II

(Actes non législatifs)

RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT (UE) Nº 936/2013 DE LA COMMISSION

du 12 septembre 2013

établissant, pour 2013, la «liste Prodcom» des produits industriels prévue par le règlement (CEE) nº 3924/91 du Conseil

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CEE) nº 3924/91 du Conseil du 19 décembre 1991 relatif à la création d'une enquête communautaire sur la production industrielle [1], et notamment son article 2, paragraphe 6,

considérant ce qui suit:

(1) Le règlement (CEE) nº 3924/91 fait obligation aux États membres de réaliser une enquête communautaire portant sur la production industrielle.

(2) L'enquête sur la production industrielle doit être fondée sur une liste de produits permettant d'identifier la production industrielle à recenser.

(3) Une liste de produits est nécessaire pour assurer le rapprochement des statistiques de la production et des statistiques du commerce extérieur et permettre la comparaison avec la nomenclature communautaire des produits CPA.

(4) La liste de produits requise par le règlement (CEE) nº 3924/91, dénommée «liste Prodcom», est commune à l'ensemble des États membres et est nécessaire pour comparer les données entre les États membres.

(5) Cette liste doit être mise à jour. Il est donc nécessaire de l'établir pour 2013.

(6) Les mesures prévues par le présent règlement sont conformes à l'avis du comité du système statistique européen,

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

La liste Prodcom pour 2013 figure en annexe.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Il est applicable à partir du 1er janvier 2013.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 12 septembre 2013.

Par la Commission

Le président

José Manuel BARROSO

[1] JO L 374 du 31.12.1991, p. 1.

ANNEXE

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
NACE: 07.10	**Extraction de minerais de fer**				
CPA: 07.10.10	*Minerais de fer*				
07.10.10.00	Minerais de fer et leurs concentrés (à l'exclusion des pyrites de fer grillées)	2601[.11 + .12]	kg	S	
NACE: 07.29	**Extraction d'autres minerais de métaux non ferreux**				
CPA: 07.29.11	*Minerais de cuivre*				
07.29.11.00	Minerais de cuivre et leurs concentrés	2603	kg	S	
CPA: 07.29.12	*Minerais de nickel*				
07.29.12.00	Minerais de nickel et leurs concentrés	2604	kg	S	
CPA: 07.29.13	*Minerais d'aluminium*				
07.29.13.00	Minerais d'aluminium et leurs concentrés	2606	kg	S	
CPA: 07.29.14	*Minerais de métaux précieux*				
07.29.14.00	Minerais de métaux précieux et leurs concentrés	2616[.10 + .90]	kg	S	
CPA: 07.29.15	*Minerais de plomb, de zinc et d'étain*				
07.29.15.00	Minerais d'étain, de plomb et de zinc, et leurs concentrés	2607 + 2608 + 2609	kg	S	
CPA: 07.29.19	*Autres minerais métalliques n.c.a.*				
07.29.19.00	Autres minerais métalliques et leurs concentrés	2602 + 2605 + 2610 + 2611 + 2613[.10 + .90] + 2614 + 2615[.10 + .90] + 2617[.10 + .90]	kg	S	
NACE: 08.11	**Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise**				
CPA: 08.11.11	*Marbres et autres pierres marbrières*				
08.11.11.33	Marbres et travertins, bruts ou dégrossis	2515 11	kg	T	
08.11.11.36	Marbres et travertins, simplement débités en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire	2515 12	kg	T	
08.11.11.50 ¤	Écaussines et autres pierres calcaires ornementales ou de construction d'une masse volumique apparente ≥ 2,5	2515 20	kg	T	
CPA: 08.11.12	*Granit, grès et autres pierres ornementales ou de construction*				
08.11.12.33	Granits, bruts ou dégrossis	2516 11	kg	T	
08.11.12.36	Granits, simplement débités en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire	2516 12	kg	T	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
08.11.12.50	Grès	2516 20	kg	T	
08.11.12.90 ¤	Porphyres, basaltes, quartzites et autres pierres de taille ou de construction, brutes, dégrossies ou simplement débitées (à l'exclusion des pierres calcaires ornementales ou de construction d'une densité apparente ≥ 2,5, des granits et des grès)	2506 20 + 2516 90	kg	T	
CPA: 08.11.20	*Calcaire industriel et gypse*				
08.11.20.30	Gypse et anhydrite (naturel ou synthétique)	2520 10	kg	T	
08.11.20.50	Castines, pierres à chaux ou à ciment (à l'exclusion des granulats de pierres à chaux broyées et des pierres de taille calcaires)	2521	kg	T	
CPA: 08.11.30	*Craie et dolomie crue*				
08.11.30.10	Craie	2509	kg	T	
08.11.30.30	Dolomie, brute, dégrossie ou simplement débitée en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire (à l'exclusion de la dolomie frittée ou calcinée, du pisé de dolomie et de la dolomie concassée utilisée pour le bétonnage ou pour l'empierrement des routes, des voies ferrées ou autres ballasts)	2518 10	kg	T	
CPA: 08.11.40	*Ardoise*				
08.11.40.00	Ardoise, brute, dégrossie ou simplement débitée en blocs ou plaques carrées ou rectangulaires	2514	kg	T	
NACE: 08.12	**Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin**				
CPA: 08.12.11	*Sables naturels*				
08.12.11.50	Sables siliceux (sables quartzeux ou sables industriels)	2505 10	kg	S	
08.12.11.90	Sables pour la construction comme les sables argileux; sables kaoliniques; sables feldspathiques (à l'exclusion des sables siliceux et des sables métallifères)	2505 90	kg	S	
CPA: 08.12.12	*Granulats, roches concassées; cailloux et graviers*				
08.12.12.10	Graviers, cailloux, silex et galets concassés utilisés comme granulats pour le bétonnage ou pour l'empierrement des routes, des voies ferrées ou autres ballasts	2517 10 10	kg	S	
08.12.12.30	Pierres concassées utilisées comme granulats pour le bétonnage ou pour l'empierrement des routes, des voies ferrées ou autres ballasts (à l'exclusion des graviers, cailloux, silex et galets)	2517[.10(.20 + .80)]	kg	S	
08.12.12.50	Granulés, éclats et poudres de marbre	2517 41	kg	S	
08.12.12.90	Granulés, éclats et poudres de travertin, d'Écaussine, de granit, de porphyre, de basalte, de grès et d'autres pierres ornementales ou de construction	2517 49	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 08.12.13	*Mélanges de laitiers et de déchets industriels similaires, comprenant ou non des cailloux, graviers, galets et silex pour utilisation dans la construction*				
08.12.13.00	Mélanges de laitiers et de déchets industriels similaires, comprenant ou non des cailloux, graviers, galets et silex pour utilisation dans la construction	2517 20	kg	S	
CPA: 08.12.21	*Kaolin et autres argiles kaoliniques*				
08.12.21.40	Kaolin	2507 00 20	kg	T	
08.12.21.60	Argiles kaoliniques (ball clays) et argiles plastiques	2507 00 80	kg	T	
CPA: 08.12.22	*Autres argiles, andalousite, cyanite, sillimanite; mullite; chamottes ou terres de dinas*				
08.12.22.10	Bentonite	2508 10	kg	T	
08.12.22.30	Argiles réfractaires	2508 30	kg	T	
08.12.22.50	Argiles courantes et schisteuses pour usages dans la construction (à l'exclusion de la bentonite, des argiles réfractaires, des argiles expansées, du kaolin et des argiles kaoliniques); andalousite, cyanite et sillimanite; mullite; terres de chamotte ou de dinas	2508[.40 + .50 + .60 + .70]	kg	T	
NACE: 08.91	**Extraction des minéraux chimiques et d'engrais minéraux**				
CPA: 08.91.11	*Phosphates de calcium naturel ou phosphates aluminocalciques*				
08.91.11.00	Phosphates de calcium ou aluminocalciques naturels et craies phosphatées	2510[.10 + .20]	kg	T	
CPA: 08.91.12	*Pyrites de fer non grillées; soufre brut ou non raffiné*				
08.91.12.00	Pyrites de fer non grillées; soufre brut et soufre non raffiné (y compris le soufre récupéré)	2502 + 2503 00 10	kg	T	
CPA: 08.91.19	*Autres minéraux chimiques et engrais minéraux*				
08.91.19.00	Autres minéraux chimiques et engrais minéraux	2511[.10 + .20] + 2528 + 2529[.21 + .22] + 2530[.20 + .90]	kg	T	
NACE: 08.93	**Production de sel**				
CPA: 08.93.10	*Sel et chlorure de sodium pur; eau de mer*				
08.93.10.00	Sel (y compris le sel dénaturé, mais à l'exclusion du sel propre à l'alimentation humaine) et chlorure de sodium pur, même en solution aqueuse ou additionnés d'agents anti-agglomérants ou d'agents assurant une bonne fluidité	2501[.00(.31 + .51 + .99)]	kg	T	
NACE: 08.99	**Autres activités extractives n.c.a.**				
CPA: 08.99.10	*Bitumes et asphaltes naturels; asphaltites et roche asphaltique*				
08.99.10.00	Bitumes et asphaltes naturels; asphaltites et roches asphaltiques	2714 90	kg	T	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 08.99.21	*Pierres précieuses et semi-précieuses (à l'exclusion des diamants industriels), brutes ou dégrossies*				
08.99.21.00	Pierres précieuses et semi-précieuses (à l'exclusion des diamants industriels), brutes ou simplement sciées ou dégrossies	7102[.10 + .31] + 7103 10	c/k @	T	
CPA: 08.99.22	*Diamants industriels, bruts ou dégrossis; pierre ponce; émeri; corindon et grenat naturels et autres abrasifs naturels*				
08.99.22.00	Diamants industriels, bruts ou dégrossis; pierre ponce; émeri; corindon et grenat naturels et autres abrasifs naturels	2513[.10 + .20] + 7102 21	kg	T	
CPA: 08.99.29	*Autres minéraux*				
08.99.29.00	Autres minéraux	2504[.10 + .90] + 2506 10 + 2512 + 2519[.10 + .90(.10 + .30 + .90)] + 2524[.10 + .90] + 2525[.10 + .20 + .30] + 2526[.10 + .20] + 2529[.10 + .30] + 2530 10 + 2621 90	kg	T	
NACE: 10.11	**Transformation et conservation de la viande de boucherie**				
CPA: 10.11.11	*Viande bovine, fraîche ou réfrigérée*				
10.11.11.40	Viandes bovines, fraîches ou réfrigérées, en carcasses, demi-carcasses ou quartiers	0201[.10 + .20(.20 + .30 + .50)]	kg	S	
10.11.11.90	Viandes bovines, fraîches ou réfrigérées, en morceaux	0201[.20(.90) + .30]	kg	S	
CPA: 10.11.12	*Viande de porc, fraîche ou réfrigérée*				
10.11.12.30	Viandes porcines, fraîches ou réfrigérées, en carcasses ou demi-carcasses (y compris les viandes fraîches emballées avec du sel pour conservation temporaire)	0203[.11(.10 + .90)]	kg	S	
10.11.12.50	Jambons, épaules de porc et leurs morceaux non désossés, frais ou réfrigérés (y compris les viandes fraîches emballées avec du sel pour conservation temporaire)	0203[.12(.11 + .19 + .90)]	kg	S	
10.11.12.90	Autres viandes porcines, fraîches ou réfrigérées (y compris les viandes fraîches emballées avec du sel pour conservation temporaire mais à l'exclusion des carcasses ou demi-carcasses et des jambons, épaules et leurs morceaux, non désossés)	0203[.19(.11 + .13 + .15 + .55 + .59 + .90)]	kg	S	
CPA: 10.11.13	*Viande de mouton, fraîche ou réfrigérée*				
10.11.13.00	Viandes ovines ou d'agneau, fraîches ou réfrigérées, en carcasses, demi-carcasses ou quartiers	0204[.10 + .21 + .22(.10 + .30 + .50 + .90) + .23]	kg	S	
CPA: 10.11.14	*Viande de caprins, fraîche ou réfrigérée*				
10.11.14.00	Viande de caprins, fraîche ou réfrigérée	0204[.50(.11 + .13 + .15 + .19 + .31 + .39)]	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 10.11.15	*Viande de cheval et autres équidés, fraîche, ou réfrigérée*				
10.11.15.00	Viande de cheval et autres équidés, fraîche, ou réfrigérée	0205 00 20	kg	S	
CPA: 10.11.20	*Abats comestibles d'animaux de boucherie, frais ou réfrigérés*				
10.11.20.00	Abats comestibles d'animaux de boucherie, frais ou réfrigérés	0206[.10(.10 + .95 + .98) + .30 + .80(.10 + .91 + .99)]	kg	S	
CPA: 10.11.31	*Viande bovine, congelée ou surgelée*				
10.11.31.00	Viandes bovines congelées ou surgelées, en carcasses, demi-carcasses ou quartiers	0202[.10 + .20(.10 + .30 + .50 + .90) + .30(.10 + .50 + .90)]	kg	S	
CPA: 10.11.32	*Viande de porc, congelée ou surgelée*				
10.11.32.30	Viandes porcines, congelées ou surgelées, en carcasses ou demi-carcasses	0203[.21(.10 + .90)]	kg	S	
10.11.32.50	Jambons, épaules de porc et leurs morceaux non désossés, congelés	0203[.22(.11 + .19 + .90)]	kg	S	
10.11.32.90	Autres viandes porcines, congelées ou surgelées (à l'exclusion des carcasses ou demi-carcasses et des jambons, épaules et leurs morceaux, non désossés)	0203[.29(.11 + .13 + .15 + .55 + .59 + .90)]	kg	S	
CPA: 10.11.33	*Viande de mouton, congelée ou surgelée*				
10.11.33.00	Viandes ovines ou d'agneau, congelées ou surgelées, en carcasses, demi-carcasses ou quartiers	0204[.30 + .41 + .42(.10 + .30 + .50 + .90) + .43(.10 + .90)]	kg	S	
CPA: 10.11.34	*Viande de caprins, congelée ou surgelée*				
10.11.34.00	Viande de caprins, congelée ou surgelée	0204[.50(.51 + .53 + .55 + .59 + .71 + .79)]	kg	S	
CPA: 10.11.35	*Viande de cheval et autres équidés, congelée ou surgelée*				
10.11.35.00	Viande de cheval, congelée ou surgelée	0205 00 80	kg	S	
CPA: 10.11.39	*Autres viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés, congelés ou surgelés*				
10.11.39.10	Abats comestibles des animaux des espèces bovine, porcine, ovine, caprine, chevaline, asine ou mulassière, congelés	0206[.21 + .22 + .29(.10 + .91 + .99) + .41 + .49 + .90(.10 + .91 + .99)]	kg	S	
10.11.39.30	Viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés, congelés ou surgelés (y compris de lapins, de lièvres et de gibier; à l'exclusion des cuisses de grenouilles et des viandes et abats de volailles et d'animaux des espèces bovine, chevaline, ovine et caprine)	0208[.10(.10 + .90) + .30 + .40(.10 + .20 + .80) + .50 + .60 + .90(.10 + .30 + .60 + .70 + .98)]	kg	S	
CPA: 10.11.41	*Laine de délainage en suint, y compris laine lavée à dos*				
10.11.41.00	Laines en suint, y compris les laines lavées à dos, non cardées ni peignées (à l'exclusion des laines de tonte)	5101 19	kg	S	
CPA: 10.11.42	*Cuirs et peaux bruts de bovins ou d'équidés, entiers*				
10.11.42.00	Cuirs et peaux bruts de bovins ou d'équidés, entiers (à l'exception de ceux liés au code SH 4101 90)	4101[.20(.10 + .30 + .50 + .80) + .50(.10 + .30 + .50 + .90)]	p/st	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 10.11.43	*Autres cuirs et peaux bruts de bovins ou d'équidés*				
10.11.43.00	Autres cuirs et peaux bruts de bovins ou d'équidés	4101 90	kg	S	
CPA: 10.11.44	*Cuirs et peaux bruts de moutons ou d'agneaux*				
10.11.44.00	Peaux d'ovins brutes	4102[.10(.10 + .90) + .21 + .29]	p/st	S	
CPA: 10.11.45	*Cuirs et peaux bruts de chèvres ou de chevreaux*				
10.11.45.00	Peaux de caprins, fraîches ou conservées, non tannées, brutes	4103 90	p/st @	S	
CPA: 10.11.50	*Graisses d'animaux de boucherie*				
10.11.50.40	Graisses de porc sans parties maigres, non fondues, fraîches, réfrigérées, congelées, salées, en saumure ou fumées	0209[.10(.11 + .19 + .90)]	kg	S	
10.11.50.60	Saindoux et autres graisses de porc, fondues	1501[.10(.10 + .90) + .20(.10 + .90)]	kg	S	
10.11.50.70	Graisses de bovins, ovins, caprins, brutes ou fondues	1502[.10(.10 + .90) + .90(.10 + .90)]	kg	S	
CPA: 10.11.60	*Sous-produits animaux bruts, non comestibles*				
10.11.60.30	Boyaux, vessies et estomacs d'animaux (à l'exclusion des poissons), entiers ou en morceaux	0504	kg	S	
10.11.60.90	Autres déchets ne convenant pas à la consommation humaine (à l'exclusion des poissons, boyaux, vessies et estomacs)	0502[.10 + .90] + 0506[.10 + .90] + 0507 10 + 0510 + 0511[.99(.10 + .85)]	kg	S	
NACE: 10.12	**Transformation et conservation de la viande de volaille**				
CPA: 10.12.10	*Viandes de volailles, fraîches ou réfrigérées*				
10.12.10.10	Coqs et poules, non découpés, frais ou réfrigérés	0207[.11(.10 + .30 + .90)]	kg	S	
10.12.10.20	Dindons et dindes, non découpés, frais ou réfrigérés	0207[.24(.10 + .90)]	kg	S	
10.12.10.30 z	Canards, oies et pintades, non découpés, frais ou réfrigérés	0207[.41(.20 + .30 + .80) + .51(.10 + .90) + .60(.05a)]	kg	S	
10.12.10.40	Foies gras d'oies ou de canards, frais ou réfrigérés	0207[.43 + .53]	kg	S	
10.12.10.50	Morceaux de coqs et de poules, frais ou réfrigérés	0207[.13(.10 + .20 + .30 + .40 + .50 + .60 + .70)]	kg	S	
10.12.10.60	Morceaux de dindons et de dindes, frais ou réfrigérés	0207[.26(.10 + .20 + .30 + .40 + .50 + .60 + .70 + .80)]	kg	S	
10.12.10.70 z	Morceaux de canards, d'oies et de pintades, frais ou réfrigérés	0207[.44(.10 + .21 + .31 + .41 + .51 + .61 + .71 + .81) + .54(.10 + .21 + .31 + .41 + .51 + .61 + .71 + .81) + .60(.10a + .21a + .31a + .41a + .51a + .61a + .81a)]	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 10.12.20	*Viandes de volailles, congelées ou surgelées*				
10.12.20.13	Coqs et poules, non découpés, congelés ou surgelés	0207[.12(.10 + .90)]	kg	S	
10.12.20.15	Dindons et dindes, non découpés, congelés ou surgelés	0207[.25(.10 + .90)]	kg	S	
10.12.20.17 z	Canards, oies et pintades, non découpés, congelés ou surgelés	0207[.42(.30 + .80) + .52(.10 + .90) + .60(.05b)]	kg	S	
10.12.20.53	Morceaux de coqs ou poules, congelés ou surgelés	0207[.14(.10 + .20 + .30 + .40 + .50 + .60 + .70)]	kg	S	
10.12.20.55	Morceaux de dindons ou dindes, congelés ou surgelés	0207[.27(.10 + .20 + .30 + .40 + .50 + .60 + .70 + .80)]	kg	S	
10.12.20.57 z	Morceaux de canards, oies et pintades, congelés ou surgelés	0207[.45(.10 + .21 + .31 + .41 + .51 + .61 + .71 + .81) + .55(.10 + .21 + .31 + .41 + .51 + .61 + .71 + .81) + .60(.10b + .21b + .31b + .41b + .51b + .61b + .81b)]	kg	S	
10.12.20.80 z	Foies de volailles, congelés ou surgelés	0207[.14(.91) + .27(.91) + .45(.93 + .95) + .55(.93 + .95) + .60(.91a)]	kg	S	
CPA: 10.12.30	*Graisses de volailles*				
10.12.30.00	Graisses de volailles	0209 90 + 1501 90	kg	S	
CPA: 10.12.40	*Abats comestibles de volailles*				
10.12.40.20 z	Abats et foies de volailles, frais ou réfrigérés (à l'exclusion des foies gras de canard et d'oie)	0207[.13(.91 + .99) + .26(.91 + .99) + .44(.91 + .99) + .54(.91 + .99) + .60(.91b + .99a)]	kg	S	
10.12.40.50 z	Abats de volailles congelés (à l'exclusion des foies)	0207[.14(.99) + .27(.99) + .45(.99) + .55(.99) + .60(.99b)]	kg	S	
CPA: 10.12.50	*Plumes et duvets*				
10.12.50.00	Peaux et parties d'oiseaux revêtues de leurs plumes ou de leur duvet, plumes et autres, travaillées	6701	kg	S	
NACE: 10.13	**Préparation de produits à base de viande**				
CPA: 10.13.11	*Viandes et abats de porc découpés, salés, séchés ou fumés (bacon et jambon)*				
10.13.11.20	Jambons, épaules de porcs et leurs morceaux, non désossés, salés, en saumure, séchés ou fumés	0210[.11(.11 + .19 + .31 + .39 + .90)]	kg	S	
10.13.11.50	Poitrines de porc et leurs morceaux, salés, en saumure, séchés ou fumés	0210[.12(.11 + .19 + .90)]	kg	S	
10.13.11.80	Autres viandes de porc comestibles, salées, en saumure, séchées ou fumées (y compris le bacon, les trois-quarts avant, les trois-quarts arrière ou milieux, les parties avant et leurs morceaux ainsi que les longes et leurs morceaux; à l'exclusion des jambons, épaules et leurs morceaux, non désossés, ainsi que des poitrines [entrelardés] et leurs morceaux)	0210[.19(.10 + .20 + .30 + .40 + .50 + .60 + .70 + .81 + .89 + .90)]	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 10.13.12	*Viandes de bœuf salées, séchées ou fumées*				
10.13.12.00	Viandes bovines, salées, en saumure, séchées ou fumées	0210[.20(.10 + .90)]	kg	S	
CPA: 10.13.13	*Autres viandes et abats comestibles salés, séchés ou fumés (à l'exclusion de la viande de porc et de bœuf); farines et poudres de viandes comestibles*				
10.13.13.00 ¤	Autres viandes et abats comestibles, salés, en saumure, séchés ou fumés; farines et poudres, comestibles, de viandes ou d'abats (à l'exclusion de la viande de porc et de bœuf salée, en saumure, séchée ou fumée)	0210[.91 + .92(.10 + .91 + .92 + .99) + .93 + .99(.10 + .21 + .29 + .31 + .39 + .41 + .49 + .51 + .59 + .71 + .79 + .85 + .90)]	kg	S	
CPA: 10.13.14	*Saucisses et charcuteries similaires*				
10.13.14.30 z	Saucisses, saucissons et produits similaires, de foie, et préparations alimentaires à base de ces produits (à l'exclusion des plats préparés)	1601 00 10a	kg	S	
10.13.14.60 z	Saucisses, saucissons et produits similaires, de viande, d'abats ou de sang, et préparations alimentaires à base de ces produits (à l'exclusion des saucisses et saucissons de foie ainsi que des plats préparés)	1601[.00(.91a + .99a)]	kg	S	
CPA: 10.13.15	*Autres préparations et conserves à base de viandes, abats et sang, à l'exclusion des plats préparés*				
10.13.15.05 z	Préparations et conserves de foie d'oie ou de canard (à l'exclusion des saucisses et saucissons ainsi que des plats préparés)	1602 20 10a	kg	S	
10.13.15.15 z	Préparations et conserves de foies d'autres animaux (à l'exclusion des saucisses et saucissons ainsi que des plats préparés)	1602 20 90a	kg	S	
10.13.15.25 z	Préparations et conserves de dinde (à l'exclusion des saucisses et saucissons, des préparations de foies et des plats préparés)	1602[.31(.11a + .19a + .80a)]	kg	S	
10.13.15.35 z	Préparations et conserves d'autres volailles (à l'exclusion des saucisses et saucissons, des préparations de foies et des plats préparés)	1602[.32(.11a + .19a + .30a + .90a) + .39(.21a + .29a + .85a)]	kg	S	
10.13.15.45 z	Préparations et conserves de porc: jambons et leurs morceaux (à l'exclusion des plats préparés)	1602[.41(.10a + .90a)]	kg	S	
10.13.15.55 z	Préparations et conserves de porc: épaules et leurs morceaux (à l'exclusion des plats préparés)	1602[.42(.10a + .90a)]	kg	S	
10.13.15.65 z¤	Préparations et conserves de viande ou d'abats d'animaux domestiques de l'espèce porcine, y compris les mélanges, contenant en poids < 40 % de viande ou d'abats, de toutes espèces, y compris le lard et les graisses de toute nature ou origine (à l'exclusion des saucisses, saucissons et produits similaires, des préparations finement homogénéisées, des préparations à base de foie ainsi que des plats préparés)	1602 49 50a	kg	S	
10.13.15.75 z	Autres préparations et conserves de porc, y compris les mélanges (à l'exclusion des saucisses, saucissons et produits similaires, des préparations finement homogénéisées, des préparations à base de foie ainsi que des plats préparés)	1602[.49(.11a + .13a + .15a + .19a + .30a + .90a)]	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
10.13.15.85 z	Préparations et conserves de viandes de l'espèce bovine (à l'exclusion des saucisses, saucissons et produits similaires, des préparations finement homogénéisées, des préparations à base de foie ainsi que des plats préparés)	1602[.50(.10a + .31a + .95a)]	kg	S	
10.13.15.95 z	Autres préparations et conserves d'autres animaux, préparations de sang et d'abats (à l'exclusion des saucisses, saucissons et produits similaires, des préparations finement homogénéisées, des préparations à base de foie ainsi que des plats préparés)	1602[.90(.10a + .31a + .51a + .61a + .69a + .91a + .95a + .99a)]	kg	S	
CPA: 10.13.16	*Farines, poudres et pellets de viandes, impropres à l'alimentation humaine; cretons*				
10.13.16.00	Farines, poudres et pellets de viandes ou d'abats, impropres à l'alimentation humaine; cretons	2301 10	kg	S	
CPA: 10.13.91	*Cuisson et autres façons de préparations à base de viandes*				
10.13.91.00	Cuisson et autres services de préparation de produits à base de viande			I	
NACE: 10.20	**Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques**				
CPA: 10.20.11	*Filets de poissons et autres viandes de poisson (y compris hachées), frais ou réfrigérés*				
10.20.11.00	Filets et autre chair de poissons, sans arêtes, frais ou réfrigérés	0304[.31 + .32 + .33 + .39 + .41 + .42(.10 + .50 + .90) + .43 + .44(.10 + .30 + .90) + .45 + .46 + .49(.10 + .50 + .90) + .51 + .52 + .53 + .54 + .55 + .59(.10 + .50 + .90)]	kg	S	
CPA: 10.20.12	*Foies et œufs de poissons, frais ou réfrigérés*				
10.20.12.00	Foies, œufs et laitances de poissons, frais ou réfrigérés	0302 90	kg	S	
CPA: 10.20.13	*Poissons, congelés ou surgelés*				
10.20.13.30	Poissons de mer congelés ou surgelés	0303[.11 + .12 + .13 + .14(.10 + .20 + .90) + .19 + .26 + .31(.10 + .30 + .90) + .32 + .33 + .34 + .39(.10 + .30 + .50 + .85) + .41(.10 + .90) + .42(.12 + .18 + .42 + .48 + .90) + .43(.10 + .90) + .44(.10 + .90) + .45(.12 + .18 + .91 + .99) + .46(.10 + .90) + .49(.20 + .85) + .51 + .53(.10 + .30 + .90) + .54(.10 + .90) + .55(.10 + .30 + .90) + .56 + .57 + .63(.10 + .30 + .90) + .64 + .65 + .66(.11 + .12 + .13 + .19 + .90) + .67 + .68(.10 + .90) + .69(.10 + .30 + .50 + .70 + .80 + .90) + .81(.10 + .20 + .30 + .90) + .82 + .83 + .84(.10 + .90) + .89(.21 + .29 + .31 + .39 + .40 + .45 + .50 + .55 + .60 + .65 + .70 + .90)]	kg	S	
10.20.13.60	Poissons d'eau douce congelés ou surgelés	0303[.23 + .24 + .25 + .29 + .89(.10)]	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 10.20.14	*Filets de poissons, congelés ou surgelés*				
10.20.14.00	Filets de poissons, congelés ou surgelés	0304[.61 + .62 + .63 + .69 + .71(.10 + .90) + .72 + .73 + .74(.11 + .15 + .19 + .90) + .75 + .79(.10 + .30 + .50 + .80 + .90) + .81 + .82(.10 + .50 + .90) + .83(.10 + .30 + .50 + .90) + .84 + .85 + .86 + .87 + .89(.10 + .21 + .29 + .30 + .41 + .49 + .51 + .55 + .59 + .60 + .90)]	kg	S	
CPA: 10.20.15	*Viandes de poissons (y compris hachées), congelées ou surgelées*				
10.20.15.00	Autre chair de poissons congelée ou surgelée	0304[.91 + .92 + .93(.10 + .90) + .94(.10 + .90) + .95(.10 + .21 + .25 + .29 + .30 + .40 + .50 + .60 + .90) + .99(.10 + .21 + .23 + .29 + .55 + .61 + .65 + .99)]	kg	S	
CPA: 10.20.16	*Foies et œufs de poissons, congelés ou surgelés*				
10.20.16.00	Foies, œufs et laitances de poissons congelés ou surgelés	0303[.90(.10 + .90)]	kg	S	
CPA: 10.20.21	*Filets de poissons séchés, salés, mais non fumés*				
10.20.21.00	Filets de poissons salés, séchés ou en saumure, mais non fumés	0305[.31 + .32(.11 + .19 + .90) + .39(.10 + .50 + .90)]	kg	S	
CPA: 10.20.22	*Foies et œufs de poissons séchés, salés ou fumés; farines, poudres et pellets de poissons pour alimentation humaine*				
10.20.22.00	Farines, poudres et pellets de poissons, propres à l'alimentation humaine; foies, œufs et laitances de poissons, séchés, salés, en saumure ou fumés	0305[.10 + .20]	kg	S	
CPA: 10.20.23	*Poissons, séchés, salés ou non, ou en saumure*				
10.20.23.50	Poissons séchés, salés ou non; poissons salés, mais non séchés; poissons en saumure (à l'exclusion des filets, fumés, ainsi que des têtes, queues et vessies natatoires)	0305[.51(.10 + .90) + .59(.10 + .30 + .50 + .70 + .80) + .61 + .62 + .63 + .64 + .69(.10 + .30 + .50 + .80)]	kg	S	
CPA: 10.20.24	*Poissons, y compris filets, fumés*				
10.20.24.25	Saumons du Pacifique, de l'Atlantique et du Danube, fumés (y compris les filets, mais à l'exclusion des têtes, queues et vessies natatoires)	0305 41	kg	S	
10.20.24.55	Harengs fumés (y compris les filets, mais à l'exclusion des têtes, queues et vessies natatoires)	0305 42	kg	S	
10.20.24.85	Poissons fumés (à l'exclusion des harengs, ainsi que des saumons du Pacifique, de l'Atlantique et du Danube), y compris les filets, mais à l'exclusion des têtes, queues et vessies natatoires	0305[.43 + .44(.10 + .90) + .49(.10 + .20 + .30 + .80)]	kg	S	
CPA: 10.20.25	*Autres préparations et conserves à base de poissons, à l'exclusion des plats préparés*				
10.20.25.10 z	Préparations et conserves de saumons, entiers ou en morceaux (à l'exclusion des produits de poissons hachés et des plats préparés)	1604 11 00a	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
10.20.25.20 z	Préparations et conserves de harengs, entiers ou en morceaux (à l'exclusion des produits de poissons hachés et des plats préparés)	1604[.12(.10a + .91a + .99a)]	kg	S	
10.20.25.30 z	Préparations et conserves de sardines, sardinelles, sprats et esprots, entiers ou en morceaux (à l'exclusion des produits de poissons hachés et des plats préparés)	1604[.13(.11a + .19a + .90a)]	kg	S	
10.20.25.40 z	Préparations et conserves de thons, de listaos et de bonites «Sarda spp.», entiers ou en morceaux (à l'exclusion des produits de poissons hachés et des plats préparés)	1604[.14(.11a + .16a + .18a + .90a)]	kg	S	
10.20.25.50 z	Préparations et conserves de maquereaux, entiers ou en morceaux (à l'exclusion des produits de poissons hachés et des plats préparés)	1604[.15(.11a + .19a + .90a)]	kg	S	
10.20.25.60 z	Préparations et conserves d'anchois, entiers ou en morceaux (à l'exclusion des produits de poissons hachés et des plats préparés)	1604 16 00a	kg	S	
10.20.25.70 z	Filets de poissons, enrobés de pâte ou de chapelure, y compris bâtonnets de poissons (à l'exclusion des plats préparés)	1604 19 91a	kg	S	
10.20.25.80 z¤	Autres préparations et conserves d'autres poissons, entiers ou en morceaux (à l'exclusion des produits de poissons hachés et des plats préparés)	1604[.17(.00a) + .19(.10a + .31a + .39a + .50a + .92a + .93a + .94a + .95a + .97a)]	kg	S	
10.20.25.90 z	Préparations et conserves de poissons (à l'exclusion des plats préparés et des préparations et conserves de poissons entiers ou en morceaux)	1604[.20(.05a + .10a + .30a + .40a + .50a + .70a + .90a)]	kg	S	
CPA: 10.20.26	*Caviar et ses succédanés*				
10.20.26.30	Caviar	1604 31	kg	S	
10.20.26.60	Succédanés de caviar	1604 32	kg	S	
CPA: 10.20.31	*Crustacés, congelés ou surgelés*				
10.20.31.00	Crustacés, congelés; farines, poudres et pellets de crustacés, congelés ou surgelés, propres à l'alimentation humaine	0306[.11(.10 + .90) + .12(.10 + .90) + .14(.10 + .30 + .90) + .15(.90) + .16(.91 + .99) + .17(.91 + .92 + .93 + .94 + .99) + .19(.10 + .90)]	kg	S	
CPA: 10.20.32	*Mollusques, congelés, surgelés, séchés, salés ou fumés*				
10.20.32.00	Mollusques (Coquilles Saint-Jacques ou peignes, pétoncles et vanneaux, moules, seiches et sépioles, calmars et encornets, poulpes ou pieuvres), congelés ou surgelés, séchés, fumés, salés ou en saumure	0307[.29(.10 + .90) + .39(.10 + .90) + .49(.09 + .11 + .18 + .31 + .33 + .35 + .38 + .51 + .59 + .71 + .91 + .99) + .59(.10 + .90)]	kg	S	
CPA: 10.20.33	*Autres invertébrés aquatiques, congelés, surgelés, séchés, salés ou fumés*				
10.20.33.00 * ¤	Autres invertébrés aquatiques (palourdes, clovisses, méduses, etc.), congelés, séchés, fumés, salés ou en saumure; farines, poudres et pellets d'invertébrés aquatiques autres que les crustacés, propres à l'alimentation humaine, congelés ou surgelés, séchés, fumés, salés ou en saumure	0307[.79(.30 + .90) + .89(.90) + .99(.11 + .17 + .80)] + 0308[.19(.30 + .90) + .29(.30 + .90) + .30(.50 + .90) + .90(.50 + .90)]	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 10.20.34	*Autres préparations et conserves à base de crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques*				
10.20.34.00 z	Crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques, préparés ou conservés, à l'exclusion des crustacés non décortiqués, réfrigérés, congelés ou surgelés, séchés, salés ou en saumure, cuits à l'eau ou à la vapeur (à l'exclusion des plats préparés)	0306[.11(.05) + .12(.05) + .14(.05) + .15(.10) + .16(.10) + .17(.10) + .19(.05) + .21(.10) + .22(.30) + .24(.10) + .25(.10) + .26(.10) + .27(.10) + .29(.05)] + 0307[.19(.10) + .29(.05) + .39(.05) + .49(.05) + .59(.05) + .60(.10) + .79(.10) + .89(.10) + .99(.10)] + 0308[.19(.10) + .29(.10) + .30(.30) + .90(.30)] + 1605[.10(.00a) + .21(.10a + .90a) + .29(.00a) + .30(.10a + .90a) + .40(.00a) + .51(.00a) + .52(.00a) + .53(.10a + .90a) + .54(.00a) + .55(.00a) + .56(.00a) + .57(.00a) + .58(.00a) + .59(.00a) + .61(.00a) + .62(.00a) + .63(.00a) + .69(.00a)]	kg	S	
CPA: 10.20.41	*Farines, poudres et pellets de poissons, crustacés, mollusques ou autres invertébrés aquatiques, impropres à l'alimentation humaine*				
10.20.41.00	Farines, poudres et pellets de poissons, crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques, impropres à l'alimentation humaine	2301 20	kg	S	
CPA: 10.20.42	*Autres sous-produits non comestibles à base de poissons, crustacés, mollusques ou autres invertébrés aquatiques*				
10.20.42.00	Autres produits de poissons non comestibles (y compris les déchets de poissons; à l'exclusion des fanons de baleine ou d'autres mammifères, du corail et des matières similaires, des coquilles et carapaces, des os de seiches et des éponges brutes ou simplement préparées/naturelles)	0511[.91(.10 + .90)]	kg	S	
10.20.42.50 ¤	Têtes, queues et vessies natatoires de poissons, autres abats comestibles de poissons: séchés, salés, en saumure ou fumés	0305[.71(.10 + .90) + .72 + .79]	kg	S	
NACE: 10.31	**Transformation et conservation de pommes de terre**				
CPA: 10.31.11	*Pommes de terre, congelées ou surgelées*				
10.31.11.10	Pommes de terre, non cuites ou cuites à l'eau ou à la vapeur, congelées ou surgelées	0710 10	kg	S	
10.31.11.30	Pommes de terre préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, congelées ou surgelées (y compris les pommes de terre entièrement ou partiellement frites et ensuite congelées ou surgelées)	2004[.10(.10 + .91 + .99)]	kg	S	
CPA: 10.31.12	*Pommes de terre, déshydratées, coupées ou non, mais sans autre préparation*				
10.31.12.00	Pommes de terre, déshydratées, coupées ou non, mais sans autre préparation	0712 90 05	kg	S	
CPA: 10.31.13	*Pommes de terre déshydratées sous forme de farine, de poudre, de flocons, de granulés ou de pellets*				
10.31.13.00	Pommes de terre déshydratées sous forme de farine, de poudre, de flocons, de granulés ou de pellets	1105[.10 + .20]	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 10.31.14	*Préparations et conserves à base de pommes de terre*				
10.31.14.30 ¤	Pommes de terre préparées ou conservées, sous forme de farine, semoule ou flocons (à l'exclusion des chips et des produits congelés ou surgelés, ou préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique)	2005 20 10	kg	S	
10.31.14.60	Autres préparations ou conserves de pommes de terre, y compris les chips (à l'exclusion des produits congelés ou surgelés, séchés, préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique, ou sous forme de farines, semoules ou flocons)	2005[.20(.20 + .80)]	kg	S	
NACE: 10.32	**Préparation de jus de fruits et légumes**				
CPA: 10.32.11	*Jus de tomate*				
10.32.11.00	Jus de tomate	2009[.50(.10 + .90)]	l @	S	
CPA: 10.32.12	*Jus d'orange*				
10.32.12.10	Jus d'orange, non concentré, congelé	2009[.11(.91 + .99)]	kg	S	
10.32.12.20	Jus d'orange, non concentré, non congelé	2009[.12 + .19(.91 + .98)]	l @	S	
10.32.12.30	Jus d'orange n.c.a.	2009[.11(.11 + .19) + .19(.11 + .19)]	l @	S	
CPA: 10.32.13	*Jus de pamplemousse*				
10.32.13.00	Jus de pamplemousse	2009[.21 + .29(.11 + .19 + .91 + .99)]	l @	S	
CPA: 10.32.14	*Jus d'ananas*				
10.32.14.00	Jus d'ananas	2009[.41(.92 + .99) + .49(.11 + .19 + .30 + .91 + .93 + .99)]	l @	S	
CPA: 10.32.15	*Jus de raisin*				
10.32.15.00	Jus de raisin (y compris le moût)	2009[.61(.10 + .90) + .69(.11 + .19 + .51 + .59 + .71 + .79 + .90)]	l @	S	
CPA: 10.32.16	*Jus de pomme*				
10.32.16.00	Jus de pomme	2009[.71(.20 + .99) + .79(.11 + .19 + .30 + .91 + .98)]	l @	S	
CPA: 10.32.17	*Mélanges de jus de fruits et légumes*				
10.32.17.00	Mélanges de jus de fruits et légumes	2009[.90(.11 + .19 + .21 + .29 + .31 + .39 + .41 + .49 + .51 + .59 + .71 + .73 + .79 + .92 + .94 + .95 + .96 + .97 + .98)]	l @	S	
CPA: 10.32.19	*Autres jus de fruits et légumes*				
10.32.19.10	Jus de tout autre agrume (à l'exclusion des oranges et pamplemousses), non concentré	2009[.31(.11 + .19 + .51 + .59 + .91 + .99) + .39(.31 + .39 + .51 + .55 + .59 + .91 + .95 + .99)]	l @	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
10.32.19.20	Jus de tout autre fruit ou légume (à l'exclusion des oranges, pamplemousses, ananas, tomates, raisin et pommes), non concentré, non fermenté, sans addition d'alcool	2009[.81(.31 + .51 + .59 + .95 + .99) + .89(.50 + .61 + .63 + .69 + .71 + .73 + .79 + .85 + .86 + .88 + .89 + .96 + .97 + .99)]	l @	S	
10.32.19.30	Autres jus de fruits ou légumes n.c.a.	2009[.39(.11 + .19) + .81(.11 + .19) + .89(.11 + .19 + .34 + .35 + .36 + .38)]	l @	S	
NACE: 10.39	**Autre transformation et conservation de fruits et légumes**				
CPA: 10.39.11	*Légumes congelés ou surgelés*				
10.39.11.00	Légumes et mélanges de légumes congelés ou surgelés, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur (à l'exclusion des pommes de terre)	0710[.21 + .22 + .29 + .30 + .40 + .80(.10 + .51 + .59 + .61 + .69 + .70 + .80 + .85 + .95) + .90]	kg	S	
CPA: 10.39.12	*Légumes traités pour une conservation temporaire*				
10.39.12.00	Légumes conservés provisoirement au moyen de gaz sulfureux ou dans de l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation, mais impropres à l'alimentation en l'état	0711[.20(.10 + .90) + .40 + .51 + .59 + .90(.10 + .30 + .50 + .70 + .80 + .90)]	kg	S	
CPA: 10.39.13	*Légumes déshydratés*				
10.39.13.30	Oignons, séchés, même coupés en morceaux ou en tranches ou bien broyés ou pulvérisés, mais non autrement préparés	0712 20	kg	S	
10.39.13.50	Champignons et truffes, séchés, même coupés en morceaux ou en tranches ou bien broyés ou pulvérisés, mais non autrement préparés	0712[.31 + .32 + .33 + .39]	kg	S	
10.39.13.90	Légumes (à l'exclusion des pommes de terre, des oignons, des champignons et des truffes) et mélanges de légumes, séchés, même coupés en morceaux ou en tranches ou bien broyés ou pulvérisés, mais non autrement préparés	0712[.90(.11 + .19 + .30 + .50 + .90)]	kg	S	
CPA: 10.39.15	*Haricots appertisés, à l'exclusion des plats préparés*				
10.39.15.00 z	Haricots, conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, à l'exclusion des plats préparés	2005[.51(.00a) + .59(.00a)]	kg	S	
CPA: 10.39.16	*Pois appertisés, à l'exclusion de plats préparés*				
10.39.16.00 z	Pois, conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, à l'exclusion des plats préparés	2005 40 00a	kg	S	
CPA: 10.39.17	*Autres légumes appertisés (à l'exclusion des pommes de terre), à l'exclusion de plats préparés*				
10.39.17.10 z	Tomates, entières ou en morceaux, conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique (à l'exclusion des plats préparés)	2002[.10(.10a + .90a)]	kg	S	
10.39.17.21	Coulis et purées de tomates	2002[.90(.11 + .19)]	kg	S	
10.39.17.25	Concentré de tomates	2002[.90(.31 + .39 + .91 + .99)]	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
10.39.17.30 z	Champignons et truffes, préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique (à l'exclusion des plats préparés et des champignons et truffes séchés ou congelés)	2003[.10(.20a + .30a) + .90(.10a + .90a)]	kg	S	
10.39.17.40 z	Autres légumes et mélanges de légumes, non congelés, conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique (à l'exclusion des plats préparés et des autres légumes et mélanges de légumes non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur)	2004[.90(.10a + .30a + .50a + .91a + .98a)]	kg	S	
10.39.17.50 z	Choucroute, non congelée, conservée autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique (à l'exclusion des plats préparés et de la choucroute séchée)	2005 99 60a	kg	S	
10.39.17.60 z	Asperges, non congelées, conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique (à l'exclusion des plats préparés et des asperges séchées)	2005 60 00a	kg	S	
10.39.17.70 z	Olives, non congelées, conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique (à l'exclusion des plats préparés et des olives séchées)	2005 70 00a	kg	S	
10.39.17.80 z	Maïs doux, non congelé, conservé autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique (à l'exclusion des plats préparés et du maïs doux séché)	2005 80 00a	kg	S	
10.39.17.90 z	Autres légumes et mélanges de légumes, non congelés (à l'exclusion des plats préparés)	2005[.91(.00a) + .99(.10a + .20a + .30a + .50a + .80a)]	kg	S	
CPA: 10.39.18	*Fruits et légumes (à l'exclusion des pommes de terre) conservés dans le vinaigre*				
10.39.18.00	Légumes (à l'exclusion des pommes de terre), fruits, fruits à coque et parties comestibles de plantes, préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique	2001[.10 + .90(.10 + .20 + .30 + .40 + .50 + .65 + .70 + .92 + .97)]	kg	S	
CPA: 10.39.21	*Fruits crus ou cuits, congelés ou surgelés*				
10.39.21.00	Fruits et fruits à coque, congelés, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur	0811[.10(.11 + .19 + .90) + .20(.11 + .19 + .31 + .39 + .51 + .59 + .90) + .90(.11 + .19 + .31 + .39 + .50 + .70 + .75 + .80 + .85 + .95)]	kg	S	
CPA: 10.39.22	*Confitures, gelées, compotes et purées de fruits*				
10.39.22.30 ¤	Confitures, marmelades, gelées, purées et pâtes d'agrumes, obtenues par cuisson (à l'exclusion des préparations homogénéisées)	2007[.91(.10 + .30 + .90)]	kg	S	
10.39.22.90 ¤	Confitures, marmelades, gelées, purées et pâtes de fruits autres que les agrumes et de fruits à coque, obtenues par cuisson (à l'exclusion des préparations homogénéisées)	2007[.99(.10 + .20 + .31 + .33 + .35 + .39 + .50 + .93 + .97)]	kg	S	
CPA: 10.39.23	*Fruits à coque grillés, salés ou autrement préparés*				
10.39.23.30	Arachides, préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, et beurre d'arachide (à l'exclusion des arachides congelées, sous forme de purée ou de pâte)	2008[.11(.10 + .91 + .96 + .98)]	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
10.39.23.90	Autres fruits à coque et autres graines, y compris les mélanges, préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique (à l'exclusion des fruits et graines congelés, sous forme de purée ou de pâte, ou confits au sucre)	2008[.19(.11 + .13 + .19 + .91 + .93 + .95 + .99)]	kg	S	
CPA: 10.39.24	*Fruits traités pour une conservation temporaire, impropres à une consommation immédiate*				
10.39.24.10	Écorces d'agrumes ou de melons, fraîches, congelées, séchées ou conservées dans de l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances	0814	kg	S	
10.39.24.30	Autres fruits et fruits à coque, provisoirement conservés au moyen de gaz sulfureux ou dans de l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances, impropres à l'alimentation immédiate	0812[.10 + .90(.25 + .30 + .40 + .70 + .98)]	kg	S	
CPA: 10.39.25	*Autres conserves et préparations à base de fruits*				
10.39.25.10	Raisins, séchés	0806[.20(.10 + .30 + .90)]	kg	S	
10.39.25.20	Autres fruits, séchés (à l'exclusion des bananes, dattes, figues, ananas, avocats, goyaves, mangues, mangoustans, agrumes et raisins); mélanges de fruits à coque et séchés	0813[.10 + .20 + .30 + .40(.10 + .30 + .50 + .65 + .95) + .50(.12 + .15 + .19 + .31 + .39 + .91 + .99)]	kg	S	
10.39.25.50	Autres fruits, préparés ou conservés (à l'exclusion du Müsli)	2008[.20(.11 + .19 + .31 + .39 + .51 + .59 + .71 + .79 + .90) + .30(.11 + .19 + .31 + .39 + .51 + .55 + .59 + .71 + .75 + .79 + .90) + .40(.11 + .19 + .21 + .29 + .31 + .39 + .51 + .59 + .71 + .79 + .90) + .50(.11 + .19 + .31 + .39 + .51 + .59 + .61 + .69 + .71 + .79 + .92 + .98) + .60(.11 + .19 + .31 + .39 + .50 + .60 + .70 + .90) + .70(.11 + .19 + .31 + .39 + .51 + .59 + .61 + .69 + .71 + .79 + .92 + .98) + .80(.11 + .19 + .31 + .39 + .50 + .70 + .90) + .91 + .93(.11 + .19 + .21 + .29 + .91 + .93 + .99) + .97(.12 + .14 + .16 + .18 + .32 + .34 + .36 + .38 + .51 + .59 + .72 + .74 + .76 + .78 + .92 + .93 + .94 + .96 + .97 + .98) + .99(.11 + .19 + .21 + .23 + .24 + .28 + .31 + .34 + .36 + .37 + .38 + .40 + .41 + .43 + .45 + .48 + .49 + .51 + .63 + .67 + .72 + .78 + .85 + .91 + .99)]	kg	S	
CPA: 10.39.30	*Déchets et sous-produits de fruits et légumes*				
10.39.30.00	Déchets et sous-produits végétaux, pour l'alimentation des animaux, n.c.a.	2308[.00(.11 + .19 + .40 + .90)]	kg	S	
CPA: 10.39.91	*Cuisson et autres façons de préparations à base de fruits et légumes*				
10.39.91.00 ¤	Cuisson et autres façons de préparations à base de fruits et légumes			I	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
NACE: 10.41	**Fabrication d'huiles et graisses**				
CPA: 10.41.11	*Stéarine solaire, huile de saindoux, oléostéarine, oléomargarine et huile de suif, non émulsionnées, ni mélangées ni autrement préparées*				
10.41.11.00	Stéarine solaire, huile de saindoux, oléostéarine, oléomargarine et huile de suif, non émulsionnées, ni mélangées ou autrement préparées	1503[.00(.11 + .19 + .30 + .90)]	kg	S	
CPA: 10.41.12	*Graisses et huiles de poissons et de mammifères marins et leurs fractions*				
10.41.12.00	Graisses et huiles de poissons et de mammifères marins et leurs fractions (non chimiquement modifiées)	1504[.10(.10 + .91 + .99) + .20(.10 + .90) + .30(.10 + .90)]	kg	S	
CPA: 10.41.19	*Autres graisses et huiles animales et leurs fractions, raffinées ou non, mais non chimiquement modifiées*				
10.41.19.00	Autres graisses et huiles animales et leurs fractions (non chimiquement modifiées)	1506	kg	S	
CPA: 10.41.21	*Huile de soja, brute*				
10.41.21.00	Huile de soja brute et ses fractions (non chimiquement modifiées)	1507[.10(.10 + .90)]	kg	S	
CPA: 10.41.22	*Huile d'arachide, brute*				
10.41.22.00 ¤	Huile d'arachide brute et ses fractions (non chimiquement modifiées)	1508[.10(.10 + .90)]	kg	S	
CPA: 10.41.23	*Huile d'olive, brute*				
10.41.23.10	Huile d'olive vierge et ses fractions (non chimiquement modifiées)	1509[.10(.10 + .90)]	kg	S	
10.41.23.30	Huiles brutes et leurs fractions obtenues exclusivement à partir d'olives (y compris les mélanges de ces huiles avec des huiles d'olive vierges raffinées; à l'exclusion de l'huile d'olive vierge et des huiles chimiquement modifiées)	1510 00 10	kg	S	
CPA: 10.41.24	*Huile de tournesol, brute*				
10.41.24.00	Huiles de tournesol et de carthame brutes et leurs fractions (non chimiquement modifiées)	1512[.11(.10 + .91 + .99)]	kg	S	
CPA: 10.41.25	*Huile de coton, brute*				
10.41.25.00	Huile de coton brute et ses fractions (non chimiquement modifiées)	1512[.21(.10 + .90)]	kg	S	
CPA: 10.41.26	*Huiles de navette, de colza et de moutarde, brutes*				
10.41.26.00	Huiles de navette, de colza et de moutarde brutes et leurs fractions (non chimiquement modifiées)	1514[.11(.10 + .90) + .91(.10 + .90)]	kg	S	
CPA: 10.41.27	*Huile de palme, brute*				
10.41.27.00	Huile de palme brute et ses fractions (non chimiquement modifiées)	1511[.10(.10 + .90)]	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 10.41.28	*Huile de coprah, brute*				
10.41.28.00	Huile de coco (coprah) brute et ses fractions (non chimiquement modifiées)	1513[.11(.10 + .91 + .99)]	kg	S	
CPA: 10.41.29	*Autres huiles végétales brutes*				
10.41.29.00	Autres huiles végétales brutes (non chimiquement modifiées)	1513[.21(.10 + .30 + .90)] + 1515[.11 + .50(.11 + .19) + .90(.21 + .29 + .40 + .59)]	kg	S	
CPA: 10.41.30	*Linters de coton*				
10.41.30.00	Linters de coton	1404 20	kg	S	
CPA: 10.41.41	*Tourteaux et autres résidus solides de graisses et d'huiles végétales*				
10.41.41.30	Tourteaux et autres résidus solides de l'extraction de l'huile de soja	2304	kg	S	
10.41.41.50	Tourteaux et autres résidus solides de l'extraction de l'huile de tournesol	2306 30	kg	S	
10.41.41.70	Tourteaux et autres résidus solides de l'extraction de l'huile de navette et de colza	2306[.41 + .49]	kg	S	
10.41.41.90	Tourteaux et autres résidus solides de l'extraction de graisses et d'huiles végétales (y compris les graisses et huiles de coton, de lin, de noix de coco (coprah), de noix de palmiste et d'amande de palmiste, mais à l'exclusion des graisses et huiles de soja, de tournesol, de navette et de colza)	2305 + 2306[.10 + .20 + .50 + .60 + .90(.05 + .11 + .19 + .90)]	kg	S	
CPA: 10.41.42	*Farines et poudres de graines ou de fruits oléagineux, à l'exclusion de la moutarde*				
10.41.42.00	Farines et poudres de graines ou de fruits oléagineux (à l'exclusion de la moutarde)	1208[.10 + .90]	kg	S	
CPA: 10.41.51	*Huile de soja et ses fractions, raffinée, mais non chimiquement modifiée*				
10.41.51.00	Huile de soja raffinée et ses fractions (non chimiquement modifiées)	1507[.90(.10 + .90)]	kg	S	
CPA: 10.41.52	*Huile d'arachide et ses fractions, raffinée, mais non chimiquement modifiée*				
10.41.52.00 ¤	Huile d'arachide raffinée et fractions (non chimiquement modifiées)	1508[.90(.10 + .90)]	kg	S	
CPA: 10.41.53	*Huile d'olive et ses fractions, raffinée, mais non chimiquement modifiée*				
10.41.53.10	Huile d'olive raffinée et fractions (non chimiquement modifiées)	1509 90	kg	S	
10.41.53.30	Huiles brutes et leurs fractions, obtenues exclusivement à partir d'olives (y compris les mélanges de ces huiles avec des huiles d'olive vierges raffinées; à l'exclusion des huiles brutes, de l'huile d'olive vierge et des huiles chimiquement modifiées)	1510 00 90	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 10.41.54	*Huile de tournesol et ses fractions, raffinée, mais non chimiquement modifiée*				
10.41.54.00	Huiles de tournesol et de carthame et leurs fractions, raffinées (non chimiquement modifiées)	1512[.19(.10 + .90)]	kg	S	
CPA: 10.41.55	*Huile de coton et ses fractions, raffinée, mais non chimiquement modifiée*				
10.41.55.00	Huile de coton et ses fractions, raffinées (non chimiquement modifiées)	1512[.29(.10 + .90)]	kg	S	
CPA: 10.41.56	*Huiles de navette, de colza et de moutarde et leurs fractions, raffinées, mais non chimiquement modifiées*				
10.41.56.00	Huile de navette, de colza, de moutarde et leurs fractions (non chimiquement modifiées)	1514[.19(.10 + .90) + .99(.10 + .90)]	kg	S	
CPA: 10.41.57	*Huile de palme et ses fractions, raffinée, mais non chimiquement modifiée*				
10.41.57.00	Huile de palme et ses fractions, raffinées (non chimiquement modifiées)	1511[.90(.11 + .19 + .91 + .99)]	kg	S	
CPA: 10.41.58	*Huile de coco et ses fractions, raffinée, mais non chimiquement modifiée*				
10.41.58.00	Huile de coco (coprah) et ses fractions (non chimiquement modifiées)	1513[.19(.11 + .19 + .30 + .91 + .99)]	kg	S	
CPA: 10.41.59	*Autres huiles et leurs fractions, raffinées, mais non chimiquement modifiées; autres graisses et huiles végétales fixes (à l'exclusion de l'huile de maïs) et leurs fractions n.c.a., raffinées, mais non chimiquement modifiées*				
10.41.59.00	Autres huiles et leurs fractions, raffinées, non chimiquement modifiées; autres graisses et huiles végétales fixes (à l'exclusion de l'huile de maïs) et leurs fractions n.c.a., raffinées, non chimiquement modifiées	1513[.29(.11 + .19 + .30 + .50 + .90)] + 1515[.19(.10 + .90) + .30(.10 + .90) + .50(.91 + .99) + .90(.11 + .31 + .39 + .51 + .60 + .91 + .99)]	kg	S	
CPA: 10.41.60	*Huiles et graisses animales ou végétales et leurs fractions, hydrogénées, estérifiées, mais non autrement préparées*				
10.41.60.30 ¤	Graisses et huiles animales et leurs fractions, partiellement ou totalement hydrogénées, interestérifiées, réestérifiées ou élaïdinisées, même raffinées	1516[.10(.10 + .90)]	kg	S	
10.41.60.50 ¤	Graisses et huiles végétales et leurs fractions, partiellement ou totalement hydrogénées, interestérifiées, réestérifiées ou élaïdinisées, même raffinées	1516[.20(.10 + .91 + .95 + .96 + .98)]	kg	S	
CPA: 10.41.71	*Cires végétales (à l'exclusion des triglycérides)*				
10.41.71.00	Cires végétales, y compris raffinées (à l'exclusion des triglycérides)	1521 10	kg	S	
CPA: 10.41.72	*Dégras; résidus provenant du traitement de corps gras ou de cires animales ou végétales*				
10.41.72.00	Dégras; résidus provenant du traitement des corps gras ou des cires animales ou végétales	1522[.00(.10 + .31 + .39 + .91 + .99)]	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
NACE: 10.42	**Fabrication de margarine et graisses comestibles similaires**				
CPA: 10.42.10	*Margarines et graisses comestibles similaires*				
10.42.10.30	Margarine et pâtes à tartiner à teneur en graisse réduite ou faible (à l'exclusion de la margarine liquide)	1517[.10(.10 + .90)]	kg	S	
10.42.10.50	Autres préparations alimentaires de graisses et huiles, y compris la margarine liquide	1517[.90(.10 + .91 + .93 + .99)]	kg	S	
NACE: 10.51	**Exploitation de laiteries et fabrication de fromage**				
CPA: 10.51.11	*Lait liquide*				
10.51.11.33 ¤	Lait et crème de lait, non concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses ≤ 1 %, en emballages immédiats d'un contenu net ≤ 2 l	0401 10 10	kg	S	
10.51.11.37 ¤	Lait et crème de lait, non concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses ≤ 1 %, en emballages immédiats d'un contenu net > 2 l	0401 10 90	kg	S	
10.51.11.42 ¤	Lait et crème de lait, non concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses > 1 % mais ≤ 6 %, en emballages immédiats d'un contenu net ≤ 2 l	0401[.20(.11 + .91)]	kg	S	
10.51.11.48 ¤	Lait et crème de lait, non concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses > 1 % mais ≤ 6 %, en emballages immédiats d'un contenu net > 2 l	0401[.20(.19 + .99)]	kg	S	
CPA: 10.51.12	*Lait et crème contenant plus de 6 % de matières grasses, non concentrés, ni sucrés*				
10.51.12.10 ¤	Lait et crème de lait, non concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses > 6 % mais ≤ 21 %, en emballages immédiats d'un contenu net ≤ 2 l	0401[.40(.10) + .50(.11)]	kg	S	
10.51.12.20 ¤	Lait et crème de lait, non concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses > 6 % mais ≤ 21 %, en emballages immédiats d'un contenu net > 2 l	0401[.40(.90) + .50(.19)]	kg	S	
10.51.12.30 ¤	Lait et crème de lait, non concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses > 21 %, en emballages immédiats d'un contenu net ≤ 2 l	0401[.50(.31 + .91)]	kg	S	
10.51.12.40 ¤	Lait et crème de lait, non concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses > 21 %, en emballages immédiats d'un contenu net > 2 l	0401[.50(.39 + .99)]	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 10.51.21	*Lait en poudre écrémé*				
10.51.21.30 ¤	Lait et crème de lait, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses ≤ 1,5 %, en emballages immédiats d'un contenu net ≤ 2,5 kg	0402[.10(.11 + .91)]	kg	S	
10.51.21.60 ¤	Lait et crème de lait, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses ≤ 1,5 %, en emballages immédiats d'un contenu net > 2,5 kg	0402[.10(.19 + .99)]	kg	S	
CPA: 10.51.22	*Lait en poudre entier*				
10.51.22.30 ¤	Lait et crème de lait, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses > 1,5 %, en emballages immédiats d'un contenu net ≤ 2,5 kg	0402[.21(.11 + .91) + .29(.11 + .15 + .91)]	kg	S	
10.51.22.60 ¤	Lait et crème de lait, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses > 1,5 %, en emballages immédiats d'un contenu net > 2,5 kg	0402[.21(.18 + .99) + .29(.19 + .99)]	kg	S	
CPA: 10.51.30	*Beurre et pâtes à tartiner laitières*				
10.51.30.30 ¤	Beurres d'une teneur en poids de matières grasses ≤ 85 %	0405[.10(.11 + .19 + .30 + .50)]	kg	S	
10.51.30.50 ¤	Beurres d'une teneur en poids de matières grasses > 85 % et autres matières grasses provenant du lait (à l'exclusion des pâtes à tartiner laitières d'une teneur en poids de matières grasses < 80 %)	0405[.10(.90) + .90(.10 + .90)]	kg	S	
10.51.30.70 ¤	Pâtes à tartiner laitières d'une teneur en poids de matières grasses < 80 %	0405[.20(.10 + .30 + .90)]	kg	S	
CPA: 10.51.40	*Fromages*				
10.51.40.30	Fromages non affinés (fromages frais) (y compris le fromage de lactosérum et la caillebotte)	0406[.10(.20 + .80)]	kg	S	
10.51.40.50	Fromages râpés, en poudre et à pâtes persillées, autres fromages non transformés (à l'exclusion des fromages frais, du fromage de lactosérum et de la caillebotte)	0406[.20(.10 + .90) + .40(.10 + .50 + .90) + .90(.01 + .13 + .15 + .17 + .18 + .19 + .21 + .23 + .25 + .27 + .29 + .32 + .35 + .37 + .39 + .50 + .61 + .63 + .69 + .73 + .75 + .76 + .78 + .79 + .81 + .82 + .84 + .85 + .86 + .87 + .88 + .93 + .99)]	kg	S	
10.51.40.70	Fromages fondus (à l'exclusion des fromages râpés ou en poudre)	0406[.30(.10 + .31 + .39 + .90)]	kg	S	
CPA: 10.51.51	*Lait et crème, concentrés ou contenant des sucres ajoutés ou d'autres édulcorants, sous forme autre que solide*				
10.51.51.04	Lait concentré non sucré	0402[.91(.10 + .30 + .51 + .59 + .91 + .99)]	kg	S	
10.51.51.08	Lait concentré sucré	0402[.99(.10 + .31 + .39 + .91 + .99)]	kg	S	
CPA: 10.51.52	*Yaourts et autres produits lactés fermentés ou acidifiés*				
10.51.52.41	Lait caillé, crème caillée, yoghourts et autres produits fermentés	0403[.10(.11 + .13 + .19 + .31 + .33 + .39 + .51 + .53 + .59) + .90(.13 + .19 + .31 + .33 + .39 + .53 + .59 + .61 + .63 + .69 + .71 + .73 + .79)]	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
10.51.52.45	Yaourts à boire aromatisés et laits acidifiés (lait caillé, crème caillée, yoghourts et autres produits fermentés aromatisés ou additionnés de fruits ou de cacao)	0403[.10(.91 + .93 + .99) + .90(.91 + .93 + .99)]	kg	S	
10.51.52.63	Babeurre en poudre	0403 90 11	kg	S	
10.51.52.65	Babeurre	0403 90 51	kg	S	
CPA: 10.51.53	*Caséine*				
10.51.53.00	Caséines et caséinates	3501[.10(.10 + .50 + .90)]	kg	S	
CPA: 10.51.54	*Lactose et sirop de lactose*				
10.51.54.00	Lactose et sirop de lactose (y compris le lactose chimiquement pur)	1702[.11 + .19]	kg	S	
CPA: 10.51.55	*Lactosérum*				
10.51.55.30	Lactosérum et lactosérum modifié, en poudre, granulés ou sous une autre forme solide, concentrés ou non, avec ou sans addition de sucre	0404[.10(.02 + .04 + .06 + .12 + .14 + .16 + .26 + .28 + .32 + .34 + .36 + .38)]	kg	S	
10.51.55.60	Lactosérum et lactosérum modifié, liquides ou sous forme de pâte, concentrés ou non, avec ou sans addition de sucre	0404[.10(.48 + .52 + .54 + .56 + .58 + .62 + .72 + .74 + .76 + .78 + .82 + .84)]	kg	S	
CPA: 10.51.56	*Produits laitiers n.c.a.*				
10.51.56.00	Produits consistant en composants naturels du lait n.c.a.	0404[.90(.21 + .23 + .29 + .81 + .83 + .89)]	kg	S	
NACE: 10.52	**Fabrication de glaces et sorbets**				
CPA: 10.52.10	*Glaces et sorbets*				
10.52.10.00	Glaces et sorbets, y compris sous forme de sucettes (à l'exclusion des mélanges et bases pour la fabrication de glaces)	2105[.00(.10 + .91 + .99)]	l @	S	
NACE: 10.61	**Travail des grains**				
CPA: 10.61.11	*Riz, décortiqué*				
10.61.11.00	Riz décortiqué (cargo ou brun)	1006[.20(.11 + .13 + .15 + .17 + .92 + .94 + .96 + .98)]	kg	S	
CPA: 10.61.12	*Riz, semi-blanchi ou blanchi ou en brisures*				
10.61.12.30	Riz semi-blanchi ou blanchi (y compris riz camolino)	1006[.30(.21 + .23 + .25 + .27 + .42 + .44 + .46 + .48 + .61 + .63 + .65 + .67 + .92 + .94 + .96 + .98)]	kg	S	
10.61.12.50	Riz en brisures (y compris riz enrichi et riz étuvé)	1006 40	kg	S	
CPA: 10.61.21	*Farine de blé*				
10.61.21.00	Farines de froment (blé) ou de méteil	1101[.00(.11 + .15 + .90)]	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 10.61.22	*Farines d'autres céréales*				
10.61.22.00	Farine de céréales autres que le froment ou le méteil	1102[.20(.10 + .90) + .90(.10 + .30 + .50 + .70 + .90)]	kg	S	
CPA: 10.61.23	*Farines de légumes*				
10.61.23.00	Farines, semoules et poudres de légumes à cosse secs, de sagou, de racines de manioc, d'arrow-root, de salep, de topinambours, de patates douces, de racines et tubercules similaires, de fruits comestibles et de fruits à coque	1106[.10 + .20(.10 + .90) + .30(.10 + .90)]	kg	S	
CPA: 10.61.24	*Farines préparées*				
10.61.24.00 ¤	Mélanges et pâtes pour la préparation de pains, gâteaux, pâtisseries, pain croustillant (dit Knäckebrot), biscuits, gaufres, gaufrettes, biscottes, pain grillé et produits similaires grillés et d'autres produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie	1901 20	kg	S	
CPA: 10.61.31	*Gruaux et semoules de blé*				
10.61.31.33	Gruaux et semoules de froment (blé) dur	1103 11 10	kg	S	
10.61.31.35	Gruaux et semoules de froment (blé) tendre et d'épeautre	1103 11 90	kg	S	
CPA: 10.61.32	*Gruaux, semoules et pellets d'autres céréales n.c.a.*				
10.61.32.30	Gruaux et semoules d'avoine, de maïs, de riz, de seigle, d'orge et d'autres céréales (à l'exclusion du froment [blé])	1103[.13(.10 + .90) + .19(.20 + .40 + .50 + .90)]	kg	S	
10.61.32.40	Agglomérés de froment (blé), sous forme de pellets	1103 20 60	kg	S	
10.61.32.50	Agglomérés d'avoine, de maïs, de riz, de seigle, d'orge et d'autres céréales (à l'exclusion du froment [blé])	1103[.20(.25 + .30 + .40 + .50 + .90)]	kg	S	
CPA: 10.61.33	*Céréales pour petit-déjeuner et autres produits à base de céréales*				
10.61.33.33	Grains de céréales, aplatis, en flocons, mondés, perlés, tranchés ou concassés (à l'exclusion des grains de riz)	1104[.12(.10 + .90) + .19(.10 + .30 + .50 + .61 + .69 + .91 + .99) + .22(.40 + .50 + .95) + .23(.40 + .98) + .29(.04 + .05 + .08 + .17 + .30 + .51 + .55 + .59 + .81 + .85 + .89)]	kg	S	
10.61.33.35	Germes de céréales, entiers, aplatis, en flocons ou moulus (à l'exclusion des grains de riz)	1104[.30(.10 + .90)]	kg	S	
10.61.33.51	Préparations du type muesli à base de flocons de céréales non grillés	1904 20 10	kg	S	
10.61.33.53	Autres préparations alimentaires obtenues par soufflage ou grillage de céréales	1904[.10(.10 + .30 + .90) + .20(.91 + .95 + .99)]	kg	S	
10.61.33.55	Céréales en grains, précuites ou autrement préparées (à l'exclusion du maïs)	1904[.30 + .90(.10 + .80)]	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 10.61.40	*Sons et autres résidus de meunerie*				
10.61.40.10	Sons, remoulages et autres résidus du criblage, de la mouture ou d'autres traitements du maïs	2302[.10(.10 + .90)]	kg	S	
10.61.40.30	Sons, remoulages et autres résidus du criblage, de la mouture ou d'autres traitements du riz	2302[.40(.02 + .08)]	kg	S	
10.61.40.50	Sons, remoulages et autres résidus du criblage, de la mouture ou d'autres traitements du froment (blé)	2302[.30(.10 + .90)]	kg	S	
10.61.40.90	Sons, remoulages et autres résidus du criblage, de la mouture ou d'autres traitements de céréales (à l'exclusion du maïs, du riz et du froment [blé])	2302[.40(.10 + .90) + .50]	kg	S	
NACE: 10.62	**Fabrication de produits amylacés**				
CPA: 10.62.11	*Amidons; inuline; gluten de blé; dextrines et autres amidons modifiés*				
10.62.11.11	Amidon de froment (blé)	1108 11	kg	S	
10.62.11.13	Amidon de maïs	1108 12	kg	S	
10.62.11.15	Fécule de pommes de terre	1108 13	kg	S	
10.62.11.19	Autres amidons et fécules (y compris de riz, de manioc, d'arrow-root et de salep, mais à l'exclusion du froment [blé], du maïs et des pommes de terre)	1108[.14 + .19(.10 + .90)]	kg	S	
10.62.11.30	Inuline	1108 20	kg	S	
10.62.11.50	Gluten de froment (blé) (à l'exclusion du gluten de froment préparé en vue de son utilisation comme colle ou comme parement ou apprêt pour l'industrie textile)	1109	kg	S	
10.62.11.70	Dextrine et autres amidons et fécules modifiés (y compris estérifiés ou éthérifiés, solubles, prégélatinisés, gonflants, dialdéhydes ou traités au formaldéhyde ou à l'épichlorhydrine)	3505[.10(.10 + .50 + .90)]	kg	S	
CPA: 10.62.12	*Tapiocas et succédanés à base d'amidon, en flocons ou en grains*				
10.62.12.00	Tapioca et ses succédanés préparés à partir de fécules, sous forme de flocons, grumeaux, grains perlés, criblures ou formes similaires	1903	kg	S	
CPA: 10.62.13	*Glucose et sirop de glucose; fructose et sirop de fructose; sucre inverti; sucres et sirops de sucre n.c.a.*				
10.62.13.10	Glucose et sirop de glucose sans addition d'aromatisants ou de colorants	1702[.30(.10 + .50 + .90) + .40(.10 + .90)]	kg	S	
10.62.13.20 ¤	Fructose chimiquement pur à l'état solide; fructose et sirop de fructose et isoglucose, contenant en poids à l'état sec > 50 % de fructose; isoglucose sans addition d'aromatisants ou de colorants	1702[.50 + .60(.10 + .80 + .95) + .90(.30)]	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
10.62.13.30	Maltodextrine et sirop de maltodextrine sans addition d'aromatisants ou de colorants	1702 90 50	kg	S	
10.62.13.90	Autres sucres (y compris le sucre inverti) n.c.a.	1702[.90(.10 + .80 + .95)]	kg	S	
CPA: 10.62.14	*Huile de maïs*				
10.62.14.30	Huile de maïs brute et ses fractions, non chimiquement modifiées	1515[.21(.10 + .90)]	kg	S	
10.62.14.60	Huiles de maïs raffinées et leurs fractions, non chimiquement modifiées	1515[.29(.10 + .90)]	kg	S	
CPA: 10.62.20	*Résidus d'amidonnerie*				
10.62.20.00	Résidus de l'amidonnerie et résidus similaires	2303[.10(.11 + .19 + .90)]	kg	S	
NACE: 10.71	**Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche**				
CPA: 10.71.11	*Pain frais*				
10.71.11.00 ¤	Pain sans addition de miel, d'œufs, de fromage ou de fruits, d'une teneur en sucres et d'une teneur en matières grasses chacune ≤ 5 % en poids sur matière sèche	1905 90 30	kg	S	
CPA: 10.71.12	*Pâtisseries et viennoiseries fraîches*				
10.71.12.00 ¤	Autres produits de la boulangerie, de la pâtisserie et de la biscuiterie additionnés d'édulcorants	1905 90 60	kg	S	
NACE: 10.72	**Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation**				
CPA: 10.72.11	*Biscottes, toasts, pains grillés et produits grillés similaires*				
10.72.11.30	Pain croustillant dit «Knäckebrot»	1905 10	kg	S	
10.72.11.50	Biscottes, pain grillé et produits similaires grillés	1905[.40(.10 + .90)]	kg	S	
CPA: 10.72.12	*Pains d'épices; biscuits sucrés; gaufres et gaufrettes*				
10.72.12.30	Pain d'épices et produits similaires	1905[.20(.10 + .30 + .90)]	kg	S	
10.72.12.53	Biscuits, gaufres et gaufrettes additionnés d'édulcorants, entièrement ou partiellement enrobés de chocolat ou d'autres préparations contenant du cacao	1905[.31(.11 + .19) + .32(.11 + .19)]	kg	S	
10.72.12.55	Biscuits additionnés d'édulcorants (y compris les doubles biscuits; à l'exclusion des produits entièrement ou partiellement enrobés ou recouverts de chocolat ou d'autres préparations contenant du cacao)	1905[.31(.30 + .91 + .99)]	kg	S	
10.72.12.57 ¤	Gaufres et gaufrettes d'une teneur en poids d'eau > 10 % du produit fini (à l'exclusion des cornets pour crème glacée, doubles biscuits et produits similaires)	1905 32 05	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
10.72.12.59	Gaufres et gaufrettes (y compris salées; à l'exclusion des produits entièrement ou partiellement enrobés de chocolat ou d'autres préparations contenant du cacao	1905[.32(.91 + .99)]	kg	S	
CPA: 10.72.19	*Autres gâteaux secs ou de conservation*				
10.72.19.10	Pain azyme (mazoth)	1905 90 10	kg	S	
10.72.19.20	Hosties, cachets vides des types utilisés pour médicaments, pains à cacheter, pâtes séchées de farine, d'amidon ou de fécule en feuilles et produits similaires	1905 90 20	kg	S	
10.72.19.40	Biscuits (à l'exclusion des produits entièrement ou partiellement enrobés de chocolat ou d'autres préparations contenant du cacao et des biscuits, gaufres et gaufrettes additionnés d'édulcorants)	1905 90 45	kg	S	
10.72.19.50	Produits extrudés ou expansés, salés ou aromatisés	1905 90 55	kg	S	
10.72.19.90 ¤	Autres produits de la boulangerie, de la pâtisserie et de la biscuiterie non additionnés d'édulcorants (y compris les crêpes, quiches et pizzas; à l'exclusion des sandwichs, du pain croustillant dit Knäckebrot, des gaufres, des gaufrettes, du pain grillé, des produits similaires grillés et des produits extrudés ou expansés, salés ou aromatisés)	1905 90 90	kg	S	
NACE: 10.73	**Fabrication de pâtes alimentaires**				
CPA: 10.73.11	*Macaronis, nouilles et autres produits similaires à base de farine*				
10.73.11.30	Pâtes alimentaires aux œufs, non cuites ni farcies ni autrement préparées	1902 11	kg	S	
10.73.11.50	Pâtes alimentaires ne contenant pas d'œufs, non cuites ni farcies ni autrement préparées	1902[.19(.10 + .90)]	kg	S	
CPA: 10.73.12	*Couscous*				
10.73.12.00	Couscous	1902[.40(.10 + .90)]	kg	S	
NACE: 10.81	**Fabrication de sucre**				
CPA: 10.81.11	*Sucre de canne ou de betterave, brut, solide*				
10.81.11.00	Sucres bruts de canne et de betteraves, sans addition d'aromatisants ou de colorants, à l'état solide	1701[.12(.10 + .90) + .13(.10 + .90) + .14(.10 + .90)]	kg	S	
CPA: 10.81.12	*Sucre de canne ou de betterave raffiné et saccharose chimiquement pur, solide, sans arôme, ni colorant*				
10.81.12.30	Sucre blanc de canne ou de betterave, à l'état solide	1701 99 10	kg	S	
10.81.12.90	Autres sucres raffinés de canne ou de betterave, à l'état solide	1701 99 90	kg	S	
CPA: 10.81.13	*Sucre de canne ou de betterave raffiné, contenant des arômes ou des colorants; sucre et sirop d'érable*				
10.81.13.00	Sucres de canne ou de betterave, additionnés d'aromatisants ou de colorants; sucre et sirop d'érable	1701 91 + 1702[.20(.10 + .90)]	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 10.81.14	*Mélasses*				
10.81.14.30	Mélasses de canne	1703 10	kg	S	
10.81.14.50	Autres mélasses résultant de l'extraction ou du raffinage du sucre (à l'exclusion des mélasses de canne)	1703 90	kg	S	
CPA: 10.81.20	*Pulpe de betteraves, bagasses et autres résidus de sucrerie*				
10.81.20.00	Pulpes de betteraves, bagasses de canne à sucre et autres résidus de sucrerie (y compris l'écume de défécation et les déchets de filtres-presses)	2303[.20(.10 + .90)]	kg	S	
NACE: 10.82	**Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie**				
CPA: 10.82.11	*Cacao en masse, dégraissé ou non*				
10.82.11.00	Pâte de cacao non additionnée de sucre ou d'autres édulcorants	1803[.10 + .20]	kg	S	
CPA: 10.82.12	*Beurre de cacao*				
10.82.12.00	Beurre, graisse et huile de cacao	1804	kg	S	
CPA: 10.82.13	*Cacao en poudre, sans sucre, ni autre édulcorant*				
10.82.13.00	Poudre de cacao, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants	1805	kg	S	
CPA: 10.82.14	*Cacao en poudre, contenant du sucre ou de l'édulcorant*				
10.82.14.00	Poudre de cacao, avec addition de sucre ou d'autres édulcorants	1806[.10(.15 + .20 + .30 + .90)]	kg	S	
CPA: 10.82.21	*Chocolat et préparations à base de cacao (à l'exclusion du cacao en poudre sucré), en vrac*				
10.82.21.30 ¤	Chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao, présentés soit en blocs ou en barres > 2 kg, soit à l'état liquide ou pâteux ou en poudres, granulés ou formes similaires, en récipients ou en emballages immédiats > 2 kg, d'une teneur en poids de beurre de cacao ≥ 18 %	1806[.20(.10 + .30 + .50)]	kg	S	
10.82.21.50 ¤	Préparations de chocolat dites «chocolat milk crumb», d'une teneur en poids de beurre de cacao ≥ 18 %, en emballages immédiats d'un contenu > 2 kg	1806 20 70	kg	S	
10.82.21.70 ¤	Glaçage au cacao, d'une teneur en poids de beurre de cacao ≥ 18 %, en emballages immédiats d'un contenu > 2 kg,	1806 20 80	kg	S	
10.82.21.90 ¤	Préparations alimentaires d'une teneur en poids de beurre de cacao < 18 %, en emballages immédiats d'un contenu > 2 kg (à l'exclusion du glaçage au cacao et des préparations de chocolat dites «chocolat milk crumb»)	1806 20 95	kg	S	
CPA: 10.82.22	*Chocolat et préparations à base de cacao (à l'exclusion du cacao en poudre sucré), conditionnés sous différentes formes*				
10.82.22.33	Tablettes, barres et bâtons de chocolat fourrés (y compris avec de la crème, de la liqueur ou de la pâte de fruit; à l'exclusion des biscuits au chocolat)	1806 31	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
10.82.22.35	Tablettes, barres et bâtons non fourrés, additionnés de céréales, de noix ou d'autres fruits (à l'exclusion des biscuits au chocolat)	1806 32 10	kg	S	
10.82.22.39	Tablettes, barres et bâtons non fourrés, non additionnés de céréales, de noix ou d'autres fruits	1806 32 90	kg	S	
10.82.22.43	Bonbons au chocolat (y compris pralines) contenant de l'alcool (à l'exclusion des tablettes, barres et bâtons)	1806 90 11	kg	S	
10.82.22.45	Bonbons au chocolat ne contenant pas d'alcool (à l'exclusion des tablettes, barres et bâtons)	1806 90 19	kg	S	
10.82.22.53	Articles en chocolat fourrés (à l'exclusion des tablettes, barres ou bâtons, des biscuits en chocolat et des bonbons au chocolat [pralines])	1806 90 31	kg	S	
10.82.22.55	Articles en chocolat non fourrés (à l'exclusion des tablettes, barres ou bâtons, des biscuits au chocolat et des bonbons au chocolat [pralines])	1806 90 39	kg	S	
10.82.22.60	Sucreries et leurs succédanés fabriqués à partir de produits de substitution du sucre, contenant du cacao (y compris le nougat au chocolat; à l'exclusion du chocolat blanc)	1806 90 50	kg	S	
10.82.22.70	Pâtes à tartiner contenant du cacao	1806 90 60	kg	S	
10.82.22.80	Préparations pour boissons contenant du cacao	1806 90 70	kg	S	
10.82.22.90 ¤	Préparations alimentaires contenant du cacao (à l'exclusion de la pâte, du beurre et de la poudre de cacao, des tablettes, barres et bâtons de chocolat, des produits à l'état liquide ou pâteux, des produits en poudres, des granulés ou formes similaires, des produits en récipients ou en emballages immédiats d'un contenu > 2 kg, des pâtes à tartiner contenant du cacao ainsi que des préparations pour boissons contenant du cacao)	1806 90 90	kg	S	
CPA: 10.82.23	*Produits de confiserie divers (y compris le chocolat blanc) ne contenant pas de cacao*				
10.82.23.10	Gommes à mâcher (chewing-gum)	1704[.10(.10 + .90)]	kg	S	
10.82.23.20 ¤	Extraits de réglisse contenant en poids > 10 % de saccharose, sans addition d'autres matières	1704 90 10	kg	S	
10.82.23.30	Préparation dite «chocolat blanc»	1704 90 30	kg	S	
10.82.23.53 ¤	Pâtes et masses, en emballages immédiats d'un contenu net ≥ 1 kg (y compris massepain, fondants, nougat et pâte d'amande)	1704 90 51	kg	S	
10.82.23.55	Pastilles pour la gorge et bonbons contre la toux composés principalement de sucres et d'agents aromatisants (à l'exclusion des pastilles et bonbons contenant des agents aromatisants possédant des propriétés médicinales)	1704 90 55	kg	S	
10.82.23.63 ¤	Dragées, amandes dragéifiées et sucreries similaires dragéifiées	1704 90 61	kg	S	
10.82.23.65	Gommes, autres confiseries à base de gélifiants et pâtes de fruits sous forme de sucrerie (à l'exclusion des gommes à mâcher)	1704 90 65	kg	S	
10.82.23.73	Bonbons de sucre cuit	1704 90 71	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
10.82.23.75	Caramels	1704 90 75	kg	S	
10.82.23.83	Sucreries obtenues par compression (y compris les cachous)	1704 90 81	kg	S	
10.82.23.90	Autres sucreries n.c.a.	1704 90 99	kg	S	
CPA: 10.82.24	*Fruits confits*				
10.82.24.00	Fruits, noix, écorces de fruits et autres parties de plantes comestibles, égouttés, glacés ou cristallisés	2006[.00(.10 + .31 + .35 + .38 + .91 + .99)]	kg	S	
NACE: 10.83	**Transformation du thé et du café**				
CPA: 10.83.11	*Café, décaféiné ou torréfié*				
10.83.11.30	Café non torréfié, décaféiné	0901 12	kg	S	
10.83.11.50	Café torréfié, non décaféiné	0901 21	kg	S	
10.83.11.70	Café torréfié, décaféiné	0901 22	kg	S	
CPA: 10.83.12	*Succédanés de café; extraits, essences et concentrés de café ou de succédanés; coques et pellicules de café*				
10.83.12.10	Succédanés du café contenant du café	0901 90 90	kg	S	
10.83.12.40	Extraits, essences et concentrés de café et préparations à base de ces extraits, essences ou concentrés ou à base de café	2101[.11 + .12(.92 + .98)]	kg	S	
10.83.12.70	Chicorée torréfiée et autres succédanés torréfiés du café (y compris extraits, essences et concentrés de ces produits)	2101[.30(.11 + .19 + .91 + .99)]	kg	S	
CPA: 10.83.13	*Thé vert (non fermenté), thé noir (fermenté) et thé partiellement fermenté, en conditionnements inférieurs ou égaux à 3 kg*				
10.83.13.00 ¤	Thé en emballages immédiats ≤ 3 kg	0902[.10 + .30]	kg	S	
CPA: 10.83.14	*Extraits, essences, concentrés et préparations à base de thé ou de maté*				
10.83.14.00	Extraits, essences et concentrés de thé ou de maté et préparations à base de thé ou de maté	2101[.20(.20 + .92 + .98)]	kg	S	
NACE: 10.84	**Fabrication de condiments et assaisonnements**				
CPA: 10.84.11	*Vinaigres et succédanés de vinaigres obtenus à partir d'acide acétique*				
10.84.11.30	Vinaigres de vin et succédanés de vinaigres obtenus à partir de vin	2209[.00(.11 + .19)]	l	S	
10.84.11.90	Vinaigres et succédanés de vinaigres, à l'exclusion des vinaigres de vin	2209[.00(.91 + .99)]	l	S	
CPA: 10.84.12	*Sauces; mélanges de condiments et assaisonnements préparés; farines de moutarde et moutardes préparées*				
10.84.12.10	Sauce de soja	2103 10	kg	S	
10.84.12.30	Tomato ketchup et autres sauces tomate	2103 20	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
10.84.12.53	Farine de moutarde	2103 30 10	kg	S	
10.84.12.55	Moutarde préparée	2103 30 90	kg	S	
10.84.12.70	Préparations pour sauces et sauces préparées; condiments et assaisonnements, composés (à l'exclusion de la sauce de soja, du tomato ketchup, des autres sauces tomate, de la farine de moutarde et de la moutarde préparée)	2103[.90(.10 + .30 + .90)]	kg	S	
CPA: 10.84.30	*Sel de qualité alimentaire*				
10.84.30.00	Sel propre à l'alimentation humaine	2501 00 91	kg	T	
NACE: 10.85	**Fabrication de plats préparés**				
CPA: 10.85.11	*Plats préparés à base de viandes, d'abats ou de sang*				
10.85.11.00 z	Plats préparés à base de viandes, d'abats ou de sang	1601[.00(.10b + .91b + .99b)] + 1602[.20(.10b + .90b) + .31(.11b + .19b + .80b) + .32(.11b + .19b + .30b + .90b) + .39(.21b + .29b + .85b) + .41(.10b + .90b) + .42(.10b + .90b) + .49(.11b + .13b + .15b + .19b + .30b + .50b + .90b) + .50(.10b + .31b + .95b) + .90(.10b + .31b + .51b + .61b + .69b + .91b + .95b + .99b)]	kg	S	
CPA: 10.85.12	*Plats préparés à base de poissons, de crustacés et de mollusques*				
10.85.12.00 z	Plats préparés à base de poissons, de crustacés et de mollusques	1604[.11(.00b) + .12(.10b + .91b + .99b) + .13(.11b + .19b + .90b) + .14(.11b + .16b + .18b + .90b) + .15(.11b + .19b + .90b) + .16(.00b) + .17(.00b) + .19(.10b + .31b + .39b + .50b + .91b + .92b + .93b + .94b + .95b + .97b) + .20(.05b + .10b + .30b + .40b + .50b + .70b + .90b)] + 1605[.10(.00b) + .21(.10b + .90b) + .29(.00b) + .30(.10b + .90b) + .40(.00b) + .51(.00b) + .52(.00b) + .53(.10b + .90b) + .54(.00b) + .55(.00b) + .56(.00b) + .57(.00b) + .58(.00b) + .59(.00b) + .61(.00b) + .62(.00b) + .63(.00b) + .69(.00b)]	kg	S	
CPA: 10.85.13	*Plats préparés à base de légumes*				
10.85.13.00 z	Plats préparés à base de légumes	2002[.10(.10b + .90b)] + 2003[.10(.20b + .30b) + .90(.10b + .90b)] + 2004[.90(.10b + .30b + .50b + .91b + .98b)] + 2005[.40(.00b) + .51(.00b) + .59(.00b) + .60(.00b) + .70(.00b) + .80(.00b) + .91(.00b) + .99(.10b + .20b + .30b + .50b + .60b + .80b)]	kg	S	
CPA: 10.85.14	*Plats préparés à base de pâtes*				
10.85.14.10	Pâtes alimentaires farcies en n'importe quelle proportion de viande, de poisson, de fromage ou d'autres substances, cuites ou non	1902[.20(.10 + .30 + .91 + .99)]	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
10.85.14.30	Pâtes alimentaires et produits à base de pâtes alimentaires séchées, non séchées ou surgelées (y compris les plats préparés; à l'exclusion des pâtes non cuites et des pâtes farcies)	1902[.30(.10 + .90)]	kg	S	
CPA: 10.85.19	*Autres plats préparés (y compris les pizzas surgelées)*				
10.85.19.00	Autres plats préparés (y compris les pizzas surgelées)	2106 90 98	kg	S	
NACE: 10.86	**Fabrication d'aliments homogénéisés et diététiques**				
CPA: 10.86.10	*Aliments homogénéisés et diététiques*				
10.86.10.10 ¤	Préparations homogénéisées de viandes, d'abats ou de sang (à l'exclusion des préparations alimentaires à base de ces produits et des saucisses et produits similaires à base de viande)	1602 10	kg	S	
10.86.10.30 ¤	Préparations homogénéisées de légumes (à l'exclusion des préparations congelées ou conservées au vinaigre ou à l'acide acétique)	2005 10	kg	S	
10.86.10.50 ¤	Confitures, gelées de fruits, marmelades, purées et pâtes de fruits et de fruits à coque	2007[.10(.10 + .91 + .99)]	kg	S	
10.86.10.60 ¤	Préparations alimentaires composites homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu ≤ 250 g	2104 20	kg	S	
10.86.10.70 ¤	Préparations alimentaires conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants (à l'exclusion des préparations alimentaires composites homogénéisées)	1901 10	kg	S	
NACE: 10.89	**Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a.**				
CPA: 10.89.11	*Soupes et potages*				
10.89.11.00	Préparations pour soupes, potages ou bouillons; soupes, potages ou bouillons préparés	2104 10	kg	S	
CPA: 10.89.12	*Œufs, en conserve, et jaunes d'œufs, frais et en conserve; œufs cuits, en coquille; ovalbumine*				
10.89.12.30	Œufs d'oiseaux, dépourvus de leur coquille, frais, séchés, cuits à l'eau ou à la vapeur, moulés, congelés ou autrement conservés (à l'exclusion de l'albumine)	0408[.11(.20 + .80) + .19(.20 + .81 + .89) + .91(.20 + .80) + .99(.20 + .80)]	kg	S	
10.89.12.50	Ovalbumine	3502[.11(.10 + .90) + .19(.10 + .90)]	kg	S	
CPA: 10.89.13	*Levures (vivantes ou mortes); autres microorganismes unicellulaires, morts; poudres à lever*				
10.89.13.34 ¤	Levures de panification	2102[.10(.31 + .39)]	kg	S	
10.89.13.39 ¤	Levures vivantes (à l'exclusion des levures de panification)	2102[.10(.10 + .90)]	kg	S	
10.89.13.50	Levures et autres micro-organismes monocellulaires, morts	2102[.20(.11 + .19 + .90)]	kg	S	
10.89.13.70	Poudres à lever, préparées	2102 30	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 10.89.14	*Extraits et jus de viandes, de poissons et d'invertébrés aquatiques*				
10.89.14.00	Extraits et jus de viande, de poissons, de crustacés, de mollusques et d'invertébrés aquatiques	1603[.00(.10 + .80)]	kg	S	
CPA: 10.89.19	*Produits alimentaires divers n.c.a.*				
10.89.19.10	Caramels	1702[.90(.71 + .75 + .79)]	kg	S	
10.89.19.25	Extraits de malt	1901[.90(.11 + .19)]	kg	S	
10.89.19.30	Préparations alimentaires de farines, semoules, amidons, fécules, etc.	1901[.90(.91 + .99)]	kg	S	
10.89.19.35	Concentrats de protéines et sirops de sucres, aromatisés ou additionnés de colorants	2106[.10(.20 + .80) + .90(.30 + .51 + .55 + .59)]	kg	S	
10.89.19.40	Autres préparations alimentaires n.c.a.	2106[.90(.20 + .92)]	kg	S	
NACE: 10.91	**Fabrication d'aliments pour animaux de ferme**				
CPA: 10.91.10	*Aliments pour animaux de ferme, à l'exclusion des fourrages déshydratés (luzerne)*				
10.91.10.10 z	Prémélanges des types utilisés pour l'alimentation des animaux de ferme	2309[.90(.31a + .33a + .35a + .39a + .41a + .43a + .49a + .51a + .53a + .59a + .70a + .96a)]	kg	S	
10.91.10.33 z	Aliments pour porcins d'élevage (à l'exclusion des prémélanges)	2309[.90(.10a + .20a + .31b + .33b + .35b + .39b + .41b + .43b + .49b + .51b + .53b + .59b + .70b + .91a + .96b)]	kg	S	
10.91.10.35 z	Aliments pour bovins d'élevage (à l'exclusion des prémélanges)	2309[.90(.10b + .20b + .31c + .33c + .35c + .39c + .41c + .43c + .49c + .51c + .53c + .59c + .70c + .91b + .96c)]	kg	S	
10.91.10.37 z	Aliments pour volailles d'élevage (à l'exclusion des prémélanges)	2309[.90(.10c + .20c + .31d + .33d + .35d + .39d + .41d + .43d + .49d + .51d + .53d + .59d + .70d + .91c + .96d)]	kg	S	
10.91.10.39 z	Aliments pour animaux d'élevage n.c.a. (à l'exclusion des prémélanges)	2309[.90(.10d + .20d + .31e + .33e + .35e + .39e + .41e + .43e + .49e + .51e + .53e + .59e + .70e + .91d + .96e)]	kg	S	
CPA: 10.91.20	*Fourrages déshydratés (luzerne)*				
10.91.20.00	Farine de luzerne et agglomérés sous forme de pellets de luzerne	1214 10	kg	S	
NACE: 10.92	**Fabrication d'aliments pour animaux de compagnie**				
CPA: 10.92.10	*Aliments pour animaux de compagnie*				
10.92.10.30	Aliments pour chiens et chats conditionnés pour la vente au détail	2309[.10(.11 + .13 + .15 + .19 + .31 + .33 + .39 + .51 + .53 + .59 + .70 + .90)]	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
10.92.10.60 z	Préparations des types utilisés pour l'alimentation des animaux de compagnie (à l'exclusion des aliments pour chiens et chats conditionnés pour la vente au détail)	2309[.90(.31f + .33f + .35f + .39f + .41f + .43f + .49f + .51f + .53f + .59f + .70f + .96f)]	kg	S	
NACE: 11.01	**Production de boissons alcooliques distillées**				
CPA: 11.01.10	*Boissons alcoolisées distillées*				
11.01.10.20	Eaux-de-vie de vin ou de marc de raisin (important: hors taxes et accises sur l'alcool)	2208[.20(.12 + .14 + .26 + .27 + .29 + .40 + .62 + .64 + .86 + .87 + .89)]	l alc. 100 %	S	
11.01.10.30	Whisky (important: hors taxes et accises sur l'alcool)	2208[.30(.11 + .19 + .30 + .41 + .49 + .61 + .69 + .71 + .79 + .82 + .88)]	l alc. 100 %	S	
11.01.10.40	Rhum et autres eaux-de-vie provenant de la distillation, après fermentation, de produits de cannes à sucre (important: hors taxes et accises sur l'alcool)	2208[.40(.11 + .31 + .39 + .51 + .91 + .99)]	l alc. 100 %	S	
11.01.10.50	Gin et genièvre (important: hors taxes et accises sur l'alcool)	2208[.50(.11 + .19 + .91 + .99)]	l alc. 100 %	S	
11.01.10.63 ¤	Vodka d'un titre alcoométrique volumique ≤ 45,4 % vol (important: hors taxes et accises sur l'alcool)	2208[.60(.11 + .19)]	l alc. 100 %	S	
11.01.10.65	Eaux-de-vie distillées à partir de fruits (à l'exclusion des liqueurs, du gin, du genièvre et des eaux-de-vie de vin ou de marc de raisins) (important: hors taxes et accises sur l'alcool)	2208[.90(.33 + .38 + .45 + .48 + .71)]	l alc. 100 %	S	
11.01.10.70	Alcools purs (important: hors taxes et accises sur l'alcool)	2208[.90(.91 + .99)]	l alc. 100 %	S	
11.01.10.80	Eaux-de-vie, liqueurs et autres boissons spiritueuses (à l'exclusion des eaux-de-vie de vin ou de marc de raisins, du whisky, du rhum, du tafia, du gin, du genièvre et des eaux-de-vie de fruits)	2208[.60(.91 + .99) + .70(.10 + .90) + .90(.11 + .19 + .41 + .54 + .56 + .69 + .75 + .77 + .78)]	l alc. 100 %	S	
NACE: 11.02	**Production de vin (de raisin)**				
CPA: 11.02.11	*Vins mousseux, issus de raisin frais*				
11.02.11.30	Champagne (important: hors taxes et accises sur l'alcool)	2204 10 11	l	S	
11.02.11.90	Vin mousseux produits à partir de raisins frais (à l'exclusion du champagne; hors taxes et accises sur l'alcool)	2204[.10(.91 + .93 + .94 + .96 + .98)]	l	S	
CPA: 11.02.12	*Vins de raisin frais, à l'exclusion des vins mousseux; moûts de raisins*				
11.02.12.11	Vins blancs avec appellation d'origine protégée (AOP)	2204[.21(.11 + .12 + .13 + .17 + .18 + .19 + .22 + .23 + .24 + .26 + .27 + .28 + .32 + .34 + .36 + .37 + .38) + .29(.11 + .12 + .13 + .17 + .18)]	l	S	
11.02.12.15 ¤	Vins et moûts de raisins dont la fermentation a été empêchée ou arrêtée par adjonction d'alcool, ayant, à la température de 20 °C, une surpression due au CO_2 ≥ 1 bar mais < 3 bar (à l'exclusion des vins mousseux)	2204[.21(.06 + .07 + .08 + .09) + .29(.10)]	l	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
11.02.12.17 ¤	Vins et moûts de raisins de qualité dont la fermentation a été empêchée ou arrêtée par adjonction d'alcool, avec appellation d'origine protégée (AOP), d'un titre alcoométrique ≤ 15 % (à l'exclusion des vins blancs et des vins mousseux)	2204[.21(.42 + .43 + .44 + .46 + .47 + .48 + .62 + .66 + .67 + .68 + .69 + .71 + .74 + .76 + .77 + .78) + .29(.42 + .43 + .44 + .46 + .47 + .48 + .58)]	l	S	
11.02.12.20 ¤	Vins et moûts de raisins dont la fermentation a été empêchée ou arrêtée par adjonction d'alcool, sans appellation d'origine protégée (AOP), d'un titre alcoométrique ≤ 15 % (à l'exclusion des vins blancs et des vins mousseux)	2204[.21(.79 + .80 + .81 + .82 + .83 + .84 + .93 + .94 + .95 + .96 + .97 + .98) + .29(.79 + .80 + .81 + .82 + .83 + .84 + .93 + .94 + .95 + .96 + .97 + .98)]	l	S	
11.02.12.31 ¤	Porto, Madère, Sherry et autres vins similaires d'un titre alcoométrique > 15 %	2204[.21(.85 + .86 + .87 + .88 + .89 + .90 + .91 + .92) + .29(.85 + .86 + .87 + .88 + .89 + .90 + .91 + .92)]	l	S	
11.02.12.50	Moûts de raisin (important: hors taxes et accises sur l'alcool)	2204[.30(.10 + .92 + .94 + .96 + .98)]	l	S	
NACE: 11.03	**Fabrication de cidre et de vins de fruits**				
CPA: 11.03.10	*Autres boissons fermentées (cidre, poiré, hydromel); mélanges de boissons alcoolisées*				
11.03.10.00	Boissons fermentées et mélanges de boissons fermentées (y compris avec boissons non alcoolisées, cidre, poiré et hydromel; à l'exclusion des bières de malt et des vins de raisins préparés à l'aide de plantes ou de substances aromatiques)	2206[.00(.10 + .31 + .39 + .51 + .59 + .81 + .89)]	l	S	
NACE: 11.04	**Production d'autres boissons fermentées non distillées**				
CPA: 11.04.10	*Vermouths et autres vins de raisin frais aromatisés*				
11.04.10.00	Vermouths et autres vins de raisins frais, préparés à l'aide de plantes ou de substances aromatiques (hors taxes et accises sur l'alcool)	2205[.10(.10 + .90) + .90(.10 + .90)]	l	S	
NACE: 11.05	**Fabrication de bière**				
CPA: 11.05.10	*Bière, à l'exclusion des résidus de brasserie*				
11.05.10.00 ¤	Bière de malt (à l'exclusion des bières non alcoolisées et des bières ayant un titre alcoométrique ≤ 0,5 % vol; hors taxes et accises sur l'alcool)	2203[.00(.01 + .09 + .10)]	l	S	
11.05.10.10 * z¤	Bières non alcoolisées et bières ayant un titre alcoométrique ≤ 0,5 % vol	2202 90 10b	l	S	
CPA: 11.05.20	*Résidus de brasserie et de distillerie*				
11.05.20.00	Drêches et déchets de brasserie ou de distillerie (hors taxes et accises sur l'alcool)	2303 30	kg	S	
NACE: 11.06	**Fabrication de malt**				
CPA: 11.06.10	*Malt*				
11.06.10.30	Malt non torréfié (hors taxes et accises sur l'alcool)	1107[.10(.11 + .19 + .91 + .99)]	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
11.06.10.50	Malt torréfié (hors taxes et accises sur l'alcool; à l'exclusion des produits ayant subi une autre transformation et du malt torréfié utilisé comme substitut du café)	1107 20	kg	S	
NACE: 11.07	**Industrie des eaux minérales et autres eaux embouteillées et des boissons rafraîchissantes**				
CPA: 11.07.11	*Eaux minérales et gazeuses, non sucrées, ni aromatisées*				
11.07.11.30	Eaux minérales et eaux gazéifiées, non sucrées	2201[.10(.11 + .19 + .90)]	l	S	
11.07.11.50 ¤	Eaux (à l'exclusion des eaux minérales et gazéifiées) non sucrées ni aromatisées; glace et neige	2201 90	l @	S	
CPA: 11.07.19	*Autres boissons non alcoolisées*				
11.07.19.30	Eaux, y compris minérales et gazéifiées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées (dites «soft drinks»)	2202 10	l	S	
11.07.19.50 z	Boissons non alcoolisées ne contenant pas de matières grasses du lait (à l'exclusion des eaux minérales et gazéifiées, additionnées ou non de sucre ou aromatisées)	2202 90 10a	l	S	
11.07.19.70	Boissons non alcoolisées contenant des matières grasses du lait	2202[.90(.91 + .95 + .99)]	l	S	
NACE: 12.00	**Fabrication de produits à base de tabac**				
CPA: 12.00.11	*Cigares, cigarillos et cigarettes contenant du tabac ou des succédanés*				
12.00.11.30	Cigares et cigarillos contenant du tabac ou des mélanges de tabacs et de succédanés de tabac (hors taxes et accises sur le tabac)	2402 10	p/st @	S	
12.00.11.50	Cigarettes contenant du tabac ou des mélanges de tabacs et de succédanés de tabac (hors taxes et accises sur le tabac)	2402[.20(.10 + .90)]	p/st @	S	
12.00.11.70	Cigares, cigarillos et cigarettes contenant uniquement des succédanés de tabac (hors taxes et accises sur le tabac)	2402 90	kg	S	
CPA: 12.00.19	*Autres tabacs et succédanés manufacturés; tabacs homogénéisés ou reconstitués; extraits et essences de tabac*				
12.00.19.30	Tabac à fumer (hors taxes et accises sur le tabac)	2403[.11 + .19(.10 + .90)]	kg	S	
12.00.19.90	Tabacs fabriqués, extraits et sauces de tabac, tabacs homogénéisés ou reconstitués, tabacs n.c.a.	2403[.91 + .99(.10 + .90)]	kg	S	
NACE: 13.10	**Préparation de fibres textiles et filature**				
CPA: 13.10.10	*Graisse de suint (y compris lanoline)*				
13.10.10.00	Graisse de suint et substances grasses dérivées, y compris la lanoline	1505[.00(.10 + .90)]	kg	T	
CPA: 13.10.21	*Soie grège (non moulinée)*				
13.10.21.00	Soie grège (non moulinée)	5002	kg	T	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 13.10.22	*Laine dégraissée ou carbonisée, non cardée ni peignée*				
13.10.22.00	Laine dégraissée ou carbonisée, non cardée, ni peignée	5101[.21 + .29 + .30]	kg	T	
CPA: 13.10.23	*Blousses de laine ou de poils fins*				
13.10.23.00	Blousses de laine ou de poils fins	5103[.10(.10 + .90)]	kg	T	
CPA: 13.10.24	*Laine et poils fins ou grossiers, cardés ou peignés*				
13.10.24.00	Laine ou poils, cardés ou peignés (y compris la laine peignée en vrac)	5105[.10 + .21 + .29 + .31 + .39 + .40]	kg	T	
CPA: 13.10.25	*Coton, cardé ou peigné*				
13.10.25.00	Coton, cardé ou peigné	5203	kg	T	
CPA: 13.10.26	*Jute et autres fibres textiles (à l'exclusion du lin, du chanvre commun et de la ramie), travaillés mais non filés*				
13.10.26.00	Jute et autres fibres textiles, travaillés mais non filés	5303 90	kg	T	
CPA: 13.10.29	*Autres fibres textiles végétales, travaillées mais non filées*				
13.10.29.00	Autres fibres textiles végétales, travaillées mais non filées	5301[.21 + .29 + .30] + 5302 90 + 5305	kg	T	
CPA: 13.10.31	*Fibres synthétiques discontinues, cardées, peignées ou autrement préparées*				
13.10.31.00	Fibres synthétiques discontinues, cardées, peignées ou autrement transformées pour la filature	5506[.10 + .20 + .30 + .90]	kg	T	
CPA: 13.10.32	*Fibres artificielles discontinues, cardées, peignées ou autrement préparées*				
13.10.32.00	Fibres artificielles discontinues, cardées, peignées ou autrement transformées pour la filature	5507	kg	T	
CPA: 13.10.40	*Fils de soie ou de déchets de soie*				
13.10.40.10	Fils de soie (à l'exclusion des fils de déchets de soie), non conditionnés pour la vente au détail	5004[.00(.10 + .90)]	kg	T	
13.10.40.30	Fils de déchets de soie, non conditionnés pour la vente au détail	5005[.00(.10 + .90)]	kg	T	
13.10.40.50	Fils de soie ou de déchets de soie, conditionnés pour la vente au détail; poil de Messine (crin de Florence)	5006[.00(.10 + .90)]	kg	T	
CPA: 13.10.50	*Fils de laine conditionnés ou non pour la vente au détail; fils de poils fins ou grossiers ou fils de crin*				
13.10.50.10	Fils de laine ou de poils fins cardés, non conditionnés pour la vente au détail	5106[.10(.10 + .90) + .20(.10 + .91 + .99)] + 5108[.10(.10 + .90)]	kg	T	
13.10.50.30	Fils de laine ou de poils fins peignés ou de poils grossiers, non conditionnés pour la vente au détail	5107[.10(.10 + .90) + .20(.10 + .30 + .51 + .59 + .91 + .99)] + 5108[.20(.10 + .90)]	kg	T	
13.10.50.50	Fils de laine ou de poils fins, conditionnés pour la vente au détail	5109[.10(.10 + .90) + .90]	kg	T	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 13.10.61	*Fils de coton (autres que fils à coudre)*				
13.10.61.32 z	Fils de coton non peigné, non conditionnés pour la vente au détail, pour tissus (excepté pour tapis et revêtements de sol)	5205[.11(.00a) + .12(.00a) + .13(.00a) + .14(.00a) + .15(.10a + .90a) + .31(.00a) + .32(.00a) + .33(.00a) + .34(.00a) + .35(.00a)] + 5206[.11(.00a) + .12(.00a) + .13(.00a) + .14(.00a) + .15(.00a) + .31(.00a) + .32(.00a) + .33(.00a) + .34(.00a) + .35(.00a)]	kg	T	
13.10.61.33 z	Fils de coton non peigné, non conditionnés pour la vente au détail, pour bonneterie	5205[.11(.00b) + .12(.00b) + .13(.00b) + .14(.00b) + .15(.10b + .90b) + .31(.00b) + .32(.00b) + .33(.00b) + .34(.00b) + .35(.00b)] + 5206[.11(.00b) + .12(.00b) + .13(.00b) + .14(.00b) + .15(.00b) + .31(.00b) + .32(.00b) + .33(.00b) + .34(.00b) + .35(.00b)]	kg	T	
13.10.61.35 z	Fils de coton non peigné, non conditionnés pour la vente au détail, pour autres usages (y compris tapis et revêtements de sol)	5205[.11(.00c) + .12(.00c) + .13(.00c) + .14(.00c) + .15(.10c + .90c) + .31(.00c) + .32(.00c) + .33(.00c) + .34(.00c) + .35(.00c)] + 5206[.11(.00c) + .12(.00c) + .13(.00c) + .14(.00c) + .15(.00c) + .31(.00c) + .32(.00c) + .33(.00c) + .34(.00c) + .35(.00c)]	kg	T	
13.10.61.52 z	Fils de coton peigné, non conditionnés pour la vente au détail, pour tissus (excepté pour tapis et revêtements de sol)	5205[.21(.00a) + .22(.00a) + .23(.00a) + .24(.00a) + .26(.00a) + .27(.00a) + .28(.00a) + .41(.00a) + .42(.00a) + .43(.00a) + .44(.00a) + .46(.00a) + .47(.00a) + .48(.00a)] + 5206[.21(.00a) + .22(.00a) + .23(.00a) + .24(.00a) + .25(.00a) + .41(.00a) + .42(.00a) + .43(.00a) + .44(.00a) + .45(.00a)]	kg	T	
13.10.61.53 z	Fils de coton peigné, non conditionnés pour la vente au détail, pour bonneterie	5205[.21(.00b) + .22(.00b) + .23(.00b) + .24(.00b) + .26(.00b) + .27(.00b) + .28(.00b) + .41(.00b) + .42(.00b) + .43(.00b) + .44(.00b) + .46(.00b) + .47(.00b) + .48(.00b)] + 5206[.21(.00b) + .22(.00b) + .23(.00b) + .24(.00b) + .25(.00b) + .41(.00b) + .42(.00b) + .43(.00b) + .44(.00b) + .45(.00b)]	kg	T	
13.10.61.55 z	Fils de coton peigné, non conditionnés pour la vente au détail, pour autres usages (y compris tapis et revêtements de sol)	5205[.21(.00c) + .22(.00c) + .23(.00c) + .24(.00c) + .26(.00c) + .27(.00c) + .28(.00c) + .41(.00c) + .42(.00c) + .43(.00c) + .44(.00c) + .46(.00c) + .47(.00c) + .48(.00c)] + 5206[.21(.00c) + .22(.00c) + .23(.00c) + .24(.00c) + .25(.00c) + .41(.00c) + .42(.00c) + .43(.00c) + .44(.00c) + .45(.00c)]	kg	T	
13.10.61.60	Fils de coton (à l'exclusion des fils à coudre), conditionnés pour la vente au détail	5207[.10 + .90]	kg	T	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 13.10.62	*Fils à coudre de coton*				
13.10.62.00	Fils à coudre de coton	5204[.11 + .19 + .20]	kg	T	
CPA: 13.10.71	*Fils de lin*				
13.10.71.10	Fils de lin, non conditionnés pour la vente au détail	5306[.10(.10 + .30 + .50) + .20(.10)]	kg	T	
13.10.71.20	Fils de lin, conditionnés pour la vente au détail	5306[.10(.90) + .20(.90)]	kg	T	
CPA: 13.10.72	*Fils de jute ou d'autres fibres textiles libériennes; fils d'autres fibres textiles végétales; fils de papier*				
13.10.72.00	Fils de fibres végétales ou libériennes (excepté le lin); fils de papier	5307[.10 + .20] + 5308[.10 + .20(.10 + .90) + .90(.12 + .19 + .50 + .90)]	kg	T	
CPA: 13.10.81	*Fils de filaments artificiels ou synthétiques, multiples ou torsadés (autres que fils à coudre et fils de polyamides, polyesters ou de rayonne viscose de haute ténacité), non conditionnés pour la vente au détail; fils de filaments artificiels ou synthétiques (autres que fils à coudre), conditionnés pour la vente au détail*				
13.10.81.10	Fils de filaments synthétiques, retors ou câblés, non conditionnés pour la vente au détail	5402[.61 + .62 + .69(.10 + .90)]	kg	T	
13.10.81.30	Fils de filaments artificiels, retors ou câblés (à l'exclusion des fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail	5403[.41 + .42 + .49]	kg	T	
13.10.81.50	Fils de filaments synthétiques ou artificiels (à l'exclusion des fils à coudre), conditionnés pour la vente au détail	5406	kg	T	
CPA: 13.10.82	*Fils de fibres synthétiques discontinues (autres que fils à coudre), contenant 85 % en poids ou plus de ces fibres*				
13.10.82.10 ¤	Fils de fibres synthétiques discontinues, autres que fils à coudre, contenant ≥ 85 % en poids de ces fibres, non conditionnés pour la vente au détail	5509[.11 + .12 + .21 + .22 + .31 + .32 + .41 + .42]	kg	T	
13.10.82.50 ¤	Fils de fibres synthétiques discontinues, autres que fils à coudre, contenant ≥ 85 % en poids de ces fibres, conditionnés pour la vente au détail	5511 10	kg	T	
CPA: 13.10.83	*Fils de fibres synthétiques discontinues (autres que fils à coudre), contenant moins de 85 % en poids de ces fibres*				
13.10.83.20 ¤	Fils de fibres discontinues de polyester, autres que fils à coudre, contenant < 85 % en poids de ces fibres, mélangées avec des fibres artificielles discontinues, non conditionnés pour la vente au détail	5509 51	kg	T	
13.10.83.33 z¤	Fils, autres que fils à coudre, contenant < 85 % en poids de fibres synthétiques discontinues, mélangés avec de la laine ou des poils fins cardés, non conditionnés pour la vente au détail	5509[.52(.00a) + .61(.00a) + .91(.00a)]	kg	T	
13.10.83.36 z¤	Fils contenant < 85 % en poids de fibres synthétiques discontinues, mélangés avec de la laine ou des poils fins peignés, non conditionnés pour la vente au détail	5509[.52(.00b) + .61(.00b) + .91(.00b)]	kg	T	
13.10.83.40 ¤	Fils de fibres synthétiques discontinues, autres que fils à coudre, contenant < 85 % en poids de ces fibres, mélangées avec du coton, non conditionnés pour la vente au détail	5509[.53 + .62 + .92]	kg	T	
13.10.83.80 ¤	Autres fils, autres que fils à coudre, contenant < 85 % en poids de fibres synthétiques discontinues, non conditionnés pour la vente au détail, n.c.a.	5509[.59 + .69 + .99]	kg	T	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
13.10.83.90 ¤	Fils, autres que fils à coudre, contenant < 85 % en poids de fibres synthétiques discontinues, conditionnés pour la vente au détail	5511 20	kg	T	
CPA: 13.10.84	*Fils de fibres discontinues artificielles (autres que fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail*				
13.10.84.10 ¤	Fils de fibres artificielles discontinues, autres que fils à coudre, non conditionnés pour la vente au détail	5510[.11 + .12 + .20 + .30 + .90]	kg	T	
13.10.84.30 ¤	Fils de fibres artificielles discontinues, autres que fils à coudre, conditionnés pour la vente au détail	5511 30	kg	T	
CPA: 13.10.85	*Fils à coudre en fibres et filaments artificiels ou synthétiques*				
13.10.85.10	Fils à coudre de filaments synthétiques ou artificiels	5401[.10(.12 + .14 + .16 + .18 + .90) + .20(.10 + .90)]	kg	T	
13.10.85.50	Fils à coudre de fibres synthétiques ou artificielles discontinues	5508[.10(.10 + .90) + .20(.10 + .90)]	kg	T	
NACE: 13.20	**Tissage**				
CPA: 13.20.11	*Tissus de soie ou de déchets de soie*				
13.20.11.00	Tissus de soie ou de déchets de soie	5007[.10 + .20(.11 + .19 + .21 + .31 + .39 + .41 + .51 + .59 + .61 + .69 + .71) + .90(.10 + .30 + .50 + .90)]	m^2	S	
CPA: 13.20.12	*Tissus de laine cardée ou peignée, de poils fins ou grossiers ou de crins*				
13.20.12.30	Tissus de laine cardée ou de poils fins cardés	5111[.11 + .19 + .20 + .30(.10 + .80) + .90(.10 + .91 + .98)]	m^2	T	
13.20.12.60	Tissus de laine ou de poils fins peignés; tissus de poils grossiers ou de crin	5112[.11 + .19 + .20 + .30(.10 + .80) + .90(.10 + .91 + .98)] + 5113	m^2	T	
CPA: 13.20.13	*Tissus de lin*				
13.20.13.30 ¤	Tissus de lin, contenant ≥ 85 % en poids de lin	5309[.11(.10 + .90) + .19]	m^2	T	
13.20.13.60 ¤	Tissus de lin, contenant < 85 % en poids de lin	5309[.21 + .29]	m^2	T	
CPA: 13.20.14	*Tissus de jute et d'autres fibres textiles libériennes (à l'exclusion du lin, du chanvre commun et de la ramie)*				
13.20.14.00	Tissus de jute ou d'autres fibres textiles libériennes (à l'exclusion du lin, du chanvre et de la ramie)	5310[.10(.10 + .90) + .90]	m^2	T	
CPA: 13.20.19	*Tissus d'autres fibres textiles végétales; tissus de fils de papier*				
13.20.19.00	Tissus de chanvre, de ramie ou d'autres fibres textiles végétales (à l'exclusion du lin, du jute et des autres fibres textiles libériennes); tissus de fils de papier	5311[.00(.10 + .90)]	m^2	T	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 13.20.20	*Tissus de coton*				
13.20.20.14 z¤	Tissus de coton, autres qu'en fils de diverses couleurs, d'un poids ≤ 200 g/m^2, pour vêtements	5208[.11(.90a) + .12(.16a + .19a + .96a + .99a) + .13(.00a) + .19(.00a) + .21(.90a) + .22(.16a + .19a + .96a + .99a) + .23(.00a) + .29(.00a) + .31(.00a) + .32(.16a + .19a + .96a + .99a) + .33(.00a) + .39(.00a) + .51(.00a) + .52(.00a) + .59(.10a + .90a)] + 5210[.11(.00a) + .19(.00a) + .21(.00a) + .29(.00a) + .31(.00a) + .32(.00a) + .39(.00a) + .51(.00a) + .59(.00a)] + 5212[.11(.10a + .90a) + .12(.10a + .90a) + .13(.10a + .90a) + .15(.10a + .90a)]	m^2	T	
13.20.20.17 z¤	Tissus de coton, autres qu'en fils de diverses couleurs, d'un poids ≤ 200 g/m^2, pour linge de maison ou textiles d'ameublement	5208[.11(.90b) + .12(.16b + .19b + .96b + .99b) + .13(.00b) + .19(.00b) + .21(.90b) + .22(.16b + .19b + .96b + .99b) + .23(.00b) + .29(.00b) + .31(.00b) + .32(.16b + .19b + .96b + .99b) + .33(.00b) + .39(.00b) + .51(.00b) + .52(.00b) + .59(.10b + .90b)] + 5210[.11(.00b) + .19(.00b) + .21(.00b) + .29(.00b) + .31(.00b) + .32(.00b) + .39(.00b) + .51(.00b) + .59(.00b)] + 5212[.11(.10b + .90b) + .12(.10b + .90b) + .13(.10b + .90b) + .15(.10b + .90b)]	m^2	T	
13.20.20.19 z¤	Tissus de coton, autres qu'en fils de diverses couleurs, d'un poids ≤ 200 g/m^2, pour usages techniques ou industriels (excepté gaze et gaze à pansement)	5208[.11(.90c) + .12(.16c + .19c + .96c + .99c) + .13(.00c) + .19(.00c) + .21(.90c) + .22(.16c + .19c + .96c + .99c) + .23(.00c) + .29(.00c) + .31(.00c) + .32(.16c + .19c + .96c + .99c) + .33(.00c) + .39(.00c) + .51(.00c) + .52(.00c) + .59(.10c + .90c)] + 5210[.11(.00c) + .19(.00c) + .21(.00c) + .29(.00c) + .31(.00c) + .32(.00c) + .39(.00c) + .51(.00c) + .59(.00c)] + 5212[.11(.10c + .90c) + .12(.10c + .90c) + .13(.10c + .90c) + .15(.10c + .90c)]	m^2	T	
13.20.20.20 ¤	Tissus de coton, d'un poids ≤ 100 g/m^2, pour gaze à pansement	5208[.11(.10) + .21(.10)]	m^2	S	
13.20.20.31 * z¤	Tissus de coton, en fils de diverses couleurs, d'un poids ≤ 200 g/m^2, pour chemises et chemisiers	5208[.41(.00a) + .42(.00a) + .43(.00a) + .49(.00a)] + 5209[.41(.00a) + .43(.00a) + .49(.00a)] + 5210[.41(.00a) + .49(.00a)]	m^2	T	
13.20.20.42 z	Tissus de coton, autres qu'en fils de diverses couleurs, d'un poids > 200 g/m^2, pour vêtements	5209[.11(.00a) + .12(.00a) + .19(.00a) + .21(.00a) + .22(.00a) + .29(.00a) + .31(.00a) + .32(.00a) + .39(.00a) + .51(.00a) + .52(.00a) + .59(.00a)] + 5211[.11(.00a) + .12(.00a) + .19(.00a) + .20(.00a) + .31(.00a) + .32(.00a) + .39(.00a) + .51(.00a) + .52(.00a) + .59(.00a)] + 5212[.21(.10a + .90a) + .22(.10a + .90a) + .23(.10a + .90a) + .25(.10a + .90a)]	m^2	T	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
13.20.20.44 z	Tissus de coton, autres qu'en fils de diverses couleurs, d'un poids > 200 g/m^2, pour linge de maison ou textiles d'ameublement	5209[.11(.00b) + .12(.00b) + .19(.00b) + .21(.00b) + .22(.00b) + .29(.00b) + .31(.00b) + .32(.00b) + .39(.00b) + .51(.00b) + .52(.00b) + .59(.00b)] + 5211[.11(.00b) + .12(.00b) + .19(.00b) + .20(.00b) + .31(.00b) + .32(.00b) + .39(.00b) + .51(.00b) + .52(.00b) + .59(.00b)] + 5212[.21(.10b + .90b) + .22(.10b + .90b) + .23(.10b + .90b) + .25(.10b + .90b)]	m^2	T	
13.20.20.49 z	Tissus de coton, autres qu'en fils de diverses couleurs, d'un poids > 200 g/m^2, pour usages techniques ou industriels	5209[.11(.00c) + .12(.00c) + .19(.00c) + .21(.00c) + .22(.00c) + .29(.00c) + .31(.00c) + .32(.00c) + .39(.00c) + .51(.00c) + .52(.00c) + .59(.00c)] + 5211[.11(.00c) + .12(.00c) + .19(.00c) + .20(.00c) + .31(.00c) + .32(.00c) + .39(.00c) + .51(.00c) + .52(.00c) + .59(.00c)] + 5212[.21(.10c + .90c) + .22(.10c + .90c) + .23(.10c + .90c) + .25(.10c + .90c)]	m^2	T	
13.20.20.60	Tissus dits «denim», d'un poids > 200 g/m^2, dits «denim» (y compris les tissus dits «denim» autres que bleus)	5209 42 + 5211 42	m^2	S	
13.20.20.72 z	Tissus de coton, en fils de diverses couleurs, pour autres vêtements	5208[.41(.00b) + .42(.00b) + .43(.00b) + .49(.00b)] + 5209[.41(.00b) + .43(.00b) + .49(.00b)] + 5210[.41(.00b) + .49(.00b)] + 5211[.41(.00b) + .43(.00b) + .49(.10b + .90b)] + 5212[.14(.10a + .90a) + .24(.10a + .90a)]	m^2	T	
13.20.20.74 z	Tissus de coton, en fils de diverses couleurs, pour linge de maison ou textiles d'ameublement	5208[.41(.00c) + .42(.00c) + .43(.00c) + .49(.00c)] + 5209[.41(.00c) + .43(.00c) + .49(.00c)] + 5210[.41(.00c) + .49(.00c)] + 5211[.41(.00c) + .43(.00c) + .49(.10c + .90c)] + 5212[.14(.10b + .90b) + .24(.10b + .90b)]	m^2	T	
13.20.20.79 z	Tissus de coton, en fils de diverses couleurs, pour usages techniques ou industriels	5208[.41(.00d) + .42(.00d) + .43(.00d) + .49(.00d)] + 5209[.41(.00d) + .43(.00d) + .49(.00d)] + 5210[.41(.00d) + .49(.00d)] + 5211[.41(.00d) + .43(.00d) + .49(.10d + .90d)] + 5212[.14(.10c + .90c) + .24(.10c + .90c)]	m^2	T	
CPA: 13.20.31	*Tissus en fils de filaments artificiels ou synthétiques*				
13.20.31.30	Tissus de fils de filaments synthétiques ou artificiels obtenus à partir de fils à haute ténacité, de lames ou formes similaires (y compris de nylon ou autres polyamides, de polyesters ou de rayonne viscose)	5407[.10 + .20(.11 + .19 + .90) + .30] + 5408 10	m^2	S	
13.20.31.50	Tissus de fils de filaments synthétiques (excepté ceux à haute ténacité ou de lames ou formes similaires)	5407[.41 + .42 + .43 + .44 + .51 + .52 + .53 + .54 + .61(.10 + .30 + .50 + .90) + .69(.10 + .90) + .71 + .72 + .73 + .74 + .81 + .82 + .83 + .84 + .91 + .92 + .93 + .94]	m^2	T	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
13.20.31.70	Tissus de fils de filaments artificiels (à l'exclusion de ceux de fils à haute ténacité de rayonne viscose)	5408[.21 + .22(.10 + .90) + .23 + .24 + .31 + .32 + .33 + .34]	m^2	T	
CPA: 13.20.32	*Tissus en fibres synthétiques discontinues*				
13.20.32.10 ¤	Tissus de fibres synthétiques discontinues, contenant ≥ 85 % en poids de ces fibres	5512[.11 + .19(.10 + .90) + .21 + .29(.10 + .90) + .91 + .99(.10 + .90)]	m^2	T	
13.20.32.20 ¤	Tissus de fibres synthétiques discontinues, contenant < 85 % en poids de ces fibres, mêlés de coton (excepté fils de diverses couleurs)	5513[.11(.20 + .90) + .12 + .13 + .19 + .21 + .23(.10 + .90) + .29 + .41 + .49] + 5514[.11 + .12 + .19(.10 + .90) + .21 + .22 + .23 + .29 + .41 + .42 + .43 + .49]	m^2	T	
13.20.32.30 ¤	Tissus de fibres synthétiques discontinues, contenant < 85 % en poids de ces fibres, mêlés de coton, en fils de diverses couleurs	5513[.31 + .39] + 5514[.30(.10 + .30 + .50 + .90)]	m^2	T	
13.20.32.40	Tissus de fibres synthétiques discontinues, mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins cardés	5515[.13(.11 + .19) + .22(.11 + .19)]	m^2	T	
13.20.32.50	Tissus de fibres synthétiques discontinues, mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins peignés	5515[.13(.91 + .99) + .22(.91 + .99)]	m^2	T	
13.20.32.90	Tissus de fibres synthétiques discontinues, mélangées autrement qu'avec de la laine, des poils fins ou du coton	5515[.11(.10 + .30 + .90) + .12(.10 + .30 + .90) + .19(.10 + .30 + .90) + .21(.10 + .30 + .90) + .29 + .91(.10 + .30 + .90) + .99(.20 + .40 + .80)]	m^2	T	
CPA: 13.20.33	*Tissus en fibres artificielles discontinues*				
13.20.33.30	Tissus de fibres artificielles discontinues, autres qu'en fils de diverses couleurs	5516[.11 + .12 + .14 + .21 + .22 + .24 + .31 + .32 + .34 + .41 + .42 + .44 + .91 + .92 + .94]	m^2	T	
13.20.33.50	Tissus de fibres artificielles discontinues, en fils de diverses couleurs	5516[.13 + .23(.10 + .90) + .33 + .43 + .93]	m^2	S	
CPA: 13.20.41	*Velours et peluches tissés et tissus de chenille (autres que tissus éponge et articles de rubanerie)*				
13.20.41.00	Velours et peluches par la chaîne et par la trame; tissus de chenille (à l'exclusion des tissus bouclés du genre éponge en coton, des surfaces textiles touffetées et de la rubanerie)	5801[.10 + .21 + .22 + .23 + .26 + .27 + .31 + .32 + .33 + .36 + .37 + .90(.10 + .90)]	m^2	S	
CPA: 13.20.42	*Tissus éponge et étoffes bouclées similaires (autres qu'articles de rubanerie), en coton*				
13.20.42.00	Tissus bouclés du genre éponge, en coton	5802[.11 + .19]	m^2	T	
CPA: 13.20.43	*Autres tissus éponge et étoffes bouclées similaires (autres qu'articles de rubanerie)*				
13.20.43.00	Tissus bouclés du genre éponge (autres qu'en coton)	5802 20	m^2	T	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 13.20.44	*Tissus à point de gaze (autres qu'articles de rubanerie)*				
13.20.44.00	Tissus à point de gaze (à l'exclusion de la gaze à pansement et des articles de rubanerie)	5803[.00(.10 + .30 + .90)]	m^2	S	
CPA: 13.20.45	*Surfaces textiles touffetées, autres que tapis*				
13.20.45.00	Surfaces textiles touffetées (à l'exclusion des tapis et autres revêtements de sol)	5802 30	m^2	S	
CPA: 13.20.46	*Tissus en fibres de verre (y compris articles de rubanerie)*				
13.20.46.00	Tissus de fibres de verre (y compris les articles de rubanerie et la laine de verre)	7019[.40 + .51 + .52 + .59]	kg	S	
NACE: 13.30	**Ennoblissement textile**				
CPA: 13.30.11	*Blanchiment et teinture de fils et de fibres textiles*				
13.30.11.10	Teinture de fibres			I	
13.30.11.21	Teinture de fils de soie			I	
13.30.11.22	Teinture de fils de laine, de poils fins ou grossiers et de crin			I	
13.30.11.23	Teinture de fils de coton (à l'exclusion des fils à coudre)			I	
13.30.11.24	Teinture de fils de lin, de jute, d'autres fibres textiles libériennes ou végétales, et de fils de papier			I	
13.30.11.25	Teinture de fils de filaments synthétiques (à l'exclusion des fils à coudre)			I	
13.30.11.26	Teinture de fils de filaments artificiels (à l'exclusion des fils à coudre)			I	
13.30.11.27	Teinture de fils de fibres synthétiques discontinues (à l'exclusion des fils à coudre)			I	
13.30.11.28	Teinture de fils de fibres artificielles discontinues (à l'exclusion des fils à coudre)			I	
CPA: 13.30.12	*Blanchiment de tissus et d'articles textiles (y compris d'articles d'habillement)*				
13.30.12.10	Blanchiment de tissus de soie			I	
13.30.12.20	Blanchiment de tissus de laine, de poils fins ou grossiers ou de crin			I	
13.30.12.30 ¤	Blanchiment de tissus de coton contenant ≥ 85 % en poids de coton			I	
13.30.12.40	Blanchiment de tissus de lin, de jute, d'autres fibres textiles libériennes ou végétales, et de fils de papier			I	
13.30.12.50	Blanchiment de tissus de fils de filaments ou de fibres synthétiques			I	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
13.30.12.60	Blanchiment de tissus de fils de filaments ou de fibres artificiels			I	
13.30.12.70	Blanchiment de velours et peluches tissés et de tissus de chenille (à l'exclusion des tissus bouclés du genre éponge en coton et des articles de rubanerie)			I	
13.30.12.80	Blanchiment de tissus bouclés du genre éponge (à l'exclusion des surfaces textiles touffetées)			I	
13.30.12.90	Blanchiment d'étoffes de bonneterie			I	
CPA: 13.30.13	*Teinture de tissus et d'articles textiles (y compris d'articles d'habillement)*				
13.30.13.10	Teinture de tissus de soie ou de déchets de soie			I	
13.30.13.20	Teinture de tissus de laine, de poils fins ou grossiers ou de crin			I	
13.30.13.30 ¤	Teinture de tissus de coton contenant ≥ 85 % en poids de coton			I	
13.30.13.40	Teinture de tissus de lin, de jute, d'autres fibres textiles libériennes ou végétales, et de fils de papier			I	
13.30.13.50	Teinture de tissus de fils de filaments ou de fibres synthétiques			I	
13.30.13.60	Teinture de tissus de fils de filaments ou de fibres artificiels			I	
13.30.13.70	Teinture de velours et peluches tissés et de tissus de chenille (à l'exclusion des tissus bouclés du genre éponge en coton et des articles de rubanerie)			I	
13.30.13.80	Teinture de tissus bouclés du genre éponge (à l'exclusion des surfaces textiles touffetées)			I	
13.30.13.90 ¤	Teinture d'étoffes de bonneterie et de nontissés			I	
CPA: 13.30.14	*Impression de tissus et d'articles textiles (y compris d'articles d'habillement)*				
13.30.14.10	Impression de tissus de soie			I	
13.30.14.20	Impression de tissus de laine, de poils fins ou grossiers ou de crin			I	
13.30.14.30 ¤	Impression de tissus de coton contenant ≥ 85 % en poids de coton			I	
13.30.14.40	Impression de tissus de lin, de jute, d'autres fibres textiles libériennes ou végétales, et de fils de papier			I	
13.30.14.50	Impression de tissus de fils de filaments ou de fibres synthétiques			I	
13.30.14.60	Impression de tissus de fils de filaments ou de fibres artificiels			I	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
13.30.14.70	Impression de velours et peluches tissés et de tissus de chenille (à l'exclusion des tissus bouclés du genre éponge en coton et des articles de rubanerie)			I	
13.30.14.80	Impression de tissus bouclés du genre éponge (à l'exclusion des surfaces textiles touffetées)			I	
13.30.14.90 ¤	Impression d'étoffes de bonneterie et de nontissés			I	
CPA: 13.30.19	*Autres ennoblissements de textiles et d'articles textiles (y compris d'articles d'habillement)*				
13.30.19.10	Ennoblissement (à l'exclusion du blanchiment, de la teinture et de l'impression) de tissus de soie			I	
13.30.19.20	Ennoblissement (à l'exclusion du blanchiment, de la teinture et de l'impression) de tissus de laine, de poils fins ou grossiers ou de crin			I	
13.30.19.30 ¤	Ennoblissement (à l'exclusion du blanchiment, de la teinture et de l'impression) de tissus de coton contenant ≥ 85 % en poids de coton			I	
13.30.19.40	Ennoblissement (à l'exclusion du blanchiment, de la teinture et de l'impression) de tissus de lin, de jute, d'autres fibres textiles libériennes ou végétales, et de fils de papier			I	
13.30.19.50	Ennoblissement (à l'exclusion du blanchiment, de la teinture et de l'impression) de tissus de fils de filaments ou de fibres synthétiques			I	
13.30.19.60	Ennoblissement (à l'exclusion du blanchiment, de la teinture et de l'impression) de tissus de fils de filaments ou de fibres artificiels			I	
13.30.19.70	Ennoblissement (à l'exclusion du blanchiment, de la teinture et de l'impression) de velours et peluches tissés et de tissus de chenille (à l'exclusion des tissus bouclés du genre éponge en coton et des articles de rubanerie)			I	
13.30.19.80	Ennoblissement (à l'exclusion du blanchiment, de la teinture et de l'impression) de tissus bouclés du genre éponge (à l'exclusion des surfaces textiles touffetées)			I	
13.30.19.90 ¤	Ennoblissement (à l'exclusion du blanchiment, de la teinture et de l'impression) d'étoffes de bonneterie et de nontissés			I	
13.30.19.95	Finissage de vêtements			I	
NACE: 13.91	**Fabrication d'étoffes à mailles**				
CPA: 13.91.11	*Velours, peluches et étoffes bouclées à maille*				
13.91.11.00	Velours, peluches et étoffes bouclées en bonneterie	6001[.10 + .21 + .22 + .29 + .91 + .92 + .99]	kg	T	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 13.91.19	*Autres étoffes à maille, y compris imitation de fourrure*				
13.91.19.10	Étoffes de bonneterie (à l'exclusion des velours et peluches)	6002[.40 + .90] + 6003[.10 + .20 + .30(.10 + .90) + .40 + .90] + 6004[.10 + .90] + 6005[.21 + .22 + .23 + .24 + .31(.10 + .50 + .90) + .32(.10 + .50 + .90) + .33(.10 + .50 + .90) + .34(.10 + .50 + .90) + .41 + .42 + .43 + .44 + .90(.10 + .90)] + 6006[.10 + .21 + .22 + .23 + .24 + .31(.10 + .90) + .32(.10 + .90) + .33(.10 + .90) + .34(.10 + .90) + .41 + .42 + .43 + .44 + .90]	kg	T	
13.91.19.20	Pelleteries factices et articles en pelleteries factices	4304		S	
NACE: 13.92	**Fabrication d'articles textiles, sauf habillement**				
CPA: 13.92.11	*Couvertures, à l'exclusion des couvertures électriques*				
13.92.11.30	Couvertures (autres que les couvertures chauffantes électriques), de laine ou de poils fins	6301[.20(.10 + .90)]	p/st	S	
13.92.11.50	Couvertures (autres que les couvertures chauffantes électriques), de fibres synthétiques	6301[.40(.10 + .90)]	p/st	S	
13.92.11.90	Couvertures (autres que les couvertures chauffantes électriques), en matières textiles (à l'exclusion de la laine, des poils fins et des fibres synthétiques)	6301[.30(.10 + .90) + .90(.10 + .90)]	p/st	S	
CPA: 13.92.12	*Linge de lit*				
13.92.12.30	Linge de lit, en bonneterie	6302 10	kg	S	
13.92.12.53	Linge de lit, de coton (à l'exclusion des articles en bonneterie)	6302[.21 + .31]	kg	S	
13.92.12.55	Linge de lit, de lin ou de ramie (à l'exclusion des articles en bonneterie)	6302[.29(.10) + .39(.20)]	kg	S	
13.92.12.59	Linge de lit, en tissus de matières textiles (à l'exclusion du coton, du lin ou de la ramie)	6302[.22(.90) + .29(.90) + .32(.90) + .39(.90)]	kg	S	
13.92.12.70 ¤	Linge de lit, de fibres artificielles ou synthétiques, en nontissés (à l'exclusion des articles en bonneterie)	6302[.22(.10) + .32(.10)]	kg	S	
CPA: 13.92.13	*Linge de table*				
13.92.13.30	Linge de table, en bonneterie	6302 40	kg	S	
13.92.13.53	Linge de table, de coton (à l'exclusion des articles en bonneterie)	6302 51	kg	S	
13.92.13.55	Linge de table, de lin (à l'exclusion des articles en bonneterie)	6302 59 10	kg	S	
13.92.13.59 ¤	Linge de table, en tissus de fibres artificielles ou synthétiques ou en matières textiles tissées ou non tissées (à l'exclusion du coton et du lin)	6302[.53(.90) + .59(.90)]	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
13.92.13.70 ¤	Linge de table, en non-tissés de fibres artificielles ou synthétiques	6302 53 10	kg	S	
CPA: 13.92.14	*Linge de toilette ou de cuisine*				
13.92.14.30	Linge de toilette ou de cuisine, bouclé du genre éponge, de coton	6302 60	kg	S	
13.92.14.50	Linge de toilette ou de cuisine, en tissus de matières textiles (à l'exclusion des tissus bouclés du genre éponge, de coton)	6302[.91 + .93(.90) + .99(.10 + .90)]	kg	S	
13.92.14.70 ¤	Linge de toilette ou de cuisine, en non-tissés de fibres artificielles ou synthétiques	6302 93 10	kg	S	
CPA: 13.92.15	*Rideaux (y compris doubles rideaux) et stores d'intérieur; cantonnières et tours de lit*				
13.92.15.30	Vitrages, rideaux, stores d'intérieur, cantonnières et tours de lits, en bonneterie	6303[.12 + .19]	m^2	S	
13.92.15.50	Vitrages, rideaux, stores d'intérieur, cantonnières et tours de lits, en matières tissées	6303[.91 + .92(.90) + .99(.90)]	m^2	S	
13.92.15.70 ¤	Vitrages, rideaux, stores d'intérieur, cantonnières et tours de lits, en non-tissés	6303[.92(.10) + .99(.10)]	m^2	S	
CPA: 13.92.16	*Articles d'ameublement n.c.a.; assortiments composés de pièces de tissus et de fils pour la confection de tapis, de tapisseries et d'articles similaires*				
13.92.16.20	Tapisseries tissées à la main (genre Gobelins, Flandres, Aubusson, Beauvais) et tapisseries à l'aiguille (y compris au petit point ou au point de croix), même confectionnées	5805		S	
13.92.16.40	Couvre-lits (à l'exclusion des édredons)	6304[.11 + .19(.10 + .30 + .90)]	p/st	S	
13.92.16.60 ¤	Articles d'ameublement, y compris enveloppes de coussins, housses pour meubles, têtières et housses pour sièges automobiles (à l'exclusion des couvertures; linge de lit, de table, de toilette, de cuisine; vitrages, rideaux, stores, tours de lits et couvre-lits)	6304[.91 + .92 + .93 + .99]		S	
13.92.16.80	Assortiments composés de pièces de tissus et de fils pour la confection de tapis, tapisseries, nappes de table, serviettes brodées et articles textiles similaires, conditionnés pour la vente au détail	6308		S	
CPA: 13.92.21	*Sacs et sachets d'emballage*				
13.92.21.30	Sacs et sachets d'emballage, de coton	6305 20	kg	S	
13.92.21.50	Sacs et sachets d'emballage obtenus à partir de lames de polyéthylène ou de polypropylène, en bonneterie	6305[.32(.11) + .33(.10)]	kg	S	
13.92.21.70	Sacs et sachets d'emballage obtenus à partir de lames de polyéthylène ou de polypropylène (à l'exclusion des articles en bonneterie)	6305[.32(.19) + .33(.90)]	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
13.92.21.90	Sacs et sachets d'emballage (à l'exclusion des articles de coton ou des articles obtenus à partir de lames de polyéthylène ou de polypropylène)	6305[.10(.10 + .90) + .32(.90) + .39 + .90]	kg	S	
CPA: 13.92.22	*Bâches, bannes et stores d'extérieur; voiles pour bateaux, planches à voile ou chars à voile; tentes et articles de camping (y compris matelas pneumatiques)*				
13.92.22.10	Bâches et stores d'extérieur (à l'exclusion des auvents pour caravanes)	6306[.12 + .19]	kg	S	
13.92.22.30	Tentes (y compris les auvents pour caravanes)	6306[.22 + .29]	kg	S	
13.92.22.50	Voiles d'embarcations	6306 30	kg	S	
13.92.22.70	Matelas pneumatiques et autres articles de campement (à l'exclusion des auvents pour caravanes, des tentes ou des sacs de couchage)	6306[.40 + .90]	kg	S	
CPA: 13.92.23	*Parachutes (y compris parapentes) et rotochutes, et leurs parties*				
13.92.23.00	Parachutes et rotochutes (y compris les parachutes dirigeables) et leurs parties et accessoires	8804	kg	S	
CPA: 13.92.24	*Couettes, édredons, coussins, poufs, oreillers, sacs de couchage, équipés de ressorts ou garnis intérieurement d'un matériau quelconque, de caoutchouc mousse ou de plastique*				
13.92.24.30	Sacs de couchage	9404 30	p/st	S	
13.92.24.93	Articles de literie (y compris les couvre-pieds, les édredons, les coussins, les poufs et les oreillers, mais à l'exclusion des matelas ou des sacs de couchage), rembourrés de plumes ou de duvet	9404 90 10	p/st @	S	
13.92.24.99	Articles de literie (y compris les couvre-pieds, les édredons, les coussins, les poufs et les oreillers, mais à l'exclusion des matelas ou des sacs de couchage), rembourrés d'autres matières que les plumes ou le duvet	9404 90 90	p/st @	S	
CPA: 13.92.29	*Autres articles textiles confectionnés (y compris serpillières, lavettes, chamoisettes et articles d'entretien similaires, ceintures et gilets de sauvetage)*				
13.92.29.53 ¤	Serpillières, lavettes, chamoisettes et articles d'entretien similaires, en non-tissés	6307 10 30	kg	S	
13.92.29.57 ¤	Serpillières, lavettes, chamoisettes et articles d'entretien similaires (à l'exclusion des articles en bonneterie ou en non-tissés)	6307 10 90	kg	S	
13.92.29.93	Serviettes et tampons hygiéniques et articles similaires en matières textiles (à l'exclusion des ouates)	9619[.00(.41 + .49)]	kg	S	
13.92.29.97	Couches et langes pour bébés et articles similaires en matières textiles (à l'exclusion des ouates)	9619[.00(.51 + .59)]	kg	S	
13.92.29.99	Serpillières, lavettes, chamoisettes et articles d'entretien similaires, en bonneterie ou en non-tissés; ceintures et gilets de sauvetage et autres articles confectionnés (à l'exclusion des serviettes hygiéniques, couches et articles similaires)	6307[.10(.10) + .20 + .90(.10 + .91 + .92 + .98)]	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
NACE: 13.93	**Fabrication de tapis et moquettes**				
CPA: 13.93.11	*Tapis et autres revêtements de sol en matières textiles, à points noués*				
13.93.11.00	Tapis et autres revêtements de sol en matières textiles, à points noués ou enroulés	5701[.10(.10 + .90) + .90(.10 + .90)]	m^2	S	
CPA: 13.93.12	*Tapis et autres revêtements de sol en matières textiles, tissés, non touffetés, ni floqués*				
13.93.12.00	Tapis et autres revêtements de sol en matières textiles, tissés (à l'exclusion des tapis touffetés ou floqués)	5702[.10 + .20 + .31(.10 + .80) + .32(.10 + .90) + .39 + .41(.10 + .90) + .42(.10 + .90) + .49 + .50(.10 + .31 + .39 + .90) + .91 + .92(.10 + .90) + .99]	m^2	S	
CPA: 13.93.13	*Tapis et autres revêtements de sol en matières textiles, touffetés*				
13.93.13.00	Tapis et autres revêtements de sol en matières textiles, touffetés	5703[.10 + .20(.12 + .18 + .92 + .98) + .30(.12 + .18 + .82 + .88) + .90(.20 + .80)]	m^2	S	
CPA: 13.93.19	*Autres tapis et revêtements de sol en matières textiles (y compris en feutre)*				
13.93.19.30	Tapis et autres revêtements de sol en feutre (à l'exclusion des tapis touffetés ou floqués)	5704[.10 + .90]	m^2	S	
13.93.19.90	Tapis et autres revêtements de sol en matières textiles (à l'exclusion des tapis à points noués ou enroulés et des tapis tissés, touffetés ou en feutre)	5705[.00(.30 + .80)]	m^2	S	
NACE: 13.94	**Fabrication de ficelles, cordes et filets**				
CPA: 13.94.11	*Ficelles, cordes, cordages et câbles, de jute ou d'autres fibres textiles libériennes*				
13.94.11.30 ¤	Ficelles, cordes et cordages, de sisal, de chanvre, de jute ou d'autres fibres textiles de feuilles du genre agave ou de fibres textiles libériennes (à l'exclusion des ficelles lieuses ou botteleuses)	5607[.29 + .90(.20)]	kg	S	
13.94.11.53	Ficelles lieuses ou botteleuses (pour l'agriculture), de sisal	5607 21	kg	S	
13.94.11.55	Ficelles lieuses ou botteleuses (pour l'agriculture), de polyéthylène ou de polypropylène	5607 41	kg	S	
13.94.11.60 ¤	Cordes et cordages, de polyéthylène, de polypropylène, de nylon ou autres polyamides, de polyesters, titrant > 50 000 décitex, ou d'autres fibres synthétiques (à l'exclusion des ficelles lieuses ou botteleuses)	5607[.49(.11 + .19) + .50(.11 + .19 + .90)]	kg	S	
13.94.11.70 ¤	Ficelles, de polyéthylène, de polypropylène, de nylon ou autres polyamides, ou de polyesters, titrant ≤ 50 000 décitex (5 g/m) (à l'exclusion des ficelles lieuses ou botteleuses)	5607[.49(.90) + .50(.30)]	kg	S	
13.94.11.90	Ficelles, cordes et cordages, en matières textiles (à l'exclusion des articles de jute et autres fibres textiles libériennes, de sisal, d'abaca ou autres fibres dures, et de fibres synthétiques)	5607 90 90	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 13.94.12	*Filets à mailles nouées, obtenus à partir de ficelles, cordes ou cordages; filets confectionnés en matières textiles; articles en fils, lames, n.c.a.*				
13.94.12.33	Filets confectionnés pour la pêche (à l'exclusion des épuisettes), faits de ficelles, cordes ou cordages de fibres artificielles ou synthétiques	5608 11 20	kg	S	
13.94.12.35	Filets confectionnés pour la pêche (à l'exclusion des épuisettes), en fils de fibres synthétiques ou artificielles	5608 11 80	kg	S	
13.94.12.53	Filets confectionnés en ficelles, cordes ou cordages en nylon ou en autres polyamides (à l'exclusion des filets en pièces réalisés au crochet, des résilles et filets à cheveux ainsi que des filets pour le sport ou la pêche)	5608 19 11	kg	S	
13.94.12.55	Filets confectionnés en nylon ou autres polyamides (à l'exclusion des filets en pièces réalisés au crochet, des résilles et filets à cheveux, des filets pour le sport ou la pêche ainsi que des filets en ficelles, cordes ou cordages)	5608 19 19	kg	S	
13.94.12.59	Filets confectionnés en matières textiles (à l'exclusion des filets confectionnés pour la pêche en matières synthétiques ou artificielles et des autres filets confectionnés en nylon ou autres polyamides)	5608[.19(.30 + .90) + .90]	kg	S	
13.94.12.80	Articles en ficelles, cordes ou cordages	5609	kg	S	
NACE: 13.95	**Fabrication de non-tissés, sauf habillement**				
CPA: 13.95.10	*Non-tissés et articles en non-tissés, sauf habillement*				
13.95.10.10 ¤	Non-tissés, d'un poids ≤ 25 g/m^2 (y compris les articles en non-tissés, mais à l'exclusion des vêtements enduits ou recouverts)	5603[.11(.90) + .91(.90)]	kg	S	
13.95.10.20 ¤	Non-tissés, d'un poids > 25 g/m^2 mais ≤ 70 g/m^2 (y compris les articles en non-tissés, mais à l'exclusion des vêtements enduits ou recouverts)	5603[.12(.90) + .92(.90)]	kg	S	
13.95.10.30 ¤	Non-tissés, d'un poids > 70 g/m^2 mais ≤ 150 g/m^2 (y compris les articles en non-tissés, mais à l'exclusion des vêtements enduits ou recouverts)	5603[.13(.90) + .93(.90)]	kg	S	
13.95.10.50 ¤	Non-tissés, d'un poids > 150 g/m^2 (y compris les articles en non-tissés, mais à l'exclusion des vêtements enduits ou recouverts)	5603[.14(.90) + .94(.90)]	kg	S	
13.95.10.70 ¤	Non-tissés, enduits ou recouverts (y compris les articles en non-tissés, mais à l'exclusion des vêtements)	5603[.11(.10) + .12(.10) + .13(.10) + .14(.10) + .91(.10) + .92(.10) + .93(.10) + .94(.10)]	kg	S	
NACE: 13.96	**Fabrication d'autres textiles techniques et industriels**				
CPA: 13.96.11	*Fils et filés métallisés*				
13.96.11.00 ¤	Fils métalliques et fils métallisés, constitués de matières textiles synthétiques ou artificielles, combinés avec du métal sous forme de fils, de lames ou de poudres, ou recouverts de métal	5605	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 13.96.12	*Tissus en fils métalliques et filés métallisés n.c.a.*				
13.96.12.00 ¤	Tissus de fils de métal et tissus de filés métalliques ou de fils textiles métallisés, pour vêtements, textiles d'ameublement ou usages similaires	5809	kg	S	
CPA: 13.96.13	*Fils et cordes de caoutchouc, recouverts de textiles; fils textiles et lames, imprégnés ou recouverts de caoutchouc ou de matière plastique*				
13.96.13.00	Fils et cordes de caoutchouc, recouverts de textiles; fils textiles, lames et formes similaires, imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique	5604[.10 + .90(.10 + .90)]	kg	S	
CPA: 13.96.14	*Tissus imprégnés, enduits ou recouverts n.c.a.*				
13.96.14.00	Tissus imprégnés, enduits ou recouverts, n.c.a.	5901[.10 + .90] + 5903[.10(.10 + .90) + .20(.10 + .90) + .90(.10 + .91 + .99)] + 5907	m^2	S	
CPA: 13.96.15	*Nappes tramées pour pneumatiques obtenues à partir de fils à haute ténacité en nylon ou autres polyamides, en polyesters ou en rayonne viscose*				
13.96.15.00	Nappes tramées pour pneumatiques obtenues à partir de fils à haute ténacité de nylon ou autres polyamides, de polyesters ou de rayonne viscose	5902[.10(.10 + .90) + .20(.10 + .90) + .90(.10 + .90)]	m^2	S	
CPA: 13.96.16	*Produits et articles textiles pour usages techniques (y compris mèches textiles, manchons à incandescence, tuyaux pour pompes, courroies transporteuses ou de transmission, toiles à bluter et gazes)*				
13.96.16.20	Tuyaux pour pompes et tuyaux similaires, en matières textiles, même imprégnés ou enduits, même avec armatures ou accessoires en autres matières	5909[.00(.10 + .90)]	kg	S	
13.96.16.50	Mèches tissées, courroies transporteuses ou de transmission, etc., en matières textiles (même renforcées de métal ou d'autres matières)	5908 + 5910 + 5911[.10 + .20 + .40 + .90(.10 + .90)]	kg	S	
13.96.16.80	Tissus et feutres pour machines à papier ou machines similaires (y compris à pâte ou à amiante-ciment)	5911[.31(.11 + .19 + .90) + .32(.11 + .19 + .90)]	kg	S	
CPA: 13.96.17	*Articles de rubanerie; rubans sans trame encollés (bolducs); articles de passementerie*				
13.96.17.30	Rubanerie, à l'exclusion des étiquettes, écussons et articles similaires	5806[.10 + .20 + .31 + .32(.10 + .90) + .39 + .40]		S	
13.96.17.50	Étiquettes, écussons et articles similaires en matières textiles (à l'exclusion des articles brodés)	5807[.10(.10 + .90) + .90(.10 + .90)]		S	
13.96.17.70	Tresses en pièces; glands et pompons, articles de passementerie (à l'exclusion des articles en bonneterie)	5808[.10 + .90]		S	
NACE: 13.99	**Fabrication d'autres textiles n.c.a.**				
CPA: 13.99.11	*Tulles et tulles bobinots, à l'exclusion des articles tissés ou de bonneterie; dentelles en pièces, bandes ou motifs*				
13.99.11.30	Tulles, tulles-bobinots et tissus à mailles nouées (à l'exclusion des articles tissés ou en bonneterie)	5804[.10(.10 + .90)]		S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
13.99.11.50	Dentelles à la mécanique en pièces, en bandes ou en motifs	5804[.21(.10 + .90) + .29(.10 + .90)]		S	
13.99.11.70	Dentelles à la main en pièces, en bandes ou en motifs	5804 30		S	
CPA: 13.99.12	*Broderies en pièces, bandes ou motifs*				
13.99.12.30	Broderies (chimiques, aériennes ou à fond découpé), en pièces, en bandes ou en motifs	5810[.10(.10 + .90)]		S	
13.99.12.50	Broderies, de coton, en pièces, en bandes ou en motifs	5810[.91(.10 + .90)]		S	
13.99.12.70	Broderies, de matières textiles, en pièces, en bandes ou en motifs (à l'exclusion des broderies de coton et des broderies chimiques, aériennes ou à fond découpé)	5810[.92(.10 + .90) + .99(.10 + .90)]		S	
CPA: 13.99.13	*Feutres, enduits, recouverts ou stratifiés*				
13.99.13.00	Feutres, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés, n.c.a.	5602[.10(.11 + .19 + .31 + .38 + .90) + .21 + .29 + .90]	kg	S	
CPA: 13.99.14	*Fibres textiles d'une longueur n'excédant pas 5 mm (tontisses), nœuds et noppes de matières textiles*				
13.99.14.00	Tontisses, nœuds et noppes [boutons] de matières textiles	5601 30	kg	S	
CPA: 13.99.15	*Fils guipés et guipures; chenilles; chaînettes*				
13.99.15.00 ¤	Fils guipés, lames et formes similaires, guipées, en matières textiles synthétiques ou artificielles, d'une largeur apparente ≤ 5 mm; fils de chenille; fils dits «de chaînette»	5606[.00(.10 + .91 + .99)]	kg	S	
CPA: 13.99.16	*Pièces textiles de capitonnage*				
13.99.16.00	Produits textiles matelassés en pièces (à l'exclusion des broderies)	5811	m^2	S	
CPA: 13.99.19	*Autres textiles et articles textiles n.c.a.*				
13.99.19.00	Houppes et houppettes à poudre ou pour l'application d'autres cosmétiques ou produits de toilette	9616 20	p/st @	S	
NACE: 14.11	**Fabrication de vêtements en cuir**				
CPA: 14.11.10	*Vêtements en cuir naturel ou reconstitué*				
14.11.10.00	Vêtements en cuir naturel ou reconstitué (y compris les manteaux, mais à l'exclusion des chapeaux, des chaussures et des accessoires du vêtement)	4203 10	p/st @	S	
NACE: 14.12	**Fabrication de vêtements de travail**				
CPA: 14.12.11	*Ensembles et vestes de travail pour hommes*				
14.12.11.20 ¤	Ensembles de travail, de coton ou de fibres synthétiques ou artificielles, pour hommes ou garçonnets	6203[.22(.10) + .23(.10) + .29(.11)]	p/st	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
14.12.11.30 ¤	Vestons et blazers de travail, de coton ou de fibres synthétiques ou artificielles, pour hommes ou garçonnets	6203[.32(.10) + .33(.10) + .39(.11)]	p/st	S	
CPA: 14.12.12	*Pantalons, salopettes, culottes et shorts de travail pour hommes*				
14.12.12.40 ¤	Pantalons et culottes de travail, de coton ou de fibres synthétiques ou artificielles, pour hommes ou garçonnets	6203[.42(.11) + .43(.11) + .49(.11)]	p/st	S	
14.12.12.50 ¤	Salopettes de travail à bretelles, de coton ou de fibres synthétiques ou artificielles, pour hommes ou garçonnets	6203[.42(.51) + .43(.31) + .49(.31)]	p/st	S	
CPA: 14.12.21	*Ensembles et vestes de travail pour femmes*				
14.12.21.20 ¤	Ensembles de travail, de coton ou de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes	6204[.22(.10) + .23(.10) + .29(.11)]	p/st	S	
14.12.21.30 ¤	Vestes et blazers de travail, de coton ou de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes	6204[.32(.10) + .33(.10) + .39(.11)]	p/st	S	
CPA: 14.12.22	*Pantalons, salopettes, culottes et shorts de travail pour femmes*				
14.12.22.40 ¤	Pantalons et culottes de travail, de coton ou de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes	6204[.62(.11) + .63(.11) + .69(.11)]	p/st	S	
14.12.22.50 ¤	Salopettes de travail à bretelles, de coton ou de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes	6204[.62(.51) + .63(.31) + .69(.31)]	p/st	S	
CPA: 14.12.30	*Autres vêtements de travail*				
14.12.30.13 ¤	Autres vêtements de travail, de coton ou de fibres synthétiques ou artificielles, pour hommes ou garçonnets	6211[.32(.10) + .33(.10)]	p/st @	S	
14.12.30.23 ¤	Autres vêtements de travail, de coton ou de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes	6211[.42(.10) + .43(.10)]	p/st @	S	
NACE: 14.13	**Fabrication de vêtements de dessus**				
CPA: 14.13.11	*Manteaux, pardessus, paletots, pèlerines, anoraks, coupe-vent, parkas et articles similaires, en maille, pour hommes et garçonnets*				
14.13.11.10 ¤	Manteaux, cabans, capes et articles similaires, en bonneterie, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des vestons et blazers, des anoraks et des coupe-vent)	6101[.20(.10) + .30(.10) + .90(.20)]	p/st	S	
14.13.11.20 ¤	Gilets, anoraks, blousons de ski, coupe-vent et articles similaires, en bonneterie, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des vestons et blazers)	6101[.20(.90) + .30(.90) + .90(.80)]	p/st	S	
CPA: 14.13.12	*Costumes, complets, vestes, vestons, pantalons, salopettes, culottes et shorts, en maille, pour hommes et garçonnets*				
14.13.12.30 ¤	Vestons et blazers, en bonneterie, pour hommes ou garçonnets	6103[.31 + .32 + .33 + .39]	p/st	S	
14.13.12.60 ¤	Costumes, complets ou ensembles, en bonneterie, pour hommes ou garçonnets	6103[.10(.10 + .90) + .22 + .23 + .29]	p/st	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
14.13.12.70 ¤	Pantalons, culottes, shorts et salopettes à bretelles, en bonneterie, pour hommes ou garçonnets	6103[.41 + .42 + .43 + .49]	p/st	S	
CPA: 14.13.13	*Manteaux, pardessus, paletots, pèlerines, anoraks, coupe-vent, parkas et articles similaires, en maille, pour femmes et fillettes*				
14.13.13.10 ¤	Manteaux, cabans, capes et articles similaires, en bonneterie, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des vestes et blazers)	6102[.10(.10) + .20(.10) + .30(.10) + .90(.10)]	p/st	S	
14.13.13.20 ¤	Gilets, anoraks, blousons de ski, coupe-vent et articles similaires, en bonneterie, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des vestes et blazers)	6102[.10(.90) + .20(.90) + .30(.90) + .90(.90)]	p/st	S	
CPA: 14.13.14	*Costumes-tailleurs, ensembles, vestes, robes, jupes, pantalons, salopettes, culottes et shorts, en maille, pour femmes et fillettes*				
14.13.14.30 ¤	Vestes et blazers, en bonneterie, pour femmes ou fillettes	6104[.31 + .32 + .33 + .39]	p/st	S	
14.13.14.60 ¤	Costumes-tailleurs et ensembles, en bonneterie, pour femmes ou fillettes	6104[.13 + .19(.20 + .90) + .22 + .23 + .29(.10 + .90)]	p/st	S	
14.13.14.70 ¤	Robes, en bonneterie, pour femmes ou fillettes	6104[.41 + .42 + .43 + .44 + .49]	p/st	S	
14.13.14.80 ¤	Jupes et jupes-culottes, en bonneterie, pour femmes ou fillettes	6104[.51 + .52 + .53 + .59]	p/st	S	
14.13.14.90 ¤	Pantalons, culottes, shorts, salopettes à bretelles, en bonneterie, pour femmes ou fillettes	6104[.61 + .62 + .63 + .69]	p/st	S	
CPA: 14.13.21	*Manteaux, pardessus, imperméables, paletots, pèlerines, anoraks, coupe-vent, parkas et articles similaires, en tissu, pour hommes et garçonnets*				
14.13.21.15 * ¤	Imperméables, manteaux, cabans, capes, etc., pour hommes ou garçonnets	6201[.11 + .12(.10 + .90) + .13(.10 + .90) + .19]	p/st	S	
14.13.21.30 ¤	Gilets, anoraks, blousons de ski, coupe-vent et articles similaires, de matières textiles, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des vestons et blazers, des articles en bonneterie ainsi que des articles imprégnés, enduits, recouverts, stratifiés ou caoutchoutés)	6201[.91 + .92 + .93 + .99]	p/st	S	
CPA: 14.13.22	*Costumes et complets, en tissu, pour hommes et garçonnets*				
14.13.22.00 * ¤	Costumes, complets ou ensembles, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en bonneterie)	6203[.11 + .12 + .19(.10 + .30 + .90) + .22(.80) + .23(.80) + .29(.18 + .30 + .90)]	p/st	S	
CPA: 14.13.23	*Vestes et vestons, en tissu, pour hommes et garçonnets*				
14.13.23.00 ¤	Vestons et blazers, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en bonneterie)	6203[.31 + .32(.90) + .33(.90) + .39(.19 + .90)]	p/st	S	
CPA: 14.13.24	*Pantalons, salopettes, culottes et shorts, en tissu, pour hommes et garçonnets*				
14.13.24.42 ¤	Pantalons et culottes, en tissus dits «denim», pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des vêtements de travail)	6203 42 31	p/st	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
14.13.24.44 ¤	Pantalons, culottes et shorts, de laine ou de poils fins, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en bonneterie et des vêtements de travail)	6203[.41(.10 + .90)]	p/st	S	
14.13.24.45 ¤	Pantalons et culottes, de fibres synthétiques ou artificielles, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en bonneterie et des vêtements de travail)	6203[.43(.19) + .49(.19)]	p/st	S	
14.13.24.48 ¤	Pantalons et culottes, de coton, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en tissus dits «denim» et en bonneterie)	6203[.42(.33 + .35)]	p/st	S	
14.13.24.49 ¤	Pantalons et culottes, shorts et salopettes à bretelles, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en bonneterie et des articles de laine, de coton et de fibres synthétiques ou artificielles)	6203 49 90	p/st	S	
14.13.24.55 ¤	Salopettes à bretelles, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en bonneterie et des vêtements de travail)	6203[.41(.30) + .42(.59) + .43(.39) + .49(.39)]	p/st	S	
14.13.24.60 ¤	Shorts, de coton ou de fibres synthétiques ou artificielles, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en bonneterie)	6203[.42(.90) + .43(.90) + .49(.50)]	p/st	S	
CPA: 14.13.31	*Manteaux, pardessus, paletots, pèlerines, anoraks, coupe-vent, parkas et articles similaires, en tissu, pour femmes et fillettes*				
14.13.31.15 * ¤	Imperméables, manteaux, etc., pour femmes ou fillettes	6202[.11 + .12(.10 + .90) + .13(.10 + .90) + .19]	p/st	S	
14.13.31.30 ¤	Gilets, anoraks, blousons de ski, coupe-vent et articles similaires, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des vestes et blazers, des articles en bonneterie ainsi que des articles imprégnés, enduits, recouverts, stratifiés ou caoutchoutés)	6202[.91 + .92 + .93 + .99]	p/st	S	
CPA: 14.13.32	*Costumes-tailleurs et ensembles, en tissu, pour femmes et fillettes*				
14.13.32.00 * ¤	Costumes-tailleurs et ensembles, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie)	6204[.11 + .12 + .13 + .19(.10 + .90) + .21 + .22(.80) + .23(.80) + .29(.18 + .90)]	p/st	S	
CPA: 14.13.33	*Vestes et vestons, en tissu, pour femmes et fillettes*				
14.13.33.30 ¤	Vestes et blazers, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie)	6204[.31 + .32(.90) + .33(.90) + .39(.19 + .90)]	p/st	S	
CPA: 14.13.34	*Robes, jupes et jupes-culottes, en tissu, pour femmes et fillettes*				
14.13.34.70 ¤	Robes, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie)	6204[.41 + .42 + .43 + .44 + .49(.10 + .90)]	p/st	S	
14.13.34.80 ¤	Jupes et jupes-culottes, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie)	6204[.51 + .52 + .53 + .59(.10 + .90)]	p/st	S	
CPA: 14.13.35	*Pantalons, salopettes, culottes et shorts, en tissu, pour femmes et fillettes*				
14.13.35.42 ¤	Pantalons et culottes, en tissus dits «denim», pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des vêtements de travail)	6204 62 31	p/st	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
14.13.35.48 ¤	Pantalons et culottes, de coton, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en tissus dits «denim» et des vêtements de travail)	6204[.62(.33 + .39)]	p/st	S	
14.13.35.49 ¤	Pantalons et culottes, de laine ou de poils fins, de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie et des vêtements de travail)	6204[.61(.10) + .63(.18) + .69(.18)]	p/st	S	
14.13.35.51 ¤	Salopettes à bretelles, de coton, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie et des vêtements de travail)	6204 62 59	p/st	S	
14.13.35.61 ¤	Shorts, de coton, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie)	6204 62 90	p/st	S	
14.13.35.63 ¤	Salopettes à bretelles, en matières textiles (à l'exclusion des articles de coton, des articles en bonneterie et des vêtements de travail) et shorts, de laine ou de poils fins (à l'exclusion des articles en bonneterie), pour femmes ou fillettes	6204[.61(.85) + .63(.39) + .69(.39)]	p/st	S	
14.13.35.65 ¤	Shorts, de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie)	6204[.63(.90) + .69(.50)]	p/st	S	
14.13.35.69 ¤	Pantalons, culottes et salopettes à bretelles, en matières textiles, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des vêtements de coton, de laine ou de poils fins, de fibres synthétiques ou artificielles ainsi que des vêtements en bonneterie)	6204 69 90	p/st	S	
NACE: 14.14	**Fabrication de vêtements de dessous**				
CPA: 14.14.11	*Chemises et chemisettes, en maille, pour hommes et garçonnets*				
14.14.11.00	Chemises et chemisettes, en bonneterie, pour hommes ou garçonnets	6105[.10 + .20(.10 + .90) + .90(.10 + .90)]	p/st	S	
CPA: 14.14.12	*Slips, caleçons, gilets de corps, pyjamas, peignoirs, robes de chambre et articles similaires, en maille, pour hommes et garçonnets*				
14.14.12.20 ¤	Slips et caleçons, en bonneterie, pour hommes ou garçonnets (y compris les boxer-shorts)	6107[.11 + .12 + .19]	p/st	S	
14.14.12.30 ¤	Chemises de nuit et pyjamas, en bonneterie, pour hommes ou garçonnets	6107[.21 + .22 + .29]	p/st	S	
14.14.12.40 ¤	Robes de chambre, peignoirs de bain et articles similaires, en bonneterie, pour hommes ou garçonnets	6107[.91 + .99]	p/st	S	
CPA: 14.14.13	*Chemisiers et tuniques, en maille, pour femmes et fillettes*				
14.14.13.10 ¤	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, en bonneterie, pour femmes ou fillettes	6106[.10 + .20 + .90(.10 + .30 + .50 + .90)]	p/st	S	
CPA: 14.14.14	*Slips, culottes, jupons, combinaisons, chemises de nuit, pyjamas, robes de chambre, déshabillés, peignoirs et articles similaires, en maille, pour femmes et fillettes*				
14.14.14.20 ¤	Slips et culottes, en bonneterie, pour femmes ou fillettes (y compris les boxer-shorts)	6108[.21 + .22 + .29]	p/st	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
14.14.14.30 ¤	Chemises de nuit et pyjamas, en bonneterie, pour femmes ou fillettes	6108[.31 + .32 + .39]	p/st	S	
14.14.14.40 ¤	Déshabillés, peignoirs de bain, robes de chambre et articles similaires, en bonneterie, pour femmes et fillettes	6108[.91 + .92 + .99]	p/st	S	
14.14.14.50 ¤	Combinaisons, fonds de robes et jupons, en bonneterie, pour femmes ou fillettes	6108[.11 + .19]	p/st	S	
CPA: 14.14.21	*Chemises et chemisettes, en tissu, pour hommes et garçonnets*				
14.14.21.00 ¤	Chemises et chemisettes, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en bonneterie)	6205[.20 + .30 + .90(.10 + .80)]	p/st	S	
CPA: 14.14.22	*Maillots et autres tricots de corps, slips, caleçons, pyjamas, peignoirs, robes de chambre, en tissu, pour hommes et garçonnets*				
14.14.22.20 ¤	Slips et caleçons (y compris les boxer-shorts), pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en bonneterie)	6207[.11 + .19]	p/st	S	
14.14.22.30 ¤	Chemises de nuit et pyjamas, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en bonneterie)	6207[.21 + .22 + .29]	p/st	S	
14.14.22.40 ¤	Gilets de corps, peignoirs de bain, robes de chambre et articles similaires, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en bonneterie)	6207[.91 + .99(.10 + .90)]	p/st @	S	
CPA: 14.14.23	*Chemisiers et tuniques, en tissu, pour femmes et fillettes*				
14.14.23.00 ¤	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie)	6206[.10 + .20 + .30 + .40 + .90(.10 + .90)]	p/st	S	
CPA: 14.14.24	*Maillots et autres tricots de corps, slips, culottes, jupons, combinaisons, chemises de nuit, pyjamas, robes de chambre, déshabillés, peignoirs et articles similaires, en tissu, pour femmes et fillettes*				
14.14.24.30 ¤	Chemises de nuit et pyjamas, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie)	6208[.21 + .22 + .29]	p/st	S	
14.14.24.50 ¤	Combinaisons, fonds de robes et jupons, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie)	6208[.11 + .19]	p/st	S	
14.14.24.60 ¤	Gilets de corps, chemises de jour, slips, déshabillés, peignoirs de bain, robes de chambre et articles similaires, de coton, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie)	6208 91	p/st @	S	
14.14.24.80 ¤	Déshabillés, peignoirs de bain, robes de chambre, gilets de corps, chemises de jour, slips (y compris les boxer-shorts) et articles similaires, de fibres de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie)	6208 92	p/st @	S	
14.14.24.89 ¤	Déshabillés, peignoirs de bain, robes de chambre, gilets de corps, chemises de jour, slips et art similaires, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles de coton et de fibres synthétiques et artificielles ainsi que des articles en bonneterie)	6208 99	p/st @	S	
CPA: 14.14.25	*Soutiens-gorge, corsets, gaines, bustiers, porte-jarretelles, jarretières et articles similaires, et leurs parties, en maille ou en tissu*				
14.14.25.30	Soutiens-gorge et bustiers	6212[.10(.10 + .90)]	p/st	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
14.14.25.50	Gaines, gaines-culottes et combinés (y compris les justaucorps à bretelles réglables)	6212[.20 + .30]	p/st	S	
14.14.25.70	Bretelles, porte-jarretelles, jarretières et articles similaires et leurs parties	6212 90		S	
CPA: 14.14.30	*Tee-shirts et maillots de corps, en maille*				
14.14.30.00	T-shirts et maillots de corps, en bonneterie	6109[.10 + .90(.20 + .90)]	p/st	S	
NACE: 14.19	**Fabrication d'autres vêtements et accessoires**				
CPA: 14.19.11	*Layette et accessoires du vêtement, en maille*				
14.19.11.00 ¤	Vêtements et accessoires du vêtement, en bonneterie, pour bébés, y compris les brassières, les barboteuses, les culottes, les gants, moufles ou mitaines et les vêtements de dessus (pour enfants d'une taille ≤ 86 cm)	6111[.20(.10 + .90) + .30(.10 + .90) + .90(.11 + .19 + .90)]		S	
CPA: 14.19.12	*Survêtements, ensembles de ski, maillots de bains et autres vêtements de sport ou de loisir, en maille*				
14.19.12.10	Survêtements de sport (trainings), en bonneterie	6112[.11 + .12 + .19]	p/st	S	
14.19.12.30	Combinaisons et ensembles de ski, en bonneterie	6112 20	p/st @	S	
14.19.12.40 ¤	Maillots, culottes et slips de bain, en bonneterie, pour hommes ou garçonnets	6112[.31(.10 + .90) + .39(.10 + .90)]	p/st	S	
14.19.12.50 ¤	Maillots, culottes et slips de bain, en bonneterie, pour femmes ou fillettes	6112[.41(.10 + .90) + .49(.10 + .90)]	p/st	S	
14.19.12.90	Autres vêtements, en bonneterie (y compris les justaucorps à manches)	6114[.20 + .30 + .90]	kg	S	
CPA: 14.19.13	*Gants, mitaines et moufles, en maille*				
14.19.13.00	Gants, moufles et mitaines, en bonneterie	6116[.10(.20 + .80) + .91 + .92 + .93 + .99]	pa	S	
CPA: 14.19.19	*Autres accessoires de l'habillement et leurs parties, en maille*				
14.19.19.30	Châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-col, mantilles, voiles, voilettes et articles similaires, en bonneterie	6117 10	p/st @	S	
14.19.19.60	Accessoires du vêtement et leurs parties, en bonneterie (à l'exclusion des gants, moufles, châles, écharpes, foulards, mantilles, voiles et voilettes)	6117[.80(.10 + .80) + .90]		S	
CPA: 14.19.21	*Layette et accessoires de l'habillement, en tissu*				
14.19.21.50 ¤	Vêtements et accessoires du vêtement, autres qu'en bonneterie, pour bébés (pour enfants d'une taille ≤ 86 cm), y compris les brassières, les barboteuses, les culottes, les gants/moufles et les vêtements de dessus (à l'exclusion des serviettes hygiéniques, couches et articles similaires)	6209[.20 + .30 + .90(.10 + .90)]		S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 14.19.22	*Survêtements, ensembles de ski et maillots de bains; autres vêtements de sport ou de loisir, en tissu*				
14.19.22.10 ¤	Survêtements de sport, trainings, joggings et autres vêtements n.c.a., pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des combinaisons et ensembles de ski ainsi que des articles en bonneterie)	6211[.32(.31 + .41 + .42 + .90) + .33(.31 + .41 + .42 + .90) + .39]	p/st @	S	
14.19.22.20 ¤	Survêtements de sport, trainings, joggings et autres vêtements n.c.a., pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des combinaisons et ensembles de ski ainsi que des articles en bonneterie)	6211[.42(.31 + .41 + .42 + .90) + .43(.31 + .41 + .42 + .90) + .49]	p/st @	S	
14.19.22.30	Combinaisons et ensembles de ski (à l'exclusion des articles en bonneterie)	6211 20	p/st	S	
14.19.22.40 ¤	Maillots, culottes et slips de bain, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des articles en bonneterie)	6211 11	p/st	S	
14.19.22.50 ¤	Maillots, culottes et slips de bain, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des articles en bonneterie)	6211 12	p/st	S	
CPA: 14.19.23	*Mouchoirs, châles, écharpes, voiles, cravates, nœuds papillons, gants et autres accessoires; parties de vêtements et d'accessoires, en tissu, n.c.a.*				
14.19.23.10	Mouchoirs et pochettes	6213[.20 + .90]	p/st	S	
14.19.23.33	Châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-col, mantilles, voiles, voilettes et articles similaires (à l'exclusion des articles de soie ou de déchets de soie ainsi que des articles en bonneterie)	6214[.20 + .30 + .40 + .90]	p/st	S	
14.19.23.38	Châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-col, mantilles, voiles, voilettes et articles similaires, de soie ou de déchets de soie (à l'exclusion des articles en bonneterie)	6214 10	p/st	S	
14.19.23.53	Cravates, nœuds papillons et foulards cravates (à l'exclusion des articles de soie ou de déchets de soie ainsi que des articles en bonneterie)	6215[.20 + .90]	p/st	S	
14.19.23.58	Cravates, nœuds papillons et foulards cravates, de soie ou de déchets de soie (à l'exclusion des articles en bonneterie)	6215 10	p/st	S	
14.19.23.70	Gants, moufles et mitaines (à l'exclusion des articles en bonneterie)	6216	pa	S	
14.19.23.93	Accessoires du vêtement, en matières textiles (à l'exclusion des châles, écharpes, foulards, mantilles, voiles et voilettes, des cravates, nœuds papillons et foulards cravates, des gants, moufles et mitaines, et des articles en bonneterie)	6217 10		S	
14.19.23.95	Parties de vêtements ou d'accessoires du vêtement, en matières textiles (à l'exclusion des soutiens-gorge, gaines et corsets, des bretelles, jarretelles et jarretières ainsi que des articles en bonneterie)	6217 90		S	
CPA: 14.19.31	*Accessoires de l'habillement, en cuir naturel ou reconstitué, à l'exclusion des gants de sport*				
14.19.31.75	Gants, moufles et mitaines, en cuir naturel ou reconstitué (à l'exclusion des gants de sport et des articles de protection pour tous métiers)	4203 29 90	pa	S	
14.19.31.80	Ceintures, ceinturons et baudriers, en cuir naturel ou reconstitué	4203 30	p/st @	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
14.19.31.90	Accessoires du vêtement, en cuir naturel ou reconstitué (à l'exclusion des gants, moufles et mitaines et des ceintures, ceinturons et baudriers)	4203 40		S	
CPA: 14.19.32	*Vêtements confectionnés en feutres, en non-tissés ou en textiles enduits ou imprégnés*				
14.19.32.00 ¤	Vêtements confectionnés en feutres, en non-tissés ou en textiles enduits ou imprégnés	6113[.00(.10 + .90)] + 6210[.10(.10 + .92 + .98) + .20 + .30 + .40 + .50]	p/st @	S	
CPA: 14.19.41	*Cloches et formes pour chapeaux, capuchons de feutre; plateaux et manchons de feutre; formes de chapeau, tressées ou fabriquées par l'assemblage de bandes*				
14.19.41.30	Cloches non dressées ni tournurées, plateaux, manchons, en feutre, pour chapeaux	6501	p/st	S	
14.19.41.50	Cloches ou formes pour chapeaux, tressées ou fabriquées par l'assemblage de bandes en toutes matières (à l'exclusion des articles dressés, tournurés ou garnis)	6502	p/st	S	
CPA: 14.19.42	*Chapeaux et autres coiffures, en feutre, en matières tressées ou assemblées, en bonneterie, en dentelle ou en tissu; filets à cheveux*				
14.19.42.30	Chapeaux et autres coiffures en feutre, fabriqués à partir de cloches ou de plateaux	6505 00 10 + 6506 99 10	p/st	S	
14.19.42.50	Chapeaux et autres coiffures, tressés ou fabriqués par l'assemblage de bandes de toutes matières	6504	p/st	S	
14.19.42.70	Chapeaux et autres coiffures, en bonneterie ou confectionnées à l'aide de dentelles, de feutre ou d'autres produits textiles en pièces (mais non en bandes); résilles et filets à cheveux en toutes matières	6505[.00(.30 + .90)]	p/st @	S	
CPA: 14.19.43	*Autres coiffures, à l'exclusion des coiffures en caoutchouc ou en plastique, des casques de sécurité et des casques en amiante; bandeaux serre-tête, doublures, couvertures, bases et carcasses pour chapeaux, visières et mentonnières*				
14.19.43.00	Autres coiffures (à l'exclusion des coiffures en caoutchouc ou en plastique, des casques de sécurité et des casques en amiante); bandeaux serre-tête, doublures, couvertures, bases et carcasses pour chapeaux, visières et mentonnières	6506 99 90 + 6507		S	
NACE: 14.20	**Fabrication d'articles en fourrure**				
CPA: 14.20.10	*Vêtements, accessoires et autres articles en fourrure, à l'exclusion des coiffures*				
14.20.10.30	Vêtements et accessoires du vêtement en pelleteries (à l'exclusion des chapeaux et autres coiffures)	4303[.10(.10 + .90)]		S	
14.20.10.90	Articles en pelleteries (à l'exclusion des vêtements et accessoires du vêtement ainsi que des chapeaux et autres coiffures)	4303 90		S	
NACE: 14.31	**Fabrication d'articles chaussants à mailles**				
CPA: 14.31.10	*Collants, bas, chaussettes et autres articles chaussants à mailles*				
14.31.10.33 ¤	Collants (bas-culottes), en bonneterie, de fibres synthétiques, titrant en fils simples < 67 décitex	6115 21	p/st	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
14.31.10.35 ¤	Collants (bas-culottes), en bonneterie, de fibres synthétiques, titrant en fils simples ≥ 67 décitex	6115 22	p/st	S	
14.31.10.37	Collants (bas-culottes), en matières textiles (à l'exclusion des articles en bonneterie de fibres synthétiques)	6115 29	p/st	S	
14.31.10.50 ¤	Bas ou mi-bas de femmes, en bonneterie, titrant en fils simples < 67 décitex	6115[.30(.11 + .19 + .90)]	pa	S	
14.31.10.90 ¤	Articles chaussants, en bonneterie (y compris les chaussettes, mais à l'exclusion des bas/mi-bas de femmes, titrant < 67 décitex, des collants et des articles chaussants à semelles rapportées)	6115[.10(.10 + .90) + .94 + .95 + .96(.10 + .91 + .99) + .99]	pa @	S	
NACE: 14.39	**Fabrication d'autres articles à mailles**				
CPA: 14.39.10	*Pull-overs, cardigans, chandails, gilets et articles similaires à mailles*				
14.39.10.31 ¤	Chandails, pull-overs, sweat-shirts, gilets et cardigans, de laine ou de poils fins, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des chandails et pull-overs contenant ≥ 50 % de laine et pesant ≥ 600 g)	6110[.11(.30) + .12(.10) + .19(.10)]	p/st	S	
14.39.10.32 ¤	Chandails, pull-overs, sweat-shirts, gilets et cardigans, de laine ou de poils fins, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des chandails et pull-overs contenant ≥ 50 % de laine et pesant ≥ 600 g)	6110[.11(.90) + .12(.90) + .19(.90)]	p/st	S	
14.39.10.33 ¤	Chandails et pull-overs contenant ≥ 50 % en poids de laine et pesant ≥ 600 g par unité	6110 11 10	p/st	S	
14.39.10.53	Sous-pulls, de coton	6110 20 10	p/st	S	
14.39.10.55	Sous-pulls, de fibres synthétiques ou artificielles	6110 30 10	p/st	S	
14.39.10.61 ¤	Chandails, pull-overs, sweat-shirts, gilets et cardigans, de coton, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des sous-pulls)	6110 20 91	p/st	S	
14.39.10.62 ¤	Chandails, pull-overs, sweat-shirts, gilets et cardigans, de coton, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des sous-pulls)	6110 20 99	p/st	S	
14.39.10.71 ¤	Chandails, pull-overs, sweat-shirts, gilets et cardigans, de fibres synthétiques ou artificielles, pour hommes ou garçonnets (à l'exclusion des sous-pulls)	6110 30 91	p/st	S	
14.39.10.72 ¤	Chandails, pull-overs, sweat-shirts, gilets et cardigans, de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes (à l'exclusion des sous-pulls)	6110 30 99	p/st	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
14.39.10.90	Chandails, pull-overs, sweat-shirts, gilets et cardigans, de matières textiles (à l'exclusion des articles de laine ou de poils fins, de coton ou de fibres synthétiques ou artificielles)	6110[.90(.10 + .90)]	p/st	S	
NACE: 15.11	**Apprêt et tannage des cuirs; préparation et teinture des fourrures**				
CPA: 15.11.10	*Peaux tannées ou apprêtées*				
15.11.10.30	Pelleteries entières, tannées ou apprêtées, non assemblées, de lapins, de lièvres ou d'agneaux	4302[.19(.35 + .75 + .80)]	p/st	S	
15.11.10.50	Pelleteries et peaux, tannées ou apprêtées (à l'exclusion des pelleteries de lapins, de lièvres ou d'agneaux)	4302[.11 + .19(.15 + .41 + .49 + .99) + .20 + .30(.10 + .25 + .51 + .55 + .99)]		S	
CPA: 15.11.21	*Cuirs et peaux chamoisés*				
15.11.21.00	Cuirs et peaux chamoisés (y compris de chamois combiné)	4114[.10(.10 + .90)]	m^2 @	S	
CPA: 15.11.22	*Cuirs et peaux vernis ou plaqués; cuirs et peaux métallisés*				
15.11.22.00	Cuirs et peaux vernis, plaqués ou métallisés	4114 20	m^2	T	
CPA: 15.11.31	*Cuirs et peaux épilés de bovins, entiers*				
15.11.31.00	Cuirs et peaux, entiers, épilés	4104[.11(.10 + .51) + .19(.10 + .51) + .41(.11 + .19 + .51) + .49(.11 + .19 + .51)] + 4107[.11(.11 + .19) + .12(.11 + .19 + .91) + .19(.10)]	kg	T	
CPA: 15.11.32	*Cuirs et peaux épilés de bovins, en parties*				
15.11.32.00	Cuirs et peaux épilés de bovins (à l'exclusion des cuirs et peaux entiers)	4104[.11(.59) + .19(.59) + .41(.59) + .49(.59)] + 4107[.91(.10 + .90) + .92(.10) + .99(.10)]	kg	T	
CPA: 15.11.33	*Cuirs et peaux épilés d'équidés*				
15.11.33.00	Cuirs et peaux épilés d'équidés	4104[.11(.90) + .19(.90) + .41(.90) + .49(.90)] + 4107[.11(.90) + .12(.99) + .19(.90) + .92(.90) + .99(.90)]	kg	T	
CPA: 15.11.41	*Cuirs et peaux délainés d'ovins*				
15.11.41.30	Cuirs et peaux épilées d'ovins, tannées mais non autrement préparées (à l'exclusion des cuirs et peaux chamoisés)	4105[.10 + .30(.10 + .90)]	kg	T	
15.11.41.50	Cuirs et peaux épilées d'ovins, parcheminées ou préparées après tannage (à l'exclusion des cuirs et peaux chamoisés, vernis, plaqués ou métallisés)	4112	m^2	T	
CPA: 15.11.42	*Cuirs et peaux épilés de caprins*				
15.11.42.30 ¤	Cuirs et peaux épilées de caprins, tannées ou prétannées mais non autrement préparées (à l'exclusion des cuirs et peaux chamoisés)	4106[.21 + .22(.10 + .90)]	kg	T	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
15.11.42.50	Cuirs et peaux épilées de caprins, parcheminées ou préparées après tannage (à l'exclusion des cuirs et peaux chamoisés, vernis, plaqués ou métallisés)	4113 10	m^2	T	
CPA: 15.11.43	*Cuirs et peaux de porcins*				
15.11.43.30	Cuirs et peaux épilées de porcins, tannées mais non autrement préparées	4106[.31 + .32]	kg	T	
15.11.43.50	Cuirs et peaux épilées de porcins, parcheminées ou préparées après tannage (à l'exclusion des cuirs et peaux chamoisés, vernis, plaqués ou métallisés)	4113 20	m^2	T	
CPA: 15.11.51	*Cuirs et peaux épilés d'autres animaux*				
15.11.51.00	Cuirs et peaux épilés d'autres animaux	4106[.40(.10 + .90) + .91 + .92] + 4113[.30 + .90]	kg	T	
CPA: 15.11.52	*Cuirs reconstitués à base de cuir ou de fibres de cuir*				
15.11.52.00	Cuir reconstitué, à base de cuir ou de fibres de cuir, en plaques, feuilles ou bandes, même enroulées	4115 10	m^2 @	T	
NACE: 15.12	**Fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie**				
CPA: 15.12.11	*Articles de sellerie et de bourrellerie pour tous animaux, en toutes matières*				
15.12.11.00	Articles de sellerie ou bourrellerie pour tous animaux, en toutes matières (y compris traits, laisses, genouillères, muselières, tapis de selles, fontes, manteaux pour chiens et articles similaires)	4201		S	
CPA: 15.12.12	*Articles de voyage et de maroquinerie, en cuir naturel ou reconstitué, en feuilles plastiques, en matières textiles, en fibre vulcanisée ou en carton; trousses de toilettes, nécessaires de couture, à habits ou à chaussures*				
15.12.12.10 ¤	Malles, valises, mallettes, serviettes, cartables et articles similaires en cuir, cuir reconstitué, matières plastiques, matières textiles, aluminium ou autres matières	4202[.11(.10 + .90) + .12(.11 + .19 + .50 + .91 + .99) + .19(.10 + .90)]	p/st @	S	
15.12.12.20	Sacs à main, y compris avec poignée, en cuir, cuir reconstitué, matières plastiques, matières textiles, aluminium ou autres matières	4202[.21 + .22(.10 + .90) + .29]	p/st	S	
15.12.12.30	Articles de poche ou de sac à main	4202[.31 + .32(.10 + .90) + .39]		S	
15.12.12.50	Étuis, écrins et autres articles de voyage	4202[.91(.10 + .80) + .92(.11 + .15 + .19 + .91 + .98) + .99]		S	
15.12.12.70	Assortiments de voyage pour la toilette des personnes, la couture ou le nettoyage des chaussures ou des vêtements (à l'exclusion des trousses de manucure)	9605	p/st @	S	
CPA: 15.12.13	*Bracelets de montre non métalliques et leurs parties*				
15.12.13.00	Bracelets de montres et leurs parties (y compris en cuir, cuir reconstitué ou matières plastiques; à l'exclusion des bracelets en métal, en métal précieux ou en métal commun doublé ou plaqué de métal précieux)	9113 90	p/st @	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 15.12.19	*Autres articles en cuir naturel ou reconstitué (y compris articles utilisés dans des appareils mécaniques ou à d'autres fins techniques) n.c.a.*				
15.12.19.30	Articles en cuir naturel ou reconstitué utilisés dans des machines et appareils mécaniques ou à d'autres fins techniques	4205[.00(.11 + .19)]	kg	S	
15.12.19.60	Articles en cuir naturel ou reconstitué n.c.a.	4205 00 90		S	
NACE: 15.20	**Fabrication de chaussures**				
CPA: 15.20.11	*Chaussures étanches à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique, autres que chaussures comportant une coquille de protection en métal*				
15.20.11.00	Chaussures étanches à dessus en caoutchouc ou en matière plastique (à l'exclusion des chaussures comportant une coquille de protection en métal à l'avant)	6401[.92(.10 + .90) + .99]	pa	S	
CPA: 15.20.12	*Chaussures à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique, autres que chaussures étanches et chaussures de sport*				
15.20.12.10	Sandales à dessus et à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique (y compris les tongs et articles similaires)	6402[.20 + .99(.31 + .39)]	pa	S	
15.20.12.31	Chaussures de ville à dessus en caoutchouc ou en matière plastique	6402[.91(.90) + .99(.10 + .91 + .93 + .96 + .98)]	pa	S	
15.20.12.37	Pantoufles et autres chaussures d'intérieur à dessus et à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique (y compris les chaussons d'intérieur, chaussons de danse et mules)	6402 99 50	pa	S	
CPA: 15.20.13	*Chaussures à dessus en cuir, autres que chaussures de sport, chaussures comportant une coquille de protection en métal et chaussures spéciales diverses*				
15.20.13.30	Chaussures à dessus en cuir naturel et à semelles en bois (sans semelle intérieure et sans coquille de protection en métal à l'avant)	6403[.51(.05) + .59(.05) + .91(.05) + .99(.05)]	pa	S	
15.20.13.51 ¤	Chaussures de ville pour hommes à dessus cuir naturel (y compris les bottes; à l'exclusion des chaussures étanches et des chaussures comportant une coquille de protection en métal à l'avant)	6403[.51(.15 + .95) + .59(.95) + .91(.16 + .96) + .99(.96)]	pa	S	
15.20.13.52 ¤	Chaussures de ville pour femmes à dessus cuir naturel (y compris les bottes; à l'exclusion des chaussures étanches et des chaussures comportant une coquille de protection en métal à l'avant)	6403[.51(.19 + .99) + .59(.99) + .91(.13 + .18 + .93 + .98) + .99(.93 + .98)]	pa	S	
15.20.13.53 ¤	Chaussures de ville pour enfants à dessus en cuir naturel (y compris les bottes; à l'exclusion des chaussures étanches et des chaussures comportant une coquille de protection en métal à l'avant)	6403[.51(.11 + .91) + .59(.91) + .91(.11 + .91) + .99(.91)]	pa	S	
15.20.13.61 ¤	Sandales pour hommes à dessus en cuir naturel (y compris les tongs et articles similaires)	6403[.59(.35) + .99(.36)]	pa	S	
15.20.13.62 ¤	Sandales pour femmes à dessus en cuir naturel (y compris les tongs et articles similaires)	6403[.59(.11 + .39) + .99(.11 + .33 + .38)]	pa	S	
15.20.13.63 ¤	Sandales pour enfants à dessus en cuir naturel (y compris les tongs et articles similaires)	6403[.59(.31) + .99(.31)]	pa	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
15.20.13.70	Pantoufles et autres chaussures d'intérieur à dessus en cuir naturel et à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué (y compris les chaussons d'intérieur, chaussons de danse et mules)	6403[.59(.50) + .99(.50)]	pa	S	
15.20.13.80	Chaussures à dessus en cuir et à semelles extérieures en bois, en liège ou autre matière (mais pas en caoutchouc, en matière plastique ou en cuir naturel)	6405 10	pa	S	
CPA: 15.20.14	*Chaussures à dessus en textile, autres que chaussures de sport*				
15.20.14.44 ¤	Pantoufles et autres chaussures d'intérieur à dessus textile (y compris les chaussons d'intérieur, chaussons de danse et mules)	6404[.19(.10) + .20(.10)] + 6405 20 91	pa	S	
15.20.14.45	Chaussures à dessus textile et à semelles extérieures en caoutchouc, en matière plastique ou en cuir naturel (à l'exclusion des pantoufles, des autres chaussures d'intérieur et des chaussures de sport)	6404[.19(.90) + .20(.90)]	pa	S	
15.20.14.46	Chaussures à dessus textile (à l'exclusion des pantoufles et autres chaussures d'intérieur ainsi que des chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, en matière plastique ou en cuir naturel ou reconstitué)	6405[.20(.10 + .99)]	pa	S	
CPA: 15.20.21	*Chaussures de tennis, basket, gymnastique et similaires*				
15.20.21.00	Chaussures de sport à dessus textile et à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique (y compris chaussures de tennis, de basket-ball, de gymnastique, d'entraînement et similaires)	6404 11	pa	S	
CPA: 15.20.29	*Autres chaussures de sport, à l'exclusion des chaussures de ski et de surf des neiges*				
15.20.29.00	Autres chaussures de sport (à l'exclusion des chaussures de ski et de surf des neiges)	6402 19 + 6403 19	pa	S	
CPA: 15.20.31	*Chaussures comportant une coquille de protection en métal*				
15.20.31.20	Chaussures (y compris les chaussures étanches) comportant une coquille de protection en métal à l'avant, à dessus et à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique	6401 10 + 6402[.91(.10) + .99(.05)]	pa	S	
15.20.31.50	Chaussures à dessus et à semelles extérieures en caoutchouc, en matière plastique ou en cuir naturel, à coquille de protection en métal à l'avant	6403 40	pa	S	
CPA: 15.20.32	*Chaussures en bois, chaussures spéciales diverses et autres chaussures n.c.a.*				
15.20.32.00	Chaussures en bois, chaussures spéciales diverses et autres chaussures n.c.a.	6403 20 + 6405[.90(.10 + .90)]	pa	S	
CPA: 15.20.40	*Parties de chaussures en cuir; semelles intérieures amovibles, talonnettes et articles similaires; guêtres, jambières et articles similaires, et leurs parties*				
15.20.40.20	Dessus de chaussures et leurs parties en cuir (contreforts et bouts durs exclus)	6406 10 10		S	
15.20.40.50	Dessus de chaussures et leurs parties en matières autres que le cuir (contreforts et bouts durs exclus),	6406 10 90		S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
15.20.40.80	Parties de chaussures en matières autres que le bois (dessus exclus)	6406[.90(.30 + .50 + .60 + .90)]		S	
NACE: 16.10	**Sciage et rabotage du bois**				
CPA: 16.10.10	*Bois, sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur supérieure à 6 mm; traverses de chemins de fer en bois, non traitées*				
16.10.10.10	Traverses en bois non imprégnées pour voies ferrées ou similaires	4406 10	m^3	S	
16.10.10.33 ¤	Bois de conifère, scié ou dédossé longitudinalement; tranché ou déroulé, d'une épaisseur > 6 mm, raboté, poncé ou collé par assemblage en bout	4407[.10(.15 + .31 + .33 + .38)]	m^3	S	
16.10.10.35	Bois d'épicéa de l'espèce *Picea abies Karst.* ou du sapin pectiné [sapin argenté, sapin des Vosges] *Abies alba Mill.*, scié ou dédossé longitudinalement; tranché ou déroulé, d'une épaisseur > 6 mm, ni raboté, ni poncé, ni collé par jointure digitale	4407 10 91	m^3	S	
16.10.10.37	Bois de pin de l'espèce *Pinus sylvestris L.*, scié ou dédossé longitudinalement; tranché ou déroulé, d'une épaisseur > 6 mm, ni raboté, ni poncé, ni collé par assemblage en bout	4407 10 93	m^3	S	
16.10.10.39 ¤	Bois tendre d'épicéa et de pin, scié ou dédossé longitudinalement; tranché ou déroulé, d'une épaisseur > 6 mm, y compris planchettes destinées à la fabrication de crayons et bois d'une longueur ≤ 125 cm et d'une épaisseur < 12,5 mm, ni raboté, ni poncé, ni collé par assemblage en bout	4407 10 98	m^3	S	
16.10.10.50 ¤	Bois, scié ou dédossé longitudinalement, tranché ou déroulé; d'une épaisseur > 6 mm (à l'exclusion des bois de conifère ou tropicaux et des blocs, lames et frises de chêne)	4407[.91(.15 + .39 + .90) + .92 + .93(.10 + .91 + .99) + .94(.10 + .91 + .99) + .95(.10 + .91 + .99) + .99(.27 + .40 + .91 + .96 + .98)]	m^3	S	
16.10.10.71 ¤	Bois tropical; scié ou dédossé longitudinalement; tranché ou déroulé; collé par assemblage en bout ou raboté/poncé, d'une épaisseur > 6 mm	4407[.21(.10 + .91 + .99) + .22(.10 + .91 + .99) + .25(.10 + .30 + .50 + .90) + .26(.10 + .30 + .50 + .90) + .27(.10 + .91 + .99) + .28(.10 + .91 + .99) + .29(.15 + .20 + .25 + .45 + .60 + .83 + .85 + .95)]	m^3	S	
16.10.10.77	Lames et frises de chêne pour parquets, rabotées mais non assemblées (à l'exclusion des profilés)	4407 91 31	m^2	S	
CPA: 16.10.21	*Bois profilés sur au moins une face (y compris lambris et lames à parquet, non assemblés, et moulures et baguettes)*				
16.10.21.10	Bois profilés de conifères (y compris les lames et frises de parquet non assemblées)	4409[.10(.11 + .18)]	kg	S	
16.10.21.50	Bois profilés autres que de conifères (y compris les lames et frises de parquet non assemblées)	4409[.21 + .29(.10 + .91 + .99)]	kg	S	
CPA: 16.10.22	*Laine de bois; farine de bois*				
16.10.22.00	Laine (paille) de bois; farine de bois	4405	kg	S	
CPA: 16.10.23	*Plaquettes et particules de bois*				
16.10.23.03	Bois de conifères en plaquettes ou en particules	4401 21	kg	S	
16.10.23.05	Bois autres que de conifères en plaquettes ou en particules	4401 22	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 16.10.31	*Bois bruts, peints, teints ou traités à la créosote ou avec d'autres produits de conservation*				
16.10.31.16	Poteaux en bois de conifères injectés ou autrement imprégnés avec de la peinture, de la créosote ou d'autres agents de conservation	4403 10	m^3	S	
CPA: 16.10.32	*Traverses de chemins de fer en bois, imprégnées*				
16.10.32.00	Traverses en bois imprégnées pour voies ferrées ou similaires	4406 90	m^3	S	
CPA: 16.10.39	*Autres bois bruts, y compris poteaux et piquets fendus*				
16.10.39.00	Autres bois bruts, y compris poteaux et piquets fendus	4404[.10 + .20]	m^3 @	S	
CPA: 16.10.91	*Séchage, imprégnation ou traitement chimique du bois*				
16.10.91.00	Traitement, imprégnation et conservation du bois (y compris séchage)			I	
NACE: 16.21	**Fabrication de placage et de panneaux de bois**				
CPA: 16.21.11	*Bois contreplaqués, bois plaqués et bois stratifiés similaires, en bambou*				
16.21.11.00	Bois contreplaqués, bois plaqués et bois stratifiés similaires, en bambou	4412 10	m^3	S	
CPA: 16.21.12	*Autres bois contreplaqués, bois plaqués et bois stratifiés similaires*				
16.21.12.11	Bois contreplaqués (autres qu'en bambou) constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur n'excédant pas 6 mm, ayant au moins un pli extérieur en bois tropicaux	4412[.31(.10 + .90)]	m^3	S	
16.21.12.14 ¤	Bois contreplaqués (autres qu'en bambou) constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur n'excédant pas 6 mm, ayant au moins un pli extérieur en bois autres que de conifères (à l'exclusion des bois tropicaux)	4412[.32(.10 + .90)]	m^3	S	
16.21.12.17	Bois contreplaqués (autres qu'en bambou) constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur n'excédant pas 6 mm (à l'exclusion des produits ayant au moins un pli extérieur en bois tropicaux ou en bois autres que de conifères)	4412 39	m^3	S	
16.21.12.21	Bois plaqués et bois stratifiés similaires, à âme panneautée, lattée ou lamellée	4412[.94(.10 + .90)]	m^3	S	
16.21.12.24	Bois plaqués et bois stratifiés similaires (à l'exclusion des produits à âme panneautée, lattée ou lamellée)	4412[.99(.30 + .40 + .50 + .85)]	m^3	S	
CPA: 16.21.13	*Panneaux de particules et panneaux similaires en bois ou en autres matières ligneuses*				
16.21.13.13	Panneaux de particules, en bois	4410[.11(.10 + .30 + .50 + .90)]	m^3	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
16.21.13.16	Panneaux dits «oriented strand board» (OSB), en bois	4410[.12(.10 + .90)]	m^3	S	
16.21.13.19	Panneaux dits «waferboard» et panneaux similaires, en bois (à l'exclusion des panneaux de particules et des panneaux dits «oriented strand board» [OSB])	4410 19	m^3	S	
16.21.13.50	Panneaux de particules et similaires, en autres matières ligneuses (à l'exclusion du bois)	4410 90	m^3	S	
CPA: 16.21.14	*Panneaux de fibres de bois ou d'autres matières ligneuses*				
16.21.14.23	Panneaux de fibres à densité moyenne (MDF), de bois ou d'autres matières ligneuses, même agglomérées avec des résines ou d'autres liants organiques, d'une épaisseur n'excédant pas 5 mm	4411[.12(.10 + .90)]	m^2 @	S	
16.21.14.26	Panneaux de fibres à densité moyenne (MDF), de bois ou d'autres matières ligneuses, même agglomérées avec des résines ou d'autres liants organiques, d'une épaisseur excédant 5 mm mais n'excédant pas 9 mm	4411[.13(.10 + .90)]	m^2 @	S	
16.21.14.29	Panneaux de fibres à densité moyenne (MDF), de bois ou d'autres matières ligneuses, même agglomérées avec des résines ou d'autres liants organiques, d'une épaisseur excédant 9 mm	4411[.14(.10 + .90)]	m^2 @	S	
16.21.14.43 ¤	Panneaux de fibres (à l'exclusion des panneaux de fibres à densité moyenne [MDF]), de bois ou d'autres matières ligneuses, même agglomérées avec des résines ou d'autres liants organiques, d'une masse volumique excédant 0,8 g/cm^3	4411[.92(.10 + .90)]	m^2 @	S	
16.21.14.46 ¤	Panneaux de fibres (à l'exclusion des panneaux de fibres à densité moyenne [MDF]), de bois ou d'autres matières ligneuses, même agglomérées avec des résines ou d'autres liants organiques, d'une masse volumique excédant 0,5 g/cm^3 mais n'excédant pas 0,8 g/cm^3	4411[.93(.10 + .90)]	m^2 @	S	
16.21.14.49 ¤	Panneaux de fibres (à l'exclusion des panneaux de fibres à densité moyenne [MDF]), de bois ou d'autres matières ligneuses, même agglomérées avec des résines ou d'autres liants organiques, d'une masse volumique n'excédant pas 0,5 g/cm^3	4411[.94(.10 + .90)]	m^2 @	S	
CPA: 16.21.21	*Feuilles de placage, feuilles pour contreplaqués et pour autres bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur inférieure ou égale à 6 mm*				
16.21.21.13 ¤	Feuilles pour placage et feuilles pour contre-plaqués et pour autres bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur ≤ 6 mm, rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout; planchettes pour la fabrication de crayons	4408[.10(.15 + .91) + .31(.11 + .21 + .25) + .39(.15 + .21 + .55 + .70) + .90(.15 + .35)]	m^3	S	
16.21.21.18 ¤	Feuilles pour placage et feuilles pour contre-plaqués en bois de conifères et en bois tropicaux sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur ≤ 6 mm, à l'exclusion des bois rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout;	4408[.10(.98) + .31(.30) + .39(.30 + .85 + .95) + .90(.85 + .95)]	m^3	S	
CPA: 16.21.22	*Bois densifiés, en blocs, planches, lames ou profilés*				
16.21.22.00	Bois densifiés, en blocs, planches, lames ou profilés	4413	m^3	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
NACE: 16.22	**Fabrication de parquets assemblés**				
CPA: 16.22.10	*Parquets assemblés en panneaux*				
16.22.10.30	Panneaux pour parquets dits «mosaïques»	4418 71	m^2	S	
16.22.10.60	Autres anneaux pour parquets	4418[.72 + .79]	m^2	S	
NACE: 16.23	**Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries**				
CPA: 16.23.11	*Fenêtres, portes-fenêtres, portes et huisseries, en bois*				
16.23.11.10 ¤	Fenêtres, portes-fenêtres et leurs cadres et chambranles en bois	4418[.10(.10 + .50 + .90)]	p/st	S	
16.23.11.50	Portes et leurs cadres, chambranles et seuils en bois	4418[.20(.10 + .50 + .80)]	p/st	S	
CPA: 16.23.12	*Coffrages pour le bétonnage, bardeaux, en bois*				
16.23.12.00	Coffrages pour le bétonnage et bardeaux en bois	4418[.40 + .50]	kg	S	
CPA: 16.23.19	*Éléments de menuiserie et de charpente, en bois, n.c.a.*				
16.23.19.00 ¤	Ouvrages de menuiserie et pièces de charpente en bois (à l'exclusion des fenêtres, des portes-fenêtres et de leurs cadres et chambranles, des portes et de leurs cadres, chambranles et seuils, des panneaux pour parquets, des coffrages pour le bétonnage et des bardeaux)	4418[.60 + .90(.10 + .80)]	kg	S	
CPA: 16.23.20	*Bâtiments préfabriqués en bois*				
16.23.20.00	Constructions préfabriquées en bois	9406[.00(.11 + .20)]		S	
NACE: 16.24	**Fabrication d'emballages en bois**				
CPA: 16.24.11	*Palettes, caisses-palettes et autres plates-formes de manutention, en bois*				
16.24.11.33	Palettes simples et rehausses de palettes en bois	4415 20 20	p/st	S	
16.24.11.35	Palettes-caisses et autres plateaux de chargement en bois (à l'exclusion des palettes simples)	4415 20 90	p/st @	S	
CPA: 16.24.12	*Tonneaux et articles de tonnellerie en bois*				
16.24.12.00	Futailles, cuves, baquets et autres ouvrages de tonnellerie et leurs parties reconnaissables, en bois, y compris les merrains	4416	kg	S	
CPA: 16.24.13	*Autres emballages en bois et leurs parties*				
16.24.13.20	Caisses, caissettes, cageots, cylindres et emballages similaires, en bois	4415 10 10	kg	S	
16.24.13.50	Tambours (tourets) pour câbles, en bois	4415 10 90	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
NACE: 16.29	**Fabrication d'objets divers en bois; fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie**				
CPA: 16.29.11	*Outils, manches, montures d'outils, de balais et de brosses, en bois; blocs pour la fabrication de pipes; embauchoirs et tendeurs à chaussures, en bois*				
16.29.11.30 ¤	Outils, montures et manches d'outils, montures de brosses, manches de balais ou de brosses, en bois; formes, embauchoirs et tendeurs pour chaussures, en bois	4417	kg	S	
16.29.11.80	Ébauchons de pipes, en bois ou en racine	9614 00 10	kg	S	
CPA: 16.29.12	*Articles en bois pour la table et la cuisine*				
16.29.12.00	Articles en bois pour la table et la cuisine	4419[.00(.10 + .90)]	kg	S	
CPA: 16.29.13	*Bois marqueté et incrusté, coffrets, écrins et étuis pour bijouterie ou orfèvrerie et articles similaires en bois, statuettes et autres objets d'ornement en bois*				
16.29.13.00	Bois marqueté et incrusté; coffrets, écrins et étuis pour bijouterie ou orfèvrerie et articles similaires en bois; statuettes et autres objets d'ornement en bois; porte-manteaux et porte-chapeaux; boîtes à courrier; cendriers; plumiers; écritoires	4420[.10(.11 + .19) + .90(.10 + .91 + .99)]		S	
CPA: 16.29.14	*Cadres en bois pour tableaux, photographies, miroirs ou objets similaires et autres articles en bois*				
16.29.14.20	Cadres en bois pour tableaux, photographies, miroirs ou similaires	4414[.00(.10 + .90)]	m @	S	
16.29.14.90	Autres ouvrages en bois (à l'exclusion des rehausses de palettes)	4421[.10 + .90(.91 + .98)] + 6603 90 10		S	
CPA: 16.29.21	*Liège naturel, écroûté ou simplement équarri, ou en cubes, plaques, feuilles ou bandes; liège concassé, granulé ou pulvérisé; déchets de liège*				
16.29.21.30	Déchets de liège; liège concassé, granulé ou pulvérisé (à l'exclusion du liège naturel brut ou simplement préparé)	4501 90	kg	S	
16.29.21.50	Liège naturel, écroûté ou simplement équarri, en blocs, plaques, feuilles ou bandes de forme carrée ou rectangulaire	4502	kg	S	
CPA: 16.29.22	*Articles en liège naturel*				
16.29.22.50	Bouchons en liège naturel	4503[.10(.10 + .90)]	kg	S	
16.29.22.90	Ouvrages en liège naturel autres que les bouchons	4503 90	kg	S	
CPA: 16.29.23	*Blocs, plaques, feuilles, bandes, dalles, cylindres, en liège aggloméré*				
16.29.23.20	Bouchons en liège aggloméré pour vins mousseux de qualité produits dans des régions déterminées (y compris avec rondelles en liège naturel)	4504 10 11	kg	S	
16.29.23.50	Bouchons en liège aggloméré pour vins autres que les vins mousseux de qualité produits dans des régions déterminées	4504 10 19	kg	S	
16.29.23.80	Liège aggloméré: blocs, plaques, feuilles ou bandes, carreaux de toute forme, cylindres pleins et disques, y compris liège aggloméré expansé et liège brûlé (à l'exclusion des bouchons)	4504[.10(.91 + .99)]	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 16.29.24	*Liège aggloméré; articles en liège aggloméré n.c.a.*				
16.29.24.00	Liège aggloméré; autres articles en liège aggloméré, n.c.a.	4504[.90(.20 + .80)]	kg	S	
CPA: 16.29.25	*Articles de vannerie et sparterie*				
16.29.25.00	Articles de sparterie et vannerie	4601[.21(.10 + .90) + .22(.10 + .90) + .29(.10 + .90) + .92(.05 + .10 + .90) + .93(.05 + .10 + .90) + .94(.05 + .10 + .90) + .99(.05 + .10 + .90)] + 4602[.11 + .12 + .19(.10 + .90) + .90]	kg	S	
NACE: 17.11	**Fabrication de pâte à papier**				
CPA: 17.11.11	*Pâtes chimiques de bois, à dissoudre*				
17.11.11.00	Pâtes chimiques de bois, à dissoudre	4702	kg 90 % sdt	T	
CPA: 17.11.12	*Pâtes chimiques de bois, à la soude ou au sulfate, autres qu'à dissoudre*				
17.11.12.00	Pâtes chimiques de bois, à la soude ou au sulfate, autres qu'à dissoudre	4703[.11 + .19 + .21 + .29]	kg 90 % sdt	T	
CPA: 17.11.13	*Pâtes chimiques de bois, au bisulfite, autres qu'à dissoudre*				
17.11.13.00	Pâtes chimiques de bois, au bisulfite, autres qu'à dissoudre	4704[.11 + .19 + .21 + .29]	kg 90 % sdt	T	
CPA: 17.11.14	*Pâtes mécaniques de bois; pâtes mi-chimiques de bois; pâtes d'autres matières fibreuses cellulosiques*				
17.11.14.00	Pâtes mécaniques de bois; pâtes mi-chimiques de bois; pâtes d'autres matières fibreuses cellulosiques	4701[.00(.10 + .90)] + 4705 + 4706[.10 + .20 + .30 + .91 + .92 + .93]	kg 90 % sdt @	T	
NACE: 17.12	**Fabrication de papier et de carton**				
CPA: 17.12.11	*Papier journal, en rouleaux ou en feuilles*				
17.12.11.00	Papier journal, en rouleaux ou en feuilles	4801	kg	S	
CPA: 17.12.12	*Papier et carton à la main*				
17.12.12.00 ¤	Papiers et cartons à la main, en rouleaux ou en feuilles (à l'exclusion du papier journal)	4802 10	kg	S	
CPA: 17.12.13	*Papier et carton support pour surfaces photosensibles, thermosensibles, électrosensibles, carbone ou papier peint*				
17.12.13.00	Papier et carton support pour surfaces photosensibles, thermosensibles, électrosensibles, carbone ou papier peint	4802[.20 + .40(.10 + .90)]	kg	S	
CPA: 17.12.14	*Autres papiers et cartons à usage graphique*				
17.12.14.10 ¤	Papiers et cartons contenant 10 % au plus en poids de fibres mécaniques et d'un poids < 40 g/m^2	4802 54	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
17.12.14.35 ¤	Papiers et cartons contenant 10 % au plus en poids de fibres mécaniques et d'un poids ≥ 40 et ≤ 150 g/m^2, en rouleaux	4802[.55(.15 + .25 + .30 + .90)]	kg	S	
17.12.14.39 ¤	Papiers et cartons contenant 10 % au plus en poids de fibres mécaniques et d'un poids ≥ 40 et ≤ 150 g/m^2, en feuilles	4802[.56(.20 + .80) + .57]	kg	S	
17.12.14.50 ¤	Papiers et cartons contenant 10 % au plus en poids de fibres mécaniques et d'un poids > 150 g/m^2	4802[.58(.10 + .90)]	kg	S	
17.12.14.70 ¤	Papiers et cartons contenant > 10 % en poids de fibres mécaniques	4802[.61(.15 + .80) + .62 + .69]	kg	S	
CPA: 17.12.20	*Papiers toilette, pour serviettes à démaquiller, pour essuie-mains ou serviettes, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose*				
17.12.20.30 ¤	Ouate de cellulose à usages domestiques, d'hygiène ou de toilette, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont un côté au moins > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié	4803 00 10	kg	S	
17.12.20.55 ¤	Papier crêpe à usages domestiques, d'hygiène ou de toilette, et nappes de fibres de cellulose, d'un poids par pli ≤ 25 g/m^2, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont un côté au moins > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié	4803 00 31	kg	S	
17.12.20.57 ¤	Papier crêpe à usages domestiques, d'hygiène ou de toilette, et nappes de fibres de cellulose, d'un poids par pli > 25 g/m^2, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont un côté au moins > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié	4803 00 39	kg	S	
17.12.20.90	Autres papiers à usages domestiques, d'hygiène ou de toilette	4803 00 90	kg	S	
CPA: 17.12.31	*Papiers kraftliner, non blanchis, ni couchés, ni enduits*				
17.12.31.00	Papiers et cartons pour couverture, dits «kraftliner», écrus (à l'exclusion des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques ainsi que des papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer)	4804[.11(.11 + .15 + .19 + .90)]	kg	S	
CPA: 17.12.32	*Papiers kraftliner blanchis et couchés ou enduits*				
17.12.32.00	Papiers et cartons pour couverture, dits «kraftliner», autres qu'écrus (à l'exclusion des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques ainsi que des papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer)	4804[.19(.12 + .19 + .30 + .90)]	kg	S	
CPA: 17.12.33	*Papiers fluting mi-chimiques*				
17.12.33.00	Papiers fluting mi-chimiques	4805 11	kg	S	
CPA: 17.12.34	*Papiers fluting recyclés et autres*				
17.12.34.00	Papiers fluting recyclés et autres	4805[.12 + .19(.10 + .90)]	kg	S	
CPA: 17.12.35	*Papiers testliner (fibres récupérées)*				
17.12.35.20 ¤	Testliner (fibres récupérées), non couché ni enduit, d'un poids ≤ 150 g/m^2, en rouleaux ou en feuilles	4805 24	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
17.12.35.40 ¤	Testliner (fibres récupérées), non couché ni enduit, d'un poids > 150 g/m^2, en rouleaux ou en feuilles	4805 25	kg	S	
CPA: 17.12.41	*Papiers kraft, non couchés, ni enduits; papiers kraft pour sacs, crêpés ou plissés*				
17.12.41.20	Papiers kraft pour sacs de grande contenance, non couchés, écrus (à l'exclusion des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques ainsi que des papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer)	4804[.21(.10 + .90)]	kg	S	
17.12.41.40	Papiers kraft pour sacs de grande contenance, non couchés, autres qu'écrus (à l'exclusion des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques ainsi que des papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer)	4804[.29(.10 + .90)]	kg	S	
17.12.41.60 ¤	Papiers et cartons kraft, non couchés, d'un poids ≤ 150 g/m^2 (à l'exclusion des papiers et cartons pour couverture, des papiers kraft pour sacs, des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, etc.)	4804[.31(.51 + .58 + .80) + .39(.51 + .58 + .80)]	kg	S	
17.12.41.80 z	Papier kraft pour sacs de grande contenance, crêpés, plissés même gaufrés, estampés ou perforés, en rouleaux ou en feuilles	4808 40 00a	kg	S	
CPA: 17.12.42	*Papier sulfite d'emballage et autres papiers non couchés, ni enduits (autres que les papiers utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques)*				
17.12.42.20	Papier sulfite d'emballage, en rouleaux ou en feuilles	4805 30	kg	S	
17.12.42.40 ¤	Autres papiers et cartons, non couchés ni enduits, d'un poids ≤ 150 g/m^2, en rouleaux ou en feuilles (à l'exclusion des produits du SH 4802, des papiers fluting, des testliner, du papier sulfite d'emballage, du papier et carton filtre, du papier et carton feutre ainsi que du papier et carton laineux)	4805 91	kg	S	
17.12.42.60 ¤	Autres papiers et cartons, non couchés ni enduits, d'un poids > 150 g/m^2 et < 225 g/m^2, en rouleaux ou en feuilles (à l'exclusion des produits du SH 4802, des papiers fluting, des testliner, du papier sulfite d'emballage, du papier et carton filtre, du papier et carton feutre ainsi que du papier et carton laineux)	4805 92	kg	S	
17.12.42.80 ¤	Autres papiers et cartons, non couchés ni enduits, d'un poids ≥ 225 g/m^2, en rouleaux ou en feuilles (à l'exclusion des produits du SH 4802, des papiers fluting, des testliner, du papier sulfite d'emballage, du papier et carton filtre, du papier et carton feutre ainsi que du papier et carton laineux)	4805[.93(.20 + .80)]	kg	S	
CPA: 17.12.43	*Papier et carton filtre; papier feutre*				
17.12.43.30	Papier et carton filtre, en rouleaux ou en feuilles	4805 40	kg	S	
17.12.43.60	Papier et carton feutre et papier et carton laineux, en rouleaux ou en feuilles	4805 50	kg	S	
CPA: 17.12.44	*Papier à cigarette, non découpé à format ou en cahiers ou tubes*				
17.12.44.00 ¤	Papier à cigarettes en rouleaux d'une largeur > 5 cm (à l'exclusion du papier à cigarettes en cahiers ou en tubes)	4813[.90(.10 + .90)]	kg	S	
CPA: 17.12.51	*Cartons gris, non couchés, ni enduits*				
17.12.51.10	Cartons gris, non couchés, ni enduits	4804 59 90	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 17.12.59	*Autres cartons non couchés, ni enduits*				
17.12.59.10	Autres cartons non couchés, ni enduits	4804[.41(.91 + .98) + .42 + .49 + .51 + .52 + .59(.10)]	kg	S	
CPA: 17.12.60	*Parchemin végétal, papiers ingraissables, papiers calque et «cristal» et autres papiers calandrés transparents ou translucides*				
17.12.60.00	Parchemin végétal, papiers ingraissables, papiers calque et «cristal» et autres papiers calandrés transparents ou translucides	4806[.10 + .20 + .30 + .40(.10 + .90)]	kg	S	
CPA: 17.12.71	*Papiers et cartons assemblés, non couchés ni enduits à la surface, ni imprégnés*				
17.12.71.00	Papiers et cartons paille et autres papiers et cartons assemblés à plat par collage, ni enduits à la surface ni imprégnés, en rouleaux ou en feuilles	4807[.00(.30 + .80)]	kg	S	
CPA: 17.12.72	*Papiers et cartons, crêpés, plissés, gaufrés, estampés ou perforés*				
17.12.72.00 z	Papiers et cartons, crêpés, plissés, gaufrés, estampés ou perforés	4808[.40(.00b) + .90]	kg	S	
CPA: 17.12.73	*Papiers et cartons utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques*				
17.12.73.36 ¤	Supports couchés pour papiers et cartons photo-thermo-électrosensibles, contenant 10 % ou moins de fibres mécaniques et chimico-mécaniques, et papiers et cartons des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, tous d'une densité inférieure ou égale à 150 g/m^2	4810[.13 + .14 + .19]	kg	S	
17.12.73.60 ¤	Papier couché léger, dit «LWC», pour écriture, impression, graphisme, contenant en poids > 10 % de fibres mécaniques	4810 22	kg	S	
17.12.73.75 ¤	Papiers et cartons autres que «LWC» pour écriture, impression ou graphisme contenant en poids > 10 % de fibres mécaniques, en rouleaux	4810 29 30	kg	S	
17.12.73.79 ¤	Papiers et cartons autres que «LWC» pour écriture, impression ou graphisme contenant en poids > 10 % de fibres mécaniques, en feuilles	4810 29 80	kg	S	
CPA: 17.12.74	*Papiers kraft (autres que ceux utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques), couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques*				
17.12.74.00	Papiers kraft (autres que ceux utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques), couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques	4810 31	kg	S	
CPA: 17.12.75	*Cartons kraft (autres que ceux utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques), couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques*				
17.12.75.00	Cartons kraft (autres que ceux utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques), couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques	4810[.32(.10 + .90)]	kg	S	
CPA: 17.12.76	*Papier carbone, papier autocopiant et autres papier pour duplication ou report, en rouleaux ou en feuilles*				
17.12.76.00	Papier carbone, papier autocopiant et autres papier pour duplication ou report, en rouleaux ou en feuilles	4809[.20 + .90]	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 17.12.77	*Papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose, couchés, enduits, imprégnés, recouverts, coloriés en surface ou imprimés, en rouleaux ou en feuilles*				
17.12.77.10 ¤	Papiers et cartons goudronnés, bitumés ou asphaltés, en rouleaux ou en feuilles	4811 10	kg	S	
17.12.77.33	Papiers et cartons auto-adhésifs, en rouleaux ou en feuilles	4811[.41(.20 + .90)]	kg	S	
17.12.77.35	Papiers et cartons gommés ou adhésifs, en rouleaux ou en feuilles	4811 49	kg	S	
17.12.77.55 ¤	Papiers et cartons non adhésifs, blanchis, enduits, imprégnés ou recouverts de matière plastique, d'un poids > 150 g/m^2, en rouleaux ou en feuilles	4811 51	kg	S	
17.12.77.59 ¤	Papiers et cartons enduits, imprégnés ou recouverts de matière plastique, en rouleaux ou en feuilles (à l'exclusion des papiers et cartons adhésifs, blanchis et d'un poids > 150 g/m^2)	4811 59	kg	S	
17.12.77.70	Papiers et cartons enduits imprégnés ou recouverts de cire, de paraffine, de stéarine, d'huile ou de glycérine	4811 60	kg	S	
17.12.77.80	Autres papiers et cartons couchés n.c.a.	4811 90	kg	S	
CPA: 17.12.78	*Cartons gris (autres que ceux utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques), couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques*				
17.12.78.20 ¤	Papiers et cartons kraft, couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format (à l'exclusion des produits utilisés à des fins graphiques et des papiers et cartons blanchis uniformément dans la masse et dont > 95 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués de fibres de bois obtenues par un procédé chimique)	4810 39	kg	S	
17.12.78.50	Papiers et cartons multicouches, couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques	4810 92 90	kg	S	
CPA: 17.12.79	*Autres cartons (autres que ceux utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques), couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques*				
17.12.79.53	Papiers et cartons multicouches couchés, dont chaque couche est blanchie	4810 92 10	kg	S	
17.12.79.55 ¤	Papiers et cartons multicouches couchés, dont une seule couche extérieure est blanchie	4810 92 30	kg	S	
17.12.79.70	Papiers et cartons couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, en rouleaux ou en feuilles (à l'exclusion des types utilisés à des fins graphiques, des papiers et cartons kraft et des papiers et cartons multicouches)	4810[.99(.10 + .80)]	kg	S	
NACE: 17.21	**Fabrication de papier et carton ondulés et d'emballages en papier ou en carton**				
CPA: 17.21.11	*Carton ondulé, en rouleaux ou en feuilles*				
17.21.11.00	Papiers et cartons ondulés, en rouleaux ou en feuilles	4808 10	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 17.21.12	*Sacs et sachets en papier*				
17.21.12.30 ¤	Sacs et sachets en papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose d'une largeur à la base ≥ 40 cm	4819 30	kg	S	
17.21.12.50 ¤	Sacs et sachets en papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose (à l'exclusion des sacs et sachets d'une largeur à la base ≥ 40 cm)	4819 40	kg	S	
CPA: 17.21.13	*Boîtes et caisses en carton ondulé*				
17.21.13.00	Boîtes et caisses en papier ou en carton ondulé	4819 10	kg	S	
CPA: 17.21.14	*Boîtes et caisses pliantes en carton compact*				
17.21.14.00	Boîtes et cartonnages, pliants, en papier ou en carton non ondulé	4819 20	kg	S	
CPA: 17.21.15	*Classeurs à courrier, boîtes de rangement et de classement et autres articles de bureau en carton*				
17.21.15.30	Emballages, y compris les pochettes pour disques, n.c.a.	4819 50	kg	S	
17.21.15.50	Classeurs à courrier, boîtes de rangement et de classement et articles similaires en papier ou en carton des types utilisés dans les bureaux, les magasins, etc.	4819 60	kg	S	
NACE: 17.22	**Fabrication d'articles en papier à usage sanitaire ou domestique**				
CPA: 17.22.11	*Papier hygiénique, mouchoirs, serviettes à démaquiller, essuie-mains, nappes et serviettes de table, en pâte à papier, papier, ouate de cellulose ou nappe de fibres de cellulose*				
17.22.11.20	Papier hygiénique	4818[.10(.10 + .90)]	kg	S	
17.22.11.40	Mouchoirs et serviettes à démaquiller, en pâte à papier, papier, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose	4818 20 10	kg	S	
17.22.11.60	Essuie-mains, en pâte à papier, papier, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose	4818[.20(.91 + .99)]	kg	S	
17.22.11.80	Nappes et serviettes de table, en pâte à papier, papier, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose	4818 30	kg	S	
CPA: 17.22.12	*Serviettes et tampons hygiéniques, couches pour bébés, articles similaires à usage hygiénique et vêtements et accessoires de l'habillement, en pâte à papier, papier, ouate de cellulose ou nappe de fibres de cellulose*				
17.22.12.10	Serviettes et tampons hygiéniques, couches et langes pour bébés et articles hygiéniques similaires, en ouates	9619[.00(.31 + .39)]	kg	S	
17.22.12.20	Serviettes, tampons hygiéniques et articles similaires, en pâte à papier, papier, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose	9619[.00(.11 + .13 + .19)]	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
17.22.12.30	Couches et langes pour bébés et articles similaires, en pâte à papier, papier, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose (à l'exclusion du papier hygiénique, des serviettes et tampons hygiéniques et des articles similaires)	9619[.00(.21 + .29)]	kg	S	
17.22.12.40	Ouates; autres articles en ouates	5601[.21(.10 + .90) + .22(.10 + .90) + .29]	kg	S	
17.22.12.50	Vêtements et accessoires du vêtement, en pâte à papier, papier, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose (à l'exclusion des mouchoirs et des coiffures)	4818 50	kg	S	
17.22.12.90 ¤	Autres articles en papier à usage domestique, hygiénique ou hospitalier n.c.a.	4818[.90(.10 + .90)]	kg	S	
CPA: 17.22.13	*Plats, assiettes, gobelets et articles similaires en papier ou en carton*				
17.22.13.00	Plateaux, plats, assiettes, tasses, gobelets et articles similaires, en papier ou carton	4823[.61 + .69(.10 + .90)]	kg	S	
NACE: 17.23	**Fabrication d'articles de papeterie**				
CPA: 17.23.11	*Papier carbone, autocopiant et autre papier pour duplication et report; stencils complets et plaques offset en papier; papier gommé ou adhésif*				
17.23.11.00	Papier carbone, papier autocopiant et autre papier pour duplication et report; stencils complets et plaques offset en papier; papier gommé ou adhésif	4816[.20 + .90]	kg	S	
CPA: 17.23.12	*Enveloppes, cartes-lettres, cartes postales non illustrées et cartes pour correspondance, en papier ou carton; boîtes, pochettes et assortiments divers d'articles de correspondance en papier ou en carton*				
17.23.12.30	Enveloppes, en papier ou en carton	4817 10	kg	S	
17.23.12.50	Cartes-lettres, cartes postales non illustrées et cartes pour correspondance, en papier ou en carton	4817 20	kg	S	
17.23.12.70	Boîtes, pochettes et présentations similaires, en papier ou en carton, renfermant un assortiment d'articles de correspondance	4817 30	kg	S	
CPA: 17.23.13	*Registres, livres comptables, carnets, formulaires et autres articles de papeterie, en papier ou carton*				
17.23.13.13	Registres, livres comptables et carnets de commandes ou de quittances, en papier ou en carton	4820 10 10	kg	S	
17.23.13.15 ¤	Carnets de notes, blocs de papier à lettre et blocs-mémo, en papier ou en carton	4820 10 30	kg	S	
17.23.13.17	Agendas, en papier ou en carton	4820 10 50	kg	S	
17.23.13.19	Carnets de rendez-vous, carnets d'adresses, répertoires téléphoniques et articles similaires, en papier ou en carton (à l'exclusion des agendas)	4820 10 90		S	
17.23.13.30	Cahiers pour l'écriture, en papier ou en carton	4820 20	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
17.23.13.50	Classeurs, reliures, chemises et couvertures à dossier, en papier ou en carton (à l'exclusion des couvertures pour livres)	4820 30	kg	S	
17.23.13.70	Liasses et carnets manifold, même comportant des feuilles de papier carbone, en papier ou carton	4820 40	kg	S	
17.23.13.80	Albums de timbres, albums-photos et autres albums pour échantillonnages ou collections, en papier ou carton	4820 50	kg	S	
17.23.13.90	Sous-main et couvertures pour livres, en papier ou carton	4820 90		S	
CPA: 17.23.14	*Autres papiers et cartons utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, imprimés, gaufrés ou perforés*				
17.23.14.00	Autres papiers et cartons utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, imprimés, gaufrés ou perforés	4823 90 40	kg	S	
NACE: 17.24	**Fabrication de papiers peints**				
CPA: 17.24.11	*Papiers peints et revêtements muraux similaires; vitrophanies*				
17.24.11.00	Papiers peints et revêtements muraux similaires; vitrophanies	4814[.20 + .90(.10 + .70)]	kg	S	
CPA: 17.24.12	*Revêtements muraux textiles*				
17.24.12.00	Revêtements muraux en matières textiles	5905[.00(.10 + .30 + .50 + .70 + .90)]	kg	S	
NACE: 17.29	**Fabrication d'autres articles en papier ou en carton**				
CPA: 17.29.11	*Étiquettes en papier ou carton*				
17.29.11.20	Étiquettes de tous genres, en papier ou en carton, imprimées, auto-adhésives	4821 10 10	kg	S	
17.29.11.40	Étiquettes de tous genres, en papier ou en carton, imprimées (à l'exclusion des étiquettes auto-adhésives)	4821 10 90	kg	S	
17.29.11.60	Étiquettes de tous genres, en papier ou en carton, non imprimées, auto-adhésives	4821 90 10	kg	S	
17.29.11.80	Étiquettes de tous genres, en papier ou en carton, non imprimées (à l'exclusion des étiquettes auto-adhésives)	4821 90 90	kg	S	
CPA: 17.29.12	*Blocs et plaques filtrantes, en pâte à papier*				
17.29.12.00	Blocs filtrants et plaques filtrantes, en pâte à papier	4812	kg	S	
CPA: 17.29.19	*Papier à cigarette; bobines, canettes et busettes et supports similaires; papiers et cartons filtres; autres articles en papier ou en carton n.c.a.*				
17.29.19.10 ¤	Papier à cigarettes, en cahiers, en tubes ou en rouleaux d'une largeur ≤ 5 cm	4813[.10 + .20]	kg	S	
17.29.19.20	Tambours, bobines, busettes, canettes et supports similaires en pâte à papier, papier ou carton pour l'enroulement des fils textiles	4822 10	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
17.29.19.30	Tambours, bobines, busettes, canettes et supports similaires en pâte à papier, papier ou carton autres que pour l'enroulement des fils textiles	4822 90	kg	S	
17.29.19.51	Papier et carton-filtre découpé à dimensions	4823 20	kg	S	
17.29.19.55	Papiers à diagrammes pour appareils enregistreurs, en bobines, feuilles ou disques	4823 40	kg	S	
17.29.19.57	Articles moulés ou pressés en pâte à papier	4823[.70(.10 + .90)]	kg	S	
17.29.19.85	Autres articles en papier ou en carton n.c.a.	4823 90 85	kg	S	
NACE: 18.11	**Imprimerie de journaux**				
CPA: 18.11.10	*Impression de journaux*				
18.11.10.00	Journaux et publications périodiques, imprimés, paraissant au moins quatre fois par semaine			I	P
NACE: 18.12	**Autre imprimerie (labeur)**				
CPA: 18.12.11	*Impression de timbres-poste, timbres fiscaux, titres de valeurs, cartes «intelligentes», chéquiers et autres papiers fiduciaires*				
18.12.11.00	Timbres-postes, timbres fiscaux et similaires; papier timbré; billets de banque, chèques, titres d'actions ou d'obligations et similaires, imprimés			I	P
CPA: 18.12.12	*Impression de catalogues, brochures, affiches et autres imprimés publicitaires*				
18.12.12.30	Catalogues commerciaux, imprimés			I	P
18.12.12.50	Imprimés publicitaires et similaires (à l'exclusion des catalogues commerciaux)			I	P
CPA: 18.12.13	*Impression de revues et périodiques paraissant moins de quatre fois par semaine*				
18.12.13.00	Journaux et publications périodiques, imprimés, paraissant moins de quatre fois par semaine			I	P
CPA: 18.12.14	*Impression de livres, de cartes géographiques, marines ou autres, d'images, de plans et photographies, de cartes postales*				
18.12.14.07	Livres, brochures, dépliants et articles similaires en feuillets, imprimés			I	P
18.12.14.14	Livres, brochures, dépliants et articles similaires imprimés (à l'exclusion des produits en feuillets)			I	P
18.12.14.21 ¤	Albums ou livres d'images et albums à dessiner ou à colorier, pour enfants, imprimés			I	P
18.12.14.28	Encyclopédies et dictionnaires, même en fascicules, imprimés			I	P
18.12.14.35	Atlas, imprimés			I	P
18.12.14.42	Cartes géographiques, imprimées			I	P

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
18.12.14.49	Cartes postales imprimées, même illustrées			I	P
18.12.14.56	Cartes imprimées comportant des vœux ou des messages personnels, même illustrées, avec ou sans enveloppes, garnitures ou applications			I	P
18.12.14.63	Images, gravures et photographies, imprimées			I	P
CPA: 18.12.19	*Autres travaux d'impression n.c.a.*				
18.12.19.10	Calendriers de tous genres, imprimés, y compris les blocs de calendriers à effeuiller			I	P
18.12.19.20	Partitions musicales (y compris en braille), imprimées			I	P
18.12.19.30	Décalcomanies, imprimées			I	P
18.12.19.90	Autres imprimés, n.c.a.			I	P
NACE: 18.13	**Activités de pré-presse**				
CPA: 18.13.10	*Travaux de préparation d'impression*				
18.13.10.00	Services de composition et de clichage			I	
CPA: 18.13.20	*Plaques ou cylindres d'impression et autres supports d'impression*				
18.13.20.00	Organes pour l'impression	8442[.50(.20 + .80)]		S	
CPA: 18.13.30	*Travaux auxiliaires de l'impression*				
18.13.30.00	Autres services graphiques			I	
NACE: 18.14	**Reliure et activités connexes**				
CPA: 18.14.10	*Reliure et services connexes*				
18.14.10.10	Reliure et finition de livres et articles similaires (pliage, assemblage, piqûre, collage, coupage, pose de couverture)			I	
18.14.10.30	Reliure et finition de brochures, magazines, catalogues, publicités et prospectus (pliage, assemblage, piqûre, collage, coupage, pose de couverture)			I	
18.14.10.50	Reliure et finition de papiers ou de cartons imprimés (à l'exclusion des livres et des brochures, magazines, catalogues, publicités et prospectus)			I	
NACE: 18.20	**Reproduction d'enregistrements**				
CPA: 18.20.10	*Reproduction d'enregistrements sonores*				
18.20.10.10	Reproduction de disques pour électrophones			I	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
18.20.10.30 ¤	Reproduction de bandes magnétiques d'une largeur ≤ 4 mm comportant des enregistrements du son			I	
18.20.10.50 ¤	Reproduction de bandes magnétiques d'une largeur > 4 mm mais ≤ 6,5 mm, comportant des enregistrements du son			I	
18.20.10.70	Reproduction de disques compacts			I	
CPA: 18.20.20	*Reproduction d'enregistrements vidéo*				
18.20.20.50 ¤	Reproduction de bandes magnétiques vidéo d'une largeur > 6,5 mm			I	
18.20.20.70	Reproduction de disques vidéo et autres supports (à l'exclusion des bandes magnétiques vidéo)			I	
CPA: 18.20.30	*Reproduction d'enregistrements informatiques*				
18.20.30.30 ¤	Reproduction de bandes magnétiques comportant des données informatiques d'une largeur ≤ 4 mm			I	
18.20.30.50 ¤	Reproduction de bandes magnétiques comportant des données informatiques d'une largeur > 4 mm			I	
18.20.30.70	Reproduction d'autres supports comportant des données informatiques (à l'exclusion des bandes magnétiques)			I	
NACE: 19.10	**Cokéfaction**				
CPA: 19.10.30	*Brai et coke de brai*				
19.10.30.00	Brai et coke de brai de goudron de houille ou d'autres goudrons minéraux	2708[.10 + .20]	kg	T	
NACE: 20.11	**Fabrication de gaz industriels**				
CPA: 20.11.11	*Hydrogène, argon, gaz rares, azote et oxygène*				
20.11.11.20	Argon	2804 21	m^3	T	
20.11.11.30	Autres gaz rares (à l'exclusion de l'argon)	2804[.29(.10 + .90)]	m^3	T	
20.11.11.50	Hydrogène	2804 10	m^3	T	
20.11.11.60	Azote	2804 30	m^3	T	
20.11.11.70	Oxygène	2804 40	m^3	T	
CPA: 20.11.12	*Dioxyde de carbone et autres composés oxygénés inorganiques des éléments non métalliques*				
20.11.12.30	Dioxyde de carbone	2811 21	kg	T	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
20.11.12.50	Trioxyde de soufre (anhydride sulfurique); trioxyde de diarsenic	2811 29 10	kg	T	
20.11.12.70	Oxydes d'azote	2811 29 30	kg	T	
20.11.12.90	Composés oxygénés inorganiques des éléments non métalliques (à l'exclusion du trioxyde de soufre [anhydride sulfurique], du trioxyde de diarsenic, des oxydes d'azote et des dioxydes de silicium, de carbone et de soufre)	2811 29 90	kg	T	
CPA: 20.11.13	*Air liquide ou comprimé*				
20.11.13.00	Air liquide; air comprimé	2853 00 30	kg	T	
NACE: 20.12	**Fabrication de colorants et de pigments**				
CPA: 20.12.11	*Oxyde et peroxyde de zinc; oxydes de titane*				
20.12.11.30	Oxyde de zinc; peroxyde de zinc	2817	kg	T	
20.12.11.50	Oxydes de titane	2823	kg TiO_2 @	T	
CPA: 20.12.12	*Oxydes et hydroxydes de chrome, manganèse, plomb et cuivre*				
20.12.12.00	Oxydes et hydroxydes de chrome, de manganèse, de plomb et de cuivre	2819[.10 + .90(.10 + .90)] + 2820[.10 + .90(.10 + .90)] + 2824[.10 + .90] + 2825 50	kg	T	
CPA: 20.12.19	*Autres oxydes, peroxydes et hydroxydes métalliques*				
20.12.19.10 ¤	Oxydes et hydroxydes de fer; terres colorantes contenant en poids 70 % ou plus de fer combiné, évalué en Fe_2O_3	2821[.10 + .20]	kg	T	
20.12.19.30	Oxydes et hydroxydes de cobalt; oxydes de cobalt du commerce	2822	kg	T	
20.12.19.50	Oxyde et hydroxyde de lithium; oxydes et hydroxydes de vanadium; oxydes et hydroxydes de nickel; oxydes de germanium et dioxyde de zirconium	2825[.20 + .30 + .40 + .60]	kg	T	
20.12.19.73	Oxydes et hydroxydes de molybdène	2825 70	kg	T	
20.12.19.75	Oxydes d'antimoine	2825 80	kg	T	
20.12.19.90	Autres bases inorganiques; autres oxydes, hydroxydes et peroxydes métalliques n.c.a.	2825[.90(.11 + .19 + .20 + .40 + .60 + .85)]	kg	T	
CPA: 20.12.21	*Matières colorantes organiques synthétiques et préparations à base de celles-ci; produits organiques synthétiques utilisés comme agents d'avivage fluorescents ou comme luminophores; laques colorantes et préparations à base de celles-ci*				
20.12.21.10	Colorants dispersés et préparations à base de ces colorants	3204 11	kg	T	
20.12.21.20	Colorants acides ou mordants et préparations à base de ces colorants	3204 12	kg	T	
20.12.21.30	Colorants basiques et préparations à base de ces colorants	3204 13	kg	T	
20.12.21.40	Colorants directs et préparations à base de ces colorants	3204 14	kg	T	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
20.12.21.50	Autres matières colorantes organiques synthétiques	3204[.15 + .16 + .17 + .19 + .90]	kg	T	
20.12.21.60	Produits organiques synthétiques utilisés comme agents d'avivage fluorescents	3204 20	kg	T	
20.12.21.70	Laques colorantes et préparations à base de ces laques	3205	kg	T	
CPA: 20.12.22	*Extraits tannants d'origine végétale; tannins et leurs sels, éthers, esters et autres dérivés; matières colorantes d'origine végétale ou animale*				
20.12.22.50	Extraits tannants d'origine végétale; tanins et leurs sels, éthers, esters et autres dérivés	3201[.10 + .20 + .90(.20 + .90)]	kg	T	
20.12.22.70	Matières colorantes d'origine végétale ou animale et préparations à base de ces matières, y compris les extraits tinctoriaux (à l'exclusion des noirs d'origine animale)	3203[.00(.10 + .90)]	kg	T	
CPA: 20.12.23	*Produits tannants organiques synthétiques; produits tannants inorganiques; préparations tannantes; préparations enzymatiques pour le prétannage*				
20.12.23.30	Produits tannants organiques synthétiques	3202 10	kg	T	
20.12.23.50	Produits tannants inorganiques; préparations tannantes ou de prétannage; préparations enzymatiques pour le prétannage	3202 90	kg	T	
CPA: 20.12.24	*Matières colorantes n.c.a.; produits inorganiques utilisés comme luminophores*				
20.12.24.15 ¤	Pigments et préparations à base de dioxyde de titane contenant en poids ≥ 80 % de dioxyde de titane	3206 11	kg TiO_2 @	T	
20.12.24.19 ¤	Pigments et préparations à base de dioxyde de titane (à l'exclusion de celles contenant en poids ≥ 80 % de dioxyde de titane)	3206 19	kg TiO_2 @	T	
20.12.24.50	Autres matières colorantes; pigments et préparations à base de matières colorantes inorganiques ou minérales; produits inorganiques des types utilisés comme luminophores	3206[.20 + .41 + .42 + .49(.10 + .70) + .50]	kg	T	
NACE: 20.13	**Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base**				
CPA: 20.13.21	*Métalloïdes*				
20.13.21.11	Chlore	2801 10	kg	T	
20.13.21.16	Iode; fluor; brome	2801[.20 + .30(.10 + .90)]	kg	T	
20.13.21.20	Soufre sublimé ou précipité; soufre colloïdal	2802	kg	T	
20.13.21.30	Carbone (noirs de carbone et autres formes de carbone n.c.a.)	2803	kg	T	
20.13.21.40	Bore; tellure	2804[.50(.10 + .90)]	kg	T	
20.13.21.50	Silicium	2804[.61 + .69]	kg	T	
20.13.21.80	Phosphore; arsenic; sélénium	2804[.70 + .80 + .90]	kg	T	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 20.13.22	*Dérivés halogénés, oxyhalogénés ou sulfurés des éléments non métalliques*				
20.13.22.35	Chlorures et oxychlorures de phosphore	2812[.10(.11 + .15 + .16 + .18)]	kg	T	
20.13.22.37	Halogénures et oxyhalogénures des éléments non métalliques (à l'exclusion des chlorures et oxychlorures de phosphore)	2812[.10(.91 + .93 + .94 + .95 + .99) + .90]	kg	T	
20.13.22.60	Sulfures des éléments non métalliques; trisulfure de phosphore du commerce	2813[.10 + .90(.10 + .90)]	kg	T	
CPA: 20.13.23	*Métaux alcalins ou alcalino-terreux; métaux de terres rares, scandium et yttrium; mercure*				
20.13.23.00	Métaux alcalins ou alcalino-terreux; métaux de terres rares, scandium et yttrium; mercure	2805[.11 + .12 + .19(.10 + .90) + .30(.10 + .90) + .40(.10 + .90)]	kg	T	
CPA: 20.13.24	*Chlorure d'hydrogène; oléum; pentaoxyde de diphosphore; autres acides inorganiques; dioxydes de silicium et de soufre*				
20.13.24.13	Chlorure d'hydrogène (acide chlorhydrique)	2806 10	kg HCl @	T	
20.13.24.15	Acide chlorosulfurique	2806 20	kg	T	
20.13.24.34	Acide sulfurique; oléum	2807	kg SO_2 @	T	
20.13.24.53	Pentaoxyde de diphosphore	2809 10	kg P_2O_5	T	
20.13.24.55	Acide phosphorique et acides polyphosphoriques	2809 20	kg P_2O_5	T	
20.13.24.60	Oxydes de bore; acides boriques et acides inorganiques (à l'exclusion du fluorure d'hydrogène)	2810[.00(.10 + .90)] + 2811[.19(.10 + .20 + .80)]	kg	T	
20.13.24.73	Fluorure d'hydrogène (acide fluorhydrique)	2811 11	kg HF @	T	
20.13.24.75	Dioxyde de silicium	2811 22	kg SiO_2 @	T	
20.13.24.77	Dioxyde de soufre	2811 29 05	kg SO_2 @	T	
CPA: 20.13.25	*Oxydes, hydroxydes et peroxydes; hydrazine et hydroxylamine et leurs sels inorganiques*				
20.13.25.25	Hydroxyde de sodium (soude caustique), solide	2815 11	kg NaOH @	T	
20.13.25.27	Hydroxyde de sodium en solution aqueuse (lessive de soude caustique)]	2815 12	kg NaOH	T	
20.13.25.30 ¤	Hydroxyde de potassium (potasse caustique)	2815 20	kg KOH	T	
20.13.25.50	Peroxydes de sodium ou de potassium	2815 30	kg	T	
20.13.25.60 ¤	Hydroxyde et peroxyde de magnésium; oxydes, hydroxydes et peroxydes de strontium et de baryum	2816[.10 + .40]	kg	T	
20.13.25.70	Hydroxyde d'aluminium	2818 30	kg Al_2O_3 @	T	
20.13.25.80	Hydrazine et hydroxylamine et leurs sels inorganiques	2825 10	kg	T	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 20.13.31	*Halogénures métalliques*				
20.13.31.10	Fluorures; fluorosilicates, fluoroaluminates et autres sels complexes de fluor	2826[.12 + .19(.10 + .90) + .30 + .90(.10 + .80)]	kg F @	T	
20.13.31.30	Chlorures (à l'exclusion du chlorure d'ammonium)	2827[.20 + .31 + .32 + .35 + .39(.10 + .20 + .30 + .85)]	kg	T	
20.13.31.50	Oxychlorures et hydroxychlorures de cuivre et d'autres métaux	2827[.41 + .49(.10 + .90)]	kg	T	
20.13.31.70	Bromures et oxybromures; iodures et oxyiodures	2827[.51 + .59 + .60]	kg	T	
CPA: 20.13.32	*Hypochlorites, chlorates, perchlorates*				
20.13.32.30	Hypochlorites; hypochlorite de calcium du commerce; chlorites; hypobromites	2828[.10 + .90]	kg Cl @	T	
20.13.32.50	Chlorates et perchlorates; bromates et perbromates; iodates et periodates	2829[.11 + .19 + .90(.10 + .40 + .80)]	kg	T	
CPA: 20.13.41	*Sulfures, sulfites et sulfates*				
20.13.41.10	Sulfures; polysulfures, de constitution chimique définie ou non; dithionites et sulfoxylates	2830[.10 + .90(.11 + .85)] + 2831[.10 + .90]	kg	T	
20.13.41.33	Sulfites	2832[.10 + .20]	kg $Na_2S_2O_5$ @	T	
20.13.41.35	Thiosulfates	2832 30	kg	T	
20.13.41.51	Sulfate de baryum ou d'aluminium	2833[.22 + .27]	kg	T	
20.13.41.57	Sulfates (à l'exclusion des sulfates d'aluminium et de baryum)	2833[.11 + .19 + .21 + .24 + .25 + .29(.20 + .30 + .60 + .80)]	kg	T	
20.13.41.73	Aluns	2833 30	kg	T	
20.13.41.75	Peroxosulfates (persulfates)	2833 40	kg	T	
CPA: 20.13.42	*Phosphinates, phosphonates, phosphates, polyphosphates et nitrates (à l'exclusion du potassium)*				
20.13.42.10	Nitrates (à l'exclusion des nitrates de potassium)	2834[.29(.20 + .40 + .80)]	kg N @	T	
20.13.42.20	Phosphinates (hypophosphites) et phosphonates (phosphites)	2835 10	kg	T	
20.13.42.30	Phosphate de mono- ou de disodium	2835 22	kg P_2O_5 @	T	
20.13.42.40	Hydrogéno-orthophosphate de calcium (phosphate dicalcique)	2835 25	kg P_2O_5 @	T	
20.13.42.70	Triphosphate de sodium (tripolyphosphate de sodium)	2835 31	kg P_2O_5 @	T	
20.13.42.80	Phosphates (à l'exclusion de l'hydrogéno-orthophosphate de calcium et des phosphates de mono- ou de disodium); polyphosphates (à l'exclusion du triphosphate de sodium)	2835[.24 + .26 + .29(.10 + .30 + .90) + .39]	kg	T	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 20.13.43	*Carbonates*				
20.13.43.10	Carbonate de disodium	2836 20	kg Na_2CO_3 @	T	
20.13.43.20	Hydrogénocarbonate (bicarbonate) de sodium	2836 30	kg	T	
20.13.43.40	Carbonate de calcium	2836 50	kg	T	
20.13.43.90	Autres carbonates	2836[.40 + .60 + .91 + .92 + .99(.11 + .17 + .90)]	kg	T	
CPA: 20.13.51	*Sels des acides oxométalliques ou peroxométalliques; métaux précieux à l'état colloïdal*				
20.13.51.10	Manganites, manganates et permanganates; molybdates; tungstates (wolframates)	2841[.61 + .69 + .70 + .80]	kg	S	
20.13.51.25	Chromates et dichromates; peroxochromates	2841[.30 + .50]	kg	T	
20.13.51.75	Sels des acides oxométalliques ou peroxométalliques (à l'exclusion des chromates, des dichromates, des peroxochromates, des manganites, des manganates, des permanganates, des molybdates et des tungstates)	2841[.90(.30 + .85)]	kg	S	
20.13.51.83	Nitrate d'argent	2843 21	kg	S	
20.13.51.85	Métaux précieux à l'état colloïdal; composés et amalgames de métaux précieux (à l'exclusion du nitrate d'argent)	2843[.10(.10 + .90) + .29 + .30 + .90(.10 + .90)]	kg	S	
CPA: 20.13.52	*Composés inorganiques n.c.a., y compris eau distillée; amalgames autres qu'amalgames de métaux précieux*				
20.13.52.50	Eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté	2853 00 10	kg	S	
20.13.52.70	Composés, inorganiques ou organiques, du mercure, de constitution chimique définie (à l'exclusion des amalgames)	2852 10	kg	T	
20.13.52.75	Composés, inorganiques ou organiques, du mercure, de constitution chimique non définie (à l'exclusion des amalgames)	2852 90	kg	T	
20.13.52.90	Autres composés inorganiques n.c.a.; amalgames (à l'exclusion de ceux de métaux précieux, des eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté, ainsi que de l'air liquide ou comprimé)	2853[.00(.50 + .90)]	kg	S	
CPA: 20.13.61	*Isotopes n.c.a. et leurs composés (y compris eau lourde)*				
20.13.61.00	Eau lourde (oxyde de deutérium); autres isotopes et leurs composés (à l'exclusion des éléments chimiques et isotopes radioactifs, fissiles ou fertiles)	2845[.10 + .90(.10 + .90)]	kg	S	
CPA: 20.13.62	*Cyanures, oxycyanures et cyanures complexes; fulminates, cyanates et thiocyanates; silicates; borates; perborates; autres sels des acides ou peroxoacides inorganiques*				
20.13.62.20	Cyanures, oxycyanures et cyanures complexes	2837[.11 + .19 + .20]	kg	T	
20.13.62.30	Borates; peroxoborates (perborates)	2840[.11 + .19(.10 + .90) + .20(.10 + .90) + .30]	kg B_2O_3 @	T	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
20.13.62.40	Silicates; silicates des métaux alcalins du commerce	2839[.11 + .19 + .90]	kg SiO_2 @	T	
20.13.62.70	Silicates doubles ou complexes	2842 10	kg	T	
20.13.62.80	Sels des acides et peroxoacides inorganiques (à l'exclusion des azotures et des silicates doubles ou complexes)	2842[.90(.10 + .80)]	kg	T	
CPA: 20.13.63	*Peroxyde d'hydrogène*				
20.13.63.00	Peroxyde d'hydrogène (eau oxygénée)	2847	kg H_2O_2	T	
CPA: 20.13.64	*Phosphures, carbures, hydrures, nitrures, azotures, siliciures et borures*				
20.13.64.50	Carbures, de constitution chimique définie ou non	2849[.10 + .20 + .90(.10 + .30 + .50 + .90)]	kg	T	
20.13.64.80	Phosphures (à l'exclusion des ferrophosphores), de constitution chimique définie ou non; hydrures, nitrures, azotures, siliciures et borures, de constitution chimique définie ou non, autres que les composés qui constituent également des carbures du 20.13.64.50	2848 + 2850[.00(.20 + .60 + .90)]	kg	T	
CPA: 20.13.65	*Composés des métaux des terres rares, de l'yttrium ou du scandium*				
20.13.65.00	Composés de métaux des terres rares, de l'yttrium ou du scandium ou des mélanges de ces métaux	2846[.10 + .90]	kg	S	
CPA: 20.13.66	*Sulfure, à l'exclusion du soufre sublimé, précipité ou colloïdal*				
20.13.66.00	Soufres (à l'exclusion du soufre brut, sublimé, précipité et colloïdal)	2503 00 90	kg	S	
CPA: 20.13.67	*Pyrites de fer grillées*				
20.13.67.00	Pyrites de fer grillées (cendres de pyrites)	2601 20	kg	S	
CPA: 20.13.68	*Quartz piézo-électrique; autres pierres précieuses et semi-précieuses synthétiques ou reconstituées, brutes*				
20.13.68.00	Pierres de bijouterie et similaires, synthétiques ou reconstituées, brutes ou simplement sciées ou dégrossies	7104[.10 + .20]	g	S	
NACE: 20.14	**Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base**				
CPA: 20.14.11	*Hydrocarbures acycliques*				
20.14.11.20	Hydrocarbures acycliques saturés	2901 10	kg	T	
20.14.11.30	Éthylène	2901 21	kg	T	
20.14.11.40	Propène (propylène)	2901 22	kg	T	
20.14.11.50	Butène (butylène) et ses isomères	2901 23	kg	T	
20.14.11.60 ¤	Buta-1,3-diene et isoprène	2901 24	kg	T	
20.14.11.90 ¤	Hydrocarbures acycliques, non saturés (à l'exclusion de l'éthylène, du propène [propylène], du butène [butylène] et de ses isomères ainsi que du buta-1,3-diène et de l'isoprène)	2901 29	kg	T	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 20.14.12	*Hydrocarbures cycliques*				
20.14.12.13	Cyclohexane	2902 11	kg	T	
20.14.12.15	Hydrocarbures cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques (à l'exclusion du cyclohexane)	2902 19	kg	T	
20.14.12.23	Benzène	2902 20	kg	T	
20.14.12.25	Toluène	2902 30	kg	T	
20.14.12.43	o-xylène	2902 41	kg	T	
20.14.12.45	p-xylène	2902 43	kg	T	
20.14.12.47	m-xylène et isomères du xylène en mélange	2902[.42 + .44]	kg	T	
20.14.12.50	Styrène	2902 50	kg	T	
20.14.12.60	Éthylbenzène	2902 60	kg	T	
20.14.12.70	Cumène	2902 70	kg	T	
20.14.12.90	Autres hydrocarbures cycliques	2902 90	kg	T	
CPA: 20.14.13	*Dérivés chlorés des hydrocarbures acycliques*				
20.14.13.13	Chlorométhane (chlorure de méthyle) et chloroéthane (chlorure d'éthyle)	2903 11	kg	T	
20.14.13.15	Dichlorométhane (chlorure de méthylène)	2903 12	kg	T	
20.14.13.23	Chloroforme (trichlorométhane)	2903 13	kg	T	
20.14.13.25	Tétrachlorure de carbone	2903 14	kg	T	
20.14.13.53 ¤	1,2-dichloroéthane (chlorure d'éthylène)	2903 15	kg	T	
20.14.13.57	Dérivés chlorés saturés des hydrocarbures acycliques n.c.a.	2903[.19(.10 + .80)]	kg	T	
20.14.13.71	Chlorure de vinyle (chloroéthylène)	2903 21	kg	T	
20.14.13.74	Trichloroéthylène; tétrachloroéthylène (perchloroéthylène)	2903[.22 + .23]	kg	T	
20.14.13.79	Dérivés chlorés non saturés des hydrocarbures acycliques (à l'exclusion du chlorure de vinyle, du trichloroéthylène et du tétrachloroéthylène)	2903 29	kg	T	
CPA: 20.14.14	*Dérivés sulfonés, nitrés ou nitrosés des hydrocarbures, halogénés ou non*				
20.14.14.50 ¤	Dérivés, seulement sulfonés, des hydrocarbures, leurs sels et leurs esters éthyliques	2904 10	kg	T	
20.14.14.70 ¤	Dérivés, seulement nitrés ou seulement nitrosés, des hydrocarbures	2904 20	kg	T	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
20.14.14.90 ¤	Dérivés des hydrocarbures (à l'exclusion de ceux seulement sulfonés, de leurs sels et de leurs esters éthyliques ainsi que de ceux seulement nitrés ou seulement nitrosés)	2904[.90(.40 + .95)]	kg	T	
CPA: 20.14.19	*Autres dérivés des hydrocarbures*				
20.14.19.10	Dérivés fluorés, bromés ou iodés des hydrocarbures acycliques	2903[.31 + .39(.11 + .15 + .19 + .90)]	kg	S	
20.14.19.30 ¤	Dérivés halogénés des hydrocarbures acycliques contenant au moins deux halogènes différents	2903[.71 + .72 + .73 + .74 + .75 + .76(.10 + .20 + .90) + .77(.10 + .20 + .30 + .40 + .50 + .90) + .78 + .79(.11 + .19 + .21 + .29 + .90)]	kg	S	
20.14.19.50	Dérivés halogénés des hydrocarbures cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques	2903[.81 + .82 + .89(.10 + .90)]	kg	S	
20.14.19.70	Dérivés halogénés des hydrocarbures aromatiques	2903[.91 + .92 + .99(.10 + .90)]	kg	S	
CPA: 20.14.21	*Alcools gras industriels*				
20.14.21.00	Alcools gras industriels	3823 70	kg	T	
CPA: 20.14.22	*Monoalcools*				
20.14.22.10	Méthanol (alcool méthylique)	2905 11	kg	T	
20.14.22.20	Propane 1-ol (alcool propylique) et propane 2-ol (alcool isopropylique)	2905 12	kg	T	
20.14.22.30	Butane 1-ol (alcool n-butylique)	2905 13	kg	T	
20.14.22.40	Butanols (à l'exclusion du butane-1-ol [alcool n-butylique])	2905[.14(.10 + .90)]	kg	T	
20.14.22.63	Octanol (alcool octylique) et ses isomères	2905[.16(.20 + .85)]	kg	T	
20.14.22.65	Alcool laurique, cétylique et stéarique; autres monoalcools saturés (à l'exclusion des alcools méthylique, propylique, isopropylique, n-butylique et octylique ainsi que des autres butanols)	2905[.17 + .19]	kg	T	
20.14.22.70	Monoalcools non saturés	2905[.22 + .29(.10 + .90)]	kg	T	
CPA: 20.14.23	*Diols, polyalcools, alcools cycliques et leurs dérivés*				
20.14.23.10	Éthylène glycol (éthanediol)	2905 31	kg	T	
20.14.23.20 ¤	Propylène glycol (propane 1,2-diol)	2905 32	kg	T	
20.14.23.33	D-glucitol (sorbitol)	2905[.44(.11 + .19 + .91 + .99)]	kg	T	
20.14.23.39	Diols et polyalcools (à l'exclusion de l'éthylène glycol, du propylène glycol et du D-glucitol)	2905[.39(.20 + .25 + .30 + .95) + .41 + .42 + .43 + .49]	kg	T	
20.14.23.50	Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés des alcools acycliques	2905[.51 + .59(.91 + .98)]	kg	T	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
20.14.23.60 ¤	Glycérines (y compris la glycérine synthétique, mais à l'exclusion de la glycérine brute et des eaux et lessives glycérineuses)	2905 45	kg	T	
20.14.23.73	Alcools cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	2906[.11 + .12 + .13(.10 + .90) + .19]	kg	T	
20.14.23.75	Alcools aromatiques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	2906[.21 + .29]	kg	T	
CPA: 20.14.24	*Phénols; phénols-alcools et dérivés des phénols*				
20.14.24.10	Monophénols	2907[.11 + .12 + .13 + .15(.10 + .90) + .19(.10 + .90)]	kg	T	
20.14.24.33 ¤	4,4′-isopropylidènediphénol (bisphénol A, diphénylolpropane) et ses sels	2907 23	kg	T	
20.14.24.39 ¤	Polyphénols (y compris leurs sels mais à l'exclusion du 4,4′-isopropylidènediphénol) et phénols-alcools	2907[.21 + .22 + .29]	kg	T	
20.14.24.50	Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés des phénols ou des phénols-alcools	2908[.11 + .19 + .91 + .92 + .99]	kg	T	
CPA: 20.14.31	*Acides monocarboxyliques gras industriels; huiles acides de raffinage*				
20.14.31.20	Acide stéarique industriel	3823 11	kg	T	
20.14.31.30	Acide oléique industriel	3823 12	kg	T	
20.14.31.50	Tall acide gras industriel	3823 13	kg	T	
20.14.31.95	Acides gras monocarboxyliques industriels distillés (à l'exclusion des acides stéarique et oléique ainsi que du tall acide gras)	3823 19 10	kg	T	
20.14.31.97	Acides gras monocarboxyliques industriels (à l'exclusion des acides stéarique et oléique ainsi que du tall acide gras, distillés)	3823[.19(.30 + .90)]	kg	T	
CPA: 20.14.32	*Acides monocarboxyliques acycliques saturés et leurs dérivés*				
20.14.32.15	Acétate d'éthyle	2915 31	kg	T	
20.14.32.19	Esters de l'acide acétique (à l'exclusion de l'acétate d'éthyle)	2915[.32 + .33 + .36 + .39]	kg	T	
20.14.32.20 ¤	Acides mono-, di- ou trichloroacétique, propionique, butyrique et valérique, leurs sels et esters	2915[.40 + .50 + .60(.11 + .19 + .90)]	kg	T	
20.14.32.35	Acide palmitique et acide stéarique, leurs sels et esters	2915[.70(.40 + .50)]	kg	T	
20.14.32.50	Acide formique, ses sels et esters	2915[.11 + .12 + .13]	kg	T	
20.14.32.71	Acide acétique	2915 21	kg	T	
20.14.32.77	Anhydride acétique	2915 24	kg	T	
20.14.32.78	Sels de l'acide acétique	2915 29	kg	T	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
20.14.32.80	Acide laurique et autres, leurs sels et esters	2915[.90(.30 + .70)]	kg	T	
CPA: 20.14.33	*Acides monocarboxyliques, cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques, acycliques, polycarboxyliques non saturés et leurs dérivés*				
20.14.33.10	Acide acrylique et ses sels, autres acides monocarboxyliques	2916[.11 + .16 + .19(.10 + .40 + .95) + .20]	kg	T	
20.14.33.20	Esters de l'acide acrylique	2916 12	kg	T	
20.14.33.30	Acide méthacrylique et ses sels	2916 13	kg	T	
20.14.33.40	Esters de l'acide méthacrylique	2916 14	kg	T	
20.14.33.50	Acides oléique, linoléique ou linolénique, leurs sels et esters	2916 15	kg	T	
20.14.33.63	Acide benzoïque, ses sels et esters	2916 31	kg	T	
20.14.33.65	Peroxyde benzoyle et chlorure de benzoyle	2916 32	kg	T	
20.14.33.67	Acide phénylacétique, ses sels et esters	2916[.34 + .39(.10)]	kg	T	
20.14.33.70	Acides monocarboxyliques aromatiques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés (à l'exclusion des benzoïque et phénylacétique, de leurs sels et esters, du peroxyde de benzoyle et chlorure de benzoyle)	2916 39 90	kg	T	
20.14.33.83 ¤	Acides oxalique, azélaïque et malonique; acides polycarboxyliques cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques, leurs sels et esters	2917[.11 + .13(.10 + .90) + .19(.10 + .90) + .20]	kg	T	
20.14.33.85	Acide adipique, ses sels et esters	2917 12	kg	T	
20.14.33.87	Anhydride maléïque	2917 14	kg	T	
CPA: 20.14.34	*Acides polycarboxyliques et carboxyliques aromatiques, contenant des fonctions oxygénées supplémentaires, et leurs dérivés, à l'exclusion de l'acide salicyclique et ses sels*				
20.14.34.10 z	Orthophtalates de dioctyle ou de dibutyle	2917[.32 + .34(.00a)]	kg	T	
20.14.34.20 z	Autres esters de l'acide orthophtalique	2917[.33 + .34(.00b)]	kg	T	
20.14.34.30	Anhydride phtalique; acide téréphtalique et ses sels	2917[.35 + .36]	kg	T	
20.14.34.40	Acides polycarboxyliques aromatiques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés (à l'exclusion des esters de l'acide orthophtalique, de l'anhydride phtalique, de l'acide téréphtalique et de ses sels)	2917[.37 + .39(.20 + .95)]	kg	T	
20.14.34.73	Acide citrique, ses sels et ses esters	2918[.14 + .15]	kg	T	
20.14.34.75 ¤	Acides carboxyliques à fonction alcool, phénol, aldéhyde ou cétone	2918[.11 + .12 + .13 + .16 + .18 + .19(.30 + .40 + .50 + .98) + .29 + .30 + .91 + .99(.40 + .90)]	kg	T	
CPA: 20.14.41	*Composés à fonction amine*				
20.14.41.13	Mono-, di- ou triméthilamine et leurs sels	2921 11	kg	T	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
20.14.41.19	Autres monoamines acycliques et leurs dérivés; sels de ces produits	2921[.19(.40 + .50 + .60 + .99)]	kg	T	
20.14.41.23	Héxaméthylènediamine et ses sels; éthylènediamine et ses sels	2921[.21 + .22]	kg	T	
20.14.41.29	Autres polyamines acycliques et leurs dérivés; sels de ces produits	2921 29	kg	T	
20.14.41.30	Monoamines et polyamines cyclaniques, cycléniques et cycloterpéniques et leurs dérivés; sels de ces produits	2921[.30(.10 + .91 + .99)]	kg	T	
20.14.41.51	Aniline et ses sels (à l'exclusion de leurs dérivés)	2921 41	kg	T	
20.14.41.53	Dérivés de l'aniline et leurs sels	2921 42	kg	T	
20.14.41.59	Autres monoamines aromatiques et leurs dérivés; sels de ces produits	2921[.43 + .44 + .45 + .46 + .49]	kg	T	
20.14.41.70	Polyamines aromatiques et leurs dérivés; sels de ces produits	2921[.51(.11 + .19 + .90) + .59(.50 + .90)]	kg	T	
CPA: 20.14.42	*Composés aminés à fonction oxygénée, à l'exclusion de la lysine et de l'acide glutamique*				
20.14.42.33	Monoéthanolamine et ses sels	2922 11	kg	T	
20.14.42.35	Diéthanolamine et ses sels	2922 12	kg	T	
20.14.42.37	Triéthanolamine et ses sels	2922[.13(.10 + .90)]	kg	T	
20.14.42.39 ¤	Amino-alcools, leurs éthers et leurs esters à fonction oxygénée unique; sels de ces produits (à l'exclusion de la monoéthanolamine, de la diéthanolamine et de la triéthanolamine et des sels de ces produits)	2922[.14 + .19(.10 + .20 + .30 + .85)]	kg	T	
20.14.42.90	Composés aminés à fonctions oxygénées (à l'exclusion des amino-alcools, de leurs éthers et esters et des sels de ces produits, ainsi que de la lysine et de l'acide glutamique et des sels et esters de ces produits)	2922[.21 + .29 + .31 + .39 + .43 + .44 + .49(.20 + .85) + .50]	kg	T	
CPA: 20.14.43	*Uréines; composés à fonction carboxyimide ou nitrile et leurs dérivés*				
20.14.43.10	Uréines et leurs dérivés; sels de ces produits	2924 21	kg	T	
20.14.43.20	Saccharine et ses sels	2925 11	kg	T	
20.14.43.30	Imides et leurs dérivés; sels de ces produits (autres que la saccharine et ses sels)	2925[.12 + .19(.20 + .95)]	kg	T	
20.14.43.40	Imines et leurs dérivés; sels de ces produits	2925[.21 + .29]	kg	T	
20.14.43.50	Acrylonitrile	2926 10	kg	T	
20.14.43.60	1-Cyanoguanidine (dicyandiamide)	2926 20	kg	T	
20.14.43.70	Composés à fonction nitrile (à l'exclusion de l'acrylonitrile et de la 1- cyanoguanidine)	2926[.30 + .90(.20 + .95)]	kg	T	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 20.14.44	*Composés à autres fonctions azotées*				
20.14.44.20	Composés diazoïques, azoïques ou azoxyques	2927	kg	T	
20.14.44.30	Dérivés organiques de l'hydrazine ou de l'hydroxylamine	2928[.00(.10 + .90)]	kg	T	
20.14.44.50	Isocyanates	2929 10	kg	T	
20.14.44.90	Composés à autres fonctions azotées (autres qu'isocyanates)	2929 90	kg	T	
CPA: 20.14.51	*Thiocomposés organiques et autres composés organo-inorganiques*				
20.14.51.33	Thiocarbamates et dithiocarbamates; mono-, di- ou tétrasulfures de thiourame; méthionine	2930[.20 + .30 + .40(.10 + .90)]	kg	T	
20.14.51.39	Autres thiocomposés organiques	2930[.50 + .90(.13 + .16 + .20 + .30 + .40 + .50 + .60 + .99)]	kg	T	
20.14.51.50	Composés organo-inorganiques (à l'exclusion des thiocomposés organiques)	2931[.10 + .20 + .90(.10 + .20 + .30 + .40 + .90)]	kg	T	
CPA: 20.14.52	*Composés hétérocycliques n.c.a.; acides nucléiques et leurs sels*				
20.14.52.15 ¤	Tétrahydrofuranne, 2-furaldéhyde, alcool furfurylique, alcool tétrahydrofurfurylique et pipéronal	2932[.11 + .12 + .13 + .93]	kg	T	
20.14.52.25	Composés hétérocycliques à hétéroatome(s) d'oxygène exclusivement (à l'exclusion des autres lactones)	2932[.19 + .91 + .92 + .94 + .95 + .99]	kg	T	
20.14.52.30	Composés hétérocycliques à hétéroatome(s) d'azote exclusivement, dont la structure comporte un cycle imidazole (à l'exclusion de l'hydantoïne et de ses dérivés)	2933[.29(.10 + .90)]	kg	T	
20.14.52.60	Mélamine	2933 61	kg	T	
20.14.52.80	Composés dont la structure comporte un cycle pyridine non condensé ou des cycles quinoléine ou isoquinoléine sans autres condensations; lactames; autres composés hétérocycliques à hétéroatome(s) d'azote exclusivement (à l'exclusion des composés dont la structure comporte un cycle pyrazole non condensé, imidazole non condensé, pyrimidine, pipérazine ou triazine non condensé)	2933[.31 + .32 + .33 + .39(.10 + .20 + .25 + .35 + .40 + .45 + .50 + .55 + .99) + .41 + .49(.10 + .30 + .90) + .71 + .72 + .79 + .91(.10 + .90) + .99(.20 + .50 + .80)]	kg	T	
20.14.52.90	Acides nucléiques et autres composés hétérocycliques à cycle thiazole, benzothiazole et autres	2934[.10 + .20(.20 + .80) + .91 + .99(.60 + .90)]	kg	T	
CPA: 20.14.53	*Esters phosphoriques et leurs sels, esters d'autres acides inorganiques (à l'exclusion des esters d'halogénures d'hydrogène) et leurs sels, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés*				
20.14.53.50	Esters phosphoriques (y compris les lactophosphates), leurs sels et leurs dérivés	2919[.10 + .90]	kg	T	
20.14.53.80	Esters des autres acides inorganiques des non-métaux (à l'exclusion des esters des halogénures d'hydrogène) et leurs sels; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	2920[.11 + .19 + .90(.10 + .20 + .30 + .40 + .50 + .85)]	kg	T	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 20.14.61	*Composés à fonction aldéhyde*				
20.14.61.11	Méthanal (formaldéhyde)	2912 11	kg	T	
20.14.61.13	Éthanal (acétaldéhyde)	2912 12	kg	T	
20.14.61.15 z	Butanal (butyraldéhyde, isomère normal)	2912 19 00a	kg	T	
20.14.61.19 z	Aldéhydes acycliques ne contenant pas d'autres fonctions oxygénées (à l'exclusion du méthanal [formaldéhyde], de l'éthanal [acétaldéhyde]) et du butanal [butyraldéhyde, isomère normal])	2912 19 00b	kg	T	
20.14.61.20	Aldéhydes cycliques sans autres fonctions oxygénées	2912[.21 + .29]	kg	S	
20.14.61.35	Aldéhydes-alcools, aldéhydes-éthers, aldéhydes-phénols et aldéhydes contenant d'autres fonctions oxygénées	2912[.41 + .42 + .49]	kg	S	
20.14.61.50	Polymères cycliques des aldéhydes	2912 50	kg	S	
20.14.61.60	Paraformaldéhyde	2912 60	kg	T	
20.14.61.70	Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés des aldéhydes (y compris ceux contenant d'autres fonctions oxygénées, les polymères cycliques des aldéhydes et le paraformaldéhyde)	2913	kg	S	
CPA: 20.14.62	*Composés à fonction cétone et quinone*				
20.14.62.11	Acétone	2914 11	kg	T	
20.14.62.13	Butanone (méthyléthylcétone)	2914 12	kg	T	
20.14.62.15	4-méthylpentane-2-one (méthylisobutylcétone)	2914 13	kg	T	
20.14.62.19	Cétones acycliques ne contenant pas d'autres fonctions oxygénées (à l'exclusion de l'acétone, du butanone [méthyléthylcétone] et du 4-méthylpentane-2-one [méthylisobutylcétone])	2914[.19(.10 + .90)]	kg	T	
20.14.62.31 z	Camphre, cétones aromatiques ne contenant pas d'autres fonctions oxygénées, cétones-alcools, cétones-aldéhydes, cétones-phénols et cétones contenant d'autres fonctions oxygénées	2914[.29(.00a) + .31 + .39 + .40(.10 + .90) + .50]	kg	T	
20.14.62.33	Cyclohexanone et méthylcyclohexanones	2914 22	kg	T	
20.14.62.35	Ionones et méthylionones	2914 23	kg	T	
20.14.62.39 z¤	Cétones cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques ne contenant pas d'autres fonctions oxygénées (à l'exclusion du camphre, de la cyclohexanone, des méthylcyclohexanones, des ionones et des méthylionones)	2914 29 00b	kg	T	
20.14.62.60	Quinones	2914[.61 + .69(.10 + .90)]	kg	T	
20.14.62.70	Dérivés halogènes, sulfonés, nitrés ou nitrosés de cétones et quinones	2914 70	kg	T	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 20.14.63	*Éthers, peroxydes organiques, époxydes, acétals, hémiacétals et leurs dérivés*				
20.14.63.10	Éthers acycliques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	2909[.11 + .19(.10 + .90)]	kg	T	
20.14.63.23	Éthers cyclaniques, cycléniques, cycloterpéniques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	2909 20	kg	T	
20.14.63.25	Éthers aromatiques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	2909[.30(.10 + .31 + .35 + .38 + .90)]	kg	T	
20.14.63.33 ¤	2,2′-oxydiéthanol (diéthylène glycol)	2909 41	kg	T	
20.14.63.39 ¤	Éthers-alcools et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés (à l'exclusion du 2-[2-Chloroéthoxy)éthanol])	2909[.43 + .44 + .49(.11 + .80)]	kg	T	
20.14.63.50	Éthers-phénols, éthers-alcools-phénols et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	2909 50	kg	S	
20.14.63.60 ¤	Peroxydes d'alcools, peroxydes d'éthers, peroxydes de cétones et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	2909 60	kg	S	
20.14.63.73	Oxiranne (oxyde d'éthylène)	2910 10	kg	T	
20.14.63.75	Méthyloxiranne (oxyde de propylène)	2910 20	kg	T	
20.14.63.79	Époxydes, époxy-alcools, époxy-phénols et époxy-éthers, avec trois atomes dans le cycle, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés (à l'exclusion de l'oxiranne [oxyde d'éthylène] et du méthyloxiranne [oxyde de propylène])	2910[.30 + .40 + .90]	kg	T	
20.14.63.80	Acétals, hémi-acétals même à autres fonctions oxygénées et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	2911	kg	T	
CPA: 20.14.64	*Enzymes et autres composés organiques n.c.a.*				
20.14.64.30	Autres composés organiques n.c.a.	2942	kg	T	
20.14.64.50	Présure et ses concentrats	3507 10	kg	S	
20.14.64.70	Enzymes et enzymes préparés n.c.a. (à l'exclusion de la présure et ses concentrats)	3507[.90(.30 + .90)]	kg	S	
CPA: 20.14.71	*Dérivés de produits végétaux ou résineux*				
20.14.71.20	Matières minérales naturelles activées et noirs d'origine animale	3802 90	kg	S	
20.14.71.30	Tall oil, même raffiné	3803[.00(.10 + .90)]	kg	S	
20.14.71.40	Essence de térébenthine, de bois de pin ou de papeterie au sulfate, huile de pin et produits similaires	3805[.10(.10 + .30 + .90) + .90(.10 + .90)]	kg	S	
20.14.71.50	Colophanes, acides résiniques et leurs dérivés; essence et huiles de colophane; gommes fondues	3806[.10 + .20 + .30 + .90]	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
20.14.71.70 ¤	Goudrons de bois, créosote de bois, méthylène, poix végétales, huiles de goudron de bois et préparations similaires à base de colophanes, d'acides résiniques ou de poix végétales	3807[.00(.10 + .90)]	kg	T	
CPA: 20.14.72	*Charbon de bois*				
20.14.72.00	Charbon de bois (y compris le charbon de coke ou de noix), même aggloméré	4402[.10 + .90]	kg	S	
CPA: 20.14.73	*Huiles et autres produits de la distillation des goudrons et produits similaires*				
20.14.73.20	Benzols (benzène), toluols (toluène) et xylols (xylènes)	2707[.10 + .20 + .30]	kg	T	
20.14.73.40	Naphtalène et autres mélanges d'hydrocarbures aromatiques (à l'exclusion du benzène, du toluène et des xylènes)	2707[.40 + .50]	kg	T	
20.14.73.60	Phénols	2707 99 80	kg	T	
20.14.73.90	Autres huiles et produits de la distillation des goudrons de houille n.c.a.	2707[.91 + .99(.11 + .19 + .20 + .50 + .91 + .99)]	kg	T	
CPA: 20.14.74	*Alcool éthylique non dénaturé d'une teneur d'alcool par volume de 80 % ou plus*				
20.14.74.00 ¤	Alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique ≥ 80 % vol (important: à l'exclusion des accises sur l'alcool)	2207 10	l	S	
CPA: 20.14.75	*Alcool éthylique et autres alcools, dénaturés*				
20.14.75.00	Alcool éthylique et eaux-de-vie dénaturés de tous titres	2207 20	l	S	
NACE: 20.15	**Fabrication de produits azotés et d'engrais**				
CPA: 20.15.10	*Acide nitrique; acides sulfonitriques; ammoniac*				
20.15.10.50	Acide nitrique; acides sulfonitriques	2808	kg N @	T	
20.15.10.75	Ammoniac anhydre	2814 10	kg N @	T	
20.15.10.77	Ammoniac en solution aqueuse (ammoniaque)	2814 20	kg N @	T	
CPA: 20.15.20	*Chlorure d'ammonium; nitrites*				
20.15.20.30	Chlorure d'ammonium	2827 10	kg	T	
20.15.20.80	Nitrites	2834 10	kg N @	T	
CPA: 20.15.31	*Urée*				
20.15.31.30 ¤	Urée d'une teneur en azote > 45 % en poids du produit anhydre à l'état sec (à l'exclusion des produits présentés soit en tablettes ou formes similaires, soit en emballages d'un poids brut ≤ 10 kg)	3102 10 10	kg N	T	
20.15.31.80 ¤	Urée d'une teneur en azote ≤ 45 % en poids du produit anhydre à l'état sec (à l'exclusion des produits présentés soit en tablettes ou formes similaires, soit en emballages d'un poids brut ≤ 10 kg)	3102 10 90	kg N	T	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 20.15.32	*Sulfate d'ammonium*				
20.15.32.00 ¤	Sulfate d'ammonium (à l'exclusion des produits présentés soit en tablettes ou formes similaires, soit en emballages d'un poids brut ≤ 10 kg)	3102 21	kg N	T	
CPA: 20.15.33	*Nitrate d'ammonium*				
20.15.33.00 ¤	Nitrate d'ammonium (à l'exclusion des produits présentés soit en tablettes ou formes similaires, soit en emballages d'un poids brut ≤ 10 kg)	3102[.30(.10 + .90)]	kg N	T	
CPA: 20.15.34	*Sels doubles et mélanges de nitrate de calcium et de nitrate d'ammonium*				
20.15.34.00 ¤	Sel doubles et mélanges de nitrates de calcium et d'ammonium (à l'exclusion des produits présentés soit en tablettes ou formes similaires, soit en emballages d'un poids brut ≤ 10 kg)	3102 60	kg N	T	
CPA: 20.15.35	*Mélanges de nitrate d'ammonium et de carbonate de calcium ou d'autres matières inorganiques dépourvues de pouvoir fertilisant*				
20.15.35.30 ¤	Mélanges de nitrate d'ammonium et de carbonate de calcium d'une teneur en azote ≤ 28 % en poids	3102 40 10	kg N	T	
20.15.35.80 ¤	Mélanges de nitrate d'ammonium et de carbonate de calcium d'une teneur en azote > 28 % en poids	3102 40 90	kg N	T	
CPA: 20.15.39	*Autres engrais et mélanges azotés*				
20.15.39.30 ¤	Sels doubles et mélanges de sulfate et nitrate d'ammonium (à l'exclusion des produits présentés soit en tablettes ou formes similaires, soit en emballages d'un poids brut ≤ 10 kg)	3102 29	kg N	T	
20.15.39.60 ¤	Mélanges d'urée et de nitrate d'ammonium en solutions aqueuses ou ammoniacales (à l'exclusion des produits présentés soit en tablettes ou formes similaires, soit en emballages d'un poids brut ≤ 10 kg)	3102 80	kg N	T	
20.15.39.90 ¤	Engrais minéraux ou chimiques azotés n.c.a.	3102 90	kg N	T	
CPA: 20.15.41	*Superphosphates*				
20.15.41.00 ¤	Superphosphates (à l'exclusion des produits présentés soit en tablettes ou formes similaires, soit en emballages d'un poids brut ≤ 10 kg)	3103[.10(.10 + .90)]	kg P_2O_5	T	
CPA: 20.15.49	*Autres engrais phosphatés*				
20.15.49.00 ¤	Engrais minéraux ou chimiques phosphatés n.c.a.	3103 90	kg P_2O_5	T	
CPA: 20.15.51	*Chlorure de potassium (muriate de potasse)*				
20.15.51.00 ¤	Chlorure de potassium (à l'exclusion des produits présentés soit en tablettes ou formes similaires, soit en emballages d'un poids brut ≤ 10 kg)	3104[.20(.10 + .50 + .90)]	kg K_2O	T	
CPA: 20.15.52	*Sulfate de potassium (sulfate de potasse)*				
20.15.52.00 ¤	Sulfate de potassium (à l'exclusion des produits présentés soit en tablettes ou formes similaires, soit en emballages d'un poids brut ≤ 10 kg)	3104 30	kg K_2O	T	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 20.15.59	*Autres engrais potassiques*				
20.15.59.00 ¤	Engrais minéraux ou chimiques potassiques n.c.a.	3104 90	kg K_2O	T	
CPA: 20.15.60	*Nitrate de sodium*				
20.15.60.00	Nitrate de sodium	3102[.50(.10 + .90)]	kg	T	
CPA: 20.15.71	*Engrais ternaires: azote, phosphore et potassium*				
20.15.71.00 ¤	Engrais minéraux ou chimiques contenant les trois éléments fertilisants: azote, phosphore et potassium (à l'exclusion des produits présentés soit en tablettes ou formes similaires, soit en emballages d'un poids brut ≤ 10 kg)	3105[.20(.10 + .90)]	kg	T	
CPA: 20.15.72	*Hydrogénoorthophosphate de diammonium (phosphate diammonique)*				
20.15.72.00 ¤	Hydrogéno-orthophosphate de diammonium (phosphate diammonique) (à l'exclusion des produits présentés soit en tablettes ou formes similaires, soit en emballages d'un poids brut ≤ 10 kg)	3105 30	kg	T	
CPA: 20.15.73	*Phosphate monoammonique*				
20.15.73.00	Dihydrogénoorthophosphate d'ammonium (phosphate monoammonique)	3105 40	kg	T	
CPA: 20.15.74	*Engrais binaires: azote et phosphore*				
20.15.74.00	Autres engrais minéraux ou chimiques contenant les deux éléments fertilisants: azote et phosphore	3105[.51 + .59]	kg	T	
CPA: 20.15.75	*Engrais binaires: phosphore et potassium*				
20.15.75.00	Engrais minéraux ou chimiques contenant les deux éléments fertilisants: phosphore et potassium	3105 60	kg	T	
CPA: 20.15.76	*Nitrates de potassium*				
20.15.76.00	Nitrates de potassium	2834 21	kg N @	T	
CPA: 20.15.79	*Engrais minéraux ou chimiques contenant au moins deux éléments fertilisants (azote, phosphore, potassium) n.c.a.*				
20.15.79.30 ¤	Engrais soit en tablettes ou formes similaires, soit en emballages d'un poids brut ≤ 10 kg)	3105 10	kg	T	
20.15.79.80 ¤	Autres engrais n.c.a.	3105[.90(.10 + .91 + .99)]	kg	T	
CPA: 20.15.80	*Engrais d'origine animale ou végétale n.c.a.*				
20.15.80.00 ¤	Engrais d'origine animale ou végétale	3101	kg	T	
NACE: 20.16	**Fabrication de matières plastiques de base**				
CPA: 20.16.10	*Polymères de l'éthylène, sous formes primaires*				
20.16.10.35 ¤	Polyéthylène linéaire d'une densité < 0,94, sous formes primaires	3901 10 10	kg	T	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
20.16.10.39 ¤	Polyéthylène d'une densité < 0,94, sous formes primaires (à l'exclusion du polyéthylène linéaire)	3901 10 90	kg	T	
20.16.10.50 ¤	Polyéthylène d'une densité ≥ 0,94, sous formes primaires	3901[.20(.10 + .90)]	kg	T	
20.16.10.70	Copolymères d'éthylène et d'acétate de vinyle, sous formes primaires	3901 30	kg	T	
20.16.10.90	Autres polymères de l'éthylène, sous formes primaires (à l'exclusion du polyéthylène et des copolymères d'éthylène et d'acétate de vinyle)	3901[.90(.30 + .90)]	kg	T	
CPA: 20.16.20	*Polymères du styrène, sous formes primaires*				
20.16.20.35	Polystyrène expansible, sous formes primaires	3903 11	kg	T	
20.16.20.39	Polystyrène, sous formes primaires (à l'exclusion du polyéthylène expansible)	3903 19	kg	T	
20.16.20.50	Copolymères de styrène-acrylonitrile (SAN), sous formes primaires	3903 20	kg	T	
20.16.20.70	Copolymères d'acrylonitrile-butadiène-styrène (ABS), sous formes primaires	3903 30	kg	T	
20.16.20.90	Polymères du styrène, sous formes primaires (à l'exclusion du polystyrène, des copolymères de styrène-acrylonitrile (SAN) et des copolymères d'acrylonitrile-butadiène-styrène [ABS])	3903[.90(.10 + .20 + .90)]	kg	T	
CPA: 20.16.30	*Polymères du chlorure de vinyle ou d'autres oléfines halogénées, sous formes primaires*				
20.16.30.10	Polychlorure de vinyle, non mélangé à d'autres substances, sous formes primaires	3904 10	kg	T	
20.16.30.23	Polychlorure de vinyle, mélangé à d'autres substances, non plastifié, sous formes primaires	3904 21	kg	T	
20.16.30.25	Polychlorure de vinyle, mélangé à d'autres substances, plastifié, sous formes primaires	3904 22	kg	T	
20.16.30.40	Copolymères du chlorure de vinyle et d'acétate de vinyle, sous formes primaires	3904[.30 + .40]	kg	T	
20.16.30.60	Polymères fluorés	3904[.61 + .69(.10 + .20 + .80)]	kg	T	
20.16.30.90	Polymères des oléfines halogènes, sous formes primaires, n.c.a.	3904[.50(.10 + .90) + .90]	kg	T	
CPA: 20.16.40	*Polyacétals, autres polyéthers et résines époxydes, sous formes primaires; polycarbonates, résines alkydes, polyesters allyliques et autres polyesters, sous formes primaires*				
20.16.40.13	Polyacétals, sous formes primaires	3907 10	kg	T	
20.16.40.15	Polyéthylèneglycols et autres polyéther-alcools, sous formes primaires	3907[.20(.11 + .20)]	kg	T	
20.16.40.20	Polyéthers, sous formes primaires (à l'exclusion des polyacétols et des polyéther-alcools)	3907[.20(.91 + .99)]	kg	T	
20.16.40.30	Résines époxydes, sous formes primaires	3907 30	kg	T	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
20.16.40.40	Polycarbonates, sous formes primaires	3907 40	kg	T	
20.16.40.50	Résines alkydes, sous formes primaires	3907 50	kg	T	
20.16.40.62 ¤	Polyéthylène téréphtalate, sous formes primaires, d'un indice de viscosité ≥ 78 ml/g	3907 60 20	kg	T	
20.16.40.64 ¤	Autre polyéthylène téréphtalate	3907 60 80	kg	T	
20.16.40.70	Polyesters, non saturés, liquides, sous formes primaires (à l'exclusion des polyacétals, des polyéthers, des résines époxydes, des polycarbonates, des résines alkydes et du polyéthylène téréphtalate)	3907 91 10	kg	T	
20.16.40.80	Polyesters, non saturés, sous formes primaires (à l'exclusion des polyesthers liquides, des polyacétals, des polyéthers, des résines époxydes, des polycarbonates, des résines alkydes et du polyéthylène téréphtalate)	3907 91 90	kg	T	
20.16.40.90	Polyesters, sous formes primaires (à l'exclusion des polyacétals, des polyéthers, des résines époxydes, des polycarbonates, des résines alkydes, du polyéthylène téréphtalate et des autres polyesthers non saturés)	3907[.70 + .99(.10 + .90)]	kg	T	
CPA: 20.16.51	*Polymères de propylène ou d'autres oléfines, sous formes primaires*				
20.16.51.30	Polypropylène, sous formes primaires	3902 10	kg	T	
20.16.51.50	Polymères de propylène ou d'autres oléfines, sous formes primaires (à l'exclusion du polypropylène)	3902[.20 + .30 + .90(.10 + .20 + .90)]	kg	T	
CPA: 20.16.52	*Polymères d'acétate de vinyle ou d'autres esters de vinyle et autres polymères de vinyle, sous formes primaires*				
20.16.52.30	Polymères d'acétate de vinyle, en dispersion aqueuse, sous formes primaires	3905[.12 + .21]	kg	T	
20.16.52.50	Polymères d'acétate de vinyle, sous formes primaires (à l'exclusion des polymères en dispersion aqueuse)	3905[.19 + .29]	kg	T	
20.16.52.70	Polymères des esters de vinyle et autres polymères de vinyle, sous formes primaires (à l'exclusion de l'acétate de vinyle)	3905[.30 + .91 + .99(.10 + .90)]	kg	T	
CPA: 20.16.53	*Polymères acryliques, sous formes primaires*				
20.16.53.50	Polyméthacrylate de méthyle, sous formes primaires	3906 10	kg	T	
20.16.53.90	Polymères acryliques, sous formes primaires (à l'exclusion du polyméthacrylate de méthyle)	3906[.90(.10 + .20 + .30 + .40 + .50 + .60 + .90)]	kg	T	
CPA: 20.16.54	*Polyamides, sous formes primaires*				
20.16.54.50 ¤	Polyamides -6, -11, -12, -6,6, -6,9, -6,10 ou -6,12, sous formes primaires	3908 10	kg	T	
20.16.54.90 ¤	Polyamides, sous formes primaires (à l'exclusion des polyamides -6, -11, -12, -6,6, -6,9, -6,10 ou -6,12)	3908 90	kg	T	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 20.16.55	*Résines uréiques, résines de thio-urée et résines mélaminiques, sous formes primaires*				
20.16.55.50	Résines uréiques et résines de thiourée, sous formes primaires	3909 10	kg	T	
20.16.55.70	Résines mélaminiques, sous formes primaires	3909 20	kg	T	
CPA: 20.16.56	*Autres résines aminiques et phénoliques, polyuréthanes, sous formes primaires*				
20.16.56.30	Résines aminiques, sous formes primaires (à l'exclusion des résines uréiques, des résines de thiourée et des résines mélaminiques)	3909 30	kg	T	
20.16.56.50	Résines phénoliques, sous formes primaires	3909 40	kg	T	
20.16.56.70	Polyuréthanes, sous formes primaires	3909[.50(.10 + .90)]	kg	T	
CPA: 20.16.57	*Silicones, sous formes primaires*				
20.16.57.00	Silicones, sous formes primaires	3910	kg	T	
CPA: 20.16.59	*Autres matières plastiques, sous formes primaires, n.c.a.*				
20.16.59.20 ¤	Résines de pétrole, résines de coumarone-indène, polyterpènes, polysulfures, polysulfones, etc., n.c.a., sous formes primaires	3911[.10 + .90(.11 + .13 + .19 + .92 + .99)]	kg	T	
20.16.59.40	Cellulose et ses dérivés chimiques, n.c.a., sous formes primaires	3912[.11 + .12 + .20(.11 + .19 + .90) + .31 + .39(.20 + .85) + .90(.10 + .90)]	kg	T	
20.16.59.60 ¤	Polymères naturels et polymères naturels modifiés, sous formes primaires (y compris l'acide alginique, les protéines durcies et les dérivés chimiques du caoutchouc naturel)	3913[.10 + .90]	kg	T	
20.16.59.70 ¤	Échangeurs d'ions à base de polymères naturels ou synthétiques, sous formes primaires	3914	kg	T	
NACE: 20.17	**Fabrication de caoutchouc synthétique**				
CPA: 20.17.10	*Caoutchouc synthétique sous formes primaires*				
20.17.10.50	Latex autre que de caoutchouc naturel	4002[.11 + .41 + .51 + .91]	kg	T	
20.17.10.90	Caoutchoucs synthétiques (à l'exclusion du latex)	4002[.19(.10 + .20 + .30 + .90) + .20 + .31 + .39 + .49 + .59 + .60 + .70 + .80 + .99(.10 + .90)]	kg	T	
NACE: 20.20	**Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques**				
CPA: 20.20.11	*Insecticides*				
20.20.11.30	Insecticides à base d'hydrocarbures chlorés, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles	3808 91 20	kg act. Subst. @	S	
20.20.11.40	Insecticides à base de carbamates, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles	3808 91 30	kg act. Subst. @	S	
20.20.11.50	Insecticides à base d'organo-phosphorés, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles	3808 91 40	kg act. Subst. @	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
20.20.11.60	Insecticides à base de pyréthrinoïdes, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles	3808 91 10	kg act. Subst. @	S	
20.20.11.90	Autres insecticides	3808 91 90	kg act. Subst. @	S	
CPA: 20.20.12	*Herbicides*				
20.20.12.20	Herbicides, à base de phénoxyphytohormones, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles	3808 93 11	kg act. Subst. @	S	
20.20.12.30	Herbicides, à base de triazines, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles	3808 93 13	kg act. Subst. @	S	
20.20.12.40	Herbicides, à base d'amides, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles	3808 93 15	kg act. Subst. @	S	
20.20.12.50	Herbicides, à base de carbamates, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles	3808 93 17	kg act. Subst. @	S	
20.20.12.60	Herbicides, à base de dérivés de dinitroanilines, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles	3808 93 21	kg act. Subst. @	S	
20.20.12.70	Herbicides, à base de dérivés d'urée, d'uraciles ou de sulphonylurées, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles	3808 93 23	kg act. Subst. @	S	
20.20.12.90	Herbicides, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'exclusion des produits à base de phénoxyphytohormones, de triazines, d'amides, de carbamates, de dérivés de dinitroanilines et de dérivés d'urée, d'uraciles ou de sulphonylurées)	3808 93 27	kg act. Subst. @	S	
CPA: 20.20.13	*Inhibiteurs de germination et régulateurs de croissance*				
20.20.13.50	Inhibiteurs de germination présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles	3808 93 30	kg act. Subst. @	S	
20.20.13.70	Régulateurs de croissance pour plantes présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles	3808 93 90	kg act. Subst. @	S	
CPA: 20.20.14	*Désinfectants*				
20.20.14.30	Désinfectants, à base de sels d'ammonium quaternaire, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles	3808 94 10	kg act. Subst. @	S	
20.20.14.50	Désinfectants., à base de composés halogénés, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles	3808 94 20	kg act. Subst. @	S	
20.20.14.90	Désinfectants, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'exclusion des produits à base de sels d'ammonium quaternaire ou de composés halogénés)	3808 94 90	kg act. Subst. @	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 20.20.15	*Fongicides*				
20.20.15.15	Fongicides, bactéricides et traitement de semences de types inorganiques, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles	3808[.92(.10 + .20)]	kg act. Subst. @	S	
20.20.15.30	Fongicides, bactéricides et traitement de semences à base de dithiocarbamates, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles	3808 92 30	kg act. Subst. @	S	
20.20.15.45	Fongicides, bactéricides et traitement de semences à base de benzimidazoles, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles	3808 92 40	kg act. Subst. @	S	
20.20.15.60	Fongicides, bactéricides et traitement de semence à base de diazoles ou de triazoles, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles	3808 92 50	kg act. Subst. @	S	
20.20.15.75	Fongicides, bactéricides et traitement de semences à base de diazines ou de morpholines, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles	3808 92 60	kg act. Subst. @	S	
20.20.15.90	Autres fongicides, bactéricides et traitements de semences (par exemple, Captan, etc.)	3808 92 90	kg act. Subst. @	S	
CPA: 20.20.19	*Autres pesticides et autres produits agrochimiques*				
20.20.19.30 ¤	Marchandises du SH 38.08, contenant une ou plusieurs des substances suivantes: de l'aldrine (ISO); du binapacryl (ISO); du camphéchlore (ISO) (toxaphène); du captafol (ISO); du chlordane (ISO); du chlordiméforme (ISO); du chlorobenzilate (ISO); des composés du mercure; du DDT (ISO) (clofénotane (DCI), 1,1,1-trichloro-2,2′-bis(p-chlorophényl)éthane); du dinosèbe (ISO), ses sels ou ses esters; du dibromure d'éthylène (ISO) (1,2-dibromoéthane); du dichlorure d'éthylène (ISO) (1,2-dichloroéthane); de la dieldrine (ISO, DCI); du fluoroacétamide (ISO); de l'heptachlore (ISO); de l'hexachlorobenzène (ISO); du 1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane (HCH (ISO)], y compris lindane (ISO, DCI); du méthamidophos (ISO); du monocrotophos (ISO); de l'oxiranne (oxyde d'éthylène); du parathion (ISO); du parathion-méthyle (ISO) (méthyle-parathion); du pentachlorophénol (ISO); du phosphamidon (ISO); du 2,4,5-T (ISO) (acide 2,4,5-trichlorophénoxyacétique), ses sels ou ses esters, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles	3808 50	kg act. Subst. @	S	
20.20.19.80	Antirongeurs et autres produits phytosanitaires, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'exclusion des insecticides, des fongicides, des herbicides et des désinfectants)	3808[.99(.10 + .90)]	kg act. Subst. @	S	
NACE: 20.30	**Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics**				
CPA: 20.30.11	*Peintures et vernis à base de polymères acryliques ou vinyliques, en phase aqueuse*				
20.30.11.50	Peintures et vernis à base de polymères acryliques ou vinyliques, dispersés ou dissous dans un milieu non aqueux	3209 10	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
20.30.11.70	Autres peintures, vernis dispersés ou dissous en milieu aqueux	3209 90	kg	S	
CPA: 20.30.12	*Peintures et vernis à base de polyesters et de polymères acryliques ou vinyliques, en milieu non aqueux; solutions*				
20.30.12.25 ¤	Peintures et vernis à base de polyesters, en solution dans des solvants organiques volatils, pour autant que la proportion du solvant > 50 % du poids de la solution	3208 10 10	kg	S	
20.30.12.29 ¤	Peintures et vernis à base de polyesters, dispersés ou dissous dans un milieu aqueux, pour autant que la proportion du solvant > 50 % du poids de la solution	3208 10 90	kg	S	
20.30.12.30 ¤	Peintures et vernis à base de polymères acryliques ou vinyliques, dispersés ou dissous dans un milieu non aqueux, pour autant que la proportion du solvant > 50 % du poids de la solution	3208 20 10	kg	S	
20.30.12.50	Autres peintures et vernis à base de polymères acryliques ou vinyliques	3208 20 90	kg	S	
20.30.12.70	Peintures et vernis: produits en solution n.c.a.	3208[.90(.11 + .13 + .19)]	kg	S	
20.30.12.90	Autres peintures et vernis à base de polymères synthétiques	3208[.90(.91 + .99)]	kg	S	
CPA: 20.30.21	*Pigments, opacifiants et couleurs préparés, compositions vitrifiables, engobes, lustres liquides et préparations similaires; frittes de verres*				
20.30.21.30	Pigments, opacifiants et couleurs préparés et préparations similaires, des types utilisés pour la céramique, l'émaillerie ou la verrerie	3207 10	kg	S	
20.30.21.50	Compositions vitrifiables, engobes et préparations similaires, des types utilisés pour la céramique, l'émaillerie ou la verrerie	3207[.20(.10 + .90)]	kg	S	
20.30.21.70	Lustres liquides et préparations similaires, frittes et autres verres sous forme de poudre, de grenailles ou de flocons	3207[.30 + .40(.40 + .85)]	kg	S	
CPA: 20.30.22	*Autres peintures et vernis; siccatifs préparés*				
20.30.22.13	Peintures et vernis à l'huile	3210 00 10	kg	S	
20.30.22.15	Peintures et vernis autres qu'à l'huile; pigments à l'eau préparés des types utilisés pour le finissage des cuirs	3210 00 90	kg	S	
20.30.22.20	Siccatifs préparés	3211	kg	S	
20.30.22.30	Feuilles pour le marquage au fer	3212 10	kg	S	
20.30.22.40	Pigments, y compris les poudres et flocons métalliques, dispersés dans des milieux non aqueux, sous forme de liquide ou de pâte, des types utilisés pour la fabrication de peintures; teintures et autres matières colorantes, n.c.a., présentées dans des formes ou emballages pour la vente au détail	3212 90	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
20.30.22.53 ¤	Mastic de vitrier, ciments de résine et autres mastics	3214 10 10	kg	S	
20.30.22.55 ¤	Enduits utilisés en peinture	3214 10 90	kg	S	
20.30.22.60	Enduits non réfractaires des types utilisés en maçonnerie	3214 90	kg	S	
20.30.22.73	Solvants et diluants organiques composites à base d'acétate de butyle	3814 00 10	kg	S	
20.30.22.79	Solvants et diluants organiques composites (à l'exclusion de ceux à base d'acétate de butyle)	3814 00 90	kg	S	
CPA: 20.30.23	*Couleurs fines pour la peinture artistique, l'enseignement, la peinture des enseignes, la modification des nuances, l'amusement et couleurs similaires*				
20.30.23.50 ¤	Couleurs en assortiments pour la peinture artistique, l'enseignement, la peinture des enseignes, la modification des nuances, l'amusement et couleurs similaires, en pastilles, tubes, pots, flacons ou godets	3213 10	kg	S	
20.30.23.70 ¤	Couleurs pour la peinture artistique, l'enseignement, la peinture des enseignes, l'amusement et couleurs similaires, en pastilles, tubes, pots, flacons, godets ou conditionnements similaires (à l'exclusion des couleurs en assortiments)	3213 90	kg	S	
CPA: 20.30.24	*Encres d'imprimerie*				
20.30.24.50	Encres d'imprimerie, noires	3215 11	kg	S	
20.30.24.70	Encres d'imprimerie (à l'exclusion des encres noires)	3215 19	kg	S	
NACE: 20.41	**Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien**				
CPA: 20.41.10	*Glycérine*				
20.41.10.00	Glycérol brut; eaux et lessives glycérineuses	1520	kg	T	
CPA: 20.41.20	*Agents tensioactifs, à l'exclusion du savon*				
20.41.20.20	Agents de surface anioniques, même conditionnés pour la vente au détail	3402[.11(.10 + .90)]	kg	T	
20.41.20.30	Agents de surface cationiques, même conditionnés pour la vente au détail	3402 12	kg	T	
20.41.20.50	Agents de surface non ioniques, même conditionnés pour la vente au détail	3402 13	kg	T	
20.41.20.90	Agents de surface organiques (à l'exclusion des agents de surface anioniques, cationiques et non ioniques)	3402 19	kg	T	
CPA: 20.41.31	*Savons, produits et préparations tensioactifs à usage de savon; papier, ouates, feutres et non-tissés, imprégnés, enduits ou recouverts de savon ou de détergents*				
20.41.31.20 ¤	Savons et produits organiques tensio-actifs, en barres, etc., n.c.a.	3401 19	kg	S	
20.41.31.50	Savons sous formes de flocons, paillettes, granulés ou poudres	3401 20 10	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
20.41.31.80	Savons sous d'autres formes (à l'exclusion des savons en barres, pains ou sujets frappés, des papiers, ouates, feutres et nontissés, imprégnés ou enduits de savon ou de détergents, ainsi que des savons sous formes de flocons, paillettes, granulés ou poudres)	3401 20 90	kg	S	
CPA: 20.41.32	*Détergents et produits de nettoyage*				
20.41.32.40	Préparations tensio-actives, même contenant du savon, conditionnées pour la vente au détail (à l'exclusion des préparations à usage de savon)	3402 20 20	kg	S	
20.41.32.50	Préparations pour lessives et préparations de nettoyage, y compris les préparations auxiliaires de lavage, même contenant du savon, conditionnées pour la vente au détail (à l'exclusion des préparations tensio-actives à usage de savon)	3402 20 90	kg	S	
20.41.32.60	Préparations tensio-actives, même contenant du savon, non conditionnées pour la vente au détail (à l'exclusion des préparations à usage de savon)	3402 90 10	kg	S	
20.41.32.70	Préparations pour lessives et préparations de nettoyage, y compris les préparations auxiliaires de lavage, même contenant du savon, non conditionnées pour la vente au détail (à l'exclusion des préparations tensio-actives à usage de savon)	3402 90 90	kg	S	
CPA: 20.41.41	*Préparations pour parfumer et désodoriser des locaux*				
20.41.41.00	Préparations pour parfumer ou désodoriser les locaux	3307[.41 + .49]		S	
CPA: 20.41.42	*Cires artificielles et préparées*				
20.41.42.70	Cires artificielles et cires préparées de polyéthylèneglycols	3404 20	kg	S	
20.41.42.80	Cires artificielles et cires préparées, y compris cires à cacheter (à l'exclusion des cires de polyéthylèneglycols)	3404 90	kg	S	
CPA: 20.41.43	*Cirages et crèmes pour chaussures, encaustiques, brillants pour carrosseries, verre ou métaux*				
20.41.43.30	Cirages, crèmes et préparations similaires pour l'entretien des chaussures ou du cuir (à l'exclusion des cires artificielles et des cires préparées)	3405 10	kg	S	
20.41.43.50	Encaustiques et préparations similaires pour l'entretien des meubles en bois, des parquets ou d'autres boiseries (à l'exclusion des cires artificielles et des cires préparées)	3405 20	kg	S	
20.41.43.70	Brillants et préparations similaires pour carrosseries [(à l'exclusion des cires artificielles, des cires préparées et des brillants pour métaux)	3405 30	kg	S	
20.41.43.83	Brillants pour métaux	3405 90 10	kg	S	
20.41.43.89	Autres cirages, crèmes et préparations similaires, n.c.a.	3405 90 90	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 20.41.44	*Pâtes et poudres à récurer et préparations similaires*				
20.41.44.00	Pâtes, poudres et autres préparations à récurer	3405 40	kg	S	
NACE: 20.42	**Fabrication de parfums et de produits pour la toilette**				
CPA: 20.42.11	*Parfums et eaux de toilette*				
20.42.11.50	Parfums	3303 00 10	l @	S	
20.42.11.70	Eaux de toilette	3303 00 90	l @	S	
CPA: 20.42.12	*Produits pour les lèvres et les yeux*				
20.42.12.50	Produits de maquillage pour les lèvres	3304 10		S	
20.42.12.70	Produits de maquillage pour les yeux	3304 20		S	
CPA: 20.42.13	*Préparations pour manucures et pédicures*				
20.42.13.00	Préparations pour manucures ou pédicures	3304 30		S	
CPA: 20.42.14	*Poudres, fards, fonds de teint*				
20.42.14.00	Poudres cosmétiques, même compactes, y compris le talc	3304 91		S	
CPA: 20.42.15	*Produits de beauté, de maquillage et de soin de la peau (y compris les préparations solaires) n.c.a.*				
20.42.15.00	Produits de beauté ou de maquillage préparés et préparations pour les soins de la peau, y compris les préparations antisolaires (à l'exclusion des médicaments, des produits de maquillage pour les lèvres et les yeux, des préparations pour manucures ou pédicures, des poudres cosmétiques et du talc)	3304 99		S	
CPA: 20.42.16	*Shampooings, laques pour cheveux, produits pour permanentes et défrisage*				
20.42.16.30	Shampooings	3305 10		S	
20.42.16.50	Préparations pour l'ondulation ou le défrisage permanent	3305 20		S	
20.42.16.70	Laques pour cheveux	3305 30		S	
CPA: 20.42.17	*Lotions et autres préparations capillaires n.c.a.*				
20.42.17.00	Préparations capillaires (à l'exclusion des shampoings, laques et produits pour l'ondulation ou le défrisage permanent)	3305 90		S	
CPA: 20.42.18	*Préparation pour l'hygiène buccale ou dentaire (y compris les poudres et crèmes pour faciliter l'adhérence des dentiers), fil dentaire*				
20.42.18.50	Dentifrices	3306 10		S	
20.42.18.90	Préparations pour l'hygiène buccale ou dentaire, y compris les poudres et crèmes pour faciliter l'adhérence des dentiers, les eaux buccales, les produits pour parfumer l'haleine et le fil dentaire (à l'exclusion des dentifrices)	3306[.20 + .90]		S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 20.42.19	*Préparations pour le rasage; déodorants corporels et produits antisudoraux; préparations pour bains; autres produits cosmétiques, de parfumerie ou de toilette n.c.a.*				
20.42.19.15 ¤	Savons, produits et préparations de toilette, en barres, etc., pour la toilette	3401 11	kg	S	
20.42.19.30	Produits et préparations organiques tensio-actifs destinés au lavage de la peau, même contenant du savon, conditionnés pour la vente au détail	3401 30	kg	S	
20.42.19.45	Préparations pour le prérasage, le rasage ou l'après-rasage (à l'exclusion du savon à barbe en bloc)	3307 10		S	
20.42.19.60	Désodorisants corporels et antisudoraux	3307 20		S	
20.42.19.75	Sels parfumés et autres préparations pour le bain	3307 30		S	
20.42.19.90	Autres produits de soins corporels (parfums, articles pour la toilette, produits dépilatoires, etc.)	3307 90		S	
NACE: 20.51	**Fabrication de produits explosifs**				
CPA: 20.51.11	*Poudres propulsives et produits explosifs préparés*				
20.51.11.30 ¤	Poudres propulsives	3601	kg	S	M
20.51.11.50 ¤	Explosifs préparés (à l'exclusion des poudres propulsives)	3602	kg	S	M
CPA: 20.51.12	*Mèches de sûreté; cordeaux détonants, capsules fulminantes; allumeurs; détonateurs électriques*				
20.51.12.50	Mèches de sûreté; cordeaux détonants	3603 00 10	km @	S	M
20.51.12.70	Amorces et capsules fulminantes; allumeurs; détonateurs électriques	3603 00 90	p/st @	S	M
CPA: 20.51.13	*Feux d'artifice*				
20.51.13.00	Articles pour feux d'artifice	3604 10	kg	S	
CPA: 20.51.14	*Fusées de signalisation ou paragrêle, pétards et autres articles de pyrotechnie, à l'exclusion des feux d'artifice*				
20.51.14.00	Fusées de signalisation, paragrêles, signaux de brume et autres articles de pyrotechnie (à l'exclusion des articles pour feux d'artifice)	3604 90	kg	S	M
CPA: 20.51.20	*Allumettes*				
20.51.20.00	Allumettes (à l'exclusion des allumettes bengale et des autres articles de pyrotechnie)	3605	kg	S	
NACE: 20.52	**Fabrication de colles**				
CPA: 20.52.10	*Colles*				
20.52.10.20	Colles de caséine	3501 90 10	kg	S	
20.52.10.40	Colles d'os et autres colles d'origine animale (à l'exclusion des colles de caséine)	3503 00 80	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
20.52.10.60	Colles à base d'amidon, de fécules, de dextrines ou d'autres amidons ou fécules modifiés	3505[.20(.10 + .30 + .50 + .90)]	kg	S	
20.52.10.80	Colles et autres adhésifs préparés, n.c.a.	3506[.10 + .91 + .99]	kg	S	
NACE: 20.53	**Fabrication d'huiles essentielles**				
CPA: 20.53.10	*Huiles essentielles*				
20.53.10.20	Huiles essentielles	3301[.12(.10 + .90) + .13(.10 + .90) + .19(.20 + .80) + .24(.10 + .90) + .25(.10 + .90) + .29(.11 + .31 + .41 + .71 + .79 + .91)]	kg	S	
20.53.10.30	Résinoïdes	3301 30	kg	S	
20.53.10.50	Solutions concentrées d'huiles essentielles dans les graisses, les huiles fixes, les cires ou matières analogues; eaux distillées aromatiques et solutions aqueuses d'huiles essentielles	3301[.90(.10 + .21 + .30 + .90)]	kg	S	
20.53.10.75	Mélanges de substances odoriférantes, des types utilisés pour les industries alimentaires ou des boissons	3302[.10(.10 + .21 + .29 + .40 + .90)]	kg	S	
20.53.10.79	Mélanges de substances odoriférantes (à l'exclusion de celles utilisées pour les industries alimentaires ou des boissons)	3302[.90(.10 + .90)]	kg	S	
NACE: 20.59	**Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.**				
CPA: 20.59.11	*Plaques et films photographiques et films à développement instantané, sensibilisés, non exposés; papiers photographiques*				
20.59.11.30 ¤	Plaques et films plans photographiques, sensibilisés, non impressionnés, en autres matières que le papier, le carton ou les textiles; films plans à développement et tirage instantanés, sensibilisés, non impressionnés	3701[.10 + .20 + .30 + .91 + .99]	m^2 @	S	
20.59.11.50 ¤	Plaques et films photographiques en rouleaux, sensibilisés, non impressionnés, en autres matières que le papier, le carton ou les textiles; films en rouleaux à développement et tirage instantanés, sensibilisés, non impressionnés	3702[.10 + .31(.91 + .97) + .32(.10 + .20 + .85) + .39 + .41 + .42 + .43 + .44 + .52 + .53 + .54 + .55 + .56 + .96(.10 + .90) + .97(.10 + .90) + .98]	m^2 @	S	
20.59.11.70 ¤	Papiers, cartons et textiles photographiques, sensibilisés, non impressionnés	3703[.10 + .20 + .90]	m^2 @	S	
CPA: 20.59.12	*Émulsions sensibilisatrices pour usages photographiques; préparations chimiques pour usages photographiques n.c.a.*				
20.59.12.00 ¤	Préparations chimiques pour usages photographiques, y compris les produits non mélangés, soit dosés en vue d'usages photographiques, soit conditionnés pour la vente au détail pour ces mêmes usages et prêts à l'emploi (à l'exclusion des vernis, colles et adhésifs)	3707[.10 + .90(.20 + .90)]	kg	S	
CPA: 20.59.20	*Graisses et huiles animales ou végétales modifiées chimiquement; mélanges non comestibles de graisses et d'huiles animales ou végétales*				
20.59.20.00	Graisses et huiles animales et végétales, modifiées chimiquement	1518[.00(.10 + .31 + .39 + .91 + .95 + .99)]	kg	S	
CPA: 20.59.30	*Encres de bureau et de dessin et autres encres*				
20.59.30.00	Encres (à l'exclusion des encres d'imprimerie)	3215 90	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 20.59.41	*Lubrifiants spéciaux*				
20.59.41.55 ¤	Préparations lubrifiantes contenant < 70 % en poids d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux, des types utilisés pour l'ensimage des matières textiles, l'huilage ou le graissage du cuir, des pelleteries ou d'autres matières	3403 11	kg	S	
20.59.41.57 ¤	Préparations lubrifiantes obtenues à partir d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (à l'exclusion de celles utilisées pour l'ensimage des matières textiles et l'huilage ou le graissage du cuir, des pelleteries ou d'autres matières)	3403[.19(.10 + .90)]	kg	S	
20.59.41.75 ¤	Préparations lubrifiantes ne contenant pas d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux des types utilisés pour l'ensimage des matières textiles et l'huilage ou le graissage du cuir, des pelleteries ou d'autres matières)	3403 91	kg	S	
20.59.41.79 ¤	Préparations lubrifiantes ne contenant pas d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (à l'exclusion de celles utilisées pour l'ensimage des matières textiles et l'huilage ou le graissage du cuir, des pelleteries ou d'autres matières)	3403 99	kg	S	
CPA: 20.59.42	*Préparations antidétonantes; additifs pour huiles minérales et produits similaires*				
20.59.42.50	Préparations antidétonantes	3811[.11(.10 + .90) + .19]	kg	S	
20.59.42.70	Additifs pour huiles lubrifiantes	3811[.21 + .29]	kg	S	
20.59.42.90	Additifs pour huiles minérales, y compris l'essence, ou pour autres liquides utilisés aux mêmes fins que les huiles minérales (à l'exclusion des préparations antidétonantes et des additifs pour huiles lubrifiantes)	3811 90	kg	S	
CPA: 20.59.43	*Liquides pour freins hydrauliques; préparations antigel et pour dégivrage*				
20.59.43.30 ¤	Liquides pour freins hydrauliques et autres liquides préparés pour transmissions hydrauliques, ne contenant ni huiles de pétrole ni huiles de minéraux bitumineux ou en contenant < 70 % en poids	3819	kg	S	
20.59.43.50	Préparations antigel et liquides préparés pour dégivrage	3820	kg	S	
CPA: 20.59.51	*Peptones, autres substances peptiques et dérivés n.c.a.; poudre de peaux*				
20.59.51.00	Peptones et leurs dérivés; autres matières protéiques et leurs dérivés; poudre de peau, y compris la gluteline et la prolamine, la globuline, la glycinine, la kératine, les nucléoprotéides et les isolats de protéine	3504[.00(.10 + .90)]	kg	S	
CPA: 20.59.52	*Pâtes à modeler; cire dentaire et autres préparations pour l'art dentaire à base de plâtre; préparations et charges pour extincteurs; milieux de culture; réactifs composites de diagnostic ou de laboratoire n.c.a.*				
20.59.52.10	Réactifs composés de diagnostic ou de laboratoire, y compris papiers imprégnés ou enduits de réactifs de diagnostic ou de laboratoire	3822	kg	S	
20.59.52.30 ¤	Pâtes à modeler, y compris pour l'amusement des enfants; compositions dites «cires pour l'art dentaire»; autres préparations à base de plâtre pour l'art dentaire	3407	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
20.59.52.50	Compositions et charges pour extincteurs; grenades et bombes extinctrices	3813	kg	S	
20.59.52.70	Milieux de culture préparés pour le développement des micro-organismes	3821	kg	S	
CPA: 20.59.53	*Éléments chimiques dopés en vue de leur utilisation en électronique, sous forme de disques et de composés*				
20.59.53.00	Éléments chimiques dopés en vue de leur utilisation en électronique, sous forme de disques, plaquettes ou formes analogues; composés chimiques dopés en vue de leur utilisation en électronique	3818[.00(.10 + .90)]	kg	S	
CPA: 20.59.54	*Charbons actifs*				
20.59.54.00	Charbons activés	3802 10	kg	S	
CPA: 20.59.55	*Agents d'apprêt ou de finissage, accélérateurs de teinture ou de fixation de matières colorantes et autres produits similaires*				
20.59.55.50 ¤	Agents d'apprêt ou de finissage, etc., à base de matières amylacées	3809[.10(.10 + .30 + .50 + .90)]	kg	S	
20.59.55.70 ¤	Agents d'apprêt ou de finissage, etc., à base de matières autres qu'amylacées pour les industries textiles	3809 91	kg	S	
20.59.55.80 ¤	Agents d'apprêt ou de finissage, etc., à base de matières autres qu'amylacées pour l'industrie du papier	3809 92	kg	S	
20.59.55.90	Agents d'apprêt ou de finissage, accélérateurs de teinture et autres préparations n.c.a.	3809 93	kg	S	
CPA: 20.59.56	*Préparations pour le décapage; flux à souder ou à braser; accélérateurs de vulcanisation; plastifiants et stabilisateurs composites pour caoutchouc ou matières plastiques; préparations catalytiques n.c.a.; alkylbenzènes et alkylnaphtalènes en mélanges n.c.a.*				
20.59.56.20	Préparations pour le décapage des métaux	3810[.10 + .90(.10 + .90)]	kg	S	
20.59.56.30	Préparations dites «accélérateurs de vulcanisation»	3812 10	kg	S	
20.59.56.40	Plastifiants composites pour caoutchouc ou matières plastiques	3812[.20(.10 + .90)]	kg	S	
20.59.56.50 ¤	Préparations antioxydantes et autres stabilisateurs composites pour caoutchouc ou matières plastiques	3812[.30(.21 + .29 + .80)]	kg	S	
20.59.56.60	Initiateurs de réaction, accélérateurs de réaction et préparations catalytiques	3815[.11 + .12 + .19(.10 + .90) + .90(.10 + .90)]	kg	S	
20.59.56.70	Alkylbenzènes et alkylnaphthalénes en mélanges, autres que ceux du SH 2707 et du SH 2902	3817[.00(.50 + .80)]	kg	S	
CPA: 20.59.57	*Liants préparés pour moules ou noyaux de fonderie; produits chimiques*				
20.59.57.20	Liants préparés pour moules ou noyaux de fonderie	3824 10	kg	S	
20.59.57.30	Acides naphténiques, leurs sels insolubles dans l'eau et leurs esters	3824 90 30	kg	S	
20.59.57.40	Carbures métalliques non agglomérés mélangés entre eux ou avec des liants métalliques	3824 30	kg	S	
20.59.57.50	Additifs préparés pour ciments, mortiers ou bétons	3824 40	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
20.59.57.70	Sorbitol (à l'exclusion du D-Glucitol)	3824[.60(.11 + .19 + .91 + .99)]	kg	S	
CPA: 20.59.59	*Autres produits chimiques divers n.c.a.*				
20.59.59.10	Échangeurs d'ions; compositions absorbantes pour parfaire le vide dans les tubes ou valves électriques; sulfonates de pétrole (à l'exclusion des sulfonates de pétrole de métaux alcalins, d'ammonium ou d'éthanolamines); acides sulfoniques d'huiles de minéraux bitumineux, thiophénés, et leurs sels	3824[.90(.10 + .15 + .20)]		S	
20.59.59.20	Pyrolignites; tartrate de calcium brut; citrate de calcium brut; préparations antirouille contenant des amines comme éléments actifs	3824[.90(.25 + .35)]		S	
20.59.59.30	Solvants et diluants composites inorganiques, pour vernis et produits similaires	3824 90 40	kg	S	
20.59.59.40	Préparations désincrustantes et similaires	3824 90 45	kg	S	
20.59.59.53	Préparations pour la galvanoplastie	3824 90 50	kg	S	
20.59.59.57	Mélanges de mono-, di- et triesters d'acides gras de la glycérine (émulsionnants de corps gras)	3824 90 55	kg	S	
20.59.59.63	Produits et préparations utilisés à des fins pharmaceutiques ou chirurgicales	3824[.90(.61 + .62 + .64)]	kg	S	
20.59.59.65	Produits auxiliaires des types utilisés en fonderie (à l'exclusion des liants préparés pour moules et noyaux de fonderie)	3824 90 65	kg	S	
20.59.59.67	Préparations ignifuges ou hydrofuges et autres préparations utilisées pour la protection des constructions	3824 90 70	kg	S	
20.59.59.71	Mélanges contenant des dérivés halogénés du méthane, de l'éthane ou du propane	3824[.71 + .72 + .73 + .74 + .75 + .76 + .77 + .78 + .79]	kg	S	
20.59.59.75	Mélanges et préparations contenant de l'oxiranne (oxyde d'éthylène), des polybromobiphényles (PBB), des polychlorobiphényles (PCB), des polychloroterphényles (PCT) ou du phosphate de tris(2,3-dibromopropyle)	3824[.81 + .82 + .83]	kg	S	
20.59.59.93	Autres produits chimiques n.c.a.	3824[.90(.75 + .80 + .85 + .87 + .97)]	kg	S	
20.59.59.97	Biocarburants (substitut diesel)	3826[.00(.10 + .90)]	kg	S	
CPA: 20.59.60	*Gélatines et leurs dérivés, y compris lactalbumines*				
20.59.60.20	Caséinates et autres dérivés des caséines (à l'exclusion des colles de caséine)	3501 90 90	kg	S	
20.59.60.50	Albumines; albuminates et autres dérivés des albumines (à l'exclusion de l'ovalbumine)	3502[.20(.10 + .91 + .99) + .90(.20 + .70 + .90)]	kg	S	
20.59.60.80	Gélatines et leurs dérivés (à l'exclusion des colles de caséine et des colles d'os)	3503 00 10	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
NACE: 20.60	**Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques**				
CPA: 20.60.11	*Fibres synthétiques discontinues, non cardées, ni peignées et câbles de filaments synthétiques*				
20.60.11.10	Fibres discontinues d'aramides, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature	5503 11	kg	T	
20.60.11.20	Autres câbles et fibres discontinues de polyamides, non cardés ni peignés ni autrement transformée pour la filature	5501 10 + 5503 19	kg	T	
20.60.11.30	Câbles et fibres discontinues de polyesters, non cardés ni peignés ni autrement transformés pour la filature	5501 20 + 5503 20	kg	T	
20.60.11.40	Câbles et fibres discontinues acryliques, non cardés ni peignés ni autrement transformés pour la filature	5501 30 + 5503 30	kg	T	
20.60.11.50	Câbles et fibres discontinues de polypropylène, non cardés ni peignés ni autrement transformés pour la filature	5501 40 + 5503 40	kg	T	
20.60.11.90	Autres câbles et fibres discontinues synthétiques, non cardés ni peignés ni autrement transformés pour la filature	5501 90 + 5503 90	kg	T	
CPA: 20.60.12	*Fils de filaments de haute ténacité en polyamides et polyesters*				
20.60.12.20	Fils à haute ténacité de filaments d'aramides, non conditionnés pour la vente au détail (à l'exclusion des fils à coudre)	5402 11	kg	S	
20.60.12.40	Fils à haute ténacité de filaments de nylon ou d'autres polyamides, non conditionnés pour la vente au détail (à l'exclusion des fils à coudre et des fils de filaments d'aramides)	5402 19	kg	S	
20.60.12.60	Fils à haute ténacité de filaments de polyesters, non conditionnés pour la vente au détail (à l'exclusion des fils à coudre)	5402 20	kg	S	
CPA: 20.60.13	*Autres fils de monofilaments synthétiques*				
20.60.13.10	Fils de filaments de polyamides, pour textiles, non conditionnés pour la vente au détail (à l'exclusion des fils à coudre)	5402[.31 + .45 + .51]	kg	S	
20.60.13.20	Fils de filaments de polyamides, pour tapis, non conditionnés pour la vente au détail (à l'exclusion des fils à coudre)	5402 32	kg	S	
20.60.13.30	Fils de filaments de polyesters, pour textiles, non conditionnés pour la vente au détail (à l'exclusion des fils à coudre)	5402[.33 + .46 + .47 + .52]	kg	S	
20.60.13.40	Fils de filaments de polypropylène, non conditionnés pour la vente au détail (à l'exclusion des fils à coudre)	5402[.34 + .48 + .59(.10)]	kg	S	
20.60.13.50	Fils d'élastomères, non conditionnés pour la vente au détail	5402 44	kg	S	
20.60.13.90	Autres fils de filaments synthétiques, non conditionnés pour la vente au détail(à l'exclusion des fils à coudre)	5402[.39 + .49 + .59(.90)]	kg	S	
CPA: 20.60.14	*Monofilaments synthétiques; lames en matières textiles synthétiques*				
20.60.14.20 ¤	Monofilaments de polypropylène de ≥ 67 décitex et dont la plus grande dimension de la coupe transversale ≤ 1 mm (à l'exclusion des monofilaments d'élastomères)	5404 12	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
20.60.14.40 ¤	Monofilaments synthétiques de ≥ 67 décitex et dont la plus grande dimension de la coupe transversale ≤ 1 mm (à l'exclusion des monofilaments de polypropylène); lames et formes similaires (paille artificielle, par exemple) en matières textiles synthétiques, dont la largeur apparente ≤ 5 mm	5404[.11 + .19 + .90(.10 + .90)]	kg	S	
CPA: 20.60.21	*Fibres artificielles discontinues, non cardées, ni peignées et câbles de filaments artificiels*				
20.60.21.20	Câbles de filaments et fibres discontinues de rayonne viscose (non cardés ni peignés ni autrement transformés pour la filature)	5502 00 10 + 5504 10	kg	S	
20.60.21.40	Câbles de filaments d'acétate	5502 00 40	kg	S	
20.60.21.90	Autres câbles de filaments et fibres discontinues artificiels (non cardés ni peignés ni autrement transformés pour la filature)	5502 00 80 + 5504 90	kg	S	
CPA: 20.60.22	*Fils de filaments de haute ténacité en viscose*				
20.60.22.00	Fils à haute ténacité de filaments en rayonne viscose, non conditionnés pour la vente au détail (à l'exclusion des fils à coudre)	5403 10	kg	S	
CPA: 20.60.23	*Autres fils de monofilaments artificiels*				
20.60.23.20 ¤	Fils simples, de filaments de rayonne viscose, y compris les monofilaments < 67 décitex, non conditionnés pour la vente au détail (à l'exclusion des fils à coudre et des fils à haute ténacité)	5403[.31 + .32]	kg	S	
20.60.23.40 ¤	Fils simples, de filaments d'acétate de cellulose, y compris les monofilaments < 67 décitex, non conditionnés pour la vente au détail (à l'exclusion des fils à coudre et des fils à haute ténacité)	5403 33	kg	S	
20.60.23.90 ¤	Autres fils simples, de filaments artificiels, y compris les monofilaments artificiels < 67 décitex, non conditionnés pour la vente au détail (à l'exclusion des fils à coudre)	5403 39	kg	S	
CPA: 20.60.24	*Monofilaments artificiels; lames en matières textiles artificielles*				
20.60.24.00 ¤	Monofilaments artificiels ≥ 67 décitex et dont la plus grande dimension de la coupe transversale ≤ 1 mm; lames et formes similaires en matières textiles artificielles dont la largeur apparente ≤ 5 mm	5405	kg	S	
NACE: 21.10	**Fabrication de produits pharmaceutiques de base**				
CPA: 21.10.10	*Acide salicylique et ses dérivés, sels et esters*				
21.10.10.30	Acide salicylique et ses sels	2918 21	kg	T	
21.10.10.50	Acide o-acétylsalicylique, ses sels et ses esters	2918 22	kg	T	
21.10.10.70	Esters de l'acide salicylique et leurs sels (à l'exclusion de l'acide o-acétylsalicylique)	2918 23	kg	T	
CPA: 21.10.20	*Lysine, acide glutamique et leurs sels; sels et hydroxydes d'ammonium quaternaire; phosphoaminolipides; amides et leurs dérivés et sels*				
21.10.20.10	Lysine et ses esters; sels de ces produits	2922 41	kg	T	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
21.10.20.20	Acide glutamique et ses sels	2922 42	kg	T	
21.10.20.40	Sels et hydroxydes d'ammonium quaternaires; lécithines et autres phosphoaminolipides, de constitution chimique définie ou non	2923[.10 + .20 + .90]	kg	T	
21.10.20.60	Amides acycliques, leurs dérivés et les sels de ces produits, y compris les carbamates acycliques	2924[.11 + .12 + .19]	kg	T	
21.10.20.70	Amides cycliques, leurs dérivés et les sels de ces produits, y compris les carbamates acycliques (à l'exclusion des uréines et de leurs dérivés, et des sels de ces produits)	2924[.23 + .24 + .29(.10 + .98)]	kg	T	
CPA: 21.10.31	*Lactones n.c.a., composés hétérocycliques à hétéroatome(s) d'azote exclusivement, dont la structure comporte un cycle pyrazole non condensé, un cycle pyrimydine, un cycle pipérazine, un cycle triazine non condensé ou des cycles phénotiazine sans autres condensations; hydantoïne et ses dérivés*				
21.10.31.17	Phénolphtaléine; acide 1-hydroxy-4-[1-(4-hydroxy-3-méthoxycarbonyl-1-naphtyl)-3-oxo-1H,3H-benzo[de]isochromène-1-yl]-6-octadécyloxy-2-naphtoïque; 3′-chloro-6′-cyclohexylaminospiro[isobenzofuran-1(3H),9′-xanthène]-3-one; 6′-(N-éthyl-p-toluidino)-2′-méthylspiro[isobenzofuran-1(3H),9′-xanthène]-3-one; 6-docosyloxy-1-hydroxy-4-[1-(4-hydroxy-3-méthyl-1-phénanthryl)-3-oxo-1H,3H-naphto[1,8-cd]pyran-1-yl]naphtalène-2-carboxylate de méthyle; gamma-butyrolactone	2932[.20(.10 + .20)]	kg	T	
21.10.31.19 ¤	Lactones (à l'exclusion de la phénolphtaléine, de l'acide 1-hydroxy-4-[1-(4-hydroxy-3-méthoxycarbonyl-1-naphtyl)-3-oxo-1H,3H-benzo[de]isochromène-1-yl]-6-octadécyloxy-2-naphtoïque, du 3′-chloro-6′-cyclohexylaminospiro[isobenzofuran-1(3H),9′-xanthène]-3-one, du 6′-(N-éthyl-p-toluidino)-2′-méthylspiro[isobenzofuran-1(3H),9′-xanthène]-3-one, du 6-docosyloxy-1-hydroxy-4-[1-(4-hydroxy-3-méthyl-1-phénanthryl)-3-oxo-1H,3H-naphto[1,8-cd]pyran-1-yl]naphtalène-2-carboxylate de méthyle et de la gamma-butyrolactone, ainsi que des composés inorganiques ou organiques du mercure)	2932 20 90	kg	T	
21.10.31.30	Composés dont la structure comporte un cycle pyrazole (hydrogéné ou non) non condensé	2933[.11(.10 + .90) + .19(.10 + .90)]	kg	T	
21.10.31.40	Hydantoïne et ses dérivés	2933 21	kg	T	
21.10.31.55	Malonylurée (acide barbiturique) et ses dérivés; sel de ces produits	2933[.52 + .53(.10 + .90) + .54]	kg	T	
21.10.31.59	Composés dont la structure comporte un cycle pyrimidine, hydrogéné ou non, ou pipérazine (à l'exclusion de la malonylurée [acide barbiturique] et de ses dérivés)	2933[.55 + .59(.10 + .20 + .95)]	kg	T	
21.10.31.70	Composés dont la structure comporte un cycle triazine, hydrogéné ou non, non condensé (à l'exclusion de la mélamine)	2933[.69(.10 + .40 + .80)]	kg	T	
21.10.31.80	Composés dont la structure comporte des cycles phénothiazine, hydrogénés ou non, sans autres condensations	2934[.30(.10 + .90)]	kg	T	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 21.10.32	*Sulfonamides*				
21.10.32.00	Sulfonamides	2935[.00(.30 + .90)]	kg	T	
CPA: 21.10.40	*Sucres chimiquement purs, n.c.a.; éthers et esters de sucre et leurs sels n.c.a.*				
21.10.40.00 ¤	Sucres chimiquement purs (à l'exclusion du glucose, etc.); éthers de sucres et leurs sels, etc.	2940	kg	T	
CPA: 21.10.51	*Provitamines, vitamines et leurs dérivés*				
21.10.51.00	Provitamines et vitamines, naturelles ou reproduites par synthèse (y compris les concentrats naturels), ainsi que leurs dérivés utilisés principalement en tant que vitamines, mélangés ou non entre eux, même en solutions quelconques	2936[.21 + .22 + .23 + .24 + .25 + .26 + .27 + .28 + .29 + .90]		S	
CPA: 21.10.52	*Hormones et leurs dérivés; autres stéroïdes utilisés principalement comme hormones*				
21.10.52.00	Hormones, prostaglandines, thromboxanes et leucotriènes, naturels ou reproduits par synthèse; leurs dérivés et analogues structurels, y compris les polypeptides à chaîne modifiée, utilisés principalement comme hormones	2937[.11 + .12 + .19 + .21 + .22 + .23 + .29 + .50 + .90]	g	S	
CPA: 21.10.53	*Glycosides, alcaloïdes d'origine végétale et leurs sels, éthers, esters et autres dérivés*				
21.10.53.00	Hétérosides et alcaloïdes végétaux, naturels ou reproduits par synthèse; leurs sels, leurs éthers, leurs esters et autres dérivés	2938[.10 + .90(.10 + .30 + .90)] + 2939[.11 + .19 + .20 + .30 + .41 + .42 + .43 + .44 + .49 + .51 + .59 + .61 + .62 + .63 + .69 + .91 + .99]		S	
CPA: 21.10.54	*Antibiotiques*				
21.10.54.00	Antibiotiques	2941[.10 + .20(.30 + .80) + .30 + .40 + .50 + .90]	kg	T	
CPA: 21.10.60	*Glandes et autres organes; extraits de glandes ou d'autres organes et autres substances humaines ou animales n.c.a.*				
21.10.60.20	Extraits de glandes, organes et leurs sécrétions, à usages opothérapiques	3001[.20(.10 + .90)]		S	
21.10.60.40	Glandes et autres organes ou substances à usage thérapeutique ou prophylactique n.c.a. (à l'exclusion du sang et des extraits de glandes ou d'autres organes)	3001[.90(.20 + .91 + .98)]		S	
21.10.60.55	Sang humain; sang animal préparé en vue d'usages thérapeutiques, prophylactiques ou de diagnostic; cultures de micro-organismes; toxines (à l'exclusion des levures)	3002[.90(.10 + .30 + .50 + .90)]		S	
NACE: 21.20	**Fabrication de préparations pharmaceutiques**				
CPA: 21.20.11	*Médicaments contenant des pénicillines ou d'autres antibiotiques*				
21.20.11.30	Médicaments contenant des pénicillines ou des dérivés de ces produits, à structure d'acide pénicillanique, ou des streptomycines ou des dérivés de ces produits, à usages thérapeutiques ou prophylactiques, non conditionnés pour la vente au détail	3003 10		S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
21.20.11.50	Médicaments contenant d'autres antibiotiques, non conditionnés pour la vente au détail	3003 20		S	
21.20.11.60 ¤	Médicaments contenant des pénicillines, des streptomycines ou des dérivés de ces produits, en doses ou conditionnés pour la vente au détail	3004 10		S	
21.20.11.80	Médicaments contenant d'autres antibiotiques, conditionnés pour la vente au détail	3004 20		S	
CPA: 21.20.12	*Médicaments contenant des hormones, mais pas d'antibiotiques*				
21.20.12.30	Médicaments contenant de l'insuline mais pas d'antibiotiques, à usages thérapeutiques ou prophylactiques, non présentés sous forme de doses, ni conditionnés pour la vente au détail	3003 31		S	
21.20.12.50	Médicaments contenant des hormones mais pas d'antibiotiques ni d'insuline, à usages thérapeutiques ou prophylactiques, non présentés sous forme de doses, ni conditionnés pour la vente au détail	3003 39		S	
21.20.12.60	Médicaments contenant de l'insuline mais pas d'antibiotiques, à usages thérapeutiques ou prophylactiques, présentés sous forme de doses ou conditionnés pour la vente au détail	3004 31		S	
21.20.12.70	Médicaments contenant des hormones corticostéroïdes, leurs dérivés ou analogues structurels, présentés sous forme de doses ou conditionnés pour la vente au détail	3004[.32 + .39]		S	
CPA: 21.20.13	*Médicaments contenant des alcaloïdes ou leurs dérivés, mais ne contenant ni hormones ni antibiotiques*				
21.20.13.10	Médicaments contenant des alcaloïdes ou leurs dérivés, non conditionnés pour la vente au détail	3003[.40(.20 + .30 + .40 + .80)]		S	
21.20.13.20	Autres médicaments à usages thérapeutiques ou prophylactiques du SH 3003, non conditionnés pour la vente au détail	3003 90		S	
21.20.13.40	Médicaments contenant des alcaloïdes ou leurs dérivés, conditionnés pour la vente au détail	3004[.40(.20 + .30 + .40 + .80)]		S	
21.20.13.60	Médicaments contenant des vitamines, des provitamines ou des dérivés ou mélanges de ces produits, à usages thérapeutiques ou prophylactiques, présentés sous forme de doses ou conditionnés pour la vente au détail	3004 50		S	
21.20.13.80	Autres médicaments constitués par des produits mélangés ou non, présentés sous forme de doses ou conditionnés pour la vente au détail	3004 90 + 3824 90 58		S	
CPA: 21.20.21	*Sérums et vaccins*				
21.20.21.25	Antisérums, autres produits immunologiques qui participent directement à la régulation des processus immunologiques et autres fractions du sang	3002[.10(.10 + .91 + .98)]		S	
21.20.21.45	Vaccins pour la médecine humaine	3002 20		S	
21.20.21.60	Vaccins pour la médecine vétérinaire	3002 30		S	
CPA: 21.20.22	*Préparations chimiques contraceptives à base d'hormones ou de spermicides*				
21.20.22.00	Préparations chimiques contraceptives à base d'hormones ou de spermicides	3006 60		S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 21.20.23	*Réactifs de diagnostic et autres préparations pharmaceutiques*				
21.20.23.20	Réactifs destinés à la détermination des groupes ou facteurs sanguins	3006 20		S	
21.20.23.40	Préparations opacifiantes pour radiographies et réactifs de diagnostic «in vivo»	3006 30		S	
CPA: 21.20.24	*Pansements adhésifs, catguts et matériels similaires; trousses de première urgence*				
21.20.24.20	Pansements adhésifs et articles similaires, imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques, conditionnés pour la vente au détail	3005 10		S	
21.20.24.30	Catguts stériles	3006 10 10		S	
21.20.24.40 ¤	Ouates, gazes, etc., imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques, conditionnés pour la vente au détail, n.c.a.	3005[.90(.10 + .31 + .50 + .99)]		S	
21.20.24.60	Trousses et boîtes de pharmacie garnies, pour soins de première urgence	3006 50		S	
NACE: 22.11	**Fabrication et rechapage de pneumatiques**				
CPA: 22.11.11	*Pneumatiques neufs, pour voitures de tourisme*				
22.11.11.00	Pneumatiques neufs, en caoutchouc, pour voitures de tourisme (y compris breaks et voitures de course)	4011 10	p/st	S	
CPA: 22.11.12	*Pneumatiques neufs, pour cycles et motocycles*				
22.11.12.00	Pneumatiques neufs, en caoutchouc, pour cycles et motocycles	4011[.40 + .50]	p/st	S	
CPA: 22.11.13	*Pneumatiques neufs, pour camions, autocars et avions*				
22.11.13.55 ¤	Pneumatiques neufs, en caoutchouc, pour les autobus et les camions, ayant un indice de charge ≤ 121	4011 20 10	p/st	S	
22.11.13.57 ¤	Pneumatiques neufs, en caoutchouc, pour les autobus et les camions, ayant un indice de charge > 121	4011 20 90	p/st	S	
22.11.13.70	Pneumatiques neufs, en caoutchouc, pour avions	4011 30	p/st	S	
CPA: 22.11.14	*Pneumatiques pour tracteurs; autres pneumatiques neufs*				
22.11.14.00	Pneumatiques pour tracteurs; autres pneumatiques neufs, en caoutchouc	4011[.61 + .62 + .63 + .69 + .92 + .93 + .94 + .99]	p/st	S	
CPA: 22.11.15	*Chambres à air, bandages, bandes de roulement amovibles et flaps, en caoutchouc*				
22.11.15.30	Bandages pleins ou creux (mi-pleins), en caoutchouc; bandes de roulement, en caoutchouc	4012[.90(.20 + .30)]	p/st @	S	
22.11.15.50	Flaps en caoutchouc	4012 90 90	p/st @	S	
22.11.15.70	Chambres à air, en caoutchouc	4013[.10 + .20 + .90]	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 22.11.16	*Profilés pour le rechapage*				
22.11.16.00	Profilés en caoutchouc pour le rechapage des pneumatiques	4006 10	kg	S	
CPA: 22.11.20	*Pneumatiques rechapés*				
22.11.20.30	Pneumatiques rechapés, en caoutchouc, des types utilisés pour les voitures de tourisme	4012 11	p/st	S	
22.11.20.50	Pneumatiques rechapés, en caoutchouc, des types utilisés pour les autobus ou camions	4012 12	p/st	S	
22.11.20.90	Pneumatiques rechapés, en caoutchouc, des types utilisés pour les avions ou autres véhicules (à l'exclusion des voitures de tourisme, des autobus et des camions)	4012[.13 + .19]	p/st	S	
NACE: 22.19	**Fabrication d'autres articles en caoutchouc**				
CPA: 22.19.10	*Caoutchouc régénéré sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes*				
22.19.10.00	Caoutchouc régénéré sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes	4003	kg	T	
CPA: 22.19.20	*Caoutchouc non vulcanisé et articles en caoutchouc vulcanisé; caoutchouc vulcanisé non durci en fils, cordes, plaques, feuilles, bandes, baguettes et profilés*				
22.19.20.13 ¤	Caoutchouc, non vulcanisé, additionné de noir de carbone ou de silice	4005 10	kg	S	
22.19.20.19	Autre caoutchouc mélangé, non vulcanisé, sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes	4005[.20 + .91 + .99]	kg	S	
22.19.20.30 ¤	Baguettes, tubes, profilés, disques, rondelles et articles similaires en caoutchouc non vulcanisé (à l'exclusion des profilés et des bandes de roulement pour le rechapage)	4006 90	kg	S	
22.19.20.50 ¤	Fils et cordes de caoutchouc vulcanisé	4007	kg	S	
22.19.20.70 ¤	Plaques, feuilles et bandes en caoutchouc vulcanisé	4008[.11 + .21(.90)]	kg	S	
22.19.20.83 ¤	Baguettes et profilés en caoutchouc alvéolaire vulcanisé extrudé	4008 19	kg	S	
22.19.20.85 ¤	Plaques, feuilles et bandes en caoutchouc pour revêtements de sol et tapis de pied en caoutchouc non alvéolaire vulcanisé	4008 21 10	kg	S	
22.19.20.87	Baguettes et profilés en caoutchouc non alvéolaire extrudé	4008 29	kg	S	
CPA: 22.19.30	*Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci*				
22.19.30.30	Tubes et tuyaux en caoutchouc, non renforcés	4009 11	kg	S	
22.19.30.55	Tubes et tuyaux en caoutchouc, renforcés à l'aide de métal	4009 21	kg	S	
22.19.30.57	Tubes et tuyaux en caoutchouc, renforcés à l'aide de matières textiles	4009 31	kg	S	
22.19.30.59	Tubes et tuyaux en caoutchouc, renforcés à l'aide d'autres matières que le métal ou les matières textiles ou autrement associés à d'autres matières que le métal ou les matières textiles	4009 41	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
22.19.30.70	Assemblages de tubes et tuyaux en caoutchouc	4009[.12 + .22 + .32 + .42]	kg	S	
CPA: 22.19.40	*Bandes transporteuses et courroies de transmission en caoutchouc vulcanisé*				
22.19.40.30	Courroies de transmission de section trapézoïdale, striées ou non, en caoutchouc vulcanisé	4010[.31 + .32 + .33 + .34]	kg	S	
22.19.40.50	Courroies transporteuses en caoutchouc vulcanisé	4010[.11 + .12 + .19]	kg	S	
22.19.40.70	Courroies de transmission sans fin en caoutchouc vulcanisé	4010[.35 + .36]	kg	S	
22.19.40.90	Courroies de transmission en caoutchouc vulcanisé (à l'exclusion des courroies de section trapézoïdale, striées ou non, courroies transporteuses et des courroies de transmission sans fin)	4010 39	kg	S	
CPA: 22.19.50	*Tissus caoutchoutés, à l'exclusion des toiles à pneu*				
22.19.50.50 ¤	Rubans adhésifs en tissus caoutchoutés d'une largeur ≤ 20 cm	5906 10	kg	S	
22.19.50.70 ¤	Tissus caoutchoutés (à l'exclusion des rubans adhésifs d'une largeur ≤ 20 cm)	5906[.91 + .99(.10 + .90)]	kg	S	
CPA: 22.19.60	*Vêtements et accessoires de l'habillement en caoutchouc vulcanisé non durci*				
22.19.60.00	Vêtements et accessoires du vêtement (y compris les gants, mitaines et moufles) en caoutchouc vulcanisé non durci, pour tous usages	4015[.11 + .19 + .90]	kg	S	
CPA: 22.19.71	*Articles d'hygiène ou de pharmacie (y compris les tétines) en caoutchouc vulcanisé non durci*				
22.19.71.20	Préservatifs en caoutchouc vulcanisé non durci	4014 10	p/st @	S	
22.19.71.30	Articles d'hygiène ou de pharmacie en caoutchouc vulcanisé non durci (à l'exclusion des préservatifs)	4014 90	kg	S	
CPA: 22.19.72	*Revêtements de sol et tapis en caoutchouc vulcanisé non alvéolaire*				
22.19.72.00 ¤	Revêtements de sols et tapis de pied en caoutchouc vulcanisé non alvéolaire non durci	4016 91	kg	S	
CPA: 22.19.73	*Autres articles en caoutchouc vulcanisé n.c.a.; caoutchouc durci sous toutes formes et articles en caoutchouc durci; revêtements de sol et tapis en caoutchouc vulcanisé alvéolaire*				
22.19.73.10 ¤	Ouvrages à usages techniques en caoutchouc vulcanisé alvéolaire	4016 10	kg	S	
22.19.73.21 ¤	Gommes à effacer en caoutchouc vulcanisé	4016 92	kg	S	
22.19.73.23 ¤	Joints en caoutchouc vulcanisé non durci	4016 93	kg	S	
22.19.73.30	Pare-chocs, même gonflables, pour accostage des bateaux, en caoutchouc vulcanisé; autres articles gonflables, en caoutchouc vulcanisé non durci	4016[.94 + .95]	kg	S	
22.19.73.45	Pièces caoutchouc-métal en caoutchouc vulcanisé pour véhicules automobiles et tracteurs	4016 99 52	kg	S	
22.19.73.47	Pièces moulées en caoutchouc vulcanisé pour véhicules automobiles et tracteurs	4016 99 57	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
22.19.73.49	Pièces caoutchouc-métal en caoutchouc vulcanisé, autres que pour véhicules automobiles et tracteurs	4016 99 91	kg	S	
22.19.73.50	Semelles extérieures et talons de chaussures en caoutchouc	6406 20 10	p/st @	S	
22.19.73.65 ¤	Articles en caoutchouc non alvéolaire vulcanisé autres que pour véhicules automobiles et tracteurs	4016 99 97	kg	S	
22.19.73.79 ¤	Autres articles en caoutchouc non alvéolaire vulcanisé n.c.a.	4017	kg	S	
NACE: 22.21	**Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques**				
CPA: 22.21.10	*Monofilaments supérieurs à 1 mm, joncs, bâtons et profilés, en matières plastiques*				
22.21.10.50 ¤	Monofilaments dont la plus grande dimension de la coupe transversale > 1 mm [monofils], joncs, bâtons et profilés, même ouvrés en surface mais non autrement travaillés, en polymères de l'éthylène	3916 10	kg	S	
22.21.10.70 ¤	Monofilaments dont la plus grande dimension de la coupe transversale > 1 mm [monofils], joncs, bâtons et profilés, même ouvrés en surface mais non autrement travaillés, en polymères du chlorure de vinyle	3916 20	kg	S	
22.21.10.90 ¤	Monofilaments dont la plus grande dimension de la coupe transversale > 1 mm [monofils], joncs, bâtons et profilés, en matières plastiques (à l'exclusion des produits en polymères de l'éthylène et en polymères du chlorure de vinyle)	3916[.90(.10 + .50 + .90)]	kg	S	
CPA: 22.21.21	*Boyaux artificiels en protéines durcies ou en matières cellulosiques; tubes et tuyaux rigides en matières plastiques*				
22.21.21.30	Boyaux artificiels en protéines durcies ou en matières plastiques cellulosiques	3917[.10(.10 + .90)]	kg	S	
22.21.21.53	Tubes et tuyaux rigides en polymères de l'éthylène	3917[.21(.10 + .90)]	kg	S	
22.21.21.55	Tubes et tuyaux rigides en polymères du propylène	3917[.22(.10 + .90)]	kg	S	
22.21.21.57	Tubes et tuyaux rigides en polymères du chlorure de vinyle	3917[.23(.10 + .90)]	kg	S	
22.21.21.70	Tubes et tuyaux rigides en matières plastiques (à l'exclusion des polymères de l'éthylène, du propylène et du chlorure de vinyle)	3917 29	kg	S	
CPA: 22.21.29	*Autres tubes et tuyaux et leurs accessoires, en matières plastiques*				
22.21.29.20 ¤	Tubes et tuyaux souples en matières plastiques pouvant supporter une pression ≥ 27,6 MPa	3917 31	kg	S	
22.21.29.35	Tubes et tuyaux souples en matières plastiques, non renforcés d'autres matières ni autrement associés à d'autres matières, sans accessoires	3917 32	kg	S	
22.21.29.37 ¤	Tubes et tuyaux souples en matières plastiques, non renforcés d'autres matières ni autrement associés à d'autres matières, munis d'accessoires	3917 33	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
22.21.29.50 ¤	Tubes et tuyaux souples en matières plastiques, renforcés d'autres matières ou associés à d'autres matières (à l'exclusion des produits pouvant supporter une pression ≥ 27,6 MPa)	3917 39	kg	S	
22.21.29.70 ¤	Accessoires pour tubes ou tuyaux (joints, coudes, raccords, par exemple), en matières plastiques	3917 40	kg	S	
CPA: 22.21.30	*Plaques, feuilles, films, bandes et lames, en matières plastiques, non munies d'un support, ni associées à d'autres matières*				
22.21.30.10 ¤	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames en polymères de l'éthylène, non renforcées, d'une épaisseur ≤ 0,125 mm	3920[.10(.23 + .24 + .25 + .28 + .40)]	kg	S	
22.21.30.17 ¤	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames en polymères de l'éthylène, non renforcées, d'une épaisseur > 0,125 mm	3920[.10(.81 + .89)]	kg	S	
22.21.30.21 ¤	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames en polymères du propylène à orientation biaxiale, d'une épaisseur ≤ 0,10 mm	3920 20 21	kg	S	
22.21.30.23 ¤	Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames en polymères de propylène, d'une épaisseur ≤ 0,10 mm	3920 20 29	kg	S	
22.21.30.26 ¤	Lames en polymères de propylène, d'une épaisseur > 10 mm et d'une largeur > 5 mm mais ≤ 20 mm, du type utilisé pour l'emballage (à l'exclusion des produits auto-adhésifs)	3920 20 80	kg	S	
22.21.30.30	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames en polymères du styrène, non renforcées	3920 30	kg	S	
22.21.30.35 ¤	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames en polymères du chlorure de vinyle, contenant ≥ 6 % de plastifiants, d'une épaisseur ≤ 1 mm	3920 43 10	kg	S	
22.21.30.36 ¤	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames en polymères du chlorure de vinyle, contenant ≥ 6 % de plastifiants, d'une épaisseur > 1 mm	3920 43 90	kg	S	
22.21.30.37 ¤	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames en polymères du chlorure de vinyle, contenant < 6 % de plastifiants, d'une épaisseur ≤ 1 mm	3920 49 10	kg	S	
22.21.30.38 ¤	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères du chlorure de vinyle, contenant < 6 % de plastifiants, d'une épaisseur > 1 mm	3920 49 90	kg	S	
22.21.30.53	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames en polymétacrylate de méthyle, non renforcées, etc.	3920 51	kg	S	
22.21.30.59 ¤	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames en autres polymères acryliques, non renforcées, etc., n.c.a.	3920[.59(.10 + .90)]	kg	S	
22.21.30.61	Plaques, feuilles, bandes, pellicules et lames en polycarbonates non alvéolaires (à l'exclusion des revêtements de sols, de murs ou de plafonds, des produits auto-adhésifs et des produits renforcés, stratifiés, munis d'un support ou pareillement associés à d'autres matières)	3920 61	kg	S	
22.21.30.63	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames en polyesters non saturés, non renforcées, etc.	3920 63	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
22.21.30.65 ¤	Plaques, feuilles, bandes, pellicules et lames en polyéthylène téréphtalate, non renforcées, etc., d'une épaisseur ≤ 0,35 mm	3920[.62(.12 + .19)]	kg	S	
22.21.30.67 ¤	Plaques, feuilles, bandes, pellicules et lames en polyéthylène téréphtalate, non renforcées, etc., d'une épaisseur > 0,35 mm	3920 62 90	kg	S	
22.21.30.69	Plaques, feuilles, bandes, pellicules et lames en polyesters non alvéolaires (à l'exclusion des revêtements de sols, de murs ou de plafonds, des produits auto-adhésifs et des produits en polycarbonates, en polyesters non saturés et en polyéthylène téréphtalate)	3920 69	kg	S	
22.21.30.70 ¤	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames en cellulose non alvéolaires ou ses dérivés chimiques, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières (à l'exclusion des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du SH 3918)	3920[.71 + .73(.10 + .80) + .79(.10 + .90)]	kg	S	
22.21.30.82	Plaques, feuilles, bandes, pellicules et lames en polyamides non alvéolaires (à l'exclusion des produits auto-adhésifs, des revêtements de sols, de murs ou de plafonds et des produits renforcés, stratifiés, munis d'un support ou pareillement associés à d'autres matières)	3920 92	kg	S	
22.21.30.86 ¤	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames en poly(butyral de vinyle), en résines aminiques ou phénoliques ou en produits de polymérisation non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières (à l'exclusion des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du SH 3918)	3920[.91 + .93 + .94 + .99(.21 + .28 + .52 + .53 + .59)]	kg	S	
22.21.30.90 ¤	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames en matières plastiques non alvéolaires, n.c.a., non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières (à l'exclusion des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du SH 3918 et des barrières antiadhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire de la NC 3006.10.30)	3920 99 90	kg	S	
CPA: 22.21.41	*Autres plaques, feuilles, films, bandes et lames en matières plastiques alvéolaires*				
22.21.41.20	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames en polymères alvéolaires du styrène	3921 11	kg	S	
22.21.41.30	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames en polymères alvéolaires du chlorure de vinyle	3921 12	kg	S	
22.21.41.50	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames en polyuréthanes alvéolaires	3921[.13(.10 + .90)]	kg	S	
22.21.41.70	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames en cellulose alvéolaire régénérée	3921 14	kg	S	
22.21.41.80 ¤	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames en matières plastiques alvéolaires (à l'exclusion des polymères du styrène, des polymères du chlorure de vinyle, des polyuréthanes et de la cellulose)	3921 19	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 22.21.42	*Autres plaques, feuilles, films, bandes et lames en matières plastiques non alvéolaires*				
22.21.42.30 ¤	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames en produits de polymérisation de réorganisation ou de condensation et en polyesters non alvéolaires, renforcées, stratifiées, munies d'un support ou pareillement associées à d'autres matières	3921 90 10	kg	S	
22.21.42.50 ¤	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames en résines phénoliques non alvéolaires	3921 90 30	kg	S	
22.21.42.75 ¤	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames en produits de polymérisation de réorganisation ou de condensation et en résines aminiques stratifiées non alvéolaires (sous haute pression, avec couche décorative sur une ou sur les deux faces)	3921 90 41	kg	S	
22.21.42.79 ¤	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames en produit de polymérisation	3921[.90(.43 + .49 + .55 + .60)]	kg	S	
22.21.42.80 ¤	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames en matières plastiques non alvéolaires (à l'exclusion des produits de polymérisation)	3921 90 90	kg	S	
NACE: 22.22	**Fabrication d'emballages en matières plastiques**				
CPA: 22.22.11	*Sacs, sachets, pochettes et cornets en polymères de l'éthylène*				
22.22.11.00	Sacs, sachets, pochettes et cornets en polymères de l'éthylène	3923 21	kg	S	
CPA: 22.22.12	*Sacs, sachets, pochettes et cornets en autres matières plastiques*				
22.22.12.00	Sacs, sachets, pochettes et cornets en matières plastiques (à l'exclusion des polymères de l'éthylène)	3923[.29(.10 + .90)]	kg	S	
CPA: 22.22.13	*Boîtes, caisses, casiers et articles similaires en matières plastiques*				
22.22.13.00	Boîtes, caisses, casiers et articles similaires pour le transport ou l'emballage, en matières plastiques	3923 10	kg	S	
CPA: 22.22.14	*Bonbonnes, bouteilles, flacons et articles similaires en matières plastiques*				
22.22.14.50 ¤	Bonbonnes, bouteilles, flacons et articles similaires pour le transport ou l'emballage, en matières plastiques, d'une contenance ≤ 2 l	3923 30 10	p/st	S	
22.22.14.70 ¤	Bonbonnes, bouteilles, flacons et articles similaires pour le transport ou l'emballage, en matières plastiques, d'une contenance > 2 l	3923 30 90	p/st	S	
CPA: 22.22.19	*Autres emballages en matières plastiques*				
22.22.19.10	Bobines, fusettes, canettes et supports similaires en matières plastiques	3923[.40(.10 + .90)]	kg	S	
22.22.19.20	Capsules de bouchage et de surbouchage en matières plastiques	3923 50 10	kg	S	
22.22.19.30	Bouchons, couvercles et autres dispositifs de fermeture en matières plastiques	3923 50 90	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
22.22.19.50 ¤	Articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques (à l'exclusion des boîtes, caisses, casiers et articles similaires, des sacs, sachets, pochettes et cornets, des bonbonnes, bouteilles, flacons et articles similaires, des bobines, fusettes, canettes et supports similaires, ainsi que des bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture)	3923 90	kg	S	
NACE: 22.23	**Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction**				
CPA: 22.23.11	*Revêtements en matières plastiques, en rouleaux ou en dalles*				
22.23.11.55	Revêtements de sols en rouleaux ou sous forme de carreaux ou de dalles et revêtements de murs ou de plafonds en rouleaux consistant en un support imprégné, enduit ou recouvert de polychlorure de vinyle	3918 10 10	m^2	S	
22.23.11.59	Revêtements de sols, de murs ou de plafonds en polymères du chlorure de vinyle	3918 10 90	m^2	S	
22.23.11.90	Revêtements de sols en rouleaux ou sous forme de carreaux ou de dalles et revêtements de murs ou de plafonds en matières plastiques (à l'exclusion des polymères du chlorure de vinyle)	3918 90	m^2	S	
CPA: 22.23.12	*Baignoires, lavabos, cuvettes d'aisance et leurs sièges et couvercles, réservoirs de chasse d'eau et articles similaires en matières plastiques*				
22.23.12.50	Baignoires, douches, éviers et lavabos, en matières plastiques	3922 10	p/st @	S	
22.23.12.70	Sièges et couvercles de cuvettes d'aisance en matières plastiques	3922 20	p/st @	S	
22.23.12.90	Bidets, cuvettes d'aisance, réservoirs de chasse et articles similaires pour usages sanitaires ou hygiéniques, en matières plastiques (à l'exclusion des baignoires, douches, éviers et lavabos ainsi que des sièges et couvercles de cuvettes d'aisance)	3922 90	p/st @	S	
CPA: 22.23.13	*Réservoirs, foudres, cuves et récipients analogues, d'une contenance supérieure à 300 l, en matières plastiques*				
22.23.13.00 ¤	Réservoirs, foudres, cuves et récipients analogues, en matières plastiques, d'une contenance > 300 l	3925 10	kg	S	
CPA: 22.23.14	*Portes, fenêtres et huisseries; volets, stores et articles similaires, et leurs parties, en matières plastiques*				
22.23.14.50	Portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles, seuils, en matières plastiques	3925 20	p/st	S	
22.23.14.70	Volets, stores et articles similaires, et leurs parties, en matières plastiques	3925 30	kg	S	
CPA: 22.23.15	*Linoléum et revêtements de sol durs à surface non plastique, revêtements de sol résilients tels que vinyle, linoléum, etc.*				
22.23.15.00	Linoléums et revêtements de sol consistant en un enduit ou un recouvrement appliqué sur un support textile, même découpés (à l'exclusion des feuilles et plaques de pâte de linoléum)	5904[.10 + .90]	m^2	S	
CPA: 22.23.19	*Éléments en matières plastiques pour la construction n.c.a.*				
22.23.19.50 ¤	Accessoires et garnitures pour le bâtiment, en matières plastiques, destinés à être fixés à demeure	3925 90 10	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
22.23.19.90 ¤	Éléments structuraux en matières plastiques utilisés pour la construction des sols, murs, cloisons, plafonds, toits, etc., gouttières et accessoires, rambardes, balustrades, rampes et barrières similaires, rayonnages de grandes dimensions destinés à être montés et fixés à demeure dans les magasins, ateliers, entrepôts, etc., motifs décoratifs architecturaux, par exemple cannelures, coupoles et colombiers, et autres articles d'équipement pour la construction n.c.a.	3925 90 80	kg	S	
CPA: 22.23.20	*Constructions préfabriquées en matières plastiques*				
22.23.20.00 z	Constructions préfabriquées, en matières plastiques	9406 00 80a		S	
NACE: 22.29	**Fabrication d'autres articles en matières plastiques**				
CPA: 22.29.10	*Vêtements et accessoires de l'habillement (y compris gants) en matières plastiques*				
22.29.10.00 ¤	Vêtements et accessoires du vêtement, y compris les gants, imperméables, tabliers, ceintures et bavoirs, en matières plastiques (à l'exclusion des coiffures)	3926 20	kg	S	
CPA: 22.29.21	*Plaques, feuilles, bandes, rubans, pellicules et autres formes plates, auto-adhésifs, en matières plastiques, en rouleaux d'une largeur inférieure ou égale à 20 cm*				
22.29.21.30 ¤	Bandes auto-adhésives en matières plastiques dont l'enduit consiste en caoutchouc naturel ou synthétique non vulcanisé, en rouleaux d'une largeur ≤ 20 cm	3919[.10(.12 + .15 + .19)]	kg	S	
22.29.21.40 ¤	Feuilles, bandes, rubans, pellicules et autres formes plates, auto-adhésifs, en matières plastiques, en rouleaux d'une largeur ≤ 20 cm (à l'exclusion des bandes dont l'enduit consiste en caoutchouc naturel ou synthétique non vulcanisé)	3919 10 80	kg	S	
CPA: 22.29.22	*Autres plaques, feuilles, bandes, rubans, pellicules et autres formes plates, auto-adhésifs, en matières plastiques*				
22.29.22.40 ¤	Plaques, feuilles, bandes, rubans, pellicules et autres formes plates, auto-adhésifs, en matières plastiques, même en rouleaux d'une largeur > 20 cm (à l'exclusion des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du SH 3918)	3919 90	kg	S	
CPA: 22.29.23	*Articles de table et de cuisine, autres articles ménagers et de toilette, en matières plastiques*				
22.29.23.20	Vaisselle et articles pour le service de la table et de la cuisine en matières plastiques	3924 10	kg	S	
22.29.23.40 ¤	Articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en matières plastiques (à l'exclusion de la vaisselle et des articles pour le service de la table et de la cuisine, ainsi que des articles pour usages sanitaires ou hygiéniques tels que baignoires, douches, lavabos, bidets, réservoirs de chasse, cuvettes d'aisance et articles similaires)	3924 90	kg	S	
CPA: 22.29.24	*Parties n.c.a. d'appareils d'éclairage, enseignes, panneaux lumineux, en matières plastiques*				
22.29.24.00	Parties en matières plastiques d'appareils d'éclairage, de lampes-réclames, d'enseignes lumineuses et de plaques indicatrices lumineuses	9405 92		S	
CPA: 22.29.25	*Articles scolaires et de bureau en matières plastiques*				
22.29.25.00	Articles de bureaux et articles scolaires en matières plastiques (y compris presse-papiers, coupe-papier, blocs buvard, encriers et serre-livres)	3926 10	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 22.29.26	*Garnitures pour meubles, carrosseries ou similaires; statuettes et autres objets d'ornement en matières plastiques*				
22.29.26.10	Garnitures pour meubles, carrosseries ou similaires en matières plastiques	3926 30	kg	S	
22.29.26.20	Statuettes et autres objets d'ornementation (y compris les cadres pour photographies, peintures et autres) en matières plastiques	3926 40	kg	S	
22.29.26.30	Paniers et articles similaires en matières plastiques pour filtrer l'eau à l'entrée des égouts	3926 90 50	kg	S	
CPA: 22.29.29	*Autres articles en matières plastiques*				
22.29.29.10	Peignes, barrettes et articles similaires en caoutchouc durci ou en matières plastiques	9615 11	kg	S	
22.29.29.15 z¤	Épingles à cheveux, pince-guiches, ondulateurs, bigoudis et articles similaires, et leurs parties, en matières plastiques (à l'exclusion des appareils électro-thermiques pour la coiffure)	9615 90 00a	kg	S	
22.29.29.20	Semelles extérieures et talons de chaussures en matières plastiques	6406 20 90	p/st @	S	
22.29.29.50	Autres ouvrages fabriqués à partir de feuilles en matières plastiques	3926 90 92	kg	S	
22.29.29.90	Autres ouvrages en matières plastiques et en autres matières	3006 91 + 3926 90 97		S	
CPA: 22.29.91	*Façons de travail des matières plastiques*				
22.29.91.10	Pièces en matières plastiques pour machines, appareils et engins mécaniques (à l'exclusion des moteurs à piston à combustion interne et des turbines à gaz)			S	S1
22.29.91.25 ¤	Pièces en matières plastiques pour appareils des SH 8509 et 8516			S	S1
22.29.91.27	Pièces en matières plastiques pour tourne-disques, électrophones, lecteurs de cassettes, magnétophones et autres appareils pour l'enregistrement et la reproduction du son/des images (à l'exclusion des lecteurs phonographiques)			S	S1
22.29.91.30 ¤	Pièces en matières plastiques pour appareils des SH 8525 à 8528			S	S1
22.29.91.40 ¤	Pièces en matières plastiques pour appareils des SH 8535 à 8537, et 8542			S	S1
22.29.91.50	Pièces en matières plastiques pour locomotives et matériel roulant, matériel fixe de voies ferrées ou similaires et appareils mécaniques de signalisation, de sécurité ou de contrôle			S	S1
22.29.91.60	Parties et accessoires en matières plastiques pour tous les véhicules routiers (à l'exclusion des locomotives et du matériel roulant)			S	S1
22.29.91.80	Parties en matières plastiques pour véhicules aériens et spatiaux			S	S1
22.29.91.93	Pièces en matières plastiques pour machines, appareils et matériels électriques, appareils d'enregistrement ou de reproduction du son et appareils d'enregistrement ou de reproduction des images et du son en télévision,			S	S1

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
22.29.91.97	Pièces en matières plastiques pour instruments et appareils d'optique, de photographie ou de cinématographie, de mesure, de contrôle ou de précision; instruments et appareils médico-chirurgicaux			S	S1
NACE: 23.11	**Fabrication de verre plat**				
CPA: 23.11.11	*Verre coulé, étiré ou soufflé, en feuilles, mais non travaillé*				
23.11.11.10	Plaques et feuilles, non armées, en verre dit «coulé», même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillées	7003[.12(.10 + .91 + .99) + .19(.10 + .90)]	m^2	S	
23.11.11.30	Plaques, feuilles et profilés, armés, en verre dit «coulé», même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillés	7003[.20 + .30]	kg	S	
23.11.11.50	Feuilles en verre étiré ou soufflé, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillées	7004[.20(.10 + .91 + .99) + .90(.10 + .80)]	m^2	S	
CPA: 23.11.12	*Verre flotté et verre douci ou poli, en feuilles, mais non travaillé*				
23.11.12.12 ¤	Glace non armée, à couche antiréfléchissante	7005 10 05	m^2	S	
23.11.12.14 ¤	Glace non armée, à couche absorbante ou réfléchissante, d'une épaisseur ≤ 3,5 mm	7005 10 25	m^2	S	
23.11.12.17 ¤	Glace non armée, à couche absorbante ou réfléchissante, d'une épaisseur > 3,5 mm	7005[.10(.30 + .80)]	m^2	S	
23.11.12.30	Glace non armée, colorée dans la masse, opacifiée, plaquée ou doucie	7005[.21(.25 + .30 + .80)]	m^2	S	
23.11.12.90	Autres glaces n.c.a.	7005[.29(.25 + .35 + .80) + .30]	m^2	S	
NACE: 23.12	**Façonnage et transformation du verre plat**				
CPA: 23.12.11	*Verre plat, biseauté, gravé, percé, émaillé ou autrement travaillé, mais non encadré ni monté*				
23.12.11.50	Verre d'optique des SH 7003, 7004 et 7005, courbé, biseauté, gravé, etc.	7006 00 10	kg	S	
23.12.11.90	Autres verres des SH 7003, 7004 et 7005, courbé, biseauté, gravé, etc.	7006 00 90	kg	S	
CPA: 23.12.12	*Verre de sécurité*				
23.12.12.10	Verre trempé de sécurité, de dimensions et formes permettant son emploi dans les automobiles, avions, véhicules spatiaux, bateaux ou autres véhicules	7007[.11(.10 + .90)]	m^2 @	S	
23.12.12.30	Verre de sécurité trempé n.c.a.	7007[.19(.10 + .20 + .80)]	m^2	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
23.12.12.50	Verre de sécurité formé de feuilles contrecollées, de dimensions et formes permettant son emploi dans les automobiles, avions, véhicules spatiaux, bateaux ou autres véhicules	7007[.21(.20 + .80)]	kg	S	
23.12.12.70	Verre de sécurité formé de feuilles contrecollées n.c.a.	7007 29	m^2	S	
CPA: 23.12.13	*Miroirs en verre; vitrages isolants à parois multiples*				
23.12.13.30	Vitrages isolants à parois multiples	7008[.00(.20 + .81 + .89)]	m^2	S	
23.12.13.50	Miroirs rétroviseurs en verre pour véhicules	7009 10	p/st	S	
23.12.13.90	Autres miroirs en verre, encadrés ou non	7009[.91 + .92]	kg	S	
NACE: 23.13	**Fabrication de verre creux**				
CPA: 23.13.11	*Bouteilles, bocaux, flacons et autres récipients en verre, à l'exclusion des ampoules; bouchons, couvercles et autres dispositifs de fermeture, en verre*				
23.13.11.10	Bocaux à stériliser en verre; bouchons, couvercles et autres dispositifs de fermeture en verre (y compris les bouchons et autres dispositifs de fermeture en toute autre matière disposés sur les récipients auxquels ils sont destinés)	7010[.20 + .90(.10)]	kg	S	
23.13.11.20	Récipients obtenus à partir d'un tube de verre (à l'exclusion des bocaux à stériliser)	7010 90 21	p/st	S	
23.13.11.30 ¤	Récipients en verre d'une contenance nominale ≥ 2,5 litres (à l'exclusion des bocaux à stériliser)	7010 90 31	p/st	S	
23.13.11.40 ¤	Bouteilles et flacons en verre coloré pour produits alimentaires et boissons d'une contenance nominale < 2,5 litres (à l'exclusion des bouteilles recouvertes de cuir ou de cuir reconstitué et des biberons)	7010[.90(.41 + .43 + .45 + .47)]	p/st	S	
23.13.11.50 ¤	Bouteilles et flacons en verre non coloré pour produits alimentaires et boissons d'une contenance nominale < 2,5 litres (à l'exclusion des bouteilles recouvertes de cuir ou de cuir reconstitué et des biberons)	7010[.90(.51 + .53 + .55 + .57)]	p/st	S	
23.13.11.60 ¤	Récipients en verre pour produits alimentaires et boissons d'une contenance nominale < 2,5 litres (à l'exclusion des bouteilles et flacons recouverts de cuir ou de cuir reconstitué, de la verrerie de table et des bouteilles et récipients dont l'isolation est assurée par le vide)	7010[.90(.61 + .67)]	p/st	S	
23.13.11.70 ¤	Récipients en verre pour produits pharmaceutiques d'une contenance nominale < 2,5 litres	7010[.90(.71 + .79)]	p/st	S	
23.13.11.80 ¤	Récipients en verre pour le transport ou l'emballage commercial d'une contenance nominale < 2,5 litres (à l'exclusion des récipients pour produits alimentaires et boissons, des récipients pour produits pharmaceutiques et des récipients obtenus à partir d'un tube de verre)	7010[.90(.91 + .99)]	p/st	S	
CPA: 23.13.12	*Verres à boire autres qu'en vitrocérame*				
23.13.12.20	Verres à boire, y compris les verres à pied, en cristal au plomb cueilli à la main (à l'exclusion des articles en vitrocérame)	7013[.22(.10) + .33(.11 + .19)]	p/st	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
23.13.12.40	Verres à boire, y compris les verres à pied, en cristal au plomb cueilli mécaniquement (à l'exclusion des articles en vitrocérame)	7013[.22(.90) + .33(.91 + .99)]	p/st	S	
23.13.12.60	Verres à boire, en verre trempé (à l'exclusion des verres à pied en cristal au plomb et des articles en vitrocérame ou en cristal au plomb)	7013 37 10	p/st	S	
23.13.12.90	Autres verres à boire	7013[.28(.10 + .90) + .37(.51 + .59 + .91 + .99)]	p/st	S	
CPA: 23.13.13	*Verrerie domestique, objets en verre pour la toilette ou le bureau, objets décoratifs d'intérieur*				
23.13.13.10	Objets en cristal au plomb cueilli à la main pour le service de la table ou pour la cuisine (à l'exclusion des articles en vitrocérame et des verres à boire en verre trempé)	7013[.41(.10) + .91(.10)]	p/st	S	
23.13.13.30	Objets en cristal au plomb cueilli mécaniquement pour le service de la table ou pour la cuisine (à l'exclusion des articles en vitrocérame et des verres à boire en verre trempé)	7013[.41(.90) + .91(.90)]	p/st	S	
23.13.13.50 ¤	Objets en verre pour le service de la table ou pour la cuisine d'un coefficient de dilatation linéaire ≤ 5 × 10^{-6} par kelvin entre 0 °C et 300 °C (à l'exclusion des articles en vitrocérame et des verres à boire en cristal au plomb et en verre trempé)	7013 42	p/st	S	
23.13.13.60	Objets en vitrocérame, pour le service de la table, la cuisine, la toilette, le bureau, la décoration intérieure ou usages similaires	7013 10	p/st	S	
23.13.13.90	Objets en verre trempé pour le service de la table ou pour la cuisine (à l'exclusion des verres à boire)	7013[.49(.10 + .91 + .99) + .99]	p/st	S	
CPA: 23.13.14	*Ampoules en verre pour bouteilles isolantes ou pour autres récipients isolants*				
23.13.14.00	Ampoules en verre, finies ou non, pour bouteilles isolantes et récipients isothermiques dont l'isolation est assurée par le vide	7020[.00(.07 + .08)]	p/st @	S	
NACE: 23.14	**Fabrication de fibres de verre**				
CPA: 23.14.11	*Mèches, stratifils (rovings) et fils, coupés ou non, en fibres de verre*				
23.14.11.10 ¤	Fils de fibres de verre coupés («chopped strands»), d'une longueur ≥ 3 mm et ≤ 50 mm	7019 11	kg	S	
23.14.11.30	Stratifils («rovings») de fibres de verre	7019 12	kg	S	
23.14.11.50 ¤	Mèches et fils de filaments de fibres de verre (à l'exclusion des fils coupés d'une longueur ≥ 3 mm et ≤ 50 mm)	7019 19 10	kg	S	
23.14.11.62	Mats en filaments de fibres de verre	7019 31 10	kg	S	
23.14.11.67	Voiles en filaments de fibres de verre	7019 32 10	kg	S	
23.14.11.70	Mèches et fils en fibres de verre discontinues	7019 19 90	kg	S	
CPA: 23.14.12	*Voiles, nappes, mats, matelas, panneaux et autres produits en fibres de verre, à l'exclusion des produits tissés*				
23.14.12.17	Mats en laine de verre	7019 31 90	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
23.14.12.37	Voiles en laine de verre	7019 32 90	kg	S	
23.14.12.50 ¤	Nappes, matelas, panneaux et produits similaires, non tissés, en fibres de verre	7019 39	kg	S	
23.14.12.97 ¤	Fibres de verre, y compris la laine de verre, et ouvrages en ces matières (à l'exclusion des fibres discontinues, stratifils [«rovings»], fils coupés ou non, tissus [y compris rubans], voiles, mats, nappes, matelas, panneaux et produits similaires non tissés, laines minérales et ouvrages en ces matières, isolateurs ou pièces isolantes électriques, fibres optiques, faisceaux de fibres optiques ou câbles à fibres optiques, brosses ou pinceaux en fibres de verre et perruques pour poupées)	7019 90	kg	S	
NACE: 23.19	**Fabrication et façonnage d'autres articles en verre, y compris verre technique**				
CPA: 23.19.11	*Verre en masse, en billes (à l'exclusion des microsphères), barres ou tubes, non travaillé*				
23.19.11.10	Verre en masse (à l'exclusion du verre sous forme de poudre, de grenailles ou de flocons)	7001[.00(.91 + .99)]	kg	S	
23.19.11.30 ¤	Billes, barres et baguettes en verre non travaillé (à l'exclusion des billes de verre ayant le caractère de jouet, des billes de verre polies après modelage, utilisées comme bouchons, et des microsphères de diamètre <= 1 mm)	7002[.10 + .20(.10 + .90)]	kg	S	
23.19.11.50	Tubes en verre non travaillé, y compris ceux à la masse desquels a été ajouté un matériau fluorescent (à l'exclusion des tubes revêtus intérieurement d'un matériau fluorescent)	7002[.31 + .32 + .39]	kg	S	
CPA: 23.19.12	*Pavés, dalles, briques, carreaux, tuiles et autres articles, en verre pressé ou moulé; verres assemblés en vitraux; verre «multicellulaire» ou verre «mousse» en blocs, plaques ou formes similaires*				
23.19.12.00 ¤	Pavés, dalles, briques, carreaux, tuiles et autres articles en verre pour le bâtiment ou la construction n.c.a.	7016[.90(.10 + .40 + .70)]	kg	S	
CPA: 23.19.21	*Ampoules et enveloppes tubulaires, ouvertes, et leurs parties, en verre, pour lampes électriques, tubes cathodiques ou similaires*				
23.19.21.00	Ampoules en verre, ouvertes, pour lampes électriques, tubes cathodiques et similaires	7011[.10 + .20 + .90]	kg	S	
CPA: 23.19.22	*Verres d'horlogerie et de lunetterie, non travaillés optiquement; sphères creuses et leurs segments, en verre, pour la fabrication de ces verres*				
23.19.22.00	Verres d'horlogerie et de lunetterie médicale ou non, non travaillés optiquement	7015[.10 + .90]	kg	S	
CPA: 23.19.23	*Verrerie de laboratoire, d'hygiène ou de pharmacie; ampoules de verre*				
23.19.23.30	Verrerie de laboratoire, d'hygiène ou de pharmacie, même graduée ou jaugée	7017[.10 + .20 + .90]	kg	S	
23.19.23.50	Ampoules en verre	7010 10	p/st	S	
CPA: 23.19.24	*Parties en verre d'appareils d'éclairage, enseignes et panneaux lumineux*				
23.19.24.00	Parties en verre d'appareils d'éclairage, etc.	9405[.91(.10 + .90)]		S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 23.19.25	*Isolateurs en verre*				
23.19.25.00	Isolateurs en verre pour l'électricité (à l'exclusion des pièces isolantes autres que les isolateurs pour machines, appareils ou installations électriques)	8546 10	kg	S	
CPA: 23.19.26	*Produits en verre technique n.c.a.*				
23.19.26.40	Verres de signalisation et éléments d'optique en verre non travaillés optiquement; cubes, dés et autres verreries pour mosaïques ou décorations similaires (à l'exclusion des panneaux et autres motifs décoratifs prêts à l'emploi en cubes de verre pour mosaïques)	7014 + 7016 10	kg	S	
23.19.26.70 ¤	Verroterie, y compris perles de verre, imitations de perles fines ou pierres gemmes et articles similaires	7018[.10(.11 + .19 + .30 + .51 + .59 + .90) + .20 + .90(.10 + .90)]	kg	S	
23.19.26.90	Autres ouvrages en verre n.c.a.	7020[.00(.05 + .10 + .30 + .80)]		S	
NACE: 23.20	**Fabrication de produits réfractaires**				
CPA: 23.20.11	*Briques, dalles, carreaux et autres produits céramiques en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses*				
23.20.11.00	Briques, dalles, carreaux et autres pièces céramiques en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues	6901	kg	S	
CPA: 23.20.12	*Briques, dalles, carreaux et matériaux céramiques réfractaires de construction, autres que ceux en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses*				
23.20.12.10 ¤	Briques, dalles, carreaux et pièces céramiques analogues de construction, réfractaires, d'une teneur en poids de MgO, CaO ou Cr_2O_3 > 50 % (à l'exclusion des produits en farines siliceuses fossiles et en terres siliceuses, des tubes et des tuyaux)	6902 10	kg	S	
23.20.12.33 ¤	Briques, dalles, carreaux et pièces céramiques analogues de construction, réfractaires, y compris les briques, dalles et carreaux, d'une teneur en poids de silice (SiO_2) ≥ 93 %	6902 20 10	kg	S	
23.20.12.35 ¤	Briques, dalles, carreaux et pièces céramiques analogues de construction, réfractaires, y compris les briques, dalles et carreaux, d'une teneur en poids d'alumine > 7 % mais < 45 %, ou > 50 % si mélangée à de la silice (SiO_2)	6902 20 91	kg	S	
23.20.12.37 ¤	Briques, dalles, carreaux et pièces céramiques analogues de construction, réfractaires, y compris les briques, dalles et carreaux, d'une teneur en poids en alumine (Al_2O_3), en silice (SiO_2) ou en mélange ou combinaison de ces produits > 50 %	6902 20 99	kg	S	
23.20.12.90 ¤	Briques, dalles, carreaux et pièces céramiques analogues de construction, réfractaires, n.c.a.	6902 90	kg	S	
CPA: 23.20.13	*Ciments, mortiers, bétons et compositions similaires réfractaires n.c.a.*				
23.20.13.00	Ciments, mortiers, bétons et compositions similaires réfractaires, y compris les matières plastiques, pisés et gunites réfractaires (à l'exclusion des préparations à base de carbone)	3816	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 23.20.14	*Produits réfractaires non cuits et autres produits céramiques réfractaires*				
23.20.14.10	Ouvrages contenant de la magnésite, de la dolomie ou de la chromite, y compris les briques, pavés et dalles et les pierres de touche pour tester les métaux précieux (à l'exclusion des produits réfractaires)	6815 91	kg	S	
23.20.14.30 ¤	Articles céramiques réfractaires n.c.a. contenant en poids > 25 % de graphite ou d'autre carbone	6903[.10 + .90(.10)]	kg	S	
23.20.14.55 ¤	Articles céramiques réfractaires n.c.a. contenant en poids < 45 % alumine (Al2O3) et > 50 % si mélangée à de la silice (SiO2)	6903 20 10	kg	S	
23.20.14.59 ¤	Articles céramiques réfractaires n.c.a. contenant en poids ≥ 45 % alumine (Al2O3) et > 50 % si mélangée à de la silice (SiO2)	6903 20 90	kg	S	
23.20.14.90	Articles céramiques réfractaires n.c.a.	6903 90 90	kg	S	
NACE: 23.31	**Fabrication de carreaux en céramique**				
CPA: 23.31.10	*Carreaux et dalles en céramique*				
23.31.10.10 ¤	Carreaux, cubes, dés et articles similaires en céramique, non vernissés ni émaillés, d'une superficie < 49 cm^2	6907 10	m^2	S	
23.31.10.20 ¤	Carreaux, cubes, dés et articles similaires en céramique, vernissés ou émaillés, d'une superficie < 49 cm^2	6908 10	m^2	S	
23.31.10.50	Carreaux et dalles de pavement ou de revêtement en céramique ou en grès, non vernissés ni émaillés; cubes, dés et articles similaires pour mosaïques, en céramique ou en grès, non vernissés ni émaillés, sur support ou non	6907[.90(.20 + .80)]	m^2	S	
23.31.10.71	Carreaux doubles en céramique du type spaltplatten, vernissés ou émaillés	6908[.90(.11 + .31)]	m^2	S	
23.31.10.73 ¤	Carreaux et dalles de pavement ou de revêtement en grès, vernissés ou émaillés, d'une superficie > 90 cm^2	6908 90 91	m^2	S	
23.31.10.75 ¤	Carreaux et dalles de pavement ou de revêtement en faïence ou en poterie fine, vernissés ou émaillés, d'une superficie > 90 cm^2	6908 90 93	m^2	S	
23.31.10.79 ¤	Carreaux et dalles de pavement ou de revêtement en céramique, vernissés ou émaillés (à l'exclusion des carreaux doubles en céramique du type spaltplatten et des carreaux et dalles en grès, en faïence et en poterie fine d'une superficie ≤ 90 cm^2)	6908[.90(.20 + .51 + .99)]	m^2	S	
NACE: 23.32	**Fabrication de briques, tuiles et produits de construction, en terre cuite**				
CPA: 23.32.11	*Briques de construction, hourdis, cache-poutrelles et articles similaires, en céramique non réfractaire*				
23.32.11.10	Briques de construction en céramique non réfractaire (à l'exclusion des briques en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses)	6904 10	m^3 @	S	
23.32.11.30	Hourdis, cache-poutrelles et articles similaires en céramique non réfractaire (à l'exclusion des produits en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses)	6904 90	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 23.32.12	*Tuiles, éléments de cheminée, conduits de fumée, ornements architectoniques et autres poteries de bâtiment, en céramique*				
23.32.12.50	Tuiles en céramique non réfractaire	6905 10	p/st	S	
23.32.12.70	Produits de construction en céramique non réfractaire, y compris les éléments de cheminée, conduits de fumée, ornements architectoniques, grilles et claies (à l'exclusion des tuyaux, gouttières et similaires)	6905 90	kg	S	
CPA: 23.32.13	*Tuyaux, gouttières et accessoires de tuyauterie, en céramique*				
23.32.13.00	Tuyaux, conduits, gouttières et pièces d'assemblage pour tuyaux, pièces d'obturation de tuyaux, raccords de tuyaux et autres accessoires de tuyauterie, en céramique	6906	kg	S	
NACE: 23.41	**Fabrication d'articles céramiques à usage domestique ou ornemental**				
CPA: 23.41.11	*Vaisselle, autres articles de table ou d'économie domestique et articles de toilette, en porcelaine*				
23.41.11.30	Articles en porcelaine pour le service de la table ou de la cuisine (à l'exclusion des appareils électrothermiques et des moulins à café et à épices dont les éléments de travail sont en métal)	6911 10	kg	S	
23.41.11.50	Articles de ménage et d'économie domestique et articles d'hygiène et de toilette n.c.a. en porcelaine	6911 90	kg	S	
CPA: 23.41.12	*Vaisselle, autres articles de table ou d'économie domestique et articles de toilette, autres qu'en porcelaine*				
23.41.12.10	Articles de ménage et d'économie domestique et articles d'hygiène et de toilette en céramique: terre commune	6912 00 10	kg	S	
23.41.12.30	Articles de ménage et d'économie domestique et articles d'hygiène et de toilette en céramique: grès	6912 00 30	kg	S	
23.41.12.50	Articles de ménage et d'économie domestique et articles d'hygiène et de toilette en céramique: faïence ou poterie fine	6912 00 50	kg	S	
23.41.12.90	Articles de ménage et d'économie domestique et articles d'hygiène et de toilette en céramique: autres	6912 00 90	kg	S	
CPA: 23.41.13	*Statuettes et autres objets d'ornement en céramique*				
23.41.13.30	Statuettes et autres objets d'ornementation en porcelaine	6913 10		S	
23.41.13.50	Statuettes et autres objets d'ornementation en céramique	6913[.90(.10 + .93 + .98)]		S	
NACE: 23.42	**Fabrication d'appareils sanitaires en céramique**				
CPA: 23.42.10	*Appareils sanitaires en céramique*				
23.42.10.30 ¤	Éviers, lavabos, colonnes de lavabos, baignoires, bidets, cuvettes d'aisance, réservoirs de chasse, urinoirs et autres appareils fixes pour usages sanitaires en céramique de porcelaine	6910 10	p/st @	S	
23.42.10.50	Éviers, lavabos, colonnes de lavabos, baignoires, bidets, cuvettes d'aisance, réservoirs de chasse, urinoirs et autres appareils fixes pour usages sanitaires en céramique n.c.a.	6910 90	p/st @	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
NACE: 23.43	**Fabrication d'isolateurs et pièces isolantes en céramique**				
CPA: 23.43.10	*Isolateurs en céramique; pièces isolantes pour machines, appareils ou équipements électriques, en céramique*				
23.43.10.30 ¤	Isolateurs en céramique pour l'électricité (à l'exclusion des pièces isolantes)	8546 20	kg	S	
23.43.10.50	Pièces isolantes en céramique pour usages électriques	8547 10	kg	S	
NACE: 23.44	**Fabrication d'autres produits céramiques à usage technique**				
CPA: 23.44.11	*Porcelaines pour laboratoires ou pour usages chimiques ou techniques*				
23.44.11.00	Appareils et articles en céramique de porcelaine pour usages chimiques ou techniques	6909 11	kg	S	
CPA: 23.44.12	*Autres produits céramiques pour laboratoires ou pour usages chimiques ou techniques*				
23.44.12.10	Appareils et articles en céramique autre que de porcelaine pour usages chimiques ou techniques	6909[.12 + .19]	kg	S	
23.44.12.30	Aimants permanents et articles destinés à devenir des aimants permanents après aimantation (à l'exclusion des articles en métal)	8505[.19(.10 + .90)]	kg	S	
NACE: 23.49	**Fabrication d'autres produits céramiques**				
CPA: 23.49.11	*Produits céramiques à usage agricole et emballages en céramique*				
23.49.11.00	Auges, bacs et récipients similaires en céramique, pour l'économie rurale; cruchons et récipients similaires de transport ou d'emballage en céramique	6909 90	kg	S	
CPA: 23.49.12	*Autres produits céramiques non structurels n.c.a.*				
23.49.12.30	Autres ouvrages en porcelaine n.c.a., y compris les catelles non réfractaires, les garnitures pour cheminées (foyers) et feux ouverts, les pots de fleurs, les poignées, pommeaux et boutons, les plaques-enseignes et panneaux-réclames et les humidificateurs pour radiateurs	6914 10	kg	S	
23.49.12.50 ¤	Ouvrages en céramique n.c.a. (à l'exclusion des ouvrages en porcelaine)	6914 90	kg	S	
NACE: 23.51	**Fabrication de ciment**				
CPA: 23.51.11	*Clinkers de ciment*				
23.51.11.00	Ciments non pulvérisés dits «clinkers»	2523 10	kg	T	
CPA: 23.51.12	*Ciment portland, ciment alumineux, ciment de laitier et ciments hydrauliques similaires*				
23.51.12.10	Ciments Portland	2523[.21 + .29]	kg	S	
23.51.12.90	Autres ciments hydrauliques	2523[.30 + .90]	kg	S	
NACE: 23.52	**Fabrication de chaux et plâtre**				
CPA: 23.52.10	*Chaux vive, chaux éteinte et chaux hydraulique*				
23.52.10.33	Chaux vive	2522 10	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
23.52.10.35	Chaux éteinte	2522 20	kg	S	
23.52.10.50	Chaux hydraulique	2522 30	kg	S	
CPA: 23.52.20	*Plâtre*				
23.52.20.00	Plâtres constitués de gypse calciné ou de sulfate de calcium (y compris pour utilisation dans la construction, l'apprêt des tissus ou du papier et la dentisterie)	2520 20	kg	S	
CPA: 23.52.30	*Dolomie calcinée ou agglomérée*				
23.52.30.30	Dolomie calcinée ou frittée, brute, dégrossie ou simplement débitée en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire	2518 20	kg	T	
23.52.30.50	Pisé de dolomie	2518 30	kg	T	
NACE: 23.61	**Fabrication d'éléments en béton pour la construction**				
CPA: 23.61.11	*Tuiles, carreaux, dalles, briques et articles similaires, en ciment, béton ou pierre artificielle*				
23.61.11.30	Blocs et briques pour la construction en ciment, béton ou pierre artificielle	6810[.11(.10 + .90)]	kg	S	
23.61.11.50	Tuiles, carreaux, dalles et articles similaires, en ciment, béton ou pierre artificielle (à l'exclusion des blocs et des briques)	6810 19	kg	S	
CPA: 23.61.12	*Éléments préfabriqués pour la construction, en ciment, béton ou pierre artificielle*				
23.61.12.00	Éléments structurels préfabriqués pour le bâtiment ou le génie civil, en ciment, béton ou pierre artificielle	6810 91	kg	S	
CPA: 23.61.20	*Constructions préfabriquées en béton*				
23.61.20.00 z	Constructions préfabriquées en ciment	9406 00 80b		S	
NACE: 23.62	**Fabrication d'éléments en plâtre pour la construction**				
CPA: 23.62.10	*Éléments en plâtre pour la construction*				
23.62.10.50	Planches, plaques, panneaux, carreaux et articles similaires en plâtre ou en compositions à base de plâtre, revêtus ou renforcés de papier ou de carton uniquement (à l'exclusion des ouvrages à liaison en plâtre ornementés)	6809 11	m^2	S	
23.62.10.90 ¤	Planches, plaques, panneaux, carreaux et articles similaires en plâtre ou en compositions à base de plâtre, non revêtus ou renforcés de papier ou de carton uniquement (à l'exclusion des ouvrages à liaison en plâtre ornementés)	6809 19	m^2	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
NACE: 23.63	**Fabrication de béton prêt à l'emploi**				
CPA: 23.63.10	*Béton prêt à l'emploi*				
23.63.10.00	Béton prêt à la coulée	3824 50 10	kg	S	
NACE: 23.64	**Fabrication de mortiers et bétons secs**				
CPA: 23.64.10	*Mortiers et bétons secs*				
23.64.10.00	Mortiers et bétons industriels	3824 50 90	kg	S	
NACE: 23.65	**Fabrication d'ouvrages en fibre-ciment**				
CPA: 23.65.11	*Planches, blocs et articles similaires, en fibres végétales, en paille ou en déchets de bois, agglomérés avec des liants minéraux*				
23.65.11.00	Panneaux, planches, carreaux, blocs et articles similaires en fibres végétales, en paille ou en copeaux, plaquettes, particules, sciures ou autres déchets de bois, agglomérés avec du ciment, du plâtre ou d'autres liants minéraux	6808	m^2 @	S	
CPA: 23.65.12	*Ouvrages en amiante-ciment, cellulose-ciment ou similaires*				
23.65.12.20 ¤	Ouvrages en amiante-ciment, cellulose-ciment ou mélanges similaires de fibres (amiante, cellulose et autres fibres végétales, fibres de polymères synthétiques ou de verre, filaments métalliques, etc.) et de ciment ou autres liants hydrauliques, contenant de l'amiante	6811 40	kg	S	
23.65.12.40 ¤	Plaques, panneaux, carreaux, tuiles et articles similaires, en cellulose-ciment ou mélanges similaires de fibres (cellulose et autres fibres végétales, fibres de polymères synthétiques ou de verre, filaments métalliques, etc.) et de ciment ou autres liants hydrauliques, ne contenant pas d'amiante	6811[.81 + .82]	m^2 @	S	
23.65.12.70 ¤	Ouvrages en cellulose-ciment ou similaires, ne contenant pas d'amiante (à l'exclusion des plaques ondulées et des autres plaques, panneaux, carreaux, tuiles et articles similaires)	6811 89	kg	S	
NACE: 23.69	**Fabrication d'autres ouvrages en béton, en ciment ou en plâtre**				
CPA: 23.69.11	*Autres ouvrages en plâtre ou en compositions à base de plâtre n.c.a.*				
23.69.11.00	Ouvrages en plâtre ou en compositions à base de plâtre n.c.a.	6809 90	kg	S	
CPA: 23.69.19	*Ouvrages en ciment, béton ou pierre artificielle n.c.a.*				
23.69.19.30 z	Tuyaux en ciment, béton ou pierre artificielle	6810 99 00a	kg	S	
23.69.19.80 z	Ouvrages en ciment, béton ou pierre artificielle à usages autres que la construction (y compris les vases, pots de fleurs, ornements architectoniques et pour le jardin, statuettes et objets d'ornement)	6810 99 00b	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
NACE: 23.70	**Taille, façonnage et finissage de pierres**				
CPA: 23.70.11	*Marbre, travertin, albâtre, travaillés, et ouvrages en marbre, travertin et albâtre (à l'exclusion des pavés, bordures, dalles, carreaux, cubes et articles similaires); granulats, débris et poudre de marbre, travertin et albâtre, colorés artificiellement*				
23.70.11.00 ¤	Marbre, travertin et albâtre, travaillés, et ouvrages en ces pierres, pour la construction (à l'exclusion des carreaux, cubes, dés et articles similaires d'une superficie < 7 cm^2 et des pavés, bordures de trottoirs et dalles de pavage)	6802[.21 + .91]	kg	S	
CPA: 23.70.12	*Autres pierres de taille ou de construction travaillées et ouvrages en ces pierres; autres granulats et poudre de pierre naturelle colorés artificiellement; ouvrages en ardoise agglomérée*				
23.70.12.10	Pavés, bordures de trottoirs et dalles de pavage en pierres naturelles (à l'exclusion de l'ardoise)	6801	kg	S	
23.70.12.30 ¤	Carreaux, cubes, dés et articles similaires en pierres naturelles, même de forme autre que carrée ou rectangulaire, dont la plus grande surface peut être inscrite dans un carré de côté < 7 cm; granulés, éclats et poudres de pierres naturelles colorés artificiellement	6802 10	kg	S	
23.70.12.60 ¤	Granit, travaillé, et ouvrages en granit, pour la construction (à l'exclusion des carreaux, cubes, dés et articles similaires dont la plus grande surface peut être inscrite dans un carré de côté < 7 cm et des pavés, bordures de trottoirs et dalles de pavage)	6802[.23 + .93(.10 + .90)]	kg	S	
23.70.12.70 ¤	Pierres de taille et de construction et ouvrages en ces pierres (à l'exclusion des pierres et ouvrages en granit ou en ardoise et des carreaux, cubes, dés et articles similaires d'une superficie < 7 cm^2)	6802[.29 + .92 + .99(.10 + .90)]	kg	S	
23.70.12.80	Ardoise naturelle travaillée et ouvrages en ardoise naturelle ou agglomérée (ardoisine)	6803[.00(.10 + .90)]	kg	S	
NACE: 23.91	**Fabrication de produits abrasifs**				
CPA: 23.91.11	*Meules et articles similaires pour le travail des pierres, sans bâtis, et leurs parties, en pierres naturelles, en abrasifs naturels ou artificiels agglomérés ou en céramique*				
23.91.11.10	Meules à moudre ou à défibrer (sans bâtis),	6804 10	kg	S	
23.91.11.20	Meules et articles similaires sans bâtis, en diamants naturels ou synthétiques agglomérés (à l'exclusion des meules à moudre ou à défibrer)	6804 21	kg	S	
23.91.11.30	Meules et articles similaires sans bâtis, en abrasifs artificiels agglomérés, avec agglomérant, en résines synthétiques, renforcés (à l'exclusion des meules à moudre ou à défibrer)	6804 22 18	kg	S	
23.91.11.40	Meules et articles similaires sans bâtis, en abrasifs artificiels agglomérés, avec agglomérant en résines synthétiques, non renforcés (à l'exclusion des meules à moudre ou à défibrer)	6804 22 12	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
23.91.11.50	Meules et articles similaires sans bâtis,, en abrasifs artificiels agglomérés, avec agglomérant en substances céramiques ou en silicates (à l'exclusion des meules à moudre ou à défibrer)	6804 22 30	kg	S	
23.91.11.90	Autres meules et articles similaires, sans bâtis; pierres à aiguiser ou à polir à la main	6804[.22(.50 + .90) + .23 + .30]	kg	S	
CPA: 23.91.12	*Abrasifs en poudre ou en grains, appliqués sur produits textiles, papier ou carton*				
23.91.12.30	Abrasifs naturels ou artificiels en poudre ou en grains appliqués sur tissus en matières textiles seulement	6805 10	m^2 @	S	
23.91.12.50	Abrasifs naturels ou artificiels en poudre ou en grains appliqués sur papier ou carton seulement	6805 20	m^2 @	S	
23.91.12.90	Abrasifs naturels ou artificiels en poudre ou en grains appliqués sur des supports autres qu'en textiles seulement ou qu'en papier ou carton seulement	6805 30	m^2 @	S	
NACE: 23.99	**Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.**				
CPA: 23.99.11	*Amiante travaillé en fibres; mélanges à base d'amiante et de carbonate de magnésium; ouvrages en ces mélanges ou en amiante; garnitures de friction pour freins, embrayages ou similaires, non montées*				
23.99.11.00	Amiante travaillé en fibres; mélanges à base d'amiante et de carbonate de magnésium; ouvrages en ces mélanges ou en amiante; garnitures de friction pour freins, embrayages ou similaires, non montées	6812[.80(.10 + .90) + .91 + .92 + .93 + .99(.10 + .90)] + 6813[.20 + .81 + .89]	kg	S	
CPA: 23.99.12	*Ouvrages en asphalte ou en produits similaires*				
23.99.12.55	Ouvrages en asphalte ou en produits similaires, par exemple bitume de pétrole ou brai de coaltar, en rouleaux	6807 10	m^2	S	
23.99.12.90	Produits bitumeux (à l'exclusion des produits en rouleaux)	6807 90	kg	S	
CPA: 23.99.13	*Mélanges bitumineux à base de bitume et de matériaux pierreux naturels et artificiels, d'asphalte naturel ou de substances apparentées*				
23.99.13.10	Mélanges bitumineux à base de granulats naturels ou artificiels et d'un liant bitumineux ou d'asphalte naturel	2715	kg	S	
23.99.13.20	Granulats pré-enrobés	2517 30	kg	S	
CPA: 23.99.14	*Graphites artificiel, colloïdal ou semi-colloïdal; préparations à base de graphite ou d'autres carbones, sous forme de produits semi-finis*				
23.99.14.00	Graphite artificiel, colloïdal et semi-colloïdal, préparation à base de graphite	3801[.10 + .20(.10 + .90) + .30 + .90]	kg	S	
CPA: 23.99.15	*Corindon artificiel*				
23.99.15.00	Corindon artificiel (à l'exclusion des mélanges mécaniques)	2818[.10(.11 + .19 + .91 + .99)]	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 23.99.19	*Produits minéraux non métalliques n.c.a.*				
23.99.19.10	Laines de laitier, de scories, de roches et similaires, même mélangées entre elles, en masses, feuilles ou rouleaux	6806 10	kg	S	
23.99.19.20	Vermiculite expansée, argiles expansées, mousse de scories et produits minéraux similaires expansés, même mélangés entre eux	6806[.20(.10 + .90)]	kg	S	
23.99.19.30	Mélanges et ouvrages en matières minérales à usages d'isolants thermiques ou sonores n.c.a.	6806 90	kg	S	
23.99.19.50	Mica travaillé et ouvrages en mica	6814[.10 + .90]	kg	S	
23.99.19.70	Ouvrages en graphite ou en autre carbone, pour usages autres qu'électriques	6815[.10(.10 + .90)]	kg	S	
23.99.19.80	Ouvrages en tourbe, y compris les plaques, coquilles et pots pour la culture des plants (à l'exclusion des articles textiles en fibres de tourbe)	6815 20	kg	S	
23.99.19.90	Ouvrages en pierres ou en autres matières minérales, n.c.a.	6815 99	kg	S	
NACE: 24.10	**Sidérurgie**				
CPA: 24.10.11	*Fontes brutes et fontes spiegel en gueuses, saumons ou autres formes primaires*				
24.10.11.00	Fontes brutes et fontes spiegel en gueuses, saumons ou autres formes primaires	7201[.10(.11 + .19 + .30 + .90) + .20 + .50(.10 + .90)]	kg	S	
CPA: 24.10.12	*Ferroalliages*				
24.10.12.15	Ferromanganèse	7202[.11(.20 + .80) + .19]	kg	S	
24.10.12.30	Ferrosilicium	7202[.21 + .29(.10 + .90)]	kg	S	
24.10.12.45	Ferrosilicomanganèse	7202 30	kg	S	
24.10.12.60	Ferrochrome	7202[.41(.10 + .90) + .49(.10 + .50 + .90)]	kg	S	
24.10.12.75	Ferromolybdène	7202 70	kg	S	
24.10.12.90	Autres ferroalliages n.c.a.	7202[.50 + .60 + .80 + .91 + .92 + .93 + .99(.10 + .30 + .80)]	kg	S	
CPA: 24.10.13	*Produits ferreux obtenus par réduction directe des minerais de fer et autres produits ferreux spongieux, en morceaux, boulettes ou formes similaires; fer d'une pureté minimale en poids de 99,94 %, en morceaux, boulettes ou formes similaires*				
24.10.13.00 ¤	Produits ferreux obtenus par réduction directe des minerais de fer et autres produits ferreux spongieux, en morceaux, boulettes ou formes similaires; fer d'une pureté minimale en poids de 99,94 %, en morceaux, boulettes ou formes similaires	7203[.10 + .90]	kg	S	
CPA: 24.10.14	*Grenailles et poudres de fonte brute, de fonte spiegel ou d'acier*				
24.10.14.10	Grenailles et poudres de fonte brute, de fonte spiegel, de fer ou d'acier	7205[.10 + .21 + .29]	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
24.10.14.20	Déchets lingotés en fer ou en acier (à l'exclusion des produits répondant, en ce qui concerne leur composition chimique, aux définitions des fontes brutes, des fontes spiegel ou des ferroalliages)	7204 50	kg	S	
CPA: 24.10.21	*Acier non allié en lingots ou autres formes primaires et demi-produits en acier non allié*				
24.10.21.10	Demi-produits rectangulaires, en aciers non alliés	7207[.12(.10 + .90) + .20(.32 + .39)]	kg	S	
24.10.21.21 z	Lingots, autres formes primaires et demi-produits pour tubes sans soudure, en aciers non alliés	7206 10 + 7207[.11(.11a + .14a + .16a) + .19(.12a) + .20(.11a + .15a + .17a + .52a)]	kg	S	
24.10.21.22 z	Autres lingots, autres formes primaires et demi-produits longs, ébauches pour profilés inclus, en aciers non alliés	7206 90 + 7207[.11(.11b + .14b + .16b + .90) + .19(.12b + .19 + .80) + .20(.11b + .15b + .17b + .19 + .52b + .59 + .80)]	kg	S	
CPA: 24.10.22	*Acier inoxydable en lingots ou autres formes primaires et demi-produits en acier inoxydable*				
24.10.22.10	Demi-produits plats (brames), en acier inoxydable	7218[.91(.10 + .80)]	kg	S	
24.10.22.21 z	Lingots, autres formes primaires et demi-produits longs pour tubes sans soudures, en acier inoxydable	7218[.10(.00a) + .99(.11a + .20a)]	kg	S	
24.10.22.22 z	Autres lingots, formes primaires et demi-produits longs, en acier inoxydable	7218[.10(.00b) + .99(.11b + .19 + .20b + .80)]	kg	S	
CPA: 24.10.23	*Autres aciers alliés en lingots ou autres formes primaires et demi-produits en autres aciers alliés*				
24.10.23.10	Demi-produits rectangulaires, en aciers alliés autres qu'inoxydable	7224 90 14	kg	S	
24.10.23.21 z	Lingots, autres formes primaires et demi-produits longs pour tubes sans soudure, en aciers alliés autres qu'inoxydable	7224[.10(.10a + .90a) + .90(.02a + .03a + .05a + .07a + .31a + .38a)]	kg	S	
24.10.23.22 z	Autres lingots, formes primaires et demi-produits longs, en aciers alliés autres qu'inoxydable	7224[.10(.10b + .90b) + .90(.02b + .03b + .05b + .07b + .18 + .31b + .38b + .90)]	kg	S	
CPA: 24.10.31	*Produits laminés plats en acier non allié, simplement laminés à chaud, d'une largeur supérieure ou égale à 600 mm*				
24.10.31.10 ¤	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, simplement laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, enroulés	7208[.10 + .25 + .26 + .27 + .36 + .37 + .38 + .39]	kg	S	
24.10.31.30 ¤	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, non enroulés, simplement laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, présentant des motifs en relief obtenus directement lors du laminage et produits d'une épaisseur < 4,75 mm, sans motifs en relief (à l'exclusion des produits laminés sur les 4 faces ou en cannelures fermées, d'une largeur ≤ 1 250 mm et d'une épaisseur ≥ 4 mm)	7208[.40 + .53(.90) + .54]	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
24.10.31.50 ¤	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm (à l'exclusion des «larges plats»), non enroulés, simplement laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, sans motifs en relief; produits laminés plats, en fer ou en acier, d'une largeur ≥ 600 mm, laminés à chaud et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, mais non plaqués ni revêtus	7208[.51(.20 + .91 + .98) + .52(.10 + .91 + .99) + .53(.10) + .90(.20 + .80)]	kg	S	
CPA: 24.10.32	*Produits laminés plats en acier non allié, simplement laminés à chaud, d'une largeur inférieure à 600 mm*				
24.10.32.10 ¤	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, simplement laminés à chaud sur les quatre faces ou en cannelures fermées, d'une largeur > 150 mm mais < 600 mm, d'une épaisseur ≥ 4 mm, non enroulés, sans motifs en relief, en acier (dit «larges plats»)	7211 13	kg	S	
24.10.32.30 ¤	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, simplement laminés à chaud, non plaqués ni revêtus (à l'exclusion des «larges plats»)	7211[.14 + .19]	kg	S	
CPA: 24.10.33	*Produits laminés plats en acier inoxydable, simplement laminés à chaud, d'une largeur supérieure ou égale à 600 mm*				
24.10.33.10 z¤	Larges bandes laminées à chaud pour relaminage d'une largeur de 600 mm ou plus, en acier inoxydable	7219[.11(.00a) + .12(.10a + .90a) + .13(.10a + .90a) + .14(.10a + .90a)]	kg	S	
24.10.33.20 z¤	Autres produits plats enroulés laminés à chaud d'une largeur de 600 mm ou plus, en acier inoxydable	7219[.11(.00b) + .12(.10b + .90b) + .13(.10b + .90b) + .14(.10b + .90b)]	kg	S	
24.10.33.30 ¤	Tôles d'une largeur de 600 mm ou plus, issues de larges bandes, en acier inoxydable	7219[.22(.10 + .90) + .23 + .24]	kg	S	
24.10.33.40	Tôles d'une largeur de 600 mm ou plus, issues de trains réversibles et larges plats, en acier inoxydable	7219[.21(.10 + .90)]	kg	S	
CPA: 24.10.34	*Produits laminés plats en acier inoxydable, simplement laminés à chaud, d'une largeur inférieure à 600 mm*				
24.10.34.10 z¤	Larges bandes laminées à chaud pour relaminage d'une largeur inférieure à 600 mm, en acier inoxydable	7220[.11(.00a) + .12(.00a)]	kg	S	
24.10.34.20 z¤	Autres produits plats enroulés, laminés à chaud, d'une largeur inférieure à 600 mm, en acier inoxydable	7220[.11(.00b) + .12(.00b)]	kg	S	
CPA: 24.10.35	*Produits laminés plats en autres aciers alliés, simplement laminés à chaud, d'une largeur supérieure ou égale à 600 mm*				
24.10.35.10 ¤	Produits laminés plats en aciers pour outillage ou en aciers alliés autres qu'inoxydable, d'une largeur ≥ 600 mm, simplement laminés à chaud, enroulés (à l'exclusion des produits en aciers à coupe rapide et en aciers au silicium dits «magnétiques»)	7225[.30(.10 + .90)]	kg	S	
24.10.35.20 ¤	Produits laminés plats en aciers à coupe rapide, d'une largeur ≥ 600 mm, laminés à chaud ou à froid	7225[.30(.30) + .40(.15) + .50(.20)]	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
24.10.35.30 ¤	Produits laminés plats en aciers pour outillage ou en aciers alliés autres qu'inoxydable, d'une largeur ≥ 600 mm, simplement laminés à chaud, non enroulés (à l'exclusion des produits revêtus de matières organiques, des produits d'une épaisseur < 4,75 mm et des produits en aciers à coupe rapide ou au silicium dits «magnétiques»)	7225[.40(.12 + .40 + .60)]	kg	S	
24.10.35.40 ¤	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'inoxydable, d'une largeur ≥ 600 mm, simplement laminés à chaud, non enroulés, d'une épaisseur < 4,75 mm (à l'exclusion des produits en aciers pour outillage, à coupe rapide ou au silicium dits «magnétiques»)	7225 40 90	kg	S	
24.10.35.50 ¤	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'inoxydable, d'une largeur ≥ 600 mm, laminés à chaud ou à froid et autrement traités (à l'exclusion des produits zingués et des produits en aciers au silicium dits «magnétiques»)	7225 99	kg	S	
CPA: 24.10.36	*Produits laminés plats en autres aciers alliés, simplement laminés à chaud, d'une largeur inférieure à 600 mm (à l'exclusion des produits en acier au silicium)*				
24.10.36.00 ¤	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'inoxydable, d'une largeur < 600 mm, simplement laminés à chaud (à l'exclusion des produits en aciers à coupe rapide ou au silicium dits «magnétiques»)	7226[.91(.20 + .91 + .99)]	kg	S	
CPA: 24.10.41	*Produits laminés plats en acier non allié, simplement laminés à froid, d'une largeur supérieure ou égale à 600 mm*				
24.10.41.10 z¤	Tôles et bandes laminées à froid, non revêtues, d'une largeur ≥ 600 mm, en aciers autres qu'inoxydable	7209[.15 + .16(.90a) + .17(.90a) + .18(.91a + .99a) + .25 + .26(.90a) + .27(.90a) + .28(.90a) + .90(.20a + .80a)]	kg	S	
24.10.41.30 z	Tôles et bandes magnétiques simplement traitées à la surface d'une largeur de 600 mm ou plus	7209[.16(.90b) + .17(.90b) + .18(.91b + .99b) + .26(.90b) + .27(.90b) + .28(.90b) + .90(.20b + .80b)]	kg	S	
24.10.41.50 ¤	Tôles et bandes magnétiques à grains non orientés, d'une largeur de 600 mm ou plus	7209[.16(.10) + .17(.10) + .18(.10) + .26(.10) + .27(.10) + .28(.10)]	kg	S	
CPA: 24.10.42	*Produits laminés plats en acier inoxydable, simplement laminés à froid, d'une largeur supérieure ou égale à 600 mm*				
24.10.42.00 ¤	Tôles et larges plats laminés à froid d'une largeur de 600 mm ou plus, en acier inoxydable	7219[.31 + .32(.10 + .90) + .33(.10 + .90) + .34(.10 + .90) + .35(.10 + .90) + .90(.20 + .80)]	kg	S	
CPA: 24.10.43	*Produits laminés plats en autres aciers alliés, simplement laminés à froid, d'une largeur supérieure ou égale à 600 mm*				
24.10.43.00 ¤	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'inoxydable, d'une largeur ≥ 600 mm, simplement laminés à froid (à l'exclusion des produits en aciers à coupe rapide ou au silicium dits «magnétiques»)	7225 50 80	kg	S	
CPA: 24.10.51	*Produits laminés plats en acier non allié, d'une largeur supérieure ou égale à 600 mm, plaqués ou revêtus*				
24.10.51.10	Fer blanc et autres tôles et bandes étamées, y compris le fer chromé dit «ECCS»	7210[.11 + .12(.20 + .80) + .50 + .70(.10) + .90(.40)] + 7212 10 10	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
24.10.51.20 ¤	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, zingués électrolytiquement	7210 30	kg	S	
24.10.51.30 ¤	Tôles et bandes revêtues de métal par trempe à chaud, d'une largeur ≥ 600 mm	7210[.20 + .41 + .49 + .61 + .69 + .90(.80)]	kg	S	
24.10.51.40 ¤	Tôles revêtues de matières organiques, d'une largeur de 600 mm ou plus	7210 70 80	kg	S	
24.10.51.50 ¤	Produits laminés plats en fer ou aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, plaqués	7210 90 30	kg	S	
CPA: 24.10.52	*Produits laminés plats en autres aciers alliés, d'une largeur supérieure ou égale à 600 mm, plaqués ou revêtus*				
24.10.52.10 ¤	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'inoxydable, d'une largeur ≥ 600 mm, laminés à chaud ou à froid et zingués électrolytiquement (à l'exclusion des produits en aciers au silicium dits «magnétiques»)	7225 91	kg	S	
24.10.52.30 ¤	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'inoxydable, d'une largeur ≥ 600 mm, laminés à chaud ou à froid et zingués (à l'exclusion des produits zingués électrolytiquement ou en aciers au silicium dits «magnétiques»)	7225 92	kg	S	
CPA: 24.10.53	*Produits laminés plats en acier au silicium, d'une largeur supérieure ou égale à 600 mm*				
24.10.53.10	Tôles et bandes magnétiques à grains orientés, d'une largeur de 600 mm ou plus	7225 11	kg	S	
24.10.53.30 ¤	Produits laminés plats en aciers au silicium dits «magnétiques», d'une largeur ≥ 600 mm, à grains non orientés	7225[.19(.10 + .90)]	kg	S	
CPA: 24.10.54	*Produits laminés plats en acier au silicium, d'une largeur inférieure à 600 mm*				
24.10.54.10 ¤	Bandes laminées à froid en aciers au silicium alliés dits «magnétiques», refendues, à grains orientés, d'une largeur < 600 mm,	7226 11	kg	S	
24.10.54.30 ¤	Produits laminés plats en aciers au silicium dits «magnétiques», à grains non orientés, d'une largeur < 600 mm	7226[.19(.10 + .80)]	kg	S	
CPA: 24.10.55	*Produits laminés plats en acier à coupe rapide, d'une largeur inférieure à 600 mm*				
24.10.55.00 ¤	Produits laminés plats en aciers à coupe rapide, d'une largeur < 600 mm	7226 20	kg	S	
CPA: 24.10.61	*Fil machine enroulé en couronnes irrégulières, laminé à chaud, en acier non allié*				
24.10.61.10	Fil machine crénelé ou autrement déformé en aciers non alliés	7213 10	kg	S	
24.10.61.20	Fil machine en aciers de décolletage	7213 20	kg	S	
24.10.61.30	Fil machine pour ronds à béton (armatures pour béton/barres crénelées, laminées à froid)	7213 91 10	kg	S	
24.10.61.40	Fil machine pour pneumatiques	7213 91 20	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
24.10.61.90	Autre fil machine en aciers non alliés	7213[.91(.41 + .49 + .70 + .90) + .99(.10 + .90)]	kg	S	
CPA: 24.10.62	*Barres en acier, simplement forgées, laminées ou filées à chaud, y compris celles ayant subi une torsion après laminage*				
24.10.62.10 ¤	Barres laminées à chaud pour armatures pour béton	7214[.20 + .99(.10)]	kg	S	
24.10.62.30 ¤	Barres laminées à chaud en aciers de décolletage	7214 30	kg	S	
24.10.62.50 ¤	Barres, forgées, en aciers et barres (à l'exclusion des barres creuses pour le forage), laminées à chaud, en aciers non alliés (autres qu'aciers de décolletage)	7214[.10 + .91(.10 + .90) + .99(.31 + .39 + .50 + .71 + .79 + .95)]	kg	S	
CPA: 24.10.63	*Fil machine enroulé en couronnes irrégulières, laminé à chaud, en acier inoxydable*				
24.10.63.00 ¤	Fil machine laminé à chaud, en acier inoxydable	7221[.00(.10 + .90)]	kg	S	
CPA: 24.10.64	*Barres en acier inoxydable, simplement forgées, laminées ou filées à chaud, y compris celles ayant subi une torsion après laminage*				
24.10.64.10 ¤	Barres laminées à chaud de section circulaire, en acier inoxydable	7222[.11(.11 + .19 + .81 + .89)]	kg	S	
24.10.64.30	Barres en acier inoxydable, simplement laminées ou filées à chaud (à l'exclusion des produits de section circulaire)	7222[.19(.10 + .90)]	kg	S	
24.10.64.50	Barres forgées, en acier inoxydable	7222[.30(.51 + .91)]	kg	S	
24.10.64.70	Barres en acier inoxydable, obtenues ou parachevées à froid et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées ou obtenues à chaud et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées n.c.a. (à l'exclusion des produits forgés)	7222 30 97	kg	T	
CPA: 24.10.65	*Fil machine enroulé en couronnes irrégulières, laminé à chaud, en autres aciers alliés*				
24.10.65.10	Fil machine en aciers à coupe rapide, enroulé irrégulièrement en couronne	7227 10	kg	S	
24.10.65.30	Fil machine en aciers silicomanganeux, enroulé irrégulièrement en couronne	7227 20	kg	S	
24.10.65.50 ¤	Fil machine laminé à chaud en aciers pour roulements	7227 90 50	kg	S	
24.10.65.70	Fil machine en aciers alliés autres qu'inoxydable, enroulé irrégulièrement en couronne (à l'exclusion des produits en aciers à coupe rapide, en aciers silicomanganeux ou en aciers pour roulement)	7227[.90(.10 + .95)]	kg	S	
CPA: 24.10.66	*Barres en autres aciers alliés, simplement forgées, laminées ou filées à chaud, y compris celles ayant subi une torsion après laminage*				
24.10.66.10 ¤	Barres laminées à chaud en aciers à coupe rapide	7228[.10(.20 + .50)]	kg	S	
24.10.66.20 ¤	Barres laminées à chaud en aciers silicomanganeux	7228[.20(.10 + .91)]	kg	S	
24.10.66.30 ¤	Barres laminées à chaud en aciers pour roulements	7228[.30(.41 + .49)]	kg	S	
24.10.66.40 ¤	Barres, laminées à chaud, en aciers pour outillage	7228[.30(.20) + .40(.10)]	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
24.10.66.50 ¤	Barres laminées à chaud (à l'exclusion des barres creuses pour le forage) en aciers alliés autres qu'inoxydable (à l'exclusion des aciers à coupe rapide, des aciers silicomanganeux, des aciers pour roulements et des aciers pour outillage)	7228[.30(.61 + .69 + .70 + .89) + .40(.90) + .60(.20)]	kg	S	
24.10.66.60	Barres en aciers alliés autres qu'inoxydable obtenues ou parachevées à froid, plaquées, revêtues, ouvrées ou autrement traitées	7228 60 80	kg	T	
CPA: 24.10.67	*Barres creuses pour le forage*				
24.10.67.00	Barres creuses pour le forage	7228 80	kg	S	
CPA: 24.10.71	*Profilés ouverts, simplement laminés ou filées à chaud, en acier non allié*				
24.10.71.10	Profilés en U en aciers non alliés d'une hauteur de 80 mm ou plus	7216[.31(.10 + .90)]	kg	S	
24.10.71.20	Profilés en I en aciers non alliés d'une hauteur de 80 mm ou plus	7216[.32(.11 + .19 + .91 + .99)]	kg	S	
24.10.71.30	Profilés en H en aciers non alliés d'une hauteur de 80 mm ou plus	7216[.33(.10 + .90)]	kg	S	
24.10.71.40 ¤	Autres profilés ouverts, simplement laminés ou filées à chaud, en aciers non alliés	7216[.10 + .21 + .22 + .40(.10 + .90) + .50(.10 + .91 + .99)]	kg	S	
CPA: 24.10.72	*Profilés ouverts, simplement laminés ou filées à chaud, en acier inoxydable*				
24.10.72.00 ¤	Profilés ouverts, simplement laminés ou filés à chaud, en acier inoxydable	7222[.40(.10 + .90)]	kg	S	
CPA: 24.10.73	*Profilés ouverts, simplement laminés ou filées à chaud, en autres aciers alliés*				
24.10.73.00 ¤	Profilés en aciers alliés autres qu'inoxydable, simplement laminés ou filés à chaud	7228 70 10	kg	S	
CPA: 24.10.74	*Palplanches en acier et profilés ouverts obtenus par soudage*				
24.10.74.10	Palplanches en acier	7301 10	kg	S	
24.10.74.20 ¤	Profilés en acier obtenus par soudage et à froid	7301 20	kg	S	
CPA: 24.10.75	*Éléments de voie ferrée en acier*				
24.10.75.00	Éléments de voies ferrées en acier	7302[.10(.10 + .22 + .28 + .40 + .50 + .90) + .30 + .40 + .90]	kg	S	
NACE: 24.20	**Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier**				
CPA: 24.20.11	*Tubes sans soudure des types utilisés pour les oléoducs et les gazoducs, en acier*				
24.20.11.10	Tubes et tuyaux en acier inoxydable, sans soudure, des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs	7304 11	kg	S	
24.20.11.50	Tubes et tuyaux en aciers autres qu'inoxydable, sans soudure, des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs	7304[.19(.10 + .30 + .90)]	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 24.20.12	*Tubes sans soudure des types utilisés pour le forage pétrolier ou gazier, en acier*				
24.20.12.10	Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production et tiges de forage des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz, sans soudure, en acier inoxydable	7304[.22 + .24]	kg	S	
24.20.12.50	Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production et tiges de forage des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz, sans soudure, en aciers autres qu'inoxydables	7304[.23 + .29(.10 + .30 + .90)]	kg	S	
CPA: 24.20.13	*Autres tubes et tuyaux, de section circulaire, en acier*				
24.20.13.10	Tubes et tuyaux, de section circulaire, sans soudure, en acier inoxydable (à l'exclusion des tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs et des tubes et tuyaux de cuvelage ou de production et des tiges de forage, en acier inoxydable)	7304[.41 + .49(.10 + .93 + .95 + .99)]	kg	S	
24.20.13.30	Tubes et tuyaux de précision, de section circulaire, étirés ou laminés à froid, sans soudure, en aciers autres qu'inoxydables	7304[.31(.20) + .51(.81)]	kg	S	
24.20.13.50	Tubes et tuyaux, de section circulaire, étirés ou laminés à froid, sans soudure, en aciers autres qu'inoxydables (à l'exclusion des tubes et tuyaux de précision)	7304[.31(.80) + .51(.12 + .18 + .89)]	kg	S	
24.20.13.70 ¤	Tubes et tuyaux, de section circulaire, sans soudure, en aciers autres qu'inoxydables (à l'exclusion des tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs et des tubes et tuyaux de cuvelage ou de production et des tiges de forage)	7304[.39(.10 + .52 + .58 + .92 + .93 + .98) + .59(.10 + .32 + .38 + .92 + .93 + .99)]	kg	S	
CPA: 24.20.14	*Tubes et tuyaux, de section non circulaire, et profilés creux, en acier*				
24.20.14.00 ¤	Tubes et tuyaux de section autre que circulaire et profilés creux sans soudure, en acier	7304 90	kg	S	
CPA: 24.20.21	*Tubes soudés des types utilisés pour les oléoducs et les gazoducs, d'un diamètre extérieur supérieur à 406,4 mm, en acier*				
24.20.21.10 ¤	Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs, de diamètre extérieur > 406,4 mm, soudés longitudinalement, en acier	7305[.11 + .12]	kg	S	
24.20.21.50 ¤	Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs, de diamètre extérieur > 406,4 mm, soudés autrement que longitudinalement, en acier	7305 19	kg	S	
CPA: 24.20.22	*Tubes soudés des types utilisés pour le forage pétrolier ou gazier, en acier, d'un diamètre extérieur supérieur à 406,4 mm*				
24.20.22.00 ¤	Tubes et tuyaux de cuvelage des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz, soudés, de diamètre extérieur > 406,4 mm, en acier	7305 20	kg	S	
CPA: 24.20.23	*Autres tubes et tuyaux, soudés, de section circulaire et d'un diamètre extérieur supérieur à 406,4 mm, en acier*				
24.20.23.00 ¤	Tubes et tuyaux, de section circulaire soudés, de diamètre extérieur > 406,4 mm, en acier (à l'exclusion des tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs et des tubes et tuyaux de cuvelage des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz)	7305[.31 + .39]	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 24.20.24	*Autres tubes et tuyaux rivés, agrafés ou à bords rapprochés, de section circulaire, en acier, d'un diamètre extérieur supérieur à 406,4 mm*				
24.20.24.00 ¤	Autres tubes et tuyaux, de section circulaire, rivés par exemple, de diamètre extérieur > 406,4 mm, en acier (à l'exclusion des tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs et des tubes et tuyaux de cuvelage des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz)	7305 90	kg	S	
CPA: 24.20.31	*Tubes soudés des types utilisés pour les oléoducs et les gazoducs, d'un diamètre extérieur inférieur ou égal à 406,4 mm, en acier*				
24.20.31.10 ¤	Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs, soudés longitudinalement ou hélicoïdalement, d'un diamètre extérieur ≤ 406,4 mm, en acier inoxydable	7306[.11(.10 + .90)]	kg	S	
24.20.31.50 ¤	Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs, soudés longitudinalement ou hélicoïdalement, d'un diamètre extérieur ≤ 406,4 mm, en aciers autres qu'inoxydables	7306[.19(.10 + .90)]	kg	S	
CPA: 24.20.32	*Tubes soudés des types utilisés pour le forage pétrolier ou gazier, en acier, d'un diamètre extérieur inférieur ou égal à 406,4 mm*				
24.20.32.10 ¤	Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production et tiges de forage des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz, soudés, en acier inoxydable, d'un diamètre extérieur ≤ 406,4 mm, en acier inoxydable	7306 21	kg	S	
24.20.32.50 ¤	Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production et tiges de forage des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz, soudés, en acier inoxydable, d'un diamètre extérieur ≤ 406,4 mm, en aciers autres qu'inoxydables	7306 29	kg	S	
CPA: 24.20.33	*Autres tubes et tuyaux, soudés, de section circulaire et d'un diamètre extérieur inférieur ou égal à 406,4 mm, en acier*				
24.20.33.10 ¤	Tubes et tuyaux, de section circulaire, soudés, d'un diamètre extérieur ≤ 406,4 mm, en acier inoxydable (à l'exclusion des tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs et des tubes et tuyaux de cuvelage des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz)	7306[.40(.20 + .80)]	kg	S	
24.20.33.40 ¤	Tubes et tuyaux de précision, de section circulaire, soudés, d'un diamètre extérieur ≤ 406,4 mm, en aciers autres qu'inoxydables	7306[.30(.11 + .19) + .50(.20)]	kg	S	
24.20.33.70 ¤	Tubes et tuyaux, de section circulaire, formés à chaud et soudés, d'un diamètre extérieur ≤ 406,4 mm, en aciers autres qu'inoxydable (à l'exclusion des tubes et tuyaux de précision)	7306[.30(.41 + .49 + .72 + .77 + .80) + .50(.80)]	kg	S	
CPA: 24.20.34	*Tubes et tuyaux soudés, de section non circulaire, en acier, d'un diamètre extérieur inférieur ou égal à 406,4 mm*				
24.20.34.10 ¤	Tubes et tuyaux, de section autre que circulaire, formés à chaud ou à froid et soudés, en acier inoxydable	7306[.61(.10) + .69(.10)]	kg	S	
24.20.34.30 ¤	Tubes et tuyaux, de section carrée ou rectangulaire, formés à chaud ou à froid et soudés, d'une épaisseur de paroi ≤ 2 mm, en aciers autres qu'inoxydables	7306 61 92	kg	S	
24.20.34.50 ¤	Tubes et tuyaux, de section carrée ou rectangulaire, formés à chaud ou à froid et soudés, d'une épaisseur de paroi > 2 mm, en aciers autres qu'inoxydables	7306 61 99	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
24.20.34.70 ¤	Tubes et tuyaux, de section non circulaire autre que carrée ou rectangulaire, formés à chaud ou à froid et soudés, en aciers autres qu'inoxydables	7306 69 90	kg	S	
CPA: 24.20.35	*Autres tubes et tuyaux rivés, agrafés ou à bords rapprochés, en acier, d'un diamètre extérieur inférieur ou égal à 406,4 mm*				
24.20.35.00 ¤	Autres tubes et tuyaux en acier, rivés, agrafés ou à bords simplement rapprochés (à l'exclusion des tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs et des tubes et tuyaux de cuvelage des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz)	7306 90	kg	S	
CPA: 24.20.40	*Accessoires de tuyauterie, en acier, non moulés*				
24.20.40.10	Brides en acier, non moulées	7307[.21 + .91]	kg	S	
24.20.40.30	Coudes, courbes, raccords, manchons et autres accessoires de tuyauterie en acier, filetés, non moulés	7307[.22(.10 + .90) + .29(.10) + .92(.10 + .90) + .99(.10)]	kg	S	
24.20.40.50	Coudes, courbes, raccords, manchons et autres accessoires de tuyauterie en acier, soudés après emboîtement ou emmanchement, non moulés	7307[.29(.80) + .99(.80)]	kg	S	
24.20.40.73	Coudes et courbes en acier, à souder bout à bout, non moulés	7307[.23(.10) + .93(.11 + .91)]	kg	S	
24.20.40.75	Accessoires en acier autres que coudes et courbes, à souder bout à bout, non moulés	7307[.23(.90) + .93(.19 + .99)]	kg	S	
NACE: 24.31	**Étirage à froid de barres**				
CPA: 24.31.10	*Barres étirées à froid et profilés pleins en acier non allié*				
24.31.10.10	Barres en aciers de décolletage non alliés, simplement obtenues ou parachevées à froid	7215 10	kg	T	
24.31.10.20 ¤	Barres, en fer ou en aciers non alliés, simplement obtenues ou parachevées à froid, contenant en poids < 0,25 % de carbone, de section carrée ou autre (à l'exclusion des barres de section rectangulaire et des barres en aciers de décolletage)	7215 50 19	kg	T	
24.31.10.30 ¤	Barres, en fer ou en aciers non alliés, simplement obtenues ou parachevées à froid, contenant en poids < 0,25 % de carbone, de section rectangulaire (à l'exclusion des barres en aciers de décolletage)	7215 50 11	kg	T	
24.31.10.40	Barres, en fer ou en aciers non alliés, obtenues à froid ou à chaud ou parachevées à froid et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées n.c.a. (à l'exclusion des barres forgées et des barres laminées ou filées à chaud, simplement plaquées)	7215 90	kg	T	
24.31.10.50 ¤	Barres, en fer ou en aciers non alliés, simplement obtenues ou parachevées à froid, contenant en poids ≥ 0,25 % de carbone (à l'exclusion des barres en aciers de décolletage)	7215 50 80	kg	T	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
24.31.10.60	Profilés en fer ou en aciers non alliés, simplement obtenus ou parachevés à froid (à l'exclusion des profilés obtenus à partir de produits laminés plats et des tôles nervurées)	7216 69	kg	T	
CPA: 24.31.20	*Barres étirées à froid et profilés pleins en acier allié, autres qu'en acier inoxydable*				
24.31.20.10 ¤	Barres en aciers à coupe rapide, simplement obtenues ou parachevées à froid, même autrement traitées, ou obtenues à chaud et autrement traitées (à l'exclusion des barres forgées, des demi-produits, des produits laminés plats et des produits laminés à chaud enroulés en spires non rangées); barres en aciers silicomanganeux, de section carrée ou de section autre que rectangulaire, simplement obtenues ou parachevées à froid, même autrement traitées, ou obtenues à chaud et autrement traitées (à l'exclusion des barres laminées ou filées à chaud, simplement plaquées, des demi-produits, des produits laminés plats et des produits laminés à chaud enroulés en spires non rangées)	7228[.10(.90) + .20(.99)]	kg	T	
24.31.20.20 ¤	Barres en aciers à teneur en poids en carbone de 0,9 à 1,15 % et en chrome de 0,5 à 2 %, également à teneur en poids en molybdène ≤ 0,5 %, simplement obtenues ou parachevées à froid (à l'exclusion des demi-produits, des produits laminés plats et des produits laminés à chaud enroulés en spires non rangées)	7228 50 40	kg	T	
24.31.20.30 ¤	Barres en aciers à outils, simplement obtenues ou parachevées à froid (à l'exclusion des demi-produits, des produits laminés plats et des produits laminés à chaud enroulés en spires non rangées)	7228 50 20	kg	T	
24.31.20.40 ¤	Barres et plats en aciers alliés autres qu'inoxydable, finis à froid (à l'exclusion des aciers à coupe rapide, des aciers silicomanganeux, des aciers pour roulements et des aciers pour outillage)	7228[.50(.61 + .69 + .80)]	kg	T	
24.31.20.50 ¤	Profilés en aciers alliés autres qu'inoxydable, finis ou formés à froid	7228 70 90	kg	T	
CPA: 24.31.30	*Barres étirées à froid et profilés pleins en acier inoxydable*				
24.31.30.00 ¤	Barres étirées à froid et profilés pleins en acier inoxydable	7222[.20(.11 + .19 + .21 + .29 + .31 + .39 + .81 + .89)]	kg	T	
NACE: 24.32	**Laminage à froid de feuillards**				
CPA: 24.32.10	*Produits plats laminés à froid, en acier, non revêtus, d'une largeur inférieure à 600 mm*				
24.32.10.11 z¤	Feuillards laminés à froid en aciers non alliés, contenant en poids < 0,25 % de carbone, largeur < 600 mm, autres que magnétiques	7211[.23(.30a + .80a) + .90(.20a + .80a)]	kg	S	
24.32.10.12 z¤	Feuillards laminés à froid en aciers non alliés, contenant en poids ≥ 0,25 % mais < 0,6 % de carbone, d'une largeur < 600 mm	7211 29 00a	kg	S	
24.32.10.14 z¤	Feuillards laminés à froid en aciers non alliés, contenant en poids ≥ 0,6 % de carbone, d'une largeur < 600 mm	7211 29 00b	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
24.32.10.16 z¤	Feuillards laminés à froid en aciers alliés autres qu'inoxydable et magnétiques, d'une largeur < 600 mm	7226 92 00a	kg	S	
24.32.10.18 z¤	Feuillards laminés à froid en acier inoxydable (à l'exclusion des feuillards magnétiques isolés, ondulés, des feuillards dentelés ou biseautés), d'une largeur < 600 mm	7220[.20(.21a + .29a + .41a + .49a + .81a + .89a) + .90(.20a + .80a)]	kg	S	
24.32.10.22 z¤	Bandes laminées à froid refendues en aciers non alliés et en aciers alliés autres qu'inoxydable et magnétiques, d'une largeur < 600 mm	7211[.23(.30b + .80b) + .29(.00c) + .90(.20b + .80b)] + 7226 92 00b	kg	S	
24.32.10.25 ¤	Produits laminés plats dits «magnétiques» en fer ou en aciers non alliés, simplement laminés à froid, non plaqués ni revêtus, contenant en poids < 0,25 % de carbone, d'une largeur < 600 mm	7211 23 20	kg	S	
24.32.10.28 z¤	Bandes laminées à froid refendues en acier inoxydable, d'une largeur < 600 mm	7220[.20(.21b + .29b + .41b + .49b + .81b + .89b) + .90(.20b + .80b)]	kg	S	
24.32.10.30 ¤	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'inoxydable, laminés à chaud ou à froid et zingués électrolytiquement, d'une largeur < 600 mm (à l'exclusion des produits en aciers à coupe rapide ou en aciers au silicium dits «magnétiques»)	7226 99 10	kg	S	
24.32.10.40 ¤	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'inoxydable, laminés à chaud ou à froid et zingués, d'une largeur < 600 mm (à l'exclusion des produits zingués électrolytiquement, en aciers à coupe rapide ou en aciers au silicium dits «magnétiques»)	7226 99 30	kg	S	
24.32.10.50 ¤	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'inoxydable, laminés à chaud ou à froid et autrement traités, d'une largeur < 600 mm (à l'exclusion des produits zingués, en aciers à coupe rapide ou en aciers au silicium dits «magnétiques»)	7226 99 70	kg	S	
CPA: 24.32.20	*Produits plats laminés à froid, en acier, plaqués ou revêtus, d'une largeur inférieure à 600 mm*				
24.32.20.10 ¤	Feuillards laminés à froid en aciers non alliés, revêtus, d'une largeur < 600 mm	7212 60	kg	S	
24.32.20.20 z¤	Feuillards laminés à froid en aciers non alliés, revêtus de métal par trempe à chaud ou par électrolyse, d'une largeur < 600 mm	7212[.10(.90a) + .20 + .30(.00a) + .50(.20a + .30a + .40a + .90a)]	kg	S	
24.32.20.30 z¤	Feuillards laminés à froid en aciers non alliés, revêtus de matières organiques, d'une largeur < 600 mm	7212[.40(.20 + .80a)]	kg	S	
24.32.20.40 z¤	Bandes laminées à froid en aciers non alliés, refendues, revêtues de métal par trempe à chaud, d'une largeur < 600 mm	7212[.10(.90b) + .30(.00b) + .50(.20b + .30b + .40b + .90b)]	kg	S	
24.32.20.50 z¤	Bandes laminées à froid en aciers non alliés, refendues, revêtues de métal par électrolyse, d'une largeur < 600 mm	7212[.50(.20c + .30c + .40c + .61 + .69 + .90c)]	kg	S	
24.32.20.60 z¤	Bandes laminées à froid en aciers non alliés, refendues, revêtues de matières organiques, d'une largeur < 600 mm	7212 40 80b	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
NACE: 24.33	**Profilage à froid par formage ou pliage**				
CPA: 24.33.11	*Profilés formés à froid ou pliés, en acier non allié*				
24.33.11.10 ¤	Profilés formés à froid à partir de produits plats, en aciers non alliés, non revêtus	7216[.61(.10 + .90)]	kg	S	
24.33.11.30 ¤	Profilés formés à froid à partir de produits plats, en aciers non alliés, zingués	7216 91 80	kg	S	
24.33.11.50	Profilés en fer ou en aciers non alliés, obtenus ou parachevés à froid et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées ou simplement forgés ou forgés ou autrement obtenus à chaud et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, n.c.a. (à l'exclusion de ceux obtenus à partir de produits laminés plats)	7216 99	kg	S	
CPA: 24.33.12	*Profilés formés à froid ou pliés, en acier inoxydable*				
24.33.12.00 ¤	Profilés formés à froid à partir de produits plats, en acier inoxydable	7222 40 50	kg	S	
CPA: 24.33.20	*Tôles nervurées, en acier non allié*				
24.33.20.00 ¤	Tôles nervurées à froid, en aciers non alliés	7216 91 10	kg	S	
CPA: 24.33.30	*Panneaux-sandwichs en tôle d'acier revêtue*				
24.33.30.00	Panneaux multiplis constitués uniquement ou principalement de deux parements en tôles nervurées en fer ou en aciers et d'une âme isolante (à l'exclusion des constructions préfabriquées)	7308 90 51	kg	S	
NACE: 24.34	**Tréfilage à froid**				
CPA: 24.34.11	*Fils tréfilés à froid, en acier non allié*				
24.34.11.30 ¤	Fils en fer ou en aciers non alliés, y compris torsadés, d'une teneur en poids en carbone < 0,25 % (à l'exclusion des fils multibrins, des fils barbelés utilisés comme clôture, des fils duplex, des fils en dents de scie et des fils isolés pour l'électricité)	7217[.10(.10 + .31 + .39) + .20(.10 + .30) + .30(.41 + .49) + .90(.20)]	kg	S	
24.34.11.50 ¤	Fils en fer ou en aciers non alliés, y compris torsadés, d'une teneur en poids en carbone ≥ 0,25 % mais < 0,6 % (à l'exclusion des fils multibrins, des fils barbelés utilisés comme clôture, des fils duplex, des fils en dents de scie et des fils isolés pour l'électricité)	7217[.10(.50) + .20(.50) + .30(.50) + .90(.50)]	kg	S	
24.34.11.70 ¤	Fils en fer ou en aciers non alliés, y compris torsadés, d'une teneur en poids en carbone ≥ 0,6 % (à l'exclusion des fils multibrins, des fils barbelés utilisés comme clôture, des fils duplex, des fils en dents de scie et des fils isolés pour l'électricité)	7217[.10(.90) + .20(.90) + .30(.90) + .90(.90)]	kg	S	
CPA: 24.34.12	*Fils tréfilés à froid, en acier inoxydable*				
24.34.12.00	Fils en acier inoxydable (à l'exclusion des fils stériles très fins utilisés en chirurgie)	7223[.00(.11 + .19 + .91 + .99)]	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 24.34.13	*Fils tréfilés à froid, en autres aciers alliés*				
24.34.13.00	Fils en aciers alliés autres qu'inoxydable (à l'exclusion des fils multibrins, des fils barbelés utilisés comme clôture, des fils duplex, des fils en dents de scie et des fils isolés pour l'électricité)	7229[.20 + .90(.20 + .50 + .90)]	kg	S	
NACE: 24.41	**Production de métaux précieux**				
CPA: 24.41.10	*Argent brut, mi-ouvré ou en poudre*				
24.41.10.30	Argent, y compris l'argent doré ou vermeil et l'argent platiné, sous formes brutes ou en poudre	7106[.10 + .91]	kg	T	
24.41.10.50	Argent, y compris l'argent doré ou vermeil et l'argent platiné, sous formes mi-ouvrées	7106 92	kg	T	
CPA: 24.41.20	*Or brut, mi-ouvré ou en poudre*				
24.41.20.30	Or, y compris l'or platiné, sous formes brutes ou en poudre, à usage non monétaire	7108[.11 + .12]	kg	T	
24.41.20.50	Or, y compris l'or platiné, sous formes mi-ouvrées, à usage non monétaire (à l'exclusion de l'or	7108[.13(.10 + .80)]	kg	T	
24.41.20.70	Or, y compris l'or platiné, à usage monétaire	7108 20	kg	T	
CPA: 24.41.30	*Platine, brut, mi-ouvré ou en poudre*				
24.41.30.30	Platine, palladium, rhodium, iridium, osmium et ruthénium, sous formes brutes ou en poudre	7110[.11 + .21 + .31 + .41]	kg	T	
24.41.30.50	Platine, palladium, rhodium, iridium, osmium et ruthénium, sous formes mi-ouvrées	7110[.19(.10 + .80) + .29 + .39 + .49]	kg	T	
24.41.30.70	Catalyseurs sous forme de toiles ou de treillis en platine	7115 10	kg	S	
CPA: 24.41.40	*Plaqués ou doublés d'or sur métaux communs ou sur argent, sous formes brutes ou mi-ouvrées*				
24.41.40.00	Plaqué ou doublé d'or sur métaux communs, sous formes brutes ou mi-ouvrées	7109	kg	T	
CPA: 24.41.50	*Plaqués ou doublés d'argent sur métaux communs et plaqués ou doublés de platine sur métaux communs, or ou argent, sous formes brutes ou mi-ouvrées*				
24.41.50.30	Plaqué et doublé d'argent sur métaux communs, sous formes brutes ou mi-ouvrées	7107	kg	T	
24.41.50.50	Plaqué ou doublé de platine sur métaux communs, sous formes brutes ou mi-ouvrées	7111	kg	T	
NACE: 24.42	**Métallurgie de l'aluminium**				
CPA: 24.42.11	*Aluminium brut*				
24.42.11.30	Aluminium non allié, sous forme brute	7601 10	kg	T	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
24.42.11.54 * ¤	Aluminium allié, sous forme brute (à l'exclusion des poudres et paillettes d'aluminium)	7601[.20(.20 + .80)]	kg	S	
CPA: 24.42.12	*Oxyde d'aluminium, à l'exclusion du corindon artificiel*				
24.42.12.00	Oxyde d'aluminium (à l'exclusion du corindon artificiel)	2818 20	kg	T	
CPA: 24.42.21	*Poudres et paillettes d'aluminium*				
24.42.21.00	Poudres et paillettes d'aluminium (à l'exclusion des produits préparés comme couleurs, peintures, etc.)	7603[.10 + .20]	kg	T	
CPA: 24.42.22	*Barres et profilés en aluminium*				
24.42.22.30	Barres et profilés en aluminium non allié (à l'exclusion des produits préparés en vue de leur utilisation dans la construction)	7604[.10(.10 + .90)]	kg	T	
24.42.22.50	Barres et profilés en aluminium allié (à l'exclusion des produits préparés en vue de leur utilisation dans la construction)	7604[.21 + .29(.10 + .90)]	kg	T	
CPA: 24.42.23	*Fils en aluminium*				
24.42.23.30	Fils en aluminium non allié (à l'exclusion des fils et câbles isolés pour l'électricité, des ficelles et cordages renforcés à l'aide de fils d'aluminium et des fils et câbles multibrins)	7605[.11 + .19]	kg	T	
24.42.23.50	Fils en aluminium allié (à l'exclusion des fils et câbles isolés pour l'électricité, des ficelles et cordages renforcés à l'aide de fils d'aluminium et des fils et câbles multibrins)	7605[.21 + .29]	kg	T	
CPA: 24.42.24	*Tôles et bandes en aluminium, d'une épaisseur supérieure à 0,2 mm*				
24.42.24.30 ¤	Tôles et bandes en aluminium non allié, d'une épaisseur > 0,2 mm	7606[.11(.10 + .91 + .93 + .99) + .91]	kg	T	
24.42.24.50 ¤	Tôles et bandes en alliages d'aluminium, d'une épaisseur > 0,2 mm	7606[.12(.20 + .92 + .93 + .99) + .92]	kg	T	
CPA: 24.42.25	*Feuilles et bandes minces en aluminium, d'une épaisseur inférieure ou égale à 0,2 mm*				
24.42.25.00 ¤	Feuilles et bandes minces, aluminium, d'une épaisseur ≤ 0,2 mm (à l'exclusion de tout support)	7607[.11(.11 + .19 + .90) + .19(.10 + .90) + .20(.10 + .90)]	kg	T	
CPA: 24.42.26	*Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie en aluminium*				
24.42.26.30	Tubes et tuyaux en aluminium non allié (à l'exclusion des profilés creux, des accessoires de tuyauterie, des tuyaux flexibles et des tubes et tuyaux préparés en vue de leur utilisation dans la construction, dans des parties de machines ou d'appareils, dans des véhicules et similaires)	7608 10	kg	T	
24.42.26.50	Tubes et tuyaux en alliages d'aluminium (à l'exclusion des profilés creux, des accessoires de tuyauterie, des tuyaux flexibles et des tubes et tuyaux préparés en vue de leur utilisation dans la construction, dans des parties de machines ou d'appareils, dans des véhicules et similaires)	7608[.20(.20 + .81 + .89)]	kg	T	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
24.42.26.70	Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, etc.) en aluminium (à l'exclusion des robinets, clapets et valves, supports, articles de boulonnerie et colliers)	7609	kg	T	
NACE: 24.43	**Métallurgie du plomb, du zinc ou de l'étain**				
CPA: 24.43.11	*Plomb brut*				
24.43.11.30	Plomb affiné sous forme brute (à l'exclusion des poudres et paillettes de plomb)	7801 10	kg	T	
24.43.11.50	Plomb sous forme brute contenant de l'antimoine (à l'exclusion des poudres et paillettes de plomb)	7801 91	kg	T	
24.43.11.90	Plomb sous forme brute (à l'exclusion des poudres et paillettes de plomb, du plomb contenant de l'antimoine et du plomb affiné)	7801[.99(.10 + .90)]	kg	T	
CPA: 24.43.12	*Zinc brut*				
24.43.12.30	Zinc non allié sous forme brute (à l'exclusion de la poussière, des poudres et des paillettes de zinc)	7901[.11 + .12(.10 + .30 + .90)]	kg	T	
24.43.12.50	Alliages de zinc sous forme brute (à l'exclusion de la poussière, des poudres et des paillettes de zinc)	7901 20	kg	T	
CPA: 24.43.13	*Étain brut*				
24.43.13.30	Étain non allié sous forme brute (à l'exclusion des poudres et des paillettes d'étain)	8001 10	kg	T	
24.43.13.50	Alliages d'étain sous forme brute (à l'exclusion des poudres et des paillettes d'étain)	8001 20	kg	T	
CPA: 24.43.21	*Tôles, bandes et feuilles en plomb; poudres et paillettes de plomb*				
24.43.21.00	Tables, feuilles, bandes, poudres et paillettes en plomb (à l'exclusion des feuilles isolantes électriques et des poudres et paillettes préparées comme couleurs, peintures, etc.)	7804[.11 + .19 + .20]	kg	T	
CPA: 24.43.22	*Poussières, poudres et paillettes de zinc*				
24.43.22.00	Poussières, poudres et paillettes de zinc (à l'exclusion des granulés et grenailles en zinc et des poudres et paillettes préparées comme couleurs, peintures, etc.)	7903[.10 + .90]	kg	T	
CPA: 24.43.23	*Barres, profilés et fils en zinc; tôles, bandes et feuilles en zinc*				
24.43.23.00	Barres, profilés, fils, tôles, feuilles et bandes en zinc	7904 + 7905	kg	T	
CPA: 24.43.24	*Barres, profilés et fils en étain*				
24.43.24.00	Barres, profilés et fils en étain	8003	kg	T	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
NACE: 24.44	**Métallurgie du cuivre**				
CPA: 24.44.11	*Mattes de cuivre; cuivre de ciment*				
24.44.11.00	Mattes de cuivre; cuivre de cément (précipité de cuivre) (à l'exclusion des poudres de cuivre)	7401	kg	T	
CPA: 24.44.12	*Cuivre non affiné; anodes en cuivre pour affinage électrolytique*				
24.44.12.00	Cuivre non affiné, y compris le cuivre blister; anodes en cuivre pour affinage électrolytique (à l'exclusion du cuivre électrolytique et des anodes pour placage)	7402	kg	T	
CPA: 24.44.13	*Cuivre affiné et alliages de cuivre bruts; alliages mères de cuivre*				
24.44.13.30	Cuivre affiné non allié sous forme brute (à l'exclusion des produits frittés laminés, filés ou forgés)	7403[.11 + .12 + .13 + .19]	kg	T	
24.44.13.70 ¤	Alliages de cuivre affiné sous forme brute (à l'exclusion des produits frittés laminés, filés ou forgés); alliages mères de cuivre, y compris ceux ne se prêtant généralement pas à la déformation plastique (à l'exclusion des combinaisons cuivre-phosphore [phosphore de cuivre] à teneur en poids en phosphore > 15 %)	7403[.21 + .22 + .29] + 7405	kg	T	
CPA: 24.44.21	*Poudres et paillettes de cuivre*				
24.44.21.00	Poudres et paillettes de cuivre (à l'exclusion du cuivre de cément, des poudres et paillettes utilisées dans la préparation de peintures comme l'or et le bronze [composés chimiques] et des billettes de cuivre affiné)	7406[.10 + .20]	kg	T	
CPA: 24.44.22	*Barres et profilés en cuivre*				
24.44.22.00	Barres, profilés et profilés creux en cuivre et en alliages de cuivre (à l'exclusion des produits obtenus par moulage ou frittage et du fil-machine en bobines)	7407[.10 + .21(.10 + .90) + .29]	kg	T	
CPA: 24.44.23	*Fils de cuivre*				
24.44.23.30 ¤	Fils en cuivre affiné, en alliages de cuivre, dont la plus grande dimension de la coupe transversale excède > 6 mm	7408[.11 + .21 + .22 + .29]	kg	T	
24.44.23.50 ¤	Fils en cuivre affiné, dont la plus grande dimension de la coupe transversale ≤ 6 mm mais > 0,5 mm (à l'exclusion des ficelles et cordages renforcés à l'aide de fils et des fils et câbles multibrins)	7408 19 10	kg	T	
24.44.23.70 ¤	Fils en cuivre affiné, dont la plus grande dimension de la coupe transversale ≤ 0,5 mm (à l'exclusion des ficelles et cordages renforcés à l'aide de fils et des fils et câbles multibrins)	7408 19 90	kg	T	
CPA: 24.44.24	*Tôles et bandes en cuivre, d'une épaisseur supérieure à 0,15 mm*				
24.44.24.00 ¤	Tôles et bandes en cuivre et en alliages de cuivre, d'une épaisseur > 0,15 mm (à l'exclusion du cuivre métallique déployé et des bandes isolées pour l'électricité)	7409[.11 + .19 + .21 + .29 + .31 + .39 + .40 + .90]	kg	T	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 24.44.25	*Feuilles en cuivre, d'une épaisseur inférieure ou égale à 0,15 mm*				
24.44.25.00 ¤	Feuilles et bandes minces en cuivre, sans support, d'une épaisseur ≤ 0,15 mm	7410[.11 + .12 + .21 + .22]	kg	T	
CPA: 24.44.26	*Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie en cuivre*				
24.44.26.30	Tubes et tuyaux en cuivre	7411[.10(.10 + .90) + .21(.10 + .90) + .22 + .29]	kg	T	
24.44.26.50 ¤	Accessoires de tuyauterie en cuivre	7412[.10 + .20]	kg	T	
NACE: 24.45	**Métallurgie des autres métaux non ferreux**				
CPA: 24.45.11	*Nickel brut*				
24.45.11.00	Nickel sous forme brute	7502[.10 + .20]	kg	T	
CPA: 24.45.12	*Mattes de nickel, sinters et autres produits intermédiaires de la métallurgie du nickel*				
24.45.12.00	Mattes de nickel, sinters d'oxydes de nickel et autres produits intermédiaires de la métallurgie du nickel (y compris les oxydes de nickel impurs, le speiss de nickel et le ferro-nickel impur)	7501[.10 + .20]	kg	T	
CPA: 24.45.21	*Poudres et paillettes de nickel*				
24.45.21.00	Poudres et paillettes de nickel (à l'exclusion des sinters d'oxydes de nickel)	7504	kg	T	
CPA: 24.45.22	*Barres, profilés et fils en nickel*				
24.45.22.00	Barres, profilés et fils en nickel et en alliages de nickel (à l'exclusion des produits préparés en vue de leur utilisation dans la construction, des barres et fils isolés pour l'électricité et des fils émaillés)	7505[.11 + .12 + .21 + .22]	kg	T	
CPA: 24.45.23	*Tôles, bandes et feuilles en nickel*				
24.45.23.00	Tôles, bandes et feuilles en nickel et en alliages de nickel (à l'exclusion des produits déployés)	7506[.10 + .20]	kg	T	
CPA: 24.45.24	*Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie en nickel*				
24.45.24.00	Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie en nickel	7507[.11 + .12 + .20]	kg	T	
CPA: 24.45.30	*Autres métaux non ferreux et ouvrages en ces métaux; cermets; cendres et résidus contenant des métaux ou des composés métalliques*				
24.45.30.13	Tungstène (wolfram) et ouvrages en tungstène (à l'exclusion des déchets et débris), n.c.a.	8101[.10 + .94 + .96 + .99(.10 + .90)]	kg	T	
24.45.30.17	Molybdène et ouvrages en molybdène (à l'exclusion des déchets et débris), n.c.a.	8102[.10 + .94 + .95 + .96 + .99]	kg	T	
24.45.30.23	Tantale et ouvrages en tantale (à l'exclusion des déchets et débris), n.c.a.	8103[.20 + .90(.10 + .90)]	kg	T	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
24.45.30.25	Magnésium et ouvrages en magnésium (à l'exclusion des déchets et débris), n.c.a.	8104[.11 + .19 + .30 + .90]	kg	T	
24.45.30.27	Mattes de cobalt et autres produits intermédiaires de la métallurgie du cobalt; cobalt et ouvrages en cobalt (à l'exclusion des déchets et débris), n.c.a.	8105[.20 + .90]	kg	T	
24.45.30.30	Bismuth et ouvrages en bismuth, y compris les déchets et débris, n.c.a.; cadmium et ouvrages en cadmium (à l'exclusion des déchets et débris), n.c.a.	8106[.00(.10 + .90)] + 8107[.20 + .90]	kg	T	
24.45.30.43	Titane et ouvrages en titane (à l'exclusion des déchets et débris), n.c.a.	8108[.20 + .90(.30 + .50 + .60 + .90)]	kg	T	
24.45.30.47	Zirconium et ouvrages en zirconium (à l'exclusion des déchets et débris), n.c.a.; antimoine et ouvrages en antimoine (à l'exclusion des déchets et débris), n.c.a.	8109[.20 + .90] + 8110[.10 + .90]	kg	T	
24.45.30.55 ¤	Béryllium, chrome, germanium, vanadium, gallium, hafnium («celtium»), indium, niobium («columbium»), rhénium et thallium, ainsi que les ouvrages en ces métaux, n.c.a.; déchets et débris de ces métaux (à l'exclusion des déchets et débris de béryllium, de chrome et de thallium)	8112[.12 + .19 + .21(.10 + .90) + .29 + .51 + .59 + .92(.10 + .21 + .31 + .81 + .89 + .91 + .95) + .99(.20 + .30 + .70)]	kg	T	
24.45.30.57	Manganèse et ouvrages en manganèse, y compris les déchets et débris, n.c.a.; cermets et ouvrages en cermets, y compris les déchets et débris, n.c.a.	8111[.00(.11 + .19 + .90)] + 8113[.00(.20 + .40 + .90)]	kg	T	
NACE: 24.51	**Fonderie de fonte**				
CPA: 24.51.11	*Travaux de fonderie de fonte malléable*				
24.51.11.10	Parties de véhicules routiers, moteurs à piston et autres machines, appareils et engins mécaniques, en fonte malléable		kg	S	S1
24.51.11.90	Pièces en fonte malléable pour autres utilisations		kg	S	S1
CPA: 24.51.12	*Travaux de fonderie de fonte à graphite sphéroïdal*				
24.51.12.10	Parties de véhicules routiers en fonte à graphite sphéroïdal		kg	S	S1
24.51.12.20	Arbres de transmission, vilebrequins, arbres à cames, manivelles, paliers (autres qu'à roulements incorporés) et coussinets en fonte à graphite sphéroïdal		kg	S	S1
24.51.12.40	Autres parties des moteurs à piston et des organes mécaniques en fonte à graphite sphéroïdal		kg	S	S1
24.51.12.50	Parties de machines, appareils et engins mécaniques en fonte à graphite sphéroïdal (à l'exclusion des moteurs à piston)		kg	S	S1
24.51.12.90	Pièces en fonte à graphite sphéroïdal pour locomotives/matériel roulant et autre utilisation (à l'exclusion des parties de véhicules routiers, des paliers et coussinets, des parties de moteurs à piston, des transmissions, des poulies, des embrayages et des parties d'autres machines, appareils et engins mécaniques)		kg	S	S1

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 24.51.13	*Travaux de fonderie de fonte grise ordinaire*				
24.51.13.10	Parties de véhicules routiers en fonte grise (à l'exclusion des locomotives/du matériel roulant et des véhicules utilisés dans l'industrie de la construction)		kg	S	S1
24.51.13.20	Arbres de transmission, vilebrequins, arbres à cames, manivelles, paliers (autres qu'à roulements incorporés) et coussinets en fonte grise		kg	S	S1
24.51.13.40	Autres parties des moteurs à piston et des organes mécaniques en fonte grise		kg	S	S1
24.51.13.50	Parties de machines, appareils et engins mécaniques en fonte grise (à l'exclusion des moteurs à piston)		kg	S	S1
24.51.13.90	Pièces en fonte grise pour locomotives/matériel roulant et autre utilisation (à l'exclusion des parties de véhicules routiers, des paliers et coussinets, des parties de moteurs à piston, des transmissions, des poulies, des embrayages et des parties d'autres machines, appareils et engins mécaniques)		kg	S	S1
CPA: 24.51.20	*Tubes, tuyaux et profilés creux, en fonte*				
24.51.20.00	Tubes, tuyaux et profilés creux en fonte (à l'exclusion des tubes, tuyaux et profilés creux constituants des parties identifiables d'ouvrages comme les parties de radiateurs de chauffage central ou les parties de machines)	7303[.00(.10 + .90)]	kg	T	
CPA: 24.51.30	*Accessoires de tuyauterie, en fonte*				
24.51.30.30	Accessoires de tuyauterie moulés en fonte non malléable	7307[.11(.10 + .90)]	kg	T	
24.51.30.50	Accessoires de tuyauterie moulés en fonte malléable	7307 19 10	kg	T	
NACE: 24.52	**Fonderie d'acier**				
CPA: 24.52.10	*Travaux de fonderie d'acier*				
24.52.10.10	Parties de véhicules routiers en acier moulé (à l'exclusion des locomotives/du matériel roulant et des véhicules utilisés dans l'industrie de la construction)		kg	S	S1
24.52.10.30	Paliers, autres qu'à roulements incorporés, et coussinets en acier moulé		kg	S	S1
24.52.10.40	Autres parties des moteurs à piston et des organes mécaniques en acier moulé		kg	S	S1
24.52.10.50	Parties de machines, appareils et engins mécaniques en acier moulé (à l'exclusion des moteurs à piston, des turboréacteurs et des turbopropulseurs, des autres turbines à gaz, des appareils de manutention et de levage et des machines et véhicules utilisés dans l'industrie de la construction)		kg	S	S1
24.52.10.90	Pièces en acier moulé pour locomotives/matériel roulant et autre utilisation (à l'exclusion des parties de véhicules routiers, des paliers et coussinets, des parties de moteurs à piston, des transmissions, des poulies, des embrayages et des parties d'autres machines, appareils et engins mécaniques)		kg	S	S1

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 24.52.30	*Accessoires de tuyauterie, en acier coulé*				
24.52.30.00	Accessoires de tuyauterie en acier moulé	7307 19 90	kg	T	
NACE: 24.53	**Fonderie de métaux légers**				
CPA: 24.53.10	*Travaux de fonderie de métaux légers*				
24.53.10.10	Parties de véhicules routiers en métaux légers (à l'exclusion des locomotives/du matériel roulant et des véhicules utilisés dans l'industrie de la construction)		kg	S	S1
24.53.10.20	Arbres de transmission, vilebrequins, arbres à cames, manivelles, paliers (autres qu'à roulements incorporés) et coussinets en métaux légers		kg	S	S1
24.53.10.40	Autres parties des moteurs à piston et des organes mécaniques en métaux légers		kg	S	S1
24.53.10.50	Parties de machines, appareils et engins mécaniques en métaux légers (à l'exclusion des moteurs à piston, des turboréacteurs et des turbopropulseurs, des autres turbines à gaz, des appareils de manutention et de levage et des machines et véhicules utilisés dans l'industrie de la construction)		kg	S	S1
24.53.10.90	Pièces en métaux légers pour autres utilisations		kg	S	S1
NACE: 24.54	**Fonderie d'autres métaux non ferreux**				
CPA: 24.54.10	*Travaux de fonderie d'autres métaux non ferreux*				
24.54.10.10	Parties de véhicules routiers en autres métaux non ferreux (à l'exclusion des locomotives/du matériel roulant, des chariots-cavaliers, des chariots-grues, des rouleaux agricoles, des rouleaux compresseurs, des bulldozers, etc.)		kg	S	S1
24.54.10.20	Arbres de transmission, vilebrequins, arbres à cames, manivelles, paliers (autres qu'à roulements incorporés) et coussinets en autres métaux non ferreux		kg	S	S1
24.54.10.40	Autres parties des moteurs à piston et des organes mécaniques en autres métaux non ferreux		kg	S	S1
24.54.10.50	Parties de machines, appareils et engins mécaniques en autres métaux non ferreux (à l'exclusion des moteurs à piston)		kg	S	S1
24.54.10.90	Pièces en autres métaux non ferreux pour autres utilisations		kg	S	S1
NACE: 25.11	**Fabrication de structures métalliques et de parties de structures**				
CPA: 25.11.10	*Constructions métalliques préfabriquées*				
25.11.10.30	Constructions préfabriquées en fonte, en fer ou en acier	9406[.00(.31 + .38)]		S	
25.11.10.50 z	Constructions préfabriquées en aluminium	9406 00 80c		S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 25.11.21	*Tabliers de pont et passerelles, en fer ou en acier*				
25.11.21.00	Ponts et éléments de ponts en fonte, en fer ou en acier	7308 10	kg	S	
CPA: 25.11.22	*Pylônes et mâts, en fer ou en acier*				
25.11.22.00	Tours et pylônes en fonte, en fer ou en acier	7308 20	kg	S	
CPA: 25.11.23	*Autres ossatures et éléments de structures, plaques, barres, profilés et similaires, en fer, acier ou aluminium*				
25.11.23.10	Matériel d'échafaudage, de coffrage, d'étançonnement ou d'étayage en fonte, en fer ou en acier (y compris les chevalements d'extraction pour puits de mines, les poutres extensibles de coffrage, les échafaudages tubulaires et matériel similaire)	7308 40	kg	S	
25.11.23.50	Autres constructions et parties de constructions en fonte, en fer ou en acier, principalement en tôle	7308 90 59	kg	S	
25.11.23.55 ¤	Barrages, vannes, portes-écluses, débarcadères, docks fixes et autres constructions maritimes ou fluviales, en fonte, en fer ou en acier, et constructions et parties de constructions en fonte, en fer ou en acier n.c.a. (à l'exclusion des ponts et éléments de ponts, des tours et pylônes, des portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, du matériel d'échafaudage, de coffrage, d'étançonnement ou d'étayage, ainsi que des constructions et parties de constructions non uniquement ou principalement en tôle)	7308 90 98	kg	S	
25.11.23.70	Constructions et parties de constructions en aluminium n.c.a. (à l'exclusion des portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils)	7610[.90(.10 + .90)]	kg	S	
NACE: 25.12	**Fabrication de portes et fenêtres en métal**				
CPA: 25.12.10	*Portes, fenêtres et huisseries métalliques*				
25.12.10.30	Portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles, seuils, en fonte, en fer ou en acier	7308 30	p/st	S	
25.12.10.50	Portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, en aluminium	7610 10	p/st	S	
NACE: 25.21	**Fabrication de radiateurs et de chaudières pour le chauffage central**				
CPA: 25.21.11	*Radiateurs pour le chauffage, non électriques, en fonte ou en acier*				
25.21.11.00	Radiateurs pour le chauffage central, à chauffage non électrique, et leurs parties, en fonte, en fer ou en acier	7322[.11 + .19]		S	S2
CPA: 25.21.12	*Chaudières pour le chauffage central, à eau chaude ou à vapeur*				
25.21.12.00 ¤	Chaudières pour le chauffage central (à l'exclusion de celles relevant du SH 84.02)	8403[.10(.10 + .90)]	p/st @	S	
CPA: 25.21.13	*Parties de chaudières pour le chauffage central*				
25.21.13.00	Parties de chaudières pour le chauffage central (à l'exclusion de celles relevant du SH 84.02)	8403[.90(.10 + .90)]		S	S2

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
NACE: 25.29	**Fabrication d'autres réservoirs, citernes et conteneurs métalliques**				
CPA: 25.29.11	*Réservoirs, foudres, cuves et conteneurs similaires (autres que pour les gaz comprimés ou liquéfiés), en fonte, fer, acier ou aluminium, d'une contenance supérieure à 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques*				
25.29.11.10 ¤	Réservoirs, foudres, cuves et récipients similaires en fonte, en fer ou en acier, pour matières gazeuses non comprimées ou liquéfiées, d'une contenance > 300 l (sans dispositifs mécaniques ou thermiques)	7309 00 10	kg	S	
25.29.11.20 ¤	Réservoirs, foudres, cuves et récipients similaires en fonte, en fer ou en acier, pour matières liquides, avec revêtement intérieur ou calorifuge, d'une contenance > 300 l (sans dispositifs mécaniques ou thermiques)	7309 00 30	kg	S	
25.29.11.30 ¤	Réservoirs, foudres, cuves et récipients similaires en fonte, en fer ou en acier, pour matières liquides, autres qu'avec revêtement intérieur ou calorifuge, d'une contenance > 100 000 l (sans dispositifs mécaniques ou thermiques)	7309[.00(.51 + .59)]	kg	S	
25.29.11.50 ¤	Réservoirs, foudres, cuves et récipients similaires en fonte, en fer ou en acier, pour matières solides, d'une contenance > 300 l (sans dispositifs mécaniques ou thermiques)	7309 00 90	kg	S	
25.29.11.70 ¤	Réservoirs, foudres, cuves et récipients similaires en aluminium, pour toutes matières autres que des gaz comprimés ou liquéfiés, d'une contenance > 300 l (sans dispositifs mécaniques ou thermiques)	7611	kg	S	
CPA: 25.29.12	*Conteneurs métalliques pour gaz comprimés ou liquéfiés*				
25.29.12.00	Récipients métalliques pour gaz comprimés ou liquéfiés	7311[.00(.11 + .13 + .19 + .30 + .91 + .99)] + 7613	kg	S	
NACE: 25.30	**Fabrication de générateurs de vapeur, à l'exception des chaudières pour le chauffage central**				
CPA: 25.30.11	*Générateurs produisant de la vapeur; générateurs produisant de l'eau surchauffée*				
25.30.11.10	Chaudières aquatubulaires (à l'exclusion des chaudières pour le chauffage central conçues pour produire à la fois de l'eau chaude et de la vapeur à basse pression)	8402[.11 + .12]	p/st @	S	
25.30.11.50	Chaudières à vapeur, y compris les chaudières mixtes (à l'exclusion des chaudières pour le chauffage central conçues pour produire à la fois de l'eau chaude et de la vapeur à basse pression)	8402[.19(.10 + .90)]	p/st @	S	
25.30.11.70	Chaudières dites «à eau surchauffée» (à l'exclusion des chaudières pour le chauffage central conçues pour produire à la fois de l'eau chaude et de la vapeur à basse pression)	8402 20	p/st @	S	
CPA: 25.30.12	*Auxiliaires des générateurs de vapeur; condensateurs*				
25.30.12.30 ¤	Appareils auxiliaires pour chaudières relevant des SH 84.02 et 84.03	8404 10	kg	S	
25.30.12.50	Condenseurs pour machines à vapeur	8404 20	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 25.30.13	*Éléments de générateurs de vapeur*				
25.30.13.30	Parties de chaudières à vapeur et de chaudières dites «à eau surchauffée»	8402 90		S	S2
25.30.13.50 ¤	Parties d'appareils relevant des SH 84.04 10 et 84.04 20	8404 90		S	S2
CPA: 25.30.21	*Réacteurs nucléaires, à l'exclusion des séparateurs d'isotope*				
25.30.21.00	Réacteurs nucléaires	8401 10	kg	S	
CPA: 25.30.22	*Éléments de réacteurs nucléaires, à l'exclusion des séparateurs d'isotope*				
25.30.22.00	Parties de réacteurs nucléaires	8401 40		S	S2
NACE: 25.40	**Fabrication d'armes et de munitions**				
CPA: 25.40.12	*Revolvers, pistolets, armes à feu de chasse et armes similaires*				
25.40.12.30	Revolvers et pistolets (à l'exclusion des armes à usage militaire, des pistolets-mitrailleurs, des pistolets lance-fusées pour signalisation, des pistolets et revolvers pour le tir à blanc, des pistolets d'abattage, des armes à feu ne pouvant être chargées que par le canon, des pistolets à ressort, à air comprimé ou à gaz et les armes factices)	9302	p/st	S	
25.40.12.50	Fusils, carabines et armes à feu ne pouvant être chargées que par le canon, y compris les canardières, les armes combinées canon lisse/canon rayé et les cannes-fusils (à l'exclusion des armes à usage militaire)	9303[.10 + .20(.10 + .95) + .30]	p/st	S	
25.40.12.70	Armes à feu utilisant la déflagration de la poudre (à l'exclusion des armes à usage militaire)	9303 90	p/st	S	
25.40.12.90	Autres armes (fusils, carabines et pistolets à ressort, à air comprimé, à gaz, matraques, etc.) (à l'exclusion des armes à usage militaire)	9304	p/st @	S	
CPA: 25.40.13	*Bombes, missiles et armements de guerre similaires; cartouches, autres munitions et projectiles, et leurs parties*				
25.40.13.00	Cartouches et autres munitions et projectiles, et leurs parties, y compris les chevrotines, plombs de chasse et bourres pour cartouches (à l'exclusion des articles à usage militaire)	9306[.21 + .29 + .30(.10 + .90) + .90(.90)]	kg	S	M
CPA: 25.40.14	*Parties et pièces d'armes de guerre ou de chasse*				
25.40.14.00 ¤	Parties et accessoires de revolvers, pistolets, armes autres que de guerre et engins similaires	9305[.10 + .20 + .99]		S	M
NACE: 25.50	**Forge, emboutissage, estampage; métallurgie des poudres**				
CPA: 25.50.11	*Travaux de grosse forge et de forge libre, sur plan*				
25.50.11.34	Arbres de transmission, vilebrequins, arbres à cames et manivelles (forgeage libre de l'acier); ouvrages du SH 73.26; parties des machines, appareils, instruments et véhicules des SH 84, 85, 86, 87, 88, 90 (forgeage libre de l'acier)			S	S1

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
25.50.11.37 ¤	Parties de machines, appareils et engins mécaniques (forgeage libre des métaux non ferreux) (à l'exclusion des moteurs à piston, des turboréacteurs, des turbines à gaz, des appareils de manutention et de levage et des machines et véhicules utilisés dans l'industrie de la construction)			S	S1
25.50.11.51	Parties de véhicules routiers du SH 87 (extrusion à froid de l'acier)			S	S1
25.50.11.52	Arbres de transmission, vilebrequins, arbres à cames et manivelles (extrusion à froid de l'acier)			S	S1
25.50.11.53	Parties des moteurs à pistons et des organes mécaniques du SH 84.83 (extrusion à froid de l'acier)			S	S1
25.50.11.54	Parties de machines, appareils et engins mécaniques (à l'exclusion des moteurs à piston) (extrusion à froid de l'acier)			S	S1
25.50.11.56	Parties de machines, appareils et matériels électriques, d'appareils d'enregistrement ou de reproduction du son et d'appareils d'enregistrement ou de reproduction des images et du son en télévision (extrusion à froid de l'acier)			S	S1
25.50.11.57	Ouvrages du SH 73.26; parties de véhicules et matériel pour voies ferrées et de véhicules terrestres et aériens des SH 86, 87, 88 (extrusion à froid de l'acier)			S	S1
25.50.11.58	Parties des machines, appareils, instruments et véhicules des SH 84, 85, 86, 87, 88 et 90 (extrusion à froid des métaux non ferreux)			S	S1
CPA: 25.50.12	*Travaux d'estampage, sur plan*				
25.50.12.10	Parties de véhicules routiers (à l'exclusion des locomotives et du matériel roulant) (estampage de l'acier)			S	S1
25.50.12.20	Arbres de transmission, vilebrequins, arbres à cames, manivelles, paliers (autres qu'à roulements incorporés) et coussinets (estampage de l'acier)			S	S1
25.50.12.30 ¤	Parties des moteurs à pistons et des organes mécaniques du SH 84.83 (estampage de l'acier)			S	S1
25.50.12.40 ¤	Parties des machines, appareils et outils destinés à l'agriculture, à la sylviculture et à l'horticulture (estampage de l'acier)			S	S1
25.50.12.50	Parties des palans, treuils et cabestans, crics et vérins, chariots-gerbeurs, autres chariots de manutention munis d'un dispositif de levage, ascenseurs, escaliers mécaniques, transporteurs et téléphériques (estampage de l'acier)			S	S1
25.50.12.60 ¤	Parties des machines et appareils mécaniques des SH 84.26, 84.29 et 84.30 (estampage de l'acier)			S	S1

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
25.50.12.70	Parties de machines, appareils et engins mécaniques (à l'exclusion des moteurs à piston, des turboréacteurs, des turbines à gaz, des appareils de manutention et de levage et des machines et véhicules utilisés dans l'industrie de la construction) (estampage de l'acier)			S	S1
25.50.12.80	Parties de véhicules ferroviaires ou de matériel roulant, de véhicules aériens ou spatiaux, de machines, appareils et matériels électriques et d'instruments et appareils d'optique, de photographie ou de cinématographie, de mesure, de contrôle ou de précision (estampage de l'acier)			S	S1
25.50.12.90	Parties des machines, appareils, instruments et véhicules des SH 84, 85, 86, 87, 88 et 90 (estampage des métaux non ferreux)			S	S1
CPA: 25.50.13	*Travaux de découpage-emboutissage, sur plan*				
25.50.13.10	Parties de véhicules routiers (à l'exclusion des locomotives et du matériel roulant) (travail des tôles en aciers)			S	S1
25.50.13.20	Parties des moteurs à pistons et des organes mécaniques du SH 84.83 (travail des tôles en aciers)			S	S1
25.50.13.30	Parties de machines, appareils et engins mécaniques (à l'exclusion des moteurs à piston) (travail des tôles en aciers)			S	S1
25.50.13.40	Parties de machines, appareils et matériels électriques, d'appareils d'enregistrement ou de reproduction du son et d'appareils d'enregistrement ou de reproduction des images et du son en télévision (travail des tôles en aciers)			S	S1
25.50.13.50 ¤	Articles des SH 73.23 et 73.26; parties de meubles du SH 94.03; parties de véhicules et d'appareils pour voies ferrées du SH 86; appareils du SH 90 (travail des tôles métaux non fer.)			S	S1
25.50.13.70	Articles d'économie domestique; parties de machines, appareils, meubles et véhicules des SH 84, 85, 86, 88 et 94 (travail des tôles en métaux non ferreux)			S	S1
CPA: 25.50.20	*Travaux de la métallurgie des poudres*				
25.50.20.20	Produits de la métallurgie des poudres d'aciers			S	S1
25.50.20.80	Parties des articles des SH 84, 85, 86, 87, 88 et 90 (produits de la métallurgie des poudres de métaux non ferreux)			S	S1
NACE: 25.61	**Traitement et revêtement des métaux**				
CPA: 25.61.11	*Revêtement métallique des métaux*				
25.61.11.30 ¤	Revêtement métallique par immersion en métaux fondus (galvanisation ou trempage dans l'étain)			I	C
25.61.11.50	Revêtement métallique par projection thermique			I	C
25.61.11.70	Revêtement métallique en zinc par électrolyse			I	C

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
25.61.11.90 ¤	Revêtements métalliques de métaux autres que le zinc (nickel, cuivre, chrome, métaux précieux, etc.) par électrolyse ou traitement chimique			I	C
CPA: 25.61.12	*Revêtement non métallique des métaux*				
25.61.12.30	Plastification des métaux (y compris revêtement par pulvérisation)			I	C
25.61.12.50 ¤	Autres revêtements (phosphatation, etc.)			I	C
CPA: 25.61.21	*Traitements thermiques des métaux, autres que revêtement métallique*				
25.61.21.00	Traitements thermiques des métaux (à l'exclusion du revêtement métallique et de la plastification)			I	C
CPA: 25.61.22	*Autres traitements de surface des métaux*				
25.61.22.30	Peinture et vernissage des surfaces métalliques			I	C
25.61.22.50 ¤	Traitement des surfaces métalliques par anodisation			I	C
25.61.22.70	Traitement des surfaces métalliques par dépôts sous vide			I	C
25.61.22.90	Autres traitements des surfaces métalliques			I	C
NACE: 25.62	**Usinage**				
CPA: 25.62.10	*Décolletage*				
25.62.10.01	Pièces métalliques décolletées pour articles de robinetterie			S	S1
25.62.10.03	Pièces métalliques décolletées pour machines, appareils et engins mécaniques			S	S1
25.62.10.05	Pièces métalliques décolletées pour véhicules routiers (à l'exclusion des locomotives et du matériel roulant et des pièces obtenues par moulage, forgeage, emboutissage, estampage, profilage ou frittage)			S	S1
25.62.10.07	Pièces métalliques décolletées pour véhicules aériens et spatiaux et satellites			S	S1
25.62.10.09	Pièces métalliques décolletées pour machines, appareils et matériels électriques, appareils d'enregistrement ou de reproduction du son et appareils d'enregistrement ou de reproduction des images et du son en télévision,			S	S1
25.62.10.11	Pièces métalliques décolletées pour instruments et appareils d'optique, de photographie ou de cinématographie, de mesure, de contrôle ou de précision			S	S1
25.62.10.13 ¤	Pièces métalliques décolletées pour articles des SH 73.26, 74.19 et 76.16; pièces métalliques décolletées pour véhicules et appareils pour voies ferrées du SH 86			S	S1

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 25.62.20	*Autres travaux d'usinage*				
25.62.20.00	Pièces métalliques (à l'exclusion des pièces métalliques décolletées)			S	S1
NACE: 25.71	**Fabrication de coutellerie**				
CPA: 25.71.11	*Couteaux et ciseaux, et leurs lames*				
25.71.11.20 ¤	Couteaux de table à lame fixe en métaux communs, y compris les manches (à l'exclusion des couteaux à poisson ou à beurre)	8211 91	p/st @	S	
25.71.11.45	Couteaux à lame fixe en métaux communs, y compris les serpettes fermantes (à l'exclusion des couteaux à poisson ou à beurre et des couteaux et lames tranchantes pour machines ou appareils mécaniques)	8211 92	p/st @	S	
25.71.11.60	Grands couteaux pliants	8211 93	p/st @	S	
25.71.11.75 ¤	Lames tranchantes et manches en métaux communs pour couteaux de table et couteaux de poche, y compris les serpettes fermantes (à l'exclusion des couteaux à poisson ou à beurre et des couteaux et lames tranchantes pour machines ou appareils mécaniques)	8211[.94 + .95]	p/st @	S	
25.71.11.90 ¤	Ciseaux à doubles branches et leurs lames, y compris les lames de ciseau	8213	p/st @	S	
CPA: 25.71.12	*Rasoirs mécaniques et lames de rasoir, y compris ébauches en bandes*				
25.71.12.30	Rasoirs et leurs parties (à l'exclusion des lames de rasoirs)	8212[.10(.10 + .90) + .90]		S	
25.71.12.80	Lames de rasoirs de sûreté (y compris les ébauches en bandes)	8212 20	p/st @	S	
CPA: 25.71.13	*Autres articles de coutellerie; outils et trousses de manucure et pédicure*				
25.71.13.30	Coupe-papier, ouvre-lettres, grattoirs, taille-crayons et leurs lames (à l'exclusion des machines à tailler les crayons)	8214 10		S	
25.71.13.50	Outils et assortiments d'outils de manucures ou de pédicures (y compris les limes à ongles)	8214 20		S	
25.71.13.70	Fendoirs, couperets, hachoirs, tondeuses à cheveux et autres articles de coutellerie	8214 90	p/st @	S	
CPA: 25.71.14	*Cuillères, fourchettes, louches, écumoires, pelles à tartes, couteaux spéciaux à poisson ou à beurre, pinces à sucre et articles similaires*				
25.71.14.30	Couverts de tables et articles similaires, y compris les couteaux à poisson ou à beurre (à l'exclusion des couteaux de table), en acier inoxydable ou en métal commun	8215[.20(.10 + .90) + .99(.10 + .90)]	p/st @	S	
25.71.14.80	Couverts de tables et articles similaires, y compris les couteaux à poisson ou à beurre (à l'exclusion des couteaux de table), en métal commun argenté, doré ou platiné	8215[.10(.20 + .30 + .80) + .91]	p/st @	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 25.71.15	*Épées, sabres, baïonnettes, lances et armes similaires, et leurs parties*				
25.71.15.00	Sabres, épées, baïonnettes, lances et autres armes blanches, leurs parties et leurs fourreaux	9307	kg	S	
NACE: 25.72	**Fabrication de serrures et de ferrures**				
CPA: 25.72.11	*Serrures pour l'automobile et l'ameublement, en métaux communs*				
25.72.11.30	Cadenas en métaux communs	8301 10	p/st @	S	
25.72.11.50	Serrures des types utilisés pour véhicules automobiles, en métaux communs	8301 20	p/st @	S	
25.72.11.70	Serrures des types utilisés pour meubles, en métaux communs	8301 30	p/st @	S	
CPA: 25.72.12	*Autres serrures, en métaux communs*				
25.72.12.30	Serrures à cylindres des types utilisés pour portes de bâtiments, en métaux communs	8301 40 11	p/st @	S	
25.72.12.50	Serrures des types utilisés pour portes de bâtiments, en métaux communs (à l'exclusion des serrures à cylindres)	8301 40 19	p/st @	S	
25.72.12.70	Serrures et verrous en métaux communs (à l'exclusion des cadenas, des serrures des types utilisés pour véhicules automobiles et meubles et des serrures des types utilisés pour portes de bâtiments)	8301 40 90	p/st @	S	
CPA: 25.72.13	*Fermoirs et montures-fermoirs comportant une serrure, et leurs parties*				
25.72.13.30	Fermoirs et montures-fermoirs avec serrure, en métaux communs (à l'exclusion des fermetures à glissière et des fermoirs et montures-fermoirs pour sacs à main, serviettes et mallettes)	8301 50	kg	S	
25.72.13.50	Clefs présentées isolément pour cadenas, serrures et verrous, y compris les clés même brutes de fonte ou de matriçage et les crochets), en métaux communs	8301 70	kg	S	
25.72.13.70	Parties de cadenas, serrures, verrous, fermoirs et montures-fermoirs, en métaux communs	8301 60		S	
CPA: 25.72.14	*Ferrures, garnitures, accessoires et articles similaires pour l'automobile, l'ameublement, la menuiserie, en métaux communs*				
25.72.14.10	Charnières de tous genres, en métaux communs	8302 10	kg	S	
25.72.14.20	Roulettes avec monture, en métaux communs	8302 20	kg	S	
25.72.14.30	Garnitures, ferrures et articles similaires pour les véhicules automobiles, en métaux communs (à l'exclusion des charnières, serrures, verrous et clés)	8302 30	kg	S	
25.72.14.40	Garnitures, ferrures et articles similaires pour le bâtiment, en métaux communs (à l'exclusion des charnières, serrures, verrous, clefs, judas à dispositifs optiques et verrous à clé)	8302[.41(.10 + .50 + .90)]	kg	S	
25.72.14.50	Garnitures, ferrures et articles similaires pour les meubles, en métaux communs (à l'exclusion des charnières, serrures, verrous et clés)	8302 42	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
25.72.14.60	Autres garnitures, ferrures et articles similaires en métaux communs (à l'exclusion des articles pour les véhicules automobiles, le bâtiment ou les meubles)	8302 49	kg	S	
25.72.14.70	Ferme-portes automatiques, en métaux communs	8302 60	kg	S	
25.72.14.80	Patères, porte-chapeaux, portemanteaux, porte-vêtements, porte-serviettes, accroche-torchons, porte-brosses, porte-clefs et articles similaires, en métaux communs (à l'exclusion des portemanteaux ayant le caractère de meubles)	8302 50	kg	S	
NACE: 25.73	**Fabrication d'outillage**				
CPA: 25.73.10	*Outils à main agricoles, horticoles ou forestiers*				
25.73.10.10	Bêches et pelles	8201 10	kg	S	
25.73.10.30	Pioches, pics, houes, binettes, râteaux et racloirs	8201 30	kg	S	
25.73.10.40	Haches, serpes et outils similaires à taillants (à l'exclusion des piolets)	8201 40	kg	S	
25.73.10.50	Sécateurs et outils similaires maniés à une main, y compris cisailles à volaille (à l'exclusion des sécateurs dont les branches sont terminées par des anneaux et des serpettes fermantes)	8201 50	kg	S	
25.73.10.55	Fourches et autres outils à main agricoles, horticoles ou forestiers (à l'exclusion des couteaux pliants)	8201 90	kg	S	
25.73.10.60	Cisailles à haies, sécateurs et outils similaires, maniés à deux mains	8201 60	kg	S	
CPA: 25.73.20	*Scies à main; lames de scie de toutes sortes*				
25.73.20.10	Scies à main (à l'exclusion des tronçonneuses)	8202 10	kg	S	
25.73.20.20	Lames de scies à ruban	8202 20	kg	S	
25.73.20.30	Lames de scies circulaires, y compris les lames de fraises-scies, avec partie travaillante en acier	8202 31	kg	S	
25.73.20.50	Lames de scies circulaires, y compris les lames de fraises-scies, et leurs parties, avec partie travaillante en matières autres que l'acier	8202 39	kg	S	
25.73.20.93	Lames de scies droites pour le travail des métaux	8202 91	kg	S	
25.73.20.97	Lames de scies avec partie travaillante en métaux communs (à l'exclusion des lames de scies à ruban, des lames de scies circulaires et des lames de scies musicales)	8202[.40 + .99(.20 + .80)]	kg	S	
CPA: 25.73.30	*Autres outils à main*				
25.73.30.13	Limes, râpes et outils similaires à main (à l'exclusion des emporte-pièce et des limes pour machines-outils)	8203 10	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
25.73.30.16 ¤	Pinces (même coupantes), tenailles et brucelles à usage non médical et outils manuels similaires, en métaux communs	8203 20	kg	S	
25.73.30.23	Cisailles à métaux et outils similaires à main	8203 30	kg	S	
25.73.30.25	Coupe-tubes, coupe-boulons, emporte-pièces et outils similaires à main (à l'exclusion des emporte-pièce et des limes pour machines-outils, des cisailles à métaux ayant le caractère de machines-outils, des perforatrices de bureau et des appareils à composter les tickets)	8203 40	kg	S	
25.73.30.33	Clés de serrage à main, y compris clés dynamométriques, à ouverture fixe (à l'exclusion des tourne-à-gauche)	8204 11	kg	S	
25.73.30.35	Clés de serrage à main, y compris clés dynamométriques, à ouverture variable (à l'exclusion des tourne-à-gauche)	8204 12	kg	S	
25.73.30.37	Douilles de serrage interchangeables	8204 20	kg	S	
25.73.30.53	Outils de perçage, de filetage ou de taraudage, à main (à l'exclusion des outils interchangeables pour outillage à main, mécanique ou non, ou pour machines-outils, des outils pneumatiques et des outils à moteur)	8205 10	kg	S	
25.73.30.55	Marteaux et masses avec partie travaillante en métal	8205 20	kg	S	
25.73.30.57	Rabots, ciseaux, gouges et outils tranchants similaires pour le travail du bois	8205 30	kg	S	
25.73.30.63	Tournevis	8205 40	kg	S	
25.73.30.65	Outils à main d'économie domestique	8205 51	kg	S	
25.73.30.73	Outils pour maçons, mouleurs, cimentiers, plâtriers et peintres	8205 59 10	kg	S	
25.73.30.77	Autres outils à main, y compris les pistolets à river, à fixer les tampons, les chevilles, etc.	8205 59 80	kg	S	
25.73.30.83	Lampes à souder et similaires (à l'exclusion des appareils à souder fonctionnant au gaz)	8205 60	kg	S	
25.73.30.85	Étaux, serre-joints et similaires	8205 70	kg	S	
25.73.30.87	Enclumes, forges portatives et meules avec bâtis, à main ou à pédale (à l'exclusion des meules présentées séparément et outils similaires)	8205 90 10	kg	S	
CPA: 25.73.40	*Outils interchangeables pour outillage à main, mécanique ou non, ou pour machines-outils*				
25.73.40.14	Outils à tarauder pour l'usinage des métaux	8207 40 10	kg	S	
25.73.40.16	Outils à fileter pour l'usinage des métaux	8207 40 30	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
25.73.40.19	Outils à tarauder et à fileter pour l'usinage de matières autres que les métaux (à l'exclusion des porte-pièces et porte-outils pour machines ou outillage à main)	8207 40 90	kg	S	
25.73.40.23	Outils à percer avec partie travaillante en diamant ou en agglomérés de diamant (à l'exclusion des porte-pièces et porte-outils pour machines ou outillage à main et des outils de forage)	8207 50 10	kg	S	
25.73.40.25	Forets de maçonnerie avec partie travaillante en matières autres que le diamant ou les agglomérés de diamant (à l'exclusion des porte-pièces et porte-outils pour machines ou outillage à main et des outils de forage)	8207 50 30	kg	S	
25.73.40.27	Outils à percer pour l'usinage des métaux avec partie travaillante en carbures métalliques frittés (à l'exclusion des plaquettes, baguettes, pointes et objets similaires non montés)	8207 50 50	kg	S	
25.73.40.31	Outils à percer pour l'usinage des métaux avec partie travaillante en aciers à coupe rapide (à l'exclusion des porte-pièces et porte-outils pour machines ou outillage à main et des outils de forage)	8207 50 60	kg	S	
25.73.40.33	Outils à percer pour l'usinage des métaux avec partie travaillante en matières autres que le diamant, les agglomérés de diamant ou les carbures métalliques frittés (à l'exclusion des aciers à coupe rapide)	8207 50 70	kg	S	
25.73.40.35	Outils à percer (à l'exclusion des porte-pièces et porte-outils pour machines ou outillage à main, des outils avec partie travaillante en diamant ou en agglomérés de diamant, des outils de forage, des forets de maçonnerie et des outils pour l'usinage des métaux)	8207 50 90	kg	S	
25.73.40.37	Outils à aléser ou à brocher avec partie travaillante en diamant ou en agglomérés de diamant (à l'exclusion des porte-pièces et porte-outils pour machines ou outillage à main et des outils de forage)	8207 60 10	kg	S	
25.73.40.44	Outils à aléser pour l'usinage des métaux avec partie travaillante en matières autres que le diamant ou les agglomérés de diamant	8207 60 30	kg	S	
25.73.40.45	Outils à aléser ou à brocher (à l'exclusion des porte-pièces et porte-outils pour machines ou outillage à main, des outils avec partie travaillante en diamant ou en agglomérés de diamant, des outils pour l'usinage des métaux et des outils de sondage)	8207[.60(.50 + .90)]	kg	S	
25.73.40.48	Outils à brocher pour l'usinage des métaux avec partie travaillante en matières autres que le diamant ou les agglomérés de diamant	8207 60 70	kg	S	
25.73.40.50	Outils à fraiser pour l'usinage des métaux avec partie travaillante en carbures métalliques frittés (à l'exclusion des plaquettes, baguettes, pointes et objets similaires non montés)	8207 70 10	kg	S	
25.73.40.61	Fraises à queue pour l'usinage des métaux avec partie travaillante en matières autres que les carbures métalliques frittés	8207 70 31	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
25.73.40.66 ¤	Outils à fraiser et fraises-mères, interchangeables, pour l'usinage des métaux, avec partie travaillante en matières autres que les carbures métalliques frittés ou les cermets (à l'exclusion des fraises à queue)	8207 70 37	kg	S	
25.73.40.69	Outils à fraiser pour l'usinage de matières autres que les métaux	8207 70 90	kg	S	
25.73.40.71	Outils à tourner pour l'usinage des métaux avec partie travaillante en carbures métalliques frittés (à l'exclusion des plaquettes, baguettes, pointes et objets similaires non montés)	8207 80 11	kg	S	
25.73.40.74	Outils à tourner pour l'usinage des métaux avec partie travaillante en matières autres que les cermets	8207 80 19	kg	S	
25.73.40.79	Outils à tourner autres que pour l'usinage des métaux (à l'exclusion des porte-pièces et porte-outils pour machines ou outillage à main)	8207 80 90	kg	S	
25.73.40.81	Autres outils interchangeables du SH 82.07 avec partie travaillante en diamant	8207 90 10	kg	S	
25.73.40.83	Lames de tournevis avec partie travaillante en matières autres que le diamant ou les agglomérés de diamant (à l'exclusion des porte-pièces et porte-outils pour machines ou outillage à main)	8207 90 30	kg	S	
25.73.40.85	Outils de taillage des engrenages avec partie travaillante en matières autres que le diamant ou les agglomérés de diamant (à l'exclusion des porte-pièces et porte-outils pour machines ou outillage à main)	8207 90 50	kg	S	
25.73.40.87	Autres outils interchangeables avec partie travaillante en carbures métalliques frittés (à l'exclusion des plaquettes, baguettes, pointes et objets similaires non montés)	8207[.90(.71 + .78)]	kg	S	
25.73.40.89	Outils interchangeables avec partie travaillante en autres matières	8207[.90(.91 + .99)]	kg	S	
CPA: 25.73.50	*Moules; châssis de moulage pour la fonderie; carcasses; modèles*				
25.73.50.13	Châssis de fonderie, plaques de fond pour moules et modèles pour moules autres qu'en bois	8480[.10 + .20 + .30(.90)]	kg	S	
25.73.50.15	Modèles pour moules en bois	8480 30 10	p/st @	S	
25.73.50.20	Moules pour le moulage par injection ou compression des métaux et des carbures métalliques	8480 41	p/st @	S	
25.73.50.30	Moules pour le moulage autrement que par injection ou compression des métaux et des carbures métalliques	8480 49	p/st @	S	
25.73.50.50	Moules pour le verre	8480 50	p/st @	S	
25.73.50.60	Moules pour les matières minérales	8480 60	p/st @	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
25.73.50.70	Moules pour le moulage par injection ou compression du caoutchouc ou des plastiques	8480 71	p/st @	S	
25.73.50.80	Moules pour le moulage autrement que par injection ou compression du caoutchouc ou des plastiques	8480 79	p/st @	S	
CPA: 25.73.60	*Autres outils*				
25.73.60.13	Outils de forage ou de sondage avec partie travaillante en cermets	8207 13	kg	S	
25.73.60.18	Outils de forage ou de sondage, interchangeables, et leurs parties, avec partie travaillante en matières autres qu'en carbures métalliques frittés ou en cermets	8207[.19(.10 + .90)]	kg	S	
25.73.60.23	Filières interchangeables pour l'étirage ou le filage (extrusion) des métaux, avec partie travaillante en diamant ou en agglomérés de diamant (à l'exclusion des porte-pièces et porte-outils pour machines ou outillage à main)	8207 20 10	kg	S	
25.73.60.24 ¤	Filières pour l'étirage ou le filage (extrusion) des métaux (à l'exclusion des plaquettes, baguettes, tiges, barres, pointes, anneaux et objets similaires non montés en carbures métalliques frittés ou en cermets)	8207 20 90	kg	S	
25.73.60.33	Outils à emboutir, estamper ou poinçonner pour l'usinage des métaux (à l'exclusion des porte-pièces et porte-outils pour machines ou outillage à main)	8207 30 10	kg	S	
25.73.60.39	Outils à emboutir, estamper ou poinçonner pour l'usinage de matières autres que les métaux (à l'exclusion des porte-pièces et porte-outils pour machines ou outillage à main)	8207 30 90	kg	S	
25.73.60.43	Couteaux et lames tranchantes pour machines et appareils mécaniques, pour le travail des métaux	8208 10	kg	S	
25.73.60.45	Couteaux et lames tranchantes pour machines et appareils mécaniques, pour le travail du bois	8208 20	kg	S	
25.73.60.50	Couteaux et lames tranchantes, en métaux communs, pour appareils de cuisine ou pour machines de l'industrie alimentaire	8208 30	kg	S	
25.73.60.63	Couteaux et lames tranchantes pour machines agricoles, horticoles ou forestières (à l'exclusion des lames pour charrues et des disques pour herses)	8208 40	kg	S	
25.73.60.65	Couteaux et lames tranchantes pour autres machines et appareils mécaniques	8208 90	kg	S	
25.73.60.67	Plaquettes amovibles pour outils, non montées, en carbures métalliques frittés ou en cermets	8209 00 20	kg	S	
25.73.60.90	Autres plaquettes, baguettes, pointes et objets similaires pour outils, non montés, en carbures métalliques frittés ou en cermets	8209 00 80	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
NACE: 25.91	**Fabrication de fûts et emballages métalliques similaires**				
CPA: 25.91.11	*Fûts, bidons, tonnelets, boîtes et récipients similaires, pour tout matériau (à l'exclusion du gaz), en fer ou en acier, d'une capacité de 50 l à 300 l, sans dispositif mécanique ou thermique*				
25.91.11.00 ¤	Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients similaires en fonte, en fer ou en acier d'une contenance ≥ 50 l mais ≤ 300 l (à l'exclusion des articles pour gaz)	7310 10	p/st @	S	
CPA: 25.91.12	*Fûts, bidons, tonnelets, boîtes et récipients similaires (à l'exclusion de ceux à souder ou à sertir), pour toute matière (à l'exclusion du gaz), en fer ou en acier, d'une capacité inférieure à 50 l, sans dispositif mécanique ou thermique*				
25.91.12.00 ¤	Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients similaires en fonte, en fer ou en acier d'une contenance < 50 l (à l'exclusion des articles pour gaz)	7310[.29(.10 + .90)]	p/st @	S	
NACE: 25.92	**Fabrication d'emballages métalliques légers**				
CPA: 25.92.11	*Boîtes, en fer ou en acier, à souder ou à sertir, d'une capacité inférieure à 50 l*				
25.92.11.33 ¤	Boîtes en fer ou en acier, d'une contenance < 50 l, des types utilisés pour les denrées alimentaires	7310 21 11	p/st @	S	
25.92.11.35 ¤	Boîtes en fer ou en acier, d'une contenance < 50 l, des types utilisés pour les boissons	7310 21 19	p/st @	S	
25.92.11.50 ¤	Boîtes en fer ou en acier, d'une contenance < 50 l (à l'exclusion des types utilisés pour les denrées alimentaires et les boissons)	7310[.21(.91 + .99)]	p/st @	S	
CPA: 25.92.12	*Fûts, bidons, tonnelets, boîtes et récipients similaires, pour tout matériau (à l'exclusion du gaz), en aluminium, d'une capacité inférieure ou égale à 300 l*				
25.92.12.10 ¤	Étuis tubulaires souples en aluminium, d'une contenance ≤ 300 litres, pour toutes matières (à l'exclusion des gaz comprimés ou liquéfiés)	7612 10	p/st @	S	
25.92.12.40	Réservoirs, fûts, bidons, tonnelets, boîtes et récipients similaires en aluminium, pour toutes matières (à l'exclusion des gaz comprimés ou liquéfiés) n.c.a. (à l'exclusion des étuis tubulaires souples et des boîtes pour aérosols)	7612 90 90	p/st @	S	
25.92.12.60 ¤	Boîtes en aluminium pour aérosols, d'une contenance ≤ 300 litres	7612 90 20	p/st	S	
CPA: 25.92.13	*Bouchons, bouchons-couronnes, couvercles, capsules, en métaux communs*				
25.92.13.30	Bouchons-couronnes en métaux communs	8309 10	p/st @	S	
25.92.13.50 ¤	Articles de bouchage ou de surbouchage en plomb ou en aluminium d'un diamètre > 21 mm	8309 90 10	kg	S	
25.92.13.70 ¤	Articles de bouchage ou de surbouchage en métaux communs (à l'exclusion des bouchons-couronnes et des articles en plomb ou en aluminium d'un diamètre > 21 mm)	8309 90 90	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
NACE: 25.93	**Fabrication d'articles en fils métalliques, de chaînes et de ressorts**				
CPA: 25.93.11	*Torons, câbles, tresses, élingues et articles similaires, en fer ou en acier, non isolés pour l'électricité*				
25.93.11.30	Torons et câbles en fer ou acier, munis ou non de garnitures, non isolés pour l'électricité	7312[.10(.20 + .41 + .49 + .61 + .65 + .69 + .81 + .83 + .85 + .89 + .98)]	kg	S	
25.93.11.50	Tresses, élingues et articles similaires en fer ou acier, non isolés pour électricité	7312 90	kg	S	
CPA: 25.93.12	*Ronces artificielles en fer ou en acier; torons, câbles, tresses et articles similaires, en cuivre ou en aluminium, non isolés pour l'électricité*				
25.93.12.30	Ronces artificielles et torsades en fils ou en feuillards de fer ou d'acier	7313	kg	S	
25.93.12.50	Torons, câbles, tresses et articles similaires en cuivre, non isolés pour électricité (à l'exclusion des ronces artificielles et des torsades de fil à deux bouts, pour clôtures, à torsion lâche, sans aiguillons)	7413	kg	S	
25.93.12.70	Torons, câbles, tresses et similaires, en aluminium, non isolés pour l'électricité (à l'exclusion des ronces artificielles et des torsades de fil à deux bouts, pour clôtures, à torsion lâche, sans aiguillons)	7614[.10 + .90]	kg	S	
CPA: 25.93.13	*Toiles métalliques, grillages et treillis, en fils de fer, d'acier ou de cuivre; tôles et bandes déployées, en fer, acier ou cuivre*				
25.93.13.13	Toiles métalliques continues ou sans fin, pour machines, en acier inoxydable	7314 12	kg	S	
25.93.13.15	Toiles métalliques tissées, y compris les toiles continues ou sans fin, en fils de fer ou d'acier autre qu'inoxydable	7314[.14 + .19]	kg	S	
25.93.13.20 ¤	Grillages et treillis soudés aux points de rencontre en fils d'un diamètre ≥ 3 mm, d'une surface de mailles ≥ 100 cm^2 (y compris les articles collés ou fixés sur papier, tels que ceux utilisés pour le bétonnage ou le plafonnage)	7314[.20(.10 + .90)]	kg	S	
25.93.13.30¤	Grillages et treillis soudés aux points de rencontre ne relevant pas de SH 7314.20	7314[.31 + .39]	kg	S	
25.93.13.43	Toiles tissées, grillages et treillis autres que soudés au point de rencontre (à l'exclusion de ceux recouverts de plastique)	7314[.41 + .49]	kg	S	
25.93.13.45	Toiles tissées, grillages et treillis autres que soudés au point de rencontre, recouverts de plastique	7314 42	kg	S	
25.93.13.50	Tôles et bandes déployées en fer ou acier	7314 50	kg	S	
25.93.13.60	Toiles métalliques, y compris les toiles continues ou sans fin, grillages et treillis en fils de cuivre; tôles et bandes déployées en cuivre (y compris les articles en alliage de cuivre et les toiles métalliques continues ou sans fin en cuivre)	7419 99 10	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 25.93.14	*Pointes, clous, punaises, agrafes et articles similaires*				
25.93.14.00 ¤	Pointes, clous, punaises, crampons appointés, agrafes ondulées ou biseautées (autres que celles relevant du SH 83.05) et articles similaires en acier, en cuivre et en aluminium	7317[.00(.20 + .60 + .80)] + 7415 10 + 7616 10	kg	S	
CPA: 25.93.15	*Fils, baguettes, tubes, plaques, électrodes, enrobés ou fourrés pour le soudage*				
25.93.15.10	Électrodes enrobées pour le soudage à l'arc, en métaux communs	8311 10	kg	S	
25.93.15.30 ¤	Fils fourrés pour le soudage à l'arc, en métaux communs (à l'exclusion des fils et baguettes à âme décapante dont le métal de brasage contient ≥ 2 % en poids d'un métal précieux)	8311 20	kg	S	
25.93.15.50 ¤	Fils et baguettes enrobés ou fourrés pour le brasage ou le soudage à la flamme, en métaux communs (à l'exclusion des fils et baguettes à âme décapante dont le métal de brasage contient ≥ 2 % en poids d'un métal précieux)	8311 30	kg	S	
25.93.15.70	Fils et baguettes, y compris parties, en poudres de métaux communs agglomérés, pour métallisation par projection	8311 90		S	
CPA: 25.93.16	*Ressorts et lames de ressorts, en fer ou en acier; ressorts en cuivre*				
25.93.16.13	Ressorts paraboliques et leurs lames en fer ou en acier, formés à chaud	7320 10 11	kg	S	
25.93.16.15	Ressorts autres que paraboliques et leurs lames en fer ou acier, formés à chaud	7320 10 19	kg	S	
25.93.16.17	Ressorts à lames et leurs lames, en fer ou acier, formés à froid	7320 10 90	kg	S	
25.93.16.31	Ressorts hélicoïdaux, en fer ou acier, formés à chaud	7320 20 20	kg	S	
25.93.16.33	Ressorts hélicoïdaux, à compression, en fer ou acier, formés à froid	7320 20 81	kg	S	
25.93.16.35	Ressorts hélicoïdaux, à traction, en fer ou acier, formés à froid	7320 20 85	kg	S	
25.93.16.37	Ressorts hélicoïdaux, en acier, formés à froid, (à l'exclusion des ressorts à compression ou à traction)	7320 20 89	kg	S	
25.93.16.53	Ressorts spiraux plats, en fer ou acier	7320 90 10	kg	S	
25.93.16.55	Ressorts ayant la forme de disques, en fer ou acier	7320 90 30	kg	S	
25.93.16.60	Ressorts en fer ou acier (à l'exclusion des ressorts hélicoïdaux, à compression ou à traction, des ressorts spiraux et des ressorts ayant la forme de disques)	7320 90 90	kg	S	
25.93.16.80	Ressorts en cuivre et en alliage de cuivre (à l'exclusion des ressorts de montres et d'horloges)	7419 99 30	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 25.93.17	*Chaînes et chaînettes (à l'exclusion des chaînes à maillons articulés), et leurs parties*				
25.93.17.10	Chaînes à maillons à étais en fonte, fer ou acier (à l'exclusion des chaînes dites coupantes, des pièces de machines dans lesquelles la chaîne ne joue qu'un rôle secondaire, des dispositifs de sûreté à chaînes pour la fermeture des portes et des bijoux de fantaisie)	7315 81	kg	S	
25.93.17.24 ¤	Chaînes à maillons soudés, en fonte, en fer ou en acier (à l'exclusion des chaînes à maillons articulés, des chaînes antidérapantes et des chaînes à maillons à étais)	7315 82	kg	S	
25.93.17.30	Chaînes antidérapantes en fonte, en fer ou en acier (à l'exclusion des chaînes dites coupantes, des pièces de machines dans lesquelles la chaîne ne joue qu'un rôle secondaire, des dispositifs de sûreté à chaînes pour la fermeture des portes et des chaînes d'arpenteurs)	7315 20	kg	S	
25.93.17.50	Chaînes et chaînettes en fonte, en fer ou en acier (à l'exclusion des chaînes à maillons articulés, des chaînes antidérapantes, des chaînes à maillons à étais, des chaînes à maillons soudés, des chaînes dites coupantes, des pièces de machines dans lesquelles la chaîne ne joue qu'un rôle secondaire et des chaînes d'arpenteurs)	7315 89	kg	S	
25.93.17.70	Chaînes, chaînettes et leurs parties, en cuivre	7419 10		S	
25.93.17.80	Parties de chaînes et chaînettes, en fonte, en fer ou en acier, n.c.a.	7315 90		S	
CPA: 25.93.18	*Aiguilles à coudre, aiguilles à tricoter, passe-lacets, crochets, poinçons à broder et articles similaires, pour usage à la main, en fer ou en acier; épingles de sûreté et autres épingles en fer ou en acier n.c.a.*				
25.93.18.00	Aiguilles à coudre, aiguilles à tricoter, passe-lacets, crochets, poinçons à broder et articles similaires, en fer ou acier, pour usage manuel	7319[.40 + .90(.10 + .90)]	kg	S	
NACE: 25.94	**Fabrication de vis et de boulons**				
CPA: 25.94.11	*Vis et boulons filetés, en fer ou en acier, n.c.a.*				
25.94.11.13 ¤	Vis décolletées dans la masse, d'une épaisseur de tige ≤ 6 mm	7318 15 10	kg	S	
25.94.11.15	Vis et boulons pour la fixation des éléments des voies ferrées, en fer ou en acier	7318 15 20	kg	S	
25.94.11.17	Vis et boulons sans tête en acier	7318[.15(.30 + .41 + .49)]	kg	S	
25.94.11.23	Vis avec tête fendue ou à empreinte cruciforme en acier inoxydable	7318 15 51	kg	S	
25.94.11.25	Autres vis et boulons avec tête fendue ou à empreinte cruciforme	7318 15 59	kg	S	
25.94.11.27	Vis et boulons à tête hexagonale en acier inoxydable	7318 15 61	kg	S	
25.94.11.29	Autres vis et boulons à tête hexagonale	7318 15 69	kg	S	
25.94.11.31	Vis et boulons à tête hexagonale en acier inoxydable	7318 15 70	kg	S	
25.94.11.33 ¤	Vis et boulons à tête hexagonale en acier autre qu'inoxydable, d'une résistance à la traction < 800 MPa	7318 15 81	kg	S	
25.94.11.35 ¤	Vis et boulons à tête hexagonale en acier autre qu'inoxydable, d'une résistance à la traction ≥ 800 MPa	7318 15 89	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
25.94.11.39	Vis et boulons avec tête (à l'exclusion des vis à tête hexagonale)	7318 15 90	kg	S	
25.94.11.53	Vis à bois en fer ou en acier	7318[.11 + .12(.10 + .90)]	kg	S	
25.94.11.57	Crochets et pitons à pas de vis, en fer ou en acier	7318 13	kg	S	
25.94.11.73	Vis autotaraudeuses en acier inoxydable (à l'exclusion des mécanismes servant à transmettre le mouvement ou à opérer un travail effectif)	7318 14 10	kg	S	
25.94.11.75	Vis autotaraudeuses en fer ou en acier autre qu'inoxydable (à l'exclusion des mécanismes servant à transmettre le mouvement ou à opérer un travail effectif)	7318[.14(.91 + .99)]	kg	S	
25.94.11.83 ¤	Écrous décolletés dans la masse, d'un diamètre de trou ≤ 6 mm, en fer ou en acier	7318 16 10	kg	S	
25.94.11.85 ¤	Écrous en acier inoxydable (à l'exclusion des écrous décolletés dans la masse, d'un diamètre de trou ≤ 6 mm)	7318 16 30	kg	S	
25.94.11.87 ¤	Écrous, y compris de sécurité, en fer ou en acier autre qu'inoxydable (à l'exclusion des écrous décolletés dans la masse, d'un diamètre de trou ≤ 6 mm)	7318[.16(.50 + .91 + .99)]	kg	S	
25.94.11.90	Articles filetés en fer ou en acier n.c.a.	7318 19	kg	S	
CPA: 25.94.12	*Vis et boulons non filetés, en fer ou en acier, n.c.a.*				
25.94.12.10	Rondelles destinées à faire ressort et autres rondelles de blocage en fer ou en acier	7318 21	kg	S	
25.94.12.30	Rondelles en fer ou en acier (à l'exclusion des rondelles destinées à faire ressort et autres rondelles de blocage)	7318 22	kg	S	
25.94.12.50	Rivets, y compris partiellement creux, en fer ou en acier (à l'exclusion des rivets tubulaires et des rivets à deux pièces tubulaires destinés à des usages divers)	7318 23	kg	S	
25.94.12.70	Goupilles, chevilles, clavettes et articles similaires en fer ou en acier (à l'exclusion des rondelles et des rivets)	7318[.24 + .29]	kg	S	
CPA: 25.94.13	*Vis et boulons filetés et non filetés, en cuivre*				
25.94.13.10	Rondelles, boulons, rivets, goupilles, chevilles, clavettes et articles similaires, non filetés, en cuivre	7415[.21 + .29]	kg	S	
25.94.13.40	Vis, boulons et écrous en cuivre (à l'exclusion des vis à clouer/à tête pointue, des stoppeurs à vis, des mécanismes servant à transmettre le mouvement ou à opérer un travail effectif, des crochets à pas de vis et des vis à œillet)	7415 33	kg	S	
25.94.13.70	Articles filetés en cuivre n.c.a.	7415 39	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
NACE: 25.99	**Fabrication d'autres produits métalliques n.c.a.**				
CPA: 25.99.11	*Éviers, lavabos, baignoires et autres installations sanitaires, et leurs parties, en fer, acier, cuivre ou aluminium*				
25.99.11.10	Éviers et lavabos en acier inoxydable	7324 10	p/st @	S	
25.99.11.27	Baignoires en fer ou en acier	7324[.21 + .29]	p/st	S	
25.99.11.31	Articles d'hygiène ou de toilette, et leurs parties, en fer ou en acier	7324 90	kg	S	
25.99.11.35	Articles d'hygiène ou de toilette, et leurs parties, en cuivre	7418 20	kg	S	
25.99.11.37	Articles d'hygiène ou de toilette, et leurs parties, en aluminium	7615 20	kg	S	
CPA: 25.99.12	*Articles de table, de cuisine et ménagers, et leurs parties, en fer, acier, cuivre ou aluminium*				
25.99.12.17	Articles de ménage et d'économie domestique en fonte	7323[.91 + .92]	kg	S	S2
25.99.12.25 ¤	Articles de ménage et d'économie domestique, et leurs parties, en acier inoxydable (à l'exclusion de la coutellerie)	7323 93	kg	S	S2
25.99.12.37	Autres articles de ménage et d'économie domestique, en fer ou en acier, émaillés (à l'exclusion des articles en fonte)	7323 94	kg	S	
25.99.12.45 ¤	Articles de ménage et d'économie domestique, et leurs parties, en fer (à l'exclusion de la fonte) ou en acier autre qu'inoxydable (à l'exclusion des articles émaillés)	7323 99	kg	S	
25.99.12.53	Articles de ménage et d'économie domestique, et leurs parties, en cuivre	7418 10 90	kg	S	S2
25.99.12.55	Articles de ménage, et leurs parties, en aluminium, coulés ou moulés	7615 10 10	kg	S	S2
25.99.12.57	Articles de ménage, et leurs parties, en aluminium, non coulés ni moulés	7615 10 90	kg	S	S2
25.99.12.70 ¤	Appareils mécaniques actionnés à la main, d'un poids <= 10 kg, utilisés pour préparer, conditionner ou servir les aliments et boissons	8210	kg	S	
25.99.12.80	Paille de fer ou d'acier, torchons et gants en fer ou en acier pour le récurage, le polissage ou usages analogues	7323 10	kg	S	
CPA: 25.99.21	*Coffres-forts, portes blindées et compartiments pour chambres fortes, coffres et cassettes de sûreté et articles similaires, en métaux communs*				
25.99.21.20	Coffres-forts, portes blindées et compartiments pour chambres fortes, en métaux communs	8303 00 40	kg	S	
25.99.21.70	Coffrets et cassettes de sûreté et articles similaires, en métaux communs	8303 00 90		S	
CPA: 25.99.22	*Boîtes de classement, porte-copies, plumiers, porte-cachets et matériel et fournitures similaires de bureau, en métaux communs, à l'exclusion des meubles de bureau*				
25.99.22.00	Classeurs, fichiers, boîtes de classement, porte-copies, plumiers, porte-cachets et matériel et fournitures similaires de bureau, en métaux communs	8304		S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 25.99.23	*Mécanismes pour reliure de feuillets mobiles ou pour classeurs, attache-lettres et articles de bureau similaires, agrafes présentées en barrettes, en métaux communs*				
25.99.23.30	Mécanismes pour reliure de feuillets mobiles ou pour classeurs, en métaux communs	8305 10		S	
25.99.23.50	Agrafes présentées en barrettes, en métaux communs, pour le bureau, l'ameublement ou l'emballage	8305 20		S	
25.99.23.70	Attache-lettres, coins de lettres, trombones, onglets de signalisation et matériel de bureau similaires, en métaux communs	8305 90		S	
CPA: 25.99.24	*Statuettes et autres objets d'ornement, cadres et miroirs, en métaux communs*				
25.99.24.00	Statuettes, cadres, miroirs et autres objets d'ornement, en métaux communs	8306[.21 + .29 + .30]		S	
CPA: 25.99.25	*Fermoirs, montures-fermoirs, boucles, boucles-fermoirs, agrafes, crochets, œillets et articles similaires, en métaux communs, pour vêtements, chaussures, bâches, maroquinerie ou pour toutes confections ou équipements; rivets tubulaires ou à tige fendue, en métaux communs; perles et paillettes découpées, en métaux communs*				
25.99.25.30	Agrafes, crochets et œillets, en métaux communs, pour vêtements, chaussures, bâches, maroquinerie ou pour toutes confections ou équipements (à l'exclusion des mousquetons, des rivets, des boutons-pression et des boutons-poussoirs)	8308 10		S	
25.99.25.50	Rivets tubulaires ou à tige fendue, en métaux communs	8308 20		S	
25.99.25.70	Fermoirs, montures-fermoirs sans serrure, boucles, boucles-fermoirs et articles similaires, en métaux communs, pour vêtements, chaussures, maroquinerie, etc.	8308 90		S	
CPA: 25.99.26	*Hélices et pales d'hélices pour bateaux*				
25.99.26.00 ¤	Hélices pour bateaux et leurs pales	8487[.10(.10 + .90)]	p/st	S	
CPA: 25.99.29	*Autres articles en métaux communs n.c.a.*				
25.99.29.10 z	Matériel fixe de voies ferrées ou similaires et leurs parties	8608 00 00a		S	S2
25.99.29.11	Ancres, grappins et leurs parties, en fonte, en fer ou en acier	7316	kg	S	
25.99.29.13	Ouvrages moulés en fonte non malléable n.c.a.	7325[.10(.50 + .92 + .99)]	kg	S	S2
25.99.29.19	Ouvrages moulés en fonte, en fer ou en acier n.c.a.	7325[.91 + .99(.10 + .90)]	kg	S	S2
25.99.29.22	Ouvrages en fer ou acier, forgés ou estampés, n.c.a.	7326[.11 + .19(.10 + .90)]	kg	S	S2
25.99.29.25 ¤	Articles finis en fil de fer ou d'acier: pièges, collets, trappes, souricières, nasses, liens à fourrages, anneaux nasaux pour animaux, crochets de sommiers métalliques, crochets d'étal, crochets à ardoises et corbeilles à papier (à l'exclusion des cadres d'abat-jour)	7326 20	kg	S	
25.99.29.28 z¤	Épingles à cheveux, pince-guiches, ondulateurs, bigoudis et articles similaires en métal pour la coiffure, et leurs parties (à l'exclusion des appareils électrothermiques pour la coiffure)	9615 90 00b	kg	S	
25.99.29.29	Peignes à coiffer, peignes de coiffure, barrettes et articles similaires (à l'exclusion des articles en caoutchouc ou en matières plastiques et des appareils électrothermiques pour la coiffure)	9615 19	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
25.99.29.31	Échelles et escabeaux en fer ou en acier (à l'exclusion des articles forgés ou estampés)	7326 90 30	p/st @	S	S2
25.99.29.33	Palettes et plateaux analogues pour la manipulation des marchandises, en fer ou en acier	7326 90 40	kg	S	S2
25.99.29.35	Bobines pour câbles, tuyaux, etc., en fer ou en acier	7326 90 50	kg	S	S2
25.99.29.37	Volets d'aération non mécaniques, gouttières, crochets et autres ouvrages pour l'industrie du bâtiment, en fer ou acier (à l'exclusion des ouvrages forgés ou estampés)	7326 90 60	kg	S	S2
25.99.29.45	Ouvrages en fer ou en acier n.c.a.	7326[.90(.92 + .94 + .96 + .98)]		S	S2
25.99.29.55	Ouvrages en aluminium n.c.a.	7616[.91 + .99(.10 + .90)]	kg	S	S2
25.99.29.58	Ouvrages en cuivre n.c.a.	7419[.91 + .99(.90)]	kg	S	S2
25.99.29.60	Autres ouvrages en étain n.c.a.	8007[.00(.10 + .80)]	kg	T	
25.99.29.72	Ouvrages en zinc n.c.a.	7907	kg	T	
25.99.29.74	Autres ouvrages en plomb n.c.a.	7806[.00(.10 + .80)]	kg	T	
25.99.29.79	Autres ouvrages en nickel n.c.a.	7508[.10 + .90]	kg	S	
25.99.29.82 ¤	Cloches, sonnettes, gongs et articles similaires, non électriques, en métaux communs	8306 10	kg	S	
25.99.29.83	Tubes et tuyaux flexibles, en fer ou acier (à l'exclusion des articles en caoutchouc renforcés extérieurement ou intérieurement à l'aide de fil métallique et des articles transformés en pièces ou organes de machines ou de véhicules)	8307 10	kg	S	
25.99.29.85	Tubes et tuyaux flexibles, en métaux communs autres que le fer ou l'acier (à l'exclusion des articles en caoutchouc renforcés extérieurement ou intérieurement à l'aide de fil métallique et des articles transformés en pièces ou organes de machines ou de véhicules)	8307 90	kg	S	
25.99.29.87	Plaques indicatrices, plaques-enseignes, plaques-adresses et plaques similaires, chiffres, lettres et enseignes diverses, en métaux communs (à l'exclusion des articles lumineux)	8310	kg	S	
25.99.29.95	Aimants permanents et articles destinés à devenir des aimants permanents après aimantation, en métal	8505 11	kg	S	
NACE: 26.11	**Fabrication de composants électroniques**				
CPA: 26.11.11	*Tubes cathodiques pour récepteurs de télévision; tubes pour caméras de télévision; autres tubes cathodiques*				
26.11.11.00	Tubes cathodiques pour récepteurs de télévision; tubes pour caméras de télévision; autres tubes cathodiques	8540[.11 + .12 + .20(.10 + .80) + .40 + .60]	p/st	S	
CPA: 26.11.12	*Magnétrons, klystrons, tubes à ondes progressives et autres tubes redresseurs*				
26.11.12.00	Magnétrons, klystrons, tubes pour hyperfréquences et autres lampes, tubes et valves	8540[.71 + .79 + .81 + .89]	p/st	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 26.11.21	*Diodes; transistors; thyristors, diacs et triacs*				
26.11.21.20	Diodes semi-conductrices	8541 10	p/st @	S	
26.11.21.50	Transistors (à l'exclusion des phototransistors)	8541[.21 + .29]	p/st @	S	
26.11.21.80	Thyristors, diacs et triacs	8541 30	p/st @	S	
CPA: 26.11.22	*Dispositifs à semi-conducteur; diodes émettrices de lumière; cristaux piézo-électriques montés, et leurs parties*				
26.11.22.20	Diodes électroluminescentes (LED)	8541 40 10	p/st @	S	
26.11.22.40	Dispositifs photosensibles à semi-conducteur; cellules photovoltaïques, photodiodes, phototransistors et articles similaires	8541 40 90	p/st @	S	
26.11.22.60	Autres dispositifs à semi-conducteur (à l'exclusion des dispositifs photosensibles à semi-conducteur; des cellules photovoltaïques, des thyristors, diacs et triacs semi-conducteurs, des transistors, des diodes et des diodes électroluminescentes)	8541 50	p/st @	S	
26.11.22.80	Cristaux piézo-électriques montés, y compris les cristaux de quartz, les oscillateurs et les résonateurs	8541 60	p/st @	S	
CPA: 26.11.30	*Circuits intégrés électroniques*				
26.11.30.03	Circuits intégrés à puces multiples: processeurs et contrôleurs, même combinés avec des mémoires, des convertisseurs, des circuits logiques, des amplificateurs, des horloges, des circuits de synchronisation ou d'autres circuits	8542 31 10	p/st @	S	
26.11.30.06	Circuits intégrés électroniques (à l'exclusion des circuits intégrés à puces multiples): processeurs et contrôleurs, même combinés avec des mémoires, des convertisseurs, des circuits logiques, des amplificateurs, des horloges, des circuits de synchronisation ou d'autres circuits	8542 31 90	p/st @	S	
26.11.30.23	Circuits intégrés à puces multiples: mémoires	8542 32 10	p/st @	S	
26.11.30.27 ¤	Circuits intégrés électroniques (à l'exclusion des circuits intégrés à puces multiples): mémoires dynamiques à lecture-écriture à accès aléatoire (D-RAM)	8542[.32(.31 + .39)]	p/st	S	
26.11.30.34 ¤	Circuits intégrés électroniques (à l'exclusion des circuits intégrés à puces multiples): mémoires statiques à lecture-écriture à accès aléatoire (S-RAM), y compris les antémémoires à lecture-écriture à accès aléatoire (cache-RAM)	8542 32 45	p/st	S	
26.11.30.54	Circuits intégrés électroniques (à l'exclusion des circuits intégrés à puces multiples): mémoires à lecture exclusivement, programmables, effaçables aux rayons ultraviolets (EPROM)	8542 32 55	p/st	S	
26.11.30.65	Circuits intégrés électroniques (à l'exclusion des circuits intégrés à puces multiples): mémoires à lecture exclusivement, effaçables électriquement, programmables (E^2PROM), y compris les mémoires flash E^2PROM	8542[.32(.61 + .69 + .75)]	p/st	S	
26.11.30.67	Circuits intégrés électroniques (à l'exclusion des circuits intégrés à puces multiples): autres mémoires	8542 32 90	p/st @	S	
26.11.30.80	Circuits intégrés électroniques: amplificateurs	8542 33	p/st @	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
26.11.30.91	Autres circuits intégrés électroniques n.c.a.	8542 39 10	p/st @	S	
26.11.30.94	Autres circuits intégrés à puces multiples n.c.a.	8542 39 90	p/st @	S	
CPA: 26.11.40	*Parties de tubes, valves et autres composants électroniques n.c.a.*				
26.11.40.10	Lecteurs phonographiques	8522 10	p/st @	S	
26.11.40.40	Parties de tubes cathodiques; parties de lampes, tubes et valves électroniques à cathode chaude, à cathode froide et à photocathode, n.c.a.	8540[.91 + .99]		S	S2
26.11.40.70	Parties de diodes, transistors et dispositifs à semi-conducteur, dispositifs photosensibles à semi-conducteur; cellules photovoltaïques, diodes électro-luminescentes et cristaux piézo-électriques montés)	8541 90		S	S2
26.11.40.90	Parties de circuits intégrés et de micro-assemblages électroniques (à l'exclusion des circuits comportant uniquement des éléments passifs)	8542 90		S	S2
NACE: 26.12	**Fabrication de cartes électroniques assemblées**				
CPA: 26.12.10	*Circuits imprimés chargés*				
26.12.10.20	Circuits imprimés multicouches ne comportant que des éléments conducteurs et des contacts	8534 00 11	p/st @	S	
26.12.10.50	Circuits imprimés autres que multicouches ne comportant que des éléments conducteurs et des contacts	8534 00 19	p/st @	S	
26.12.10.80	Circuits imprimés comportant des éléments passifs, y compris les circuits de résistances et/ou capacités (à l'exclusion des cartes de résistances, des cartes de capacités, des cartes comportant des éléments actifs et des circuits hybrides)	8534 00 90	p/st @	S	
CPA: 26.12.20	*Cartes son, vidéo, réseau et similaires pour unités automatiques de traitement de l'information*				
26.12.20.00 z	Appareils de communication pour réseaux LAN ou WAN (par exemple hubs, routeurs, gateways) et cartes son, vidéo, réseau et similaires pour machines de traitement automatique de données	8471 80 00a	p/st	S	
CPA: 26.12.30	*Cartes intelligentes*				
26.12.30.00	Cartes intelligentes	8523[.52(.10 + .90)]	p/st	S	
NACE: 26.20	**Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques**				
CPA: 26.20.11	*Micro-ordinateurs portables dont le poids n'excède pas 10 kg, tels que laptops ou note books; assistants personnels numériques et équipements similaires*				
26.20.11.00	Ordinateurs personnels portables ou ordinateurs palmaires	8471 30	p/st	S	
CPA: 26.20.12	*Terminaux point de vente, GAB et machines similaires, pouvant être connectés à un ordinateur ou un réseau*				
26.20.12.00	Terminaux point de vente, GAB et machines similaires, pouvant être connectés à un ordinateur ou un réseau	8472 90 30	p/st	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 26.20.13	*Unités intégrées de traitement de l'information comportant, sous une même enveloppe, au moins une unité centrale de traitement et un dispositif d'entrée-sortie*				
26.20.13.00	Ordinateurs de bureau	8471 41	p/st	S	
CPA: 26.20.14	*Systèmes informatiques*				
26.20.14.00	Machines de traitement de l'information, numériques, présentées sous forme de systèmes	8471 49	p/st	S	
CPA: 26.20.15	*Autres unités intégrées de traitement de l'information, pouvant comporter sous une même enveloppe ou non un ou deux des types d'unités suivants: unité de stockage, unité d'entrée, unité de sortie*				
26.20.15.00	Autres machines automatiques de traitement de l'information, numériques, comportant ou non sous la même enveloppe un ou deux des types d'unités suivants: unité de mémoire, unité d'entrée, unité de sortie	8471 50	p/st	S	
CPA: 26.20.16	*Unités d'entrée ou de sortie comportant ou non des unités de stockage sous une même enveloppe*				
26.20.16.40	Imprimantes, copieurs et télécopieurs aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau (à l'exclusion des machines et appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants, ainsi que des machines assurant au moins deux des fonctions suivantes: impression, copie, transmission de télécopie)	8443[.32(.10 + .30 + .91 + .93 + .99)]	p/st	S	
26.20.16.50	Claviers	8471 60 60	p/st	S	
26.20.16.60	Autres unités d'entrée ou de sortie comportant ou non des unités de stockage sous une même enveloppe	8471 60 70	p/st	S	
CPA: 26.20.17	*Moniteurs et projecteurs utilisés principalement dans un système informatique*				
26.20.17.00	Moniteurs et projecteurs utilisés principalement dans un système informatique	8528[.41 + .51 + .61]	p/st	S	
CPA: 26.20.18	*Unités effectuant deux ou plusieurs des fonctions suivantes: impression, scannage, copie, télécopie*				
26.20.18.00	Machines aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau, assurant au moins deux des fonctions suivantes: impression, copie, transmission de télécopie	8443[.31(.20 + .80)]	p/st	S	
CPA: 26.20.21	*Unités de mémoire*				
26.20.21.00	Unités de mémoire	8471[.70(.20 + .30 + .50 + .70 + .80 + .98)]	p/st	S	
CPA: 26.20.22	*Dispositifs à mémoire rémanente à semi-conducteurs*				
26.20.22.00	Dispositifs de stockage rémanent des données, à base de semi-conducteurs, pour l'enregistrement des données provenant d'une source externe (cartes mémoires ou cartes à mémoire électronique flash), non enregistrés	8523 51 10	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 26.20.30	*Autres unités pour matériel informatique*				
26.20.30.00 z	Autres unités de machines automatiques de traitement de l'information (à l'exclusion des appareils de communication pour réseaux LAN ou WAN [par exemple, hubs, routers, gateways] et des cartes son, vidéo, réseau et similaires pour ordinateurs)	8471[.80(.00b) + .90]	p/st	S	
CPA: 26.20.40	*Parties et accessoires pour matériel informatique*				
26.20.40.00 ¤	Parties et accessoires des machines du SH 84.71; parties et accessoires qui peuvent être utilisés indifféremment avec les machines ou appareils de deux ou plusieurs des positions SH 84.69 à 84.72	8473[.30(.20 + .80) + .50(.20 + .80)]		S	
NACE: 26.30	**Fabrication d'équipements de communication**				
CPA: 26.30.11	*Appareils d'émission incorporant un appareil de réception*				
26.30.11.00	Appareils d'émission pour la radiodiffusion ou la télévision incorporant un appareil de réception	8525 60	p/st	S	
CPA: 26.30.12	*Appareils d'émission sans appareil de réception*				
26.30.12.00	Appareils d'émission pour la radiodiffusion ou la télévision sans appareil de réception incorporé	8525 50	p/st	S	
CPA: 26.30.13	*Caméras de télévision*				
26.30.13.00	Caméras de télévision, y compris pour circuits fermés (à l'exclusion des caméscopes)	8525[.80(.11 + .19)]	p/st	S	
CPA: 26.30.21	*Postes téléphoniques d'usager fixes à combinés sans fil*				
26.30.21.00	Postes téléphoniques d'usager, fixes, à combinés sans fil	8517 11	p/st	S	
CPA: 26.30.22	*Téléphones pour réseaux cellulaires et autres réseaux sans fil*				
26.30.22.00	Téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil	8517 12	p/st	S	
CPA: 26.30.23	*Autres postes téléphoniques pour usager et appareils d'émission ou réception vocale, d'images ou d'autres données, y compris les appareils de communication dans un réseau filaire ou sans fil (réseau local ou étendu)*				
26.30.23.10	Stations de base	8517 61	p/st	S	
26.30.23.20	Appareils pour la réception, la conversion et la transmission ou la régénération de la voix, d'images ou d'autres données, y compris les appareils de commutation et de routage	8517 62	p/st @	S	
26.30.23.30	Postes téléphoniques d'usagers (à l'exclusion des postes téléphoniques d'usagers, fixes, à combinés sans fil, ainsi que des téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil); visiophones	8517[.18 + .69(.10)]	p/st @	S	
26.30.23.40	Récepteurs portables pour appel ou recherche de personnes	8517 69 31	p/st	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
26.30.23.70 ¤	Autres appareils pour la transmission ou la réception de la voix, d'images ou d'autres données, y compris les appareils pour la communication dans un réseau filaire ou sans fil (tel qu'un réseau local ou étendu), autres que ceux relevant des SH 84.43, 85..25, 85.27 ou 85.28	8517[.69(.20 + .90)] + 8519 50	p/st @	S	
CPA: 26.30.30	*Parties de matériel téléphonique et télégraphique*				
26.30.30.00	Parties de matériel téléphonique et télégraphique	8517 70 90		S	S2
CPA: 26.30.40	*Antennes et réflecteurs d'antenne de tous types et leurs parties; parties d'appareils d'émission pour la radiodiffusion et la télévision et caméras de télévision*				
26.30.40.10 ¤	Antennes télescopiques et antennes fouets pour appareils portatifs et appareils à installer dans les véhicules automobiles, exclusivement ou principalement destinées aux appareils relevant des SH 85.25 à 85.28	8529 10 11	p/st @	S	
26.30.40.35	Antennes d'extérieur, y compris rotatives, pour récepteurs de radiodiffusion et de télévision par satellite (à l'exclusion des amplificateurs aériens et des oscillateurs radiofréquence)	8529 10 31	p/st @	S	
26.30.40.39	Antennes d'extérieur, y compris rotatives, pour récepteurs de radiodiffusion et de télévision autres que par satellite (à l'exclusion des antennes pour réception par satellite, des amplificateurs aériens et des oscillateurs radiofréquence)	8529 10 39	p/st @	S	
26.30.40.40 ¤	Antennes et réflecteurs d'antennes de tous types pour les appareils relevant du SH 85.17; parties utilisées conjointement avec ces articles	8517[.70(.11 + .15 + .19)]		S	S2
26.30.40.50	Antennes d'intérieur pour récepteurs de radiodiffusion et de radiotélévision, y compris celles à incorporer (à l'exclusion des amplificateurs aériens et des oscillateurs radiofréquence)	8529 10 65	p/st @	S	
26.30.40.60 ¤	Autres antennes et parties exclusivement ou principalement destinées aux appareils relevant des SH 85.25 à 85.28	8529[.10(.69 + .80 + .95)]		S	
26.30.40.70 ¤	Meubles et coffrets pour appareils émetteurs-récepteurs de radiodiffusion ou de télévision, caméras de télévision, etc.; parties exclusivement ou principalement destinées aux caméras de télévision, aux appareils récepteurs de télévision ou de radiodiffusion et aux moniteurs et projecteurs, n.c.a. (à l'exclusion des antennes, des assemblages électroniques, ainsi que des moniteurs et projecteurs des types exclusivement ou principalement destinés à une machine automatique de traitement de l'information)	8529[.90(.41 + .49 + .92)]		S	S2
CPA: 26.30.50	*Avertisseurs pour la protection contre le vol ou l'incendie et appareils similaires*				
26.30.50.20	Avertisseurs électriques et appareils similaires pour la protection contre le vol ou l'incendie (à l'exclusion des types utilisés pour les véhicules automobiles et les bâtiments)	8531 10 95	p/st	S	
26.30.50.80	Avertisseurs électriques et appareils similaires pour la protection contre le vol ou l'incendie des types utilisés pour les bâtiments	8531 10 30	p/st	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
NACE: 26.40	**Fabrication de produits électroniques grand public**				
CPA: 26.40.11	*Récepteurs radio (à l'exclusion des autoradios) pouvant fonctionner sans source d'énergie extérieure*				
26.40.11.00 *	Récepteurs radio (à l'exclusion des autoradios) pouvant fonctionner sans source d'énergie extérieure	8527[.12(.10 + .90) + .13(.10 + .91 + .99) + .19]	p/st	S	
CPA: 26.40.12	*Récepteurs radios ne pouvant fonctionner sans source d'énergie extérieure*				
26.40.12.50 * ¤	Récepteurs radio fonctionnant uniquement sur secteur (à l'exclusion de ceux pour véhicules automobiles)	8527[.91(.11 + .19 + .35 + .91 + .99) + .92(.10 + .90) + .99]	p/st	S	
26.40.12.70	Récepteurs radio combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son, pour véhicules automobiles	8527[.21(.20 + .52 + .59 + .70 + .92 + .98)]	p/st	S	
26.40.12.90	Récepteurs radio pour véhicules automobiles n.c.a.	8527 29	p/st	S	
CPA: 26.40.20	*Récepteurs de télévision, combinés ou non à un récepteur de radio ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou des images*				
26.40.20.20	Tuners vidéophoniques couleurs pour récepteurs de TVC/magnétoscopes et de TV par câble (à l'exclusion de ceux qui isolent les signaux TV haute fréquence)	8528[.71(.11 + .15 + .19)]	p/st	S	
26.40.20.40	Téléprojecteurs en couleurs	8528 72 10	p/st	S	
26.40.20.90	Autres récepteurs de télévision, combinés ou non à un récepteur de radio ou à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou des images n.c.a.	8528[.71(.91 + .99) + .72(.20 + .30 + .40 + .60 + .80) + .73]	p/st	S	
CPA: 26.40.31	*Électrophones, lecteurs de disques ou de cassettes et autres appareils de reproduction du son*				
26.40.31.00	Électrophones, lecteurs de disques ou de cassettes et autres appareils de reproduction du son	8519[.20(.10 + .91 + .99) + .30 + .81(.11 + .15 + .21 + .25 + .31 + .35 + .45) + .89(.11 + .15 + .19)]	p/st	S	
CPA: 26.40.32	*Magnétophones et autres appareils d'enregistrement du son*				
26.40.32.00	Magnétophones et autres appareils d'enregistrement du son	8519[.81(.55 + .61 + .65 + .75 + .81 + .85 + .95) + .89(.90)]	p/st	S	
CPA: 26.40.33	*Caméscopes et autres appareils d'enregistrement et de reproduction vidéographiques*				
26.40.33.00	Caméscopes	8521[.10(.20 + .95) + .90] + 8525[.80(.91 + .99)]	p/st	S	
CPA: 26.40.34	*Moniteurs et projecteurs, n'incorporant pas un récepteur de télévision et non utilisés principalement dans un système informatique*				
26.40.34.20 ¤	Projecteurs vidéo	8528[.69(.10 + .91 + .99)]	p/st	S	
26.40.34.40	Moniteurs vidéo couleurs avec tube cathodique	8528 49 80	p/st	S	
26.40.34.60 ¤	Moniteurs vidéo couleurs avec écran plat, LCD ou plasma, sans tuner (à l'exclusion des moniteurs avec tube cathodique)	8528[.59(.40 + .80)]	p/st	S	
26.40.34.80	Moniteurs vidéo noir et blanc ou autres monochromes	8528[.49(.10) + .59(.10)]	p/st	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 26.40.41	*Microphones et leurs supports*				
26.40.41.00	Microphones et leurs supports	8518[.10(.30 + .95)]	p/st @	S	
CPA: 26.40.42	*Haut-parleurs; casques d'écoute, écouteurs, et ensembles microphone/haut-parleurs*				
26.40.42.35	Haut-parleurs uniques montés dans leur enceinte (y compris les cadres et meubles destinés principalement à l'installation de haut-parleurs)	8518 21	p/st	S	
26.40.42.37	Haut-parleurs multiples montés dans la même enceinte (y compris les cadres et meubles destinés principalement à l'installation de haut-parleurs)	8518 22	p/st	S	
26.40.42.39	Haut-parleurs, y compris les cadres et meubles destinés principalement à l'installation de haut-parleurs (à l'exclusion des haut-parleurs montés dans leur enceinte)	8518[.29(.30 + .95)]	p/st	S	
26.40.42.70 ¤	Casques d'écoute et écouteurs électro-acoustiques, même combinés avec un microphone, et ensembles ou assortiments constitués par un microphone et un ou plusieurs haut-parleurs (à l'exclusion des casques avec écouteurs incorporés, des combinés de postes téléphoniques, des microphones sans fil avec émetteur et des prothèses auditives	8518[.30(.20 + .95)]	p/st @	S	
CPA: 26.40.43	*Amplificateurs électriques d'audiofréquence; appareils électriques d'amplification du son*				
26.40.43.55	Amplificateurs électriques d'audiofréquences pour la téléphonie ou la mesure (à l'exclusion des amplificateurs haute ou moyenne fréquence)	8518 40 30	p/st @	S	
26.40.43.59	Amplificateurs électriques d'audiofréquences autres que pour la téléphonie ou la mesure, y compris les appareils haute-fidélité (à l'exclusion des amplificateurs haute ou moyenne fréquence et des amplificateurs pour la téléphonie ou la mesure)	8518 40 80	p/st	S	
26.40.43.70	Appareils électriques d'amplification du son (y compris les systèmes de sonorisation avec microphone et haut-parleur)	8518 50	p/st	S	
CPA: 26.40.44	*Récepteurs de radiotéléphonie ou de télégraphie n.c.a.*				
26.40.44.00	Récepteurs pour la radiotéléphonie ou la radiotélégraphie (à l'exclusion des récepteurs de poche pour les installations d'appel ou de recherche de personnes et des appareils combinés à des récepteurs radio)	8517 69 39	p/st	S	
CPA: 26.40.51	*Parties et accessoires d'appareils de réception, enregistrement ou reproduction du son et de l'image*				
26.40.51.50	Pierres précieuses ou semi-précieuses destinées aux appareils de reproduction du son	8522 90 30	p/st @	S	S2
26.40.51.70 ¤	Autres parties et accessoires relevant des SH 85.19 à 85.21	8522[.90(.41 + .49 + .70 + .80)]		S	S2
26.40.51.80 ¤	Parties des appareils relevant du SH 85.18	8518 90		S	S2
CPA: 26.40.52	*Parties d'émetteurs et de récepteurs radio*				
26.40.52.00	Parties d'émetteurs et de récepteurs radio	8529 90 20		S	S2

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 26.40.60	*Jeux vidéo (utilisables avec un récepteur de télévision ou à écran intégré) et autres jeux électroniques*				
26.40.60.50	Consoles de jeux vidéo (fonctionnant sans moyen de paiement)	9504 50	p/st @	S	
NACE: 26.51	**Fabrication d'instruments et d'appareils de mesure, d'essai et de navigation**				
CPA: 26.51.11	*Boussoles et compas de navigation; autres instruments et appareils de navigation*				
26.51.11.20	Boussoles (y compris les compas de navigation, compas magnétiques, compas gyroscopiques, compas directeurs, compas de route, etc.)	9014 10	p/st @	S	
26.51.11.50	Instruments et appareils pour la navigation aérienne ou spatiale (à l'exclusion des boussoles)	9014[.20(.20 + .80)]	p/st @	S	
26.51.11.80	Instruments et appareils pour la navigation, y compris maritime ou fluviale (à l'exclusion des boussoles et des appareils pour la navigation aérienne ou spatiale)	9014 80	p/st @	S	
CPA: 26.51.12	*Télémètres, théodolites, tachéomètres; autres équipements de géodésie, d'hydrographie, d'océanographie, d'hydrologie, de météorologie ou de géophysique*				
26.51.12.15	Télémètres, théodolites, tachéomètres et instruments et appareils de photogrammétrie, électroniques	9015[.10(.10) + .20(.10) + .40(.10)]	p/st @	S	
26.51.12.35	Instruments et appareils de météorologie, d'hydrologie et de géophysique, électroniques (à l'exclusion des boussoles)	9015 80 11	p/st @	S	
26.51.12.39	Autres instruments et appareils électroniques n.c.a.	9015 80 19	p/st @	S	
26.51.12.70	Instruments et appareils de géodésie, de topographie, d'arpentage, de nivellement, de photogrammétrie, d'hydrographie, d'océanographie, d'hydrologie, de météorologie ou de géophysique (à l'exclusion des niveaux et des boussoles), non électroniques; télémètres, non électroniques	9015[.10(.90) + .20(.90) + .40(.90) + .80(.91 + .93 + .99)]	p/st @	S	
CPA: 26.51.20	*Appareils radar et de radionavigation*				
26.51.20.20	Appareils de radiodétection et de radiosondage (radar)	8526 10	p/st @	S	
26.51.20.50	Appareils de radionavigation (y compris les radiophares, les bouées de radiobalisage, les récepteurs et les radiocompas munis de plusieurs antennes ou d'une antenne directionnelle)	8526[.91(.20 + .80)]	p/st @	S	
26.51.20.80	Appareils de radiotélécommande (y compris pour les bateaux, avions sans pilote, fusées, missiles, jouets et modèles réduits de bateaux ou d'avions, pour les machines et pour le déclenchement de mines)	8526 92	p/st @	S	
CPA: 26.51.31	*Balances d'une sensibilité de 5 cg ou supérieure*				
26.51.31.00	Balances sensibles à un poids de 5 cg ou moins, avec ou sans poids; leurs parties et accessoires	9016[.00(.10 + .90)]		S	S2

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 26.51.32	*Tables à dessin et autres instruments de dessin, traçage ou calcul*				
26.51.32.00	Tables et machines à dessiner et autres instruments de dessin, traçage ou calcul	9017[.10(.10 + .90) + .20(.05 + .10 + .39 + .90)]	p/st @	S	
CPA: 26.51.33	*Instruments de mesure des longueurs, à main (y compris micromètres et pieds à coulisse), n.c.a.*				
26.51.33.00 ¤	Micromètres, pieds à coulisse, calibres et jauges (à l'exclusion des jauges sans dispositif réglable relevant du SH 9031.80)	9017 30	p/st	S	
CPA: 26.51.41	*Instruments et appareils de mesure et de détection des radiations ionisantes*				
26.51.41.00	Instruments et appareils pour la mesure ou la détection des radiations ionisantes	9030 10	p/st @	S	
CPA: 26.51.42	*Oscilloscopes et oscillographes cathodiques*				
26.51.42.00	Oscilloscopes et oscillographes cathodiques	9030 20 10	p/st @	S	
CPA: 26.51.43	*Instruments de contrôle et de mesure électriques*				
26.51.43.10	Multimètres	9030 31	p/st @	S	
26.51.43.30	Instruments et appareils électroniques pour la mesure ou le contrôle de la tension, de l'intensité, de la résistance ou de la puissance, sans dispositif enregistreur (à l'exclusion des multimètres, oscilloscopes et des oscillographes)	9030 33 10	p/st @	S	
26.51.43.55	Voltmètres	9030 33 91	p/st @	S	
26.51.43.59	Instruments et appareils non électroniques pour la mesure ou le contrôle de la tension, de l'intensité, de la résistance ou de la puissance, sans dispositif enregistreur (à l'exclusion des multimètres, oscilloscopes et des oscillographes)	9030 33 99	p/st @	S	
CPA: 26.51.44	*Instruments et appareils de contrôle en télécommunications*				
26.51.44.00	Instruments et appareils de télécommunications	9030 40	p/st @	S	
CPA: 26.51.45	*Instruments et appareils de mesure ou de contrôle de grandeurs électriques n.c.a.*				
26.51.45.20	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle des disques (wafers) ou dispositifs à semiconducteur	9030 82	p/st @	S	
26.51.45.30	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de grandeurs électriques, avec dispositif enregistreur (à l'exclusion des compteurs de gaz, de liquides et d'électricité)	9030[.20(.30) + .32 + .39 + .84]	p/st @	S	
26.51.45.55	Instruments et appareils électroniques pour la mesure ou le contrôle de grandeurs électriques, sans dispositif enregistreur (à l'exclusion des compteurs de gaz, de liquides et d'électricité)	9030[.20(.91) + .89(.30)]	p/st @	S	
26.51.45.59	Instruments et appareils non électroniques pour la mesure ou le contrôle de grandeurs électriques, sans dispositif enregistreur (à l'exclusion des compteurs de gaz, de liquides et d'électricité)	9030[.20(.99) + .89(.90)]	p/st @	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 26.51.51	*Thermomètres, densimètres, pyromètres, baromètres, hygromètres et psychromètres*				
26.51.51.10	Thermomètres à liquide, à lecture directe, non combinés à d'autres instruments (à l'exclusion des thermomètres médicaux ou vétérinaires)	9025 11 80	p/st	S	
26.51.51.35	Thermomètres et pyromètres électroniques, non combinés à d'autres instruments (à l'exclusion des appareils à liquide)	9025 19 20	p/st	S	
26.51.51.39	Thermomètres autres qu'à liquide non combinés à d'autres instruments, n.c.a.	9025 19 80	p/st	S	
26.51.51.50	Baromètres non combinés à d'autres instruments (y compris les baromètres altimétriques et les sympiézomètres)	9025 80 20	p/st	S	
26.51.51.75	Densimètres, hygromètres et psychromètres	9025 80 40	p/st @	S	
26.51.51.79	Densimètres, hygromètres et psychromètres non électroniques, y compris les hygrographes, les thermo-hygromètres, les baro-thermo-hygromètres, les actinomètres et les pagoscopes (à l'exclusion des radiosondes pour sondages aérologiques)	9025 80 80	p/st @	S	
CPA: 26.51.52	*Instruments de mesure ou de contrôle du débit, du niveau, de la pression et d'autres variables des fluides*				
26.51.52.35	Débimètres électroniques pour liquides (à l'exclusion des compteurs de fluide et des moulinets hydrométriques)	9026 10 21	p/st	S	
26.51.52.39	Instruments et appareils électroniques pour la mesure ou le contrôle du niveau des liquides	9026 10 29	p/st	S	
26.51.52.55	Débimètres non électroniques pour liquides (à l'exclusion des compteurs de fluide et des moulinets hydrométriques)	9026 10 81	p/st	S	
26.51.52.59	Instruments et appareils non électroniques pour la mesure ou le contrôle du niveau des liquides	9026 10 89	p/st	S	
26.51.52.71	Jauges, capteurs, indicateurs et transmetteurs de pression électroniques	9026 20 20	p/st	S	
26.51.52.74	Manomètres à spire ou à membrane manométrique métallique, non électroniques	9026 20 40	p/st	S	
26.51.52.79	Autres instruments pour la mesure ou le contrôle de la pression	9026 20 80	p/st	S	
26.51.52.83	Instruments et appareils électroniques pour la mesure des caractéristiques variables des liquides ou des gaz, y compris les calorimètres (à l'exclusion des instruments et appareils pour la mesure de la pression, du débit et du niveau des liquides)	9026 80 20	p/st @	S	
26.51.52.89	Instruments et appareils non électroniques pour la mesure des caractéristiques variables des liquides ou des gaz, y compris les calorimètres (à l'exclusion des instruments et appareils pour la mesure de la pression, du débit et du niveau des liquides)	9026 80 80	p/st @	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 26.51.53	*Instruments et appareils pour analyses et essais physiques ou chimiques n.c.a.*				
26.51.53.13	Analyseurs électroniques de gaz ou de fumées	9027 10 10	p/st	S	
26.51.53.19	Analyseurs non électroniques de gaz ou de fumées	9027 10 90	p/st	S	
26.51.53.20	Chromatographes et appareils d'électrophorèse	9027 20	p/st @	S	
26.51.53.30	Spectromètres, spectrophotomètres et spectrographes, utilisant les rayonnements optiques (UV, visibles, IR)	9027 30	p/st @	S	
26.51.53.50	Instruments et appareils utilisant les rayonnements optiques (UV, visibles, IR) n.c.a.	9027 50	p/st @	S	
26.51.53.81	pH-mètres, rH-mètres et autres appareils électroniques pour la mesure de la conductivité et des quantités électrochimiques (y compris les appareils pour usage en laboratoire ou sur le terrain et les appareils pour la mesure ou le contrôle)	9027 80 11	p/st @	S	
26.51.53.83	Autres instruments et appareils électroniques	9027[.80(.13 + .17)]	p/st @	S	
26.51.53.90	Autres instruments et appareils pour les analyses physiques ou chimiques n.c.a.	9027[.80(.05 + .91 + .99)]	p/st @	S	
CPA: 26.51.61	*Microscopes (à l'exclusion des microscopes optiques) et diffractographes*				
26.51.61.00	Microscopes et diffractographes (à l'exclusion des microscopes optiques)	9012[.10(.10 + .90)]	p/st @	S	
CPA: 26.51.62	*Appareils et dispositifs d'essais des matériaux*				
26.51.62.10	Machines et appareils électroniques pour les essais des propriétés mécaniques des métaux (à l'exclusion des appareils métallographiques et des instruments pour la détection des défauts)	9024[.10(.11 + .13 + .19)]	p/st @	S	
26.51.62.30	Machines et appareils non électroniques pour les essais des métaux	9024 10 90	p/st @	S	
26.51.62.55	Machines et appareils électroniques pour les essais de matériaux autres que les métaux	9024[.80(.11 + .19)]	p/st @	S	
26.51.62.59	Machines et appareils non électroniques pour les essais de matériaux autres que les métaux, y compris les textiles, le papier, le carton, les matières plastiques, le bois, le ciment, le caoutchouc, le cuir et le linoléum	9024 80 90	p/st @	S	
CPA: 26.51.63	*Compteurs de liquide, de gaz et d'électricité*				
26.51.63.30	Compteurs de gaz, y compris calibrés	9028 10	p/st	S	
26.51.63.50	Compteurs de liquides, y compris calibrés (à l'exclusion des pompes)	9028 20	p/st	S	
26.51.63.70	Compteurs d'électricité, y compris calibrés (à l'exclusion des voltmètres, des ampèremètres, des wattmètres et appareils similaires)	9028[.30(.11 + .19 + .90)]	p/st	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 26.51.64	*Compte-tours, taximètres; compteurs de vitesse et tachymètres; stroboscopes*				
26.51.64.30	Compteurs de tours, compteurs de production, compteurs d'entrées, compteurs de billards, taximètres, compteurs kilométriques, podomètres, compteurs à main, compteurs d'impulsions et compteurs d'intervalles de temps, dits compteurs «de temps courts»)	9029 10	p/st @	S	
26.51.64.53	Indicateurs de vitesse pour véhicules terrestres	9029 20 31	p/st @	S	
26.51.64.55	Tachymètres	9029 20 38	p/st @	S	
26.51.64.70	Stroboscopes (y compris les appareils photographiques ou cinématographiques incorporés de manière permanente à des stroboscopes)	9029 20 90	p/st @	S	
CPA: 26.51.65	*Instruments et appareils de régulation ou de contrôle automatiques, hydrauliques ou pneumatiques*				
26.51.65.00	Autres instruments et appareils hydrauliques ou pneumatiques pour la régulation ou le contrôle automatiques	9032 81	p/st @	S	
CPA: 26.51.66	*Instruments et appareils de mesure ou de contrôle n.c.a.*				
26.51.66.20	Bancs d'essai	9031 20	kg	S	
26.51.66.30	Instruments, appareils et machines optiques de mesure ou de contrôle n.c.a. dans le SH 90	9031[.41 + .49(.10 + .90)]	p/st @	S	
26.51.66.50	Instruments, appareils et machines électroniques de mesure ou de contrôle des grandeurs géométriques (y compris les comparateurs et les machines à mesurer les coordonnées [MMC])	9031[.80(.32 + .34)]	p/st @	S	
26.51.66.70	Autres instruments, appareils et machines électroniques de mesure ou de contrôle	9031 80 38	p/st @	S	
26.51.66.83	Autres instruments, appareils et machines de mesure ou de contrôle des grandeurs géométriques	9031 80 91	p/st @	S	
26.51.66.89	Instruments, appareils et machines non électroniques de mesure (à l'exclusion des bancs d'essai, des instruments et appareils d'optique ainsi que des machines et instruments pour l'équilibrage des pièces mécaniques et pour la mesure et le contrôle des grandeurs géométriques)	9031 80 98	p/st @	S	
CPA: 26.51.70	*Thermostats, manostats et autres instruments et appareils de régulation ou de contrôle automatiques*				
26.51.70.15	Thermostats électroniques	9032 10 20	p/st	S	
26.51.70.19	Thermostats non électroniques	9032[.10(.81 + .89)]	p/st	S	
26.51.70.30	Manostats	9032 20	p/st	S	
26.51.70.90	Instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle n.c.a.	9032 89	p/st @	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 26.51.81	*Parties des appareils radar et de radionavigation*				
26.51.81.00	Parties des appareils de radiodétection et de radiosondage (radar)	8529[.90(.65 + .97)]		S	S2
CPA: 26.51.82	*Parties et accessoires des articles des catégories 26.51.12, 26.51.32, 26.51.33, 26.51.4 et 26.51.5; microtomes; parties n.c.a.*				
26.51.82.00	Parties et accessoires des articles des catégories 26.51.12, 26.51.32, 26.51.33, 26.51.4 et 26.51.5; microtomes; parties n.c.a.	9015 90 + 9017 90 + 9025 90 + 9026 90 + 9027[.90(.10 + .50 + .80)] + 9030[.90(.20 + .85)] + 9033		S	S2
CPA: 26.51.83	*Parties et accessoires des microscopes (autres qu'optiques) et diffractographes*				
26.51.83.00	Parties et accessoires des microscopes et diffractographes (à l'exclusion des microscopes optiques)	9012[.90(.10 + .90)]		S	S2
CPA: 26.51.84	*Parties et accessoires des articles des catégories 26.51.63 et 26.51.64*				
26.51.84.33	Parties et accessoires des compteurs d'électricité	9028 90 10		S	S2
26.51.84.35	Parties et accessoires des compteurs de gaz et de liquides (à l'exclusion des pompes à liquides)	9028 90 90		S	S2
26.51.84.50 ¤	Parties et accessoires des compteurs relevant du SH 90.29	9029 90		S	S2
CPA: 26.51.85	*Parties et accessoires des instruments et appareils des catégories 26.51.65, 26.51.66 et 26.51.70*				
26.51.85.20 ¤	Parties et accessoires des instruments, appareils et machines relevant du SH 90.31	9031[.90(.20 + .30 + .85)]		S	S2
26.51.85.50	Parties et accessoires des instruments et appareils de régulation et de contrôle	9032 90		S	S2
CPA: 26.51.86	*Parties et accessoires des instruments et appareils des catégories 26.51.11 et 26.51.62*				
26.51.86.00	Parties et accessoires des instruments et appareils relevant des catégories 26.51.11 et 26.51.62	9014 90 + 9024 90		S	S2
NACE: 26.52	**Horlogerie**				
CPA: 26.52.11	*Montres-bracelets et montres de gousset, en métal précieux ou en plaqué ou doublé*				
26.52.11.00	Montres-bracelets et montres de poche, en métal précieux ou en plaqué ou doublé de métaux précieux	9101[.11 + .19 + .21 + .29 + .91 + .99]	p/st	S	
CPA: 26.52.12	*Autres montres-bracelets, montres de gousset, y compris chronomètres*				
26.52.12.00	Autres montres-bracelets et montres de poche, y compris chronomètres	9102[.11 + .12 + .19 + .21 + .29 + .91 + .99]	p/st	S	
CPA: 26.52.13	*Pendulettes pour tableaux de bord*				
26.52.13.00	Montres de tableaux de bord pour automobiles, véhicules aériens ou spatiaux, bateaux ou autres véhicules (y compris les chronographes pour véhicules)	9104	p/st	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 26.52.14	*Pendules; réveils et horloges; autres compteurs de temps*				
26.52.14.00	Pendules à mouvement de montre; réveils et horloges; autres compteurs de temps	9103[.10 + .90] + 9105[.11 + .19 + .21 + .29 + .91 + .99]	p/st	S	
CPA: 26.52.21	*Mouvements de montres, complets et assemblés*				
26.52.21.00	Mouvements de montres, complets et assemblés	9108[.11 + .12 + .19 + .20 + .90]	p/st	S	
CPA: 26.52.22	*Mouvements d'horlogerie, complets et assemblés*				
26.52.22.00	Mouvements d'horlogerie, complets et assemblés	9109[.10 + .90]	p/st	S	
CPA: 26.52.23	*Mouvements de montres complets, non assemblés ou partiellement assemblés; mouvements de montres incomplets, assemblés*				
26.52.23.00	Mouvements de montres complets, non assemblés ou partiellement assemblés; mouvements de montres incomplets, assemblés	9110[.11(.10 + .90) + .12]	kg	S	
CPA: 26.52.24	*Ébauches de montres*				
26.52.24.00	Ébauches de mouvements de montres	9110 19	p/st @	S	
CPA: 26.52.25	*Mouvements d'horlogerie complets, incomplets et ébauches, non assemblés*				
26.52.25.00	Mouvements d'horlogerie, complets ou non, assemblés ou non; ébauches de mouvements	9110 90	kg	S	
CPA: 26.52.26	*Boîtiers de montres et leurs parties*				
26.52.26.00	Boîtiers de montres et leurs parties	9111[.10 + .20 + .80 + .90] + 9112[.20 + .90]		S	
CPA: 26.52.27	*Autres fournitures d'horlogerie*				
26.52.27.00	Autres fournitures d'horlogerie	9114[.10 + .30 + .40 + .90]		S	
CPA: 26.52.28	*Registres d'horloge, horodateurs, parcmètres; minuteries avec mouvement d'horlogerie*				
26.52.28.10	Horloges de pointage; horodateurs et horocompteurs	9106 10	p/st	S	
26.52.28.40 ¤	Appareils d'enregistrement de l'heure et appareils pour la mesure, l'enregistrement ou sinon l'indication d'intervalles de temps, à mouvement d'horlogerie ou à moteur synchrone (à l'exclusion des horloges relevant des SH 91.01 à 91.05, des horloges de pointage, horodateurs et horocompteurs)	9106 90	p/st	S	
26.52.28.70	Interrupteurs horaires et autres appareils permettant de déclencher un mécanisme à temps donné, munis d'un mouvement d'horlogerie ou d'un moteur synchrone (y compris les interrupteurs permettant de couper ou d'établir un circuit électrique)	9107	p/st	S	
NACE: 26.60	**Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques**				
CPA: 26.60.11	*Matériel de radiologie utilisant les rayons X, alpha, bêta ou gamma*				
26.60.11.15	Appareils à rayons X à usage médical, chirurgical, dentaire ou vétérinaire (y compris les appareils de radiophotographie ou radiothérapie)	9022[.12 + .13 + .14]	p/st	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
26.60.11.19	Appareils à rayons X (à l'exclusion des appareils à usage médical, chirurgical, dentaire ou vétérinaire)	9022 19	p/st	S	
26.60.11.30	Appareils utilisant les radiations alpha, bêta ou gamma, même à usage médical, chirurgical, dentaire ou vétérinaire, y compris les appareils de radiophotographie ou de radiothérapie	9022[.21 + .29]	p/st	S	
26.60.11.50	Tubes à rayons X (à l'exclusion des ampoules en verre pour tubes à rayon X)	9022 30	p/st	S	
26.60.11.70 ¤	Dispositifs générateurs de rayons X et générateurs de tension, y compris leurs parties et accessoires relevant du SH 90.22	9022 90		S	
CPA: 26.60.12	*Appareils d'électrodiagnostic utilisés en médecine*				
26.60.12.30	Électrocardiographes	9018 11	p/st @	S	
26.60.12.80	Appareils d'électrodiagnostic (à l'exclusion des électrocardiographes) n.c.a.	9018[.12 + .13 + .14 + .19(.10 + .90)]	p/st @	S	
CPA: 26.60.13	*Appareils à rayonnements ultraviolets ou infrarouges, utilisés en médecine, chirurgie, art dentaire et vétérinaire*				
26.60.13.00	Appareils à rayons ultraviolets ou infrarouges à usage médical, chirurgical, dentaire ou vétérinaire	9018 20	p/st @	S	
CPA: 26.60.14	*Stimulateurs cardiaques: prothèses auditives*				
26.60.14.33	Appareils pour faciliter l'audition (à l'exclusion de leurs parties et accessoires)	9021 40	p/st	S	
26.60.14.39	Parties et accessoires d'appareils pour faciliter l'audition des sourds (à l'exclusion des casques d'écoute, des amplificateurs et appareils similaires)	9021 90 10		S	
26.60.14.50	Stimulateurs cardiaques (à l'exclusion de leurs parties et accessoires)	9021 50	p/st	S	
NACE: 26.70	**Fabrication de matériels optique et photographique**				
CPA: 26.70.11	*Objectifs pour appareils de prise de vue, de projection, d'agrandissement ou de réduction*				
26.70.11.00	Objectifs en toutes matières, montés, pour projecteurs et pour appareils photographiques ou cinématographiques d'agrandissement ou de réduction	9002 11	p/st	S	
CPA: 26.70.12	*Chambres spéciales pour photogravure et photocomposition; appareils pour enregistrement de documents sur microfilm, microfiche ou similaires*				
26.70.12.50	Appareils photographiques des types utilisés pour la préparation des clichés ou cylindres d'impression; appareils photographiques spécialement conçus pour la photographie sous-marine ou aérienne, pour l'examen médical d'organes internes ou pour les laboratoires de médecine légale ou d'identité judiciaire	9006[.10 + .30]	p/st	S	
CPA: 26.70.13	*Appareils photographiques numériques*				
26.70.13.00	Appareils photographiques numériques	8525 80 30	p/st	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 26.70.14	*Appareils photographiques, y compris appareils à développement instantané*				
26.70.14.00	Appareils à développement instantané et autres appareils photographiques (à l'exclusion des appareils numériques, des appareils des types utilisés pour la préparation des clichés ou cylindres d'impression ainsi que des appareils spécialement conçus pour la photographie sous-marine ou aérienne, pour l'examen médical d'organes internes ou pour les laboratoires de médecine légale ou d'identité judiciaire)	9006[.40 + .51 + .52 + .53(.10 + .80) + .59]	p/st	S	
CPA: 26.70.15	*Caméras cinématographiques*				
26.70.15.00	Appareils photographiques pour pellicules	9007 10	p/st	S	
CPA: 26.70.16	*Projecteurs cinématographiques; projecteurs de transparents; autres projecteurs d'images*				
26.70.16.00 z	Projecteurs cinématographiques; projecteurs de transparents; autres projecteurs d'images	9007 20 + 9008 50 00a	p/st	S	
CPA: 26.70.17	*Flashs électroniques; matériel pour agrandissement; matériel pour laboratoires photographiques; négatoscopes, écrans de projection*				
26.70.17.00 z	Flashs électroniques (à l'exclusion des lampes flash, des cubes-éclairs et articles similaires); matériel pour agrandissement; matériel pour laboratoires photographiques; négatoscopes et écrans de projection	9006[.61 + .69(.00a)] + 9008 50 00b + 9010[.10 + .50 + .60]		S	
CPA: 26.70.18	*Lecteurs de microfilms, microfiches ou autres microformes*				
26.70.18.00 z	Lecteurs de microfilms, microfiches ou autres microformats	9008 50 00c	p/st	S	
CPA: 26.70.19	*Parties et accessoires de matériel photographique*				
26.70.19.00	Parties et accessoires de matériel photographique	9006[.91 + .99] + 9007[.91 + .92] + 9008 90 + 9010 90		S	S2
CPA: 26.70.21	*Feuilles et plaques polarisantes; lentilles, prismes, miroirs et autres éléments d'optique (à l'exclusion de ceux en verre non travaillé optiquement), montés ou non, autres que ceux pour appareils de prise de vues, de projection, d'agrandissement ou de réduction*				
26.70.21.53	Prismes, miroirs et autres éléments d'optique n.c.a.	9001 90	kg	S	
26.70.21.55 ¤	Lentilles, prismes, miroirs et autres éléments d'optique, en toutes matières, n.c.a.	9002 90	p/st @	S	
26.70.21.70	Objectifs en toutes matières, montés (à l'exclusion de ceux pour appareils de prise de vues, de projection, d'agrandissement ou de réduction)	9002 19	p/st	S	
26.70.21.80	Matières polarisantes en feuilles ou en plaques, non montées; filtres montés en toutes matières	9001 20 + 9002 20	kg	S	
CPA: 26.70.22	*Jumelles, longues-vues et autres télescopes optiques; autres instruments astronomiques et microscopes optiques*				
26.70.22.30	Jumelles (y compris de vision nocturne)	9005 10	p/st	S	
26.70.22.50	Longues-vues, lunettes astronomiques, télescopes optiques, etc. (à l'exclusion des jumelles)	9005 80	p/st @	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
26.70.22.70	Microscopes optiques, y compris les microscopes pour la photomicrographie, la cinéphotomicrographie ou la microprojection	9011[.10(.10 + .90) + .20(.10 + .90) + .80]	p/st	S	
CPA: 26.70.23	*Dispositifs à cristaux liquides; lasers, à l'exclusion de diodes laser, et autres appareils et instruments optiques n.c.a.*				
26.70.23.10	Lunettes de visée pour armes; périscopes, télescopes et appareils similaires	9013 10	p/st @	S	
26.70.23.30	Lasers (à l'exclusion des diodes laser et des machines et appareils incorporant des lasers)	9013 20	p/st @	S	
26.70.23.90	Autres instruments et appareils d'optique, n.c.a. dans le SH 90	9013[.80(.20 + .30 + .90)]		S	
CPA: 26.70.24	*Parties et accessoires de jumelles, longues-vues et autres télescopes optiques, d'autres instruments astronomiques et de microscopes optiques*				
26.70.24.10	Parties et accessoires de jumelles, y compris les bâtis	9005 90		S	S2
26.70.24.30 ¤	Parties et accessoires des microscopes optiques relevant du SH 90.11	9011[.90(.10 + .90)]		S	S2
CPA: 26.70.25	*Parties et accessoires de dispositifs à cristaux liquides, de lasers (à l'exclusion de diodes laser) et d'autres appareils et instruments optiques n.c.a.*				
26.70.25.00 ¤	Parties et accessoires des appareils et instruments et appareils relevant du N 90.13	9013[.90(.10 + .90)]		S	S2
NACE: 26.80	**Fabrication de supports magnétiques et optiques**				
CPA: 26.80.11	*Supports magnétiques vierges, à l'exclusion des cartes à piste magnétique*				
26.80.11.00	Bandes et disques magnétiques non enregistrés pour l'enregistrement du son ou pour enregistrements analogues	8523 29 15	kg	S	
CPA: 26.80.12	*Supports optiques vierges*				
26.80.12.00	Supports optiques non enregistrés pour l'enregistrement du son ou pour enregistrements analogues (à l'exclusion des produits relevant du SH 37)	8523[.41(.10 + .30 + .90)]	kg	S	
CPA: 26.80.13	*Autres supports d'enregistrement, y compris matrices et bandes mères pour la production de disques*				
26.80.13.00	Autres supports d'enregistrement, y compris les matrices et bandes mères pour la production de disques	8523[.59(.10) + .80(.10)]	kg	S	
CPA: 26.80.14	*Cartes à piste magnétique*				
26.80.14.00	Cartes munies d'une piste magnétique	8523 21	kg	S	
NACE: 27.11	**Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques**				
CPA: 27.11.10	*Moteurs d'une puissance inférieure ou égale à 37,5 W; autres moteurs à courant continu; génératrices à courant continu*				
27.11.10.10 ¤	Moteurs d'une puissance ≤ 37,5 W (y compris les moteurs synchrones d'une puissance ≤ 18 W, les moteurs universels à courant alternatif ou continu et les moteurs à courant alternatif et continu)	8501[.10(.10 + .91 + .93 + .99)]	p/st	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
27.11.10.30 ¤	Moteurs et génératrices à courant continu d'une puissance > 37,5 W mais ≤ 750 W (à l'exclusion des démarreurs pour les moteurs à combustion interne)	8501 31	p/st	S	
27.11.10.50 ¤	Moteurs et génératrices à courant continu d'une puissance > 750 W mais ≤ 75 kW	8501 32	p/st	S	
27.11.10.70 ¤	Moteurs et génératrices à courant continu d'une puissance > 75 kW mais ≤ 375 kW (à l'exclusion des démarreurs pour les moteurs à combustion interne)	8501 33	p/st	S	
27.11.10.90 ¤	Moteurs et génératrices à courant continu d'une puissance > 375 kW (à l'exclusion des démarreurs pour les moteurs à combustion interne)	8501 34	p/st	S	
CPA: 27.11.21	*Moteurs universels d'une puissance supérieure à 37,5 W*				
27.11.21.00 ¤	Moteurs universels d'une puissance > 37,5 W	8501 20	p/st	S	
CPA: 27.11.22	*Moteurs à courant alternatif, monophasés*				
27.11.22.30 ¤	Moteurs à courant alternatif, monophasés, d'une puissance ≤ 750 W	8501 40 20	p/st	S	
27.11.22.50 ¤	Moteurs à courant alternatif, monophasés, d'une puissance > 750 W	8501 40 80	p/st	S	
CPA: 27.11.23	*Moteurs à courant alternatif, polyphasés, d'une puissance inférieure ou égale à 750 W*				
27.11.23.00 ¤	Moteurs à courant alternatif, polyphasés, d'une puissance ≤ 750 W	8501 51	p/st	S	
CPA: 27.11.24	*Moteurs à courant alternatif, polyphasés, d'une puissance comprise entre 750 W et 75 kW*				
27.11.24.03 ¤	Moteurs à courant alternatif, polyphasés, d'une puissance > 0,75 kW mais ≤ 7,5 kW	8501 52 20	p/st	S	
27.11.24.05 ¤	Moteurs à courant alternatif, polyphasés, d'une puissance > 7,5 kW mais ≤ 37 kW	8501 52 30	p/st	S	
27.11.24.07 ¤	Moteurs à courant alternatif, polyphasés, d'une puissance > 37 kW mais ≤ 75 kW	8501 52 90	p/st	S	
CPA: 27.11.25	*Moteurs à courant alternatif, polyphasés, d'une puissance supérieure à 75 kW*				
27.11.25.30 ¤	Moteurs de traction à courant alternatif, polyphasés, d'une puissance > 75 kW	8501 53 50	p/st	S	
27.11.25.40 ¤	Moteurs à courant alternatif, polyphasés, d'une puissance > 75 kW mais ≤ 375 kW (à l'exclusion des moteurs de traction)	8501 53 81	p/st	S	
27.11.25.60 ¤	Moteurs à courant alternatif, polyphasés, d'une puissance > 375 kW mais ≤ 750 kW (à l'exclusion des moteurs de traction)	8501 53 94	p/st	S	
27.11.25.90 ¤	Moteurs à courant alternatif, polyphasés, d'une puissance > 750 kW (à l'exclusion des moteurs de traction)	8501 53 99	p/st	S	
CPA: 27.11.26	*Génératrices (alternateurs) à courant alternatif*				
27.11.26.10 ¤	Génératrices (alternateurs) à courant alternatif d'une puissance ≤ 75 kVA	8501[.61(.20 + .80)]	p/st	S	
27.11.26.30 ¤	Génératrices (alternateurs) à courant alternatif d'une puissance > 75 kVA mais ≤ 375 kVA	8501 62	p/st	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
27.11.26.50 ¤	Génératrices (alternateurs) à courant alternatif d'une puissance > 375 kVA mais ≤ 750 kVA	8501 63	p/st	S	
27.11.26.70 ¤	Génératrices (alternateurs) à courant alternatif d'une puissance > 750 kVA	8501 64	p/st	S	
CPA: 27.11.31	*Groupes électrogènes à moteur diesel*				
27.11.31.10 ¤	Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel) d'une puissance ≤ 75 kVA	8502[.11(.20 + .80)]	p/st	S	
27.11.31.30 ¤	Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel) d'une puissance > 75 kVA mais ≤ 375 kVA	8502 12	p/st	S	
27.11.31.50 ¤	Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel) d'une puissance > 375 kVA mais ≤ 750 kVA	8502 13 20	p/st	S	
27.11.31.70 ¤	Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel) d'une puissance > 750 kVA	8502[.13(.40 + .80)]	p/st	S	
CPA: 27.11.32	*Groupes électrogènes à moteur à explosion; autres groupes électrogènes; convertisseurs rotatifs*				
27.11.32.33 ¤	Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion) d'une puissance ≤ 7,5 kVA	8502 20 20	p/st	S	
27.11.32.35 ¤	Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion) d'une puissance > 7,5 kVA	8502[.20(.40 + .60 + .80)]	p/st	S	
27.11.32.50	Groupes électrogènes (à l'exclusion des groupes à énergie éolienne et des groupes à moteur à piston à allumage par étincelles)	8502[.39(.20 + .80)]	p/st	S	
27.11.32.70	Convertisseurs rotatifs électriques	8502 40	p/st	S	
CPA: 27.11.41	*Transformateurs à diélectrique liquide*				
27.11.41.20 ¤	Transformateurs à diélectrique liquide d'une puissance ≤ 650 kVA	8504 21	p/st	S	
27.11.41.50 ¤	Transformateurs à diélectrique liquide d'une puissance > 650 kVA mais ≤ 10 000 kVA	8504[.22(.10 + .90)]	p/st	S	
27.11.41.80 ¤	Transformateurs à diélectrique liquide d'une puissance > 10 000 kVA	8504 23	p/st	S	
CPA: 27.11.42	*Autres transformateurs, d'une puissance inférieure ou égale à 16 kVA*				
27.11.42.20 ¤	Transformateurs de mesure, y compris pour la mesure des tensions, d'une puissance ≤ 1 kVA	8504[.31(.21 + .29)]	p/st	S	
27.11.42.40 ¤	Autres transformateurs n.c.a. d'une puissance ≤ 1 kVA	8504 31 80	p/st	S	
27.11.42.60 ¤	Autres transformateurs d'une puissance > 1 kVA mais ≤ 16 kVA	8504 32	p/st	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 27.11.43	*Autres transformateurs, d'une puissance supérieure à 16 kVA*				
27.11.43.30 ¤	Transformateurs n.c.a. d'une puissance > 16 kVA mais ≤ 500 kVA	8504 33	p/st	S	
27.11.43.80 ¤	Transformateurs n.c.a. d'une puissance > 500 kVA	8504 34	p/st	S	
CPA: 27.11.50	*Ballasts pour lampes ou tubes à décharge; convertisseurs statiques; autres bobines de réactance*				
27.11.50.13	Bobines de réactance pour lampes ou tubes à décharge	8504 10 20	p/st	S	
27.11.50.15	Ballasts pour lampes ou tubes à décharge (à l'exclusion des bobines de réactance)	8504 10 80	p/st	S	
27.11.50.30 ¤	Redresseurs (à l'exclusion de ceux utilisés pour les appareils de télécommunication, les machines de traitement automatique de l'information et leurs unités)	8504 40 82	p/st @	S	
27.11.50.33	Chargeurs d'accumulateurs	8504 40 55	p/st	S	
27.11.50.40	Unités d'alimentation pour les appareils de télécommunication, les machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités	8504 40 30	p/st	S	
27.11.50.53 ¤	Onduleurs d'une puissance ≤ 7,5 kVA	8504 40 84	p/st @	S	
27.11.50.55 ¤	Onduleurs d'une puissance > 7,5 kVA	8504 40 88	p/st @	S	
27.11.50.70	Convertisseurs statiques (à l'exclusion des redresseurs à semi-conducteur polycristallin, des transformateurs pour la soudure sans l'équipement de soudure, des chargeurs d'accumulateurs, des redresseurs et des ondulateurs)	8504 40 90	p/st @	S	
27.11.50.80	Bobines de réactance (à l'exclusion des bobines d'induction, des blocs de déviation pour tubes cathodiques et des bobines pour lampes ou tubes à décharge)	8504[.50(.20 + .95)]	p/st @	S	
CPA: 27.11.61	*Parties de moteurs et génératrices électriques*				
27.11.61.00 ¤	Parties reconnaissables des machines relevant des SH 85.01 ou 85.02	8503[.00(.10 + .91 + .99)]		S	S2
CPA: 27.11.62	*Parties de transformateurs, bobines de réactance et convertisseurs statiques*				
27.11.62.03	Noyaux en ferrite pour transformateurs et bobines de réactance	8504 90 11	kg	S	S2
27.11.62.05	Parties des transformateurs et bobines de réactance (à l'exclusion des noyaux en ferrite)	8504[.90(.05 + .18)]		S	S2
27.11.62.07	Parties des convertisseurs statiques	8504[.90(.91 + .99)]		S	S2
NACE: 27.12	**Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique**				
CPA: 27.12.10	*Matériel de commande et de protection de circuits électriques, pour une tension supérieure à 1 000 V*				
27.12.10.10 ¤	Fusibles et coupe-circuits à fusibles pour une tension > 1 000 V	8535 10	p/st @	S	
27.12.10.20	Disjoncteurs	8535[.21 + .29]	p/st @	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
27.12.10.30	Sectionneurs et interrupteurs	8535[.30(.10 + .90)]	p/st @	S	
27.12.10.40 ¤	Parafoudres, limiteurs de tension et écrêteurs de surtension pour une tension > 1 000 V	8535 40	p/st @	S	
27.12.10.90 ¤	Autres appareils électriques pour la coupure, le sectionnement, la protection, le branchement, le raccordement ou la connexion des circuits électriques, pour une tension > 1 000 V	8535 90	p/st @	S	
CPA: 27.12.21	*Fusibles et coupe-circuit à fusibles, pour une tension inférieure ou égale à 1 000 V*				
27.12.21.30 ¤	Fusibles et coupe-circuits à fusibles pour une tension ≤ 1 000 V et une intensité ≤ 10 A	8536 10 10	p/st @	S	
27.12.21.50 ¤	Fusibles et coupe-circuits à fusibles pour une tension ≤ 1 000 V et une intensité > 10 A mais ≤ 63 A	8536 10 50	p/st @	S	
27.12.21.70 ¤	Fusibles et coupe-circuits à fusibles pour une tension ≤ 1 000 V et une intensité > 63 A	8536 10 90	p/st @	S	
CPA: 27.12.22	*Disjoncteurs, pour une tension inférieure ou égale à 1 000 V*				
27.12.22.30 ¤	Disjoncteurs pour une tension ≤ 1 000 V et une intensité ≤ 63 A	8536 20 10	p/st @	S	
27.12.22.50 ¤	Disjoncteurs pour une tension ≤ 1 000 V et une intensité > 63 A	8536 20 90	p/st @	S	
CPA: 27.12.23	*Appareils de protection des circuits électriques n.c.a., pour une tension inférieure ou égale à 1 000 V*				
27.12.23.30 ¤	Appareils pour la protection des circuits électriques pour une tension ≤ 1 000 V et une intensité ≤ 16 A (à l'exclusion des fusibles, coupe-circuit à fusibles et disjoncteurs)	8536 30 10	p/st @	S	
27.12.23.50 ¤	Appareils pour la protection des circuits électriques pour une tension ≤ 1 000 V et une intensité > 16 A mais ≤ 125 A (à l'exclusion des fusibles, coupe-circuit à fusibles et disjoncteurs)	8536 30 30	p/st @	S	
27.12.23.70 ¤	Appareils pour la protection des circuits électriques pour une tension ≤ 1 000 V et une intensité > 125 A (à l'exclusion des fusibles, coupe-circuit à fusibles et disjoncteurs)	8536 30 90	p/st @	S	
CPA: 27.12.24	*Relais, pour une tension inférieure ou égale à 1 000 V*				
27.12.24.33 ¤	Relais pour une tension ≤ 60 V et une intensité ≤ 2 A	8536 41 10	p/st @	S	
27.12.24.35 ¤	Relais pour une tension ≤ 60 V et une intensité > 2 A	8536 41 90	p/st @	S	
27.12.24.50 ¤	Relais et contacteurs pour une tension > 60 V mais ≤ 1 000 V	8536 49	p/st @	S	
CPA: 27.12.31	*Armoires et autres supports de commande ou de protection d'appareillage électrique, pour une tension inférieure ou égale à 1 000 V*				
27.12.31.30 ¤	Tableaux de commande incorporant une machine automatique de traitement de l'information, pour une tension ≤ 1 000 V	8537 10 10	p/st @	S	
27.12.31.50 ¤	Appareils de commande à mémoire programmable pour une tension ≤ 1 000 V	8537 10 91	p/st @	S	
27.12.31.70 ¤	Autres supports pour la commande ou la distribution électrique, pour une tension ≤1 000 V	8537 10 99	p/st @	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 27.12.32	*Armoires et autres supports de commande ou de protection d'appareillage électrique, pour une tension supérieure à 1 000 V*				
27.12.32.03 ¤	Tableaux de commande pour une tension > 1 000 V mais ≤ 72,5 kV	8537 20 91	p/st @	S	
27.12.32.05 ¤	Tableaux de commande pour une tension > 72,5 kV	8537 20 99	p/st @	S	
CPA: 27.12.40	*Parties de matériel de distribution et de commande électrique*				
27.12.40.30	Tableaux, panneaux, consoles, pupitres, armoires et autres supports non équipés pour appareils de commande ou de distribution électrique	8538 10	p/st @	S	
27.12.40.90 ¤	Autres parties des appareils relevant des SH 85.35, 85.36 et 85.37	8538[.90(.11 + .19 + .91 + .99)]		S	S2
NACE: 27.20	**Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques**				
CPA: 27.20.11	*Piles et batteries de piles électriques*				
27.20.11.00	Piles et batteries de piles électriques	8506[.10(.11 + .18 + .91 + .98) + .30 + .40 + .50(.10 + .30 + .90) + .60 + .80(.05 + .80)]	p/st	S	
CPA: 27.20.12	*Parties de piles et batteries de piles électriques*				
27.20.12.00	Parties de piles et batteries de piles électriques (à l'exclusion des batteries au carbone et des parties de piles et batteries rechargeables)	8506 90		S	S2
CPA: 27.20.21	*Accumulateurs au plomb, pour démarrage des moteurs*				
27.20.21.00	Accumulateurs au plomb pour le démarrage des moteurs	8507[.10(.20 + .80)]	p/st	S	
CPA: 27.20.22	*Accumulateurs au plomb, autres que pour démarrage des moteurs*				
27.20.22.00 ¤	Accumulateurs au plomb (à l'exclusion des batteries de démarrage)	8507[.20(.20 + .80)]	ce/el	S	
CPA: 27.20.23	*Accumulateurs électriques au nickel-cadmium, à hydrure métallique de nickel, au lithium-ion, au lithium-polymères, au nickel-fer et autres*				
27.20.23.00	Accumulateurs au nickel-cadmium, au nickel-hydrure métallique, au lithium-ion, au lithium-polymères et au nickel-fer; autres accumulateurs électriques	8507[.30(.20 + .80) + .40 + .50 + .60 + .80]	p/st @	S	
CPA: 27.20.24	*Parties d'accumulateurs électriques, y compris les séparateurs*				
27.20.24.00	Parties d'accumulateurs électriques, y compris les séparateurs	8507[.90(.30 + .80)]		S	S2
NACE: 27.31	**Fabrication de câbles de fibres optiques**				
CPA: 27.31.11	*Câbles de fibres optiques gainées individuellement*				
27.31.11.00	Câbles de fibres optiques constitués de fibres optiques gainées individuellement, comportant ou non des conducteurs électriques ou munis ou non de pièces de connexion	8544 70	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 27.31.12	*Fibres optiques et faisceaux de fibres optiques; câbles de fibres optiques (à l'exclusion des câbles de fibres optiques gainées individuellement)*				
27.31.12.00	Fibres optiques et faisceaux de fibres optiques; câbles de fibres optiques (à l'exclusion des câbles de fibres optiques gainées individuellement)	9001[.10(.10 + .90)]	kg	S	
NACE: 27.32	**Fabrication d'autres fils et câbles électroniques ou électriques**				
CPA: 27.32.11	*Fils pour bobinage isolé*				
27.32.11.00	Fils pour bobinage pour usages électriques	8544[.11(.10 + .90) + .19]	kg	S	
CPA: 27.32.12	*Câbles et autres conducteurs électriques coaxiaux*				
27.32.12.00	Câbles coaxiaux et autres conducteurs électriques coaxiaux utilisés pour la transmission de données ou à des fins de contrôle, munis ou non de pièces de connexion	8544 20	kg	S	
CPA: 27.32.13	*Autres conducteurs électriques, pour une tension inférieure ou égale à 1 000 V*				
27.32.13.40 ¤	Autres conducteurs électriques, pour une tension ≤ 1 000 V, munis de pièces de connexion	8544[.42(.10 + .90)]	kg	S	
27.32.13.80 ¤	Autres conducteurs électriques, pour une tension ≤ 1 000 V, non munis de pièces de connexion	8544[.49(.20 + .91 + .93 + .95 + .99)]	kg	S	
CPA: 27.32.14	*Autres conducteurs électriques, pour une tension supérieure à 1 000 V*				
27.32.14.00 ¤	Conducteurs électriques pour une tension > 1 000 V (à l'exclusion des fils pour bobinage, câbles coaxiaux et autres conducteurs électriques coaxiaux et des jeux de fils pour bougies d'allumage et autres jeux de fils utilisés dans les véhicules automobiles	8544[.60(.10 + .90)]	kg	S	
NACE: 27.33	**Fabrication de matériel d'installation électrique**				
CPA: 27.33.11	*Interrupteurs, pour une tension inférieure ou égale à 1 000 V*				
27.33.11.00 ¤	Interrupteurs et commutateurs: y compris à touche, à bouton et rotatifs, pour une tension ≤ 1 000 V (à l'exclusion des relais)	8536[.50(.03 + .05 + .07 + .11 + .15 + .19 + .80)]	p/st @	S	
CPA: 27.33.12	*Douilles pour lampes, pour une tension inférieure ou égale à 1 000 V*				
27.33.12.00 ¤	Douilles de lampes pour une tension ≤ 1 000 V	8536[.61(.10 + .90)]	p/st @	S	
CPA: 27.33.13	*Fiches, prises de courant et autres matériels de commande et de protection de circuits électriques n.c.a.*				
27.33.13.10 ¤	Fiches et prises de courant pour câbles coaxiaux, pour une tension ≤ 1 000 V	8536 69 10	p/st @	S	
27.33.13.30 ¤	Fiches et prises de courant pour circuits imprimés, pour une tension ≤ 1 000 V	8536 69 30	p/st @	S	
27.33.13.50 ¤	Fiches et prises de courant autres que pour câbles coaxiaux et circuits imprimés, pour une tension ≤ 1 000 V	8536 69 90	p/st @	S	
27.33.13.60 ¤	Éléments préfabriqués pour canalisations électriques, pour une tension ≤ 1 000 V	8536 90 01	p/st @	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
27.33.13.70 ¤	Connexions et éléments de contact pour fils et câbles, pour une tension ≤ 1 000 V	8536 90 10	p/st @	S	
27.33.13.80 ¤	Autres appareils pour la connexion des circuits électriques, pour une tension ≤ 1 000 V	8536[.70 + .90(.20 + .85)]	p/st @	S	
CPA: 27.33.14	*Pièces isolantes en matières plastiques*				
27.33.14.10	Profilés et chemins de câbles pour canalisations électriques, en matières plastiques	3925 90 20	kg	S	
27.33.14.30	Pièces isolantes pour machines, appareils ou installations électriques, en matières plastiques (à l'exclusion des isolateurs électriques)	8547 20	kg	S	
NACE: 27.40	**Fabrication d'appareils d'éclairage électrique**				
CPA: 27.40.11	*Phares et projecteurs scellés*				
27.40.11.00	Phares et projecteurs scellés	8539 10	p/st	S	
CPA: 27.40.12	*Lampes tungstène-halogène, à l'exclusion des lampes à rayons ultraviolets ou infrarouges*				
27.40.12.50	Lampes halogènes au tungstène pour motocycles et véhicules automobiles (à l'exclusion des lampes à rayons ultraviolets ou infrarouges)	8539 21 30	p/st	S	
27.40.12.93 ¤	Lampes halogènes au tungstène d'une tension > 100 V (à l'exclusion des lampes à rayons ultraviolets ou infrarouges et des lampes pour motocycles et véhicules automobiles)	8539 21 92	p/st	S	
27.40.12.95 ¤	Lampes halogènes au tungstène d'une tension ≤ 100 V (à l'exclusion des lampes à rayons ultraviolets ou infrarouges et des lampes pour motocycles et véhicules automobiles)	8539 21 98	p/st	S	
CPA: 27.40.13	*Lampes à incandescence, d'une puissance inférieure ou égale à 200 W et d'une tension supérieure à 100 V n.c.a.*				
27.40.13.00 ¤	Lampes à incandescence d'une puissance ≤ 200 W et d'une tension > 100 V, y compris les lampes à réflecteurs (à l'exclusion des lampes à rayons ultraviolets ou infrarouges, des lampes et tubes halogènes, au tungstène et des phares et projecteurs scellés)	8539[.22(.10 + .90)]	p/st	S	
CPA: 27.40.14	*Lampes à incandescence n.c.a.*				
27.40.14.60	Lampes à incandescence pour motocycles ou autres véhicules automobiles (à l'exclusion des phares et projecteurs scellés et des lampes et tubes halogènes au tungstène)	8539 29 30	p/st	S	
27.40.14.90	Lampes à incandescence n.c.a.	8539[.29(.92 + .98)]	p/st	S	
CPA: 27.40.15	*Lampes à décharge; lampes à rayons ultraviolets ou infrarouges; lampes à arc*				
27.40.15.10	Lampes à décharge fluorescentes à cathode chaude, à deux culots (à l'exclusion des lampes à rayons ultraviolets)	8539 31 10	p/st	S	
27.40.15.30	Lampes à décharge fluorescentes à cathode chaude (à l'exclusion des lampes à rayons ultraviolets ou à deux culots)	8539 31 90	p/st	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
27.40.15.50	Autres lampes à décharge (à l'exclusion des lampes à rayons ultraviolets)	8539[.32(.20 + .90) + .39]	p/st	S	
27.40.15.70	Lampes à rayons ultraviolets ou infrarouges; lampes à arc	8539[.41 + .49]	p/st	S	
CPA: 27.40.21	*Appareils d'éclairage électriques portatifs fonctionnant sur piles, accumulateurs ou magnétos*				
27.40.21.00	Lampes électriques portatives fonctionnant sur piles, accumulateurs ou magnétos (à l'exclusion des lampes pour cycles ou véhicules automobiles)	8513 10	p/st @	S	
CPA: 27.40.22	*Lampadaires, lampes de table, de bureau ou de chevet*				
27.40.22.00	Lampes de chevet, lampes de bureau et lampadaires d'intérieur, électriques	9405[.20(.11 + .40 + .50 + .91 + .99)]	p/st @	S	
CPA: 27.40.23	*Appareils d'éclairage non électriques*				
27.40.23.00	Appareils d'éclairage non électriques	9405 50	p/st @	S	
CPA: 27.40.24	*Enseignes et panneaux lumineux*				
27.40.24.00	Lampes-réclames, enseignes lumineuses et similaires (y compris les panneaux routiers)	9405[.60(.20 + .80)]	p/st @	S	
CPA: 27.40.25	*Lustres, plafonniers et appliques*				
27.40.25.00	Lustres et autres appareils d'éclairage à suspendre au plafond ou à fixer au mur (à l'exclusion de ceux utilisés pour l'éclairage des espaces et voies publics)	9405[.10(.21 + .40 + .50 + .91 + .98)]	p/st @	S	
CPA: 27.40.31	*Lampes flash*				
27.40.31.00 z	Lampes-éclair, cubes-éclair et similaires	9006 69 00b	p/st	S	
CPA: 27.40.32	*Guirlandes électriques*				
27.40.32.00	Guirlandes électriques des types utilisés pour arbres de Noël	9405 30	p/st @	S	
CPA: 27.40.33	*Projecteurs et spots*				
27.40.33.00	Projecteurs électriques (y compris pour les scènes de théâtre, les studios photographiques et les studios de cinéma)	9405 40 10	p/st @	S	
CPA: 27.40.39	*Autres appareils d'éclairage électriques n.c.a.*				
27.40.39.10	Appareils électriques d'éclairage ou de signalisation visuelle, pour véhicules automobiles (à l'exclusion des lampes à incandescence ou à décharge, des phares et projecteurs scellés et des lampes à rayons ultraviolets, à infrarouges ou à arc)	8512 20	kg	S	
27.40.39.30	Appareils d'éclairage électrique en matières plastiques ou en autres matières, pour lampes à incandescence et tubes fluorescents)	9405[.40(.31 + .35 + .39 + .91 + .95 + .99)]	p/st @	S	
CPA: 27.40.41	*Parties de lampes à incandescence ou à décharge*				
27.40.41.00	Parties de lampes à incandescence ou à décharge (y compris de phares et projecteurs scellés, de lampes à rayons ultraviolets et infrarouges et de lampes à arc	8539[.90(.10 + .90)]		S	S2

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 27.40.42	*Parties d'appareils d'éclairage*				
27.40.42.30	Parties de lampes électriques portatives fonctionnant sur piles, accumulateurs ou magnétos (à l'exclusion des lampes pour cycles ou véhicules automobiles)	8513 90		S	S2
27.40.42.50	Parties d'appareils d'éclairage, etc. (à l'exclusion des parties en verre ou en matières plastiques)	9405 99		S	
NACE: 27.51	**Fabrication d'appareils électroménagers**				
CPA: 27.51.11	*Réfrigérateurs et congélateurs à usage ménager*				
27.51.11.10	Combinés réfrigérateurs-congélateurs avec portes extérieures séparées	8418[.10(.20 + .80)]	p/st	S	
27.51.11.33	Réfrigérateurs domestiques, y compris à compression ou à absorption (à l'exclusion des appareils à encastrer)	8418[.21(.10 + .51 + .91 + .99) + .29]	p/st	S	
27.51.11.35	Réfrigérateurs à compression à encastrer	8418 21 59	p/st	S	
27.51.11.50 ¤	Congélateurs de type coffre, à capacité ≤ 800 l	8418[.30(.20 + .80)]	p/st	S	
27.51.11.70 ¤	Congélateurs de type armoire, à capacité ≤ 900 l	8418[.40(.20 + .80)]	p/st	S	
CPA: 27.51.12	*Lave-vaisselle à usage ménager*				
27.51.12.00	Lave-vaisselle de type ménager	8422 11	p/st	S	
CPA: 27.51.13	*Lave-linge et sèche-linge à usage ménager*				
27.51.13.00	Lave-linge et sèche-linge domestiques	8450[.11(.11 + .19 + .90) + .12 + .19] + 8451 21	p/st @	S	
CPA: 27.51.14	*Couvertures chauffantes*				
27.51.14.00	Couvertures chauffantes électriques	6301 10	p/st	S	
CPA: 27.51.15	*Hottes aspirantes et ventilateurs à usage ménager*				
27.51.15.30 ¤	Ventilateurs de table, de sol, muraux, plafonniers, de toitures ou de fenêtres, à moteur électrique incorporé, d'une puissance ≤ 125 W	8414 51	p/st	S	
27.51.15.80 ¤	Hottes aspirantes à extraction ou à recyclage par filtre, à ventilateur incorporé, dont le plus grand côté horizontal ≤ 120 cm	8414 60	p/st	S	
CPA: 27.51.21	*Appareils ménagers électromécaniques, à moteur électrique incorporé*				
27.51.21.23 ¤	Aspirateurs à moteur électrique incorporé, d'une puissance ≤ 1 500 W et dont le volume du réservoir ≤ 20 l	8508 11	p/st	S	
27.51.21.25	Autres aspirateurs à moteur électrique incorporé	8508 19	p/st	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
27.51.21.70	Broyeurs et mélangeurs pour aliments, presse-fruits et presse-légumes à moteur électrique incorporé, pour usage domestique	8509 40	p/st	S	
27.51.21.90	Autres appareils électromécaniques	8509 80	kg	S	
CPA: 27.51.22	*Rasoirs, appareils à épiler et tondeuses, à moteur électrique incorporé*				
27.51.22.00	Rasoirs, appareils à épiler et tondeuses, à moteur électrique incorporé	8510[.10 + .20 + .30]	p/st	S	
CPA: 27.51.23	*Sèche-cheveux et sèche-mains électriques; fers à repasser électriques*				
27.51.23.10	Sèche-cheveux électriques	8516 31	p/st	S	
27.51.23.30	Appareils électrothermiques pour la coiffure, y compris les appareils à friser et les chauffe-fers à friser (à l'exclusion des sèche-cheveux et des casques séchoirs)	8516 32	p/st @	S	
27.51.23.50	Appareils électrothermiques pour sécher les mains	8516 33	p/st	S	
27.51.23.70	Fers à repasser électriques	8516 40	p/st	S	
CPA: 27.51.24	*Autres appareils électrothermiques*				
27.51.24.10	Aspirateurs, y compris les aspirateurs de matières sèches et de matières liquides (à l'exclusion des aspirateurs à moteur électrique incorporé)	8508 60	p/st	S	
27.51.24.30	Cafetières et théières électriques (y compris les percolateurs)	8516 71	p/st	S	
27.51.24.50	Grille-pain électriques (y compris les fours à griller le pain, les pommes de terre et autres produits alimentaires de petites dimensions)	8516 72	p/st	S	
27.51.24.90	Appareils électrothermiques, pour usages domestiques (à l'exclusion des appareils pour la coiffure ou pour sécher les mains, pour le chauffage des locaux, du sol ou pour usages similaires, des chauffe-eau, thermoplongeurs, fers à repasser, fours à micro-ondes, fours et cuisinières, des tables de cuisson, grils et rôtissoires, des appareils pour la préparation du café et du thé et des grille-pain)	8516[.79(.20 + .70)]	p/st	S	
CPA: 27.51.25	*Chauffe-eau électriques à accumulation ou instantanés et thermoplongeurs*				
27.51.25.30	Chauffe-eau électriques instantanés	8516 10 11	p/st	S	
27.51.25.60 ¤	Chauffe-eau et thermoplongeurs électriques (à l'exclusion des chauffe-eau instantanés)	8516 10 80	p/st	S	
CPA: 27.51.26	*Radiateurs électriques*				
27.51.26.30	Radiateurs électriques à accumulation	8516 21	p/st	S	
27.51.26.50	Radiateurs à circulation de liquide, convecteurs et radiateurs à ventilateur incorporé, électriques	8516[.29(.10 + .50 + .91)]	p/st	S	
27.51.26.90	Autres radiateurs électriques	8516 29 99	p/st	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 27.51.27	*Fours à micro-ondes*				
27.51.27.00	Fours à micro-ondes	8516 50	p/st	S	
CPA: 27.51.28	*Autres fours; cuisinières, tables de cuisson, réchauds; grils, rôtissoires*				
27.51.28.10	Cuisinières électriques pour usages domestiques (y compris les appareils mixtes gaz-électricité)	8516 60 10	p/st	S	
27.51.28.30	Réchauds électriques, y compris les tables de cuisson, pour usages domestiques	8516 60 50	p/st	S	
27.51.28.50	Grille-viande et rôtissoires pour usages domestiques	8516 60 70	p/st	S	
27.51.28.70	Fours électriques à encastrer pour usages domestiques	8516 60 80	p/st	S	
27.51.28.90	Fours électriques pour usages domestiques (à l'exclusion des fours à encastrer et des fours à micro-ondes)	8516 60 90	p/st	S	
CPA: 27.51.29	*Résistances chauffantes*				
27.51.29.00	Résistances électriques chauffantes (à l'exclusion des résistances en charbon aggloméré)	8516[.80(.20 + .80)]	kg	S	
CPA: 27.51.30	*Parties d'appareils électroménagers*				
27.51.30.10	Parties d'aspirateurs	8508 70		S	S2
27.51.30.30	Parties d'appareils domestiques électromécaniques à moteur électrique incorporé (à l'exclusion des parties d'aspirateurs)	8509 90		S	S2
27.51.30.50	Parties de rasoirs et tondeuses à moteur électrique incorporé	8510 90		S	S2
27.51.30.70 ¤	Parties des appareils relevant du SH 85.16	8516 90		S	S2
NACE: 27.52	**Fabrication d'appareils ménagers non électriques**				
CPA: 27.52.11	*Appareils ménagers de cuisson et chauffe-plats, en fer, acier ou cuivre, non électriques*				
27.52.11.13	Appareils domestiques de cuisson et chauffe-plats, en fer ou en acier, à gaz et autres combustibles, avec fours (y compris ceux combinés avec une chaudière et pouvant être utilisés accessoirement pour le chauffage central et les fours encastrés)	7321 11 10	p/st	S	
27.52.11.15	Appareils domestiques de cuisson et chauffe-plats, en fer ou en acier, à gaz et autres combustibles, sans four (y compris ceux combinés avec une chaudière et pouvant être utilisés accessoirement pour le chauffage central)	7321 11 90	p/st	S	
27.52.11.90 ¤	Autres appareils domestiques de cuisson et chauffe-plats, en fer, acier ou cuivre, non électriques	7321[.12 + .19] + 7418 10 10	p/st @	S	S2
CPA: 27.52.12	*Autres appareils ménagers de chauffage, fonctionnant au gaz ou avec des combustibles liquides ou solides*				
27.52.12.34	Appareils domestiques à gaz, en fer ou en acier, y compris les poêles, chaudières à foyer, foyers de lessiveuses, chaudières avec foyer pour la lessive et braseros (à l'exclusion des appareils domestiques de cuisson et des chauffe-plats)	7321 81	p/st	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
27.52.12.50	Appareils domestiques à combustibles liquides, en fer ou en acier, y compris les poêles, chaudières à foyer, foyers de lessiveuses, chaudières avec foyer pour la lessive et braseros (à l'exclusion des appareils domestiques de cuisson et des chauffe-plats)	7321 82	p/st	S	
27.52.12.70	Appareils domestiques à combustibles solides, en fer ou en acier, y compris les poêles, chaudières à foyer, foyers de lessiveuses, chaudières avec foyer pour la lessive et braseros (à l'exclusion des appareils domestiques de cuisson et des chauffe-plats)	7321 89	p/st	S	
CPA: 27.52.13	*Générateurs et distributeurs d'air chaud n.c.a., en fer ou en acier, non électriques*				
27.52.13.00	Générateurs et distributeurs d'air chaud n.c.a., en fer ou en acier, non électriques	7322 90	p/st @	S	
CPA: 27.52.14	*Chauffe-eau à accumulation ou instantanés, non électriques*				
27.52.14.00	Chauffe-eau non électriques à chauffage instantané ou à accumulation	8419[.11 + .19]	p/st @	S	
CPA: 27.52.20	*Parties d'appareils de cuisson ou de chauffage, non électriques*				
27.52.20.00	Parties des poêles, chaudières à foyer, cuisinières, barbecues, braseros, réchauds à gaz, chauffe-plats et appareils non électriques similaires, à usage domestique, en fer ou en acier	7321 90		S	
NACE: 27.90	**Fabrication d'autres matériels électriques**				
CPA: 27.90.11	*Machines et appareils électriques à fonctions spécifiques*				
27.90.11.50	Machines avec fonctions de traduction ou de dictionnaire, amplificateurs d'antennes et autres machines et appareils électriques ayant une fonction propre, non classés ailleurs dans le SH 85 (à l'exclusion des bancs et ciels solaires et appareils similaire)	8543[.70(.10 + .30 + .60 + .90)]		S	
CPA: 27.90.12	*Isolateurs électriques; pièces isolantes pour machines ou équipements électriques; tubes isolateurs*				
27.90.12.30	Isolateurs pour l'électricité (à l'exclusion de ceux en verre ou céramique)	8546[.90(.10 + .90)]	kg	S	
27.90.12.80	Pièces isolantes, pour usages électriques (à l'exclusion de ceux en céramique ou en matières plastiques et des tubes isolateurs et de leurs pièces de raccordement, en métaux communs, isolés intérieurement)	8547 90	kg	S	
CPA: 27.90.13	*Électrodes en carbone et autres articles en graphite ou en autre carbone, pour usages électriques*				
27.90.13.30	Électrodes des types utilisés pour fours	8545 11	kg	S	
27.90.13.50	Électrodes en carbone (à l'exclusion des types utilisés pour fours)	8545 19	kg	S	
27.90.13.70	Balais en charbon	8545 20	kg	S	
27.90.13.90	Articles en graphite ou en autre carbone, pour usages électriques (à l'exclusion des électrodes et des balais en carbone)	8545[.90(.10 + .90)]	kg	S	
CPA: 27.90.20	*Tableaux d'affichage équipés de dispositifs à cristaux liquides ou de diodes électroluminescentes; appareils électriques de signalisation sonore ou visuelle*				
27.90.20.20	Panneaux indicateurs incorporant des dispositifs à cristaux liquides (LCD)	8531[.20(.40 + .95)]	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
27.90.20.50	Panneaux indicateurs incorporant des dispositifs à diodes électroluninescentes (LED)	8531 20 20	kg	S	
27.90.20.80	Appareils électriques de signalisation acoustique ou visuelle n.c.a.	8531[.80(.20 + .95)]	kg	S	
CPA: 27.90.31	*Matériel électrique pour le soudage et le brasage; parties de matériel électrique pour la projection à chaud de métaux ou de carbures métalliques frittés*				
27.90.31.09	Fers et pistolets à braser électriques	8515 11	p/st @	S	
27.90.31.18	Machines et appareils électriques pour le brasage fort ou tendre (à l'exclusion des fers et pistolets à braser)	8515 19	p/st @	S	
27.90.31.45	Machines et appareils électriques pour le soudage des métaux par résistance	8515[.21 + .29]	p/st @	S	
27.90.31.54	Machines et appareils entièrement ou partiellement automatiques pour le soudage des métaux à l'arc ou à jet de plasma	8515 31	p/st @	S	
27.90.31.63	Autres machines et appareils pour le soudage manuel à électrodes enrobées	8515[.39(.13 + .18)]	p/st @	S	
27.90.31.72 ¤	Autres machines et appareils pour le soudage des métaux à l'arc protégé	8515 39 90	p/st @	S	
27.90.31.81	Machines et appareils électriques pour le soudage ou la projection des métaux n.c.a.	8515 80 10	p/st	S	
27.90.31.91 ¤	Machines et appareils électriques pour le soudage des matières thermoplastiques (à l'exclusion des micro-soudeuses de fils du type utilisé dans la fabrication de dispositifs à semi-conducteur)	8515 80 90	p/st	S	
CPA: 27.90.32	*Parties de matériel électrique pour le soudage et le brasage; parties de matériel électrique pour la projection à chaud de métaux ou de carbures métalliques frittés*				
27.90.32.00 ¤	Parties des machines et appareils relevant du SH 85.15	8515 90		S	S2
CPA: 27.90.33	*Parties d'autres matériels électriques; parties électriques de matériels n.c.a.*				
27.90.33.30	Parties d'appareils électriques de signalisation, de sécurité, de contrôle ou de commande pour voies ferrées ou similaires, voies routières ou fluviales, aires ou parcs de stationnement, installations portuaires ou aérodromes	8530 90		S	S2
27.90.33.50 ¤	Parties des appareils relevant du SH 85.31	8531[.90(.20 + .85)]		S	S2
27.90.33.70	Parties de machines et appareils électriques ayant une fonction propre n.c.a.	8543 90		S	S2
27.90.33.90	Parties électriques de machines ou appareils n.c.a.	8548[.90(.20 + .90)]		S	
CPA: 27.90.40	*Autres matériels électriques n.c.a. (y compris électroaimants; accouplements et freins électromagnétiques; têtes de levage électromagnétiques; accélérateurs de particules électriques; générateurs de signaux électriques et appareils pour galvanoplastie, électrolyse et électrophorèse)*				
27.90.40.10	Accélérateurs de particules	8543 10	kg	S	
27.90.40.30	Générateurs de signaux	8543 20	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
27.90.40.50	Accouplements, embrayages, variateurs de vitesse, freins électromagnétiques	8505 20	p/st @	S	
27.90.40.60	Électro-aimants (à l'exclusion des aimants à usages médicaux) et têtes de levage électromagnétiques et leurs parties; plateaux, mandrins et dispositifs de fixation magnétiques ou électromagnétiques similaires et leurs parties n.c.a.	8505[.90(.20 + .50 + .90)]	kg	S	S2
27.90.40.70	Bancs solaires, ciels solaires et appareils similaires pour le bronzage	8543 70 50	p/st	S	
CPA: 27.90.51	*Condensateurs fixes pour réseaux de 50/60 Hz capables d'absorber une puissance réactive supérieure ou égale à 0,5 kvar*				
27.90.51.00 ¤	Condensateurs de puissance fixes capables d'absorber une puissance réactive > 0,5 kvar	8532 10	p/st @	S	
CPA: 27.90.52	*Autres condensateurs fixes*				
27.90.52.20	Condensateurs électrolytiques au tantale ou à l'aluminium (à l'exclusion des condensateurs de puissance)	8532[.21 + .22]	p/st @	S	
27.90.52.40	Autres condensateurs fixes n.c.a.	8532[.23 + .24 + .25 + .29]	p/st @	S	
CPA: 27.90.53	*Condensateurs variables ou ajustables*				
27.90.53.00	Condensateurs variables ou ajustables	8532 30	p/st @	S	
CPA: 27.90.60	*Résistances électriques, à l'exclusion des résistances chauffantes*				
27.90.60.35 ¤	Résistances électriques fixes pour une puissance ≤ 20 W (à l'exclusion des résistances chauffantes et des résistances fixes au carbone, agglomérées ou à couche)	8533 21	p/st @	S	
27.90.60.37 ¤	Résistances électriques fixes, pour une puissance > 20 W (à l'exclusion des résistances chauffantes et des résistances fixes au carbone, agglomérées ou à couche)	8533 29	p/st @	S	
27.90.60.55 ¤	Résistances variables bobinées, pour une puissance ≤ 20 W	8533 31	p/st @	S	
27.90.60.57 ¤	Résistances variables bobinées, pour une puissance > 20 W	8533 39	p/st @	S	
27.90.60.80	Résistances électriques, fixes au carbone, agglomérées ou à couche (à l'exclusion des résistances chauffantes); résistances électriques variables, y compris les rhéostats et les potentiomètres (à l'exclusion des résistances variables bobinées et des résistances chauffantes)	8533[.10 + .40(.10 + .90)]	p/st @	S	
CPA: 27.90.70	*Équipements électriques de signalisation, de sécurité ou de contrôle pour voies ferrées ou similaires, routières ou fluviales, aires ou parcs de stationnement, installations portuaires ou aérodromes*				
27.90.70.10	Appareils électriques de signalisation, de sécurité ou de contrôle pour voies ferrées et similaires	8530 10		S	
27.90.70.30	Appareils électriques de signalisation, de sécurité ou de contrôle pour routes, voies navigables intérieures, parkings, installations portuaires et aéroports	8530 80	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 27.90.81	*Éléments pour condensateurs*				
27.90.81.00	Parties de condensateurs fixes, variables ou ajustables	8532 90		S	S2
CPA: 27.90.82	*Éléments pour résistances électriques, rhéostats et potentiomètres*				
27.90.82.00	Parties de résistances électriques, y compris les rhéostats et les potentiomètres (à l'exclusion des résistances chauffantes)	8533 90		S	S2
NACE: 28.11	**Fabrication de moteurs et turbines, à l'exception des moteurs d'avions et de véhicules**				
CPA: 28.11.11	*Moteurs hors-bord*				
28.11.11.00	Moteurs hors-bord à explosion, à piston alternatif ou rotatif	8407[.21(.10 + .91 + .99)]	p/st	S	
CPA: 28.11.12	*Moteurs de marine à explosion; autres moteurs*				
28.11.12.00	Moteurs à explosion pour la propulsion des bateaux (à l'exclusion des moteurs hors-bord; moteurs à explosion à piston alternatif ou rotatif (à l'exclusion des moteurs pour l'aviation ou à pistons alternatifs pour la propulsion des véhicules)	8407[.29 + .90(.10 + .50 + .80 + .90)]	p/st	S	
CPA: 28.11.13	*Autres moteurs diesels*				
28.11.13.11 ¤	Moteurs diesels ou semi-diesels pour la propulsion de bateaux, d'une puissance ≤ 200 kW	8408[.10(.23 + .27 + .31 + .39 + .41 + .49)]	p/st	S	
28.11.13.15 ¤	Moteurs diesels ou semi-diesels pour la propulsion de bateaux, d'une puissance > 200 kW mais ≤ 1 000 kW	8408[.10(.51 + .59 + .61 + .69 + .71 + .79)]	p/st	S	
28.11.13.19 ¤	Moteurs diesels ou semi-diesels pour la propulsion de bateaux, d'une puissance > 1 000 kW	8408[.10(.81 + .89 + .91 + .99)]	p/st	S	
28.11.13.20	Moteurs diesels ou semi-diesels pour la propulsion de véhicules ferroviaires	8408 90 21	p/st	S	
28.11.13.31 ¤	Moteurs diesels ou semi-diesels pour usage industriel, d'une puissance ≤ 15 kW	8408 90 41	p/st	S	
28.11.13.33 ¤	Moteurs diesels ou semi-diesels pour usage industriel, d'une puissance > 15 kW mais ≤ 30 kW	8408 90 43	p/st	S	
28.11.13.35 ¤	Moteurs diesels ou semi-diesels pour usage industriel, d'une puissance > 30 kW mais ≤ 50 kW	8408 90 45	p/st	S	
28.11.13.37 ¤	Moteurs diesels ou semi-diesels pour usage industriel, d'une puissance > 50 kW mais ≤ 100 kW	8408 90 47	p/st	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
28.11.13.53 ¤	Moteurs diesels ou semi-diesels pour usage industriel, d'une puissance > 100 kW mais ≤ 200 kW	8408 90 61	p/st	S	
28.11.13.55 ¤	Moteurs diesels ou semi-diesels pour usage industriel, d'une puissance > 200 kW mais ≤ 300 kW	8408 90 65	p/st	S	
28.11.13.57 ¤	Moteurs diesels ou semi-diesels pour usage industriel, d'une puissance > 300 kW mais ≤ 500 kW	8408 90 67	p/st	S	
28.11.13.73 ¤	Moteurs diesels ou semi-diesels pour usage industriel, d'une puissance > 500 kW mais ≤ 1 000 kW	8408 90 81	p/st	S	
28.11.13.75 ¤	Moteurs diesels ou semi-diesels pour usage industriel, d'une puissance > 1 000 kW	8408[.90(.85 + .89)]	p/st	S	
CPA: 28.11.21	*Turbines à vapeur*				
28.11.21.60	Turbines à vapeur	8406[.10 + .81 + .82]	kW @	S	
CPA: 28.11.22	*Turbines et roues hydrauliques*				
28.11.22.00	Turbines et roues hydrauliques	8410[.11 + .12 + .13]	kW @	S	
CPA: 28.11.23	*Turbines à gaz, autres que turboréacteurs et turbopropulseurs*				
28.11.23.00	Turbines à gaz (à l'exclusion des turboréacteurs et des turbopropulseurs)	8411[.81 + .82(.20 + .60 + .80)]	kW @	S	
CPA: 28.11.24	*Turbines éoliennes*				
28.11.24.00	Groupes électrogènes à énergie éolienne	8502 31	p/st	S	
CPA: 28.11.31	*Parties de turbines à vapeur*				
28.11.31.00	Parties de turbines à vapeur	8406[.90(.10 + .90)]		S	S2
CPA: 28.11.32	*Parties de turbines et roues hydrauliques, y compris régulateurs*				
28.11.32.00	Parties de turbines et roues hydrauliques, y compris les régulateurs	8410 90		S	S2
CPA: 28.11.33	*Parties de turbines à gaz, à l'exclusion des turboréacteurs et turbopropulseurs*				
28.11.33.00	Parties de turbines à gaz (à l'exclusion des turboréacteurs et des turbopropulseurs)	8411 99		S	
CPA: 28.11.41	*Parties pour moteurs à explosion, à l'exclusion des parties de moteurs pour avions*				
28.11.41.00	Parties exclusivement ou principalement destinées aux moteurs à explosion (à l'exclusion des moteurs pour l'aviation)	8409 91		S	S2

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 28.11.42	*Parties pour autres moteurs n.c.a.*				
28.11.42.00	Parties exclusivement ou principalement destinées aux moteurs diesel	8409 99		S	S2
NACE: 28.12	**Fabrication d'équipements hydrauliques et pneumatiques**				
CPA: 28.12.11	*Moteurs hydrauliques et pneumatiques à mouvement rectiligne (cylindres)*				
28.12.11.30	Moteurs hydrauliques à mouvement rectiligne (cylindres)	8412 21 80	p/st @	S	
28.12.11.80	Moteurs pneumatiques à mouvement rectiligne (y compris les cylindres)	8412 31	p/st @	S	
CPA: 28.12.12	*Moteurs hydrauliques et pneumatiques rotatifs*				
28.12.12.00	Moteurs hydrauliques et pneumatiques rotatifs	8412[.29(.81 + .89) + .39 + .80(.10 + .80)]	p/st @	S	
CPA: 28.12.13	*Pompes hydrauliques*				
28.12.13.20	Pompes hydrauliques à piston	8413 50 61	p/st	S	
28.12.13.50	Pompes hydrauliques à engrenages	8413 60 31	p/st	S	
28.12.13.80	Pompes hydrauliques à palettes	8413 60 61	p/st	S	
CPA: 28.12.14	*Soupapes hydrauliques et pneumatiques*				
28.12.14.20	Détendeurs combinés avec filtres ou lubrificateurs	8481 10 05	kg	S	
28.12.14.50	Valves pour transmissions oléohydrauliques, pour tuyauteries, chaudières, réservoirs, cuves ou contenants similaires	8481 20 10	kg	S	
28.12.14.80	Valves pour transmissions pneumatiques, pour tuyauteries, chaudières, réservoirs, cuves ou contenants similaires	8481 20 90	kg	S	
CPA: 28.12.15	*Assemblages hydrauliques*				
28.12.15.30	Agrégats hydrauliques (pompes volumétriques alternatives)	8413 50 20	p/st @	S	
28.12.15.80	Agrégats hydrauliques (pompes volumétriques rotatives)	8413 60 20	p/st @	S	
CPA: 28.12.16	*Systèmes hydrauliques*				
28.12.16.30	Systèmes hydrauliques (groupes de puissance avec dispositif de commande)	8412 21 20	p/st @	S	
28.12.16.80	Systèmes hydrauliques (groupes de puissance sans dispositif de commande)	8412 29 20	p/st @	S	
CPA: 28.12.20	*Parties pour équipements hydrauliques et pneumatiques*				
28.12.20.00	Parties pour équipements hydrauliques et pneumatiques	8412[.90(.20 + .40 + .80)]		S	S2

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
NACE: 28.13	**Fabrication d'autres pompes et compresseurs**				
CPA: 28.13.11	*Pompes pour carburants, lubrifiants, agents de refroidissement et bétons*				
28.13.11.05	Pompes à carburants ou lubrifiants	8413 11	p/st	S	
28.13.11.25	Pompes pour liquides à dispositif mesureur ou conçues pour en comporter un (à l'exclusion des pompes à carburants ou lubrifiants)	8413 19	p/st	S	
28.13.11.45	Pompes volumétriques et pompes à bras	8413 20	p/st	S	
28.13.11.65	Pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à combustion interne	8413[.30(.20 + .80)]	p/st	S	
28.13.11.85	Pompes à béton	8413 40	p/st	S	
CPA: 28.13.12	*Autres pompes volumétriques alternatives pour liquides*				
28.13.12.20	Pompes à dispositif mesureur et compteur	8413 50 40	p/st	S	
28.13.12.50	Pompes à pistons en ligne	8413 50 69	p/st	S	
28.13.12.80	Pompes à diaphragme	8413 50 80	p/st	S	
CPA: 28.13.13	*Autres pompes volumétriques rotatives pour liquides*				
28.13.13.20	Pompes à engrenages	8413 60 39	p/st	S	
28.13.13.40	Pompes à palettes	8413 60 69	p/st	S	
28.13.13.60	Pompes à vis hélicoïdales	8413 60 70	p/st	S	
28.13.13.80	Pompes volumétriques rotatives, y compris péristaltiques, à lobes et à vis excentrée (à l'exclusion des pompes à engrenages, à palettes et à vis hélicoïdales)	8413 60 80	p/st	S	
CPA: 28.13.14	*Autres pompes centrifuges pour liquides; autres pompes*				
28.13.14.13	Pompes roto-dynamiques submersibles, monoétagées, pour l'égouttage et l'assèchement	8413 70 21	p/st	S	
28.13.14.15	Pompes roto-dynamiques submersibles, multiétagées	8413 70 29	p/st	S	
28.13.14.17	Circulateurs de chauffage central et d'eau chaude	8413 70 30	p/st	S	
28.13.14.20 ¤	Pompes roto-dynamiques, avec un orifice de refoulement ≤ 15 mm	8413 70 35	p/st	S	
28.13.14.30 ¤	Pompes centrifuges à roues à canaux et pompes à canal latéral, avec un orifice de refoulement > 15 mm	8413 70 45	p/st	S	
28.13.14.51 ¤	Pompes centrifuges monobloc monocellulaires, à simple flux, monobloc, avec un orifice de refoulement > 15 mm	8413 70 51	p/st	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
28.13.14.53 ¤	Pompes centrifuges monocellulaires, à simple flux, non monobloc, avec un orifice de refoulement > 15 mm	8413 70 59	p/st	S	
28.13.14.55 ¤	Pompes centrifuges à roues radiales, monocellulaires, à plusieurs flux, avec un orifice de refoulement > 15 mm	8413 70 65	p/st	S	
28.13.14.60 ¤	Pompes centrifuges à roues radiales, multicellulaires, avec un orifice de refoulement > 15 mm	8413 70 75	p/st	S	
28.13.14.71	Pompes roto-dynamiques, mono-étagées, hélico-centrifuges hélicoïdales (à flux axial)	8413 70 81	p/st	S	
28.13.14.75	Pompes roto-dynamiques, multi-étagées, hélico-centrifuges ou hélicoïdales (à flux axial)	8413 70 89	p/st	S	
28.13.14.80	Autres pompes pour liquides, élévateurs à liquides	8413[.81 + .82]	p/st	S	
CPA: 28.13.21	*Pompes à vide*				
28.13.21.70	Pompes à vide à piston tournant, pompes à palettes, pompes moléculaires, pompes Roots, pompes à diffusion, pompes cryostatiques et pompes à adsorption	8414[.10(.25 + .81)]	p/st	S	
28.13.21.90	Pompes à anneau liquide	8414[.10(.20 + .89)]	p/st	S	
CPA: 28.13.22	*Pompes à air, à main ou à pied*				
28.13.22.00	Pompes à air, à main ou à pied	8414[.20(.20 + .80)]	p/st	S	
CPA: 28.13.23	*Compresseurs frigorifiques*				
28.13.23.00	Compresseurs frigorifiques	8414[.30(.20 + .81 + .89)]	p/st	S	
CPA: 28.13.24	*Compresseurs d'air remorquables*				
28.13.24.00	Compresseurs d'air remorquables	8414[.40(.10 + .90)]	p/st	S	
CPA: 28.13.25	*Turbocompresseurs*				
28.13.25.30	Turbocompresseurs, monocellulaires	8414 80 11	p/st	S	
28.13.25.50	Turbocompresseurs, multicellulaires	8414 80 19	p/st	S	
CPA: 28.13.26	*Compresseurs volumétriques alternatifs*				
28.13.26.30 ¤	Compresseurs volumétriques alternatifs, fournissant une surpression ≤ 15 bars, d'un débit ≤ 60 m^3/heure	8414 80 22	p/st	S	
28.13.26.50 ¤	Compresseurs volumétriques alternatifs, fournissant une surpression ≤ 15 bars, d'un débit > 60 m^3/heure	8414 80 28	p/st	S	
28.13.26.70 ¤	Compresseurs volumétriques alternatifs, fournissant une surpression > 15 bars, d'un débit ≤ 120 m^3/heure	8414 80 51	p/st	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
28.13.26.90 ¤	Compresseurs volumétriques alternatifs, fournissant une surpression > 15 bars, d'un débit > 120 m^3/heure	8414 80 59	p/st	S	
CPA: 28.13.27	*Compresseurs volumétriques rotatifs*				
28.13.27.30	Compresseurs volumétriques rotatifs, à un seul arbre	8414 80 73	p/st	S	
28.13.27.53	Compresseurs volumétriques rotatifs, à plusieurs arbres, à vis	8414 80 75	p/st	S	
28.13.27.55	Compresseurs volumétriques rotatifs, à plusieurs arbres, autres qu'à vis	8414 80 78	p/st	S	
CPA: 28.13.28	*Autres compresseurs*				
28.13.28.00	Compresseurs d'air ou d'autres gaz (à l'exclusion des pompes à air ou à vide à fonction de réfrigération, des compresseurs d'air montés sur châssis à roues, des turbocompresseurs et des compresseurs volumétriques alternatifs ou rotatifs)	8414 80 80	p/st	S	
CPA: 28.13.31	*Parties de pompes; parties d'élévateurs à liquides*				
28.13.31.00	Parties de pompes pour liquides ou d'élévateurs à liquides	8413[.91 + .92]		S	S2
CPA: 28.13.32	*Parties de pompes à air ou à vide, de compresseurs d'air ou de gaz, de ventilateurs et de hottes aspirantes*				
28.13.32.00	Parties de pompes à air ou à vide, de compresseurs d'air ou de gaz, de ventilateurs et de hottes aspirantes	8414 90		S	S2
NACE: 28.14	**Fabrication d'autres articles de robinetterie**				
CPA: 28.14.11	*Détendeurs, réducteurs de pression, clapets et soupapes de sûreté*				
28.14.11.20	Détendeurs, en fonte ou en acier, pour tuyauteries, chaudières, réservoirs, cuves ou contenants similaires (à l'exclusion de ceux combinés avec des filtres ou des lubrificateurs)	8481 10 19	kg	S	
28.14.11.40	Détendeurs pour tuyauteries, chaudières, réservoirs, cuves ou contenants similaires (à l'exclusion des détendeurs en fer ou en acier et des détendeurs combinés avec des filtres ou des lubrificateurs)	8481 10 99	kg	S	
28.14.11.60	Clapets et soupapes de retenue pour tuyauteries, chaudières, réservoirs, cuves ou contenants similaires	8481[.30(.91 + .99)]	kg	S	
28.14.11.70	Valves pour pneumatiques et chambres à air	8481 80 40	kg	S	
28.14.11.80	Soupapes de trop-plein ou de sûreté pour tuyauteries, chaudières, réservoirs, cuves ou contenants similaires	8481[.40(.10 + .90)]	kg	S	
CPA: 28.14.12	*Articles de robinetterie sanitaire; robinets pour radiateurs de chauffage central*				
28.14.12.33 ¤	Mélangeurs et mitigeurs de robinetterie sanitaire (à l'exclusion des détendeurs et des valves pour transmissions oléohydrauliques ou pneumatiques, des clapets et soupapes de retenue et des soupapes de trop-plein ou de sûreté)	8481 80 11	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
28.14.12.35 ¤	Articles de robinetterie sanitaire autres que les mélangeurs et mitigeurs (à l'exclusion des détendeurs et des valves pour transmissions oléohydrauliques ou pneumatiques, des clapets et soupapes de retenue et des soupapes de trop-plein ou de sûreté)	8481 80 19	kg	S	
28.14.12.53	Robinets thermostatiques pour radiateurs de chauffage central	8481 80 31	kg	S	
28.14.12.55	Robinetterie pour radiateurs de chauffage central (à l'exclusion des robinets thermostatiques)	8481 80 39	kg	S	
CPA: 28.14.13	*Vannes de commande, robinets-valves, clapets à bille et autres soupapes*				
28.14.13.13	Vannes de commande; vannes thermostatiques	8481 80 51	kg	S	
28.14.13.15 ¤	Vannes de régulation pour tuyauteries, chaudières, réservoirs, cuves ou contenants similaires (à l'exclusion des détendeurs et des valves pour transmissions oléohydrauliques ou pneumatiques, des clapets et soupapes de retenue, des soupapes de trop-plein ou de sûreté et des vannes thermostatiques)	8481 80 59	kg	S	
28.14.13.33	Robinets et vannes à passage direct, en fonte	8481 80 61	kg	S	
28.14.13.35	Robinets et vannes à passage direct, en acier	8481 80 63	kg	S	
28.14.13.37	Autres robinets et vannes à passage direct	8481 80 69	kg	S	
28.14.13.53	Robinets à soupapes, en fonte	8481 80 71	kg	S	
28.14.13.55	Robinets à soupapes, en acier	8481 80 73	kg	S	
28.14.13.57	Autres robinets à soupapes	8481 80 79	kg	S	
28.14.13.73	Robinets à tournant sphérique, conique ou cylindrique	8481 80 81	kg	S	
28.14.13.75	Robinets à papillon	8481 80 85	kg	S	
28.14.13.77	Robinets à membrane	8481 80 87	kg	S	
28.14.13.80	Autres robinets	8481 80 99	kg	S	
CPA: 28.14.20	*Pièces de robinetterie et articles similaires*				
28.14.20.00	Parties d'articles de robinetterie pour tuyauteries, chaudières, réservoirs, cuves ou contenants similaires (y compris les détendeurs et les robinets thermostatiques)	8481 90		S	S2
NACE: 28.15	**Fabrication d'engrenages et d'organes mécaniques de transmission**				
CPA: 28.15.10	*Roulements à billes ou à rouleaux*				
28.15.10.30	Roulements à billes	8482[.10(.10 + .90)]	kg	S	
28.15.10.53	Roulements à rouleaux coniques (y compris les assemblages de cônes et de rouleaux coniques)	8482 20	kg	S	
28.15.10.55	Roulements à rouleaux en forme de tonneau	8482 30	kg	S	
28.15.10.57	Roulements à rouleaux cylindriques (à l'exclusion des roulements à aiguilles)	8482 50	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
28.15.10.70	Roulements à aiguilles	8482 40	kg	S	
28.15.10.90	Roulements à rouleaux, y compris les roulements combinés (à l'exclusion des roulements à rouleaux coniques, des roulements à rouleaux en forme de tonneau et des roulements à aiguilles)	8482 80	kg	S	
CPA: 28.15.21	*Chaînes mécaniques, en fer ou en acier*				
28.15.21.30	Chaînes à rouleaux en fer ou en acier, pour cycles et motocycles	7315 11 10	kg	S	
28.15.21.50	Chaînes à rouleaux, autres que pour cycles et motocycles, en fer ou en acier	7315 11 90	kg	S	
28.15.21.70	Chaînes à maillons articulés en fer ou en acier (à l'exclusion des chaînes à rouleaux)	7315 12	kg	S	
CPA: 28.15.22	*Arbres de transmission (y compris à cames et vilebrequin) et manivelles*				
28.15.22.30	Manivelles et vilebrequins	8483[.10(.21 + .25 + .29)]	kg	S	S2
28.15.22.50	Arbres de transmission à cardan	8483 10 50	kg	S	S2
28.15.22.70	Arbres de transmission autres qu'à cardan	8483 10 95	kg	S	S2
CPA: 28.15.23	*Paliers à roulements et coussinets*				
28.15.23.30	Paliers à roulements incorporés	8483 20	kg	S	
28.15.23.50	Paliers sans roulement incorporé; coussinets et coquilles de coussinets	8483[.30(.32 + .38 + .80)]	kg	S	S2
CPA: 28.15.24	*Engrenages et roues de friction; broches filetées à billes ou à rouleaux; réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse*				
28.15.24.32	Réducteurs et multiplicateurs pour installations fixes; engrenages à roues cylindriques	8483 40 21	kg	S	
28.15.24.33	Engrenages à roues coniques ou cylindroconiques	8483 40 23	kg	S	
28.15.24.34	Engrenages à vis sans fin	8483 40 25	kg	S	
28.15.24.40	Autres réducteurs	8483 40 29	kg	S	
28.15.24.50	Réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse pour machines et véhicules terrestres ou maritimes (à l'exclusion des engrenages et roues de friction)	8483[.40(.51 + .59)]	kg	S	
28.15.24.73	Broches filetées à billes ou à rouleaux	8483 40 30	kg	S	
28.15.24.75	Autres organes de transmission (à l'exclusion des engrenages et roues de friction, des broches filetées à billes ou à rouleaux et des réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse)	8483 40 90	kg	S	
CPA: 28.15.25	*Volants et poulies, y compris moufles*				
28.15.25.00	Volants et poulies (y compris poulies à moufles)	8483[.50(.20 + .80)]	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 28.15.26	*Embrayages et organes d'accouplement, y compris joints universels*				
28.15.26.00	Embrayages et organes d'accouplements, y compris les joints d'articulation	8483[.60(.20 + .80)]	kg	S	
CPA: 28.15.31	*Billes, aiguilles et rouleaux; parties de roulements à billes ou à rouleaux*				
28.15.31.30	Billes, galets, rouleaux et aiguilles pour roulements	8482[.91(.10 + .90)]	kg	S	S2
28.15.31.50	Parties de roulements (à l'exclusion des billes, galets, rouleaux et aiguilles)	8482 99		S	S2
CPA: 28.15.32	*Maillons de chaînes mécaniques, en fer ou en acier*				
28.15.32.00	Parties de chaînes à maillons articulés en fer ou en acier	7315 19		S	
CPA: 28.15.39	*Parties d'organes mécaniques de transmission n.c.a.*				
28.15.39.30	Parties de paliers pour roulements de tous genres	8483 90 20		S	S2
28.15.39.50	Parties d'organes de transmission, d'arbres de transmission et manivelles, de paliers et coussinets, d'engrenages et roues de friction, de broches filetées à billes ou à rouleaux, de réducteurs, multiplicateurs et autres variateurs de vitesse, de volants et poulies, d'embrayages et d'organes d'accouplement	8483[.90(.81 + .89)]		S	S2
NACE: 28.21	**Fabrication de fours et brûleurs**				
CPA: 28.21.11	*Brûleurs; foyers automatiques et grilles mécaniques; dispositifs mécaniques pour l'évacuation des cendres et dispositifs similaires*				
28.21.11.30	Brûleurs pour l'alimentation des foyers à combustibles liquides	8416[.10(.10 + .90)]	p/st	S	
28.21.11.50	Brûleurs pour l'alimentation des foyers à combustibles solides ou à gaz (y compris les brûleurs mixtes)	8416[.20(.10 + .20 + .80)]	p/st @	S	
28.21.11.70	Foyers automatiques, y compris leurs avant-foyers, grilles mécaniques, dispositifs mécaniques pour l'évacuation des cendres et dispositifs similaires)	8416 30	p/st @	S	
CPA: 28.21.12	*Fours industriels ou de laboratoire, non électriques, y compris incinérateurs, mais à l'exclusion des fours de boulangerie*				
28.21.12.30	Fours non électriques pour le grillage, la fusion ou autres traitements thermiques de minerais, pyrite ou métaux	8417 10	p/st @	S	
28.21.12.70	Fours industriels ou de laboratoire non électriques, y compris les incinérateurs (à l'exclusion des fours pour le grillage, la fusion ou autres traitements thermiques de minerais, pyrite ou métaux, des fours de boulangerie, des étuves et des fours pour le procédé de craquage)	8417[.80(.30 + .50 + .70)]	kg	S	
CPA: 28.21.13	*Fours industriels ou de laboratoire, électriques; équipement de chauffage à induction ou diélectrique*				
28.21.13.30	Fours électriques de boulangerie, de pâtisserie ou de biscuiteries	8514 10 10	p/st	S	
28.21.13.51	Fours électriques industriels ou de laboratoires, à résistance (à l'exclusion des fours de boulangerie, de pâtisserie ou de biscuiteries)	8514 10 80	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
28.21.13.53	Fours industriels ou de laboratoires fonctionnant par induction	8514 20 10	kg	S	
28.21.13.54 ¤	Fours électriques (à l'exclusion des fours à résistance et des fours à induction); équipement autre que les fours pour le traitement thermique par induction des matériaux	8514[.20(.80) + .30 + .40]	kg	S	
CPA: 28.21.14	*Parties de fours et de brûleurs*				
28.21.14.30 ¤	Parties de brûleurs pour l'alimentation des foyers et des foyers automatiques, de leurs avant-foyers, grilles mécaniques, dispositifs mécaniques pour l'évacuation des cendres et dispositifs similaires	8416 90		S	S2
28.21.14.50	Parties de fours industriels ou de laboratoires non électriques	8417 90		S	S2
28.21.14.70	Parties de fours électriques industriels ou de laboratoires, y compris ceux fonctionnant par induction ou par pertes diélectriques	8514 90		S	S2
NACE: 28.22	**Fabrication de matériel de levage et de manutention**				
CPA: 28.22.11	*Palans et monte-charges n.c.a.*				
28.22.11.30	Palans à moteur électrique (à l'exclusion des types utilisés pour lever des véhicules)	8425 11	p/st	S	
28.22.11.70	Palans autres qu'à moteur électrique (à l'exclusion des types utilisés pour lever des véhicules et des monte-charges)	8425 19	p/st	S	
CPA: 28.22.12	*Treuils de puits de mine; treuils pour usage souterrain; autres treuils; cabestans*				
28.22.12.00	Treuils et cabestans (à l'exclusion de ceux utilisés pour lever des véhicules)	8425[.31 + .39]	p/st	S	
CPA: 28.22.13	*Crics; vérins pour soulever des véhicules*				
28.22.13.30	Élévateurs fixes des types utilisés dans les garages pour lever des véhicules	8425 41	p/st	S	
28.22.13.50	Crics et vérins hydrauliques pour lever des véhicules (à l'exclusion de ceux utilisés dans les garages)	8425 42	p/st	S	
28.22.13.70	Crics et vérins non hydrauliques pour lever des véhicules (à l'exclusion de ceux utilisés dans les garages)	8425 49	p/st	S	
CPA: 28.22.14	*Tours de forage; grues; ponts roulants, chariots cavaliers et camions-grues*				
28.22.14.20	Ponts roulants et poutres roulantes sur supports fixes	8426 11	p/st @	S	
28.22.14.33	Portiques mobiles sur pneumatiques et chariots-cavaliers	8426 12	p/st @	S	
28.22.14.35	Grues portiques, portiques de déchargement et ponts-grues	8426 19	p/st @	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
28.22.14.40	Grues à tour et grues sur portiques	8426[.20 + .30]	p/st @	S	
28.22.14.50	Machines et appareils de levage autopropulsés conçus pour se déplacer sur des rails et utilisés dans les chantiers de constructions, les carrières, etc.	8426[.41 + .49]	p/st @	S	
28.22.14.60	Machines et appareils de levage montés sur des véhicules routiers	8426[.91(.10 + .90)]	p/st @	S	
28.22.14.70	Machines et appareils de levage (à l'exclusion des ponts roulants et poutres roulantes, des portiques mobiles sur pneumatiques et chariots-cavaliers, des grues portiques, portiques de déchargement et ponts-grues, des grues à tour et grues sur portiques et des machines et appareils de levage autopropulsés)	8426 99	p/st @	S	
CPA: 28.22.15	*Chariots-gerbeurs, autres chariots de manutention; chariots tracteurs utilisés sur les plateformes ferroviaires*				
28.22.15.13 ¤	Chariots-gerbeurs autopropulsés, à moteur électrique, élevant à une hauteur ≥ 1 mètre	8427 10 10	p/st	S	
28.22.15.15 ¤	Chariots-gerbeurs autopropulsés, à moteur électrique élevant à une hauteur < 1 mètre	8427 10 90	p/st	S	
28.22.15.30	Chariots de manutention autopropulsés, autres qu'à moteur électrique, avec dispositif de levage	8427[.20(.11 + .19 + .90)]	p/st	S	
28.22.15.50	Chariots-gerbeurs et autres chariots de manutention avec dispositif de levage (à l'exclusion des chariots autopropulsés)	8427 90	p/st	S	
28.22.15.70	Chariots automobiles autopropulsés, non munis d'un dispositif de levage, des types utilisés dans les usines, entrepôts, ports ou aéroports pour le transport des marchandises sur de courtes distances; chariots-tracteurs des types utilisés dans les gares	8709[.11(.10 + .90) + .19(.10 + .90)]	p/st	S	
CPA: 28.22.16	*Ascenseurs, monte-charges, escaliers mécaniques et trottoirs roulants*				
28.22.16.30	Ascenseurs et monte-charges électriques	8428 10 20	p/st @	S	
28.22.16.50	Ascenseurs et monte-charges autres qu'électriques	8428 10 80	p/st @	S	
28.22.16.70	Escaliers mécaniques et trottoirs roulants	8428 40	p/st @	S	
CPA: 28.22.17	*Appareils élévateurs ou convoyeurs pneumatiques ou de manutention continue*				
28.22.17.40	Appareils élévateurs ou transporteurs pneumatiques	8428[.20(.20 + .80)]	p/st @	S	
28.22.17.50	Élévateurs, transporteurs et convoyeurs à action continue, à benne, pour marchandises ou matériaux	8428 32	p/st @	S	
28.22.17.70	Élévateurs, transporteurs et convoyeurs à action continue, à bande ou à courroie, pour marchandises ou matériaux	8428 33	p/st @	S	
28.22.17.93	Transporteurs ou convoyeurs à rouleaux ou à galets, pour marchandises ou matériaux (à l'exclusion des appareils élévateurs ou transporteurs pneumatiques, des appareils spécialement conçus pour les travaux souterrains et des appareils à benne, à bande ou à courroie)	8428 39 20	p/st @	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
28.22.17.95	Élévateurs et convoyeurs à action continue, pour marchandises ou matériaux (à l'exclusion des appareils élévateurs ou transporteurs pneumatiques, des appareils spécialement conçus pour les travaux souterrains et des appareils à benne, à bande ou à courroie)	8428 39 90	p/st @	S	
CPA: 28.22.18	*Autre matériel de levage et de manutention*				
28.22.18.20	Téléphériques, télésièges et remonte-pentes; mécanismes de traction pour funiculaires	8428 60	p/st @	S	
28.22.18.40	Machines et appareils de levage, de chargement, de déchargement ou de manutention n.c.a.	8428 90 90	p/st @	S	
28.22.18.50	Chargeurs spécialement conçus pour les travaux agricoles	8428[.90(.71 + .79)]	p/st @	S	
CPA: 28.22.19	*Parties de matériel de levage et de manutention*				
28.22.19.30 ¤	Parties des machines et appareils relevant des SH 84.25, 84.27 et 84.28 (à l'exclusion des ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques)	8431[.10 + .20 + .39]		S	S2
28.22.19.50	Parties d'ascenseurs, de monte-charge et d'escaliers mécaniques	8431 31		S	S2
28.22.19.70 ¤	Parties de chariots automobiles autopropulsés des types utilisés pour le transport des marchandises sur de courtes distances; chariots-tracteurs des types utilisés dans les gares (à l'exclusion de ceux munis d'un dispositif de levage/de manutention)	8709 90		S	S2
CPA: 28.22.20	*Godets, bennes, pelles et pinces pour grues ou matériel de génie civil*				
28.22.20.00 ¤	Godets, bennes, bennes-preneuses, pelles, grappins, pinces pour portiques, grues, ponts-roulants et camions grues, chariots munis d'un dispositif de levage, bulldozers, niveleuses, excavateurs, chargeuses et chargeuses-pelleteuses, chasse-neige, etc.	8431 41	kg	S	S2
NACE: 28.23	**Fabrication de machines et d'équipements de bureau (à l'exception des ordinateurs et équipements périphériques)**				
CPA: 28.23.11	*Machines de traitement de texte*				
28.23.11.00	Machines à écrire et machines de traitement de texte	8469[.00(.10 + .91 + .99)]	p/st	S	
CPA: 28.23.12	*Machines à calculer électroniques et appareils de poche permettant l'enregistrement, la reproduction et l'affichage de données et disposant de fonctions de calcul*				
28.23.12.00	Machines à calculer électroniques et appareils de poche permettant l'enregistrement, la reproduction et l'affichage de données et disposant de fonctions de calcul	8470[.10 + .21 + .29]	p/st	S	
CPA: 28.23.13	*Machines comptables, caisses enregistreuses, machines à affranchir, distributeurs automatiques de tickets et appareils similaires, incorporant un dispositif de calcul*				
28.23.13.00	Machines comptables, caisses enregistreuses, machines à affranchir, distributeurs automatiques de tickets et appareils similaires, incorporant un dispositif de calcul	8470[.30 + .50 + .90]	p/st	S	
CPA: 28.23.21	*Machines de photocopie, à système optique, par contact ou thermocopie*				
28.23.21.00	Machines de photocopie, à système optique, par contact ou thermocopie	8443[.39(.10 + .31 + .39)]	p/st	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 28.23.22	*Matériel offset de bureau, à feuilles*				
28.23.22.00 ¤	Machines offset de bureau alimentées en feuilles au format ≤ 22 × 36 cm	8443 12	p/st	S	
CPA: 28.23.23	*Autres machines de bureau*				
28.23.23.00	Autres machines de bureau	8472[.10 + .30 + .90(.10 + .70)] + 8519 81 51	p/st @	S	
CPA: 28.23.24	*Parties et accessoires de machines à écrire et à calculer*				
28.23.24.00	Parties et accessoires de machines à écrire et à calculer	8473[.10(.11 + .19 + .90) + .21(.10 + .90) + .29(.10 + .90)]		S	
CPA: 28.23.25	*Parties et accessoires d'autres machines de bureau*				
28.23.25.00 ¤	Parties et accessoires des machines relevant du SH 84.72	8473[.40(.11 + .18 + .80)]		S	
CPA: 28.23.26	*Parties et accessoires d'appareils de photocopie*				
28.23.26.00 ¤	Parties et accessoires des imprimantes relevant du SH 8443.3	8443[.99(.10 + .90)]		S	S2
NACE: 28.24	**Fabrication d'outillage portatif à moteur incorporé**				
CPA: 28.24.11	*Outillage manuel électromécanique, à moteur électrique incorporé*				
28.24.11.13 ¤	Perceuses électriques portatives fonctionnant sans source d'énergie extérieure	8467 21 10	p/st	S	
28.24.11.15 ¤	Perceuses électropneumatiques portatives	8467 21 91	p/st	S	
28.24.11.17 ¤	Perceuses électriques portatives fonctionnant avec une source d'énergie extérieure (à l'exclusion des perceuses électropneumatiques)	8467 21 99	p/st	S	
28.24.11.20 ¤	Outils électromécaniques portatifs fonctionnant sans source d'énergie extérieure (à l'exclusion des perceuses et scies)	8467 29 20	p/st	S	
28.24.11.23 ¤	Tronçonneuses électriques	8467 22 10	p/st	S	
28.24.11.25 ¤	Scies circulaires électriques	8467 22 30	p/st	S	
28.24.11.27 ¤	Scies électriques portatives (à l'exclusion des tronçonneuses et des scies circulaires)	8467 22 90	p/st	S	
28.24.11.50	Meuleuses, ponceuses et rabots portatifs, à moteur électrique incorporé, fonctionnant avec une source d'énergie extérieure	8467[.29(.51 + .53 + .59 + .70)]	p/st	S	
28.24.11.80 ¤	Taille-haies, ciseaux à pelouse et désherbeuses, à moteur électrique	8467 29 80	p/st	S	
28.24.11.85 ¤	Outils électromécaniques portatifs, à moteur électrique incorporé, fonctionnant avec une source d'énergie extérieure (à l'exclusion des scies, perceuses, meuleuses, ponceuses, rabots, cisailles à tailler les haies, ciseaux à pelouse et désherbeuses)	8467 29 85	p/st	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 28.24.12	*Autre outillage manuel électroportatif*				
28.24.12.40 ¤	Outils pneumatiques portatifs, y compris à percussion	8467[.11(.10 + .90) + .19]	p/st @	S	
28.24.12.60	Tronçonneuses à moteur autre qu'électrique incorporé	8467 81	p/st	S	
28.24.12.80	Outils portatifs hydrauliques ou à moteur autre qu'électrique incorporé (à l'exclusion des tronçonneuses)	8467 89	p/st @	S	
CPA: 28.24.21	*Parties d'outillage manuel électromécanique, à moteur électrique incorporé*				
28.24.21.00	Parties de tronçonneuses ou d'outils portatifs à moteur incorporé (à l'exclusion des parties d'outils pneumatiques)	8467[.91 + .99]		S	S2
CPA: 28.24.22	*Parties d'autre outillage manuel électroportatif*				
28.24.22.50	Parties d'outils pneumatiques portatifs	8467 92		S	S2
NACE: 28.25	**Fabrication d'équipements aérauliques et frigorifiques industriels**				
CPA: 28.25.11	*Échangeurs de chaleur et dispositifs de liquéfaction d'air ou d'autres gaz*				
28.25.11.30	Échangeurs de chaleur	8419 50	p/st @	S	
28.25.11.50	Appareils et dispositifs pour la liquéfaction de l'air ou d'autres gaz	8419 60	p/st @	S	
CPA: 28.25.12	*Dispositifs de conditionnement de l'air*				
28.25.12.20	Machines et appareils pour le conditionnement de l'air, du type mural ou pour fenêtres, formant un seul corps ou du type «split-system» (systèmes à éléments séparés)	8415[.10(.10 + .90)]	p/st @	S	
28.25.12.40	Machines et appareils pour le conditionnement de l'air du type de ceux utilisés dans les véhicules automobiles	8415 20	p/st @	S	
28.25.12.50	Machines et appareils pour le conditionnement de l'air, avec dispositif de réfrigération (à l'exclusion de ceux pour véhicules automobiles; formant un seul corps ou du type «split-system»)	8415[.81 + .82]	p/st @	S	
28.25.12.70 ¤	Machines et appareils pour le conditionnement de l'air, sans dispositif de réfrigération; centrales de conditionnement d'air; boîtiers et terminaux pour systèmes à débit d'air variable (VAV) ou constant (CAV) et pour ventilo-convecteurs	8415 83	p/st @	S	
CPA: 28.25.13	*Équipements frigorifiques industriels et pompes à chaleur*				
28.25.13.33	Meubles-vitrines et meubles-comptoirs frigorifiques, avec groupes frigorifiques ou évaporateurs incorporés, pour produits congelés	8418 50 11	p/st	S	
28.25.13.35	Meubles-vitrines et meubles-comptoirs, avec groupes frigorifiques ou évaporateurs incorporés, pour produits autres que congelés	8418 50 19	p/st	S	
28.25.13.60 ¤	Meubles frigorifiques à groupe frigorifique ou évaporateur incorporé (à l'exclusion des réfrigérateurs et congélateurs-conservateurs combinés à portes extérieures séparées, des réfrigérateurs ménagers, des meubles vitrines et des meubles-comptoirs frigorifiques)	8418 50 90	p/st	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
28.25.13.80	Pompes à chaleur (à l'exclusion des machines et appareils pour le conditionnement de l'air relevant du SH 84.15)	8418 61	p/st @	S	
28.25.13.90	Autres matériels, machines et appareils pour la production de froid	8418 69	p/st @	S	
CPA: 28.25.14	*Matériels de filtrage et de dépoussiérage des gaz n.c.a.*				
28.25.14.10	Appareils pour la filtration ou l'épuration de l'air (à l'exclusion des filtres d'entrée d'air pour moteurs à combustion interne)	8421 39 20	p/st @	S	
28.25.14.30 ¤	Appareils pour la filtration ou l'épuration des gaz autres que l'air (à l'exclusion des appareils fonctionnant par procédé catalytique et des appareils pour la séparation isotopique)	8421 39 80	p/st @	S	
28.25.14.40	Appareils pour la filtration ou l'épuration des gaz autres que l'air fonctionnant par procédé catalytique (à l'exclusion des filtres d'entrée d'air pour moteurs à combustion interne et des appareils pour la filtration ou l'épuration de l'air)	8421 39 60	p/st @	S	
CPA: 28.25.20	*Appareils de ventilation non domestiques*				
28.25.20.30 ¤	Ventilateurs axiaux (à l'exclusion des ventilateurs de table, de sol, muraux, plafonniers, de toitures ou de fenêtres, à moteur électrique incorporé, d'une puissance ≤ 125 W)	8414 59 20	p/st	S	
28.25.20.50 ¤	Ventilateurs centrifuges (à l'exclusion des ventilateurs de table, de sol, muraux, plafonniers, de toitures ou de fenêtres, à moteur électrique incorporé, d'une puissance ≤ 125 W)	8414 59 40	p/st	S	
28.25.20.70 ¤	Ventilateurs (à l'exclusion des ventilateurs axiaux et centrifuges et des ventilateurs de table, de sol, muraux, plafonniers, de toitures ou de fenêtres, à moteur électrique incorporé, d'une puissance ≤ 125 W)	8414 59 80	p/st	S	
CPA: 28.25.30	*Parties d'équipements frigorifiques industriels et de pompes à chaleur*				
28.25.30.10	Parties de machines et appareils pour le conditionnement de l'air (y compris condensateurs, absorbeurs, évaporateurs et générateurs)	8415 90		S	S2
28.25.30.30	Meubles conçus pour recevoir des appareils frigorifiques (y compris des évaporateurs et des unités de réfrigération complètes)	8418 91	p/st @	S	
28.25.30.50	Parties d'appareils frigorifiques non ménagers (y compris évaporateurs et condenseurs)	8418 99 10	p/st @	S	
28.25.30.70	Parties de pompes à chaleur, de meubles conçus pour recevoir des appareils frigorifiques et d'appareils frigorifiques, y compris évaporateurs et condensateurs (à l'exclusion des évaporateurs et condensateurs faisant partie d'appareils frigorifiques non ménagers)	8418 99 90		S	
28.25.30.80	Parties de machines et d'appareils tant domestiques qu'industriels, même chauffés électriquement, pour le traitement de matières par des opérations impliquant un changement de température, ainsi que de chauffe-eau non électriques à chauffage instantané ou à accumulation, n.c.a.	8419[.90(.15 + .85)]		S	S2

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
NACE: 28.29	**Fabrication de machines diverses d'usage général**				
CPA: 28.29.11	*Générateurs de gaz de gazogène ou de gaz à l'eau; générateurs d'acétylène et similaires; équipements de distillation ou de rectification*				
28.29.11.00	Générateurs de gaz de gazogène ou de gaz à l'eau; générateurs d'acétylène et similaires; équipements de distillation ou de rectification	8405 10 + 8419 40	p/st @	S	
CPA: 28.29.12	*Appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides*				
28.29.12.30	Appareils pour la filtration ou l'épuration de l'eau	8421 21	p/st @	S	
28.29.12.50	Appareils pour la filtration ou l'épuration des boissons autres que l'eau	8421 22	p/st @	S	
28.29.12.70 ¤	Appareils pour l'épuration ou la séparation solides/liquides (à l'exclusion des appareils pour la filtration ou l'épuration de l'eau et des boissons, des centrifugeuses et essoreuses centrifuges, ainsi que des filtres à huile et à essence pour moteurs à combustion interne)	8421 29	p/st @	S	
CPA: 28.29.13	*Filtres à huile, filtres à essence et filtres à air pour moteurs thermiques*				
28.29.13.30	Filtres à huile et à essence pour moteurs à combustion interne	8421 23	p/st @	S	
28.29.13.50	Filtres d'entrée d'air pour moteurs à combustion interne	8421 31	p/st @	S	
CPA: 28.29.21	*Équipements de nettoyage, remplissage, emballage ou conditionnement de bouteilles ou autres récipients*				
28.29.21.20	Machines et appareils à nettoyer ou sécher les bouteilles et récipients	8422 20	p/st @	S	
28.29.21.50	Machines à remplir, boucher, fermer, capsuler ou étiqueter les bouteilles, boîtes, sacs ou autres contenants; appareils à gazéifier les boissons	8422 30	p/st @	S	
28.29.21.80	Machines et appareils à empaqueter ou emballer les marchandises (à l'exclusion des machines à remplir, boucher, fermer, capsuler ou étiqueter les bouteilles, boîtes, sacs ou autres contenants)	8422 40	p/st @	S	
CPA: 28.29.22	*Extincteurs, pistolets pulvérisateurs, appareils de nettoyage à la vapeur ou au sable et dispositifs mécaniques similaires, à l'exclusion de ceux utilisés dans l'agriculture*				
28.29.22.10	Extincteurs	8424 10	p/st @	S	
28.29.22.20	Pistolets aérographes et appareils similaires	8424 20	p/st @	S	
28.29.22.30	Machines et appareils à jet de sable ou de vapeur et appareils à jet similaire (à l'exclusion des extincteurs et des pistolets aérographes)	8424[.30(.01 + .08 + .10 + .90)]	p/st @	S	
28.29.22.40	Autres machines et appareils mécaniques à projeter, disperser ou pulvériser des liquides ou des poudres	8424 89	p/st @	S	
CPA: 28.29.23	*Joints métalloplastiques; joints d'étanchéité mécaniques*				
28.29.23.00	Joints métalloplastiques (y compris les garnitures mécaniques)	8484[.10 + .20]	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 28.29.31	*Appareils de pesage pour usages industriels; bascules à pesage en continu; balances à poids constant et cellules de dosage*				
28.29.31.30	Totalisateurs continus ou discontinus	8423 20	p/st	S	
28.29.31.80	Bascules à pesées constantes, balances et bascules ensacheuses ou doseuses	8423 30	p/st	S	
CPA: 28.29.32	*Balances de ménage et pèse-personnes*				
28.29.32.00	Pèse-personnes, y compris les pèse-bébés; balances de ménage	8423[.10(.10 + .90)]	p/st	S	
CPA: 28.29.39	*Autres appareils de pesage et de mesurage*				
28.29.39.10 ¤	Bascules automatiques de contrôle et de triage d'une portée ≤ 5 000 kg	8423[.81(.10) + .82(.10)]	p/st	S	
28.29.39.30 ¤	Appareils pour le pesage et l'étiquetage de produits préemballés, ponts-bascules et autres balances et bascules (à l'exclusion des balances de ménage et de magasin, des pèse-personnes, des bascules à pesage continu sur transporteurs, des balances à pesées constantes et des balances sensibles à un poids ≤ 5 cg)	8423[.81(.30 + .90) + .82(.90) + .89]	p/st	S	
28.29.39.50 ¤	Balances non automatiques destinées au commerce de détail d'une portée ≤ 30 kg	8423 81 50	p/st	S	
28.29.39.60	Niveaux	9015[.30(.10 + .90)]	p/st @	S	
28.29.39.75	Mètres et règles divisées	9017 80 10	p/st @	S	
28.29.39.79	Autres instruments de mesure pour emploi à la main	9017 80 90		S	
CPA: 28.29.41	*Centrifugeuses n.c.a.*				
28.29.41.00	Centrifugeuses (à l'exclusion des écrémeuses, des essoreuses à linge et des centrifugeuses des types utilisés dans les laboratoires)	8421 19 70	p/st @	S	
CPA: 28.29.42	*Calandres et autres laminoirs, à l'exclusion de ceux pour le métal et le verre*				
28.29.42.00 ¤	Calandres et autres laminoirs, à l'exclusion de ceux pour le métal et le verre	8420[.10(.10 + .30 + .80)]	p/st @	S	
CPA: 28.29.43	*Machines automatiques de vente de produits*				
28.29.43.30	Machines automatiques de vente de produits comportant un dispositif de chauffage ou de réfrigération	8476[.21 + .81]	p/st	S	
28.29.43.50	Machines automatiques de vente de produits avec échangeur de monnaie (à l'exclusion des machines comportant un dispositif de chauffage ou de réfrigération)	8476[.29 + .89]	p/st	S	
CPA: 28.29.50	*Machines à laver la vaisselle de type industriel*				
28.29.50.00	Machines à laver la vaisselle autres que de type ménager	8422 19	p/st	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 28.29.60	*Matériel n.c.a. pour le traitement de matériaux fonctionnant sur la base d'une différence de température*				
28.29.60.30	Appareils et dispositifs de refroidissement par retour d'eau	8419 89 10	p/st @	S	
28.29.60.50	Appareils et dispositifs de métallisation sous vide	8419 89 30	p/st @	S	
28.29.60.90	Appareils et dispositifs, même chauffés électriquement, pour le traitement de matières par des opérations impliquant un changement de température n.c.a.	8419 89 98	p/st @	S	
CPA: 28.29.70	*Matériel non électrique pour le soudage et le brasage et ses parties; matériel pour la trempe superficielle fonctionnant au gaz*				
28.29.70.20	Chalumeaux guidés à la main pour le soudage ou le brassage aux gaz (à l'exclusion des machines et appareils électriques ou opérant par laser ou autres faisceaux de lumière ou de photons, par ultrasons, par faisceaux d'électrons, par impulsions magnétiques ou au jet de plasma)	8468 10	p/st @	S	
28.29.70.90	Machines et appareils pour le soudage, le brasage ou la trempe superficielle (à l'exclusion des chalumeaux guidés à la main et des machines ou appareils électriques)	8468[.20 + .80]	p/st @	S	
CPA: 28.29.81	*Parties de générateurs de gaz*				
28.29.81.00	Parties des générateurs de gaz à l'air ou de gaz à l'eau et des générateurs d'acétylène ou des générateurs similaires de gaz par procédé à l'eau	8405 90		S	S2
CPA: 28.29.82	*Parties de centrifugeuses; parties d'appareils de filtration et d'épuration des liquides et des gaz*				
28.29.82.20	Parties de centrifugeuses, y compris d'essoreuses centrifuges	8421 91		S	S2
28.29.82.50	Parties d'appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides ou des gaz (à l'exclusion des centrifugeuses et essoreuses centrifuges)	8421 99		S	S2
CPA: 28.29.83	*Parties d'appareils de calandrage ou de laminage; parties de matériel de pulvérisation, poids pour appareils de pesage*				
28.29.83.13	Cylindres pour calandres et laminoirs (autres que pour les métaux ou le verre)	8420[.91(.10 + .80)]	p/st @	S	
28.29.83.15	Parties de calandres et laminoirs (à l'exclusion des cylindres et des parties de calandres et laminoirs pour les métaux ou le verre)	8420 99		S	S2
28.29.83.20	Poids pour balances de tous genres; parties d'appareils et instruments de pesage (à l'exclusion des balances sensibles à un poids ≤ 5 cg)	8423 90		S	S2
28.29.83.40	Parties des appareils mécaniques à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre, des extincteurs, des pistolets aérographes et appareils similaires ainsi que des machines et appareils à jet de sable, à jet de vapeur et appareils à jet similaires	8424 90		S	S2
28.29.83.50	Parties des machines automatiques de vente de produits (y compris échangeurs de monnaie)	8476 90		S	S2

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 28.29.84	*Parties de machines sans connecteurs électriques n.c.a.*				
28.29.84.00	Graisseurs non automatiques, carters, bagues d'étanchéité, volants à main, leviers et poignées de commande, plaques et dispositifs de protection pour machines	8487[.90(.40 + .51 + .57 + .59 + .90)]		S	S2
CPA: 28.29.85	*Pièces de machines à laver la vaisselle et d'équipements de nettoyage, remplissage, emballage ou conditionnement*				
28.29.85.10 ¤	Parties de machines à laver la vaisselle	8422 90 10		S	S2
28.29.85.20	Parties de machines à empaqueter ou à emballer les marchandises	8422 90 90		S	S2
CPA: 28.29.86	*Parties de matériel non électrique pour le soudage et le brasage et de matériel pour la trempe superficielle fonctionnant au gaz*				
28.29.86.00 ¤	Parties des machines et appareils relevant du SH 84.68	8468 90		S	S2
NACE: 28.30	**Fabrication de machines agricoles et forestières**				
CPA: 28.30.10	*Motoculteurs*				
28.30.10.00	Motoculteurs	8701 10	p/st	S	
CPA: 28.30.21	*Tracteurs d'une puissance inférieure ou égale à 37 kW*				
28.30.21.00 ¤	Tracteurs agricoles et forestiers à roues, neufs, d'une puissance ≤ 37 kW	8701[.90(.11 + .20)]	p/st	S	
CPA: 28.30.22	*Tracteurs d'une puissance comprise entre 37 kW et 59 kW*				
28.30.22.00 ¤	Tracteurs agricoles et forestiers à roues, neufs, d'une puissance > 37 kW mais ≤ 59 kW (à l'exclusion des motoculteurs)	8701 90 25	p/st	S	
CPA: 28.30.23	*Tracteurs d'une puissance supérieure à 59 kW*				
28.30.23.30 ¤	Tracteurs agricoles et forestiers à roues, neufs, d'une puissance > 59 kW mais ≤ 75 kW (à l'exclusion des motoculteurs)	8701 90 31	p/st	S	
28.30.23.50 ¤	Tracteurs agricoles et forestiers à roues, neufs, d'une puissance > 75 kW mais ≤ 90 kW (à l'exclusion des motoculteurs)	8701 90 35	p/st	S	
28.30.23.70 ¤	Tracteurs agricoles et forestiers à roues, neufs, d'une puissance > 90 kW (à l'exclusion des motoculteurs)	8701 90 39	p/st	S	
28.30.23.90	Tracteurs (à l'exclusion des tracteurs agricoles et forestiers à roues, des motoculteurs, des tracteurs routiers pour semi-remorques, des tracteurs à chenilles et des chariots-tracteurs des types utilisés dans les gares)	8701 90 90	p/st	S	
CPA: 28.30.31	*Charrues*				
28.30.31.40	Charrues	8432 10	p/st	S	
CPA: 28.30.32	*Herses, scarificateurs, cultivateurs, herses à dents et motohoues*				
28.30.32.10	Scarificateurs et cultivateurs	8432 29 10	p/st	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
28.30.32.20	Herses à disques	8432 21	p/st	S	
28.30.32.30	Herses (à l'exclusion des herses à disques)	8432 29 30	p/st	S	
28.30.32.50	Motohoues	8432 29 50	p/st	S	
28.30.32.70	Extirpateurs, houes, sarcleuses et bineuses	8432 29 90	p/st	S	
CPA: 28.30.33	*Semoirs, plantoirs et repiqueurs*				
28.30.33.33	Semoirs de précision à commande centrale pour l'agriculture ou l'horticulture	8432 30 11	p/st	S	
28.30.33.35	Semoirs pour l'agriculture ou l'horticulture (à l'exclusion des semoirs autres que de précision à commande centrale)	8432 30 19	p/st	S	
28.30.33.50	Plantoirs et repiqueurs	8432 30 90	p/st	S	
CPA: 28.30.34	*Épandeurs de fumier et distributeurs d'engrais*				
28.30.34.30 ¤	Distributeurs d'engrais minéraux ou chimiques	8432 40 10	p/st	S	
28.30.34.50 ¤	Épandeurs de fumiers et distributeurs d'engrais (à l'exclusion des distributeurs d'engrais minéraux ou chimiques)	8432 40 90	p/st	S	
CPA: 28.30.39	*Autre matériel pour le travail du sol*				
28.30.39.00	Machines, appareils et engins agricoles, sylvicoles ou horticoles pour la préparation ou le travail du sol ou pour la culture n.c.a.; rouleaux pour pelouses ou terrains de sport	8432 80	p/st @	S	
CPA: 28.30.40	*Tondeuses à gazon*				
28.30.40.10	Tondeuses à gazon à moteur électrique, pour pelouses, parcs, terrains de golf et terrains de sports	8433[.11(.10) + .19(.10)]	p/st	S	
28.30.40.30	Tondeuses à gazon à moteur autre qu'électrique, dont le dispositif de coupe tourne dans un plan horizontal, pour pelouses, parcs, terrains de golf et terrains de sports	8433[.11(.51 + .59 + .90)]	p/st	S	
28.30.40.50	Tondeuses à gazon à moteur autre qu'électrique dont le dispositif de coupe tourne dans un plan vertical, ou à barre de coupe, pour pelouses, parcs, terrains de golf et terrains de sports	8433[.19(.51 + .59 + .70)]	p/st	S	
28.30.40.70 ¤	Tondeuses à gazon sans moteur (par exemple tondeuses mécaniques), pour pelouses, parcs, terrains de golf et terrains de sports (à l'exclusion des tondeuses dont le dispositif de coupe tourne dans un plan horizontal)	8433 19 90	p/st	S	
CPA: 28.30.51	*Faucheuses (y compris barres de coupe à monter sur un tracteur) n.c.a.*				
28.30.51.30	Motofaucheuses et faucheuses non tractées (à l'exclusion des tondeuses à gazon pour pelouses, parcs, terrains de golf et terrains de sports)	8433 20 10	p/st	S	
28.30.51.50 ¤	Faucheuses sans moteur, y compris les barres de coupe, conçues pour être tractées ou portées par tracteurs	8433 20 50	p/st	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
28.30.51.70	Faucheuses (à l'exclusion des tondeuses à gazon pour pelouses, parcs, terrains de golf et terrains de sports et des faucheuses conçues pour être tractées ou portées par le tracteur)	8433 20 90	p/st	S	
CPA: 28.30.52	*Appareils de fenaison*				
28.30.52.00	Appareils de fenaison	8433 30	p/st	S	
CPA: 28.30.53	*Ramasseuses-presses*				
28.30.53.40 ¤	Presses à paille ou à fourrage, y compris les presses ramasseuses	8433 40	p/st	S	
CPA: 28.30.54	*Matériel pour la récolte des racines et tubercules*				
28.30.54.20	Récolteuses de pommes de terre	8433 53 10	p/st	S	
28.30.54.50	Décolleteuses et récolteuses de betteraves	8433 53 30	p/st	S	
28.30.54.80	Récolteuses de racines ou tubercules (à l'exclusion des récolteuses de pommes de terre et des décolleteuses et récolteuses de betteraves)	8433 53 90	p/st	S	
CPA: 28.30.59	*Matériel de récolte et de battage n.c.a.*				
28.30.59.15	Moissonneuses-batteuses	8433 51	p/st	S	
28.30.59.30	Machines et appareils pour le battage des produits agricoles (à l'exclusion des moissonneuses-batteuses)	8433 52	p/st	S	
28.30.59.45	Récolteuses-hacheuses non automotrices	8433 59 19	p/st	S	
28.30.59.60 ¤	Récolteuses-hacheuses automotrices	8433 59 11	p/st	S	
28.30.59.70	Machines, appareils et engins pour la récolte des produits agricoles (à l'exclusion des moissonneuses-batteuses, des récolteuses de racines ou tubercules et des récolteuses-hacheuses)	8433 59 85	p/st	S	
CPA: 28.30.60	*Pulvérisateurs et poudreuses agricoles et horticoles*				
28.30.60.10	Appareils mécaniques d'arrosage pour l'agriculture et l'horticulture	8424 81 10	p/st @	S	
28.30.60.30	Appareils portatifs à projeter, disperser ou pulvériser des liquides ou des poudres, avec ou sans moteur, pour l'agriculture ou l'horticulture (à l'exclusion des appareils mécaniques d'arrosage)	8424 81 30	p/st	S	
28.30.60.50	Pulvérisateurs et poudreuses conçus pour être portés ou tirés par tracteurs (à l'exclusion des appareils mécaniques d'arrosage)	8424 81 91	p/st	S	
28.30.60.90	Autres machines et appareils pour l'agriculture ou l'horticulture	8424 81 99	p/st	S	
CPA: 28.30.70	*Remorques autochargeuses et autodéchargeuses et semi-remorques agricoles*				
28.30.70.40	Remorques autochargeuses ou autodéchargeuses, pour usages agricoles	8716 20	p/st	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 28.30.81	*Matériel de nettoyage, tri et criblage des œufs, des fruits ou d'autres produits agricoles, à l'exclusion des graines, grains ou légumes secs*				
28.30.81.00	Machines pour le nettoyage, le triage ou le calibrage des œufs, des fruits et autres produits agricoles	8433 60	p/st @	S	
CPA: 28.30.82	*Machines à traire*				
28.30.82.00	Machines à traire	8434 10	p/st @	S	
CPA: 28.30.83	*Matériel pour la préparation des aliments pour animaux*				
28.30.83.00	Machines et appareils pour la préparation des aliments pour animaux	8436 10	p/st @	S	
CPA: 28.30.84	*Incubateurs et couveuses*				
28.30.84.00	Incubateurs et couveuses	8436 21	p/st @	S	
CPA: 28.30.85	*Matériel d'aviculture*				
28.30.85.00	Machines et appareils pour l'aviculture (à l'exclusion des incubateurs et couveuses)	8436 29	p/st @	S	
CPA: 28.30.86	*Matériel agricole, horticole, forestier, avicole et apicole n.c.a.*				
28.30.86.30	Machines et appareils pour la sylviculture	8436 80 10	p/st	S	
28.30.86.60 ¤	Autres machines et appareils relevant du SH 84.36	8436 80 90	p/st @	S	
CPA: 28.30.91	*Parties de matériel de récolte et de battage n.c.a.*				
28.30.91.00 ¤	Parties de machines et appareils relevant du SH 84.33	8433 90		S	S2
CPA: 28.30.92	*Parties de matériel pour le travail du sol*				
28.30.92.00	Parties de machines, appareils et engins agricoles, horticoles ou sylvicoles pour la préparation ou le travail du sol ou pour la culture	8432 90		S	S2
CPA: 28.30.93	*Parties d'autre matériel agricole*				
28.30.93.30	Parties de machines ou appareils pour l'aviculture et parties d'incubateurs et couveuses	8436 91		S	S2
28.30.93.80 ¤	Parties des machines et appareils relevant du SH 84.36 n.c.a.	8436 99		S	S2
CPA: 28.30.94	*Parties de matériel de laiterie n.c.a.*				
28.30.94.00	Parties des machines à traire et autres machines et appareils de laiterie	8434 90		S	S2
NACE: 28.41	**Fabrication de machines de formage des métaux**				
CPA: 28.41.11	*Machines-outils d'usinage des métaux opérant par enlèvement de matière par laser, ultrasons et procédés similaires*				
28.41.11.10	Machines-outils opérant par laser ou autre faisceau de lumière ou de photons	8456 10	p/st	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
28.41.11.30	Machines-outils opérant par ultra-sons (à l'exclusion des machines pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteur ou de circuits intégrés électroniques)	8456 20	p/st	S	
28.41.11.50	Machines-outils opérant par électro-érosion	8456[.30(.11 + .19 + .90)]	p/st	S	
28.41.11.70	Machines-outils opérant par procédés électrochimiques, par faisceaux d'électrons, par faisceaux ioniques ou par jet de plasma	8456 90 80	p/st	S	
28.41.11.80	Machines-outils opérant par ultrasons pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteur ou de circuits intégrés électroniques	8486 20 10	p/st	S	
CPA: 28.41.12	*Centres d'usinage, machines à poste fixe et machines à stations multiples, pour l'usinage des métaux*				
28.41.12.20	Centres d'usinage horizontaux pour le travail des métaux	8457 10 10	p/st	S	
28.41.12.40	Centres d'usinage verticaux pour le travail des métaux (y compris les centres d'usinage horizontaux/verticaux combinés)	8457 10 90	p/st	S	
28.41.12.50	Machines à poste fixe pour le travail des métaux	8457 20	p/st	S	
28.41.12.70	Machines à stations multiples pour le travail des métaux	8457[.30(.10 + .90)]	p/st	S	
CPA: 28.41.21	*Tours opérant par enlèvement de métal*				
28.41.21.23	Centres de tournage horizontaux à commande numérique travaillant par enlèvement de métal	8458 11 20	p/st	S	
28.41.21.27	Tours automatiques horizontaux à commande numérique travaillant par enlèvement de métal	8458[.11(.41 + .49)]	p/st	S	
28.41.21.29	Tours automatiques horizontaux travaillant par enlèvement de métal (à l'exclusion des centres de tournage et des tours automatiques)	8458 11 80	p/st	S	
28.41.21.40	Tours horizontaux autres qu'à commande numérique travaillant par enlèvement de métal	8458 19	p/st	S	
28.41.21.60	Tours, y compris les centres de tournage, travaillant par enlèvement de métal (à l'exclusion des tours horizontaux)	8458[.91(.20 + .80) + .99]	p/st	S	
CPA: 28.41.22	*Perceuses, aléseuses, fraiseuses pour l'usinage des métaux; machines à fileter ou à tarauder n.c.a.*				
28.41.22.13	Machines à percer, à commande numérique, pour le travail des métaux (à l'exclusion des unités d'usinage à glissières)	8459 21	p/st	S	
28.41.22.17	Machines à fraiser les métaux par enlèvement de matières, à console, à commande numérique (à l'exclusion des aléseuses-fraiseuses)	8459 51	p/st	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
28.41.22.23	Machines à fraiser les outils en métal, par enlèvement de matières, à commande numérique (à l'exclusion des aléseuses-fraiseuses et des machines à console)	8459 61 10	p/st	S	
28.41.22.25	Machines à fraiser, à commande numérique, pour le travail des métaux, y compris les fraiseuses-raboteuses (à l'exclusion des aléseuses-fraiseuses, des machines à console et des machines à fraiser les outils en métal)	8459 61 90	p/st	S	
28.41.22.33	Unités d'usinage à glissières, à percer, aléser, fraiser, fileter ou tarauder les métaux par enlèvement de matière	8459 10	p/st	S	
28.41.22.35	Machines à percer, autres qu'à commande numérique, pour le travail des métaux (à l'exclusion des unités d'usinage à glissières)	8459 29	p/st	S	
28.41.22.40	Machines à aléser et aléseuses-fraiseuses, à commande numérique, pour le travail des métaux (à l'exclusion des machines à percer)	8459[.31 + .40(.10)]	p/st	S	
28.41.22.60	Machines à aléser et aléseuses-fraiseuses, autres qu'à commande numérique, pour le travail des métaux (à l'exclusion des machines à percer)	8459[.39 + .40(.90)]	p/st	S	
28.41.22.70	Machines à fraiser pour le travail des métaux, autres qu'à commande numérique (à l'exclusion des aléseuses-fraiseuses)	8459[.59 + .69(.10 + .90)]	p/st	S	
28.41.22.80	Machines à fileter ou à tarauder, pour le travail des métaux (à l'exclusion des machines à percer)	8459 70	p/st	S	
CPA: 28.41.23	*Machines à ébarber, affûter, meuler et autres machines-outils de finition des métaux*				
28.41.23.05 ¤	Machines à rectifier les surfaces planes dont le positionnement dans un des axes peut être réglé à au moins 0,01 mm près, à commande numérique, pour le travail des métaux	8460 11	p/st	S	
28.41.23.15 ¤	Machines à rectifier les surfaces cylindriques dont le positionnement dans un des axes peut être réglé à au moins 0,01 mm près, à commande numérique, pour le travail des métaux	8460[.21(.11 + .15 + .19)]	p/st	S	
28.41.23.25 ¤	Autres machines à rectifier dont le positionnement dans un des axes peut être réglé à au moins 0,01 mm près, à commande numérique	8460 21 90	p/st	S	
28.41.23.35 ¤	Machines à rectifier les surfaces planes dont le positionnement dans un des axes peut être réglé à au moins 0,01 mm près, autres qu'à commande numérique, pour le travail des métaux	8460 19	p/st	S	
28.41.23.45 ¤	Machines à rectifier les surfaces cylindriques dont le positionnement dans un des axes peut être réglé à au moins 0,01 mm près, autres qu'à commande numérique, pour le travail des métaux	8460 29 10	p/st	S	
28.41.23.55 ¤	Machines à rectifier dont le positionnement dans un des axes peut être réglé à au moins 0,01 mm près, pour le travail des métaux (à l'exclusion des machines à rectifier les surfaces planes et cylindriques)	8460 29 90	p/st	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
28.41.23.65	Machines à affûter, pour le travail des métaux, à commande numérique	8460 31	p/st	S	
28.41.23.75	Machines à affûter, pour le travail des métaux, autres qu'à commande numérique	8460 39	p/st	S	
28.41.23.85	Machines à glacer ou à roder, pour le travail des métaux	8460[.40(.10 + .90)]	p/st	S	
28.41.23.95	Machines à ébarber, meuler, polir ou à faire d'autres opérations de finissage des métaux (à l'exclusion des machines à finir les engrenages)	8460[.90(.10 + .90)]	p/st	S	
CPA: 28.41.24	*Machines à raboter, scier, tronçonner et autres machines-outils travaillant par enlèvement de métal*				
28.41.24.10	Machines à brocher, pour le travail des métaux	8461[.30(.10 + .90)]	p/st	S	
28.41.24.30	Machines à tailler ou à finir les engrenages, pour le travail des métaux (à l'exclusion des machines à raboter, des étaux-limeurs, des machines à mortaiser et des machines à brocher)	8461[.40(.11 + .19 + .31 + .39 + .71 + .79 + .90)]	p/st	S	
28.41.24.70	Machines à scier ou tronçonner, pour le travail des métaux	8461[.50(.11 + .19 + .90)]	p/st	S	
28.41.24.90	Machines à raboter, étaux-limeurs, machines à raboter ou à mortaiser et autres machines-outils travaillant par enlèvement de métal ou de cermets, n.c.a.	8461[.20 + .90]	p/st	S	
CPA: 28.41.31	*Machines à rouler, cintrer, plier ou dresser les métaux*				
28.41.31.20	Machines (y compris les presses) à rouler, cintrer, plier, dresser, planer, à commande numérique, pour le travail des produits métalliques plats	8462 21 10	p/st	S	
28.41.31.40	Machines (y compris les presses) à rouler, cintrer, plier, dresser, planer, à commande numérique, pour le travail des produits métalliques autres que plats	8462 21 80	p/st	S	
28.41.31.60	Machines (y compris les presses) à rouler, cintrer, plier, dresser, planer, autres qu'à commande numérique, pour le travail des produits métalliques plats	8462 29 10	p/st	S	
28.41.31.80	Machines (y compris les presses) à rouler, cintrer, plier, dresser, planer, autres qu'à commande numérique, pour le travail des produits métalliques autres que plats	8462[.29(.91 + .98)]	p/st	S	
CPA: 28.41.32	*Machines à cisailler, poinçonner ou gruger les métaux*				
28.41.32.20	Machines (y compris les presses) à cisailler, à commande numérique (à l'exclusion des poinçonneuses-cisailleuses)	8462 31	p/st	S	
28.41.32.40	Machines (y compris les presses et les poinçonneuses-cisailleuses) à poinçonner ou gruger, à commande numérique	8462[.41(.10 + .90)]	p/st	S	
28.41.32.60	Machines (y compris les presses) à cisailler autres que les poinçonneuses-cisailleuses, autres qu'à commande numérique (à l'exclusion des poinçonneuses-cisailleuses)	8462[.39(.10 + .91 + .99)]	p/st	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
28.41.32.80	Machines (y compris les presses et les poinçonneuses-cisailleuses) à poinçonner ou gruger, autres qu'à commande numérique (y compris les poinçonneuses-cisailleuses)	8462[.49(.10 + .90)]	p/st	S	
CPA: 28.41.33	*Machines à forger ou à estamper et marteaux-pilons; presses hydrauliques et presses pour l'usinage des métaux n.c.a.*				
28.41.33.10	Machines (y compris les presses) à forger ou à estamper, moutons, marteaux-pilons, martinets, à commande numérique	8462 10 10	p/st	S	
28.41.33.20	Machines (y compris les presses) à forger ou à estamper, moutons, marteaux-pilons, martinets, autres qu'à commande numérique	8462 10 90	p/st	S	
28.41.33.50	Presses hydrauliques pour le travail des métaux	8462[.91(.20 + .80)]	p/st	S	
28.41.33.60	Presses autres qu'hydrauliques pour le travail des métaux	8462[.99(.20 + .80)]	p/st	S	
CPA: 28.41.34	*Machines-outils n.c.a. pour l'usinage des métaux, carbures métalliques frittés ou cermets, opérant sans enlèvement de matière*				
28.41.34.10	Bancs à étirer les barres, tubes, profilés, fils ou similaires en métaux, carbures métalliques frittés ou cermets	8463[.10(.10 + .90)]	p/st	S	
28.41.34.30	Machines pour filetage extérieur ou intérieur par roulage ou laminage des métaux, carbures métalliques frittés ou cermets	8463 20	p/st	S	
28.41.34.50	Machines pour le travail du fil métallique (à l'exclusion des bancs à étirer et de machines pour filetage extérieur ou intérieur par roulage ou laminage)	8463 30	p/st	S	
28.41.34.70	Riveuses, riveteuses et tours à repousser, machines à fabriquer les tubes flexibles en feuillards spiralés, machines pour le formage des métaux par impulsions électromagnétiques et autres machines-outils pour le travail des métaux sans enlèvement de matière	8463 90	p/st	S	
CPA: 28.41.40	*Parties et accessoires de machines-outils à métaux*				
28.41.40.30	Parties et accessoires de machines à découper les métaux (à l'exclusion des porte-outils et filières à déclenchement automatique, des porte-pièces, des plateaux diviseurs et autres dispositifs spéciaux se montant sur machines-outils)	8466 93 70		S	S2
28.41.40.50	Parties et accessoires de machines à former les métaux (à l'exclusion des porte-outils et filières à déclenchement automatique, des porte-pièces, des plateaux diviseurs et autres dispositifs spéciaux se montant sur machines-outils)	8466 94		S	S2
28.41.40.70	Parties et accessoires pour machines opérant par procédé ultrasonique	8486 90 70		S	
NACE: 28.49	**Fabrication d'autres machines-outils**				
CPA: 28.49.11	*Machines-outils pour le travail de la pierre, des produits céramiques, du béton ou de matériaux minéraux similaires ou pour le travail à froid du verre*				
28.49.11.30	Machines à scier pour le travail de la pierre, des produits céramiques, du béton, de l'amiante-ciment ou de matières minérales similaires, ou pour le travail à froid du verre	8464 10	p/st	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
28.49.11.50	Machines à meuler ou à polir pour le travail de la pierre, des produits céramiques, du béton, de l'amiante-ciment ou de matières minérales similaires, ou pour le travail à froid du verre	8464[.20(.11 + .19 + .80)]	p/st @	S	
28.49.11.70	Machines-outils pour le travail de la pierre, des produits céramiques, du béton, de l'amiante-ciment ou de matières minérales similaires, ou pour le travail à froid du verre (à l'exclusion des machines à scier, à meuler ou à polir)	8464 90	p/st @	S	
CPA: 28.49.12	*Machines-outils pour le travail du bois, du liège, de l'os, du caoutchouc durci, des matières plastiques dures ou de matériaux durs similaires; machines d'électrodéposition*				
28.49.12.10	Machines-outils à opérations différentes, avec reprise manuelle de la pièce entre chaque opération, pour le travail du bois, du liège, de l'os, du caoutchouc durci, des matières plastiques dures ou matières dures similaires	8465 10 10	p/st	S	
28.49.12.20	Machines-outils à opérations différentes, sans reprise manuelle de la pièce entre chaque opération, pour le travail du bois, du liège, de l'os, du caoutchouc durci, des matières plastiques dures ou matières dures similaires	8465 10 90	p/st	S	
28.49.12.33	Machines à scier à lame de scie à ruban, pour le travail du bois, du liège, de l'os, du caoutchouc durci, des matières plastiques dures ou matières dures similaires	8465 91 10	p/st	S	
28.49.12.35	Machines à scier à lame de scie circulaire, pour le travail du bois, du liège, de l'os, du caoutchouc durci, des matières plastiques dures ou matières dures similaires	8465 91 20	p/st	S	
28.49.12.37	Machines à scier, autres qu'à lame de scie à ruban ou de scie circulaire, pour le travail du bois, du liège, de l'os, du caoutchouc durci, des matières plastiques dures ou matières dures similaires	8465 91 90	p/st	S	
28.49.12.50	Machines à dégauchir, raboter, fraiser ou moulurer, pour le travail du bois, du liège, de l'os, du caoutchouc durci, des matières plastiques dures ou matières dures similaires	8465 92	p/st	S	
28.49.12.63	Machines à meuler, poncer ou polir, pour le travail du bois, du liège, de l'os, du caoutchouc durci, des matières plastiques dures ou matières dures similaires	8465 93	p/st	S	
28.49.12.65	Machines à cintrer, assembler ou revêtir, pour le travail du bois, du liège, de l'os, du caoutchouc durci, des matières plastiques dures ou matières dures similaires	8465 94	p/st	S	
28.49.12.67	Machines à percer ou mortaiser, pour le travail du bois, du liège, de l'os, du caoutchouc durci, des matières plastiques dures ou matières dures similaires	8465 95	p/st	S	
28.49.12.75	Machines à fendre, trancher ou dérouler, pour le travail du bois, du liège, de l'os, du caoutchouc durci, des matières plastiques dures ou matières dures similaires	8465 96	p/st	S	
28.49.12.79	Machines-outils pour le travail du bois, du liège, de l'os, du caoutchouc durci, des matières plastiques dures ou matières dures similaires, n.c.a.	8465 99	p/st	S	
28.49.12.83	Machines et appareils de galvanotechnique, d'électrolyse ou d'électrophorèse	8543 30	kg	S	
28.49.12.87	Presses pour la fabrication de panneaux de particules, de fibres de bois ou autres matières ligneuses; autres machines à fonction propre pour le traitement du bois ou du liège	8479[.30(.10 + .90)]	p/st @	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 28.49.21	*Porte-outils et filières à déclenchement automatique, pour machines-outils*				
28.49.21.10	Mandrins, pinces et douilles pour machines-outils et outillage à main	8466 10 20	kg	S	
28.49.21.30	Porte-outils pour tours (à l'exclusion des mandrins, pinces et douilles)	8466 10 31	kg	S	
28.49.21.40	Porte-outils, filières à déclenchement automatique et porte-pièces de machines et appareils utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication des lingots, des plaquettes ou des dispositifs à semi-conducteur, des circuits intégrés électroniques ou des dispositifs d'affichage à écran plat	8486 90 10		S	
28.49.21.50	Porte-outils, n.c.a.	8466 10 38	kg	S	
28.49.21.70	Filières à déclenchement automatique pour machines-outils et outillage à main	8466 10 80	kg	S	
CPA: 28.49.22	*Porte-pièces, pour machines-outils*				
28.49.22.30	Porte-pièces sous forme de montages d'usinage et ensembles de composants standard pour machines-outils et outillage à main	8466 20 20	kg	S	
28.49.22.50	Porte-pièces pour tours (à l'exclusion des montages d'usinage et ensembles de composants standard)	8466 20 91	kg	S	
28.49.22.70	Porte-pièces pour machines-outils et outillage à main (à l'exclusion des montages d'usinage et ensembles de composants standard et des porte-pièces pour tours)	8466 20 98	kg	S	
CPA: 28.49.23	*Plateaux diviseurs et autres dispositifs spéciaux se montant sur machines-outils*				
28.49.23.50	Plateaux diviseurs et autres dispositifs spéciaux pour machines-outils et outillage à main	8466 30	kg	S	
CPA: 28.49.24	*Parties et accessoires pour machines-outils pour le travail du bois, du liège, de l'os, du caoutchouc durci ou de matériaux durs similaires*				
28.49.24.30 ¤	Parties et accessoires pour machines relevant du SH 84.64	8466[.91(.20 + .95)]		S	S2
28.49.24.50 ¤	Parties et accessoires pour machines relevant du SH 84.65	8466[.92(.20 + .80)]		S	S2
NACE: 28.91	**Fabrication de machines pour la métallurgie**				
CPA: 28.91.11	*Convertisseurs, poches de coulée, lingotières, machines à couler; laminoirs à métaux*				
28.91.11.30	Convertisseurs, poches de coulée, lingotières et machines à couler (mouler) pour métallurgie, aciérie ou fonderie	8454[.10 + .20 + .30(.10 + .90)]	p/st @	S	
28.91.11.53	Laminoirs à métaux à tubes en métal, laminoirs à métaux à chaud et laminoirs à métaux combinés à chaud et à froid	8455[.10 + .21]	p/st @	S	
28.91.11.57	Laminoirs à métaux à froid	8455 22	p/st @	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 28.91.12	*Parties de machines pour la métallurgie; parties de laminoirs à métaux*				
28.91.12.30	Parties de convertisseurs, poches de coulée, lingotière et machines similaires à couler (mouler) pour métallurgie, aciérie ou fonderie	8454 90		S	S2
28.91.12.50	Cylindres de laminoirs à métaux	8455[.30(.10 + .31 + .39 + .90)]	p/st @	S	
28.91.12.70	Parties de laminoirs à métaux (à l'exclusion des cylindres)	8455 90		S	S2
NACE: 28.92	**Fabrication de machines pour l'extraction ou la construction**				
CPA: 28.92.11	*Élévateurs, transporteurs et convoyeurs continus, pour mines*				
28.92.11.00	Élévateurs, transporteurs et convoyeurs continus pour mines au fond et autres travaux souterrains	8428 31	p/st @	S	
CPA: 28.92.12	*Haveuses, abatteuses et tunneliers; autres matériels de forage et d'abattage*				
28.92.12.33	Haveuses, abatteuses et tunneliers autopropulsés pour le creusement de tunnels et de galeries	8430 31	p/st @	S	
28.92.12.35	Haveuses, abatteuses et tunneliers autres qu'autopropulsés pour le creusement de tunnels et de galeries	8430 39	p/st @	S	
28.92.12.53	Machines autopropulsées pour sondage ou forage	8430 41	p/st @	S	
28.92.12.55	Machines autres qu'autopropulsées pour sondage ou forage, y compris les plates-formes fixes destinées à l'exploration de gisements de pétrole ou de gaz naturels	8430 49	p/st @	S	
CPA: 28.92.21	*Bouteurs et bouteurs-biais autopropulsés*				
28.92.21.30	Bouteurs (bulldozers) et bouteurs biais (angledozers) autopropulsés à chenilles	8429 11	p/st	S	
28.92.21.50	Bouteurs (bulldozers) et bouteurs biais (angledozers) autopropulsés à roues	8429 19	p/st	S	
CPA: 28.92.22	*Niveleuses et profileurs autopropulsés*				
28.92.22.00	Niveleuses autopropulsées	8429 20	p/st	S	
CPA: 28.92.23	*Décapeuses autopropulsées*				
28.92.23.00	Décapeuses (scrapers) autopropulsées	8429 30	p/st	S	
CPA: 28.92.24	*Compacteuses et rouleaux compresseurs autopropulsés*				
28.92.24.00	Compacteuses et rouleaux compresseurs autopropulsés	8429[.40(.10 + .30 + .90)]	p/st	S	
CPA: 28.92.25	*Chargeuses-pelleteuses frontales autopropulsées*				
28.92.25.30	Chargeurs autopropulsés spécialement conçus pour mines au fond ou pour autres travaux souterrains	8429 51 10	p/st	S	
28.92.25.50	Chargeuses et chargeuses-pelleteuses autopropulsées à chargement frontal	8429[.51(.91 + .99)]	p/st	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 28.92.26	*Pelles mécaniques, excavateurs et chargeuses-pelleteuses rotatifs autopropulsés*				
28.92.26.00	Pelles mécaniques, excavateurs et chargeuses-pelleteuses dont la superstructure peut faire une rotation de 360°	8429[.52(.10 + .90)]	p/st	S	
CPA: 28.92.27	*Autres pelles mécaniques, excavateurs et chargeuses-pelleteuses autopropulsés; autres matériels de mines autopropulsés*				
28.92.27.30	Pelles mécaniques, excavateurs et chargeuses-pelleteuses n.c.a.	8429 59	p/st	S	
28.92.27.50	Machines et appareils autopropulsés de terrassement, nivellement, décapage, excavation, compactage, extraction ou forage n.c.a.	8430 50	p/st @	S	
CPA: 28.92.28	*Lames pour bouteurs et bouteurs-biais*				
28.92.28.00	Lames de bouteurs (bulldozers) ou de bouteurs biais (angledozers)	8431 42	kg	S	S2
CPA: 28.92.29	*Tombereaux automoteurs*				
28.92.29.00	Tombereaux automoteurs utilisés en dehors du réseau routier	8704[.10(.10 + .90)]	p/st	S	
CPA: 28.92.30	*Autres matériels de travaux publics*				
28.92.30.10	Sonnettes de battage et machines pour l'arrachage des pieux	8430 10	p/st	S	
28.92.30.30	Chasse-neige	8430 20	p/st	S	
28.92.30.50 ¤	Machines et appareils à tasser ou à compacter, autres qu'autopropulsés	8430 61	p/st	S	
28.92.30.70	Matériels d'excavation, de terrassement, de décapage, de nivellement, etc., autres qu'autopropulsés	8430 69	p/st @	S	
28.92.30.90	Machines et appareils ayant une fonction propre pour les travaux publics, le bâtiment et les travaux analogues, n.c.a.	8479 10	p/st @	S	
CPA: 28.92.40	*Machines à trier, broyer, mélanger la terre, la pierre, les minerais et d'autres substances minérales*				
28.92.40.30	Machines et appareils à trier, cribler, séparer, laver, mélanger ou malaxer la terre, la pierre, les minerais et autres substances minérales (à l'exclusion des bétonnières et appareils à gâcher le ciment et des machines à mélanger les matières minérales au bitume)	8474[.10 + .20 + .39]	p/st @	S	
28.92.40.50	Bétonnières et appareils à gâcher le ciment	8474 31	p/st @	S	
28.92.40.70	Machines à mélanger les matières minérales au bitume	8474 32	p/st @	S	
CPA: 28.92.50	*Tracteurs de chantier*				
28.92.50.00	Tracteurs à chenilles	8701 30	p/st	S	
CPA: 28.92.61	*Parties de machines de forage, havage ou excavation; parties de grues*				
28.92.61.30	Parties des machines de sondage ou forage	8431 43		S	S2

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
28.92.61.50 ¤	Parties des machines de terrassement, grues, ponts-roulants, camions grues et similaires (à l'exclusion des godets, bennes, bennes-preneuses, pelles, grappins et pinces et parties des machines de sondage ou forage)	8431[.49(.20 + .80)]		S	S2
CPA: 28.92.62	*Parties de machines à trier, broyer, mélanger la terre, la pierre et d'autres substances similaires*				
28.92.62.00 ¤	Parties des machines et appareils relevant du SH 84.74	8474[.90(.10 + .90)]		S	S2
NACE: 28.93	**Fabrication de machines pour l'industrie agro-alimentaire**				
CPA: 28.93.11	*Écrémeuses*				
28.93.11.00	Écrémeuses	8421 11	p/st @	S	
CPA: 28.93.12	*Machines et appareils de laiterie*				
28.93.12.00 ¤	Machines et appareils de laiterie (y compris les homogénéisateurs, les machines à irradier le lait et les machines et appareils pour la fabrication de beurre ou de fromage)	8434 20	p/st @	S	
CPA: 28.93.13	*Machines et appareils pour la minoterie ou le traitement des céréales ou légumes secs n.c.a.*				
28.93.13.00	Machines et appareils pour la minoterie ou le traitement des céréales ou légumes secs (à l'exclusion des machines et appareils de type agricole)	8437 80	p/st @	S	
CPA: 28.93.14	*Machines et appareils pour la préparation du vin, du cidre, des jus de fruits ou de boissons similaires*				
28.93.14.00	Presses, pressoirs, fouloirs, broyeurs et appareils analogues pour la fabrication de vin, de cidre, de jus de fruits ou boissons similaires	8435 10	p/st @	S	
CPA: 28.93.15	*Fours de boulangerie non électriques; matériels de cuisson ou de torréfaction non domestiques*				
28.93.15.30	Fours non électriques de boulangerie, de pâtisserie ou de biscuiterie	8417[.20(.10 + .90)]	p/st @	S	
28.93.15.60	Percolateurs et autres appareils non domestiques pour la préparation de café et de boissons chaudes	8419 81 20	p/st @	S	
28.93.15.80	Appareils non domestiques pour la cuisson ou le chauffage des aliments (à l'exclusion des fours à tunnel, des fours non électriques de boulangerie, de pâtisserie ou de biscuiterie et des percolateurs non domestiques)	8419 81 80	p/st @	S	
CPA: 28.93.16	*Séchoirs agroalimentaires*				
28.93.16.00	Séchoirs pour produits agricoles (procédé impliquant un changement de température)	8419 31	p/st @	S	
CPA: 28.93.17	*Machines et appareils n.c.a. pour l'industrie agroalimentaire*				
28.93.17.13	Machines et appareils pour la fabrication industrielle des produits de boulangerie, de pâtisserie ou de biscuiterie (à l'exclusion des fours non électriques)	8438 10 10	p/st @	S	
28.93.17.15	Machines et appareils pour la fabrication industrielle des pâtes alimentaires	8438 10 90	p/st @	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
28.93.17.20	Machines et appareils pour la fabrication industrielle des produits de confiserie, du cacao ou du chocolat	8438 20	p/st @	S	
28.93.17.30	Machines et appareils pour la fabrication industrielle de sucre	8438 30	p/st @	S	
28.93.17.40	Machines et appareils pour la brasserie	8438 40	p/st @	S	
28.93.17.50	Machines et appareils pour le traitement industriel des viandes	8438 50	p/st @	S	
28.93.17.60	Machines et appareils pour la préparation ou le traitement industriels des fruits et des légumes (à l'exclusion des machines et appareils pour la minoterie et pour le traitement des légumes secs)	8438 60	p/st @	S	
28.93.17.70	Machines et appareils pour la préparation ou la fabrication industrielles d'aliments ou de boissons, n.c.a.	8438[.80(.10 + .91 + .99)]	p/st @	S	
28.93.17.80	Machines et appareils pour l'extraction ou la préparation des huiles et des graisses végétales fixes ou animales	8479 20	p/st @	S	
CPA: 28.93.19	*Machines et appareils pour la préparation du tabac n.c.a.*				
28.93.19.00	Machines et appareils pour la préparation ou la transformation du tabac	8478 10	p/st @	S	
CPA: 28.93.20	*Machines pour le nettoyage, le tri ou le criblage des grains ou des légumes secs*				
28.93.20.00	Machines pour le nettoyage, le triage ou le criblage des grains ou des légumes secs	8437 10	p/st	S	
CPA: 28.93.31	*Parties de machines pour la préparation de boissons*				
28.93.31.00	Parties de presses, pressoirs, fouloirs, broyeurs et appareils analogues pour la fabrication de vin, de cidre, de jus de fruits ou boissons similaires	8435 90		S	S2
CPA: 28.93.32	*Parties de machines pour l'industrie alimentaire*				
28.93.32.00 ¤	Parties des machines et appareils relevant du SH 84.38	8438 90		S	S2
CPA: 28.93.33	*Parties de machines pour la préparation du tabac*				
28.93.33.00	Parties de machines et appareils pour la préparation ou la transformation du tabac	8478 90		S	S2
CPA: 28.93.34	*Parties de machines pour le nettoyage, le tri ou le criblage des grains ou des légumes secs*				
28.93.34.00 ¤	Parties de machines et appareils relevant du SH 84.37	8437 90		S	S2
NACE: 28.94	**Fabrication de machines pour les industries textiles**				
CPA: 28.94.11	*Machines pour le filage (extrusion), l'étirage, la texturation ou le tranchage des matières textiles synthétiques ou artificielles; machines pour la préparation des fibres textiles*				
28.94.11.00	Machines pour le filage (extrusion), l'étirage, la texturation ou le tranchage des matières textiles synthétiques ou artificielles; machines pour la préparation des fibres textiles	8444[.00(.10 + .90)] + 8445[.11 + .12 + .13 + .19]	p/st	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 28.94.12	*Métiers à filer; machines pour le doublage, le retordage, le bobinage ou le dévidage*				
28.94.12.00	Métiers à filer; machines pour le doublage, le retordage, le bobinage ou le dévidage	8445[.20 + .30 + .40 + .90]	p/st	S	
CPA: 28.94.13	*Métiers à tisser*				
28.94.13.00	Métiers à tisser	8446[.10 + .21 + .29 + .30]	p/st	S	
CPA: 28.94.14	*Machines et métiers à tricoter; machines de couture-tricotage et machines similaires; machines à touffeter*				
28.94.14.30	Métiers à bonneterie circulaires	8447[.11 + .12]	p/st	S	
28.94.14.50	Métiers à bonneterie rectilignes, machines de couture-tricotage et métiers-chaîne	8447[.20(.20 + .80)]	p/st	S	
28.94.14.70	Machines et métiers à guipure, tulle, dentelle, broderie, passementerie, à tresses, à filet ou à touffeter	8447 90	p/st	S	
CPA: 28.94.15	*Machines et matériels auxiliaires pour l'industrie textile; machines à imprimer les textiles*				
28.94.15.10 ¤	Machines et appareils auxiliaires pour les machines relevant des SH 84.44, 84.45, 84.46 ou 84.47	8448[.11 + .19]	kg	S	
28.94.15.30	Machines et appareils à imprimer les matières textiles (à l'exclusion des machines et appareils offset, flexographiques, typographiques et héliographiques)	8443 19 20	p/st	S	
CPA: 28.94.21	*Machines pour le lavage, le nettoyage, l'essorage, le repassage, le pressage, la teinture, l'enroulage et autres opérations similaires des fils et textiles; machines pour la finition du feutre*				
28.94.21.10 ¤	Machines et appareils pour la fabrication ou le finissage du feutre ou des nontissés, en pièce ou en forme, y compris les machines et appareils pour la fabrication de chapeaux en feutre; formes de chapellerie	8449	kg	S	
28.94.21.30	Machines et presses à repasser, y compris les presses à fixer (à l'exclusion des calandres)	8451 30	p/st	S	
28.94.21.50	Machines et appareils pour le lavage, le blanchiment ou la teinture de fils, tissus ou autres ouvrages en matières textiles, y compris les essoreuses, les essoreuses à rouleaux et les secoueuses (à l'exclusion des machines à laver le linge de type domestique ou professionnel)	8451 40	p/st @	S	
28.94.21.70	Machines à enrouler, dérouler, plier, couper ou denteler les tissus	8451 50	p/st @	S	
28.94.21.80	Machines pour le revêtement des tissus et autres supports en vue de la fabrication de couvre-parquets tel que linoléum etc.; machines et appareils pour apprêt, finissage ou imprégnation des fils, tissus ou autres textiles	8451[.80(.10 + .30 + .80)]	p/st @	S	
CPA: 28.94.22	*Machines à laver de type industriel; machines pour le nettoyage à sec; machines à sécher d'une capacité supérieure à 10 kg*				
28.94.22.30 ¤	Machines à laver le linge de type domestique ou professionnel, d'une capacité de linge sec > 10 kg	8450 20	p/st	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
28.94.22.50	Machines pour le nettoyage à sec du linge	8451 10	p/st @	S	
28.94.22.70 ¤	Machines à sécher le linge, d'une capacité de linge sec > 10 kg	8451 29	p/st @	S	
CPA: 28.94.23	*Essoreuses à linge*				
28.94.23.00	Essoreuses à linge	8421 12	p/st	S	
CPA: 28.94.24	*Machines à coudre industrielles*				
28.94.24.30	Unités automatiques de machines à coudre, de type industriel (à l'exclusion des machines à coudre les feuillets)	8452 21	p/st	S	
28.94.24.50	Machines à coudre de type industriel (à l'exclusion des machines à coudre les feuillets et des unités automatiques)	8452 29	p/st	S	
CPA: 28.94.30	*Machines pour le travail du cuir ou pour la fabrication ou réparation de chaussures ou autres*				
28.94.30.30	Machines et appareils pour la préparation, le tannage ou le travail des cuirs et des peaux	8453 10	p/st @	S	
28.94.30.50	Machines et appareils pour la fabrication ou la réparation des chaussures, y compris les machines à parer ou à amincir, les machines à découper les cuirs ou les peaux et les machines à perforer ou poinçonner (à l'exclusion des machines à coudre)	8453 20	p/st @	S	
28.94.30.70	Machines et appareils pour la fabrication ou la réparation des ouvrages en cuir ou en peau n.c.a.	8453 80	p/st @	S	
CPA: 28.94.40	*Machines à coudre de type ménager*				
28.94.40.00	Machines à coudre de type ménager (à l'exclusion des meubles, embases et couvercles)	8452[.10(.11 + .19 + .90)]	p/st	S	
CPA: 28.94.51	*Parties et accessoires de machines de filature, tissage et tricotage*				
28.94.51.10 ¤	Parties et accessoires des machines relevant des SH 84.44 et 84.45 et leurs machines auxiliaires	8448[.20 + .31 + .32 + .39]		S	S2
28.94.51.30	Broches et leurs ailettes, anneaux et curseurs	8448 33	kg	S	
28.94.51.50	Parties et accessoires des métiers à tisser ou de leurs machines ou appareils auxiliaires, y compris les navettes, bobines, lisses et cadres à lisses	8448[.42 + .49]		S	S2
28.94.51.70	Parties et accessoires des machines relevant du SH 84.47, ou de leurs machines ou appareils auxiliaires	8448[.51(.10 + .90) + .59]		S	S2
CPA: 28.94.52	*Parties d'autres machines pour l'industrie textile et la confection*				
28.94.52.10	Parties des machines à laver le linge de type domestique ou professionnel, y compris celles avec dispositif de séchage	8450 90		S	S2
28.94.52.20 ¤	Parties des machines et appareils relevant du SH 84.51	8451 90		S	S2
28.94.52.30	Aiguilles pour machines à coudre	8452 30	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
28.94.52.60	Meubles, embases et couvercles pour machines à coudre et leurs parties; autres parties de machines à coudre	8452 90		S	S2
28.94.52.80	Parties des machines et appareils pour la préparation, le tannage ou le travail des cuirs et des peaux et parties des machines et appareils pour la fabrication ou la réparation des chaussures(à l'exclusion des machines à coudre)	8453 90		S	S2
NACE: 28.95	**Fabrication de machines pour les industries du papier et du carton**				
CPA: 28.95.11	*Machines pour les industries du papier et du carton, à l'exclusion de leurs parties*				
28.95.11.13	Machines et appareils pour la fabrication de la pâte cellulosique	8439 10	p/st @	S	
28.95.11.15	Machines et appareils pour la fabrication du papier ou du carton	8439 20	p/st @	S	
28.95.11.17	Machines et appareils pour le finissage du papier ou du carton	8439 30	p/st @	S	
28.95.11.33	Coupeuses-bobineuses (à l'exclusion des machines et appareils à couper les films ou les pellicules)	8441 10 10	p/st @	S	
28.95.11.35	Coupeuses en long ou en travers (à l'exclusion des machines et appareils à couper les films ou les pellicules, et des coupeuses en long ou en travers)	8441 10 20	p/st @	S	
28.95.11.37	Massicots (à l'exclusion des machines et appareils à couper les films ou les pellicules, des coupeuses-bobineuses et des coupeuses en long ou en travers)	8441 10 30	p/st @	S	
28.95.11.40	Autres coupeuses pour papier ou carton	8441 10 70	p/st @	S	
28.95.11.50	Machines pour la fabrication de sacs, sachets ou enveloppes en papier ou en carton	8441 20	p/st @	S	
28.95.11.60	Machines pour la fabrication sans moulage de boîtes, caisses, tubes, tambours ou contenants similaires	8441 30	p/st @	S	
28.95.11.70	Machines à mouler les articles en pâte à papier, papier ou carton (y compris les emballages à œufs, les plats ou les assiettes de confiserie ou de camping et les jouets)	8441 40	p/st @	S	
28.95.11.90	Machines et appareils pour la fabrication de la pâte à papier, du papier ou du carton n.c.a.	8441 80	p/st @	S	
CPA: 28.95.12	*Parties de machines pour les industries du papier et du carton*				
28.95.12.30	Parties de machines ou appareils pour la fabrication de la pâte cellulosique	8439 91		S	S2
28.95.12.50	Parties de machines ou appareils pour la fabrication ou le finissage du papier et du carton	8439 99		S	S2

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
28.95.12.70	Parties de découpeuses, de machines pour la fabrication de sacs, sachets ou enveloppes, de machines pour la fabrication de boîtes, caisses, tubes, tambours ou contenants similaires et de machines à mouler les articles en pâte à papier, papier ou carton)	8441[.90(.10 + .90)]		S	S2
NACE: 28.96	**Fabrication de machines pour le travail du caoutchouc ou des plastiques**				
CPA: 28.96.10	*Machines n.c.a. pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques et pour la fabrication d'articles en ces matières*				
28.96.10.10	Machines à mouler par injection pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières	8477 10	p/st	S	
28.96.10.30	Extrudeuses pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières	8477 20	p/st	S	
28.96.10.40	Machines à mouler par soufflage pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières	8477 30	p/st	S	
28.96.10.50	Machines à mouler sous vide et autres machines à thermoformer pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières	8477 40	p/st	S	
28.96.10.60	Machines et appareils à mouler ou à rechaper les pneumatiques ou à mouler ou à former les chambres à air en caoutchouc ou en matières plastiques	8477 51	p/st	S	
28.96.10.73 ¤	Autres presses pour le moulage ou le formage du caoutchouc ou des matières plastiques n.c.a.	8477 59 10	p/st	S	
28.96.10.75 ¤	Machines et appareils à mouler ou à former le caoutchouc ou les plastiques n.c.a.	8477 59 80	p/st	S	
28.96.10.82	Machines pour la transformation des résines réactives	8477 80 11	p/st	S	
28.96.10.84	Machines pour la fabrication de produits spongieux ou alvéolaires (à l'exclusion des machines pour la transformation des résines réactives)	8477 80 19	p/st	S	
28.96.10.91	Machines à fragmenter pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques	8477 80 91	p/st	S	
28.96.10.93	Mélangeurs, malaxeurs et agitateurs pour la préparation du caoutchouc ou des matières plastiques	8477 80 93	p/st	S	
28.96.10.95	Machines de découpage et machines à refendre pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières	8477 80 95	p/st	S	
28.96.10.97	Machines et appareils pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières n.c.a.	8477 80 99	p/st @	S	
CPA: 28.96.20	*Parties de machines n.c.a. pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques et pour la fabrication d'articles en ces matières*				
28.96.20.00	Parties des machines et appareils pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières (à l'exclusion des machines et appareils à mouler)	8477[.90(.10 + .80)]		S	S2

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
NACE: 28.99	**Fabrication d'autres machines d'usage spécifique n.c.a.**				
CPA: 28.99.11	*Machines pour le brochage et la reliure, y compris machines à coudre les feuillets*				
28.99.11.10	Machines pour le brochage ou la reliure: plieuses	8440 10 10	p/st @	S	
28.99.11.30	Machines pour le brochage ou la reliure: assembleuses	8440 10 20	p/st @	S	
28.99.11.50	Machines pour le brochage ou la reliure: couseuses et agrafeuses, y compris celles qui sont utilisables pour la fabrication des boîtes en carton ou d'articles similaires (à l'exclusion des agrafeuses du type utilisé dans les bureaux et des machines agrafe	8440 10 30	p/st @	S	
28.99.11.70	Machines à relier par collage	8440 10 40	p/st @	S	
28.99.11.90	Autres machines pour le brochage ou la reliure	8440 10 90	p/st @	S	
CPA: 28.99.12	*Machines pour la composition ou pour la préparation de clichés ou plaques*				
28.99.12.00	Machines pour la composition ou pour la préparation de clichés ou plaques	8442[.30(.10 + .91 + .99)]	p/st @	S	
CPA: 28.99.13	*Machines d'impression offset, à l'exclusion des machines offset de bureau*				
28.99.13.30	Machines et appareils à imprimer offset, alimentés en bobines	8443 11	p/st	S	
28.99.13.90	Autres machines et appareils à imprimer offset	8443[.13(.31 + .35 + .39 + .90)]	p/st	S	
CPA: 28.99.14	*Autres machines d'impression, à l'exclusion des machines de bureau*				
28.99.14.10	Machines et appareils typographiques alimentés en bobines (à l'exclusion des machines flexographiques)	8443 14	p/st	S	
28.99.14.30	Machines et appareils à imprimer, flexographiques	8443 16	p/st	S	
28.99.14.50	Machines et appareils à imprimer, héliographiques	8443 17	p/st	S	
28.99.14.90	Autres machines à imprimer, à l'exclusion des machines de bureau, n.c.a.	8443[.15 + .19(.40 + .70) + .39(.90)]	p/st	S	
CPA: 28.99.20	*Machines et appareils utilisés uniquement ou principalement pour fabriquer des barreaux ou plaquettes de semi-conducteurs, des dispositifs à semi-conducteur, des circuits intégrés électroniques ou des écrans plats*				
28.99.20.20	Machines et appareils des types utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication de lingots ou de plaquettes de semi-conducteurs	8486 10	p/st @	S	
28.99.20.40	Machines et appareils pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteur ou de circuits intégrés électroniques (à l'exclusion des machines-outils opérant par ultrasons)	8486 20 90	p/st @	S	
28.99.20.60	Machines et appareils des types utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication de dispositifs d'affichage à écran plat	8486[.30(.10 + .30 + .50 + .90)]	p/st @	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 28.99.31	*Séchoirs à bois, pâte à papier, papier et carton; séchoirs industriels n.c.a.*				
28.99.31.30	Séchoirs à bois, pâte à papier, papier et carton	8419 32	p/st @	S	
28.99.31.50	Séchoirs industriels (à l'exclusion des séchoirs pour produits agricoles et des séchoirs à bois, pâte à papier, papier et carton)	8419 39	p/st @	S	
CPA: 28.99.32	*Manèges, balançoires, stands de tir et autres attractions foraines*				
28.99.32.00	Manèges, balançoires, stands de tir et autres attractions foraines	9508[.10 + .90]		S	
CPA: 28.99.39	*Dispositifs de lancement d'aéronefs; dispositifs d'appontage ou dispositifs similaires; équipements d'équilibrage de pneumatiques; machines d'usage spécifique n.c.a.*				
28.99.39.05	Machines et appareils pour le traitement des métaux ayant une fonction propre (à l'exclusion des robots)	8479 81	p/st @	S	
28.99.39.10	Machines et appareils pour la séparation isotopique, et leurs parties	8401 20	p/st @	S	
28.99.39.15 ¤	Machines et appareils à mélanger, malaxer, concasser, broyer, cribler, tamiser, homogénéiser, émulsionner ou brasser, ayant une fonction propre (à l'exclusion des robots)	8479 82	p/st @	S	
28.99.39.20	Machines pour l'assemblage des lampes, tubes ou valves électriques ou électroniques ou des lampes pour la production de la lumière-éclair, qui comportent une enveloppe en verre	8475 10	p/st @	S	
28.99.39.25	Soutènement marchant hydraulique pour mines	8479 89 30	p/st @	S	
28.99.39.30	Machines pour la fabrication ou le travail à chaud du verre ou des ouvrages en verre	8475[.21 + .29]	p/st @	S	
28.99.39.35	Robots industriels à usages multiples (à l'exclusion des robots conçus pour une application particulière, levage, manutention, chargement ou déchargement par exemple)	8479 50	p/st @	S	
28.99.39.40	Appareillages dits de «graissage centralisé»	8479 89 60	p/st @	S	
28.99.39.45 ¤	Machines et appareils des types utilisés exclusivement ou principalement pour a) la fabrication ou la réparation des masques et réticules, b) l'assemblage des dispositifs à semi-conducteur ou des circuits intégrés électroniques et c) le levage, la manutention, le chargement et le déchargement des lingots, des plaquettes ou des dispositifs semi-conducteurs, des circuits électroniques intégrés et des dispositifs d'affichage à écran plat	8486 40	p/st @	S	
28.99.39.50	Machines de corderie ou de câblerie	8479 40	p/st	S	
28.99.39.53 ¤	Autres machines à agglomérer, former ou mouler les matières minérales en poudre ou en pâte, etc., n.c.a.	8474[.80(.10 + .90)]	p/st @	S	
28.99.39.55	Autres machines et appareils relevant du SH 84 n.c.a.	8456 90 20 + 8479[.60 + .71 + .79 + .89(.97)]	p/st @	S	
28.99.39.65	Appareils et dispositifs pour le lancement de véhicules aériens, pour l'appontage de véhicules aériens, et similaires, et leurs parties, pour usages civils	8805[.10(.10 + .90)]	kg	S	M

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
28.99.39.70	Machines à équilibrer les pièces mécaniques	9031 10	kg	S	
CPA: 28.99.40	*Parties de machines d'imprimerie et de machines pour le brochage et la reliure*				
28.99.40.00	Parties de machines d'imprimerie et de machines pour le brochage et la reliure	8440 90 + 8442 40 + 8443[.91(.10 + .91 + .99)]		S	S2
CPA: 28.99.51	*Parties de machines et d'appareils utilisés uniquement ou principalement pour fabriquer des barreaux ou plaquettes de semi-conducteurs, des dispositifs à semi-conducteur, des circuits intégrés électroniques ou des écrans plats*				
28.99.51.00 ¤	Parties et accessoires des machines et appareils pour a) la fabrication des lingots, des plaquettes ou des dispositifs à semi-conducteur, des circuits intégrés électroniques ou des dispositifs d'affichage à écran plat, b) la fabrication ou la réparation des masques et réticules, c) l'assemblage des dispositifs à semi-conducteur ou des circuits intégrés électroniques, et d) le levage, la manutention, le chargement et le déchargement des lingots, des plaquettes ou des dispositifs semi-conducteurs, des circuits électroniques intégrés et des dispositifs d'affichage à écran plat (à l'exclusion des porte-outils, des filières à déclenchement automatique; des porte-pièces et des parties et accessoires pour machines opérant par procédé ultrasonique)	8486[.90(.20 + .30 + .40 + .50 + .60 + .90)]		S	
CPA: 28.99.52	*Parties de machines d'usage spécifique n.c.a.*				
28.99.52.30	Parties des machines pour l'assemblage des lampes, tubes ou valves électriques ou électroniques ou des lampes pour la production de la lumière-éclair, qui comportent une enveloppe en verre; machines pour la fabrication ou le travail à chaud du verre ou des ouvrages en verre (à l'exclusion des moules de verrerie	8475 90		S	S2
28.99.52.80 ¤	Parties des machines et appareils relevant du SH 84.79	8466 93 30 + 8479[.90(.20 + .80)]		S	S2
NACE: 29.10	**Construction de véhicules automobiles**				
CPA: 29.10.11	*Moteurs à explosion pour véhicules, d'une cylindrée inférieure ou égale à 1 000 cm³*				
29.10.11.00 z¤	Moteurs à piston alternatif à allumage par étincelles (moteurs à explosion), pour les véhicules relevant du SH 87 (à l'exclusion des motocycles), d'une cylindrée ≤ 1 000 cm³	8407[.31(.00a) + .32(.10a + .90a) + .33(.00a)]	p/st	S	
CPA: 29.10.12	*Moteurs à explosion pour véhicules, d'une cylindrée supérieure à 1 000 cm³*				
29.10.12.00 z¤	Moteurs à piston alternatif à allumage par étincelles (moteurs à explosion), pour les véhicules relevant du SH 87 (à l'exclusion des motocycles), d'une cylindrée > 1 000 cm³	8407[.34(.10a + .91a + .99a)]	p/st	S	
CPA: 29.10.13	*Moteurs diesels pour véhicules*				
29.10.13.00	Moteurs à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel) (à l'exclusion des moteurs pour locomotives et autre matériel ferroviaire roulant)	8408[.20(.10 + .31 + .35 + .37 + .51 + .55 + .57 + .99)]	p/st	S	
CPA: 29.10.21	*Voitures particulières à moteur à explosion d'une cylindrée inférieure ou égale à 1 500 cm³, neuves*				
29.10.21.00 ¤	Voitures particulières à moteur à explosion d'une cylindrée ≤ 1 500 cm³, neuves	8703[.21(.10) + .22(.10)]	p/st	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 29.10.22	*Voitures particulières à moteur à explosion d'une cylindrée supérieure à 1 500 cm³, neuves*				
29.10.22.30 ¤	Voitures particulières à moteur à piston alternatif à allumage par étincelles (moteur à explosion), d'une cylindrée > 1 500 cm³ (y compris caravanes automotrices d'une cylindrée > 3 000 cm³) (à l'exclusion des véhicules pour le transport de 10 personnes o	8703[.23(.19) + .24(.10)]	p/st	S	
29.10.22.50 ¤	Autocaravanes à moteur à piston alternatif à allumage par étincelles (moteur à explosion), d'une cylindrée > 1 500 cm³ mais ≤ 3 000 cm³	8703 23 11	p/st	S	
CPA: 29.10.23	*Voitures particulières à moteur diesel, neuves*				
29.10.23.10 ¤	Voitures particulières à moteur diesel ou semi-diesel, d'une cylindrée ≤ 1 500 cm³ (à l'exclusion des véhicules pour le transport de 10 personnes ou plus, des motoneiges, des voiturettes de golf et similaires)	8703 31 10	p/st	S	
29.10.23.30 ¤	Voitures particulières à moteur diesel ou semi-diesel, d'une cylindrée > 1 500 cm³ mais ≤ 2 500 cm³ (à l'exclusion des caravanes automotrices, des véhicules pour le transport de 10 personnes ou plus, des motoneiges, des voiturettes de golf et similaires)	8703 32 19	p/st	S	
29.10.23.40 ¤	Voitures particulières à moteur diesel ou semi-diesel, d'une cylindrée > 2 500 cm³ (à l'exclusion des caravanes automotrices, des véhicules pour le transport de 10 personnes ou plus, des motoneiges, des voiturettes de golf et similaires)	8703 33 19	p/st	S	
29.10.23.53 ¤	Autocaravanes à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée > 1 500 cm³ mais ≤ 2 500 cm³	8703 32 11	p/st	S	
29.10.23.55 ¤	Autocaravanes à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée > 2 500 cm³	8703 33 11	p/st	S	
CPA: 29.10.24	*Autres voitures particulières*				
29.10.24.00 ¤	Autres véhicules à moteur pour le transport de personnes (à l'exclusion des autobus et autocars, des motoneiges, des voiturettes de golf et similaires)	8703[.90(.10 + .90)]	p/st	S	
CPA: 29.10.30	*Autobus et autocars*				
29.10.30.00 ¤	Véhicules à moteur pour le transport de 10 personnes ou plus	8702[.10(.11 + .91) + .90(.11 + .31 + .90)]	p/st	S	
CPA: 29.10.41	*Véhicules utilitaires à moteur diesel, neufs*				
29.10.41.10 ¤	Véhicules pour le transport de marchandises à moteur diesel ou semi-diesel, d'un poids en charge maximal ≤ 5 t (à l'exclusion des tombereaux automoteurs utilisés en dehors du réseau routier)	8704[.21(.10 + .31 + .91)]	p/st	S	
29.10.41.30 ¤	Véhicules pour le transport de marchandises à moteur diesel ou semi-diesel, d'un poids en charge maximal > 5 t mais ≤ 20 t, y compris les camions (à l'exclusion des tombereaux automoteurs utilisés en dehors du réseau routier)	8704[.22(.10 + .91)]	p/st	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
29.10.41.40 ¤	Véhicules pour le transport de marchandises à moteur diesel ou semi-diesel, d'un poids en charge maximal > 20 t (sauf tombereaux automoteurs utilisés en dehors du réseau routier)	8704[.23(.10 + .91)]	p/st	S	
CPA: 29.10.42	*Véhicules utilitaires à moteur à explosion et autres véhicules utilitaires, neufs*				
29.10.42.00	Véhicules pour le transport de marchandises à moteur à explosion et autres véhicules pour le transport de marchandises, neufs	8704[.31(.10 + .31 + .91) + .32(.10 + .91) + .90]	p/st	S	
CPA: 29.10.43	*Tracteurs routiers pour semi-remorques*				
29.10.43.00	Tracteurs routiers pour semi-remorques	8701 20 10	p/st	S	
CPA: 29.10.44	*Châssis complets de véhicules automobiles*				
29.10.44.00	Châssis des tracteurs, des voitures de tourisme et autres véhicules à moteur destinés principalement au transport de personnes, des véhicules pour le transport de marchandises et des véhicules automobiles à usages spéciaux, y compris les voitures de cours	8706[.00(.11 + .19 + .91 + .99)]	p/st	S	
CPA: 29.10.51	*Camions-grues*				
29.10.51.00	Camions-grues	8705 10	p/st	S	
CPA: 29.10.52	*Véhicules à moteur pour le transport sur la neige, les terrains de golf et similaires*				
29.10.52.00	Véhicules spécialement conçus pour se déplacer sur la neige, voiturettes de golf et véhicules similaires	8703[.10(.11 + .18)]	p/st	S	
CPA: 29.10.59	*Véhicules utilitaires à usages spéciaux n.c.a.*				
29.10.59.30 ¤	Voitures de lutte contre l'incendie	8705 30	p/st	S	
29.10.59.50	Camions-bétonnières	8705 40	p/st	S	
29.10.59.90	Autres véhicules utilitaires à usages spéciaux n.c.a.	8705[.20 + .90(.30 + .80)]	p/st	S	M
NACE: 29.20	**Fabrication de carrosseries et remorques**				
CPA: 29.20.10	*Carrosseries automobiles*				
29.20.10.30 ¤	Carrosseries des voitures de tourisme et autres véhicules automobiles principalement conçus pour le transport de personnes, y compris les voiturettes de golf et véhicules similaires (à l'exclusion des véhicules prévus pour transporter 10 personnes ou plus)	8707[.10(.10 + .90)]	p/st	S	
29.20.10.50 ¤	Carrosseries, complètement équipées ou incomplètes, des véhicules prévus pour transporter 10 personnes ou plus, camions, camionnettes, autobus, autocars, tracteurs, tombereaux et véhicules automobiles à usages spéciaux	8707[.90(.10 + .90)]	p/st	S	
CPA: 29.20.21	*Conteneurs conçus spécialement pour un ou plusieurs modes de transport*				
29.20.21.00	Conteneurs spécialement conçus et équipés pour un ou plusieurs modes de transport (y compris les containers pour le transport de fluides)	8609[.00(.10 + .90)]	p/st	S	S2

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 29.20.22	*Remorques et semi-remorques de type caravane*				
29.20.22.92 ¤	Remorques et semi-remorques pour l'habitation ou le camping, du type caravane, d'un poids ≤1 600 kg	8716 10 92	p/st	S	
29.20.22.98 ¤	Remorques et semi-remorques pour l'habitation ou le camping, du type caravane, d'un poids > 1 600 kg	8716 10 98	p/st	S	
CPA: 29.20.23	*Autres remorques et semi-remorques*				
29.20.23.00	Autres remorques et semi-remorques pour le transport de marchandises	8716[.31 + .39(.10 + .30 + .50) + .40]	p/st @	S	M
CPA: 29.20.30	*Parties de remorques, semi-remorques et autres véhicules, sans propulsion mécanique*				
29.20.30.30	Châssis de remorques, semi-remorques et autres véhicules non automobiles	8716 90 10	p/st @	S	S2
29.20.30.50	Carrosseries de remorques, semi-remorques et autres véhicules non automobiles	8716 90 30	p/st @	S	S2
29.20.30.70	Essieux de remorques, semi-remorques et autres véhicules non automobiles	8716 90 50	p/st @	S	S2
29.20.30.90	Parties de remorques, semi-remorques et autres véhicules non automobiles (à l'exclusion des châssis, carrosseries et essieux)	8716 90 90		S	S2
NACE: 29.31	**Fabrication d'équipements électriques et électroniques automobiles**				
CPA: 29.31.10	*Faisceaux d'allumage et autres jeux de fils pour véhicules, avions et bateaux*				
29.31.10.00	Jeux de fils pour bougies d'allumage et autres jeux de fils des types utilisés dans les véhicules automobiles, les avions et les bateaux	8544 30	kg	S	
CPA: 29.31.21	*Bougies d'allumage; magnétos d'allumage; magnétos-dynamos; volants magnétiques; distributeurs; bobines d'allumage*				
29.31.21.30	Bougies d'allumage	8511 10	p/st @	S	
29.31.21.50	Magnétos d'allumage, magnétos-dynamos et volants magnétiques	8511 20	kg	S	
29.31.21.70	Distributeurs et bobines d'allumage	8511 30	kg	S	
CPA: 29.31.22	*Démarreurs et démarreurs-alternateurs; autres générateurs et équipements*				
29.31.22.30 ¤	Démarreurs, même fonctionnant comme génératrices	8511 40	kg	S	
29.31.22.50 ¤	Générateurs pour moteurs à combustion interne, y compris les dynamos et les alternateurs (à l'exclusion des démarreurs fonctionnant comme génératrices)	8511 50	kg	S	
29.31.22.70	Appareils et dispositifs pour moteurs à combustion interne n.c.a.	8511 80	kg	S	
CPA: 29.31.23	*Appareils électriques de signalisation, essuie-glaces, systèmes de dégivrage et de désembuage pour véhicules automobiles et motocycles*				
29.31.23.10	Appareils électriques d'éclairage ou de signalisation visuelle des types utilisés pour les bicyclettes	8512 10	p/st @	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
29.31.23.30	Alarmes électriques et dispositifs similaires pour la protection des véhicules automobiles contre le vol ou l'incendie	8512 30 10	p/st	S	
29.31.23.50	Appareils électriques de signalisation acoustique pour motocycles et véhicules automobiles	8512 30 90	kg	S	
29.31.23.70	Essuie-glaces, dégivreurs et dispositifs antibuée pour motocycles et véhicules automobiles	8512 40	kg	S	
CPA: 29.31.30	*Parties d'équipements électriques pour véhicules automobiles et motocycles*				
29.31.30.30	Parties des appareils et dispositifs électriques d'allumage ou de démarrage des moteurs à combustion interne, des génératrices et des conjoncteurs-disjoncteurs utilisés avec ces moteurs	8511 90		S	S2
29.31.30.80 ¤	Parties des appareils relevant du SH 85.12	8512[.90(.10 + .90)]		S	S2
NACE: 29.32	**Fabrication d'autres équipements automobiles**				
CPA: 29.32.10	*Sièges pour véhicules automobiles*				
29.32.10.00	*Sièges pour véhicules automobiles*	9401 20	p/st @	S	
CPA: 29.32.20	*Ceintures de sécurité, airbags et parties et accessoires de carrosseries*				
29.32.20.30	Ceintures de sécurité	8708[.21(.10 + .90)]	p/st	S	S2
29.32.20.50	Coussins gonflables de sécurité avec système de gonflage (airbag) et leurs parties	8708[.95(.10 + .91 + .99)]		S	S2
29.32.20.90	Parties et accessoires de carrosseries automobiles, y compris les cabines, n.c.a.	8708[.29(.10 + .90)]		S	S2
CPA: 29.32.30	*Parties et accessoires n.c.a. pour véhicules automobiles*				
29.32.30.10	Pare-chocs et leurs parties, y compris les pare-chocs en plastique	8708[.10(.10 + .90)]	kg	S	S2
29.32.30.20	Freins et servo-freins, et leurs parties (à l'exclusion des garnitures de freins et plaquettes de freins non montées)	8708[.30(.10 + .91 + .99)]	kg	S	S2
29.32.30.33	Boîtes de vitesse et leurs parties	8708[.40(.20 + .50 + .91 + .99)]	p/st @	S	S2
29.32.30.36	Ponts avec différentiel, essieux porteurs, et leurs parties	8708[.50(.20 + .35 + .55 + .91 + .99)]	kg	S	S2
29.32.30.40	Roues, leurs parties et accessoires	8708[.70(.10 + .50 + .91 + .99)]	kg	S	S2
29.32.30.50	Systèmes de suspension et leurs parties, y compris les amortisseurs de suspension	8708[.80(.20 + .35 + .55 + .91 + .99)]	p/st @	S	S2
29.32.30.61 ¤	Radiateurs des tracteurs, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises, dépanneuses, camions-grues, voitures de lutte contre l'incendie, camions-bétonnières, voitures balayeuses, voitures épandeuses, voitures-ateliers et voitures radiologiques, et leurs parties	8708[.91(.20 + .35 + .91 + .99)]	p/st @	S	S2
29.32.30.63	Silencieux et tuyaux d'échappement, et leurs parties	8708[.92(.20 + .35 + .91 + .99)]	kg	S	S2
29.32.30.65	Embrayages et leurs parties	8708[.93(.10 + .90)]	kg	S	S2

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
29.32.30.67	Volants, colonnes et boîtiers de direction, et leurs parties	8708[.94(.20 + .35 + .91 + .99)]	kg	S	S2
29.32.30.90 ¤	Autres parties et accessoires n.c.a. des véhicules relevant des SH 87.01 à 87.05	8708[.99(.10 + .93 + .97)]		S	S2
NACE: 30.11	**Construction de navires et de structures flottantes**				
CPA: 30.11.21	*Paquebots, bateaux de croisière et vaisseaux similaires pour le transport de passagers; transbordeurs de tous types*				
30.11.21.30	Paquebots, bateaux de croisières et bateaux similaires		CGT	S	O R
30.11.21.50	Transbordeurs		CGT	S	O R
CPA: 30.11.22	*Pétroliers, chimiquiers, méthaniers et autres navires-citernes*				
30.11.22.10	Pétroliers pour le transport du pétrole brut		CGT	S	O R
30.11.22.30	Pétroliers pour le transport d'autres produits pétroliers		CGT	S	O R
30.11.22.50	Chimiquiers		CGT	S	O R
30.11.22.70	Méthaniers		CGT	S	O R
CPA: 30.11.23	*Bateaux frigorifiques, à l'exclusion des navires-citernes*				
30.11.23.00	Bateaux frigorifiques (à l'exclusion des navires-citernes)		CGT	S	O R
CPA: 30.11.24	*Cargos secs*				
30.11.24.10	Vraquiers		CGT	S	O R
30.11.24.30	Transporteurs de marchandises générales		CGT	S	O R
30.11.24.50	Porte-conteneurs		CGT	S	O R
30.11.24.70	Rouliers («roros»)		CGT	S	O R
30.11.24.90	Autres cargos secs		CGT	S	O R
CPA: 30.11.31	*Bateaux de pêche; navires-usines et autres bateaux équipés pour la transformation et la conservation des produits de la pêche*				
30.11.31.30	Bateaux de pêche		CGT	S	O R
30.11.31.50	Navires-usines		CGT	S	O R
CPA: 30.11.32	*Remorqueurs et pousseurs*				
30.11.32.00	Remorqueurs et pousseurs		CGT	S	O R
CPA: 30.11.33	*Dragueurs; bateaux-phares, bateaux-grues; autres bateaux*				
30.11.33.30	Dragueurs		CGT	S	O R
30.11.33.50	Autres bateaux non destinés au transport de marchandises		CGT	S	O R

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 30.11.40	*Plates-formes de forage en mer*				
30.11.40.30	Navires offshore		CGT	S	O R
30.11.40.50	Plates-formes de forage en mer		p/st	S	O R
CPA: 30.11.50	*Autres structures flottantes (y compris radeaux, caissons, batardeaux, pontons flottants, bouées et balises)*				
30.11.50.00	Autres structures flottantes (y compris radeaux, caissons, batardeaux, pontons flottants, bouées et balises)		p/st	S	O R
CPA: 30.11.91	*Transformation et reconstruction de navires et de plates-formes et structures flottantes*				
30.11.91.00	Transformation et reconstruction de navires et de plates-formes et structures flottantes			I	M
CPA: 30.11.92	*Équipement de navires et de plates-formes et structures flottantes*				
30.11.92.00	Équipement de navires et de plates-formes et structures flottantes			I	M
NACE: 30.12	**Construction de bateaux de plaisance**				
CPA: 30.12.11	*Bateaux de plaisance à voile (à l'exclusion des bateaux pneumatiques), avec ou sans moteur auxiliaire*				
30.12.11.00	Bateaux de plaisance à voile (à l'exclusion des bateaux pneumatiques), avec ou sans moteur auxiliaire	8903[.91(.10 + .90)]	p/st	S	
CPA: 30.12.12	*Bateaux de plaisance pneumatiques*				
30.12.12.00	Bateaux de plaisance pneumatiques	8903[.10(.10 + .90)]	p/st	S	
CPA: 30.12.19	*Autres bateaux de plaisance; bateaux à rames et canoës*				
30.12.19.30	Yachts et autres bateaux de plaisance ou de sport, à moteur (à l'exclusion des bateaux à moteur hors-bord)	8903[.92(.10 + .91 + .99)]	p/st	S	
30.12.19.70	Autres bateaux de plaisance ou de sport n.c.a.; bateaux à rames et canoës	8903[.99(.10 + .91 + .99)]	p/st	S	
NACE: 30.20	**Construction de locomotives et d'autre matériel ferroviaire roulant**				
CPA: 30.20.11	*Motrices électriques*				
30.20.11.00	Locomotives et locotracteurs, à source extérieure d'électricité	8601 10	p/st	S	
CPA: 30.20.12	*Motrices diesels*				
30.20.12.00	Locomotives diesel-électriques	8602 10	p/st @	S	
CPA: 30.20.13	*Autres motrices; tenders*				
30.20.13.00	Autres motrices; tenders	8601 20 + 8602 90	p/st @	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 30.20.20	*Automotrices, à l'exclusion des véhicules d'entretien ou de service*				
30.20.20.00	Automotrices, à l'exclusion des véhicules d'entretien ou de service	8603[.10 + .90]	p/st	S	
CPA: 30.20.31	*Véhicules d'entretien et de service des voies*				
30.20.31.00	Véhicules pour l'entretien et le service des voies ferrées et similaires (y compris les wagons-ateliers, wagons-grues, wagons équipés de bourreuses à ballast, aligneuses pour voies, voitures d'essais et draisines)	8604	p/st	S	
CPA: 30.20.32	*Voitures de voyageurs remorquées; fourgons à bagages et autres voitures spécialisées*				
30.20.32.00	Voitures à voyageurs, fourgons à bagages, voitures postales et autres voitures spéciales pour voies ferrées et similaires (à l'exclusion des véhicules pour l'entretien et le service des voies ferrées et des véhicules autopropulsés)	8605	p/st	S	
CPA: 30.20.33	*Wagons de marchandises remorqués*				
30.20.33.00	Wagons de marchandises remorqués	8606[.10 + .30 + .91(.10 + .80) + .92 + .99]	p/st	S	
CPA: 30.20.40	*Parties de matériel de traction et de matériel roulant; châssis et accessoires et leurs parties; équipements de contrôle mécaniques*				
30.20.40.30	Parties de locomotives et de matériel roulant	8607[.11 + .12 + .19(.10 + .90) + .21(.10 + .90) + .29 + .30 + .91(.10 + .90) + .99(.10 + .80)]		S	S2
30.20.40.50 z	Appareils mécaniques et électromécaniques de signalisation, de sécurité, de contrôle ou de commande pour voies ferrées, routières ou fluviales, aires ou parcs de stationnement, installations portuaires ou aérodromes	8608 00 00b	kg	S	S2
30.20.40.60 z	Appareils mécaniques et électromécaniques de signalisation, de sécurité, de contrôle ou de commande pour voies ferrées et similaires; parties d'appareils mécaniques et électromécaniques de signalisation, de sécurité, de contrôle ou de commande pour voies	8608 00 00c		S	S2
CPA: 30.20.91	*Reconditionnement et équipement de matériel ferroviaire roulant*				
30.20.91.00	Transformation de locomotives et matériel ferroviaire roulant			I	
NACE: 30.30	**Construction aéronautique et spatiale**				
CPA: 30.30.11	*Moteurs à explosion pour avions*				
30.30.11.00	Moteurs à piston à allumage par étincelles (moteurs à explosion), pour l'aviation civile	8407 10	p/st	S	M
CPA: 30.30.12	*Turbopropulseurs et turboréacteurs*				
30.30.12.00	Turbopropulseurs et turboréacteurs, pour l'aviation civile	8411[.11 + .12(.10 + .30 + .80) + .21 + .22(.20 + .80)]	p/st	S	M

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 30.30.13	*Propulseurs à réaction, à l'exclusion des turbopropulseurs*				
30.30.13.00	Propulseurs à réaction, pour usages civils, y compris les statoréacteurs, les pulsoréacteurs et les fusées (à l'exclusion des turboréacteurs et des missiles guidés à moteur)	8412 10	p/st	S	M
CPA: 30.30.14	*Simulateurs de vol pour entraînement au sol et leurs parties*				
30.30.14.00	Appareils au sol d'entraînement au vol et leurs parties, pour usages civils	8805[.21 + .29]		S	M
CPA: 30.30.15	*Parties de moteurs à explosion pour avions*				
30.30.15.00	Parties de moteurs à explosion, à piston alternatif ou rotatif, à allumage par étincelles, pour l'aviation civile	8409 10		S	S2 M
CPA: 30.30.16	*Parties de turbopropulseurs et turboréacteurs*				
30.30.16.00	Parties de turboréacteurs ou de turbopropulseurs, pour l'aviation civile	8411 91		S	M
CPA: 30.30.20	*Ballons et dirigeables; planeurs, ailes delta et autres aéronefs sans moteur*				
30.30.20.00	Ballons, dirigeables et autres véhicules aériens non conçus pour la propulsion à moteur, pour usages civils (y compris les ballons-sondes, les ballons-pilotes, les ballonnets de plafond, les ballons et ballonnets utilisés en météorologie et similaires)	8801[.00(.10 + .90)]	p/st	S	M
CPA: 30.30.31	*Hélicoptères*				
30.30.31.00	Hélicoptères, pour usages civils	8802[.11 + .12]	p/st	S	M
CPA: 30.30.32	*Avions et autres aéronefs, d'un poids à vide inférieur ou égal à 2 000 kg*				
30.30.32.00 ¤	Avions et autres véhicules aériens, d'un poids à vide ≤ 2 000 kg, pour usages civils	8802 20	p/st	S	M
CPA: 30.30.33	*Avions et autres aéronefs, d'un poids à vide compris entre 2 000 kg et 15 000 kg*				
30.30.33.00 ¤	Avions et autres véhicules aériens, d'un poids à vide > 2 000 kg mais ≤ 15 000 kg, pour usages civils	8802 30	p/st	S	M
CPA: 30.30.34	*Avions et autres aéronefs, d'un poids à vide supérieur à 15 000 kg*				
30.30.34.00 ¤	Avions et autres véhicules aériens, d'un poids à vide > 15 000 kg, pour usages civils	8802 40	p/st	S	M
CPA: 30.30.40	*Engins spatiaux (y compris satellites) et lanceurs*				
30.30.40.00	Véhicules spatiaux, satellites et leurs lanceurs, pour usages civils	8802[.60(.10 + .90)]	kg	S	M
CPA: 30.30.50	*Autres parties des aéronefs et engins spatiaux*				
30.30.50.10	Sièges pour véhicules aériens et leurs parties	9401[.10 + .90(.10)]		S	M
30.30.50.30	Hélices et rotors, et leurs parties, pour dirigeables, planeurs, ailes volantes et autres véhicules aériens non conçus pour la propulsion à moteur, hélicoptères, avions, véhicules spatiaux et leurs véhicules lanceurs, pour usages civils	8803 10		S	S2 M

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
30.30.50.50	Trains d'atterrissage, et leurs parties, pour dirigeables, planeurs, ailes volantes et autres véhicules aériens non conçus pour la propulsion à moteur, hélicoptères, avions, véhicules spatiaux et leurs véhicules lanceurs, pour usages civils	8803 20		S	S2 M
30.30.50.90	Parties pour tous les véhicules aériens, pour usages civils (à l'exclusion des hélices, rotors et trains d'atterrissage)	8803[.30 + .90(.10 + .20 + .30 + .90)]		S	S2 M
CPA: 30.30.60	*Révision et transformation d'aéronefs et de moteurs d'aéronefs*				
30.30.60.30	Reconditionnement de moteurs d'avions civils			I	M
30.30.60.50	Reconditionnement d'hélicoptères civils			I	M
30.30.60.70	Reconditionnement d'avions civils et autres aéronefs (à l'exclusion des hélicoptères et des moteurs d'avion)			I	M
NACE: 30.91	**Fabrication de motocycles**				
CPA: 30.91.11	*Motocycles et cyclomoteurs à moteur à explosion auxiliaire d'une cylindrée inférieure ou égale à 50 cm³*				
30.91.11.00 ¤	Motocycles (y compris les cyclomoteurs) et cycles équipés d'un moteur auxiliaire, d'une cylindrée ≤ 50 cm³	8711 10	p/st	S	
CPA: 30.91.12	*Motocycles à moteur à explosion d'une cylindrée supérieure à 50 cm³*				
30.91.12.00 ¤	Motocycles à moteur à explosion d'une cylindrée > 50 cm³	8711[.20(.10 + .92 + .98) + .30(.10 + .90) + .40 + .50]	p/st	S	
CPA: 30.91.13	*Motocycles n.c.a.; side-cars*				
30.91.13.00	Side-cars pour motocycles; cycles équipés d'un moteur auxiliaire autre qu'à combustion interne	8711[.90(.10 + .90)]	p/st	S	
CPA: 30.91.20	*Parties et accessoires pour motocycles et side-cars*				
30.91.20.00	Parties et accessoires pour motocycles et side-cars	8714 10		S	S2
CPA: 30.91.31	*Moteurs à explosion pour motocycles, d'une cylindrée inférieure ou égale à 1 000 cm³*				
30.91.31.00 z¤	Moteurs à piston alternatif à allumage par étincelles (moteurs à explosion), pour motocycles, d'une cylindrée ≤ 1 000 cm³	8407[.31(.00b) + .32(.10b + .90b) + .33(.00b)]	p/st	S	
CPA: 30.91.32	*Moteurs à explosion pour motocycles, d'une cylindrée supérieure à 1 000 cm³*				
30.91.32.00 z¤	Moteurs à piston alternatif à allumage par étincelles (moteurs à explosion), pour motocycles, d'une cylindrée > 1 000 cm³	8407[.34(.10b + .91b + .99b)]	p/st	S	
NACE: 30.92	**Fabrication de bicyclettes et de véhicules pour invalides**				
CPA: 30.92.10	*Bicyclettes et autres cycles, non motorisés*				
30.92.10.00 ¤	Bicyclettes et autres cycles (y compris les triporteurs), sans moteur	8712[.00(.30 + .70)]	p/st	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 30.92.20	*Véhicules pour invalides, à l'exclusion des parties et accessoires*				
30.92.20.30	Fauteuils roulants et véhicules pour invalides sans moteur ou mécanisme de propulsion	8713 10	p/st	S	
30.92.20.90 ¤	Fauteuils roulants et véhicules pour invalides avec moteur ou mécanisme de propulsion	8713 90	p/st	S	
CPA: 30.92.30	*Parties et accessoires pour bicyclettes et autres cycles non motorisés et pour véhicules pour invalides*				
30.92.30.10	Cadres et fourches de bicyclettes	8714[.91(.10 + .30)]	p/st	S	S2
30.92.30.60 ¤	Pièces et accessoires de bicyclettes et autres cycles, non motorisés (à l'exclusion des cadres, des fourches et des équipements de signalisation visuelle et d'éclairage des types utilisés sur les bicyclettes).	8714[.91(.90) + .92(.10 + .90) + .93 + .94(.20 + .90) + .95 + .96(.10 + .30 + .90) + .99(.10 + .30 + .50 + .90)]		S	S2
30.92.30.70	Parties et accessoires de fauteuils roulants et véhicules pour invalides	8714 20		S	S2
CPA: 30.92.40	*Landaus et poussettes, et leurs parties*				
30.92.40.30	Landaus, poussettes et voitures similaires	8715 00 10	p/st	S	
30.92.40.50	Parties de landaus, poussettes et voitures similaires	8715 00 90		S	
NACE: 30.99	**Fabrication d'autres équipements de transport n.c.a.**				
CPA: 30.99.10	*Autres équipements de transport n.c.a.*				
30.99.10.00	Véhicules non automobiles, y compris les chariots de manutention utilisés dans l'industrie, les chariots à bagage, les brouettes, les véhicules à benne et les trolleys de golf poussés ou tirés à la main (à l'exclusion des caddies)	8716 80	p/st @	S	
NACE: 31.00	**Sièges et leurs parties; parties de meubles**				
CPA: 31.00.11	*Sièges avec bâti en métal*				
31.00.11.50 ¤	Sièges pivotants ajustables en hauteur (à l'exclusion des sièges pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou l'art vétérinaire et des fauteuils de coiffeurs)	9401 30	p/st @	S	
31.00.11.70 ¤	Sièges avec bâti en métal, rembourrés (à l'exclusion des sièges pivotants, des sièges pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou l'art vétérinaire, des fauteuils de coiffeur et sièges similaires, des sièges pour véhicules à moteur et des sièges pour véhicules aériens)	9401 71	p/st @	S	
31.00.11.90 ¤	Sièges avec bâti en métal, non rembourrés (à l'exclusion des sièges pivotants, des sièges pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou l'art vétérinaire, des fauteuils de coiffeur et sièges similaires)	9401 79	p/st @	S	
CPA: 31.00.12	*Sièges avec bâti en bois*				
31.00.12.10	Sièges transformables en lits (à l'exclusion du matériel de camping ou jardin)	9401 40	p/st @	S	
31.00.12.30	Sièges en rotin, osier, bambou ou matières similaires	9401[.51 + .59]	p/st @	S	
31.00.12.50	Sièges, avec bâti en bois, rembourrés, y compris les ensembles trois pièces (à l'exclusion des sièges pivotants)	9401 61	p/st @	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
31.00.12.90	Sièges, avec bâti en bois, non rembourrés (à l'exclusion des sièges pivotants)	9401 69	p/st @	S	
CPA: 31.00.13	*Autres sièges*				
31.00.13.00 ¤	Autres sièges relevant du SH 94.01 n.c.a.	9401 80	p/st @	S	
CPA: 31.00.14	*Parties de sièges*				
31.00.14.00	Parties de sièges	9401[.90(.30 + .80)]		S	
CPA: 31.00.20	*Parties de meubles (à l'exclusion des sièges)*				
31.00.20.30 ¤	Parties des meubles en métal (à l'exclusion des meubles pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou l'art vétérinaire, des fauteuils de coiffeurs et des meubles pour systèmes hi-fi, télévisions, magnétoscopes et similaires)	9403 90 10		S	S2
31.00.20.50	Parties des meubles en bois (à l'exclusion des meubles pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou l'art vétérinaire, des fauteuils de coiffeurs et des meubles pour systèmes hi-fi, télévisions, magnétoscopes et similaires)	9403 90 30		S	
31.00.20.90 ¤	Parties des meubles en autres matières (à l'exclusion des meubles pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou l'art vétérinaire, des fauteuils de coiffeurs et des meubles pour systèmes hi-fi, télévisions, magnétoscopes et similaires)	9403 90 90		S	
NACE: 31.01	**Fabrication de meubles de bureau et de magasin**				
CPA: 31.01.11	*Mobilier métallique de bureau*				
31.01.11.00	Mobilier métallique de bureau	9403[.10(.51 + .58 + .91 + .93 + .98)]	p/st @	S	
CPA: 31.01.12	*Mobilier de bureau en bois*				
31.01.12.00	Mobilier de bureau en bois	9403[.30(.11 + .19 + .91 + .99)]	p/st @	S	
CPA: 31.01.13	*Mobilier en bois pour magasins*				
31.01.13.00	Meubles en bois des types utilisés dans les magasins	9403 60 30	p/st @	S	
NACE: 31.02	**Fabrication de meubles de cuisine**				
CPA: 31.02.10	*Meubles de cuisine*				
31.02.10.00	Meubles de cuisine	9403[.40(.10 + .90)]	p/st @	S	
NACE: 31.03	**Fabrication de matelas**				
CPA: 31.03.11	*Sommiers*				
31.03.11.00	Sommiers	9404 10	p/st @	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 31.03.12	*Matelas*				
31.03.12.30	Matelas, recouverts ou non, en caoutchouc alvéolaire	9404 21 10	p/st @	S	
31.03.12.50	Matelas, recouverts ou non, en matières plastiques alvéolaires	9404 21 90	p/st @	S	
31.03.12.70	Matelas, à ressorts métalliques	9404 29 10	p/st @	S	
31.03.12.90	Matelas, autres qu'à ressorts métalliques et autres qu'en caoutchouc et matières plastiques alvéolaires	9404 29 90	p/st @	S	
NACE: 31.09	**Fabrication d'autres meubles**				
CPA: 31.09.11	*Meubles métalliques n.c.a.*				
31.09.11.00 ¤	Meubles en métal autres que pour bureaux	9403[.20(.20 + .80)]	kg	S	
CPA: 31.09.12	*Meubles en bois pour chambres à coucher, salles à manger ou salles de séjour*				
31.09.12.30 ¤	Meubles en bois des types utilisés dans les chambres à coucher	9403 50	p/st @	S	
31.09.12.50	Meubles en bois des types utilisés dans les salles à manger et de séjour	9403 60 10	p/st @	S	
CPA: 31.09.13	*Meubles en bois n.c.a.*				
31.09.13.00	Meubles en bois autres que ceux utilisés dans les bureaux, les cuisines, les chambres à coucher, les salles à manger, de séjour et les magasins	9403 60 90	p/st @	S	
CPA: 31.09.14	*Meubles en matières plastiques ou autres (bambou, rotin, etc.)*				
31.09.14.30	Meubles en matières plastiques	9403 70	p/st @	S	
31.09.14.50	Meubles en autres matières, y compris rotin, osier, bambou et similaires	9403[.81 + .89]	p/st @	S	
NACE: 32.11	**Frappe de monnaie**				
CPA: 32.11.10	*Monnaies*				
32.11.10.00	Monnaies	7118[.10 + .90]	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
NACE: 32.12	**Fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie**				
CPA: 32.12.11	*Perles de culture, pierres précieuses et semi-précieuses, y compris synthétiques ou reconstituées, travaillées mais non montées*				
32.12.11.00	Perles de culture, pierres précieuses et semi-précieuses, y compris synthétiques ou reconstituées, travaillées mais non montées	7101 22 + 7102 39 + 7103[.91 + .99] + 7104 90		S	
CPA: 32.12.12	*Diamants industriels, travaillés; poussière et poudres de pierres précieuses et semi-précieuses naturelles ou synthétiques*				
32.12.12.00	Diamants industriels, travaillés; poussière et poudres de pierres précieuses et semi-précieuses naturelles ou synthétiques	7102 29 + 7105[.10 + .90]		S	
CPA: 32.12.13	*Articles de joaillerie et leurs parties; articles d'orfèvrerie et leurs parties*				
32.12.13.30	Bijouterie, joaillerie et parties en métaux précieux, même plaqués ou doublés de métaux précieux	7113[.11 + .19 + .20]		S	
32.12.13.51 ¤	Articles d'orfèvrerie et leurs parties en argent massif même revêtu, plaqué ou doublé d'autres métaux précieux	7114 11		S	
32.12.13.53 ¤	Articles d'orfèvrerie et leurs parties en métaux précieux autres que l'argent massif même revêtu plaqué ou doublé de métaux précieux	7114 19		S	
32.12.13.55 ¤	Articles d'orfèvrerie et leurs parties en métaux communs plaqués ou doublés de métaux précieux	7114 20		S	
CPA: 32.12.14	*Autres articles en métaux précieux; articles de perles naturelles ou de culture et de pierres précieuses ou semi-précieuses*				
32.12.14.00 ¤	Autres articles en métaux précieux; articles de perles naturelles ou de culture et de pierres précieuses ou semi-précieuses	7115 90 + 7116[.10 + .20(.11 + .80)] + 9113[.10(.10 + .90)]		S	
NACE: 32.13	**Fabrication d'articles de bijouterie fantaisie et articles similaires**				
CPA: 32.13.10	*Articles de bijouterie fantaisie et articles similaires*				
32.13.10.00	Articles de joaillerie en imitation et articles similaires	7117[.11 + .19 + .90] + 9113 20	kg	S	
NACE: 32.20	**Fabrication d'instruments de musique**				
CPA: 32.20.11	*Pianos et autres instruments à cordes à clavier*				
32.20.11.10	Pianos droits neufs même automatiques	9201 10 10	p/st	S	
32.20.11.30	Pianos à queue même automatiques	9201 20	p/st	S	
32.20.11.50	Clavecins et instruments à cordes à clavier	9201 90	p/st @	S	
CPA: 32.20.12	*Autres instruments à cordes*				
32.20.12.00	Autres instruments à cordes	9202[.10(.10 + .90) + .90(.30 + .80)]	p/st	S	
CPA: 32.20.13	*Orgues à tuyaux, harmoniums et instruments similaires; accordéons et instruments similaires; harmonicas; instruments à vent*				
32.20.13.10	Orgues, harmoniums et similaires à clavier et à anches libres métalliques	9205 90 50	p/st @	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
32.20.13.40	Accordéons et instruments similaires; harmonicas à bouche	9205[.90(.10 + .30)]	p/st	S	
32.20.13.70	Autres instruments à vent	9205[.10 + .90(.90)]	p/st @	S	
CPA: 32.20.14	*Instruments de musique électriques et électroniques*				
32.20.14.00	Instruments de musique électriques et électroniques	9207[.10(.10 + .30 + .50 + .80) + .90(.10 + .90)]	p/st @	S	
CPA: 32.20.15	*Autres instruments de musique*				
32.20.15.10	Instruments de musique à percussion	9206	p/st @	S	
32.20.15.30	Boîtes à musique, autres instruments non repris au SH 92	9208[.10 + .90]		S	
CPA: 32.20.16	*Métronomes et diapasons; mécanismes de boîtes à musique; cordes harmoniques*				
32.20.16.00	Métronomes et diapasons; mécanismes de boîtes à musique; cordes harmoniques	9209[.30 + .99(.40 + .50)]		S	
CPA: 32.20.20	*Parties et accessoires d'instruments de musique*				
32.20.20.00	Parties et accessoires d'instruments de musique	9209[.91 + .92 + .94 + .99(.20 + .70)]		S	
NACE: 32.30	**Fabrication d'articles de sport**				
CPA: 32.30.11	*Skis et autres équipements pour sports de neige, à l'exclusion des chaussures; patins à glace et patins à roulettes; et leurs parties*				
32.30.11.31	Skis de neige	9506[.11(.10 + .21 + .29 + .80)]	pa @	S	
32.30.11.37	Fixations et autre matériel pour skis de neige	9506[.12 + .19]		S	
32.30.11.50	Patins à glace et patins à roulettes, y compris les chaussures auxquelles sont fixés des patins; parties et accessoires pour ces chaussures	9506[.70(.10 + .30 + .90)]		S	
CPA: 32.30.12	*Chaussures de ski et de sports de neige*				
32.30.12.00	Chaussures de ski et de sports de neige	6402[.12(.10 + .90)] + 6403 12	pa	S	
CPA: 32.30.13	*Skis nautiques, planches de surf, planches à voiles et autres matériels pour sports nautiques*				
32.30.13.00	Skis nautiques, aquaplanes, planches à voile et autre matériel pour la pratique des sports nautiques	9506[.21 + .29]		S	
CPA: 32.30.14	*Matériels pour la gymnastique, la culture physique ou l'athlétisme*				
32.30.14.00	Articles et matériel d'athlétisme ou de gymnastique	9506[.91(.10 + .90)]		S	
CPA: 32.30.15	*Autres articles et matériels de sports et de jeux en extérieur; piscines et pataugeoires*				
32.30.15.10	Gants et moufles de sport en cuir naturel ou reconstitué	4203 21	pa	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
32.30.15.30	Clubs de golf et autres matériels pour le golf	9506[.31 + .32 + .39(.10 + .90)]		S	
32.30.15.50	Articles et matériel pour le tennis de table	9506 40		S	
32.30.15.60	Raquettes de tennis, de badminton ou similaires, même non cordées	9506[.51 + .59]	p/st @	S	
32.30.15.80	Ballons et balles autres que balles de golf et de tennis de table	9506[.61 + .62 + .69(.10 + .90)]	p/st @	S	
32.30.15.90	Autres articles et matériel de sport n.c.a. du SH 95.06	9506[.99(.10 + .90)]		S	
CPA: 32.30.16	*Cannes à pêche, autres articles de pêche; articles pour la chasse ou la pêche n.c.a.*				
32.30.16.00	Cannes à pêche, autres articles de pêche, articles pour la chasse ou la pêche n.c.a.	9507[.10 + .20(.10 + .90) + .30 + .90]		S	
NACE: 32.40	**Fabrication de jeux et jouets**				
CPA: 32.40.11	*Poupées représentant uniquement des êtres humains*				
32.40.11.00	Poupées représentant uniquement l'être humain, même habillées	9503 00 21	p/st @	S	
CPA: 32.40.12	*Jouets représentant des animaux ou des créatures non humaines*				
32.40.12.00	Jouets représentant des animaux ou des créatures non humaines	9503[.00(.41 + .49)]	p/st @	S	
CPA: 32.40.13	*Parties et accessoires pour poupées représentant des êtres humains*				
32.40.13.00	Accessoires pour poupées	9503 00 29		S	
CPA: 32.40.20	*Trains-jouets et accessoires; autres modèles réduits et jeux de construction*				
32.40.20.00	Trains électriques et accessoires; autres modèles réduits et jeux de construction	9503[.00(.30 + .35 + .39)]		S	
CPA: 32.40.31	*Jouets à roues pour enfants; poussettes et landaus de poupées*				
32.40.31.00 ¤	Jouets à roues conçus pour être montés par les enfants (par exemple, tricycles, trottinettes et autos à pédales, etc.); landaus et poussettes pour poupées	9503 00 10	p/st @	S	
CPA: 32.40.32	*Puzzles*				
32.40.32.00	Puzzles	9503[.00(.61 + .69)]	p/st @	S	
CPA: 32.40.39	*Jeux et jouets n.c.a.*				
32.40.39.20	Instruments et appareils de musique-jouets; assortiments ou panoplies jouets (à l'exclusion des trains électriques, des modèles réduits à assembler, des cubes et jeux de construction ainsi que des puzzles); autres jouets et modèles à moteur; armes-jouets	9503[.00(.55 + .70 + .75 + .79 + .81)]	p/st @	S	
32.40.39.40	Jouets en matières plastiques n.c.a.	9503 00 95		S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
32.40.39.60	Autres jouets en métal: modèles miniatures obtenus par moulage	9503 00 85		S	
32.40.39.90	Autres jouets n.c.a.	9503 00 99		S	
CPA: 32.40.41	*Jeux de cartes*				
32.40.41.00	Cartes à jouer	9504 40	kg	S	
CPA: 32.40.42	*Articles de billard, jeux de table et de société; autres jeux, à pièces ou à jetons*				
32.40.42.10	Billards et leurs accessoires	9504 20		S	
32.40.42.30	Jeux à monnayeurs (à l'exclusion des bowlings)	9504[.30(.10 + .20 + .90)]	p/st @	S	
32.40.42.50	Circuits électriques de voitures automobiles (jeux de compétition)	9504 90 10	p/st @	S	
32.40.42.70 * ¤	Tables spéciales pour jeux de casino, jeux de quilles automatiques (bowlings, par exemple), jeux de foires et autres jeux de société, y compris les jeux à moteur ou à mouvement (à l'exclusion des jeux fonctionnant par l'introduction d'une pièce de monnaie, d'un billet de banque, d'un jeton ou d'autres articles similaires, des tables de billard, des jeux vidéo utilisables avec un récepteur de télévision, des cartes à jouer et des circuits électriques de voitures de course présentant les caractéristiques de jeux de compétition)	9504 90 80	kg	S	
NACE: 32.50	**Fabrication d'instruments et de fournitures à usage médical et dentaire**				
CPA: 32.50.11	*Instruments et appareils utilisés dans les traitements dentaires*				
32.50.11.30	Tours dentaires, même combinés avec d'autres équipements dentaires	9018 41	p/st @	S	
32.50.11.50	Instruments et appareils pour l'art dentaire autres que les tours dentaires	9018[.49(.10 + .90)]	p/st @	S	
CPA: 32.50.12	*Stérilisateurs médicaux, chirurgicaux ou de laboratoire*				
32.50.12.00 ¤	Stérilisateurs médico-chirurgicaux ou de laboratoires	8419 20	p/st @	S	
CPA: 32.50.13	*Seringues, aiguilles, cathéters, canules et articles similaires; instruments et appareils ophtalmologiques et autres n.c.a.*				
32.50.13.11	Seringues avec ou sans aiguille, pour médecine, chirurgie, sciences dentaires ou vétérinaires	9018[.31(.10 + .90)]	p/st @	S	
32.50.13.13	Aiguilles tubulaires en métal	9018 32 10	p/st @	S	
32.50.13.15	Aiguilles à sutures	9018 32 90	p/st @	S	
32.50.13.17	Cathéters, canules et instruments similaires	9018 39	p/st @	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
32.50.13.20	Instruments et appareils d'ophtalmologie	9018[.50(.10 + .90)]	p/st @	S	
32.50.13.33	Instruments et appareils pour la mesure de la pression artérielle	9018 90 10	p/st @	S	
32.50.13.35	Endoscopes	9018 90 20	p/st @	S	
32.50.13.40	Thermomètres à liquide, à lecture directe, non combinés à d'autres instruments médicaux ou vétérinaires	9025 11 20	p/st	S	
32.50.13.53	Reins artificiels	9018 90 30	p/st @	S	
32.50.13.55	Appareils de diathermie (à ultrasons ou autres)	9018 90 40	p/st @	S	
32.50.13.63	Appareils de transfusion	9018 90 50	p/st @	S	
32.50.13.65	Instruments et appareils d'anesthésie	9018 90 60	p/st @	S	
32.50.13.70	Instruments et appareils médicaux, chirurgicaux vétérinaires, n.c.a.	9018[.90(.75 + .84)]	p/st @	S	
32.50.13.80	Centrifugeuses des types utilisé dans les laboratoires	8421 19 20	p/st @	S	
CPA: 32.50.21	*Instruments et appareils thérapeutiques; appareils respiratoires*				
32.50.21.30	Appareils de mécanothérapie, massage, psychotechnique	9019[.10(.10 + .90)]	p/st @	S	
32.50.21.80	Appareils d'ozono-, oxygéno-, aérosol-thérapie et de thérapie respiratoire	9019 20	p/st @	S	
CPA: 32.50.22	*Articulations artificielles; appareils orthopédiques; dents artificielles; dentiers; prothèses n.c.a.*				
32.50.22.35	Prothèses articulaires	9021 31	p/st @	S	
32.50.22.39	Appareils d'orthopédie ou pour fractures autres que prothèses articulaires	9021[.10(.10 + .90)]		S	
32.50.22.53	Dents artificielles: en matières plastiques	9021 21 10	p/st @	S	
32.50.22.55	Dents artificielles: en matières autres que plastiques	9021 21 90	p/st @	S	
32.50.22.59	Articles et appareils de prothèse dentaire autres que les dents artificielles	9021 29		S	
32.50.22.90	Autres articles et appareils de prothèse	9021[.39(.10 + .90)]		S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 32.50.23	*Parties et accessoires de prothèses et appareils orthopédiques*				
32.50.23.00 ¤	Autres articles et appareils à porter ou à implanter relevant du SH 90.21	9021 90 90		S	
CPA: 32.50.30	*Articles médicaux, chirurgicaux, dentaires ou vétérinaires; fauteuils de coiffeurs et sièges similaires, et leurs parties*				
32.50.30.30 ¤	Fauteuils de dentistes, fauteuils pour salons de coiffure et similaires, et leurs parties	9402 10		S	
32.50.30.50	Mobilier pour médecine, chirurgie, art dentaire ou art vétérinaire autres que les fauteuils du 94.02.10	9402 90		S	
CPA: 32.50.41	*Lentilles de contact; verres de lunettes de tous matériaux*				
32.50.41.30	Verres de contact	9001 30	p/st	S	
32.50.41.53	Verres de lunetterie: non correcteurs	9001[.40(.20) + .50(.20)]	p/st	S	
32.50.41.55	Verres de lunetterie: complètement ouvrées 2 faces, correcteurs, unifocaux	9001[.40(.41) + .50(.41)]	p/st	S	
32.50.41.59	Verres de lunetterie: complètement ouvrées 2 faces, correcteurs, autres	9001[.40(.49) + .50(.49)]	p/st	S	
32.50.41.70	Autres verres de lunetterie, correcteurs	9001[.40(.80) + .50(.80)]	p/st	S	
CPA: 32.50.42	*Lunettes, correctrices, protectrices ou autres*				
32.50.42.50	Lunettes solaires	9004[.10(.10 + .91 + .99)]	p/st	S	
32.50.42.90	Lunettes correctrices, protectrices et articles similaires	9004[.90(.10 + .90)]		S	
CPA: 32.50.43	*Montures de lunettes ou articles similaires*				
32.50.43.50	Montures en matières plastiques, pour lunettes	9003 11	p/st	S	
32.50.43.90 ¤	Montures pour lunettes en matières autres que plastiques	9003 19	p/st	S	
CPA: 32.50.44	*Parties et accessoires de montures de lunettes*				
32.50.44.00	Parties de montures de lunettes ou d'articles similaires	9003 90		S	S2
CPA: 32.50.50	*Autres articles utilisés à des fins médicales ou chirurgicales*				
32.50.50.10	Ciments et produits d'obturation dentaire; ciments de réfection osseuse	3006 40		S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
32.50.50.20	Préparations sous forme de gel pour médecine humaine ou vétérinaire utilisées comme lubrifiant pour le corps lors d'opérations chirurgicales ou d'examens médicaux ou comme agent de couplage entre le corps et les instruments médicaux	3006 70		S	
32.50.50.30	Barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire, résorbables ou non; ligatures stériles pour sutures chirurgicales, y compris les fils résorbables stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire (à l'exclusion des catguts); adhésifs stériles pour tissus organiques utilisés en chirurgie pour refermer les plaies; laminaires stériles; hémostatiques résorbables stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire	3006[.10(.30 + .90)]		S	
NACE: 32.91	**Fabrication d'articles de brosserie**				
CPA: 32.91.11	*Balais et brosses pour nettoyage*				
32.91.11.10	Balais, balayettes de matières végétales, en bottes liées, emmanchés ou non	9603 10	p/st	S	
32.91.11.40	Brosses et balais-brosses pour l'entretien des surfaces, pour le ménage, y compris brosses à vêtements ou à chaussures; brosserie pour la toilette des animaux; comprend aussi balais mécaniques pour emploi à la main autres qu'à moteur	9603[.90(.10 + .91)]	p/st @	S	
32.91.11.90	Autres brosses, n.c.a.	9603 90 99	p/st @	S	
CPA: 32.91.12	*Brosses à dents, à cheveux et autres brosses de toilette pour usage personnel; pinceaux d'artistes, pinceaux à écrire et pinceaux pour le maquillage*				
32.91.12.10	Brosses à dents	9603 21	p/st	S	
32.91.12.35	Brosses à cheveux	9603 29 30	p/st	S	
32.91.12.37	Brosses à cils et à ongles, et autres brosses pour la toilette des personnes	9603 29 80	p/st @	S	
32.91.12.50 ¤	Pinceaux à écrire, pinceaux et brosses pour artistes	9603 30 10	p/st	S	
32.91.12.70	Pinceaux pour l'application de produits cosmétiques	9603 30 90	p/st	S	
CPA: 32.91.19	*Autres brosses n.c.a.*				
32.91.19.30	Brosses et pinceaux à peindre, à badigeonner, à vernir ou similaire	9603 40 10	p/st	S	
32.91.19.50	Tampons et rouleaux à peindre	9603 40 90	p/st	S	
32.91.19.70	Brosses constituant des parties de machines, appareils, véhicules	9603 50	p/st @	S	
NACE: 32.99	**Autres activités manufacturières n.c.a.**				
CPA: 32.99.11	*Casques de sécurité et autres produits de sécurité*				
32.99.11.30	Gants, moufles et mitaines de protection, pour tous métiers, en cuir naturel ou reconstitué	4203 29 10	pa	S	
32.99.11.50	Coiffures de sécurité	6506[.10(.10 + .80)]	p/st	S	
32.99.11.90	Chapeaux et coiffures en caoutchouc ou en matière plastique autres que de sécurité	6506 91	p/st	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 32.99.12	*Stylos; stylos et marqueurs à feutre; porte-mines*				
32.99.12.10	Stylos et crayons à bille	9608[.10(.10 + .92 + .99)]	p/st	S	
32.99.12.30	Stylos et marqueurs à mèche feutre ou à autres pointes poreuses	9608 20	p/st	S	
32.99.12.50	Porte-mine	9608 40	p/st	S	
CPA: 32.99.13	*Stylos à dessiner; stylos à plumes et autres stylos*				
32.99.13.00	Stylos à dessiner; stylos à plumes et autres stylos	9608 30	p/st	S	
CPA: 32.99.14	*Assortiments d'articles pour écriture, porte-stylos, porte-crayons et articles similaires; et leurs parties*				
32.99.14.10	Assortiments d'articles relevant d'au moins deux des rubriques ci-dessus	9608 50	kg	S	
32.99.14.30	Cartouches de rechange pour stylos ou crayons à bille, associées à leur pointe	9608 60	p/st	S	
32.99.14.50 ¤	Plumes à écrire et becs pour plumes; stylets pour duplicateurs; porte-plume, porte-crayon et articles similaires; parties (y compris les capuchons et les agrafes) des articles relevant du SH 96.08	9608[.91 + .99]		S	
CPA: 32.99.15	*Crayons noirs ou de couleur, mines de crayon, pastels, fusains, craies à écrire ou à dessiner et craies de tailleur*				
32.99.15.10	Crayons à gaine	9609[.10(.10 + .90)]	p/st @	S	
32.99.15.30	Mines pour crayons ou porte-mine	9609 20	p/st @	S	
32.99.15.50 ¤	Pastels, fusains, craies à écrire ou à dessiner, craies de tailleur	9609[.90(.10 + .90)]	kg	S	
CPA: 32.99.16	*Ardoises et tableaux à écrire; cachets à dater, sceller ou numéroter et articles similaires; rubans de machines à écrire et similaires; tampons encreurs*				
32.99.16.10	Ardoises, tableaux pour l'écriture, le dessin, même encadrés	9610	p/st @	S	
32.99.16.30	Dateurs, cachets, numéroteurs, composteurs et similaires, à main	9611	p/st @	S	
32.99.16.50	Tampons encreurs	9612 20	p/st @	S	
32.99.16.70	Rubans encreurs	9612[.10(.10 + .20 + .80)]	p/st @	S	
CPA: 32.99.21	*Parapluies, parasols et ombrelles; cannes, cannes-sièges, fouets et articles similaires*				
32.99.21.30	Parapluies, ombrelles et parasols	6601[.10 + .91 + .99(.20 + .90)]	p/st	S	
32.99.21.50	Cannes, cannes-sièges, fouets, cravaches et articles similaires	6602	p/st @	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 32.99.22	*Parties, garnitures et accessoires pour parapluies, parasols, ombrelles, cannes, cannes-sièges, fouets et articles similaires*				
32.99.22.00	Parties, garnitures et accessoires pour parapluies, parasols, ombrelles, cannes, cannes-sièges, fouets, cravaches et articles similaires	6603[.20 + .90(.90)]		S	
CPA: 32.99.23	*Boutons-pression et leurs parties; boutons; fermetures à glissière*				
32.99.23.00	Boutons-pression et leurs parties; boutons; fermetures à glissière	9606[.10 + .21 + .22 + .29] + 9607[.11 + .19]		S	
CPA: 32.99.24	*Formes pour boutons et autres parties de boutons; ébauches de boutons; parties de fermetures à glissière*				
32.99.24.30	Formes pour boutons et autres parties de boutons, ébauches de boutons	9606 30	kg	S	
32.99.24.50	Parties de fermetures à glissière	9607[.20(.10 + .90)]		S	
CPA: 32.99.30	*Produits en cheveux ou en poils d'animaux; articles similaires en matières textiles*				
32.99.30.00	Produits en cheveux ou en poils animaux; articles similaires en matières textiles	6703 + 6704[.11 + .19 + .20 + .90]	kg	S	
CPA: 32.99.41	*Briquets et autres allumeurs; pipes, fume-cigare et fume-cigarette, et leurs parties*				
32.99.41.10	Briquets et allumeurs même mécaniques ou électriques	9613[.10 + .20 + .80]	p/st @	S	
32.99.41.30	Pipes (y compris les têtes de pipes), fume-cigare et fume-cigarette, et leurs parties	9614 00 90	kg	S	
CPA: 32.99.42	*Parties de briquets; alliages pyrophoriques; articles en matières combustibles*				
32.99.42.10	Ferrocerium et autres alliages pyrophoriques, sous toutes formes, torches, flambeaux, allume-feu…	3606[.90(.10 + .90)]	kg	S	
32.99.42.30	Parties de briquets et allumeurs, autres que pierres et mèches	9613 90		S	
CPA: 32.99.43	*Recharges de gaz liquide ou liquéfié pour briquets, d'une capacité inférieure ou égale à 300 cm^3*				
32.99.43.00 ¤	Gaz et combustibles liquides pour briquets et allumeurs d'une capacité ≤ 300 cm^3	3606 10	p/st @	S	
CPA: 32.99.51	*Articles pour fêtes et divertissements, y compris matériel de prestidigitation et farces et attrapes*				
32.99.51.30	Articles pour fêtes de Noël	9505[.10(.10 + .90)]		S	
32.99.51.50	Articles pour fêtes, carnaval ou divertissements autres que pour fêtes de Noël	9505 90		S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 32.99.52	*Peignes, barrettes et articles similaires; épingles à cheveux; bigoudis; vaporisateurs, montures et têtes de montures*				
32.99.52.80	Vaporisateurs de toilette, leurs montures et têtes de montures	9616[.10(.10 + .90)]	kg	S	
CPA: 32.99.53	*Matériels de démonstration*				
32.99.53.00	Instruments, appareils et modèles de démonstration exclusivement, pour l'enseignement, les expositions, etc.	9023[.00(.10 + .80)]	kg	S	
CPA: 32.99.54	*Bougies, chandelles, cierges et articles similaires*				
32.99.54.00	Bougies, chandelles, cierges et articles similaires	3406	kg	S	
CPA: 32.99.55	*Fleurs, feuillages et fruits artificiels, et leurs parties*				
32.99.55.00	Fleurs, feuillages et fruits artificiels, et leurs parties	6702[.10 + .90]		S	
CPA: 32.99.59	*Autres articles divers n.c.a.*				
32.99.59.10	Appareils respiratoires et masques à gaz (à l'exclusion des appareils de thérapie respiratoire et des masques de protection dépourvus de mécanismes ou filtres amovibles)	9020	p/st @	S	
32.99.59.20 ¤	Ouvrages en boyaux (dont cordes), en baudruche, en vessies ou en tendons	4206	kg	S	
32.99.59.30	Ivoire, os, écaille, corne… et autres matières animales à tailler, travaillés, et ouvrages en ces matières	9601[.10 + .90]	kg	S	
32.99.59.40	Matières végétales ou minérales à tailler, travaillées et ouvrages en ces matières	9602	kg	S	
32.99.59.50	Tamis et cribles, à main	9604	kg	S	
32.99.59.60	Bouteilles isolantes et autres récipients isothermiques montés, et leurs parties à l'exclusion des ampoules en verre	9617	kg	S	
32.99.59.70 ¤	Mannequins et articles similaires: automates, scènes animées pour étalages	9618	kg	S	
32.99.59.80	Globes, imprimés (à l'exclusion des globes en relief)	4905 10	p/st @	S	
NACE: 33.11	**Réparation d'ouvrages en métaux**				
CPA: 33.11.12	*Réparation et entretien de réservoirs, citernes et conteneurs métalliques*				
33.11.12.00	Entretien et réparation de réservoirs, citernes et conteneurs métalliques			I	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 33.11.13	*Réparation et entretien de générateurs de vapeur, à l'exclusion des chaudières pour chauffage central*				
33.11.13.00	Réparation et maintenance de générateurs de vapeur (sauf chaudières pour le chauffage central à eau chaude) et de tuyauteries industrielles			I	
CPA: 33.11.19	*Réparation et entretien d'autres ouvrages en métaux*				
33.11.19.00	Entretien et réparation de chaudières pour le chauffage central non domestique			I	
NACE: 33.12	**Réparation de machines et équipements mécaniques**				
CPA: 33.12.11	*Réparation et entretien de moteurs et turbines, à l'exclusion des moteurs pour avions, automobiles et motocycles*				
33.12.11.00	Entretien et réparation de moteurs et turbines (sauf moteurs pour avions, véhicules et motocycles)			I	
CPA: 33.12.12	*Réparation et entretien d'équipements hydrauliques et pneumatiques, d'autres pompes, compresseurs et articles de robinetterie*				
33.12.12.10	Entretien et réparation de pompes et compresseurs			I	
33.12.12.20	Entretien et réparation d'articles de robinetterie			I	
CPA: 33.12.14	*Réparation et entretien de fours et brûleurs*				
33.12.14.00	Entretien et réparation de fours et de brûleurs			I	
CPA: 33.12.15	*Réparation et entretien d'équipements de levage et de manutention*				
33.12.15.00	Entretien et réparation de matériel de levage et de manutention			I	
CPA: 33.12.18	*Réparation et entretien d'équipements aérauliques et frigorifiques industriels*				
33.12.18.00	Entretien et réparation d'équipements non domestiques pour la ventilation et le conditionnement d'air			I	
CPA: 33.12.19	*Réparation et entretien d'autres machines et équipements mécaniques d'usage général n.c.a.*				
33.12.19.90	Entretien et réparation d'autres machines à usage général n.c.a.			I	
CPA: 33.12.21	*Réparation et entretien de machines agricoles et forestières*				
33.12.21.10	Entretien et réparation de tracteurs agricoles			I	
33.12.21.20	Entretien et réparation de machines agricoles et forestières			I	
CPA: 33.12.22	*Réparation et entretien de machines de formage des métaux et de machines-outils*				
33.12.22.00	Entretien et réparation de machines-outils à métaux			I	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 33.12.23	*Réparation et entretien de machines pour la métallurgie*				
33.12.23.00	Entretien et réparation de machines pour la métallurgie			I	
CPA: 33.12.24	*Réparation et entretien de matériels pour l'extraction ou la construction*				
33.12.24.00	Entretien et réparation de machines pour les mines, les carrières et la construction			I	
CPA: 33.12.25	*Réparation et entretien de machines pour l'industrie agroalimentaire*				
33.12.25.00	Entretien et réparation de machines pour le traitement des produits alimentaires, des boissons et du tabac			I	
CPA: 33.12.26	*Réparation et entretien de machines pour les industries textiles*				
33.12.26.00	Entretien et réparation de machines pour les industries du textile, de l'habillement et du cuir			I	
CPA: 33.12.27	*Réparation et entretien de machines pour les industries du papier et du carton*				
33.12.27.00	Entretien et réparation de machines pour les industries du papier et du carton			I	
CPA: 33.12.28	*Réparation et entretien de machines pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques*				
33.12.28.00	Réparation et entretien de machines pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques			I	
CPA: 33.12.29	*Réparation et entretien d'autres machines et équipements mécaniques d'usage spécifique*				
33.12.29.10	Entretien et réparation de machines-outils à bois et autres matériaux			I	
33.12.29.90 ¤	Entretien et réparation d'autres machines à usage spécifique n.c.a.			I	
NACE: 33.13	**Réparation de matériels électroniques et optiques**				
CPA: 33.13.11	*Réparation et entretien d'instruments et d'appareils de mesure, d'essai et de navigation*				
33.13.11.10	Entretien et réparation d'instruments et d'appareils pour la mesure, la vérification, le contrôle, la navigation et d'autres usages			I	
33.13.11.20	Entretien et réparation d'instruments et appareils industriels pour la mesure du temps			I	
CPA: 33.13.12	*Réparation et entretien d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements, électromédicaux et électrothérapeutiques*				
33.13.12.00	Entretien et réparation d'instruments et d'appareils médico-chirurgicaux			I	
CPA: 33.13.13	*Réparation et entretien de matériel optique et photographique professionnel*				
33.13.13.00	Entretien et réparation de matériel photographique, de matériel cinématographique et d'instruments d'optique, à usages professionnels			I	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 33.13.19	*Réparation et entretien d'autres équipements électroniques professionnels*				
33.13.19.00	Réparation et entretien d'autres équipements électroniques professionnels			I	
NACE: 33.14	**Réparation d'équipements électriques**				
CPA: 33.14.11	*Réparation et entretien de moteurs, génératrices et transformateurs électriques et de matériel de distribution et de commande électrique*				
33.14.11.20	Entretien et réparation de moteurs, génératrices et transformateurs électriques			I	
33.14.11.50	Entretien et réparation de matériels de distribution et de commande électrique			I	
CPA: 33.14.19	*Réparation et entretien d'autres équipements électriques professionnels*				
33.14.19.00	Entretien et réparation d'autres matériels électriques n.c.a.			I	
NACE: 33.15	**Réparation et maintenance navale**				
CPA: 33.15.10	*Réparation et entretien de navires et bateaux*				
33.15.10.10	Entretien et réparation de navires ainsi que de structures et d'engins flottants			I	M
33.15.10.30	Entretien, réparation de bateaux de plaisance et de sport			I	
NACE: 33.16	**Réparation et maintenance d'aéronefs et d'engins spatiaux**				
CPA: 33.16.10	*Réparation et entretien d'aéronefs et d'engins spatiaux*				
33.16.10.00	Entretien et réparation d'aéronefs civils et de leurs moteurs			I	
NACE: 33.17	**Réparation et maintenance d'autres équipements de transport**				
CPA: 33.17.11	*Réparation et entretien de matériel ferroviaire roulant*				
33.17.11.00 ¤	Entretien et réparation de matériel ferroviaire roulant			I	
NACE: 33.19	**Réparation d'autres équipements**				
CPA: 33.19.10	*Réparation d'autres équipements*				
33.19.10.20	Services de réparation de bâches, de matériel de camping et d'articles textiles divers confectionnés			I	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
NACE: 33.20	**Installation de machines et d'équipements industriels**				
CPA: 33.20.11	*Installation de générateurs de vapeur, à l'exclusion des chaudières pour le chauffage central, y compris l'installation de tuyauterie métallique dans des établissements industriels*				
33.20.11.00	Installation de générateurs de vapeur (à l'exclusion des chaudières pour le chauffage central à eau chaude) et de tuyauteries industrielles			I	
CPA: 33.20.21	*Installation de machines de bureau et comptables*				
33.20.21.00	Installation de machines de bureau			I	
CPA: 33.20.29	*Installation d'autres machines d'usage général n.c.a.*				
33.20.29.10	Installation de moteurs et turbines (à l'exclusion des moteurs pour avions, véhicules et motocycles)			I	
33.20.29.20	Installation de pompes et compresseurs			I	
33.20.29.30	Installation de fours et de brûleurs			I	
33.20.29.40	Installation de matériels de levage et de manutention (à l'exclusion des ascenseurs et escaliers mécaniques)			I	
33.20.29.50	Installation d'équipements non domestiques pour la ventilation et le conditionnement d'air			I	
33.20.29.60	Installation d'autres machines à usage général n.c.a.			I	
33.20.29.70	Installation de machines-outils à bois et autres matériaux			I	
CPA: 33.20.31	*Installation de machines et d'équipements industriels pour l'agriculture*				
33.20.31.00	Installation de machines agricoles et forestières			I	
CPA: 33.20.32	*Installation de machines de formage des métaux*				
33.20.32.00	Installation et montage de machines-outils à métaux			I	
CPA: 33.20.33	*Installation de machines et d'équipements industriels pour la métallurgie*				
33.20.33.00	Installation de machines pour la métallurgie			I	
CPA: 33.20.34	*Installation de machines et d'équipements industriels pour l'extraction*				
33.20.34.00	Installation de machines pour les mines, les carrières et la construction			I	
CPA: 33.20.35	*Installation de machines et d'équipements industriels pour l'industrie agroalimentaire*				
33.20.35.00	Installation de machines pour le traitement des produits alimentaires, des boissons et du tabac			I	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
CPA: 33.20.36	*Installation de machines et d'équipements industriels pour les industries textiles*				
33.20.36.00	Installation de machines pour les industries du textile, de l'habillement et du cuir			I	
CPA: 33.20.37	*Installation de machines et d'équipements industriels pour les industries du papier et du carton*				
33.20.37.00	Installation de machines pour les industries du papier et du carton			I	
CPA: 33.20.38	*Installation de machines et d'équipements industriels pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques*				
33.20.38.00	Installation de machines et d'équipements industriels pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques			I	
CPA: 33.20.39	*Installation d'autres machines d'usage spécifique*				
33.20.39.00 ¤	Installation d'autres machines à usage spécifique n.c.a.			I	
CPA: 33.20.41	*Installation de machines médicales professionnelles et d'instruments de précision et d'optique*				
33.20.41.00	Installation d'instruments et d'appareils médico-chirurgicaux			I	
CPA: 33.20.42	*Installation de matériels électroniques professionnels*				
33.20.42.00	Installation d'équipements électroniques professionnels			I	
CPA: 33.20.50	*Installation d'équipements électriques*				
33.20.50.20	Installation de moteurs, génératrices et transformateurs électriques			I	
33.20.50.50	Installation de matériels de distribution et de commande électrique			I	
33.20.50.90	Installation d'autres matériels électriques (à l'exclusion des appareils électriques de signalisation pour voies routières, etc.)			I	
CPA: 33.20.60	*Installation d'équipements de contrôle automatique de processus industriels*				
33.20.60.00	Conception et montage d'équipement de contrôle de processus industriel et de production automatisée			I	
CPA: 33.20.70	*Installation d'autres produits n.c.a.*				
33.20.70.00	Installation d'instruments et appareils industriels pour la mesure du temps			I	
NACE: 99.t	**Codes T**				
CPA: 99.tt	*Codes T*				
24.10.T1.10	Fontes brutes		kg	V	A1
24.10.T1.21	Acier brut: aciers non alliés obtenus dans les fours électriques		kg	V	B1

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
24.10.T1.22	Acier brut: aciers non alliés obtenus par d'autres procédés que dans les fours électriques		kg	V	B1
24.10.T1.31	Acier brut: aciers alliés autre qu'inoxydable obtenus dans les fours électriques		kg	V	B2
24.10.T1.32	Acier brut: aciers alliés autre qu'inoxydable obtenus par d'autres procédés que dans les fours électriques		kg	V	B2
24.10.T1.41	Acier brut: aciers inoxydables et réfractaires obtenus dans les fours électriques		kg	V	B3
24.10.T1.42	Acier brut: aciers inoxydables et réfractaires obtenus par d'autres procédés que dans les fours électriques		kg	V	B3
24.10.T2.11 ¤	Produits plats laminés à chaud, enroulés (larges bandes), d'une largeur de 600 mm ou plus		kg	V	C1
24.10.T2.12 ¤	Produits plats laminés à chaud, enroulés, d'une largeur inférieure à 600 mm		kg	V	C2
24.10.T2.21	Tôles laminées à chaud sur trains à larges bandes		kg	V	C3
24.10.T2.22 ¤	Tôles et larges plats, laminés à chaud sur des trains autres qu'à larges bandes	7208[.51(.20 + .91 + .98) + .52(.10 + .91 + .99) + .53(.10 + .90) + .90(.20 + .80)] + 7210 90 30 + 7211 13 + 7219[.21(.10 + .90)] + 7225[.40(.12 + .40 + .60) + .99]	kg	V	
24.10.T2.31 ¤	Fil machine laminé à chaud	7213[.10 + .20 + .91(.10 + .20 + .41 + .49 + .70 + .90) + .99(.10 + .90)] + 7221[.00(.10 + .90)] + 7227[.20 + .90(.10 + .95)]	kg	V	
24.10.T2.41	Ronds à béton	7214[.20 + .99(.10)]	kg	V	
24.10.T2.42 ¤	Autres barres laminées	7214[.10 + .30 + .91(.10 + .90) + .99(.31 + .39 + .50 + .71 + .79 + .95)] + 7222[.11(.11 + .19 + .81 + .89) + .19(.10)] + 7228[.20(.10 + .91) + .30(.20 + .41 + .49 + .61 + .69 + .70 + .89) + .40(.10 + .90) + .60(.20) + .80]	kg	V	
24.10.T2.43 ¤	Profilés légers laminés à chaud et forgés d'une hauteur inférieure à 80 mm	7216[.10 + .21 + .22 + .40(.10 + .90) + .50(.10 + .91 + .99) + .99] + 7222 40 10 + 7228 70 10	kg	V	
24.10.T2.44	Profilés lourds	7216[.31(.10 + .90) + .32(.11 + .19 + .91 + .99) + .33(.10 + .90)]	kg	V	
24.10.T2.51	Palplanches	7301 10	kg	V	
24.10.T2.52	Éléments de voies ferrées	7302[.10(.10 + .22 + .28 + .40 + .50 + .90) + .30 + .40 + .90]	kg	V	
24.10.T2.60	Profilés obtenus par soudage	7301 20	kg	V	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
24.10.T3.10 ¤	Tôles et bandes laminées à froid et fer noir, d'une largeur ≥ 600 mm	7209[.15 + .16(.90c) + .17(.90c) + .18(.91c + .99c) + .25(.00b) + .26(.90c) + .27(.90c) + .28(.90c) + .90(.20c + .80c)] + 7219[.31 + .32(.10 + .90) + .33(.10 + .90) + .34(.10 + .90) + .35(.10 + .90) + .90(.20 + .80)] + 7225[.50(.20 + .80)]	kg	V	
24.10.T3.20	Tôles et bandes magnétiques	7209[.16(.10 + .90d) + .17(.10 + .90d) + .18(.10 + .91d + .99d) + .26(.10 + .90d) + .27(.10 + .90d) + .28(.10 + .90d) + .90(.20d + .80d)] + 7225[.11 + .19(.90)]	kg	V	
24.10.T3.30 ¤	Fer-blanc, autres tôles étamées et fer chromé (ECCS)	7210[.11 + .12(.20 + .80) + .50 + .70(.10) + .90(.40)] + 7212[.10(.10) + .40(.20)]	kg	V	
24.10.T3.40 ¤	Tôles revêtues par trempe à chaud	7210[.20 + .41 + .49 + .61 + .69 + .90(.80)] + 7225 92	kg	V	
24.10.T3.50 ¤	Tôles revêtues par électrolyse	7210 30 + 7225 91	kg	V	
24.10.T3.60 ¤	Tôles revêtues de matières organiques	7210 70 80	kg	V	
NACE: 99.z	**Codes Z**				
CPA: 99.zz	*Codes Z*				
10.00.00.Z1	Préparations et conserves à base de viandes, abats et sang, y compris les plats préparés	1601[.00(.10 + .91 + .99)] + 1602[.20(.10 + .90) + .31(.11 + .19 + .80) + .32(.11 + .19 + .30 + .90) + .39(.21 + .29 + .85) + .41(.10 + .90) + .42(.10 + .90) + .49(.11 + .13 + .15 + .19 + .30 + .50 + .90) + .50(.10 + .31 + .95) + .90(.10 + .31 + .51 + .61 + .69 + .91 + .95 + .99)]	kg	S	
10.00.00.Z2	Poissons, crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques, autrement préparés ou conservés, y compris les plats préparés	0306[.11(.05) + .12(.05) + .14(.05) + .15(.10) + .16(.10) + .17(.10) + .19(.05) + .21(.10) + .22(.30) + .24(.10) + .25(.10) + .26(.10) + .27(.10) + .29(.05)] + 0307[.19(.10) + .29(.05) + .39(.05) + .49(.05) + .59(.05) + .60(.10) + .79(.10) + .89(.10) + .99(.10)] + 0308[.19(.10) + .29(.10) + .30(.30) + .90(.30)] + 1604[.11 + .12(.10 + .91 + .99) + .13(.11 + .19 + .90) + .14(.11 + .16 + .18 + .90) + .15(.11 + .19 + .90) + .16 + .17 + .19(.10 + .31 + .39 + .50 + .91 + .92 + .93 + .94 + .95 + .97) + .20(.05 + .10 + .30 + .40 + .50 + .70 + .90)] + 1605[.10 + .21(.10 + .90) + .29 + .30(.10 + .90) + .40 + .51 + .52 + .53(.10 + .90) + .54 + .55 + .56 + .57 + .58 + .59 + .61 + .62 + .63 + .69]	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
10.00.00.Z3	Légumes (à l'exclusion des pommes de terre) conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, y compris les plats préparés	2002[.10(.10 + .90)] + 2003[.10(.20 + .30) + .90(.10 + .90)] + 2004[.90(.10 + .30 + .50 + .91 + .98)] + 2005[.40 + .51 + .59 + .60 + .70 + .80 + .91 + .99(.10 + .20 + .30 + .50 + .60 + .80)]	kg	S	
10.12.00.Z1	Canards, oies et pintades non découpés, frais, réfrigérés ou congelés	0207[.41(.20 + .30 + .80) + .42(.30 + .80) + .51(.10 + .90) + .52(.10 + .90) + .60(.05)]	kg	S	
10.12.00.Z2	Morceaux de canards, d'oies et de pintades, frais, réfrigérés ou congelés	0207[.44(.10 + .21 + .31 + .41 + .51 + .61 + .71 + .81) + .45(.10 + .21 + .31 + .41 + .51 + .61 + .71 + .81) + .54(.10 + .21 + .31 + .41 + .51 + .61 + .71 + .81) + .55(.10 + .21 + .31 + .41 + .51 + .61 + .71 + .81) + .60(.10 + .21 + .31 + .41 + .51 + .61 + .81)]	kg	S	
10.12.00.Z3	Abats de volailles, frais, réfrigérés ou congelés (à l'exclusion des foies gras d'oies et de canards, frais ou réfrigérés)	0207[.13(.91 + .99) + .14(.91 + .99) + .26(.91 + .99) + .27(.91 + .99) + .44(.91 + .99) + .45(.93 + .95 + .99) + .54(.91 + .99) + .55(.93 + .95 + .99) + .60(.91 + .99)]	kg	S	
10.90.10.Z0	Préparations pour l'alimentation des animaux (à l'exclusion des aliments pour chiens et chats conditionnés pour la vente au détail)	2309[.90(.10 + .20 + .31 + .33 + .35 + .39 + .41 + .43 + .49 + .51 + .53 + .59 + .70 + .91 + .96)]	kg	S	
11.00.00.Z1 * ¤	Boissons non alcooliques, ne contenant pas de lait ou d'autres produits de la laiterie ou de matières grasses provenant de ces produits (à l'exclusion des eaux et des jus de fruits ou de légumes)	2202 90 10	l	S	
13.10.61.Z1	Fils de coton, en fibres non peignées, non conditionnés pour la vente au détail	5205[.11 + .12 + .13 + .14 + .15(.10 + .90) + .31 + .32 + .33 + .34 + .35] + 5206[.11 + .12 + .13 + .14 + .15 + .31 + .32 + .33 + .34 + .35]	kg	T	
13.10.61.Z2	Fils de coton, en fibres peignées, non conditionnés pour la vente au détail	5205[.21 + .22 + .23 + .24 + .26 + .27 + .28 + .41 + .42 + .43 + .44 + .46 + .47 + .48] + 5206[.21 + .22 + .23 + .24 + .25 + .41 + .42 + .43 + .44 + .45]	kg	T	
13.10.83.Z0	Fils de mélanges de fibres synthétiques et de laine, non conditionnés pour la vente au détail	5509[.52 + .61 + .91]	kg	T	
13.20.20.Z1 ¤	Tissus de coton, d'un poids ≤ 200 g/m^2 (à l'exclusion de ceux en fils de diverses couleurs et de la gaze à pansement)	5208[.11(.90) + .12(.16 + .19 + .96 + .99) + .13 + .19 + .21(.90) + .22(.16 + .19 + .96 + .99) + .23 + .29 + .31 + .32(.16 + .19 + .96 + .99) + .33 + .39 + .51 + .52 + .59(.10 + .90)] + 5210[.11 + .19 + .21 + .29 + .31 + .32 + .39 + .51 + .59] + 5212[.11(.10 + .90) + .12(.10 + .90) + .13(.10 + .90) + .15(.10 + .90)]	m^2	T	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
13.20.20.Z2 ¤	Tissus de coton, d'un poids > 200 g/m^2 (à l'exclusion de ceux en fils de diverses couleurs)	5209[.11 + .12 + .19 + .21 + .22 + .29 + .31 + .32 + .39 + .51 + .52 + .59] + 5211[.11 + .12 + .19 + .20 + .31 + .32 + .39 + .51 + .52 + .59] + 5212[.21(.10 + .90) + .22(.10 + .90) + .23(.10 + .90) + .25(.10 + .90)]	m^2	T	
13.20.20.Z3	Tissus de coton en fils de diverses couleurs (à l'exclusion des tissus dits «denim»)	5208[.41 + .42 + .43 + .49] + 5209[.41 + .43 + .49] + 5210[.41 + .49] + 5211[.41 + .43 + .49(.10 + .90)] + 5212[.14(.10 + .90) + .24(.10 + .90)]	m^2	T	
17.12.00.Z0	Papiers kraft pour sacs de grande contenance, crêpés ou plissés, en rouleaux ou en feuilles; papiers et cartons, crêpés, plissés, gaufrés, estampés ou perforés	4808[.40 + .90]	kg	S	
20.14.34.Z1	Esters de l'acide orthophtalique	2917[.32 + .33 + .34]	kg	T	
20.14.61.Z0 ¤	Aldéhydes acycliques ne contenant pas d'autres fonctions oxygénées (à l'exclusion du méthanal et de l'éthanal)	2912 19	kg	T	
20.14.62.Z0	Cétones aromatiques ne contenant pas d'autres fonctions oxygénées; cétones-alcools et cétones-aldéhydes; cétones-phénols et cétones contenant d'autres fonctions oxygénées; autres cétones cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques ne contenant pas d'autres fonctions oxygénées	2914[.29 + .31 + .39 + .40(.10 + .90) + .50]	kg	T	
23.69.19.Z0	Tuyaux et autres ouvrages non structurels, en ciment, béton ou pierre artificielle, même armés, y compris les accessoires	6810 99	kg	S	
24.10.21.Z0	Lingots, autres formes primaires et demi-produits longs, en aciers non alliés	7206[.10 + .90] + 7207[.11(.11 + .14 + .16 + .90) + .19(.12 + .19 + .80) + .20(.11 + .15 + .17 + .19 + .52 + .59 + .80)]	kg	S	
24.10.22.Z0	Lingots, autres formes primaires et demi-produits longs, en aciers inoxydables	7218[.10 + .99(.11 + .19 + .20 + .80)]	kg	S	
24.10.23.Z0	Lingots, autres formes primaires et demi-produits longs, en aciers autres qu'inoxydables	7224[.10(.10 + .90) + .90(.02 + .03 + .05 + .07 + .18 + .31 + .38 + .90)]	kg	S	
24.10.33.Z0 ¤	Produits plats enroulés, laminés à chaud, d'une largeur de 600 mm ou plus, en aciers inoxydables	7219[.11 + .12(.10 + .90) + .13(.10 + .90) + .14(.10 + .90)]	kg	S	
24.10.34.Z0 ¤	Produits plats enroulés, laminés à chaud, d'une largeur inférieure à 600 mm, en aciers inoxydables	7220[.11 + .12]	kg	S	
24.10.41.Z0 ¤	Tôles et bandes laminées à froid, non revêtues (y compris les tôles magnétiques et les bandes simplement traitées à la surface), d'une largeur de 600 mm ou plus, en aciers autres qu'inoxydables	7209[.15 + .16(.90) + .17(.90) + .18(.91 + .99) + .25 + .26(.90) + .27(.90) + .28(.90) + .90(.20 + .80)]	kg	S	
24.32.10.Z1 ¤	Feuillards laminés à froid et bandes laminées à froid refendues, en aciers non alliés et en aciers alliés autres qu'inoxydables, d'une largeur < 600 mm	7211[.23(.30 + .80) + .29 + .90(.20 + .80)] + 7226 92	kg	S	

Prodcom	Description	Référence à la nomenclature du commerce extérieur de 2013 (SH/NC)	Unité physique	P	Référence aux notes
24.32.10.Z2 ¤	Feuillards laminés à froid et bandes laminées à froid refendues, en aciers inoxydables (sauf feuillards magnétiques isolés, ondulés, feuillards dentelés ou biseautés), d'une largeur < 600 mm	7220[.20(.21 + .29 + .41 + .49 + .81 + .89) + .90(.20 + .80)]	kg	S	
24.32.20.Z1 ¤	Feuillards laminés à froid et bandes laminées à froid refendues, en aciers non alliés, revêtus de métal par trempe à chaud ou par électrolyse, d'une largeur < 600 mm	7212[.10(.90) + .20 + .30 + .50(.20 + .30 + .40 + .61 + .69 + .90)]	kg	S	
24.32.20.Z2 ¤	Feuillards laminés à froid et bandes laminées à froid refendues, en aciers non alliés revêtus de matières organiques, d'une largeur < 600 mm	7212[.40(.20 + .80)]	kg	S	
26.99.00.Z0	Autres unités pour matériel informatique	8471[.80 + .90]	p/st	S	
29.99.00.Z1	Flashs électroniques; projecteurs d'images; projecteurs cinématographiques; appareils photographiques d'agrandissement ou de réduction; matériel pour laboratoires photographiques; négatoscopes, écrans de projection	9006[.61 + .69] + 9007 20 + 9008 50 + 9010[.10 + .50 + .60]		S	
39.99.00.Z0	Constructions préfabriquées, en matières plastiques, en ciment ou en aluminium	9406 00 80		S	
39.99.00.Z1 ¤	Moteurs à piston alternatif à allumage par étincelles (moteurs à explosion), pour les véhicules relevant du SH 87, d'une cylindrée ≤ 1 000 cm^3	8407[.31 + .32(.10 + .90) + .33]	p/st	S	
39.99.00.Z2 ¤	Moteurs à piston alternatif à allumage par étincelles (moteurs à explosion), pour les véhicules relevant du SH 87, d'une cylindrée > 1 000 cm^3	8407[.34(.10 + .91 + .99)]	p/st	S	
39.99.00.Z4 ¤	Épingles à cheveux, pince-guiches, ondulateurs, bigoudis et articles similaires pour la coiffure (à l'exclusion des appareils électrothermiques pour la coiffure), et leurs parties	9615 90	kg	S	
39.99.00.Z5 ¤	Matériel fixe de voies ferrées ou similaires (à l'exclusion des traverses en bois, béton ou acier, des sections de voies et autres équipements de voies non encore assemblées et des matériaux de voies ferrées ou similaires); appareils mécaniques (y compris électromécaniques) de signalisation, de sécurité, de contrôle du trafic pour voies ferrées ou similaires, routières ou fluviales, aires ou parcs de stationnement, installations portuaires ou aérodromes; leurs parties	8608		S	S2

* = Rubrique modifiée par rapport à la liste 2012.
¤ = Description modifiée par rapport à la liste 2012.
@ = Unité différente de celle de la NC.